This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Ce livre appartient

Grand-Lodge
No 942

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

A 616438

1104

Ce livre appartient

Grand-Couvent
N°242

L'EUROPE ECCLÉSIASTIQUE,

OU

ETAT DU CLERGE;

CONTENANT,

I. L'Eglise Universelle; la Cour de Rome; les Archevêques & Evêques des États Catholiques; les Ordres Religieux; les Universités de l'Europe.

II. Le Clergé de France; les Evêques; les Vicaires gén. les Dignitaires des Cathédrales; le Gouvernement temporel du Clergé; les Abbés Commendataires; les Chapitres Nobles: les Collégiales; le Clergé Régulier; les Universités.

III. Le Clergé de Paris, le Séculier, le Régulier; les Chapitres; les Paroisses; les Monastères; la Faculté de Théologie, tous ses Docteurs; celle des Arts.

IV. La Chapelle du Roi; ses Dignités; la Chronologie de ses principaux Officiers; les Prédicateurs du Roi; les Maisons Royales.

Avec toutes les notions d'Hiſtoire, de Chronologie & de Géographie qui concernent chaque objet.

Ecce diviſiones Sacerdotum & Levitarum, in omne miniſterium Domûs Domini, aſſiſtunt tibi. *Paralip. lib. 1. cap. 28.*

Prix 48 ſols, en feuilles.

A PARIS,

Chez DUCHESNE, Libraire, rue Saint Jacques, au-deſſous de la Fontaine S. Benoît, au Temple du Goût.

M. DCC. LVII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

BX
1529
.M26

0888612-190

AVERTISSEMENT.

Ce Recueil a deux objets : premierement de développer les différentes parties du Gouvernement de l'Eglise ; l'origine & la nature, les fonctions & les prérogatives des dignités Eccléſiaſtiques : la fondation & les antiquités, les droits & les priviléges des principaux établiſſemens qui ont rapport à la Religion.

Secondement de donner l'état & le dénombrement des titulaires actuels, & de mettre par-là le Clergé à portée de connoître ſes principaux membres d'un bout du Royaume à l'autre, & tous les Prélats diſperſés dans les différentes parties de l'Egliſe.

On a balancé pendant quelque tems ſur la forme que l'on donneroit à cette édition. Si on y avoit réuni tous les objets qu'on s'étoit propoſé d'abord, & ſi on leur avoit donné toute l'étendue qu'ils paroiſſoient exiger, l'ouvrage eût été trop conſidérable. Nous avons préféré pour cette premiere fois une forme plus commode. Il a donc fallu choiſir & abréger.

Malgré cette réduction il nous reſtoit encore aſſez de matiere pour occuper pluſieurs volumes : on a cherché un arrangement qui pût diminuer l'étendue de l'ouvrage ſans endommager les détails, & qui leur donnât au con-

traire plus de netteté & de précision. A la faveur des tables, divisées par colonnes, ce vaste dénombrement se trouve renfermé dans l'espace que l'on voit. Mais ce qui abrege ainsi notre Recueil en a beaucoup prolongé l'impression.

Tout le mérite de ces sortes d'ouvrages, consiste dans le choix & la distribution des matiéres : nous n'avons rien négligé pour le procurer à celui-ci. Voici l'ordre que nous observons.

Ce Recueil est divisé en quatre parties :
La I. pour l'Eglise Universelle.
La II. pour celle de France.
La III. pour le Clergé de la Capitale.
La IV. pour celui de la Cour.

Le détail augmente à mesure que les objets sont plus voisins de nous, qu'ils interessent d'avantage ; c'est-à-dire, qu'il est plus circonstancié dans la seconde Partie que dans la premiere ; dans la troisiéme & la quatriéme, que dans la seconde.

Un Diocèse est à peu près, par rapport à la France, ce que l'Eglise d'un état particulier est par rapport à toute l'Europe. Une Paroisse, un Monastère, un Collége, sont, par rapport à Paris, ce qu'un Diocèse, ce qu'une Societé Religieuse, ce qu'une Université sont par rapport à la France. Voilà, si l'on peut ainsi parler, comme le modéle & la mesure des proportions que nous avons observées.

En augmentant le détail dans la troisiéme & la quatriéme Partie, nous n'avons pas seu-

sement travaillé pour la Capitale ; mais pour les Provinces, qui prennent autant d'intérêt qu'elle-même à ce qui la concerne, & à ce qui regarde la Cour.

Dans la premiere Partie nous n'enviſageons que les objets les plus conſidérables : comme l'état de la Cour de Rome ; les principales dignités du S. Siége ; les Congrégations de Cardinaux pour le dogme & la diſcipline : le gouvernement des Egliſes Catholiques ; leurs Diocèſes ; leurs Evêques : les Ordres Religieux répandus dans l'Egliſe ; leur établiſſement ; leur régle ; leur gouvernement ; leurs Supérieurs généraux ; &c. Il eſt vrai que la plûpart des noms étrangers, dont eſt remplie cette premiere Partie & que nous ſçavons à peine prononcer, ne doivent pas beaucoup intéreſſer pris chacun en particulier. On a cru qu'il n'en ſeroit pas de même de leur collection, & que le public ne ſeroit pas faché de voir paſſer en revue tous les Evêques du monde Catholique, de ſçavoir leur âge & leur promotion, l'antiquité & le revenu de leur Evêché.

Dans la ſeconde Partie, qui appartient au Clergé de France, nous ne nous bornons point aux dignités du premier ordre : nous y avons raſſemblé toute l'élite du ſecond ; les coopérateurs des Evêques dans le gouvernement des Diocèſes, les Vicaires généraux, les Dignitaires des Cathédrales, les Officiaux, &c. le temporel du Clergé, les aſſemblées générales, les Chambres Souveraines Eccléſiaſtiques, les Abbés Commendataires,

les Chapitres Nobles, les premieres dignités des Collégiales, les dignités seculiéres possédées par des personnes Ecclésiastiques, les Universités du Royaume, leurs premiers Officiers.

La troisiéme Partie entre dans le détail de toutes les Eglises & de tous les Monastères que renferme la Capitale, & généralement de tous les établissemens qui ont rapport à la Religion : la Faculté de Théologie de Paris en est un des articles les plus considerables. La reputation dont cette sçavante Ecole jouit dans le Royaume & dans toute l'Europe, nous a fait croire qu'on verroit avec plaisir le dénombrement de tous ses Docteurs.

On rend compte dans la quatriéme Partie des dignités, des charges & des offices dont la Chapelle du Roi est composée. Le peu d'objets qu'on avoit à y traiter a laissé assez d'espace pour y inserer la chronologie des principaux Officiers Ecclésiast. de la Cour : on y a ajouté un état des Prédicateurs qui ont prêché devant Sa Majesté depuis 1700. Nous avons saisi cette occasion de rassembler les noms des Prédicateurs distingués qui ont paru depuis le commencement du siécle.

Voyez dans la Table qui suit cet avertissement un plan plus circonstantié de l'Ouvrage.

On auroit bien desiré pouvoir donner une notion exacte des revenus de tous les bénéfices dont on a parlé. Ce seroit peut-être le meilleur moyen de faire tomber la prévention qui exagere d'une maniére si outrée les richesses du Clergé. Il a fallu nous borner au revenu

des Evêchés & des Abbayes, selon l'ancienne estimation des biens Ecclésiastiques. Il est arrivé depuis cette évaluation une multitude de changemens dans le temporel de l'Eglise : des Bénéfices se sont détériorés, d'autres se sont améliorés : les uns ont acquis, d'autres ont perdu ou aliéné. La valeur & la forme des monnoyes ont essuyé des variations considérables.

Quant à la totalité des biens Ecclésiastiques écoutons le témoignage d'un Auteur qui ne peut être suspect de partialité. " On se fait, „ dit l'Auteur du Siecle de Louis XIV, des „ idées vagues & des préjugés sur tout, on „ dit que l'Eglise possede le tiers du Royaume, „ comme on dit au hasard qu'il y a un mil„ lion d'habitans dans Paris..... Ceux qui „ ont examiné cette matiére avec des yeux „ aussi severes qu'attentifs, n'ont pu por„ ter les revenus de toute l'Eglise Galli„ cane Séculiére & Reguliére au-delà de „ 80 millions : ce n'est pas une somme exor„ bitante pour l'entretien de 90 mille per„ sonnes Religieuses, & environ 160 mille „ personnes Ecclésiastiques que l'on comptoit „ en 1700. La somme répartie sur chaque „ tête donne environ 300 l. à chacun. Il y a „ des Moines conventuels qui ne coutent pas „ 200 l. par an à leur Monastére. „ Si nous citons ce passage, ce n'est pas que nous en adoptions toutes les supputations. Il est assez vraisemblable qu'elles sont encore exagérées.

Il ne nous reste plus qu'à rendre compte des Auteurs que nous avons consultés.

L'Introduction au Droit Eccléſiaſtique, par M. Fleury ; la Diſcipline de l'Egliſe, par le P. Thomaſſin, & l'Abregé des Mémoires du Clergé nous ont fourni tout ce qui a rapport au droit Eccléſiaſtique.

L'*Italia Sacra* ; le *Gallia Chriſtiana* ; l'Etat de la France, redigé par M. de Boulainvilliers, & la nouvelle Géographie de D. Vaiſſette ſont nos guides & nos garands pour ce qui concerne les Archevêchés, les Evêchés & les autres Bénéfices.

L'Hiſtoire de Paris par D. Félibien, & D. Lobineau ; la Deſcription de cette Ville par Piganiol nous ont donné l'hiſtorique de la troiſiéme Partie : celui de la quatrieme eſt tiré des Antiquités de la Chapelle du Roi, par Peyrat, & de l'Hiſtoire de la même Chapelle, par l'Abbé Archon.

Les Dictionnaires nous ont encore été d'un grand ſecours : Moreri pour les faits : la Martiniere pour les lieux : Trevoux & l'Encyclopédie pour les choſes.

On ſera peut-être ſurpris que pour un auſſi petit ouvrage, nous ayons été puiſer à tant de ſources : mais pour deméler une date, un nom, un fait ; il ne falloit pas moins de recherches que pour trouver un détail plus ample, où ce nom, où ce fait ſe trouvoient eux-mêmes enveloppés ?

A l'égard des mémoires & des liſtes qu'il a fallu raſſembler, rien n'eſt entré dans notre ouvrage ſans être muni de la ſignature d'une perſonne digne de foi. Le Recueil intitulé *Notizie*, imprimé à Rome, nous a beaucoup ſervi pour le Clergé étranger ; nous en avons

auſſi extrait l'année & le lieu de la naiſſance des Evêques François.

Malgré toutes nos précautions nous avons tout lieu de craindre qu'il ne ſe ſoit gliſſé dans cet Ouvrage un grand nombre de fautes: c'eſt le ſort des Recueils de cette nature. L'Etat de la France rédigé par M. de Boulainvilliers en eſt lui-même rempli, quoiqu'il ait été compoſé par ordre du Gouvernement pour l'éducation d'un Prince, & ſur des mémoires fournis par les Intendans des provinces.

Nous craignons ſur-tout pour les noms propres. Les mémoires qu'on a bien voulu nous envoyer n'étoient pas toujours écrits auſſi liſiblement qu'il auroit été néceſſaire. Il en eſt pluſieurs que nous avons eu la plus grande peine à déchifrer: encore a-t-il pu nous arriver quelquefois de prendre une lettre, une ſyllabe pour une autre. Au reſte ſi nous n'oſons garantir abſolument l'exactitude de notre ouvrage à cet égard, nous pouvons aſſurer le public que nous reſpectons trop les noms qui décorent ce Recueil, pour n'avoir pas apporté l'attention la plus ſcrupuleuſe à ne les pas laiſſer défigurer.

Il a pû nous échaper des fautes plus conſidérables dans les notions & dans l'hiſtorique: on a ſuivi les guides les plus ſurs; mais ils ne ſont pas infaillibles. Quand on les a trouvés en contradiction, on a préferé le ſuffrage du plus renommé ou du plus moderne. Comme nous ne prétendons pas donner ici un ouvrage d'érudition; nous n'avons pas

toujours entrepris de confronter les différens témoignages, ou de remonter jusqu'aux premieres sources. Nous nous sommes bornés aux opinions les plus vraisemblables & les plus suivies.

Que ces défauts ne décreditent point un ouvrage plus ample & plus exact, dont celui-ci n'est que l'essai. Voici notre projet.

Comme ce Recueil est sujet à une multitude de changemens, soit par les morts, soit par les mutations, & qu'il est par conséquent dans le cas de se renouveller tous les ans; pour n'être point obligés de répéter chaque année les mêmes notions, nous nous proposons de les mettre dans un volume séparé, avec toutes les additions & les corrections nécessaires. On y développera les détails dont nous ne donnons encore que le précis.

Les objets oubliés ou omis dans celui-ci y trouveront leur place; comme les antiquités de chaque Evêché étranger; la Chronologie des Evêques François; un état des anciens Titulaires qui ont occupé les principales dignités du second ordre (pour ceux-ci on se bornera à quelque époque qui sera plus reculée, à mesure que la dignité sera plus importante.) La fondation des Abbayes & des Eglises Collégiales de France; les Prieurés à nomination Royale; les principaux Patronages, avec le nombre & la qualité des Bénéfices qui en dépendent.

Ce Recueil permanent servira d'explication à un autre qui se renouvellera chaque année.

Celui-ci contiendra seulement les noms des titulaires actuels avec les dates qui les concernent; c'est-à-dire, l'état présent de l'Eglise Universelle. Delivré des notions qui en occuperoient la plus grande partie: il sera dans la forme la plus commode & la plus portative (*in*-18.)

L'exécution de notre projet exigera beaucoup de tems & de recherches: il faudra consulter tous les ouvrages qui ont traité de ces matiéres: il faudra rassembler des mémoires.

En attendant, nous publierons chaque année un Supplément, pour avertir des changemens arrivés parmi les Titulaires depuis cette premiere édition, nous y placerons les additions à mesure qu'elles se présenteront. Nous avons dessein, par exemple, d'ajoûter, dans le Supplément prochain, un détail plus ample du gouvernement temporel du Clergé; les Abbés Réguliers & les Abbesses; les Chanoinesses des Monastéres où l'on exige des preuves de Noblesse. Par ce moyen nous completterons insensiblement les différentes parties de notre projet.

L'empressement avec lequel on a bien voulu fournir les listes que nous avions demandées pour cette premiere édition, & les offres qu'on a eu la bonté de nous faire pour la suite & pour de plus amples éclaircissemens, nous font esperer que nous pourrons rassembler aisément les mémoires qui nous seront nécessaires.

Nous osons esperer la même faveur de

quelques Diocèses ou l'on a négligé de nous répondre, soit parce que la lettre circulaire y est arrivée trop tard, soit parce que l'on ignoroit le sujet de l'ouvrage.

Cet Essai en fera connoître la nature : plusieurs Prélats qui ont bien voulu examiner le projet, l'ont honoré de leur agrément. Si l'exécution avoit le bonheur de ne pas déplaire au Clergé ; cette bagatelle, encouragée par son approbation, pourroit devenir un jour assez importante pour ne lui pas être inutile.

AVIS AU LECTEUR.

CE Recueil devoit paroître au commencement de l'année. Des difficultés qu'on n'avoit pû prevoir ont prolongé l'impression jusqu'à la fin de Juin. Pour donner une époque fixe à la partie de cet ouvrage qui doit se renouveller tous les ans, nous différerons jusqu'au commencement de l'année M.DCC.LIX. *le SUPPLEMENT que nous promettons.*

On prie les personnes qui auront des observations particulieres à nous communiquer, & qui remarqueront quelque erreur sur des objets qui les concernent, de vouloir bien envoyer leurs observations, franc de port, à l'adresse du Libraire.

TABLE
ET PLAN DE L'OUVRAGE.

I. PARTIE. L'Eglise Universelle, 1

CHAP. I. *L'Eglise de Rome,* 4

ART. I. *Le Souverain Pontife,* 5
Les droits & les attributs de sa primauté. Chronologie des Papes, leur patrie, l'année de leur création.

ART. II. *Les Cardinaux,* 18
L'origine & les prérogatives du Cardinalat: les Conclaves & les Consistoires: Chronologie des Cardinaux François depuis le XII. siécle. Etat actuel du Sacré Collége. La patrie, les dignités, la naissance & la création de chaque Cardinal.

ART. III. *Les principales dignités du S. Siége,* 35
Le Camerlingue, le Secrétaire d'Etat, le Card. Vicaire, le Grand Pénitencier, le Chancelier de l'Egl. Rom. le Préfet des Brefs, les Préfets des deux signatures, le Prodataire, les Officiers du Sacré Palais, &c. On explique les fonctions de chaque Dignité.

ART. IV. *Les Congrégations pour le dogme & la discipline,* 38
Celles du Saint Office, de la Juridiction, du Concile, des Rits, de l'Index, de la Propa-

gande : leurs différens départemens & leurs Préfets : celles dont les Cardinaux François sont membres.

ART. V. *Le Tribunal de la Rote*, 40
Son origine & sa juriſdiction : les auditeurs dont il eſt compoſé : les nations qui les ont préſentés.

ART. VI. *Les Légats, les Nonces & les Vice Leg.* 42
Leurs fonctions & leurs prérogatives : la Vicelégation d'Avignon.

CHAP. II. *Le Gouvernement des Egliſes Cath.* 45
NOTIONS préliminaires ſur l'origine des Diocèſes & des Métropoles ; ſur le caractère & les fonctions, la promotion & la conſécration des Evêques ; ſur les prérogatives des Archevêques, des Primats & des Patriarches.

Les Cardinaux Protecteurs des Nations Cathol. 54
LES ARCHEVESQUES ET EVESQUES de l'Egliſe Univerſelle, l'érection de chaque Evêché, ſon revenu, le nom de l'Evêque, ſon âge & l'année de ſa promotion. Nous les diſtribuons en 7. Articles.

ART. I. *Egliſes d'Italie*, 54
Etats du Pape ; la Toſcane ; le Milanois ; le Piémont ; le Royaume de Naples ; Ravenne, Ferrare & Bologne ; les Republiques de Veniſe, de Gênes & de Lucques ; les Iſles de Sardaigne, de Sicile & de Corſe.

ART. II. *Egliſes de France.* 65

ART. III. *Egliſes d'Allemagne & des Pays-Bas*, 70
Les trois Electorats Eccléſiaſtiques ; la Baviere ; la Bohême & l'Autriche.

ART. IV. *Egliſes d'Eſpagne & de Portugal*, 75

ART. V. *Egliſes de Pologne*, 78

ART. VI. *Egliſes de Hongrie, d'Illyrie, &c.* 79

ART. VII. *Egliſes du Nouveau Monde*, 81
L'Amérique Eſpagnole ; l'Amérique Portugaiſe ; l'Amérique Françoiſe.

ART. VIII. *Patriarchats des Eglises Catholiques*, 83
Patriarchats d'Orient, d'Occident & des Indes. Les Missions Orientales.

CHAP. III. *Les Ordres Monastiques*, 83
L'Origine & l'établissement de chaque Ordre; leurs principales Congrégations; leurs réformes; leurs révolutions; leur état actuel; l'esprit & la forme de leur institut & de leur Gouvernement: leurs Supérieurs généraux; les Cardinaux protecteurs. On entre dans le même détail par rapport à tous les Ordres Religieux contenus dans les Chapitres suivans.

ART. I. *L'Ordre de S. Basile*, 94
ART. II. *L'Ordre de Saint Benoît*, 95
ART. III. *Ordres qui suivent la R. de S. Benoît*, 97

Cluny, 98 | *Fontevrault*, 100
Grammont, 99 | *les Camaldules*, ibid.
Vallombreuse, ibid. | *les Celestins*, 101

ART. IV. *L'Ordre de Cîteaux, & ses reformes*, 102

les Bernardins, 102 | *la Trape*, 104
les Feuillans, 103 | *Sept-Fons*, ibid.

CHAP. IV. *les Ordres Mendians*, 105
ART. I. *L'Ordre des Carmes*, 106
ART. II. *L'Ordre des Augustins*, 108
ART. III. *L'Ordre de S. Dominique*, 109
ART. IV. *L'Ordre de Saint François*, 110

Les Cordeliers, 111 | *Sainte Claire*, 113
Les Capucins, 112 | *Tiers-Ordre*, 114
Les Recolets, ibid. | *Les Penitens*, ibid.

CHAP. V. *Les Chanoines Réguliers & les Chanoinesses de S. Augustin & de Prémontré*, 115

ART. I. *Ordre de S. Augustin*, 116
ART. II. *Ordre de Prémontré*, ibid.
ART. III. *Les Chanoinesses Séculiéres & Régul. des deux Ordres*, 117

CHAP. VI. *Les Clercs Réguliers*, 119
ART. I. *Les Jésuites*, 120
ART. II. *L'Oratoire*, 122
ART. III. *La Doctrine Chrétienne*, 123
ART. IV. *Les Théatins*, 124
ART. V. *Les Barnabites*, 125
ART. VI. *Les Lazaristes*, ibid.

CHAP. VII. *Les autres Ordres Relig. qui ne sont point compris sous les divisions précedentes*, 127
ART. I. *Ordres Religieux d'Hommes*, 128

Les Chartreux, 128
Les Hermites, 129
Les Servites, ibid.
Les Minimes, 130
La Trinité, 131
La Mercy, ibid.
Les Religieux de la Charité, 133

ART. II. *Ordres Religieux de Filles*, 134

Les Annonciades, 134
La Visitation, 135
L'Adoration perpet. 136
Les Ursulines, 136
Les Hospitalieres, 137
Les SS. de la Charité, ib.

CHAP. VIII. *Les Universités de l'Europe*, 138
Leur érection, leurs Fondateurs, leur gouvernement, leurs priviléges, leurs Colléges.
ART. I. *Universités d'Italie*, 139
ART. II. *Univ. d'Espagne & de Portugal*, 142
ART. III. *Universités d'Allemagne*, 144
ART. IV. *Univ. des Pays-Bas & de la Suisse*, 146
ART. V. *Univ. des Isles Britanniques*, 147
ART. VI. *Univ. des Etats du Nord*, 150

II. PARTIE. Le Clergé de France, 151

CHAP. I. *Gouv. Spir. de l'Eglise de France*, 152
Notions preliminaires sur le ministere & les fonctions des Grands Vicaires, des Officiaux, des Dignitaires & des Chanoines des Cathédrales, &c. & sur la nomination aux Evêchés & aux autres Bénéfices consistoriaux.

Les Diocèses de France par ordre alphabetique, 164
1°. La Ville Episcopale, son nom Latin, la province où elle est située, le rang qu'elle y tient, la Métropole dont elle dépend : le siécle où chaque Evêché a été érigé ; les prérogatives qui y sont attachés ; sous quelle invocation est la Cathédrale.
2°. Le revenu ; la taxe en Cour de Rome ; le nombre des paroisses ; la distance de Paris.
3°. L'Evêque actuel ; ses noms ; ses titres ; sa patrie ; l'année de sa naissance & celle de son sacre.
4°. Les Grands Vicaires & les Officiaux ; le Syndic du Diocèse ; la qualité des Directeurs du Seminaire.
5°. Les Dignités & les Dignitaires de la Cathédrale ; le nombre des Chanoines.
6°. La lettre A designe ceux qui ont des Abbayes Commendataires.

Voyez le Suppl. placé à la fin de cette Partie, 301

CHAP. II. *Gouvernement temporel du Clergé*, 219
La Répartition & le Recouvrement de ses Impositions.

ART. I. *Assemblées générales du Clergé*, 221
Leur convocation & leur tenue : les Députés dont la derniere étoit composée, & sa distribution en différens Bureaux.

ART. II. *Les Agens généraux du Clergé*, 227
Leurs fonctions : les provinces qui les nomment : les derniers Agens généraux nommés par chaque province.
ART. III. *Les huit Chamb. Souv. Ecclésiast.* 230
Leur Juriſdiction : leur reſſort ; les Conſeillers dont elles ſont compoſées.

Celle de Paris, 231 | *Celle de Bourdeaux*, 233
Celle de Lyon, 232 | *Celle de Bourges*, 234
Celle de Rouen, 233 | *Celle de Toulouſe*, ibid.
Celle de Tours, ibid. | *Celle d'Aix*, 235

ART. IV. *Les Œconnomats & la Regale*, 235

CHAP. III. *Abbayes Commendataires*, 237
L'origine & la nature des Commendes.
On a rangé par ordre alphabétique les noms des Titulaires.

CHAP. IV. *Chapitres Nobles*, 257
Leur fondation ; leurs priviléges ; leurs uſages ; les preuves qu'ils exigent ; leurs Dignités & leurs Chanoines.
Chapitre de Strasbourg, 258
Chapitre de S. Jean de Lyon, 260
Chapitre de S. Julien de Brioudé, 264
Chapitre de S. Claude, 265
Les Chapitres de S. Pierre de Macon, de S. Pierre de Vienne & de S. Chef, 266

CHAP. V. *Les Collégiales du Royaume*, 267
Les Dioceſes où elles ſont ſituées ; le nombre de leurs Canonicats ; leurs premiers Dignitaires : elles ſont rangées par ordre alphabétique.
On ajoûte aux Collégiales les plus conſidérables leur établiſſement, leurs priviléges, &c. les Collateurs de leurs Canonicats.

CHAP. VI. *Le Clergé Régulier de France*, 180
Les prérogatives & les fonctions des Abbés Réguliers & des Abbesses.
ART. I. *Les Chanoines Réguliers*, 281
ART. II. *Les Ordres Monastiques*, 284
Voyez dans la 3. Partie à l'Article des Couvens de Paris, les Supérieurs Provinciaux des Ordres Mendians, des Clercs Réguliers, &c.

CHAP. VII. *Dignités séculieres possédées par des Ecclésiastiques*, 285
Les Pairs Ecclésiastiques, 286
Les Conseillers d'Etat Ecclésiastiques, 287
Les Conseillers Clercs des Parlemens, 288

CHAP. VIII. *Universités du Royaume*, 294
Leur érection; leurs fondateurs; leur gouvernement; leurs priviléges; leurs principaux officiers. Elles sont par ordre alphabétique.

III. PARTIE. Le Clergé de Paris.

CHAP. I. *L'Origine, l'Etat & le Gouvernement du Diocèse, & de l'Eglise de Paris.* 1
ART. I. *L'Archevêché de Paris*, ibid.
ART. II. *L'Eglise de Paris*, 3
Son Antiquité; son état présent; les Chanoines de N. D. leur patrie; l'année de leur réception; les Hauts-Vicaires, &c.
ART. III. *Etat du Diocèse & ses Jurisd. Eccl.* 9
ART. IV. *Les Seminaires*, 10
Leurs Fondateurs; l'Institution des Sociétés de Prêtres qui les gouvernent; leurs Supérieurs.

CHAP. II. *Les Collégiales de Paris*, 17
Leur établissement; leurs Fondateurs; les Collateurs de leurs Canonicats; leurs Dignitaires & leurs Chanoines.

ART. I. *Les Collégiales filles de l'Archevêq.* 17
ART. II. *Les Collégiales filles de N. D.* 20
ART. III. *Les SS. Chapelles de Paris & de Vincennes*, 23
ART. IV. *Les Chapitres de S. Louis du Louvre, & de S. Jacques l'Hôpital*, 25

CHAP. III. *Les Paroisses de Paris*, 27
La fondation de chaque Eglise; son érection en Paroisse; les monumens qu'elle renferme; les personnes distinguées qui y ont leur sépulture.
Le Patron de la Cure; le Curé; ses Vicaires; le nombre de son Clergé; celui des Paroissiens. Nous ne garantissons point l'exactitude de ce nombre: tel qu'il est il suffira pour faire connoître à peu près l'étendue de chaque paroisse.

CHAP. IV. *Maisons Religieuses d'Hommes*, 57
Leur fondation; leurs principaux monumens; leurs tombeaux; le nombre de leurs Religieux; leurs Supérieurs.

ART. I. *Les Abbayes*, 54
ART. II. *Les Chanoines Réguliers*, 58
ART. III. *Les Clercs Réguliers*, 62
ART. IV. *Les Ordres Monastiques*, 67
ART. V. *Les Ordres Mendians*, 72

CHAP. V. *Les Couvents de Filles*, 83
Leur institut; leurs Supérieures, & les mêmes détails qu'aux Couvents d'hommes.

Les Abbayes de Filles, 83
Les Couvens du Quartier Saint Germain, 85
Ceux du Quartier S. Jacques. 87
Ceux du Quartier du Marais & de S. Antoine, 90
Ceux du Quartier S. Denis & S. Martin, 94
Ceux du Quartier S. Victor, 96
Ceux du Quartier S. Honoré, 99

CHAP. VI. *La Faculté de Théologie*, 100
Son Gouvernement ; ſes principaux Officiers ; ſes Profeſſeurs ; comment elle confere les Degrés.
ETAT par ordre alphabétique de tous les Docteurs reçus depuis le commencement du ſiécle. On diſtingue deux époques : 1°. Depuis 1700. juſqu'en 1725. 2°. Depuis 1725. juſqu'en 1748. Les années ſuivantes nous manquent. Les Docteurs ſont partagés en quatre ordres.
ART. I. *Docteurs de la Maiſon de Sorbonne*, 103
ART. II. *Docteurs de la Maiſon de Navarre*, 106
ART. III. *Docteurs Ubiquiſtes*, 109
ART. IV. *Docteurs Reguliers*, 119
Les Bacheliers de la licence courante, 121

CHAP. VII. *La Faculté des Arts*, 125
Les Principaux Officiers de l'Univerſité. Les nations & les tribus de la Faculté des Arts. Les Colléges ; leur érection ; leurs fondateurs ; le nombre des Bourſes ; les conditions requiſes pour les poſſeder ; ceux qui les confèrent ; les Principaux & autres Supérieurs. Les Profeſſeurs de Philoſophie & de Rhétorique dans les Colléges de plein exercice.
ART. I. *Colléges de plein exercice*, 125
ART. II. *Colléges de moyen exercice*, 129

CHAP. VIII. *Les Hôpitaux*, 136
Leurs Fondateurs & l'objet de leur fondation ; leur administration pour le temporel ; leurs Directeurs pour le spirituel.

IV. PARTIE. Le Clergé de la Cour, 141
Les antiquités de la Chapelle du Roi ; les usages & les cérémonies qui s'y observent ; l'origine, les fonctions & les prérogatives de ses dignités : ceux qui les ont possédées depuis leur érection.

CHAP. I. *Le Grand Aumônier de France & le Premier Aumônier*, 144
CHAP. II. *Le Maître de la Chapelle & celui de l'Oratoire*, 155
CHAP. III. *Les Confesseurs de nos Rois, depuis S. Louis jusqu'à Louis XV.* 159
CHAP. IV. *Les Aumôniers de Quartier*, 166
CHAP. V. *Les Prédicateurs du Roi depuis le commencement du siécle*, 167
ART. I. *Ceux du Carême & de l'Avent*, 168
ART. II. *Ceux qui ont prêché la Cêne*, 173
ART. III. *Ceux qui ont prêché la Pentecôte*, 174
ART. IV. *Ceux qui ont prononcé le Panégyrique de S. Louis, dans la Chapelle du Louvre, devant l'Académie Françoise*, 176
CHAP. VI. *Les Chapelains & Clercs de Chap.* 178
CHAP. VII. *La Chapelle de la Reine, celle de Mad. la Dauphine, & celle de Madame*, 183
CHAP. VIII. *Maisons Royales*, 187
ART. I. *Chapelles de Versailles & de Fontain.* ib.
ART. II. *Hôtel des Invalides*, 189
ART. III. *Maison de S. Cyr*, 191
ART. IV. *L'Ecole Militaire*, 196

AVIS DU LIBRAIRE.

Outre les fautes qui ont dû échaper à l'Éditeur dans un Ouvrage de cette nature ; j'en ai aussi laissé passer quelques-unes dans l'impression : cet Errata va les reparer.

Dans la III. Partie je n'ose garantir tous les noms des Supérieurs des Communautés Religieuses de Paris. Plusieurs ont changé pendant le cours de l'impression. Quelques noms sont omis, d'autres peuvent être défigurés, n'ayant pas toujours été fournis avec toute l'exactitude possible. Au reste j'ai cru faire plaisir au Public de les ajoûter, tels qu'ils sont, à l'historique des Monastères.

Page 3 *ligne* 15, *effacez* les Ordres Relig. & Milit.
P. 30 *l.* 7, 1745, *l.* 1645. P. 33 *l.* 1743, *l.* 1753. *Ibid. l.* 36, *effacez* 1675.
P. 33. *& alibi*, Boulonois, *l.* Bolonois.
P. 34 *l.* 20, 3787, *l.* 1707.
P. 52 *l.* 12, αρχος, *l.* αρχος.
P. 54 *l.* 8, Trojet, *l.* Trojer.
P. 57 *l.* 14, l'Archevêque de Pise, *l.* l'Archevêché.
P. 58 *l.* 8, SpaWo, *l.* SpaWr.
P. 59 *l.* 3, douziéme, *l.* XVe.
P. 63 *l.* 27, 1634, *l.* 1734.
P. 66 *l.* 16, 1553, *l.* 1753.
P. 67 *l.* 11, Brignon, *l.* Breignou.
P. 68 *l.* 18, Boucauld, *l.* Bocauld. *Ibid. l.* 30, 1643, *l.* 1743.
P. *ibid. l. dern.* la Perouze, *l.* de Peyrouse.
P. 75 *l.* 9 & 10, *mettez* Vienne *avant* Neuſtad.
P. 76 *l.* 12, d'Onco, *l.* d'Ocon.
P. 82 *l.* 3, de Mexique, *l.* du Mexique.
P. 101 *l.* 26, bieri, *l.* Albieri.
P. 113 *l.* 3 & 4, Capucins, *l.* Cordeliers.
P. 168 *l.* 7, des Haies, de Cry, *c'eſt le même nom.*

P. 171 *l.* 23, *& alib.* Biandos, *l.* Biaudos.
P. 179 *l.* 24, Labaudi, *l.* Rabaudi.
P. 181 *l.* 21, dénombrement, *l.* démembrement.
P. 193 *l.* 19, 2400 fl. *l.* 2500 fl.
P. 196 *l.* 20 & 21, Provence, *l.* Province.
P. 203 *l.* 5, 25 Mai 1732, *l.* 18 Mai 1749.
Ib. l. 10, 5. Chant. 5. Doyens, *l.* S. Chant. S. Doyé.
P. 205 *l.* 5, 1727, *l.* 1722.
Ibid. l. 16, Villot, *l.* Willot.
P. 207 *l.* 4, Daunois, *l.* Daunis.
Ibid. l. 14, 50000. *l.* 17000.
P. 211 *l.* 19, Perſonats, *ajoût.* Archidiaconés.
Ibid. l. 20, de Gatuſe, *l.* de Gatinois.
P. 212 *l.* 8 *& alibi*, Hondoul, *l.* Hodoul.
Ibid. l. 30, Préchantre, *l.* Premier Chanoine-né.
P. 213 *l.* 2, IV. ſiécle, *l.* XIV. ſiécle.
P. 214 *l.* 18, de Cairot, *l.* de Cairol.
P. 215 *l.* 13, 120, *l.* 70.
P. 218 *l.* 13, de Prieves, *l.* de Breves.
P. 223 *& alibi*, de Gadague, *l.* de Gadagne.
P. 244 *l.* 13, Chifrevart, *l.* Chifrevaſt.
P. 246 *l.* 35 & 36, Beaulien, *l.* Beaulieu.
P. 249 *l.* 11, Toul, *l.* Boulogne.
Ibid. l. 28, Marcé, *l.* Macé.
P. 251 *l.* 2, Nan, *l.* Nau.
P. 259 *l.* 7, en Autriche, *l.* dans les États d'Autr.

P. 5 *l.* 11, 1746, *l.* 1745.
P. 8 *l.* 1, 1734, *l.* 1732.
P. 73 *l.* 9, 1733, *l.* 1633.
P. 91 *l.* 21, de la même Regle, *l.* de la R. de S. Aug.
P. 97 *l.* 1, Supérieur, M. *l.* Supérieure, Madame.
P. 109 *transferez la l.* 19 *à la p.* 110, *l.* 13.
P. 150 *l.* 14, 1693, *l.* 1593. P. 151 *l.* 12, 1332, *l.* 1632. *Ibid. l.* 27, 1557, *l.* 1657. *Ibid. l.* 27, 1557, *l.* 1657. P. 165 *l.* 22, 1563, *l.* 1663. *Ibid. l.* 25, 1570, *l.* 1670. *Ibid. l.* 25, 1570, *l.* 1670.
P. 169 *l.* 25, le P. Ron, *l.* le P. Eon.

Changemens

CHANGEMENS arrivés depuis l'impression: on met seulement les plus considérables.

Le Cardinal de TRAUTSON Archev. de Vienne en Autriche, mort le 10 Mars 1757. âgé de 53 ans. Il avoit été créé Cardinal l'année précédente à la nomination de l'Impératrice Reine.

Le Cardinal LERCARI, Cardinal-Prêtre du titre de S. Pierre-ès-Liens, mort à Rome le 23 Mars 1757. âgé de 81 ans. Il avoit été créé Cardinal en 1726. par Benoît XIII.

Le Cardinal de la ROCHEFOUCAULT, Card. Prêtre du titre de Sainte Agnès-hors-les-murs, mort à Paris le 29 Avril 1757, âgé de 56 ans. Voyez ses titres & ses dignités dans la seconde Partie à l'article des Diocèses.

Il vaque à present onze places dans le Sacré Collége.

Le Cardinal SAGRIPANTI, *Romain*, est nommé Préfet de la Congrégation du Concile, sur la démission du Cardinal SPINELLI.

Mre. de VAY, Doyen des Auditeurs de Rote, mort à Rome le 16 Janvier 1757. Il étoit Auditeur de ce Tribunal pour la Toscane depuis 1733.

AMBASSADEUR de France auprès du S. Siége, M. l'Evêque de LAON. Il succede à M. le Comte de Stainville.

Evêques Morts, MM.

L'Archevêque de Gran ou de Strigonie, *Czaki*, Primat de Hongrie.

Le Baron de BUZECK, Evêque & Abbé de *Fulde* en Allemagne, Archichancelier de l'Impératrice Reine, Primat de Germanie; élu en 1737 Abbé

de l'Abbaye de Fulde, qui fut érigée en Evêché en 1752, mort le 4 Décembre 1756.

Le Comte de STADION, Evêque & Prince de *Bamberg*, nommé en 1753, mort le 6 Mars 1757, âgé de 77 ans.

L'Evêque de TERUEL, en Espagne, *Baroja*.

L'Evêque de TORTOSE, en Espagne, *Comacho de Maduegnon*.

L'Evêque de PULATY, en Albanie, *Torriani*.

L'Archevêque de BURGOS, en Espagne, *Guillen*, mort dans le mois d'Avril, âgé de 71 ans.

L'Archev. de LEOPOL, en Pologne, *Wizecki*.

L'Evêque de MALTE, *de Buſſan*.

L'Evêque de COUTANCE, Leonor *Goyon de Marignon*, mort le 3 Avril, âgé de 80 ans.

L'Archevêque de BOURGES, le Cardinal de la *Rochefoucault*, Voyez ci-deſſus.

L'Ancien Evêque d'ORLEANS, *de Paris*, mort à Orléans le 4 Juin, âgé de 77 ans.

Nouveaux Evêques, MM.

Archevêque d'AVIGNON, *Manzy*, transféré de Cavaillon.

Evêque de CAVAILLON dans le Comtat, Pierre-Joſeph *Artaud*, né dans le Diocèſe d'Apt en Provence, ancien Curé de S. Méry à Paris. Sacré à Rome, le 3 Avril 1757. dans l'Egliſe de S. Ignace, par le Cardinal Doria. Sa Sainteté l'a mis au rang des Evêques aſſiſtans du Thrône Apoſtolique.

Evêque de PULATY en Albanie, *Gianchi*.

Ev. de NOVARRE, ſuffragant de Milan, *Rectori*, ſacré à Rome le 16 Janvier.

Ev. de MONTEPULCIANO, ſacré à Rome dans le mois de Janvier.

Ev. de BORGO-SAN-SEPULCHRO, ſacré à Rome le même mois.

Ev. de FELTRI, sacré le 3 Avril.
Ev. de LERIDA, en Espagne, *Pedrejon.*
Archevêque de LEOPOL, en Pologne, *Dembowski*, ci-devant Evêque de Kaminieck.
Ev. de SARZANE, en Italie, *Lomellini*, Génois, Général des Clercs Réguliers Mineurs.
Ev. de COUTANCE, *du Quesnoy*, ancien Vicaire-Général de cet Evêché, né dans le même Diocèse en 17..
Evêque de SENE'S, *de Woheles*, ancien Vicaire général de l'Archevêché d'Arles.

Abbés Morts, MM.

Abbé de Lessay, l'Ev. de Coutance, *de Matignon.*
Abbé de Cluny, le Card. de la *Rochefoucault.*
Abbé d'Aisnay, *idem.*
Abbé de Beaulieu, *idem.*
Abbé de S. Vandrille, *idem.*
Abbé de S. Acheuil, *de Brantes*, Vicaire général d'Amiens.
Abbé de S. Loup de Troyes, *Pajot de Dampierre*, Doyen des Chan. Honor. de l'Eglise de Paris.
Abbé de S. Eloy Fontaine, *Kranstinski*, ci-devant premier Aumônier de la Reine de Pologne, Ducheſſe de Lorraine, mort à Dantzick.
Abbé de S. Jean, Diocèse d'Amiens, l'ancien Evêque d'Orléans.
Abbé de Beaulieu, *Frison*, Chan. de Reims.

Abbayes données.

Ab. de S. Quentin en l'Isle, le Prince de *Salm.*
Ab. de Lessay, *de la Ville*, Premier Commis des affaires étrangeres, ci-devant Ministre de France en Hollande.

Ab. de Noaillé, *de la Ville Miremont.*
Ab. de S. Eloy Fontaine, *Tudert*, Conseiller de Grand'Chambre au Parlement de Paris.
Ab. de Livri, *de Malherbe*, Chan. de Paris.
Ab. de S. Acheüil, *Girard*, Premier Aumônier de Madame Infante Ducheſſe de Parme.
Ab. d'Aiſnay, le Cardinal DE TENCIN.
Ab. de Beaulieu, l'Arch. de Narbonne.
Ab. de S. Arnoul de Metz, *de Stainville.*
Ab. de S. Loup de Troyes, *de Radonviliers.*

Grand Aumônier de France.

S.E.M. le CARD. DE TAVANNES, ci-devant Grand Aumônier de la Reine.

Grand Aumônier de la Reine.

M. l'Ev de LAON, déſigné Cardinal.

Premier Aumônier du Roi.

M. l'Abbé Comte DE BOUILLE', Doyen de l'Egliſe de Lyon, ci-devant Maître l'Oratoire de S. M.

M. L'EVESQUE DE DIGNE (*de Jarente*) vient d'être chargé par le Roi du département concernant la nomination aux Bénéfices.

Il faut ajoûter aux nouveaux Evêques.

Arch. de Vienne en Autr. *Migazzi*, Ev. de Weitzen.
Ev. de Bamberg, *Seintzeim*, Ev. de Wurtzbourg.
Ev. de Plata au Perou d'*Arbiza*, Ev. de Truxillo.
Ev. de Truxillo, d'*Agramont*, E. de Buenos-Ayres.
Ev. de Buenos-Ayres, *D. Joſ. Ant. Baſureo.*
Ev. d'Arath, & ſuff. de Strasbourg, *du Vernin.*

Abbayes Vacantes au mois de Juin 1757.

Creſpin, *Camb.*	15000	Cluny, *Macon.*	50000
Plaineſelve, *Bord.*	20000	S. Vandrille, *R.*	40000
S. Eloy, *Noyon.*	14000	S. Jean, *Amiens.*	16000
Falaiſe, *Sées.*	2300	Beaulieu, *Tours.*	2800

L'EUROPE ECCLÉSIASTIQUE.

PREMIERE PARTIE.

L'EGLISE UNIVERSELLE.

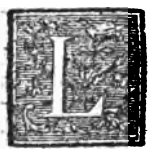

LE CLERGÉ comprend tous les Miniſtres conſacrés au ſervice de la Religion, & au gouvernement de l'Egliſe, depuis la ſimple Tonſure cléricale juſqu'à la Prélature.

On appelle Clergé régulier les différens Ordres Religieux. Le titre de Cleres ne leur fut accordé que dans le IV. ſiécle.

L'étymologie de Clergé vient de κλῆρος, *ſort, partage*, parce qu'en effet Dieu eſt le partage

de ſes Miniſtres, & qu'ils ſont réciproquement le partage de Dieu. On apperçoit l'origine de cette expreſſion dès l'ancien Teſtament, où la Tribu de Levi eſt appellée de ce nom. Saint Pierre dans ſes Epîtres, fait uſage du même mot dans le même ſens : *neque ut dominantes in Cleris.* Quelques Etymologiſtes modernes lui ont voulu trouver une autre origine dans le vieux mot françois *Clergie*, qui ſignifie *ſcience*, *littérature*, parce que dans les premiers ſiécles de notre nation les gens d'Egliſe étoient les ſeuls ſavans, les ſeuls lettrés ; mais il eſt évident qu'ils ont pris le dérivé pour la racine, & que *Clergie* vient lui-même de Clergé, qui eſt beaucoup plus ancien.

C'eſt au ſeul Clergé ſéculier qu'appartient le gouvernement de l'Egliſe & l'exercice des fonctions qui en dépendent : les Réguliers n'y ont part qu'en qualité de Miniſtres auxiliaires.

La ſubordination qui regne parmi les différens membres du Clergé ſe nomme Hiérarchie (ἱερὸς, *ſacré*, ἀρχὴ, *dignité*).

L'Evangile diſtingue trois Ordres, celui des Evêques, le ſouverain Pontife à leur tête ; celui des ſimples Prêtres, & celui des Diacres. Le collége des Apôtres préſidé par S. Pierre, les ſoixante-dix Diſciples choiſis par Jeſus-Chriſt, les ſept Diacres élus par les Apôtres, & la forme du premier gouvernement de l'Egliſe nous marquent bien expreſſément la diſtinction de ces trois Ordres & leur ſubordination.

On a dans la ſuite ajouté à cette Hiérar-

chie l'ordre des Soûdiacres & ceux d'Acolyte, de Lecteur, d'Exorciſte, & de Portier. De ces quatre Ordres qu'on appelle vulgairement les Mineurs, pour les diſtinguer des ordres Sacrés, les Grecs n'admettent que celui de Lecteur.

A meſure que l'Egliſe s'eſt étendue, elle a été obligée d'ajouter de nouveaux degrés à ſa Hiérarchie; de-là l'origine des Cardinaux, des Patriarches, des Primats, des Archevêques ou Métropolitains, dont nous allons placer des notions à la tête des Articles ſuivans. Nous expoſerons de même, chacune à ſon rang, celles qui concernent le Clergé régulier & les Ordres Religieux & Militaires.

Nous diviſerons cette Partie en huit Chapitres: nous rendrons compte,

Dans le premier de l'Egliſe Romaine ou de la Cour de Rome.

Dans le ſecond du gouvernement de toutes les Egliſes catholiques.

Dans le troiſiéme des ordres Monaſtiques.

Dans le quatriéme des ordres Mendians.

Dans le cinquiéme des Chanoines réguliers.

Dans le ſixiéme des Clercs réguliers.

Dans le ſeptiéme des autres Ordres Religieux ſoit d'hommes, ſoit de filles.

Nous ajouterons au Supérieur Général de chaque Ordre le Cardinal Protecteur.

CHAPITRE PREMIER.

L'ÉGLISE ROMAINE.

CETTE EGLISE eſt depuis l'origine du Chriſtianiſme, la mere & la maîtreſſe de toutes les Egliſes Catholiques, le fondement de la Foi & le centre de l'unité; titres qui lui ſont confirmés par la tradition la plus conſtante & la plus unanime de tous les Peres.

Nous diſtribuerons ce Chapitre en ſix Articles.

Le premier pour le Pape.

Le ſecond pour les Cardinaux. Nous y parlerons auſſi des Conclaves & des Conſiſtoires.

Le troiſiéme pour les dignités du S. Siége.

Le quatriéme pour les principales Congrégations.

Le cinquiéme pour le Tribunal des Auditeurs de Rote.

Le ſixiéme pour les Nonces, les Légats, & les Vice-Légats.

ART. I. *Le Souverain Pontife.*

LE CHEF de l'Eglise Romaine, qui est en même tems celui de l'Eglise Universelle, se nomme souverain Pontife, très-saint Pere, Vicaire de Jesus-Christ, & plus ordinairement N. S. P. le Pape, en latin *Papa*. L'étymologie de ce nom le rend très-respectable; c'est un abregé de *Pater Patrum*, Pere des Peres, Pasteur des Pasteurs, & dans un certain sens Evêque des Evêques; ce qui faisoit dire à M. Bossuet devant une assemblée des Evêques de France, (Sermon de l'Unité) « Pasteurs à l'égard des peuples, nous sommes brebis à l'égard de Pierre ». Le titre de Pape se donnoit autrefois à tous les Evêques, comme le fait connoître l'inscription de plusieurs Lettres dans S. Jérôme, S. Augustin, &c. On leur donnoit aussi les titres de votre *Sainteté*, de votre *Béatitude*, comme nous les donnons aujourd'hui au souverain Pontife. Ces titres & le nom de *Pape* ont commencé dans le XI. siécle à ne se donner qu'au seul Evêque de Rome; Grégoire VII. en fit une loi.

Les attributs de cette dignité sont la thiare, les clefs & la triple croix. L'attribut des clefs est aussi ancien que l'Evangile. On sçait les termes de la promesse que J. C. fit à S. Pierre: *Je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux.* La thiare ou la triple couron-

ne n'étoit d'abord qu'un simple bonnet ; on y a successivement ajouté trois couronnes. La triple croix désigne la supériorité du Pape sur les Patriarches, qui n'ont qu'une croix double.

Il faut d'abord distinguer, dans la personne du Pape, le Prince temporel d'avec le spirituel. Par les victoires & la libéralité de nos anciens Rois, il possede en titre de souveraineté toute cette contrée de l'Italie, dont Rome est la capitale ; il a même des droits sur le Royaume de Naples, qui lui doit foi & hommage & un certain tribut.

On peut encore envisager sous plusieurs faces son autorité spirituelle : il est 1. Simple Evêque de Rome. 2. Métropolitain d'un certain nombre de suffragans. 3. Patriarche d'Occident. 4. Enfin il est le Chef de toute l'Eglise, & c'est à ce dernier objet que nous nous fixons.

En cette qualité il a des droits absolument essentiels à son autorité, il a des concessions de la part des Princes ou des Eglises particulieres. Il a de simples prétentions que le zèle indiscret de quelques Ultramontains a portées quelquefois un peu loin. Nous passerons celles-ci sous silence. Nous parlerons dans l'Article du Clergé de France des arrangemens particuliers de nos Rois & de notre Clergé avec le S. Siége. A l'égard de ses droits essentiels, nous ne pouvons les définir plus exactement que par les propres termes de la célebre Déclaration du Clergé de France, en 1681, qui porte : *Que le souverain Pontife est le Chef de l'Eglise, le centre de l'unité ; qu'il jouit d'une primau-*

té d'autorité & de juriſdiction qui lui a é conférée par J. C. lui-même dans la perſon de S. Pierre. La même Déclaration ajoute *In quæſtionibus fidei præcipuas eſſe ipſius pa tes ejuſque decreta ad omnes & ſingulas E cleſias pertinere.* Nous renvoyons l'électio & le couronnement des Papes à l'article d Cardinaux.

CHRONOLOGIE DES PAPES.

S. PIERRE *Galiléen*, premier Apôtre.
Nommé Chef de l'Égliſe par J. C. l'an 3
Établit ſon ſiége à Antioche l'an 3
Le transfére à Rome l'an 4
Meurt Martyr le 29 Juin 6

PONTIFES *élûs par le Clergé & le Peuple Romain.*

S. Lin, Martyr.	*Toſcan*	71
S. Clet, M.	*Romain*	91
S. Clément, M.	*Romain*	102
S. Anaclet, M.	*Athénien*	110
S. Evariſte, M.	*Grec*	115
S. Alexandre I. M.	*Romain*	130
S. Xiſte I. M.	*Romain*	141
S. Teleſphore, M.	*Grec*	152
S. Hygin, M.	*Athénien*	156
S. Pie I. M.	*d'Aquilée*	165

S. Anicet, M.	*Syrien*	173
S. Soter, M.	*le Fundi*	177
S. Eleuter.	*Grec*	192
S. Victor, M.	*Africain*	201
S. Zéphirin.	*Romain*	219
S. Calixte I. M.	*Romain*	224
S. Urbain I. M.	*Romain*	231
S. Pontien, M.	*Romain*	235
S. Anthere, M.	*Grec*	236
S. Fabien, M.	*Romain*	250
S. Corneille, M.	*Romain*	253
S. Luce I. M.	*Romain*	255
S. Etienne I. M.	*Romain*	257
S. Sixte II. M.	*Grec*	258
S. Denis.	*Grec*	270
S. Felix I. M.	*Romain*	275
S. Eutychien, M.	*Toscan*	283
S. Marcellin, M.	*Romain*	304
S. Marcel, M.	*Romain*	309
S. Eusebe.	*Grec*	311
S. Melchiaire.	*Africain*	313
S. Sylvestre.	*Romain*	335
S. Marc.	*Romain*	336
S. Jules I.	*Romain*	352
Libere.	*Romain*	367
S. Damase I.	*Espagnol*	384
S. Sirice.	*Romain*	398
S. Anastase I.	*Romain*	402
S. Innocent II.	*d'Albano*	417
S. Zosime.	*Grec*	418
S. Boniface I.	*Romain*	423
S. Celestin I.	*Romain*	432
S. Sixte III.	*Romain*	444
S. Léon le Gr. D.	*Toscan*	461
S. Hilaire.	*de Sardaigne*	467
S. Simplice.	*de Tivoli*	483
S. Félix II.	*Romain*	492

S. Gelase I.	*Africain*	496
S. Anastase II.	*Romain*	498
S. Symmaque	*de Sardaigne*	514
S. Hormisdas,	*Romain*	523
S. Jean I.	*Toscan*	526

PONTIFES *nommés ou confirmés par la Puissance séculiere.*

S. Félix III.	*Samnite*	530
Boniface II.	*Goth*	532
Jean II.	*Romain*	535
S. Agapit.	*Romain*	536
Sylvere,	*de Campanie*	537
S. Vigile,	*Romain*	555
S. Pélage I.	*Romain*	560
S. Jean III.	*Romain*	573
S. Benoit I.	*Romain*	578
Pélage II.	*Romain*	590
S. Grégoire le G. D.	*Romain*	604
Sabinien I.	*Toscan*	606
Boniface III.	*Romain*	607
S. Boniface IV.	*Mars*	615
Deus-dedit,	*Romain*	618
S. Boniface V.	*Napolitain*	625
Honorius I.	*de Campanie.*	638
Severin,	*Romain*	640
Jean IV.	*Dalmate*	642
Théodore,	*de Jérusalem*	649
S. Martin I.	*Toscan*	655
S. Eugene I.	*Romain*	658
S. Vitalien,	*de Campanie*	673

Adeodat	*Romain*	677
Donus	*Romain*	679
S. Agathon,	*Sicilien*	682
S. Léon II.	*Sicilien*	684
Benoît II.	*Romain*	685
Jean V.	*Syrien*	687
Conon,	*Sicilien*	688
Serge I.	*Sicilien*	701
Jean VI.	*Grec*	705
Jean VII.	*Grec*	707
Sisinnius,	*Syrien*	708
Constantin I,	*Syrien*	715
Grégoire II.	*Romain*	731
Grégoire III.	*Syrien*	741
S. Zacharie	*Grec*	752
Etienne II.	*Romain*	757
Paul I.	*Romain*	767

Le Clergé & le Peuple Romain rentrent en poſſeſſion de leur droit d'élire les Papes.

Etienne III.	*Sicilien*	772
Adrien I.	*Romain*	795
S. Léon III.	*Romain*	816
Etienne IV.	*Romain*	817
S. Paſcal I.	*Romain*	824
Eugene II.	*Romain*	827
Valentin,	*Romain*	827
Grégoire IV.	*Romain*	844
Serge II.	*Romain*	847
S. Léon IV.	*Romain*	855
Benoît III.	*Romain*	858
S. Nicolas le Grand,	*Romain*	867
Adrien II.	*Romain*	872

Jean VIII.	*Romain*	882
Martin II.	*Toscan*	884
Adrien III.	*Romain*	885
Etienne V.	*Romain*	891
Formose,	*le Porto*	896
Etienne VI.	*Romain*	897
Romain I.		898
Théodore II.	*Romain*	898
Jean IX.	*de Tivoli*	900
Benoît IV.	*Romain*	903
Léon V.	*d'Ardée*	903
Christophe,	*Romain*	904
Serge III.		911
Anastase III.	*Romain*	913
Landon,	*Sabin*	914
Jean X.	*de Ravenne*	928
Léon VI.	*Romain*	929
Etienne VII.	*Romain*	931
Jean XI.		936
Léon VII.	*Romain*	939
Etienne VIII.	*Allemand*	942
Martin III.	*Romain*	946
Agapit II.	*Romain*	956
Jean XII.	*Romain*	963
Léon VII.	*Romain*	965
Jean XIII.	*Romain*	972
Benoît VI.	*Romain*	974
Donus II.		975
Benoît VII.	*Romain*	984
Jean XIV.	*de Pavie*	985
Jean XV.		985
Jean XVI.	*Romain*	997
Grégoire V.	*Nev. de l'Emper. Othon*	999
Sylvestre II.	*François*	1003
Jean XVII.	*Romain*	1003
Jean XVIII.	*Romain*	1009

Serge IV.	*Romain*	1012
Benoît VIII.	*de Frescati*	1024
Jean XIX.	*de Frescati*	1033
Benoît IX.	*de Frescati*	1045
Grégoire VI.	*Romain*	1046
Clément II.	*Saxon*	1047
Damase II.	*Bavarois*	1048
Léon IX.	*Allemand*	1054
Victor II.	*Allemand*	1057
Etienne IX.	*Lorrain*	1058
Benoît X.	*de Vélétri*	1059
Nicolas II.	*François*	1061
Alexandre II.	*Milanois*	1073
Grégoire VII.	*Toscan*	1085
Victor III.		1087
Urbain II.	*François*	1099
Pascal II.	*Toscan*	1118
Gelase II.	*de Gaëte*	1119
Calixte II.	*François*	1124
Honorius II.	*Boulonois*	1130

PONTIFES *élûs par les seuls* CARDINAUX. *C'est à cette époque que l'on commence à connoître le nom de famille des Papes nous le placerons dans la 3e. colonne.*

Innocent II.	*Romain*		1143
Célestin II.	*Toscan*	Gui	1144
Luce II.	*Boulonnois*	Gerard	1145
Eugene III.	*Pisan*		1150
Anastase IV.	*Romain*	Conrad	1154
Adrien IV.	*Anglois*	Breckspeare	1159
Alexandre II.	*Siennois*	Rolland	1181
Luce III.	*Lucquois*	Ubald	1185
Urbain III.	*Milanois*	Crivelli	1187

Grégoire VIII.	*de Bénévent.*	Albert.	1187
Clément III.	*Romain.*		1191
Célestin III.	*Romain.*		1198
Innocent III.	*d'Anagni.*	Segni.	1216
Honorius III.	*Romain.*	Savelli.	1227
Grégoire IX.	*d'Anagni.*	Segni.	1241
Célestin IV.	*Milanois.*		1241
Innocent IV.	*Génois.*	Fiesco.	1254
Alexandre IV.	*d'Anagni.*	Segni.	1261
Urbain IV.	*François.*	Pantaleon.	1264
Clément IV.	*François.*	Foucauld.	1268
Grégoire X.	*Plaisantin.*	Visconti.	1276
Innocent V.	*de Savoye.*	Tarantaise.	1276
Adrien V.	*Génois.*	Ottobon.	1276
Jean XXI.	*Portugais.*		1277
Nicolas III.	*Romain.*	Orsini.	1280
Martin IV.	*François.*	Montpincé.	1285
Honorius IV.	*Romain.*	Savelli.	1287
Nicolas IV.	*d'Ascoli.*	d'Ascoli.	1392
Célestin V.	*Napolitain.*	Moron.	1294
Boniface VIII.	*d'Anagni.*	Cajétan.	1303
Benoît XI.	*Trévisan.*	Boccassini.	1304
Clément V.	*François.*	de Gouth.	1314
Jean XXII.	*François.*	d'Euse.	334
Benoît XII.	*François*	Fournier	1342
Clément VI.	*François*	Rogier	1352
Innocent VI.	*François*	Aubert	1362
Urbain V.	*François*	Grimoald	1370
Grégoire XI.	*François*	Rogier.	1378

Ici commence le Schisme d'Occident. Deux partis divisent l'Eglise : chacun d'eux élit son Pontife. Aucune des deux élections n'est déclarée illégitime. On les distingue en Urbanistes & en Clémentistes, du nom du premier Pape élû par chaque Parti depuis

le Schisme. Les Urbanistes siégeoient à Rome, les Clémentistes à Avignon.

PONTIFES *surnommés Urbanistes.*

Urbain VI.	*Napolitain*	Prignani	1389
Boniface IX.	*Napolitain*	Bonacelli	1404
Innocent VII.	*de l'Abruze*	Meliorati	1406
Grégoire XII.	*Vénitien*	Corario	1409
Alexandre V.	*Candiot*	Philarge	1410
Jean XXIII.	*Napolitain*	Cossa	1415

PONTIFES *surnommés Clémentistes, ils ne sont point comptés dans la succession des Papes.*

Clément VII.	*Génevois*	de Genève	1394
Benoît XIII.	*Catalan*	de Luna	1409
Clément VIII.	*d'Arragon*	de Mugnos	1429

Ce dernier Pape ayant abdiqué la Thiare, le Schisme s'éteint. Les deux obédiences se réunissent.

Martin V.	*Romain*	Colonne	1431
Eugene IV.	*Vénitien*	Condolmere	1439
Félix V.	*de Savoye*	Savoye	1449
Nicolas V.	*Italien*	Sarzane	1455
Calixte III.	*Espagnol*	Borgia	1458
Pie II.	*Siennois*	Piccolomini	1464
Paul II.	*Vénitien*	Barbo	1471
Sixte IV.	*Savonois*	Larovere	1484
Innocent VIII.	*Génois*	Cibo	1492
Alexandre VI.	*Espagnol*	Lenzoli	1503

Pie III.	*Siennois*	Todeschini	1503
Jules II.	*Savonois*	La Rovere	1513
Léon X.	*Florentin*	Médicis	1521
Adrien VI.	*Hollandois*	Florent	1523
Clément VII.	*Florentin*	Médicis	1534
Paul III.	*Romain*	Farnese	1549
Jules III.	*Romain*	M. Sensarino	1555
Marcel II.	*de Fano*	M. Pulciano	1555
Paul IV.	*Napolitain*	Caraffe	1559
Pie IV.	*Milanois*	Medichini	1565
Pie V.	*Ligurien*	Ghisleri	1572
Grégoire XII.	*Boulonois*	B. Compagno	1585
Sixte V.	*d'Ancône*	Peretti	1590
Urbain VII.	*Génois*	Castanes	1590
Grégoire XIV.	*de Crémone*	Sfondrati	1591
Innocent IX.	*Boulonois*	Fanchinetti	1591
Clément VIII.	*Florentin*	Aldobrandin	1605
Léon XI.	*Florentin*	Médicis	1605
Paul V.	*Siennois*	Borgheſe	1621
Grégoire XV.	*Boulonois*	Ludovisio	1623
Urbain VIII.	*Florentin*	Barberini	1644
Innocent X.	*Romain*	Pamphile	1655
Alexandre VII.	*Siennois*	Chigi	1667
Clément IX.	*Toscan*	Rospigliosi	1669
Clément X.	*Romain*	Altieri	1676
Innocent XI.	*Milanois*	Odeschalchi	1689
Alexandre VIII.	*Vénitien*	Ottoboni	1691
Innocent XII.	*Napolitain*	Pignatelli	1700
Clément XI.	*d'Urbin*	Albani	1721
Innocent XIII.	*Romain*	Conti	1724
Benoit XIII.	*Romain*	Orsini	1730
Clément XII.	*Florentin*	Corsini	1740

Le PAPE actuellement régnant

BENOIST XIV.

PROSPER LAMBERTINI,

Né à Boulogne le 31. Mars 1675.
Archevêque de Théodosie en 1704.
Ensuite Archevêque de Boulogne sa patrie.
Créé Cardinal par Benoit XIII. en 1728.
Élû Pape le 17 Août 1740.
Couronné le 21 du même mois.

Nous ne quitterons point cet article sans donner un détail plus circonstancié des Souverains Pontifes que la France a donnés à l'Eglise : on en compte XV.

I. SYLVESTRE II.

GERBERT, *Auvergnac*,
Moine d'Aurillac,
Précept. du R. Robert,
Arc. de Rheims en 992
Ar. de Ravenne en 997
Élû Pape en 999
4 ans de Papauté 1003

II. URBAIN II.

EUDES DE LAGERI,
de Châtillon-sur-Marne.
Relig. de Cluny,
Créé Card. par Grég. VII.
Ensuite Evêq. d'Ostie.
Élû Pape en 1088
11 ans de P. 1099

III. CALIXTE II.

GUY des C. de Bourgog.
Arc. de Vienne en 1083
Élû Pape en 1119
5 ans de P. 1124

IV. URBAIN IV.

JACQ. PANTALEON,
de Troyes en Champagne,
Evêque de Verdun,
Élû Pape en 1261
3 ans de P. 1264

Ve CLEMENT IV.

GUI LE GROS.
de S. Gilles en Langued.
Evêque du Puy,

clement XIII, C charles Rezzonico
né à Venise le 7 mars 1693. créé
cardinal par clement XII, le 20...
du pape...

Ens. Ar. de Narbonne,
Cardinal en 1261
Élû Pape en 1265
3 ans de P. 1268

VI. INNOCENT V.
PIER. DE TARENTAISE
Religieux Dominicain,
Arc. de Lyon en 1273
Cardinal en 1275
Élû Pape en 1276
M. la même année.

VII. MARTIN IV.
SIMON DE BRIE,
d'Andrecelles en Brie,
Tréf. de S. M. de Tours,
Cardinal en 1281
Élû Pape en 1281
4 ans de P. 1285

VIII. CLEMENT V.
BERTRAND DE GOTH,
de Gascogne,
Arc. de Bord. en 1300
Élû Pape en 1305
9 ans de P. 1314

IX. JEAN XXII.
JAQ. d'OSSA *ou* d'EUSE
de Cahors,
Evêque de Fréjus,
Ens. Ar. d'Avignon,
Cardinal en 1312
Élû Pape en 1316
18 ans de P. 1334

X. BENOIST XII.
JACQ. FOURNIER,
de Saverdun au P. de Foix,
Religieux de Cîteaux,
Evêq. de Pamiers,
Cardinal en 1327
Élû Pape en 1334
8 ans de P. 1342

XI. CLEMENT VI.
P. ROGIER, *Limosin*,
Evêque d'Arras,
Archev. de Rouen,
Archev. de Sens,
Cardinal en 1337
Élû Pape en 1342
10 ans de P. 1352

XII. INNOCENT VI.
ET. ALBERT, *Limosin*,
Ev. de Clermont,
Cardinal en 1342
Élû Pape en 1352
10 ans de P. 1362

XIII. URBAIN V.
GUILL. DE GRISAC
du Gévaudan,
Élû Pape en 136
8 ans de P. 137

XIV. GREGOIRE X
P. ROGIER, *Limosin*
Nev. du P. Cl. VI.
Cardinal en 1

Élû Pape en 8 ans de P.	1370 1378	Ev. de Cambray, Cardinal en	1371
		Élû Pape en 16 ans de P.	1379 1394
XV. CLEMENT VII. ROBERT DE GENEVE,			

ART. II. *Les Cardinaux.*

LES CARDINAUX sont des Prélats choisis par le Souverain Pontife, parmi toutes les Nations Catholiques, pour lui composer comme un Conseil & un Sénat. On varie sur l'origine du mot *Cardinal*. La plus vraisemblable est *Cardo* : c'est en effet sur les Cardinaux que roule, pour ainsi dire, le gouvernement de l'Eglise.

Il seroit inutile d'entrer dans le détail d'une multitude de révolutions & de changemens qui appartiennent beaucoup plus au mot qu'à la chose. Le nom de Cardinal se prodiguoit autrefois à des personnes qui n'étoient rien moins que ce que sont aujourd'hui nos Cardinaux. Il suffisoit pour le porter d'avoir une Eglise ou même une simple Chapelle à desservir. Il se donnoit cependant plus volontiers aux Curés & aux Chapelains de Rome.

Ce titre ne sortit de cette confusion que vers le XI, siécle. Alors les Papes se choisirent un Conseil bien différent de l'ancien Clergé Romain. Les Prélats les plus distingués de chaque Nation composerent ce nou-

veau Sénat, & le titre de Cardinal leur fut désormais réservé.

Leurs honneurs & leurs prérogatives augmenterent insensiblement. Ils obtinrent peu-à-peu la préséance sur les Evêques, & le privilége d'élire les Papes, qui appartenoit au Clergé & au Peuple Romain. Les Cardinaux jouissoient de cette prérogative dès le douzieme siécle. Elle leur a été confirmée solemnellement par plusieurs Papes, & par le consentement unanime de toute l'Eglise.

Boniface IV. donna aux Cardinaux le Chapeau rouge, qu'ils porterent pour la premiere fois au Concile de Lyon en 1243; Boniface VIII. y ajouta la Robe de pourpre. Urbain VIII. leur attribua, par un Décret de 1630, la qualité d'Eminence. Ils ont dans toutes les Cours de l'Europe un rang très-distingué.

C'est le Pape qui crée les Cardinaux. Il est dans l'usage d'abandonner à chaque Couronne la disposition d'un certain nombre de *Chapeaux*. Il envoie aux Etrangers, par un de ses Officiers, la Barette ou le Bonnet rouge, (*Byretum*) qui est le principal ornement du Cardinalat. Les Souverains ont coutume de l'imposer eux-mêmes aux nouveaux Cardinaux de leurs Etats. Voici un détail des cérémonies que l'on observe à la Cour de France dans cette occasion.

[L'Introducteur des Ambassadeurs va prendre dans les carosses du Roi & de la Reine le nouveau Cardinal. Il le conduit chez le Roi avec le Camérier du Pape, nommé par Sa Sainteté pour apporter le Bonnet. Avant

la Messe le Camérier est conduit à l'audience du Roi, dans le Cabinet de Sa Majesté. Le Roi descend à la Chapelle : le nouveau Cardinal y paroît à la fin de la Messe, accompagné de l'Introducteur des Ambassadeurs. Le Maître des Cérémonies le reçoit à la porte. La nouvelle *Eminence* se met à genoux sur un carreau auprès du Prié-Dieu du Roi, du côté de l'Evangile. Le Camérier, en habit de cérémonie, lui remet entre les mains le Bref du Pape, va prendre sur la crédence, du côté de l'Epître, un bassin de vermeil, sur lequel est le Bonnet, & le présente au Roi. Sa Majesté prend le Bonnet, & le met sur la tête du Cardinal, qui fait une profonde inclination, & à l'instant même se découvre. Pendant que le Roi sort de la Chapelle, le Cardinal va prendre à la Sacristie les habits de sa nouvelle dignité. Il monte ensuite chez le Roi, accompagné du Maître des cérémonies. L'Introducteur des Ambassadeurs, qui est toujours resté auprès de lui, l'introduit dans le Cabinet du Roi, où le Cardinal fait son remercîment à Sa Majesté. Il est ensuite conduit chez la Reine avec les mêmes cérémonies. Pendant l'audience on apporte un tabouret, & il s'assèoit : après l'audience des Princes & des Princesses, on le reconduit à son hôtel avec les cérémonies observées lorsqu'on avoit été l'y prendre pour l'amener chez le Roi.]

Le Sacré Collége est divisé en trois ordres : celui des Evêques, celui des Prêtres, & celui des Diacres : six du premier, cin-

quante du second, quatorze du troisieme. Leur nombre a beaucoup varié dans ces trois classes, avant d'être fixé, comme il paroît l'être, à soixante-dix.

Les Cardinaux Evéques ont le titre de leurs Evêchés. Celui d'Ostie a le premier rang & la prérogative de consacrer le Pape. Les Cardinaux-Prêtres ont chacun pour leur titre une Eglise de Rome. L'Episcopat n'est nullement incompatible avec la qualité de Cardinal-Prêtre. Tous nos Cardinaux François sont Evéques, & n'ont cependant que le rang de Prêtres dans le Sacré Collége.

C'est ici l'occasion de parler des Conclaves & des Consistoires; mais auparavant disons un mot de la vacance du S. Siége.

Dès que le Pontife est expiré, le gouvernement passe entre les mains du premier Evêque, du premier Prêtre & du premier Diacre du Sacré Collége. C'est cependant le Cardinal Camerlingue qui a le plus grand appareil de juridiction. C'est lui qui préside au Consistoire, & qui publie les Edits. C'est encore lui qui donne les ordres nécessaires pour les funérailles du Pontife défunt: on les célebre avec le plus grand appareil; elles durent l'espace de neuf jours: les Cardinaux se renferment ensuite dans le Conclave pour élire un nouveau Pape.

Le Conclave est au Vatican: toutes les avenues en sont fermées avec la plus grande exactitude: chaque Cardinal a une cellule particuliere, & deux conclavistes, c'est-à-dire, deux personnes pour lui tenir com-

pagnie. Tous les Conclavistes portent le même uniforme.

Cet usage de se renfermer pour l'élection du Pape remonte jusqu'au treizieme siécle. En voici l'origine.

Les Cardinaux s'étoient assemblés à Viterbe pour élire un successeur à Clément IV. N'ayant pû rien conclure pendant l'espace de deux ans, ils étoient sur le point de se séparer. Les habitans de la ville, par le conseil de S. Bonaventure, les enfermerent dans le Palais pontifical, & ne leur laisserent la liberté de sortir qu'après l'élection. On reconnut l'utilité de cette précaution : aussi a-t-elle passé en usage, & en a-t-on fait une loi.

Les Cardinaux ainsi rassemblés, procedent à l'élection du Pape de différentes manieres : les deux principales sont le compromis & le scrutin. Le compromis confie à trois Cardinaux choisis dans l'assemblée la puissance de nommer le Pape, & détermine la durée de ce pouvoir, qui cesse ordinairement à la chandelle éteinte. La voie du scrutin est plus en usage : les Electeurs portent leurs suffrages dans un calice placé sur l'autel. Il faut que les deux tiers soient unanimes pour conclure l'élection ; mais quand les suffrages sont trop partagés, la voie d'accès a coutume de lever cette difficulté. Quelques Cardinaux peuvent alors se désister de leur premier avis, & réunir leurs suffrages au plus grand nombre pour completter les deux tiers. Alors l'élection est valide, & ne manque jamais d'entraîner après

elle au dernier scrutin le reste des suffrages.

Immédiatement après cette élection on conduit le nouveau Pontife à la Chapelle du Conclave, où il reçoit l'adoration, c'est-à-dire, les hommages des Cardinaux. On le porte ensuite à l'Eglise du Vatican sur l'Autel des Saints Apôtres, où la même cérémonie est renouvellée. Quelques jours après on procede à son couronnement dans la place du Vatican : on le fait monter sur un trône : on lui ôte la mitre pour lui mettre la thiare. On le mene en triomphe à S. Jean de Latran. A son arrivée l'Archiprêtre de cette Eglise lui présente deux clefs, l'une d'or & l'autre d'argent. Sa Sainteté, après avoir reçû les hommages de tous les Chanoines, donne la bénédiction générale au milieu des acclamations du peuple.

Dans le gouvernement général de l'Eglise le Pape a pour conseil & pour sénat le Sacré Collége des Cardinaux. C'est ce qu'on appelle *Consistoire*. Il n'appartient qu'au Pape de le convoquer & d'y présider. On en distingue deux sortes ; le public, & le secret.

Le public est celui où le Souverain Pontife paroît avec tout l'appareil de sa dignité, dans les occasions d'éclat, dans les audiences solemnelles qu'il donne aux Princes, ou aux Ambassadeurs des Rois. Il est alors revêtu de ses habits Pontificaux, & assis sur un trône élevé. A sa droite sont les Cardinaux Evêques, les Cardinaux Prêtres, les Ambassadeurs étrangers. A sa gauche sont les Cardinaux Diacres : sur les degrés de son trone sont les Officiers de sa cour ; les

simples courtisans sont assis à terre.

Le Consistoire secret ressemble assez au Conseil privé de nos Rois. Il se tient dans un appartement plus retiré. Le Pape, sans aucun appareil, y discute & y décide les affaires avec les Cardinaux. C'est-là que l'on propose & que l'on préconise les nouveaux Evêques pour tous les pays Catholiques, & que l'on détermine la concession des Bulles pour tous les Bénéfices consistoriaux.

Avant de rendre compte des Cardinaux qui composent actuellement le Sacré Collége, voici un dénombrement de tous ceux que la France a produits depuis le douzieme siécle.

LES CARDINAUX FRANÇOIS.

DOUZIEME SIECLE.

Montbeillard, *ev. de Metz.*
Aimery de la Chatre.
Rainier de Bourgogne.
Mathieu, *ev. d'Albano.*
Castillon, depuis Célestin II.
Yves, *ab. de S. Victor.*
Luc, *ami de S. Bernard.*
Drogon, *Bén. e. d'Ostie.*
Chrysogon
Alberic, *r. de Cluny.*
Etienne, *r. de Citeaux.*
La Feuille, *Bénéd.*
Imat, *Bénéd.*
Jean, *Bénéd. abbé de Deols.*
Bernier, *ab. de S. Crespin.*
Pierre, *e. de Meaux.*
Mathieu. Boson. Melior.
Henry, *ab. de Clairvaux.*
Gerard, *archid. d'Autun.*
Thibaut, *ab. de Cluny.*
Roland, *e. de Dol.*

TREIZIEME SIECLE.

Sully, *arch. de Bourges.*
Paré, *ab. de Citeaux.*
Maynard, *ab. de Pontigni.*

Lorraine

Lorraine, *ev. de Liége.*
Gerard, *ab. de Pontigni.*
Barthelemy de Vitry.
De Pons, *e. de Périgueux.*
Sully, *ar. de Bourges.*
Caſſard, *ar. de Tours.*
Columieres, *a. de Rouen.*
Odon de Chateauroux.
De Bar, *ab. d'Igny.*
Taluantes, *ab. de S. Facond.*
S. Cher, *g. des Dominic.*
Herbert, *r. de Cîteaux.*
Rigault, *ar. de Rouen.*
Le Gros, *ar. de Narbon.*
Chevriers, *ev. d'Evreux.*
Pantaleon, neveu du Pape Urbain IV.
De Brai, *arc. de Rheims.*
Simon de Brie.
Guy, *abbé de Cîteaux.*
Aigleri, *abbé de Lerins.*
Tarentaiſe, *dep. P. Inn. V.*
S. Martin, *ar. d'Arles.*
Leſignes, *ev. d'Auxerre.*
Languiſel, *ar. d'Arles.*
Cholet, *cha. de Beauvais.*
Giancolet ou le C. du Mans.
Geoffroi, *ev. d'Evreux.*
Seguin de Billon.
Barelis, *r. de la Merci.*

QUATORZIEME SIECLE.

Beaulieu, *ar. de Bourges.*
De Goul, *ar. de Lyon.*
Lemoine, *ev. de Meau*
Ferrier, *prev. de Marſeil*
Nonancour.
Robert, *abbé de Cîteau*
Simon, *r. de Cluny.*
Taillefer, *ar. de Toulou*
Chanteloup, *ar. de Bo*
Fredoli, *ev. de Bézie*
Freauville, *Domin.*
De Suiſy, *Chancelier France.*
Arnaud.
Desforges, } *parens du*
Pellegrue, } *Clém. V*
Villaudraut, *nev. du Pa*
Felquier, *ar. d'Arles.*
Des Bordes, *ev. d'All*
Fargis, *neveu du Pape.*
Nouveau, *r. de Cîteau*
Garvo.
Daux, *ev. de Poitiers.*
D'Euſa, *ev. de Fréjus.*
Mandagot, *ar. d'Embr*
Godin, *Dominicain.*
Dufour, *Cordelier.*
Du Bec, *archid. de Pa*
Teſtan.
Fredol, *ev. de Béziers*
Erienne, *ab. de Ruſt*
Chantenier, *ev. d'A*
Devia, *ev. d'Avignon*
D'Euſe, *neveu du Pa*
Poyet.
D'Arrablay, *Chanc de France.*
Montfavence.
Delamotte Preſſage

Devia, *ar. d'Avignon.*
Laporte, *ar. de Bourges.*
De la Tour, *a. de Salerne.*
Després, *ar. d'Aix.*
D'Archiac, *a. de Vienne.*
Le Tessier.
Rabastenis, *ev. de Rieux.*
Le Roux.
Cominges, *a. de Toulouse.*
Fournier, *e. de Mirepoix.*
Mostejuols, *ev. de S. Papoul.*
Mortemer, *e. d'Auxerre.*
De Chappes, *e. de Chartres.*
Du Puy.
Talerand, *e. d'Auxerre.*
Bertrand, *e. de Nevers.*
D'Euse, *ar. d'Embrun.*
Roger, *ar. de Rouen.*
Curti, *ab. de Montoluin.*
D'Aure.
D'Albi, *e. de Rhodès.*
Montfort, *r. de la Mercy.*
Roger, *ev. de Tulle.*
De Châlus, *e. de Chartres.*
D'Auvergne, *a. de Lyon.*
Aubert, *e. de Clermont.*
Robert, *Auvergnac.*
Domarus, *g. des Domin.*
De la Tour.
Le Juge, *ad. de Paris.*
Nabunal, *Cordel.*
Du Colombier, *evêq. de Nevers.*
Bellefaye, *e. de Limoges.*
Roger, *dep. P. Grég. XI.*
Aigrefeuille.
Canillac, *a. de Toulouse.*
D'Aubenas, *ar. d'Embrun.*
Montesquiou, *ev. d'Alby.*
Villemur, *e. de Pamiers.*
Dumoulin, *g. des Domin.*
Carmain, *neveu du Pape Jean XXII.*
Du Cros, *e. d'Auxerre.*
Rigaud, *ab. de S. Denis.*
Serran, *g. de la Mercy.*
Aubert, *e. de Paris.*
De S. Irier, *ev. d'Uzès.*
Montirac, *ev. de Pampelune.*
La Forêt, *evêq. de Paris, Chancelier de France.*
Farinier, *g. des Cord.*
Fortanier, *g. des Cordel.*
Montaigu, *e. de Lavaur, Chancelier de France.*
La Roche, *ab. de Cluny.*
Itier, *evêq. d'Acqs.*
Blandiac, *e. de Nimes.*
Aubert, *ev. de Carcassone.*
Bragose, *ev. de Vabres.*
De S. Martial.
De Grisac, *ev. d'Avig.*
Sudré, *ev. de Marseille.*
D'Aigrefeuille.
Cabazolle, *evêq. de Cavaillon.*
Du Bosquet, *a. de Naples.*
Dormans, *e. de Beauvais.*
Paris, *evêq. de Paris.*
De Chinac.

D'Esteing, *a. de Bourges.*
Du Cros, *e. de Limoges.*
Lagier, *e. de Glandève.*
Cosnac, *ev. de Cominges.*
Chanac, *ev. de Mende.*
De Geneve, *e. de Cambr.*
Fabri, *evêq. de Tulles.*
Latour, *abbé de S. Ben. sur-Loire.*
De Nouveau.
De Verache.
De Juge, *a. de Narbonne.*
Montrelaix.
De Buffiere, *abbé de Cit.*
Mailleſec, *ev. de Poitiers.*
La Grange, *ev. d'Amiens.*
Bernier.
Du Puy, *ab. de Marmout.*
D'Alençon, *ar. de Rouen.*
Monterac, *ev. de Siſtéron.*
Sabran, *evêque de Chieti.*

CARDINAUX créés à la fin du XIV. ſiécle, & au commencement du XV. par les Antipapes, Clément VII. Benoît XIII. & Félix V.

PAR L'ANTIPAPE CLEMENT VII.

De Vis, *ar. d'Otrante.*
Sarcenas, *ar. d'Embrun.*
Saturnin, *g. des Domin.*
Barriere, *evêque d'Autun.*
Clauſſe.
Du Cros: *arch. d'Arles.*
Magnac, *evêque du Puy.*
D'Aigrefeuille, *ev. d'Avignon.*
Montaigu, *ev. de Laon.*
Neufchâtel, *ev. de Toul.*
Fitigny., *evêque de Paris.*
Montenay, *evêq. de Paris.*
Chanac, *ar. de Bordeaux.*
Lautrec, *ev. de Cominges.*
Murol, *ev. de S. Paul 3 C.*
Tavey, *ev. de Mailleçais.*
Morellis, *ev. de Genève.*
Broquier, *arc. d'Arles.*
Rolland, *ev. d'Amiens.*
Pierre de Luxembourg.
Talaru, *ar. de Lyon.*
Flandrin, *ar. d'Auch.*
Gerard, *ev. de Lodève.*
Vergi, *ar. de Beſançon.*
Gorrevod, *e. de Maurienn.*
Rochechouart, *a. d'Arles.*

PAR L'ANTIPAPE BENOIST XIII.

Blavi ou Blani.
Le Duc de Bar, *evêq. de Verdun.*
De Foix, *arch. d'Arles.*
D'Armagnac, *ar. d'Avelo.*
Carrere.

PAR L'ANTIPAPE FELIX V.

Varembon, *e. de Lauſanne.*

François, *ev. de Genève.*
La Plaigne, *ev. d'Acqs.*
Dumoulin, *ev. de Paris.*
Talaru, *ar. de Lyon.*
Coetquen, *ar. de Tours.*
Maleſtroit, *evêq. de ſaint Brieux.*
Machet, *ev. de Caſtres.*
D'Arci *archevêq. de Tarentaiſe.*
La Palu, *e. de Maurienne.*
Huln, *archid. de Metz.*
Courcelle, *ch. de Paris.*

QUINZIEME SIECLE.

D'Ailly, *e. de Cambray.*
Des Champs, *evêque de Coutance.*
Philaſtre, *arch. d'Aix.*
Cramaud, *ar. de Rheims.*
Rochetaillée, *a. de Rouen.*
Alleman, *ar. d'Arles.*
Mairoze, *ev. de Caſtres.*
Montefort, *e. de S. Malo.*
Luſignan.
Chartres, *ar. de Rheims.*
Luxembourg, *archev. de Rouen, Chancel. de Fr.*
Coutay, *evêq. d'Amiens.*
D'Eſtouteville, *arch. de Rouen.*
Coetivi, *ar. d'Avignon.*
Rolin, *ev. de Chadlons.*
Alleman, *ar. d'Arles.*
D'Arcy, *confirmé.*
Varembon, *evêq. de Mauvienne.*
De la Palu, *confirmé.*
Huln, *confirmé.*
Caſtillon, *evêq. de Coutances.*
Longueil, *evêq. de Coutances.*
Geoffroy, *ev. d'Arras.*
D'Albret, *ev. de Cahors.*
Balue, *evêque d'Angers.*
De Levis Couſans, *arch. d'Arles.*
Hugonet, *ev. de Mâcon.*

SEIZIEME SIECLE.

Bourbon, *ar. de Lyon.*
De Foix, *ev. de Vannes.*
Clugny, *ev. de Tournay.*
Bourdeille, *ev. de Tours.*
Deſpinay, *ar. de Lyon.*
D'Aubuſſon, *G. M. de Malthe.*
Villiers, *ev. de Lombès.*
Perault, *ev. de Saintes.*
Briſſonnet, *ar. de Rheims.*
De Luxembourg, *evêque d'Arras.*
D'Amboiſe, *ar. de Rouen, prem. Min. de Louis XII.*
D'Albret, *ev. de Pamiers.*
Clermont-Lodève, *arch. de Narbonne.*
Guibé, *ev. de Rennes.*
La Tremoille, *archevêq. d'Auſch.*
De Prie, *evêq. de Bayeux.*
D'Amboiſe, *ev. d'Alby.*
Gouffier, *e. de Coutances.*

Bohier, *arc. de Bourges.*
De Croy, *e. de Cambray.*
Bourbon, *arc. de Sens.*
Lorraine, *ev. de Metz.*
Duprat, *Chanc. de France.*
Tournon, *arc. de Lyon.*
Correvod, *e. de Maurienn.*
Gramont, *evêq. de Tarbes.*
D'Orleans-Longueville, *archevêq. de Toulouse.*
Le Veneur, *Gr. Aumôn. de France, ev. de Lizieux.*
De Givri, *ev. de Langres.*
Coligny-Châtillon, *arc. de Toulouse.*
Du Bellay, *ev. de Paris.*
La Chambre, *ev. de Boulogne.*
Denonville, *e. d'Amiens.*
Lenoncour, *arch. de Toulouse, &c.*
Montrevel, *ar. de Besanç.*
Meudon, *ar. de Toulouse.*
D'Armagnac, *archevêque de Toulouse.*
D'Annebaut, *ev. de Lizieux.*
D'Amboise, *ar. de Rouen.*
Lorraine-Guise, *arc. de Rheims.*
Bourbon-Vendôme, *arc. de Rouen.*
Lorraine-Guise, *arc. de Sens.*
Bertrand, *arc. de Sens, & Gard. des Sceaux de Fr.*
Granvelle, *ev. d'Arras.*
Le Bourdaisiere, *evêque d'Auxerre.*
Créquy, *ev. d'Amiens.*
Souchier, *ab. de Citeaux.*
De Pellevé, *ar. de Reims.*
Rambouillet, *ev. du Mans.*
Biraque, *Chanc. de Franc.*
La Baume, *ar. de Besanç.*
Lorraine-Guise, *arc. de Rheims, tué à Blois pendant les Etats.*
Lorraine-Vaudemont, *ev. de Toul.*
Bourbon-Vendôme, *arc. de Rouen.*
Joyeuse, *ar. de Narbonne.*
Lenoncour, *a. de Rheims.*

Nous ajouterons pour le XVII. & le XVIII. siécle, l'année de la création & celle de la mort de chaque Cardinal; le premier chiffre indiquera l'une, le second l'autre.

1587 *Gondi*, 1616
Evêque de Paris.
—— *Verdale*, 1595
Gr. M. de Malthe.
1589 *Lorraine*, 1607
Evêq. de Strasbourg.
1598 *Dossat*, 1604
Evêq. de Bayeux.

—— *De Sourdis*, 1628
Arch. de Bordeaux.
1604 *Olivier*, 1609
Evêq. de Rennes,
—— *Du Perron*, 1618
Arch. de Sens.
1607 *La Rochefoucault*, 1745
Evêq. de Senlis.
Gr. Aumon. de France.
1615 *Lorraine-G.* 1621
Arch. de Rheims.
1618 *De Rets*, 1622
Evêq. de Paris.
1621 *La Valette*, 1639
Arch. de Toulouse.
1622 *Richelieu*, 1642
Evêq. de Luçon.
Pr. Min. de Louis XIII.
1626 *Marquemont*, 1626
Arch. de Lyon,
—— *Berulle*, 1629
Fond. de l'Orat. en Fr.
1629 *Richelieu*, 1653
Arch. de Lyon.
Gr. Aumon. de Fr.
Mazarin, 1661
Né à Rome, Pr. Miniſt.
de Louis XIV.
1643 *D'Eſtampes*, 1646
De l'Ord. de Malthe.
1652 *De Rets*, 1679
d'ab. Arch. de Corinthe,
enſuite Arch. de Paris.
1666 *Vendôme*, 1669
1669 *Bouillon*. 1675
Gr. Aumon. de Fr.
1672 *Bonzi*, 1703
Arch. de Narbonne.
Gr. Aumôn. de la Reine.
—— *D'Eſtrées*, 1714
Evêq. Duc de Laon.
1686 *Le Camus*, 1707
Evêq. de Grenoble.
1690 *De Janſon*, 1713
Evêq. de Beauvais.
Gr. Aumôn. de Fr.
1695 *La Grange*, 1707
Pere de la Reine de Pol.
1697 *De Coiſlin*, 1706
Gr. Aumôn. de Fr.
1706 *La Tremoille*, 1720
Arch. de Cambray.
—— *De Tournon*, 1710
Viſit. Apoſt. à la Chine.
1712 *Rohan*, 1749
Evêq. de Strasbourg,
Gr. Aumôn. de France.
1713 *Polignac*, 1741
1715 *De Biſſy*, 1737
Evêq. de Meaux.
—— *De Mailly*, 1721
Arch. de Rheims.
1721, *Du Bois*, 1723
Arch. de Cambray.
1726 *de Fleury*, 1743
Anc. Evêq. de Fréjus.
Précepteur du Roi,
Miniſtre d'Etat.
1737 *D'Auvergne*, 1747
Arch. de Vienne,
Abbé de Cluny.
1747 *Soubiſe*, 1756
Evêq. de Strasbourg,
Gr. Aumôn. de Fr.

ETAT ACTUEL DU SACRE' COLLEGE.

Nous le partagerons en trois Ordres. L'Ordre des Cardinaux-Evêques, celui des Cardinaux-Prêtres, celui des Cardinaux-Diacres. Nous marquerons leur patrie, leurs dignités, l'année de leur naissance, celle de leur création, & le Pontife qui les a créés.

CARDINAUX EVESQUES.

LE CARDINAL DELCI, DOYEN du Sacré Collége; en cette qualité Evêque D'OSTIE, né à *Florence* le 7 Mars 1670, créé CARDINAL par Clément XII. le 20 Décembre 1737.

GUADAGNI, Evêque de Porto.	*Florentin*	1674	1731 C. XII.
SACRIPANTI, Evêque de Frescati.	*Romain*	1689	1739 C. XII.
BORGHESE, Evêque d'Albano.	*Romain*	1697	1729. B. XIII.
SPINELLI, Evêque de Palestrine.	*Napolitain*	1694	1735 C. XII.
PORTOCARRERO, Evêque de Sabine.	*Espagnol*	1681	1743 B. XIV.

CARDINAUX PRESTRES.

LE CARDINAL D'ALSACE, DE BOSSU DE CHIMAY, DOYEN de cet Ordre, Archevêque de MALINES, né à *Bruxelles* en 1679, créé CARDINAL par Clément XI. en 1719.

Création de Benoît XIII.

LERCARI,	*Génois*	1675	1726

Création de Clément XII.

REZZONICO, Evêque de Padoue.	*Vénitien*	1693	1737

DE LAMBERG, Evêque de Passaw.	*Allemand*	1680	1737	
PASSIONEI,	*Italien*	1682	1738	
DE TENCIN, Archevêque de Lyon. *Création de Benoît XIV.*	*François*	1680	1739	
DE BAVIERE, Prince de Liége.	*Allemand*	1703	1743	
PAULUCCI,	*de Forli*	1692		Créations du Pape Benoît XIV. en
CALVALCHINI,	*de Tortonne*	1683		
ODDI, Evêque de Viterbe.	*de Pérouze*	1679		
LANTI,	*Romain*	1695		
CRESCENZI, Archevêque de Ferrare.	*Romain*	1694		
DORIA,	*Genois*	1708		
LANDI,	*de Plaisance*	1694		
POZZOBONELLI, Archevêque de Milan.	*Milanois*	1695		
TAMBURINI,	*Modenois*	1683		
BARDI,	*Florentin*	1685	1747	
MENDOZA, Patriarche des Indes.	*Espagnol*	1671		Création du même Pontife en
DELFINO,	*Vénitien*	1684		
LA ROCHEFOUCAULT, Arch. de Bourges. Gr. Aumôn. de France.	*François*	1701		
TROJER, Evêque, Prince d'Olmutz.	*Allemand*	1699		
MESMER,	*Milanois*	1671		
PORTOGHESE, Patriarche de Lisbonne.	*Portugais*	1686		
DES LANCES, Gr. Aumôn. du Roi de Sard.	*Piémontois*	1712		
D'ATALAIA,	*Portugais*	1685		
D'YORCK, Petit-fils du Roi d'Angleterre.	*Anglois*	1725		

FERRONI,	*Florentin*	1693	1743	Création du même Pontife en
SERBELLONI,	*Milanois*	1695		
STOPPANI,	*Milanois*	1695		
TEMPI,	*Florentin*	1688		
DURINI,	*Milanois*	1691		
Archevêque de Padoue.				
Ancien Nonce en France.				
IMPERIALI,	*Genois*	1685		
MALVEZZI,	*Boulonois*	1715		
Archevêque de Boulogne.				
MATTEI,	*Romain*	1702		
MILLO,	*de Casal*	1695		
ARGENVILLIERES,	*Romain*	1687		
GALLI,	*Boulonois*	1697		
SERSALE,	*Napolitain*	1702	175	Même Année
Archevêque de Naples.				
DE CORDOUE,	*Espagnol*	1695		
Archevêque de Tolede.				
DE TAVANNES,	*François*	1690	175	
Archevêque de Rouen.				
Gr. Aumôn. de la Reine de Fr.				
Nommé par le Roi de France.				
DE RODT,	*Allemand*	1706		Création du même Pape Benoit XIV. en
Evêque de Conſtance.				
Nommé par l'Empereur.				
DE TRAUTSON,	*Allemand*	1704		
Archevêque de Vienne.				
Nommé par l'Impératrice.				
DE CARDONNE,	*Espagnol*	—		
Archevêque de Séville.				
Nommé par le Roi d'Eſpagne.				
DE LUYNES,	*François*	1702		
Archevêque de Sens.				
Pr. Aumôn. de Mad. la Dauphine.				
Nommé par le Chev. de S. Georges.				
ROVERO,	*Piémontois*	1683		
Archevêque de Turin.				

Nommé par le Roi de Sardaigne.			1756 Création du même Pontif. Ben XIV. en
DE GAMA, Principal de la Patr. de Lisbonne. Nommé par le Roi de Portugal.	*Portugais*	—	
DE GESVRES, Evêque de Beauvais. Nommé par le Roi de Pologne.	*François*	1693	
ARCHINTO, Sécretaire d'État de S. S. Nommé par le Pape.	*Romain*	—	

CARDINAUX DIACRES.

LE CARDINAL ALBANI, DOYEN de cet Ordre, né à *Urbin*, en 1692, créé CARDINAL par Innocent XIII. en 1721.

Création de Clément XII.			
CORSINI,	*Florentin*	1685	1730
MOSCA,	*de Pezaro*	1678	1732
Création de Benoît XIV.			
COLONNA,	*Romain*	1708	1743
SCIARRA,	*Romain*	3787	
ORSINI,	*Napolitain*	1719	
ALBANI,	*Romain*	1720	1747
CHIGI,	*Romain*	1711	1753
BANCHIERI,	*de Pistoye*	1694	
TORRIGIANI,	*Florentin*	1697	

Il vaque six places dans le Sacré Collége. M. l'Evêque de Laon (DE ROCHECHOUART) est désigné par le ROI DE POLOGNE, pour en remplir une.

ART. III. *Les principales Dignités du S. Siége.*

LE CAMERLINGUE DU S. SIEGE.

LE CAMERLINGUAT est une des premieres Dignités de la Cour de Rome. C'est le Cardinal qui en est revêtu, qui préside à la Chambre Apostolique, où tous les domaines & les revenus du S. Siége sont administrés. Il connoît de toutes les causes attribuées à ce Tribunal. Il a une clef du Trésor du château S. Ange; (le Doyen du Sacré Collége en a une autre, & le Pape une troisieme). On a vû ci-dessus les prérogatives dont il jouit pendant la vacance du S. Siége.

Le Cardinal COLONNA, *Romain.*

LE SECRETAIRE D'ETAT.

Le Cardinal Secrétaire est chargé de dresser & de souscrire toutes les lettres du Pape aux Princes, aux Nonces, &c. Les Ambassadeurs doivent lui rendre compte de leurs négociations; il a sous sa direction & son autorité tous les Secrétaires du Pape.

Le Cardinal ARCHINTO, *Romain.*

LE CARDINAL VICAIRE.

Il a sous sa juridiction les Prêtres & les Réguliers, & toutes les Compagnies de Piété.

Le Cardinal GUADAGNI, *Florentin.*

LE GRAND PENITENCIER.

C'eſt lui qui abſout des cas réſervés au Pape, & qui donne aux Confeſſeurs le pouvoir d'en abſoudre. Les Fêtes ſolemnelles il entend les confeſſions des cas réſervés aſſis ſur une chaire élevée, tenant à la main une baguette, attribut de ſa dignité.

Le Cardinal GALLI, *Boulonois.*

LE CHANCELIER DE L'EGLISE ROM.

Il préſide à l'expédition de toutes les Lettres apoſtoliques, excepté de celles *ſub annulo Piſcatoris.*

Le Cardinal ARCHINTO, *Romain.*

LE PREFET DES BREFS.

C'eſt lui qui revoit & qui ſigne les minutes des Brefs.

Le Cardinal PASSIONEI, *de Foſſombrone.*

PREF. DE LA SIGNAT. DE JUSTICE.

Il eſt chargé de tous les Reſcrits qui ſe déleguent par forme de juſtice.

Le Cardinal CORSINI, *Florentin.*

PREF. DE LA SIGNAT. DE GRACE.

Il remplit les mêmes fonctions que le précédent, pour les graces que le Pape accorde.

Le Card. COLONNA DE SCIARRA, *Romain.*

LE PRODATAIRE.

Il a dans ſon département les affaires bénéficiales, comme les permutations, les ré-

ſignations, les préventions, &c. Ce nom lui vient de la datte qu'il met aux ſuppliques qu'on lui préſente. Il a un Soudataire & un Officier particulier pour les Bénéfices vacans *per obitum*. Quand cette dignité eſt ſur la tête d'un ſimple Prélat, elle ne lui donne que le titre de *Dataire*; celui de *Prodataire* eſt réſervé aux Cardinaux.

Le Cardinal MILLO, *de Caſal.*

LE GENERAL DE LA Ste. EGLISE ROM.

C'eſt le Chef du Militaire & de tout ce qui concerne cette partie dans les Etats du Pape. Il eſt comme Miniſtre de la Guerre & Connétable de Rome.

GOUVERNEUR DE ROME.

Il préſide à la police de cette Capitale.

Le Prélat MONTI CAPRARA. *Il eſt frere du Marquis de Monti, Maréchal de Camp au ſervice de France.*

OFFICIERS DU SACRE' PALAIS.

Le PROMAJORDOME fait les fonctions de Grand-Maître de la Maiſon du Pape.

Le Cardinal COLONNA.

Le MAÎTRE du Sacré Palais eſt toujours de l'Ordre de S. Dominique. Il eſt chargé de revoir tous les livres que l'on veut imprimer. Sa demeure eſt au Vatican.

Le R. P. ORSI, *Florentin.*

Le SACRISTAIN de S. S. eſt toujours de l'Ordre de S. Auguſtin. Il a ſoin de toutes

les richeſſes & de tous les ornemens de la Sacriſtie Pontificale.

M. MERAVI, *Génois*, Ev. de Porphire.

ART. IV. *Les Congrégations.*

LE Pape diſtribue à différentes Congrégations le détail & l'examen des affaires eccléſiaſtiques. Elles ont chacune leurs attributions & leur département. Nous donnerons ſeulement le nom de leurs Préfets, c'eſt-à-dire, de leurs Préſidens. Les principales & les plus connues ſont les Congrégations :

I. Du S. OFFICE, ou de l'Inquiſition, pour veiller ſur la pureté de la Foi.

Préfet, LE PAPE lui-même.

II. De la JURISDICTION ſur les Evêques & les Réguliers.

Le Card, CAVALCHINI, *de Tortone.*

III. Du CONCILE, pour interpréter celui de Trente.

Le Card. SPINELLI, *Napolitain.*

IV. Des RITS, (*de Ritibus*) pour les Cérémonies de l'Egliſe & la Canoniſation des Saints.

Le Card. TAMBURINI, *Modénois.*

V. De l'INDEX, pour la cenſure des livres qui intéreſſent la Religion.

Le Card. LANDI, *de Plaiſance.*

VI. De la PROPAGANDE, (*de propaganda Fide*) pour la propagation de la Foi chez les Barbares & les Idolâtres.

Le Card. COLONNA, *Romain*, Camerlingue du S. Siége.

La plupart des autres Congrégations sont pour la police de Rome, ou pour le gouvernement du Domaine de l'Eglise.

Quand il se présente des affaires ou des questions qui ont besoin d'un examen particulier, le Pape établit pour leur discussion de nouvelles Congrégations. Telle est la fameuse Congrégation *de Auxiliis* : mais elles ne sont point permanentes, elles doivent finir avec l'affaire dont l'examen leur est confié.

Chaque Congrégation qui a pour objet la Doctrine ou la Discipline, a auprès d'elle en qualité de Consulteurs un certain nombre de Théologiens & de Canonistes, choisis la plûpart chez les Réguliers. Leur voix, comme le désigne leur nom, n'est que consultative.

Nous croyons devoir ajouter ici les Congrégations, dont nos Cardinaux François sont membres.

Le Cardinal DE TENCIN,

Du Concile.	Consistoriale.
De la Propagande.	Des Evêques & des Réguliers.
Des Rits.	
De l'Index.	De l'examen des Evêques.
De la Congregation	

Le Cardinal DE LA ROCHEFOUCAULT.

Du Concile.	De l'Index.
De la Propagande.	De la Congr. Consist.

ART. V. *Le Tribunal de la Rote.*

CE Tribunal fut établi par Jean XXII. L'étymologie qu'on lui donne paroît d'abord un peu puérile, mais elle pourroit très-bien être la véritable : elle vient, selon Ducange, du pavé de la salle d'assemblée, dont les compartimens étoient jadis taillés en forme de roue, *rota*.

Cette Juridiction est composée de douze Juges, nommés *Auditeurs de Rote*. Ils sont tirés des principales Nations Catholiques. L'Italie en donne huit à elle seule, dont trois Romains, un Toscan, un Milanois, un Boulonois, un Ferrarois, un Vénitien. La France n'en fournit qu'un, comme l'Allemagne. L'Espagne en a deux, un pour la Castille, l'autre pour l'Arragon. Chaque Auditeur a quatre Notaires sous lui.

Ce Tribunal juge en cas d'appel de toutes les causes civiles & bénéficiales. Il décide aussi en premiere & derniere instance tous les procès, dont l'objet excéde 500 écus Romains. Son ressort embrasse tous les Etats du Pape. C'est le Parlement de Rome.

Voici la liste des Auditeurs, les Nations qui les ont présentés, & l'année de leur réception.

Rome.	BUSSI.	1734
3 Auditeurs.	AMADEI.	1750
	PARACCIANI.	1754

Toscane.	DEVAY.	1733
Milan.	OLIVAZZI.	1755
Boulogne.	DE RATTA.	1743
Ferrare,	FANTUZZI.	1743
Venise	vaque.	
France.	DE CANILLAC.	1735
Allemagne.	DE STADION.	1753
Castille.	HERREROS.	1756
Arragon.	BORRUL.	1753

ART. VI. *Les Légats, les Nonces, & les Vices-Légats.*

POUR établir la correspondance nécessaire & une communication plus facile entre Rome & les Etats catholiques, chaque Prince, chaque République a un Ambassadeur auprès du Pape, & le Pape en a réciproquement auprès de chaque Puissance. Les Ambassadeurs de Sa Sainteté s'appellent *Nonces, Internonces*, ou *Légats*, selon l'objet de leur mission.

Les Nonces sont les résidens ordinaires. Ils exercent tous une juridiction ecclésiastique dans les Etats de leur résidence, excepté dans notre Royaume, où ils sont réputés simples Ambassadeurs. Les Internonces sont les Envoyés extraordinaires.

Les Légats sont des Ambassadeurs plus solemnels pour des affaires plus importantes. Ils se nomment *à Latere*, ou *de Latere*, pour signifier qu'ils partent des côtés du Pape; Sa Sainteté ne confiant cet emploi

qu'à ſes plus étroits confidens, & depuis pluſieurs ſiécles aux ſeuls Cardinaux. Ils ſont comme les Lieutenans du ſaint Pontife : Ce ſont eux qui préſident pour lui aux Conciles généraux. Ils ne peuvent paroître en France ſans le conſentement du Roi, ni exercer dans ce Royaume aucune juriſdiction, avant que leurs pouvoirs aient été reviſés & enregiſtrés par le Parlement. On a coutume d'y appoſer grand nombre de modifications, pour mettre hors de toute atteinte les Libertés de l'Egliſe Gallicane. Ils font ſerment au Roi de n'uſer de leur pouvoir qu'autant qu'il plaira à Sa Majeſté. Quand leur légation eſt admiſe, on les reçoit avec toute la ſolemnité & la diſtinction poſſibles. On envoie au-devant d'eux un des premiers Princes du Sang. Aux Lits de Juſtice ils ont le pas ſur ces Princes. Voici l'étendue, ou plutôt les bornes de leur juriſdiction. Ils peuvent faire porter la croix devant eux, excepté en préſence du Roi. Ils peuvent légitimer les bâtards pour les Dignités Eccléſiaſtiques, mais jamais pour les Magiſtratures. Ils ne peuvent déléguer leur pouvoir à perſonne, ni prévenir les Ordinaires & les Patrons Eccléſiaſtiques. Le dernier Légat qui ait paru en France eſt le Cardinal Chigi, neveu du Pape alors regnant. Il venoit réparer ſolemnellement l'inſulte faite à un de nos Ambaſſadeurs. Depuis cette légation nous n'avons vû que des Nonces.

Nonce Apoſtolique auprès de la Cour de France.

S. Excell. Mgr. GUALTERI, *d'Orviete*, Ar-

chevêque de Mire. Il a ſuccédé à S. Exc. Mgr. DURINI, *Milanois*, aujourd'hui Cardinal, Archevêque de Pavie.

Ambaſſadeur de France auprès de la Cour de Rome.

S. Excell. M. le Comte DE STAINVILLE. Il a ſuccédé au Duc DE NIVERNOIS.

Outre les Légats, dont nous venons de parler, le Pape a des Légats permanens, c'eſt-à-dire, qui réſident perpétuellement dans une province. On peut mettre de ce nombre les Légats nés : ce ſont des Prélats qui jouiſſent de cette qualité en vertu d'un privilége attaché à leur Siége, comme en France l'Archevêque de Reims.

Ceux que le Pape établit dans les provinces de ſon domaine, ſont en même tems Gouverneurs & comme Vicerois de leur département.

Les Vice-légats ont la même autorité. Nous ne parlerons que de celui d'Avignon, qui eſt le ſeul qui nous intéreſſe.

Avignon eſt une ville fort ancienne, &, ſelon quelques-uns, contemporaine de Marſeille. C'eſt la capitale du Comté Vénaiſſin, qui eſt enclavé dans la France, entre le Dauphiné, la Provence & le Languedoc. Jeanne I. Reine de Naples, qui poſſédoit ce domaine en qualité de Comteſſe de Provence, le céda au Pape Clément VI. vers le milieu du quatorzieme ſiécle, pour trente mille écus d'or.

Cette ville qui n'étoit autrefois qu'un Evêché dépendant de Vienne, & enſuite d'Arles, fut érigée en Archevêché, vers la fin du même ſiécle, par Sixte IV. Elle

ſervit d'aſyle aux ſouverains Pontifes l'eſpace de 70 ans, pendant les ſchiſmes & les guerres qui ravageoient alors l'Italie.

Le Vice-légat d'Avignon y fait les fonctions de Gouverneur ſpirituel & temporel ; il y exerce la même juriſdiction que le ſouverain Pontife à Rome. Pour l'expédition des graces eccléſiaſtiques il a une Daterie, comme celle de la Chancellerie Romaine pour les demandes bénéficiales.

Toute la Gaule Narbonnoiſe, comme le Dauphiné, la Provence, partie du Languedoc, &c. peut y recourir pour ces différens objets.

Vice-légat, Mgr. PASSIONEI, *de Foſſombr.*
Dataire, l'Abbé CEOLI, *de Piſe.*
Auditeur, l'Abbé CONTY, *de Fayence.*
Fiſcal, l'Abbé FAVIER,
Recteur de Carpentras, l'Abbé GALLI, *Romain.*

CHAPITRE II.

LE GOUVERNEMENT DE TOUTES LES EGLISES CATHOLIQUES.

Division de l'Eglise en Diocèses & en Métropoles. Origine des Archevêchés.

L'EGLISE suivit à peu près, dans la distribution de son gouvernement, l'ordre politique établi dans l'Empire Romain. Cet Empire étoit divisé en Diocèses, (Διοικησις, *administration, gouvernement*). Chaque Diocèse n'étoit d'abord qu'un certain canton gouverné par un magistrat particulier, à-peu près comme nos grands Bailliages : une Province contenoit plusieurs Diocèses. Dans la suite l'ordre changea ; un Diocèse, au lieu de faire partie d'une Province, en comprit lui-même plusieurs. Selon cette nouvelle distribution, chaque Diocèse avoit une Métropole, (Μητροπολις, *ville mere, ville capitale*) où résidoit un Proconsul, qui avoit la préséance & l'inspection sur les Magistrats & les Gouverneurs particuliers de son ressort.

Suivant cette forme de gouvernement l'Eglise se divisa d'abord en Diocèses, semblables à ces premiers Diocèses de l'Empire Romain, qui ne faisoient que partie d'une pro-

vince. Elle mit à la tête de chacun un Evêque, pour exercer dans l'ordre spirituel la même autorité que le Magistrat ou le Gouverneur Romain dans l'ordre politique.

A l'imitation du gouvernement civil l'Eglise voulut avoir aussi des Métropoles. Elle choisit les mêmes Capitales que l'Empire : elle donna à l'Evêque, qui résidoit dans chacune, une supériorité de juridiction sur les Evêques de sa province.

Dans les pays où l'Empire n'avoit point fixé de Métropoles, le droit de Métropolitain appartenoit au plus ancien Evêque.

Cette distinction, dont l'établissement remonte au-delà du Concile de Nicée, qui ne fit que la confirmer, ne s'introduisit dans l'Eglise Gallicane que vers le cinquieme siécle.

L'Eglise a dans la suite augmenté le nombre de ses Diocèses & celui de ses Métropoles, mais sans se guider, comme auparavant, sur l'ordre politique, ni s'assujétir aux révolutions qui arrivent dans celui-ci. De-là vient que des contrées & des provinces partagées entre différens Souverains, ne font souvent qu'un même Diocèse, qu'une même Province ecclésiastique, comme les Evêchés de Strasbourg & de Tournay, les Archevêchés de Mayence & de Besançon.

Dans le quatrieme siécle le titre d'Archevêque prit naissance en Orient, mais il n'étoit pas réservé comme aujourd'hui aux seuls Métropolitains : il se donnoit indifféremment aux Evêques des Siéges les plus considérables, sans leur supposer aucune supé-

riorité de juriſdiction. Il eut beaucoup de peine à paſſer en Occident. Le mot d'ἀρχων *Prince*, joint à ἐπισκοπος, *Evêque*, ſembloit alors lui donner un air de pompe & de domination, contraire à la ſimplicité évangélique. Ce vain ſcrupule diſparut inſenſiblement. Sous le regne de Charlemagne le titre d'Archevêque étoit en uſage dans l'Egliſe Latine. On s'en eſt ſervi depuis pour déſigner les Evêques Métropolitains.

L'Egliſe eſt donc aujourd'hui diſtribuée en Provinces eccléſiaſtiques, ces Provinces en Diocèſes, les Diocèſes en Paroiſſes. Nous renvoyons l'origine des Paroiſſes & leur gouvernement à la ſeconde partie de ce Recueil.

Un Diocèſe eſt l'étendue de la Juriſdiction d'un Evêque. Une Province Eccléſiaſtique eſt la collection de pluſieurs Diocèſes ſous une même Métropole, ſous un même Archevêque.

Le caractère & les fonctions des Evêques.

Les Evêques ſont des Prélats d'un caractère au-deſſus des Prêtres, ce mot vient du Grec, ἐπι ſur, σκοπεω, veiller, ἐπισκοπος, ſurveillant. Pour rendre l'Epiſcopat plus reſpectable, l'Egliſe s'eſt fait une loi de ne point multiplier cet ordre comme celui des Prêtres, & de ne conſacrer aucun Evêque ſans lui donner un Diocèſe à gouverner, ou du moins un titre d'Evêché *in partibus infidelium*. L'origine de ces Evêchés ſans Diocèſes eſt aſſez connue; on ſçait combien de Siéges illuſtres décoroient les Egliſes

d'Orient. Les Sarazins ayant détruit le Chriſtianiſme dans l'Afrique & l'Aſie, les Evêques de ces contrées furent obligés de ſe réfugier en Occident, n'emportant avec eux que le titre de leurs Evêchés; l'Egliſe n'a pas voulu laiſſer périr des titres ſi précieux : elle les a toujours conférés par une ſucceſſion non-interrompue aux Prélats, que nous appellons vulgairement Evêques *in partibus*. Ils rempliſſent auprès des Evêques d'Occident les fonctions de Coadjuteurs, comme autrefois les Chorévêques.

Sans entrer dans les diſputes des Sçavans ſur le caractère & les fonctions des Chorévêques, nous nous bornerons aux conjectures les plus ſuivies. Leur nom déſigne qu'ils étoient deſtinés à veiller ſur les campagnes & les bourgades (χωρα, petite contrée,) ils ſont repréſentés dans cette partie par nos Doyens ruraux, ils avoient part au gouvernement des Diocèſes, comme nos Grands-Vicaires. On prétend enfin qu'ils pouvoient exercer toutes les fonctions Epiſcopales du conſentement de l'Evêque Diocéſain, comme nos Evêques *in partibus*; ce qui leur donneroit le caractère Epiſcopal que d'autres Critiques leur conteſtent. Quoi qu'il en ſoit, il n'en paroît plus depuis le dixiéme ſiécle; les Evêques *in partibus* ſemblent leur avoir ſuccédé.

Le miniſtère d'un Evêque eſt de gouverner le Clergé & le peuple du Diocèſe qui lui eſt confié, de veiller à l'ordre & à la décence du Culte divin, & au maintien de la Diſcipline Eccléſiaſtique, de conſerver dans

dans son Eglise la pureté du dogme & l'intégrité de la foi, de donner la mission nécessaire aux Ministres du second Ordre pour la Prédication, la Confession, &c. d'admettre à la Cléricature ceux qu'ils en jugent dignes, & de leur conférer les Ordres.

De la Promotion des Evêques, & de leur Consécration.

LA Promotion des Evêques a beaucoup varié. Autrefois ils étoient élûs par le Clergé, & le peuple du Diocèse. L'Election devoit etre approuvée par le Souverain, & confirmée par le Métropolitain, & les Evêques de la Province.

Dans la suite le droit d'élire l'Evêque passa au Chapitre de chaque Cathédrale, aux mêmes conditions.

Les Papes ont aussi voulu jouir du droit de nommer librement à tous les Evêchés de l'Eglise; d'abord par des réserves particulières, ensuite par des réserves générales. Mais cet usage n'a prévalu que pour l'Italie.

Aujourd'hui la Promotion aux Evêchés est différente selon les pays.

Quand un Evêque est élû par le Clergé, ou nommé par le Souverain, selon l'usage de la Nation, son élection ou sa nomination est envoyée à Rome; le Pape le propose & le préconise dans son Consistoire, & lui fait expédier les Bulles. Le nouveau Prélat est ensuite sacré. La Cérémonie de sa consécration exige la présence de trois Evêques au moins, y compris le Consécrateur.

Attributs de l'Epiſcopat.

LA Croix pectorale eſt l'ornement diſtinctif d'un Evêque. Il la porte partout & en toute occaſion. La Soutane violette eſt ſon habit ordinaire dans l'enceinte de ſon Diocèſe ; ailleurs, c'eſt l'habit noir avec des glands verds ou des glands d'or à la ceinture. La Robe violette étoit une marque de diſtinction que les Empereurs avoient coutume d'accorder à leurs premiers Magiſtrats dans les Provinces. Ils accorderent aux Evêques des principaux Siéges, le même honneur qui s'eſt enſuite étendu ſur tout l'Epiſcopat.

Dans les Cérémonies publiques les Evêques ſont revêtus d'un rochet & d'un camail violet, & dans les pompes funébres d'un camail noir. Leurs ornemens Pontificaux ſont la Croſſe & la Mitre. La Croſſe déſigne la Juriſdiction de l'Evêque, elle repréſente la houlette d'un Paſteur. Avant d'être un ornement elle n'étoit qu'un ſimple bâton pour s'appuyer. Son uſage, comme celui de la Mitre, n'eſt devenu une marque de diſtinction particuliére aux Evêques & aux Abbés que vers le dixiéme Siécle.

Tout ce que nous venons de dire des Evêques convient auſſi aux Archevêques. Voici les prérogatives particuliéres à ceux-ci.

Prérogatives des Archevêques, des Primats, des Patriarches.

L'ARCHEVESQUE a une supériorité d'honneur & de Juriſdiction ſur les Evêques dépendans de ſa Métropole. Cette ſupériorité lui donne le droit de préſider au Concile Provincial, de juger par appel les cauſes décidées en premiere Inſtance par ſes Suffragans, de viſiter les Diocèſes de ſa Province; mais, ſelon le Concile de Trente, il ne peut exercer ce droit de viſite que pour des raiſons approuvées par le Concile de la Province. Les Archevêques ſont porter une Croix devant eux dans les cérémonies. Le Pape leur accorde l'honneur du *Pallium*. Cet ornement ſe porte autour des épaules comme un collier d'Ordre; il eſt de laine blanche parſemée de petites croix noires; c'étoit autrefois un vaſte manteau de cette étoffe & de cette couleur.

Les Religieuſes de S. Agnès offrent tous les ans le jour de ſa Fête dans leur Couvent de Rome à l'*Agnus Dei* de la Meſſe, deux Agneaux dont la toiſon eſt deſtinée aux Palliums.

On appelle Suffragans de tel Archevêché les Evêques qui dépendent de telle Métropole. Ce nom leur vient du droit de ſuffrage dont ils jouiſſent dans le Concile de leur Province.

Autrefois tous les Archevêques relevoient immédiatement du Saint Siége. On a depuis établi au-deſſus d'eux un nouveau degré

de Juriſdiction, la Primatie, enſorte qu'on appelle du Métropolitain au Primat, comme de l'Evêque au Métropolitain.

En France, l'Archevêque de Lyon a l'exercice de cette Juriſdiction, depuis l'onziéme Siécle. Sa Primatie comprend les Archevêchés de Paris, de Sens & de Lyon.

Les Patriarches étoient encore au-deſſus des Primats. Chacun d'eux étoit comme le Chef de l'Egliſe de ſa Nation, ſans ceſſer d'être ſubordonné au Souverain Pontife de Rome, (ἀρχος Chef, πατηρ ou *Patria*, *Patrie*;) mais aujourd'hui la plûpart des Patriarchats ne ſont plus que de ſimples titres d'honneur. Les Patriarches font porter devant eux la double Croix.

Les différentes Aſſemblées de l'Egliſe.

On diſtingue dans l'Egliſe quatre eſpéces d'Aſſemblées.

Les Conciles Généraux où ſont convoqués tous les Evêques du monde Catholique.

Les Conciles Nationaux qui ne ſont compoſés que des Evêques d'une Nation.

Les Conciles Provinciaux qui ne comprennent que les Evêques d'une Province Eccléſiaſtique.

Les Conciles Diocéſains, ou les Synodes que tient un Evêque avec le Clergé de ſon Diocèſe.

Ces Conciles ont toujours pour objet le dogme ou la diſcipline, il ne faut pas les

confondre avec les Assemblées générales, Provinciales ou Diocésaines, qui ne traitent que des affaires temporelles de l'Eglise.

Nous allons donner un Etat de tous les Evêchés & de tous les Evêques du monde Catholique; l'érection de chaque Evêché; l'année de la promotion de chaque Evêque; les revenus attachés à chaque Siége; ils sont évalués en écus Romains, en ducats de Venise, de Naples, ou d'Espagne; en cruzades de Portugal; en florins d'Allemagne, ou en livres de France; selon l'usage & la monnoie de ces différens pays. Nous avons suivi pour cet objet la nouvelle edition de l'*Italia Sacra*, & pour la Chronologie, l'Abbé de Commainville, avec les corrections & les additions de D. Vaissette dans sa nouvelle Géographie.

Voici l'ordre que nous observons.

I. Les Eglises d'Italie. II. Celles de France. III. Celles d'Allemagne. IV. Celle de Pologne. V. Celles d'Espagne & de Portugal. VI. Celles de Hongrie, d'Illyrie, &c. VII. Celles du nouveau Monde. Nous serons peut-être obligés d'omettre dans cette édition un certain nombre d'Evêchés répandus, soit dans l'Asie, soit dans l'Afrique; les recherches n'étant pas encore finies.

Avant d'entrer dans le détail que nous annonçons, nous croyons devoir placer ici les Cardinaux protecteurs de chaque Nation auprès du S. Siége.

En Italie presque toutes les villes ont cha-

cune leur Cardinal protecteur. Nous nous bornerons aux Etats les plus considérables.

Cardinaux Protecteurs des Nations.

Les deux Siciles,	le C. Orsini.
La N. Siennoise,	le C. Borghese.
Les Etats du Roi de Sardaigne,	le C. Albani.
Rép. de Genes,	le C. Doria.
L'Allemagne, & les Etats de la Maison d'Autriche,	le C. Trojet. le C. Albani.
La Saxe,	le C. Galli.
L'Espagne,	le C. Porto-carrero.
Le Portugal,	le C. Corsini.
L'Angleterre,	le C. Lanti.
L'Ecosse,	le C. Spinelli.
L'Irlande,	le C. Corsini.
La N. Grecque,	le C. de Sciarra.
Les Arméniens,	le C. Galli.

ART. I. *Eglises de l'Italie.*

L'ITALIE est, à proprement parler, l'Empire des Ecclésiastiques. L'on y compte 40 Métropoles & 258 Evêchés. Dans les Etats du Pape, presque point de petite ville qui n'ait son Evêque.

La nomination des Evêchés varie selon les Souverainetés dont ils dépendent. En Sardaigne, c'est le Roi qui y nomme; dans la Toscane, le Grand-Duc présente trois sujets au Pape, & le Pape choisit; dans

le Royaume de Naples, où les Evêchés abon dent, le Roi ne nomme qu'à 24, le Pap confere les autres. Ceux du Milanez, d Mantoue, de Luques ; ceux des Etats d Gênes, de Parme, de Modêne, de Venis & de Corse, sont tous à la nomination d Souverain Pontife.

En Italie, sur-tout dans le domaine d Souverain Pontife, tout le Clergé Séculie fait sa principale étude du Droit Canon, le Régulier de la Théologie.

C'est le pays du monde où les Bénéfic sont en plus grand nombre ; mais c'est au celui où les Bénéficiers sont le moins opuler Il est des Evêchés dans la moyenne & basse Italie, qui ne valent pas une de 1 Cures médiocres, soit pour le revenu, pour l'étendue de la juridiction.

ÉTATS DU PAPE DANS L'ITALIE MOYEN

Ils comprennent trois Provinces Ecclésiastic celle de Rome, Métropole dès le premier f celle de Fermo & celle d'Urbin, Métropole le seiziéme.

Rome	I	LE SOUVERAIN PON	
Ostie	II	6000 é.	C. Delci
Porto	II	3500 é.	C. Guadagni
Sabina	V	300 d.	C. P. Carrer
Palestrine	III	500 é.	C. Spinelli
Frescati	VI	300 é.	C. Sacripant
Albano	V	150 é.	C. Borghes
Tivoli	V	1800 é.	Perzaneche
Alatri	V	500 é.	Cavallini
Veroli	VI	800 é.	Antonini
Ferentino	V	800 é.	Tosi

Civ

Anagni	IV	1000 é.	Monti	1750
Segni	IV	550 é.	Creſcenzo	1756
Terracine	III	2000 é.	Palombella	1749
Sutri	IV	1000 é.	Mornati	1754
Corneto	IV	45000 é.	*U. d M. Fiaſc.*	
Viterbe	XII	3500 é.	C. Oddi	1749
Citta-Caſtel.	V	1000 é.	Lanucci	1748
Orviete	VI	2500 é.	Silveſtri	1754
Aquapend.	XVII	1000 é.	*U. d Caſtro*	
Bagnarea	VI	750 é.	Baldaſſini	1754
Rieti	V	2000 é.	De Carti	1754
Terni	V	800 é.	Maculani	1748
Narni	VI	1000 é.	Terſaghi	1725
Amelia	V	800 é.	Conſoli	1743
Todi	V	2000 é.	Formaliari	1746
Spolete	V		Bonaviſa	1743
Cita di P.	XVII	1000 é.		
Perouſe	V	2200 é.	Ferniani	1730
Cita di Caſt.	V	1400 é.	Lattazi	1750
Aſſiſe	VI	1200 é.	Sermattei	1755
Foligni	V	900 é.	Maffei	1741
Nocere	V	1200 é.	Chiappé	1724
Ancone	III	4000 é.	Mancinforte	1746
Lorete	XVI	1700 é.	*U. d Recaniti*	
Oſimo	VI	6000 é.	Compagnoni	1740
Jeſi	V	3500 é.	Fonſeca	1724
Camerino	V	1500 é.	Vivani	1746
Aſcoli	V	2200 é.	Leonardi	1755
Fermo	V	4500 é.	Borgia	1724
Macerata	XIV	2000 é.	Peruzzini	1756
Ripa-Tranſ.	XVI	800 é.	Recchi	1747
Montalto	XVI	2000 é.	Cecconi	1748
S. Severino	VI	1000 d.	Vignoli	1746
Urbin	VI		Guiglielmi	1739
Foſſembruno	IV	1000 è.	Peruzzini	1755
Senigalia	IV		Roſſi	1746
Fano	V	2000 é.	Beni	1733

Pésaro	V		Cocconati	1739
M. Feltro	XII		Bonajuti	1747
Urbanea	XVII	2000 é.	*U. à S. Angelo*	
S. Angelo	IV	1000 é.	Bajardi	1747
Gubio	IV	1000 é.	Cingari	1747

REPUBLIQUE DE LUCQUES.

Elle est compriſe dans le Diocèſe de ce nom, qui étoit de la Province de Rome avant d'être érigé en Archevêché en 1726.

Lucques	IV		Palma	1743

LE GRAND DUCHÉ DE TOSCANNE.

Il comprend les Provinces de Florence & de Sienne, érigées l'une & l'autre en Métropole dans le quinziéme ſiécle. L'Archevêque de Piſe en fait auſſi partie : mais ſes ſuffragans ſont dans l'Iſle de Corſe.

Florence	III	7000 é.	Incontri	1741
Fieſole	V	5000 é.	Ginori	1736
Borgo di S. Se.	XVI	700 é.	Poltri	1749
Piſtoye	X	2000 é.	Aſamanni	1732
Areſſo	III	7000 é.	Ingherani	1755
Cortone	VI	1200 é.		
Monte Pulci.	XVI	1500 é.	Magnoni	1747
S. Miniato	XVII	800 é.	Pothi	1755
Colle	XVI	700 é.	Novellucci	1755
Volterra	V	3500 é.	Dumeſnil	1748
Sienne	IV		Cervini	1747
Pienza	XV	1000 é.	Piccolomini	1742
Chiuſi	IV	1000 é.	Bagneſi	1748
Mont-Alcino	XV	700 é.	Ciani	1727
Maſſa		2000 é.	Ciani	1719
Groſſeto	VI	1700 é.	Franci	1737
Piſe	II	8000 é.	Guidi	1734

LE MILANOIS.

Cet Etat, qui ne compose qu'une Province Ecclésiastique, est partagé entre la Maison d'Autriche & celle de Savoye: Genes y possede aussi quelques Domaines.

Milan	XI	12000 é.	Pozzobonelli	1743
Bergame	IV	9000 é.	Radetti	1730
Bresse	IV	6000 é.	Spavo	1748
Cremone	IV	13000 é.	Fragnanefchi	1749
Lodi	IV		Gallerati	1742
Pavie	IV	6000 é.	C. Durini	1753
Vigevano	XV	4000 é.		
Novare	IV	4000 é.	Rovera	1748
Verceil	III	3500 é.	Solaro	1743
Casal	XV	1350 é.	Dellar Chieza	1746
Asti	IV	1200 é.	Felissani	1741
Aléxandrie	XII	2000 é.	Miroglio	1744
Tortone	IV	1300 é	D'Andujac	1743
Albe	V	2000 é.	Natta	1750
Aqui	IV	600 é.	Capua	1755
Savone	VI	900 é.	De Mari	1756
Vintimille	VI	850 é.	Giustiniani	1741
Pignerol	XVIII		D'Artie	1749

LE PIEMONT.

Il ne contient que la Province Ecclésiastique de Turin, érigée en Métropole dans le quinziéme siécle.

Turin	III	4000 é.	Rovéro	1744
Yvrée	IV	2000 é.	De Villa	1741
Saluces	XVI	7000 é.	Porporati	1741
Fossano	XVI	3000 é.	Marsetti	1795
Mondovi	XIV	4000 é.	Casati	1754

RÉPUBLIQUE DE GENES.

Outre la Province Ecclésiastique de Gênes érigée en Archevêché dans le douziéme siécle, son Domaine comprend auſſi l'Iſle de Corſe.

Genes	IV	2000 é.	Saporiti	1746
Bobio	V		Lancelotti	1746
Bruigneto	X	600 é.	De Tatis	1759
Sarzane	XVI	1800 é.	Della-Torre	1726
Noli	XII	750 é.	Arduini	1746
Albinga	IV	1000 é.	Somalco	1746

RAVENNE, FERRARE ET BOLOGNE.

Ces trois Etats ſont ſous l'obéiſſance du Pape, qui les fait gouverner par des Légats. Dans la province de Bologne, ſont les Domaines du Duc de Parme & du Duc de Modêne.

Ravenne	III	10000 é.	Guiccioli	1745
Cefenne	III	3000 é.	Orſelli	1734
Rimini	III	4000 é.	Zollio	1752
Sarſane	V	800 é.	Calbetti	1749
Bertinoro	XIV	1200 é.	Colombani	1747
Forli	VII	2000 é.	Torelli	1714
Faenza	III	2700 é.	Cantoni	1742
Imola	IV		Bandi	1752
Comachio	V	1100 é.	Lugareſi	1745
Rovigo	X	4000 é.		
Ferrare	VII		Creſcenzi	1746
Bologne	II		Malvezzi	1754
Modene	IV	5000 é.	Sabbatini	1745
Regio	IV		Caſtelvetri	1750
Parme	III	10000 é.	Marazzani	1711
Borgo, S. D.	XVI	1500 é.	Bajardi	1753
Plaiſance	IV	4000 é.	Chriſtiani	1747
Creme	XVI	3000 é.	Lombardi	1752

REPUBLIQUE DE VENISE.

Outre les Evêchés dépendans de la Métropole de Veniſe: elle partage avec la Maiſon d'Autriche ceux du Frioul & de l'Iſtrie, & les autres ſuffragans de l'ancien Patriarchat d'Aquilée.

Veniſe	VIII	12000 d.	Foſcari	1741
Chiogia	X	800 d.	Bragadino	1753
Torcello	V	4000 d.	Giuſtiniani	1753
Caorle,	VI	120 é.	Suarez	1738
Breſcia			Molino	1755

Aquilée, ſupprimé dans le dix-huitiéme ſiécle.

Trieſte	VI	1000 fl.	Petazi	1740
Capo d'Iſtria	VI	1000 d.	Camuzio	1756
Citta-Nova	VI	1000 d.	Leoni	1754
Pedena	V	400 é.	Cecchotti	1741
Parenzo	III	2000 é.	Negri	1742
Pola	V	1500 d.	Balbi	1732
Concorde	VI	6000 d.	Errizzo	1724
Ceneda	IV		Ponte	1739
Belluno	III	2500 é.	Coſta	1747
Feltri	III	3000 d.	Bortoli	1747
Treviſe	III	4000 é.	Giuſtiniani	1750
Padouë	III		C. Rezzonico	1743
Vicence	III	8000 é.	Priolo	1738
Verone	III	5000 d.	Bragadino	1733
Mantoue	VIII	5000 é.	Bagno	1719
Come	IV	4000 é.	Neuroni	1746
Trente	III	30000 é.	Thuun	1730
Laubac	XV			

ROYAUME DE NAPLES.

La lettre R indique les Evêchés de ce Royaume qui sont à la nomination du Roi ; tous les autres sont à celle du Pape.

Chieti		V	1250 d.	Luna	1753
Ortona		V	1000 d.	Amalfitani	1735
Tesamo		V	1400 é.		
Civita Duc.		XVI	400 é.	Calcaguini	1745
Aquila	R	XIII	700 é.	Sabattini	1750
Marsi		VII	1000 é.	Brizi	1748
Sulmone		V	1900 é.	*U. d Valve*	
Lanciano	R	XVI	1000 é.	de Lietto	1754
Capoue		II	10000 é.	Gaeta	1754
Caserte		X	3000 é.	Falangola	1747
Calvi		X	1500 d.	Capece Zurlo	1750
Teano		X	1000 d.	Giordani	1749
Cajasso		X	2000 é.	Piperni	1754
Carinola		XI	700 d.	de Plato	1749
Sessa		V	1200 é.	*U. d Teracine*	
Gaëte	R		1000 d.	Carmignano	1738
Fundi		V	1000 é.	Carrara	1720
Aquino		V	700 é.	Sardi	1751
Venafri		V	1000 é.	Stabile	1754
Isernia		V	1000 é.	Jannucci	1739
Sora		V	1200 é.	Correali	1748
Naples		II	12000 é.	Serfale	1754
Aversa		XI	3000 d.	Spinelli	1735
Pouzol	R	III	3000 é.	de Rosa	1733
Cerra	R	V	800 d.		
Nola		IV	3000 d	Caraccioli	1738
Ischia		VI	1000 d.	Amato	1743
Sorrento		IV	1100 é.	Anastasi	1724
Massa		XI	700 d.	de Ciani	1719
Vico.		XIII	500 d.	Mastrandea	1742
Castel-Am.	R	V	900 é.	Coppola	1749
Amalfi		VI	2500 é.	Cioffi	1748

Minori	XI	600 d.	Siana		1722
Scala	XI	500 é.	Chiarelli		1742
Lettere	XI	700 d.	Giannini		1733
Capri	XI	3000 é.	Ruocco		1750
Salerne	IV	6000 é.	Rossia		1738
Cava	XIV	3000 d	Borgia		1751
Nocera	X	1300 d.	Volpi		1744
Sarno	X		de Novelli		1738
Policastro	XI	1600 d.	Minuccicor		1747
Nusco	X	800 d.	Bonaventura		1742
Acerno	X	900 d.	de Laurentiis		1743
Campana	X	1200 é.	Auzano		1736
Capacio	X		Raimondi		1742
Marsico	X	4000 d.	Tomacelli		1744
Benevent	II	6000 é.	Pacca		1752
S. Agata	X	2000 é.	Duzza		1739
Avellino		2700 d	Lacilla		1754
M. Marano	X	600 d.	Parsanti		1753
Ariano R	X		Pulci		1754
Trevico	X	1000 d	Onorati		1734
Ascoli	X	1000 é.	Campanile		1737
Bovino	X	1000 d.	Pacelli		1752
Lucera	X	1500 é.	Marculli		1733
Volturara	X	1200 d.	Laynio		1734
S. Severo	XVI	2000 é.	Mollo		1739
Larina	X	1000 é.	de Laurentiis		1747
Termoli	X	1300 d.	Gianelli		1753
Guardia	X	700 d.	del Tufo		1756
Trivento R	X	2000 é.	Pittoco		1756
Boiano	V	1200 d.	Cangiani		1746
Alife	V	1700 d.	Sanseverino		1753
Telese	X	700 é.	Gentile		1747
Cerra	X	4000 d.	di Niccolo		1732
S. Angelo	XI	1200 é.	Bojardi		1747
Muro	XI	1200 d.	Mojsi		1744
Lucedogna	X	700 é.	de Amato		1749
Riporto	V	2500 d.			
Troye	V	2000 é.	de Simone		1752

Vesti	XII	300 é.	Cimaglia	1748
Nazareth		1400 é.	de Marco	1751
Trani	II	1500 d.	Cavalcanti	1755
Biseglia		1400 d.	de Leonardis	1739
Andri		1500 é.	Anelli	1752
Bari	IV	4500 d.	Dalleſſandro	1754
Jovenazzo R	X	2000 d.	Orlandi	1752
Molfetta	X	2200 é.	Orlandi	1754
Bitetto	X	900 é.	Marculli	1745
Ruvo	X	700 é.	de Turris	1731
Minervino	X	600 é.	Spani	1751
Javello	X	600 d.	Ginattaſio	1752
Bitonto	X	2500 d.	Ferri	1750
Converſano	V	1400 d.	Tarſia	1752
Monopoli R	X	3000 d.	de Alteriis	1754
Cattaro en D.	VI	300 é.	Caſtelli	1744
Acerenza R	VI	3300 é.	Antinori	1754
Venoſa	V	1600 d.	Giuſti	1743
Melfi	V	5000 é.	Baſta	1748
M. Peloſo	XV	1200 é.	Coccoli	1750
Potenza R	V		Faboſi	1749
~~Turſi~~	~~XII~~	~~3000 d.~~	~~*U. à Anglona*~~	
Gravina	XI	1200 é.	Olivieri	1731
Tricarco	XI	3800 d.	Zavarroné	1741
Tarente R	VI	10000 d.	de Luna	1754
~~Caſtellaneta~~	~~X~~	~~1500 é.~~	~~Philo~~	1733
Motula	XI	1500 é.	Pandolfelli	1634
Oria	VI	1300 é.	del Ré	1756
Brindes R	VI	3000 d.	de Ciocchis	1751
Oſtuni	XI	1500 d.	Scoppa	1747
Otrante R	VI	3500 d.	Caraccioło	1754
Caſtro	X	1400 é.	de Amato	1750
Aleſſano		1500 é.	Latomo	1754
Ugento R	X	1000 d.	Mazza	1747
Gallipoli R	VI	2000 d.	Brancone	1747
Nardo	XV	2500 é.	Petracelli	1754
Leece	III	4200 d.	Somaſco	1751
Roſſano	XI	3000 d.	Poliaſtro	1738

Bisignano	XI	2000 d.	Sculco	1745
Cozenze	VI	7000 d.	Galeota	1748
Martorano	XI	1700 d.	Bernardis	1743
San Marco	XI	2400 é.	Bresçia	1745
S. Severine	VII	2700 d.	Falcone	1743
Strongoli	X	2000 d.	Morelli	1748
Umbriatico	X	2000 d.	Perveraci	1732
Cerenza	X	1000 d.	*U. d Cariati*	
Isola	VII	3000 d.	Lancelotti	1749
Regio R	I	4000 é.	Hippoliti	1755
Bove	IX	800 d.	Morabito	1752
Girace	IX	3000 é.	Scoppa	1756
Oppido	IX	2300 é.	Mandarani	1748
Mileto	XI	5000 é.	Caraffe	1756
Nicotera	X	1500 é.	Franco	1745
Tropea R	X	5000 é.	de Pau	1751
Nicastro	IX	2500 é.	Puglia	1737
Squillace	V	2600 d.	Querald	1748
Contazaro	XII	1500 é.	Troyti	1751
Crotone R	VI	2000 d.	Zigari	1753
Cassano	X	5000 d.	Miceli	1752

LES ISLES D'ITALIE.

I. LA SICILE.

Palerme	V	2700 é.	Cusano	1754
Gergenti	V	15000 d.	Lucheſi	1755
Mazara	XI	35000 é.	Sterra	1742
Malthe	V		de Buſſan	1728
Montreal	XII	60000 é.	Teſta	1754
Catane	V	2400 é.	Galletti	1729
Syracuſe	IV	8000 é.	Requeſens	1755
Meſſine	V	1200 é.		
Cifalu	XII	12000 é.	Luna	1755
Patti	XII	12000 é.	Mineo	1756
Lipari	XII	4500 é.	Galletti	1753

II. L'ISLE DE SARDAIGNE.

Cagliari	IV	30000 fl.	Candolfi	1748
Oriſtagni	XII	15000 fl.	Carretto	1748
Alez	XVI	10000 fl.	Carcaſſona	1736
Torre	IV	15000 fl.		
Caſtel	XVI	10000 fl.	Cadello	1741
Algheri	VII	10000 fl.	Delbecchi	1751

III. L'ISLE DE CORSE.

Les trois premiers Evêchés ſont ſuffragans de Piſe, les deux autres de Gènes.

Aleria	VI	4000 é.	de Angelis	1750
Sagona	VI	500 é.	Maſſoni	1751
Aiazzo	VI	2200 é.	Centurione	1741
Mariana	VII	3000 é.	Gaporiti	1747
Nebio	VII	5000 é.	Maſſei	1741

ART. II. *Egliſes de France.*

QUOIQUE le Clergé de France appartienne à la ſeconde partie qui lui eſt entiérement deſtinée; nous croyons devoir donner d'avance la Table ſuivante, ſoit pour completter cette premiere Partie; ſoit pour faire connoître d'un ſeul coup d'œil la diſtribution des Métropoles & de leurs ſuffragans: ce qui nous permettra de ranger ces mêmes Diocèſes par ordre alphabétique dans l'article où nous ferons le detail de leur Gouver-

nement. On a marqué d'une * les Diocèses qui ne sont point sous la domination Françoise.

Paris	III	180000 l.	Beaumont	1746
Chartres	III	25000 l.	Fleury	1746
Meaux	III	22000 l.	Fontenilles	1738
Orléans	III	30000 l.	Montmorenci	1753
Blois	XVII	25000 l.	Termont	1753
Lyon	II	48000 l.	C. Tencin	
Autun	IV	22000 l.	Montazet	1748
Langres	IV	26000 l.	Montmorin	1734
Macon	V	17000 l.	Valras	1732
Chalons	IV	14000 l.	Dailli	1754
Dijon	XVIII	22000 l.	Dapchon	1755
S. Claude	XVIII	27000 l.	Fargues	1742
Rouen	VIII	80000 l.	C. Tavannes	1733
Bayeux	IV	70000 l.	Rochechou.	1553
Avranches	IV	20000 l.	Missy	1746
Evreux	III	20000 l.	Dillon	1753
Sées	IV	16000 l.	Néel	1740
Lisieux	V	40000 l.	Brancas	1714
Coutance	IV	22000 l.	Marignon	1722
Sens	III	50000 l.	C. de Luynes	1753
Troyes	IV	14000 l.	Poncet	1742
Auxerre	IV	35000 l.	Condorcet	1754
Nevers	III	20000 l.	Tinseau	1751
Bethléem	XIII	900 l.	Quelen	1754
Rheims	III	55000 l.	Rohan	1722
Soissons	III	18000 l.	Fitzjames	1739
Châlons	IV	30000 l.	Choiseuil	1734
Laon	V	35000 l.	Rochechou.	1742
Senlis	III	20000 l.	Roquelaure	1754
Beauvais	III	55000 l.	C. de Gesvres	1728
Amiens	III	30000 l.	La Motte	1733
Noyon	VI	25000 l.	Bourzac	1733
Boulogne	VIII	12000 l.	Pressy	1742

Tours	III	50000 l.	Fleury	1751
Le Mans	VII	27000 l.	Froulay	1723
Angers	IV	26000 l.	Vaugiraud	1730
Rennes	IV	16000 l.	Vaureal	1732
Dol	IX	20000 l.	Dondel	1748
Nantes	IV	35000 l.	Muſanchere	1746
Quimper	IX	14800 l.	Cuillé	1739
Vannes	VI	24000 l.	Bertin	1746
S.P. de Leon	VI	15000 l.	Vaudurant	1745
Treguier	IX	22000 l.	Kermorvan	1746
S. Brieux	IX	18000 l.	Brignon	1745
S. Malo	XII	35000 l.	La Baſtie	1739
Bourges	III	30000 l.	C.la R.Fouc.	1729
Clermont	III	15000 l.	La Garlaye	1742
Limoges	III	20000 l.	Coetlosquet	1739
Tulles	XIV	12000 l.	d'Autichamp	1740
Le Puy	IV	25000 l.	Pompignan	1743
S. Flour	XIV	15000 l.	Ribeyre	1742
Alby	III	100000 l.	R. Foucault	1747
Rhodés	V	50000 l.	Grimaldi	1747
Caſtres	XIV	30000 l.	Barral	1752
Cahors	III	45000 l.	du Gueſclin	1741
Vabres	XIV	20000 l.	La Chapelle	1710
Mende	V	40000 l.	Choiſeuil	1723
Bordeaux	III	60000 l	Luſſan	1743
Agen	IV	35000 l.	Chabanne	1736
Angoulême	IV	20000 l.	Broglie	1754
Saintes	IV	28000 l.	La Corée	1744
Poitiers	IV	22000 l.	Cauſſade	1748
Perigueux	IV	24000 l.	Prémeaux	1731
Condom	XIV	60000 l	Briſſac	1735
Sarlat	XIV	12000 l.	Monteſquiou	1741
La Rochelle	XVII	50000 l.	Menou	1729
Luçon	XIV	20000 l.	Verthamon	1737
Auſch	IV	150000 l.	Montillet	1742
Acqs	V	14000 l.	Suarez	1736
Leictoure	VI	18000 l.	Narb. Pelet	1749

Comminges		28000 l.	Laſtic	1740
Couſerans	V	24000 l.	Vercel	1752
Aire	VI	35000 l.	Gaujac	1735
Bazas	VI	18000 l.	S. Sauveur	1746
Tarbes	V	22000 l.	Romagere	1751
Oleron	V	13000 l.	Revol	1742
Leſcar	V	15000 l.	Maiſonnoble	1730
Bayonne	IX	19000 l.	d'Arches	1745
Narbonne	III	120000 l.	La R. Aimon	1752
Beziers	IV	30000 l.	Roquefort	1745
Agde	V	36000 l.	Charleval	1740
Carcaſſonne	VI	35000 l.	Bezons	1730
Niſmes	V	32000 l.	Becdelievre	1738
Montpellier	XVI	32000 l.	Villeneuve	1748
Lodeve	V	22000 l.	Fumel	1750.
Uzès		25000 l.	Baüin	1737
S. Pons	XIV	33000 l.	Guenet	1728
Aleth	XIV	16000 l.	Boucauld	1724
Alais	XVII	18000 l.	Beauteville	1755
Perpignan	V	18000 l.	d'Avrincourt	1743
Toulouſe	III	100000 l.	Cruſſol	1753
Montauban	XIV	25000 l.	Verthamon	1730
Mirepoix	XIV	24000 l.	Champflour	1739
Lavaur	XIV	35000 l.	Fontange	1748
Rieux	XIV	18000 l.	Catelan	1748
S. Papoul	XIV	20000 l.	de Langle	1738
Pamiers	XIII	25000 l.	Leviſleran	1741
Arles	II	33000 l.	Jumilhac	1746
Marſeille	III	30000 l.	Belloy	1755
3. Châteaux	V	12000 l.	Reboul	1643
Toulon	IV	15000 l.	de Choüin	1738
Orange	IV	10000 l.	de Tilly	1731
Aix	IV	32000 l.	Brancas	1729
Apt	IV	9000 l.	la Merliere	1752
Riés	V	15000 l.	la Tour du P.	1752
Frejus	IV	28000 l.	du Bellay	1739
Gap	V	11000 l.	la Perouſe	1754

Sifteron	V	15000 l.	Laffiteau	1719
Vienne	III	22000 l.	d'Hugues	1751
Grenoble	IV	28000 l.	Caulet	1725
Vivicrs	V	33000 l.	de Mons	1748
Valence	IV	16000 l.	Milon	1725
Die	IV	15000 l.	Desaugiers	1741
Maurienne *	III	*Savoye*	Grisella	1741
Genève *	IV	*Savoye*	Chaumont	1741
Embrun	IV	22000 l.	Fouquet	1740
Digne	V	10000 l.	Jarente	1746
Grasse	XIII	22000 l.	Prunieres	1753
Vence	IV	7000 l.	de Grace	1753
Glandêve	V	20000 l.	Tressemanes	1755
Senez	V	10000 l.	*Mort en*	1756
Nice *	V	12000 l.	Ronco	1741

PROVINCES ECCLESIASTIQUES de l'Eglise Gallicane qui ne sont point du Clergé de France. On a marqué d'une * les Diocèses qui ne sont point du Royaume.

Besançon	III	36000 l.	Choiseuil	1754
Bellay	V	10000 l.	Quincey	1751
Bâle *	VI	45000 l.		
Lauzanne *	VI	*Suisse*	Boccard	1746
Cambray	IV	120000 l.	S. Albin	1723
Arras	VI	22000 l.	Bonneguise	1752
S. Omer	XVI	40000 l.	Montlouet	1754
Tournay *	V	30000 l.	Salm	1731
Namur *	XVI	*Flandre*	Berlo	1740
Treves *	III	*Allemag.*	Waldendorff	1755
Mets	III	120000 l.	S. Simon	1732
Toul	IV	17000 l.	Drouas	1754
Verdun	IV	50000 l.	Nicolay	1754
Avignon *	III		*Mort en*	1756
Cavaillon *	VI		Manzi	1741
Carpentras *	VI		d'Inguimbert	1733

Vaison *	IV		Sallieres	1748.
Tarentaise *	IV	Savoye	Roland	1750
Aouſt *	V	6000 l.	de Sales	1741
Sion *	VI	Suiſſe	Rhoten	1752

ART. III. *Egliſes d'Allemagne & des Pays-Bas.*

L'EGLISE d'Allemagne, en y comprenant les Pays-Bas, étoit anciennement compoſée de 9 Provinces Eccléſiaſtiques, & de 47 Evêchés. Ces Provinces ſont aujourd'hui réduites à ſix, & les Evêchés à 30. Les Proteſtans ont aboli les autres. De celles qui reſtent, les unes dépendent de l'Allemagne intérieure, ou autrement du Corps de l'Empire, les autres appartiennent à l'Allemagne extérieure, comme la Bohême, ſes dépendances, & le pays des Suiſſes. Les Bénéfices conſiſtoriaux de l'Allemagne intérieure ſont électifs. Les Archevêques & Evêques ſont nommés par leurs Chapitres; les Abbés & Abbeſſes, par leurs Communautés. Quant à ceux de l'Allemagne extérieure, il n'y a que les Abbayes qui ſoient ſujettes à l'Election; les Evêchés ſont à la nomination du Prince; il en eſt de même des Pays-Bas.

La ſituation des Evêchés Catholiques d'Allemagne, environnés la plûpart de Souverains Proteſtans, a donné juſqu'ici occa-

tion à divers Princes d'en posséder plusieurs ensemble, & quelquefois jusqu'à six, sous prétexte de les garantir de l'invasion de l'ennemi commun.

Le Clergé Séculier d'Allemagne est très-riche, sur-tout celui des Cathédrales, toujours composé de la plus ancienne Noblesse. Il n'est pas rare de voir les Chanoines posséder à la fois plusieurs Prébendes dans différentes Eglises.

Le Clergé Régulier n'est pas moins riche dans son genre que le Séculier. Il ne connoît point d'Abbés Commendataires. Malgré la multitude de Monasteres que le Fanatisme détruisit ces siécles derniers en Allemagne, le Clergé Régulier y est encore très-nombreux. L'Ordre de S. Benoît y possede 200 Abbayes; celui de Cîteaux, plus de 150; les Chartreux y ont 30 Maisons; les Jésuites, près de 300; & les Mendians y abondent.

Le § désigne les Princes de l'Empire.
La 1 colomne des chiffres contient l'année de la naissance des Evêques : la 2 celle de leur promotion.

LES PAYS-BAS.

La Province Ecclésiastique de Malines appartient à la Maison d'Autriche, avec les Evêchés de Namur & de Tournai, suffragans de Cambrai.

Malines	XVI	le C.d'Alsace	1679	1715
Ruremonde	XVI	de Robiano	1698	1746
Anvers	XVI	de Gentis	1696	1749
Bruges	XVI	Caimo	1711	1754
Gand	XVI	Vandernoot	1685	1728
Ypres	XVI	Delvaux	1692	1732

LES III. ELECTORATS ECCLÉSIASTIQUES.

Cette prérogative eſt attachée aux Archevêchés de Cologne, de Mayence & de Trêves : le premier eſt Chancelier du S. Empire pour l'Italie : le ſecond pour l'Allemagne ; le troiſiéme pour les Gaules. Ils ſont Princes Souverains. Tous leurs Suffragans ſont Princes du S. Empire ; & pluſieurs d'entr'eux ſont auſſi Princes Souverains dans leurs Diocèſes.

Cologne §	IV	le P. de Baviere	1700	1723
Munſter §	VIII	le P. de Baviere	1700	1707
Oſnabruck §	VIII	le P. de Baviere	1700	1728
Liége §	VIII	le C. de Baviere	1703	1744
Mayence §	III	d'Oſtein	1689	1743
Wormes §	IV	l'Elect. de Treves		1755
Spire §	IV	Huttin	1706	1747
Conſtance §	VI	C. de Rodt	1706	1751
Coire §	IV	Frederſpilh		1755
Augsbourg §	IV	d'Armſtat	1699	1741
Aichſtet §	VIII	Freysbert	1696	1737
Wirtsbourg§	VIII	Seinsheim		1755
Bamberg §	XI	Stadion	1679	1753
Paderborn §	VIII	le P. de Baviere	1700	1719
Hildesheim§	IV	le P. de Baviere	1700	1724
Straſbourg §	V	P. Conſt. de Rohan		1756
Treves §	III	Waldendorff		1755

Voyez ſes trois ſuffragans à l'article précédent.

L'ÉLECTORAT DE BAVIÉRE, LE ROYAUME DE BOHEME ET L'ARCHIDUCHE' D'AUTRICHE.

Saltsbourg §	VIII	Scrattembaſch	1698	1753
Paſſaw §	V	le C. de Lamberg	1680	1723
Ratisbonne §	VI.	le C. de Baviere	1703	1719
Friſingue §	VIII	le C. de Baviere	1703	1727

Brixen §	VIII	Spaur	1696	1747
Lavant	VIII			
Gurk	XI	Thuun, *de Trente*	1713	1741
Secon	XIII			
Prague	X	Blanckenheim		1733
Leitomeritz	XVII	Ch. Adolfe de Saxe		1733
Kinitzgratz	XVII	Przichowisky	1707	1754
Olmutz	XI	le Cardinal Trojer	1699	1746
Neustad	XV	le C. Trauthson	1704	1751
Vienne	XV	d'Hallweil	1706	1741

ART. IV. *Eglises d'Espagne & de Portugal.*

CEs deux Royaumes sont partagés en 13 Provinces Ecclésiastiques. L'Espagne a 8 Archevêchés, & 44 Evêchés; le Portugal a 3 Archevêchés & 10 Evêchés. Ce sont les Rois qui y nomment. Les Bénéfices des Cathédrales sont à la nomination du Pape 4 mois de l'année.

L'habit des Prêtres en Espagne est une soutane de soie noire, couverte d'une espece de robe sans manches, & d'un manteau long d'étoffe de laine. Ils n'ont point de rabats, mais des colets comme les Jésuites. Leurs Eglises sont riches & magnifiques; leur Grand-Messe est toujours en Musique, assez mal exécutée pour l'ordinaire. L'on a soin d'éventer souvent avec un grand éventail le Prêtre qui la célebre.

Le Clergé Régulier est fort riche, fort nombreux & fort considéré, tant en Portu-

gal qu'en Espagne. L'usage des Commendes y est inconnu.

Le premier Ordre y est très-bien choisi, & l'on peut dire avec vérité qu'il n'y a pas de Royaume catholique où les Evêques menent une vie plus épiscopale.

ÉGLISES D'ESPAGNE.

Tolede	III	300000 é.	C. Cordoue	1755
Cordouë	III	40000 d.	Barcia	1755
Jaen	XIII	20000 d.	Marin	1750
Cartagene	III	24000 d.	Faxarde	1755
Cuença	XII	50000 d.	Osforio	1738
Siguença	V	40000 d.	Santos Bulon	1750
Segovie	V	24000 d.	Argaiz	1752
Osma	V	26000 d.	Arpztéqui	1748
Valladolid	XVI	15000 d.	Bastamante	1755
Valence	V	40000 d.	Mayoral	1738
Origuela	XV	10000 d.	Theran	1738
Majorca	VI	20000 d.	Despuig	1750
Burgos	XI	40000 d.	Guillen	1751
S. Ander	XVIII	—	d'Arazia	1755
Palencia	V	24000 d.	Viguezar	1756
Calahora	VI	18000 d.	de Porras	1753
Pampelune	V	25000 d.	Argaiz	1742
Tarragone	IV	20000 d.	Villanova	1755
Tortose	V	15000 d.	Comacho	1720
Barcelone	IV	10000 d.	Sales	1754
Lérida	VI	12000 d.	Galindo	1736
Girone	V	3000 d.	Palmero	1756
Vic	VI	6000 d.	Sarmentero	1752
Solsone	XVI	4000 d.	Mesquia	1746
Urgel	V	9000 d.	d'Oneo	1756
Saragosse	III	45000 d.	Bnsto	1642
Hueſca	X	13000 d.	Sardinero	1743

Jacca	XI	3000 d.	Lopez	1755
Balbaſtro	XII	8000 d.	de Rivera	1755
Albaraſin	XII	6000 d.	Navarro	1727
Segorbe	V	12000 d.	Velarde	1751
Teruel	XIV	12000 d.	Baroja	1755
Taraçona	V	20000 d.	Villanova	1755
Seville	III	100000 d.	C. Cardonne	1755
Cadix	VI	12000 d.	Delvalle	1751
Guadix	V	8000 d.	de S. Joſeph	1750
Grenade	IV	40000 d.	Salamanques	1752
S. Marthe	IV	20000 d.	Martinés	1755
Almeria	V	6000 d.	Molina	1741
Compoſtella	XI	60000 d.	Raſoi	1751
Tui	V	10000 d.	Caſtannon	1752
Orenze	VI	10000 d.	d'Eura	1738
Lugo	V	10000 d.	Izquierdo	1748
Mondonedo	VI	4000 d.	Riomol	1752
Oviedo	VII	12000 d.	Manrigue	1754
Leon	IV	13000 d.	Pantoſa	1753
Zamora	XII	20000 d.	Cavanillas	1756
Salamanque	VI	24000 d.	de S. Martin	1749
Ciudad Rod.	XII	10000 d.	de la Torre	1748
Avila	V	20000 d.	Gonzalez	1743
Coria	VI	20000 d.	Alvaro	1750
Plaiſance	XII	40000 d.	Cornejo	1750
Badajoz		18000 d.	Minajo	1755
Aſtorga	IV	10000 d.	Cabezon	1750

EGLISES DE PORTUGAL.

Lisbonne	V	100000 c.	C. Portogeſe	1754
Conimbre	VI	40000 d.	dell'Anunz.	1740
Leiria	ZVI	30000 c.	N.S. da Porta	1746
Bragué	III	40000 d.	de Bragence	1756
Miranda	XVI	10000 d.	della Crucé	1753
Porto	V	15000 d.		
Lamego	V	18000 d.	Felic. de N.S.	1742

Viſco	VI	16000 d.	Oliveira	1741
Guarda	XIII	22000 d.	Ozorio	1742
Evora	III	140000 c.	Tavora	1740
Elvas	XVI	10000 d.	Villasboas	1743
Portalegre	XVI	8000 d.	Azevedo	
Algarve	V	30000 c.	de S. Marie	1752

ART. V. *Egliſes de Pologne.*

IL y a en Pologne des Evêchés du Rit Latin, & des Evêchés du Rit Grec ou Ruſſien. Nous ne parlerons que des premiers. Toutes les Prélatures Latines ſont à la diſpoſition du Roi, qui eſt obligé d'y nommer des Nobles du pays. Les Evêques Polonois jouiſſent de revenus conſidérables. Ils tiennent après le Roi le premier rang dans la République, & ſont les premiers Sénateurs du Royaume. Leurs Diocèſes ſont fort étendus, & ils ont ſouvent pluſieurs Evêques ſuffragans. L'Archevêque de Gnêne prétend avoir droit de battre monnoie, & diſpute le pas aux Cardinaux dont il porte l'habit depuis 1749. Le Référendaire de la Couronne eſt toujours un Eccléſiaſtique. Les Canonicats de la plûpart des Cathédrales & d'un grand nombre de Collégiales ne s'accordent qu'à des Nobles.

Le Clergé Régulier eſt très-riche & très-nombreux en Pologne. Anciennement les Abbayes étoient électives, & ne pouvoient être poſſédées que par des Réguliers: elles

sont aujourd'hui la plûpart Commendataires, & toutes à la nomination du Roi; mais il ne peut y nommer que des nobles Polonois.

Gnesne	X	Komorouſki	1699	1749
Cracovie	X	Zaluski	1694	1746
Poſnanie	X	Czartoriski	1709	1738
Plosko	X	Szembeck	1697	1752
Breſlaw	X	Scaffgotsck	1716	1748
Cujavie	X	Dembowski	1673	1752
Culm	XIII	Liski	1702	1747
Warmie	XIII	Grabowski	1702	1748
Luceorie	XIII	Wollowitz		1755
Wilna	XIV	Ziencoricz		
Samogitie	XV	Tyſzkievicz	1709	1740
Smolenſko	XVII	Hylzen	1693	1745
Livonie	XVII	Otrowski	1713	1753
Leopol	XIV	Wizyki	1701	1737
Preſmilie	XIV	Sierakouſki	1701	1742
Chelm	XIV	Wezik	1705	1752
Kiovie	XIV	Wolotkowicz		1756
Kaminéeck	XV	Dembouski	1700	1742

ART. VI. *Egliſes de Hongrie, d'Illyrie, de l'Archipel, &c.*

CEs différens pays ſont partagés entre la Maiſon d'Autriche, l'Empire Ottoman & les Vénitiens. La République de Raguſe eſt ſous la protection de la Turquie & de Veniſe.

On a diſtingué les Domaines de ces Puiſ-

sances par les lettres suivantes. A désigne les Diocèses qui appartiennent à l'Autriche; T, ceux qui dépendent de la Turquie; V, ceux du Domaine de Venise; R, ceux de la République de Raguse.

Les Evêchés de la Hongrie & des Provinces adjacentes, sont à nomination Royale; c'est le Pape qui nomme aux Evêchés dépendans, de Venise, de Raguse & à ceux des contrées soumises au Grand-Seigneur. La Congrégation de la Propagande nomme aux Prélatures de l'Albanie.

Ces Eglises sont les unes du Rit Grec, les autres du Rit Latin.

Strigonie	XI	A	Czacki, *Hong.*	1698	1751
Vaccie	XI	A	Dalthann, *Boh.*	1702	1739
Agria	XI	A	Lucheſi		1756
Nitria	XI	A	Eſterhazi		1748
Raab	XI	A			
Veſprin	XI	A	Padani, *Hong.*	1693	1745
Cinq Egliſes	XI	A	Climo, *Hong.*	1710	1752
Colocza	XI	A	Klobuſiezki	1707	1751
Zagrab	XII	A	Thauſzy, *Hong.*	1698	1752
Zerem	XII	A	Gyvovich, *H.*		1753
Boſnie	XI	T	Chiolnich	1691	1752
Chonad	XI	A	Wagrein, *Pan.*	1706	1750
Varadin	XI	A	Forgach, *Hong.*	1696	1747
Tranſilvanie	XVIII	A	Szala, *Hongr.*	1699	1749
Bacou	XVIII	T	Jezierſki, *Pol.*	1686	1735
Zara	IV	V	Caraman, *Dal.*	1700	1745
Arbo	IV	V	Caraghini		1756
Veglia	IX	V	Zuccheri	1697	1739
Oſſaro	IX	V	Dinaricio, *Dal.*	1700	1745
Spalatro	VII	V	Bizza, *Dalm.*	1697	1746
Traw	IX	V	Manola		1755
Sebenico	IX	V	Calebotta		1756

Scardona	XII	V	Becich, *Hong.*	1698	1754
Nofna	IX	V	Tripcovich	1705	1754
Zegna	XII	A			
Macarfca	XI	V	Blafchovich	1690	1731
Lezina	XII	V	Bonajuti, *Ven.*	1689	1736
Raguſe	VII	R	Milcovich	1689	1752
Trebigno	XI	T	Tudifi, *Raguſ.*	1692	1733
Stagno	XI	R	Budmani, *Rag.*	1700	1752
Narenta	XI	T			
Curſola		V	Coſſuich, *Dal.*	1688	1734
Antivari	IX	T	Uladagni, *Al.*	1704	1749
Scutari	VI	T	Campſi	1704	1742
Pulati	X	T	Torriani, *Ven.*	1694	1746
Bellegrade	XVII	T	le Bar. de Putz		1755
Durazzo	XVII	T	Radovani, *Alb.*	1714	1752
Liſſa	XVII	T	Campſi, *Alban.*		1748
Sappa	XVII	T	Vladagni, *Alb.*	1712	1750
Sophie	XVII	T	Zudneri, *Rag.*	1715	1754
Nicopoli	XVII	T	Puglieſi, *Rag.*	1716	1752
Scopia	XVII	T	Tomicich, *Rag.*	1700	1743
Corfou	XIV	V	Nani, *Venit.*	1697	1752
Cephalonie	XIII	V	Remondini, *V.*	1698	1736
Naxe	XIII	T	Stephani, *Grec*	1712	1750
Tine	XIII	V	Guarchi, *Grec*	1679	1738
Santerini	XIII	T	Mennetta, *Grec*		1746
Milo	XIII	T			
Schio	XIII	T	Baveſtrelli	1710	1754

ART. VII. *Egliſes du nouveau Monde.*

LA Religion Chrétienne pénétra dans le nouveau Monde ſur la fin du quinzieme ſiécle, & les Souverains Pontifes y

établirent des Evêchés au commencement du seizieme. Il y en a aujourd'hui trente dans l'Amérique Espagnole, avec cinq Archevêchés. C'est le Roi d'Espagne qui y nomme. Le Brésil a un Archevêché & six Evêchés; ils sont à la nomination du Roi de Portugal. Le Canada n'a que l'Evêché de Quebec, dont le Roi de France est collateur.

Les Evêchés du nouveau Monde sont de la plus grande étendue; un seul comprend quelquefois plusieurs Provinces ensemble. Le revenu de ceux de l'Amérique Espagnole est considérable. Il y en a qui rapportent plus de cent mille ducats.

Le Clergé Régulier y est beaucoup plus nombreux & plus puissant que le Séculier. La plûpart des Paroisses sont à sa desserte. En 1710. les Jésuites avoient dans la seule Amérique Espagnole cent vingt-cinq Maisons, & depuis, leur nombre s'y est beaucoup augmenté.

Les Bénédictins ont dans le Brésil une Congrégation célebre, composée de dix à douze Monasteres. Les Jésuites y ont plus de quarante Résidences ou Missions. Ce sont encore les Jésuites, les Dominicains, les Capucins, &c. qui partagent entre eux le gouvernement spirituel du Canada, & surtout des Isles Antilles, & autres Isles Françoises de l'Amérique.

Nous ajouterons au nom de chaque Evêque sa Patrie, ou bien son Ordre, s'il a été choisi parmi le Clergé Régulier, l'année de sa naissance & celle de sa promotion.

AMERIQUE ESPAGNOLE.

La Province Eccléſiaſtique de S. DOMINGUE, comprend les Iſles Antilles. Celle de MEXIQUE, toute la contrée de ce nom. Celle de SANTA-FÉ DE BAGOTA, la Nouvelle-Grenade. Celle de LIMA, le Perou & le Royaume de Chili. Celle de la PLATA, le Paraguay.

S. Domingue	XVI	Curiel, *Trinit.*	1695	1753
Cuba	XVI	Morel, *Americ.*	1695	1753
Porto-Rico	XVI	de Porras, *Ind.*	1688	1753
Benezuela	XVI	Julian, *Eſpag.*	1690	1752
Comayagua	XVI	Rivas, *Americ.*	1707	1750
Mexique	XVI	Salinas, *Eſpag.*	1707	1748
Tlaſcala	XVI	Abreu, *Canarien.*	1683	1753
Antequera	XVI	Helguero, *Eſpag.*	1696	1753
Méchoacan	XVI	d'Elizacocchea *Eſ.*	1682	1745
Yucatan	XVI	Padilla, *Auguſt.*	1688	1753
Chiapa	XVI	Monteſuma, *Mex.*	1700	1753
Guatimala	XVI	Figueredo	1678	1752
Nicaragua	XVI	de Ribera, *Mexic.*	1705	1753
Guadalaxara	XVI	Texada		1751
Durango	XVII	de Tagle, *Eſpag.*	1694	1747
S. F. de Bogota	XVI	d'Araus, *Peruv.*	1686	1753
Popayan	XVI	Delcorro, *Eſpag.*	1706	1752
Carthagéne	XVI	Betancur	1700	1755
Ste. Marthe	XVI	Rozas, *Eſpag.*	1704	1753
Lima	XVI	Baroeta, *Eſpag.*	1701	1748
Guamanga	XVI	de Lara, *Peruv.*	1683	1750
Cuſco	XVI	Caſtaneda, *Peruv.*	1692	1749
Aréquipa	XVI	Chacon, *Peruv.*		1755
Truxillo	XVI	Hugarte, *Peruv.*	1685	1751
Quito	XVI	dell'Aquila, *Mex.*	1703	1746
S. J. de Chili	XVI	Alday, *Chili.*	1708	1752
La C. de Chili	XVI	Zambrano, *Chili.*	1704	1744
	XVI	de Luna, *Peruv.*	1695	1748
	XVI	**Molleda**, *Peruv.*	1692	1747

Chuquiaga	XVI			
S.C. de Sierra	XVI	d'Oblitas		1756
Assomption	XVI	d'Oblitas, *Peruv.*	1706	1745
Tucuman	XVI	Argandona, *Chili.*	1697	1745
Buenos Aires	XVI	Agramont, *Amer.*	1693	1749

AMERIQUE PORTUGAISE OU LE BRESIL.

San-Salvador	XVI	de Mattos, *Port.*	1678	1741
Maranhan	XVII	S. Jacques *Cord.*	1693	1745
Olinde	XVII	Therese, *Carm.*	1693	1738
Rio-Janeyro	XVII	Desterro, *Portug.*	1694	1745
Belem	XVIII	Bulnoens, *Dom.*	1706	1748
S. Paul	XVIII	Galrao, *Capuc.*	1697	1750
Mariana	XVIII	le P. Joseph, *Aug.*		1756

AMERIQUE FRANÇOISE.

La France n'a qu'un seul Evêché dans toute l'Amérique. Celui de *Quebec*, fondé dans le XVIII siécle avec 12000 l. de revenu. Mais ce Diocèse est d'une étendue très-considérable. Il comprend le Canada, la Louisiane, l'Acadie, tout le pays arrosé par le fleuve Missisipi, & toutes les Nations Sauvages qui habitent dans le fond de ces contrées.

Les Isles Françoises comme la Martinique, la Cayenne, la Guadeloupe, &c. ne sont soumises à aucun Evêque. Elles sont administrées pour le spirituel par des Religieux de divers Ordres, sous la jurisdiction immédiate du S. Pontife.

EVESQUE DE QUEBEC.

Il releve immédiatement du Saint Siége.

H. M. DU BREIL DE PONTBRIAND, sacré en 1741. Pierre-Hermand DOSQUET, sacré Evêque de Samos, *in-partibus*, en 1727. nommé à l'Evêché de Quebec en 1733. a donné sa démission en 1738.

ART. VIII. *Patriarchats des Eglises Catholiques.*

PATRIARCHATS D'ORIENT.

L'ASIE comprenoit autrefois cinq Patriarchats; ceux de Jérusalem, d'Antioche, de Constantinople, d'Alexandrie, de Cilicie ou des Arméniens. Depuis le schisme des Grecs & l'invasion des Sarrasins, l'Eglise Romaine n'en conserve plus que les titres. Les Croisades lui firent recouvrer une partie de ces Dignités & des Evêchés qui en dépendoient; mais l'expulsion des Chrétiens les lui fit perdre une seconde fois.

PATRIARCHES,

de CONSTANTINOPLE, de Rossi, *Romain*, 1751
d'ALEXANDRIE, d'Avazanti, *Arch. de Trani*, 1746
d'ANTIOCHE, Calini, *Evêque de Crême*, 1751
de JERUSAL. de Moncada, *ar. de Messine*, *Dom.* 1751
des ARMENIENS ou de CILICIE, Michele, 1754

LES INDES.

DANS les Indes Orientales l'Eglise n'a que très-peu d'Evêchés, mais un grand nombre de Missionnaires qui travaillent à la conversion des Infidéles: elle met ordinairement à leur tête des Vicaires Apostoliques, qu'elle revêt du Caractére & de la Juriſdiction Episcopale: elle choisit la plûpart de ses Missionnaires parmi les Réguliers qui ont un nombre assez considérable d'établissemens & de Seminaires dans ces contrées.

Il se forma en France, dans le dernier siécle, une société entiérement consacrée aux Missions Etrangeres, qui lui ont donné leur nom.

Nous rendrons compte une autre année de l'Etat de la Religion Catholique chez toutes ces Nations.

Nous sommes encore obligés de différer le détail de ce qui concerne la Religion & l'Eglise, dans les contrées de l'Afrique, conquises par les Espagnols & les Portugais.

PATRIARCHE DES INDES.

le Cardinal DE MENDOZZA, *Espagnol*, 1734

EVESQUES FRANÇOIS

Employés dans les Missions Orientales, avec la qualité de VICAIRES APOSTOLIQUES.

Pour la Partie Occidentale du Royaume de Tonquin.

l'Evêque DE CEOMANIE, Nées, *sacré en* 1738

l'Evêque DE LERI, de Vaux, *sacré en* 1745

Pour le Royaume de Siam.

l'Evêque DE JULIOPOLIS, de Loliere, *sacré en* 1738

Pour les Royaumes de Cochinchine, Cambaye & Cyampa.

l'Evêque DE NOELENE, le Fevre, *sacré en* 1741

l'Evêque D'EUCARPIE, Bennetat, *sacré en* 1745

PATRIARCHATS D'OCCIDENT.

QUOIQUE le Pape soit Patriarche d'Occident, cette qualité n'étant point effacée par la dignité de Chef de toute l'Eglise; Lisbonne & Venise ont aussi leurs Patriarches.

PATRIARCHES,

de LISBONNE, le C. d'Atalaya, *Portugais*, 1754

de VENISE, Foscari, *Venitien*, 1741

Celui d'Aquilée, a été supprimé dans le XVIIIe S.

CHAPITRE III.

LES ORDRES MONASTIQUES ET LEURS GÉNÉRAUX.

NOUS allons parcourir leur origine & leur établissement ; leurs principales Congrégations ; leurs Réformes ; leurs révolutions ; leur état présent ; l'esprit & la forme de leur institut & de leur gouvernement.

Mais avant d'entrer dans le détail des différens Ordres, examinons ce qui leur est commun à tous, pour n'être pas obligés de nous répéter à chaque article.

Dans les premiers siécles du Christianisme, tous les Fidéles étoient comme autant de Religieux, qui s'étoient fait une loi, non-seulement des préceptes, mais des conseils de l'Evangile, & du genre de vie le plus parfait.

La Religion s'étant étendue de toutes parts, & la ferveur ne s'étant pas multipliée à proportion, les Chrétiens qui aspiroient à la perfection, quittoient le commerce des hommes, & s'enfonçoient dans les déserts. Le jeûne, l'oraison, la solitude, le silence, la méditation des Ecritures, & le travail des mains, rempliſſoient tous leurs momens. On appelloit cette forme de vie, *Ascétique*, (ἀσκεῖν, *exercer*). C'étoit en effet un exercice continuel de toutes les vertus.

Les uns vivoient, chacun en particulier, dans des cellules séparées. On leur donnoit le nom d'*Anachorétes*, (Ανακωρητης, *solitaire*) & celui de *Laure*, à l'enceinte qui renfermoit leurs petites habitations, (λαυρα *hameau, village*). Ils ne s'assembloient qu'une fois la semaine, le Dimanche, pour faire l'Office, & prendre leur repas en commun; ce jour leur austérité étoit moins rigoureuse, ils pouvoient faire usage de vin & de légumes cuits.

Les autres vivoient avec la même austérité, mais en commun, dans une même maison: de-là l'origine de la vie cénobitique, (κοινος βιος, *vie commune*).

Ce fut vers le quatrieme siécle que l'un & l'autre genre de vie commencerent à prendre une forme plus constante. S. Paul, hermite, S. Hilarion; S. Pacôme, qui s'étoient retirés dans le desert pour fuir la persécution des payens ou des hérétiques, & plus encore les dangers du monde, en sont regardés comme les chefs & les instituteurs.

Chaque société, soit d'Anachorétes, soit de Cénobites, étoit gouvernée par un Supérieur qui avoit le titre d'Abbé ou d'Archimandrite, (*Abbas*, *Pere*) (αρχος, *chef*, μανδρα, *étable*, où l'on renferme un troupeau, & par métaphore, *monastere*).

Dès les commencemens un grand nombre de femmes vertueuses s'étoient empressées d'imiter ces deux genres de vie. Les unes vivoient en solitude comme les Anachoretes; les autres, à l'exemple des Cénobites vivoient en communauté. Il faut

les distinguer des vierges & des veuves consacrées à Dieu, qui vécurent d'abord en particulier, ensuite en commun, mais sans quitter absolument le commerce du monde. On verra dans le détail des différens Ordres, que les femmes ont fait le même progrès que les hommes dans la vie monastique.

Dans les premiers tems, les Moines ne pouvoient parvenir à la Prêtrise, ni même admettre des Prêtres parmi eux. Les jours de Fêtes ils venoient du fond de leur solitude à l'Eglise la plus voisine, pour y assister à l'Office divin avec les autres Fidéles. On accordoit seulement à ceux qui étoient trop éloignés des villes, la permission d'avoir un Prêtre parmi eux pour leur célébrer la Messe, & pour satisfaire à leurs besoins spirituels les plus pressans. Ce ne fut que dans le quatrieme siécle, sous le Pontificat du Pape S. Sirice, dans une disette de Ministres où l'Eglise se trouvoit alors, qu'ils furent admis à la Cléricature.

De-là est venue la distinction des Moines profès ou clercs, & des Moines laïcs ou convers, (c'est-à-dire, *Laïcs convertis*). L'usage donne aux premiers le titre de Peres, & celui de Freres aux seconds. Les Religieuses ont imité cette distinction. Elles ont des Meres ou des Dames de chœur, & des Sœurs converses : celles-ci sont pour les ouvrages pénibles, comme les Freres laïcs chez les Religieux.

Nous ne connoissons plus aujourd'hui que la vie cénobitique, celle où l'on vit en com-

mun ; excepté les Chartreux, & quelques autres Hermites, mais en très-petit nombre.

Les Ordres dont l'inſtitut primitif exige une ſolitude plus parfaite, & dont le principal objet eſt de travailler dans la retraite à ſa propre ſanctification, ces Ordres ont le titre de *Monaſtiques*, par oppoſition à ceux qui ſont deſtinés à travailler au ſalut du prochain, comme les Mendians & les Clercs Réguliers.

S. Baſile eſt le premier qui ait compoſé une Regle pour les Moines. Il s'éleva par ſes ſoins, & ſous ſa diſcipline, une multitude de Monaſtères dans l'Orient.

S. Benoît travailla en Occident, avec le même ſuccès, au progrès & à la perfection de la vie monaſtique ; ſon Ordre produiſit dans la ſuite une multitude de Congrégations, dont nous rendrons compte ſéparément.

L'eſſence des Ordres monaſtiques, eſt la profeſſion des trois vœux ſolemnels & irrévocables de pauvreté, de chaſteté & d'obéiſſance.

Par le le vœu de pauvreté on s'engage à ne poſſéder rien en propre, ni meuble, ni immeuble. Ce vœu ne lie que chaque particulier, & non pas tout le corps. Le premier inſtitut des Mendians l'étendit du particulier au général ; mais les Moines ont toujours pû, & même dû poſſéder en commun un revenu fixe & aſſuré, pour n'être pas diſtraits de leur retraite par la néceſſité de chercher leur ſubſiſtance hors de leur ſolitude. Cette raiſon ne ſubſiſtoit point pour

les Mendians, qui étoient obligés par état de vivre au milieu du monde pour l'instruire & l'édifier.

Un Religieux est absolument inhabile à hériter, à tester, &c. Il est mort civilement. Le vœu de chasteté l'oblige à un célibat perpétuel ; & celui d'obéissance, à la soumission la plus entiere envers son Supérieur.

Les Ordres de filles ajoutent un quatrieme vœu, celui de clôture, qui les astreint à ne sortir jamais de leur cloître sans de très-fortes raisons approuvées par l'Evêque.

Ces quatre engagemens sont irrévocables. Rien ne peut délier un Religieux une fois engagé, qu'une preuve évidente de violence & de contrainte dans l'émission de ses vœux, ou que la promotion à l'Episcopat, qui sécularise de droit tout Régulier. Rien ne peut aussi autoriser un Ordre religieux à congédier un sujet qu'il a une fois admis à la profession.

Comme les Religieux sont censés toujours tendre à une plus grande perfection, ils peuvent quitter leur Ordre pour embrasser une observance plus austère. Selon la lettre de cette loi, & non pas selon son esprit, tout Moine peut passer dans l'Ordre de Cluny, malgré le relâchement où il est tombé ; par la raison que cette observance étoit la plus austere de toutes, quand la loi qui permet ces transmigrations fut portée.

Chaque Ordre est dans l'usage & dans l'obligation d'éprouver par un noviciat la vocation des sujets qui se présentent. Le Concile de Trente & l'Ordonnance de Blois

ont fixé à seize ans l'âge où les Novices pourroient être admis à la profession.

Tous les Ordres, soit d'hommes, soit de filles, ont chacun leur uniforme. Le capuchon est l'ornement distinctif des Moines & des Mendians ; ce n'étoit point autrefois un ajustement si extraordinaire. Il n'y a pas encore bien des siécles que tout le monde le portoit indifféremment. Les Religieux ont conservé l'ancien usage.

Le voile & la guimpe sont l'ajustement particulier des Religieuses ; ils annoncent l'exacte modestie dont elles font profession. On voit par d'anciens portraits, que dans un tems où le sexe étoit plus modeste, ils étoient en usage parmi les femmes du monde.

Passons au gouvernement des Ordres monastiques.

Suivant la Regle de S. Benoît, chaque Monastere étoit gouverné par un Abbé, qui avoit sur tous ses Moines la même autorité qu'un pere de famille sur ses enfans. Il étoit élu par ses Religieux, & consacré par l'Evêque. Dans les affaires importantes il devoit consulter ses Religieux ; mais il étoit toujours le maître de la décision. Dans les Communautés nombreuses l'Abbé avoit un Prevôt pour partager avec lui les soins & les peines du gouvernement. Il établissoit aussi des Doyens, qui avoient chacun dix Religieux sous leur direction, (*Decanus*, Doyen, de δεκα *dix*). Il mettoit des Prieurs à la tête des petites compagnies de Moines, qu'il envoyoit régir les fermes éloignées de l'Abbaye. De-là l'origine des Prieurés.

Les Prieurés dépendoient toujours de leur Abbaye, mais chaque Abbaye étoit indépendante l'une de l'autre.

Les Monasteres de filles avoient aussi leurs Abbesses ou leurs Prieures.

Odon, réformateur de Cluny, introduisit l'usage de réunir sous un même chef, & en un même corps, plusieurs Monasteres. Depuis ce tems là plûpart des Congrégations ont toujours eu un Supérieur général au-dessus des Abbés, des Prieurs, & des autres Supérieurs particuliers.

Ce fut ce même Réformateur qui obtint le premier l'exemption de la juridiction des Ordinaires, & le privilége de relever immédiatement du S. Siége; privilége qui s'est étendu sur presque tous les Ordres Religieux.

L'établissement des Commendes, dont nous parlerons ailleurs, a introduit quelques changemens dans la forme du gouvernement monastique. La plupart des Monasteres ne sont plus gouvernés par des Abbés, mais par des Prieurs; excépté les Chefs d'Ordre ou de Congrégation, & les Monasteres de filles dont les Abbayes n'ont pû être érigées en Commende.

Dans quelques nouvelles Réformes les Abbés réguliers ne sont point perpétuels comme autrefois, mais seulement triennaux.

C'est à S. Bernard que l'on doit l'usage de ces assemblées ou de ces chapitres généraux, où chaque Monastere envoie ses députés, soit pour l'élection des Supérieurs généraux & des principaux Officiers, soit

pour demander compte aux Supérieurs particuliers de leur administration, soit enfin pour veiller à l'observation de la Regle. Cet usage a été généralement adopté par tous les Ordres.

Les Chanoines réguliers & les Chanoinesses ont la même forme de gouvernement que les Ordres monastiques. *Voyez leur origine & leurs différens instituts dans le Chapitre III.*

On peut distinguer quatre especes d'Ordres monastiques.

L'Ordre de S. Basile.

L'Ordre de S. Benoît.

Les Ordres que celui-ci a produits.

L'Ordre de Cîteaux.

Nous mettrons sous chacun de ces Ordres leurs Réformes, leurs différentes Congrégations, soit d'hommes, soit de filles, & les rejettons les plus considérables qui sont sortis de la principale tige.

ART. I. *L'Ordre de S. Basile.*

SAINT BASILE, Evêque de Césarée en Cappadoce, & surnommé *le Grand*, avoit eu beaucoup de relation avec les solitaires d'Egypte : ce commerce l'avoit mis à portée de faire une étude particuliere de la vie monastique. Pour perfectionner de plus en plus ce genre de vie, il entreprit vers le commencement du quatrieme siécle de composer une Régle, qui comprit tout ce

que la Morale évangélique a de plus sublime & de plus parfait. C'est la premiere qui ait paru, & qui ait ajouté aux observances monastiques l'engagement irrévocable des vœux. L'Eglise s'empressa d'adopter cette Régle & de la confirmer.

L'Ordre de S. Basile se répandit bientôt dans tout l'Orient, il n'a point cessé d'y fleurir jusqu'à l'invasion des Sarrazins; il eut alors le même sort que la Religion Chrétienne. Depuis cette triste époque, il ne possede plus qu'un petit nombre d'établissemens dans quelques contrées de la Gréce. Nous ne parlons point des Moines Schismatiques d'Orient qui sont sous cette Régle.

Il a aussi quelques Monastères en Italie; les Moines qui les habitent sont tous Grecs de nation; c'est pour cette raison qu'ils célebrent leur office en langue Grecque, quoiqu'il soit à l'usage de Rome.

Ils observent les constitutions qui leur furent données par Eugene IV. dans le Concile de Florence. Leurs Maisons ont pour Chef un Archimandrite.

Protecteur de cet Ordre, le Card. ALBANI, *Romain.*

ART. II. *L'Ordre de S. Benoît.*

TOUT l'Ordre reconnoît pour son premier fondateur le Saint dont il porte le nom. S. Benoît nâquit en Ombrie vers

la fin du cinquieme siécle, de l'illustre famille des Avices, d'où quelques Historiens font sortir la Maison d'Autriche. Dès sa premiere jeunesse il prit le parti de la solitude ; l'éclat de sa vertu découvrit sa retraite. Une foule de disciples vinrent se ranger sous sa discipline ; il en composa plusieurs Monastères. Pour lui il se retira avec l'élite de ses Religieux sur le mont Cassin. Il y éleva sur les débris d'un temple d'idoles un célebre Monastère. Ce fut là qu'il composa sa Régle. Le nouvel institut ne tarda pas à s'étendre ; la France le reçut des mains de Saint Maur, premier disciple de Saint Benoît.

La plûpart des Monastères que S. Martin, S. Colomban, &c. avoient déja établis dans ce Royaume, embrasserent cette Régle. Sous le regne de Charlemagne on ne connoissoit plus en France d'autres Moines que les Bénédictins.

S. Benoît se servit du ministere de sa sœur, sainte Scholastique, pour instituer un Ordre religieux en faveur des femmes, sur le modele & selon l'esprit de la Régle qu'il venoit d'établir en faveur des hommes. De-là l'origine des Bénédictines.

Le relâchement s'étant introduit parmi les Bénédictins, leur Ordre a éprouvé différentes réformes; les Moines qui n'ont point voulu s'y soumettre, s'appellent *Bénédictins anciens*, ou *non réformés*. La plûpart de leurs Monasteres sont autant de Sociétés particulieres, qui n'ont point d'autre Supérieur général que l'Evêque du Diocèse. Ils

ne

ne ſont diſtingués du Clergé ſéculier que par un ſcapulaire fort étroit, qu'ils portent ſur la ſoutane pour repréſenter leur ancien habit.

Ceux qui ont accepté la réforme, pratiquent une abſtinence rigoureuſe. Leur habit eſt une robe & un ſcapulaire noir, un ample manteau de la même couleur avec de larges manches. La réforme la plus célebre, a commencé avec le dernier ſiécle. En France elle a deux Congrégations, celle de ſaint Maur & celle de S. Vannes. *Voyez le Clergé régulier de France.*

Les Bénédictines ſont auſſi ou non réformées, ou réformées. La clôture & le gouvernement des unes & des autres ſont les mêmes. Toute la différence conſiſte dans le plus ou le moins d'auſtérité; les mitigées ſont celles dont la réforme eſt adoucie.

Protecteur des Bénédictins de la Congrégation du Mont Caſſin,

Le Cardinal TAMBURINI, *Modénois.*

ART. III. *Ordres qui ſuivent la Régle de S. Benoît.*

CEs Ordres ſont, Cluny, Grammont, Vallombreuſe, Fontevrault, les Camaldules, les Céleſtins.

L'ORDRE DE CLUNY.

L'ORDRE de Cluny eſt, après Cîteaux, le plus conſidérable que celui de S. Benoît ait produit. Saint Odilon, Abbé du célebre Monaſtere de Cluny en Bourgogne, entreprit vers le dixieme ſiécle d'y relever la diſcipline monaſtique. Il crut devoir modifier à quelques égards la Régle de S. Benoît, pour la faire adopter plus aiſément à ſes Moines. Il en retrancha le travail des mains; il y ſubſtitua une priere & une pſalmodie continuelle. Son inſtitut ne ſe borna pas à ſon Abbaye. Il réforma quantité d'anciens Monaſteres. Il en érigea un grand nombre de nouveaux, pour la multitude de Religieux qui ſe préſentoient. Il mit tous ces Monaſteres ſous la dépendance de Cluny, & ne leur donna que le titre de Prieurés; Cluny ſeul avoit le titre d'Abbaye. Nous avons déja remarqué que c'eſt le premier Ordre qui ait été réuni en Congrégation ſous un Chef ſoumis immédiatement au S. Siége.

Cette Réforme étant tombée dans un grand relâchement, elle a été elle-même réformée par les ſoins du Cardinal Mazarin, à peu près dans le même tems & de la même maniere que les Bénédictins.

Ceux qui ont accepté la nouvelle Réforme, vivent comme les Bénédictins réformés; ceux qui n'ont point voulu s'y ſoumettre, comme les Bénédictins anciens. Voyez l'article précédent.

Abbé Général de l'Ordre de Cluny,
Le Cardinal DE LA ROCHEFOUCAULT.

L'ORDRE DE GRAMMONT.

L'ORDRE de Grammont eſt ſous la Régle de S. Benoît. Il fut inſtitué vers la fin du onzieme ſiécle, à Muret dans le Limoſin, par Etienne de Muret, Gentilhomme d'Auvergne. Après la mort de ſon Inſtituteur il fut tranſporté à *Grandmont*, montagne très-ſtérile du Diocèſe de Limoges, qui a donné ſon nom à l'Ordre. Leur premiere vie fut celle d'Hermites. Louis le Jeune en appella pluſieurs à ſa Cour; il leur aſſigna dans le Bois de Vincennes un Etabliſſement qu'ils ont poſſédé juſqu'au regne d'Henri III. qui leur donna en échange un Collége à Paris. Avant cette permutation le Prieur des Grammontins de Vincennes étoit Chancelier né de l'Ordre de S. Michel; la Congrégation fut d'abord gouvernée par des Prieurs: dans le 14. ſiécle on leur donna un Abbé général, qui jouit de 15000 l. de rev. *Abbé* G. M. DE LA MAISONROUGE. 1748.

L'ORDRE DE VALLOMBREUSE.

CET Ordre fut inſtitué en Toſcane vers le milieu du onziéme Siécle par ſaint Gualbert. Il fonda ſon premier Monaſtere entre les montagnes de l'Apennin dans une vallée ombragée de forêts, appellée pour cette raiſon Vallombreuſe. Il y renouvella l'étroite Obſervance de ſaint Benoît. Les Moines ont été habillés ſucceſſivement de différentes couleurs, d'abord de gris, en-

ſuite de couleur tannée, enfin de noir. Les Religieuſes de ſon Ordre n'ont point été établies par lui-même, mais quelque tems après ſa mort par une de ſes Diſciples ſainte Humilité. Le Monaſtere de Vallombreuſe eſt Chef de tout l'Ordre.

Protecteur le Card. GUADAGNI, *Florentin.*

L'ORDRE DE FONTEVRAULT.

LE Bienheureux Robert d'Abriſſel l'établit au commencement du douzieme Siécle, ſur les confins de la Touraine & du Poitou dans la forêt de Fontevrault. Le Pape lui avoit donné Miſſion d'inſtruire les peuples de cette contrée. Ses prédications lui attirerent en peu de tems un grand nombre de Diſciples de l'un & de l'autre sèxe. Il fit conſtruire des cellules pour les hommes, & un Monaſtere ſéparé pour les femmes. L'Abbeſſe de Fontevrault eſt Supérieure générale de tout l'Ordre des Religieux comme des Religieuſes.

Abbeſſe & Supérieure Générale, Madame DE VALENCE.

L'ORDRE DES CAMALDULES.

L'ORDRE des Camaldules fut établi vers le dixiéme Siécle, dans l'affreuſe ſolitude de *Camaldoli*. Elle eſt ſituée ſur l'Apennin. Saint Romuald Gentilhomme de Ravenne, qui s'étoit retiré dans la ſolitude dès l'âge de 20 ans, en fut le Fondateur. On appella d'abord ſes Religieux Romuald

dins. Il leur donna l'habit blanc, & les mit sous la Régle de saint Benoît. Leurs Monasteres ne peuvent être situés qu'à une distance considérable des grandes villes : nous n'en connoissons qu'un seul dans toute la France, celui de Grosbois aux environs de Paris.

Protecteur, le Card. MATTEI, *Romain.*

L'ORDRE DES CELESTINS.

LEs Célestins portent le nom de leur Fondateur Célestin V. Souverain Pontife. Pierre de Moron du Royaume de Naples, ayant obtenu de son Abbé la permission de se retirer dans une solitude particuliere, sa sainteté & ses miracles lui attirerent un grand nombre de Disciples. Il en composa un nouvel Ordre sous la Régle de saint Benoît. Il fit confirmer cet établissement par Grégoire X. au second Concile Général de Lyon en 1274. Quelques années après ayant été élû Pape, il prit le nom de Célestin qui a passé à son Ordre. C'est Philippe le Bel qui a introduit en France les Célestins.

Supérieur Général des Célestins, le R. P. LBIERI.

Procureur Général, le R. P. ROLLO.

Protecteur de l'Ordre,

Le Cardinal CAVALCHINI, *de Tortone.*

ART. IV. *L'Ordre de Cîteaux, & ſes Réformes.*

SON origine eſt du onziéme Siécle. Saint Robert, Abbé des Bénédictins de Molême en Bourgogne, peu content de la vie de ſes Religieux, & ne pouvant les réformer tous, ſe retira avec ceux qui voulurent le ſuivre, dans un lieu ſolitaire de la même Province nommé Cîteaux; il y rétablit l'Obſervance littérale de la Régle de ſaint Benoît. Saint Robert ayant été rappellé à Molême, ſaint Etienne lui ſuccéda. Saint Bernard d'une famille illuſtre de la Bourgogne, ſe rangea ſous cette nouvelle Diſcipline. Il entraîna avec lui trente Compagnons, trois de ſes freres, & dans la ſuite ſon pere lui-même. Il fit des progrès ſi prompts dans la vie ſpirituelle & monaſtique, qu'à l'âge de 24 ans, & après une ſeule année de Profeſſion, on le choiſit pour fonder un ſecond Monaſtere à Clairvaux, dont il fut le premier Abbé. Jamais Ordre Religieux n'eut des commencemens plus brillans ni des accroiſſemens plus rapides. Saint Bernard eut la gloire avant ſa mort de le répandre dans toutes les parties de l'Europe; il en eſt regardé comme le Fondateur; c'eſt ce qui a donné aux Moines de Cîteaux le nom de Bernardins, ſous lequel ils ſont plus connus.

Rien de plus austère ni de plus rigoureux que leur premier Institut. Ce n'est que vers le milieu du seiziéme Siécle qu'ils ont été dispensés de l'abstinence. Leur habit est une tunique blanche, un scapulaire & un chaperon noir, & un ample manteau noir avec de larges manches comme les Bénédictins.

Les Bernardines sont habillées de même, & observent la même Regle.

L'Ordre de Cîteaux est distribué en différentes Filiations ou Congrégations. Chaque Filiation a pour Chef un Abbé dont dépendent les Abbés particuliers & les Abbesses. Tout l'Ordre a pour Supérieur Général l'Abbé de Cîteaux.

Abbé Général de l'Ordre, D. TROUVÉ, *François*, en 1748. 120000. l. de revenu.

Protecteur de l'Ordre,
Le Card. COLONNA DE SCIARRA.

L'ORDRE DES FEUILLANS.

LEs Feuillans ont pris naissance auprès de Toulouse, dans l'Abbaye dont ils portent le nom. Le Bienheureux Jean de la Barriere, Abbé de ce Monastere, entreprit à la fin du seiziéme Siécle, de réformer ses Religieux. Sa Réforme ne tarda pas à se répandre. Elle fut approuvée par Sixte V. & confirmée solemnellement par Paul V. qui lui permit de se détacher du gouvernement de Cîteaux, & d'avoir des Supérieurs particuliers. Les Feuillans sont vêtus de blanc.

Ils vivent sous l'étroite Observance de saint Bernard.

Les Feuillantines sont un Ordre de Religieuses établi dans le même tems, & qui suit la même Régle.

Supérieur Général, D. ROCH, *François, élu en 1756. il est triennal.*

Supérieur Général pour l'Italie, D. DILMATIN, *il réside à Rome.*

Protecteur des Réformes de Cîteaux, Le Cardinal PASSIONEI, *de Fossombrone.*

LA REFORME DE LA TRAPE ET DE SEPT-FONS.

IL n'est point de Réforme plus parfaite que celle de la Trape dans le Diocèse de Sées. Armand-Jean le Boutillier de Rancé, d'abord Abbé Commendataire, & ensuite Abbé Régulier de ce Monastere, y établit en 1662. l'Observance la plus étroite de Cîteaux. L'année suivante Dom Eustache de Beaufort, Abbé Régulier de Sept-Fons dans le Bourbonnois, fit embrasser la même Régle à ses Religieux. Cette Réforme ne s'est point étendue. Elle est encore concentrée dans l'un & l'autre Monastere, où elle conservera plus long-tems toute sa vigueur & sa sainteté. La Trape & Sept-Fons sont toujours dépendans de Cîteaux.

Abbé de la Trape, D.

Abbe de Sept-Fons, D. ALPHERAND.

CHAPITRE IV.

LES ORDRES RELIGIEUX MENDIANS.

LEs Mendians différent des Moines, en ce qu'ils ſont moins deſtinés à la retraite qu'à l'action, & aux différentes fonctions qui regardent le ſalut du prochain. Leur premier Inſtitut leur défendoit de poſſéder des fonds, & ne leur avoit aſſigné d'autre revenu que les aumônes. La multiplication de ces Religieux, & le refroidiſſement de la charité parmi les Fidéles, a déterminé l'Egliſe à modérer la rigueur de cette loi. Le Concile de Trente leur permet de poſſéder des immeubles; mais leur ordonne en même-tems de conſerver la quête comme un monument de leur ancienne diſcipline. On n'en voit qu'un très-petit nombre qui n'aient point uſé de cette permiſſion.

Excepté la différence que nous venons de marquer, les Mendians ſont en tout ſemblables aux Moines.

La forme de leur gouvernement n'eſt pas cependant tout-à-fait la même. Dans les commencemens ils n'avoient point d'autre Supérieur que le Général de tout l'Ordre. Le nombre de leurs établiſſemens étant con-

ſidérablement augmenté, ils furent obligés de ſe partager en Provinces, & de mettre à la tête de chacune un Supérieur qui porte aujourd'hui le nom de Provincial.

Outre les Chapitres que chaque Couvent a coutume de tenir pour ſes affaires particuliéres, on en diſtingue deux autres eſpéces; les Chapitres Provinciaux où l'on élit le Provincial & les Supérieurs de chaque Maiſon; les Chapitres Généraux où l'on élit le Général & les principaux Officiers de tout l'Ordre.

Comme les Généraux de ces Ordres ſont ordinairement Italiens, & réſidens à Rome, nos Rois ne voulant point qu'une partie de leurs Sujets fût ſoumiſe à une domination étrangere, ont exigé que chaque Général eût en France un Vicaire naturel François, pour y exercer ſa Juriſdiction.

On diſtingue quatre Ordres Mendians. Celui des Carmes, celui des Auguſtins, celui de ſaint Dominique, celui de ſaint François.

ART. I. *L'Ordre des Carmes.*

CET Ordre fait remonter ſon origine juſqu'au Prophéte Elie, dont il prétend deſcendre ſans aucune interruption. On ſçait que ce Prophéte s'étoit retiré avec quelques Diſciples appellés dans l'Ecriture les enfans des Prophétes, ſur le Mont-

Carmel. Auſſi les Carmes ont-ils pris leur nom de cette montagne. Le Bienheureux Albert Parmeſan, Patriarche de Jéruſalem, fut l'Auteur ou le Rédacteur de leur Régle dans le commencement du treiziéme Siécle. Elle fut confirmée dans le même tems par Honorius III. Saint Louis à ſon retour de la Terre-Sainte, amena pluſieurs Carmes avec lui pour établir leur Ordre dans ſon Royaume.

Les Religieuſes de cet Ordre s'appellent Carmelites.

Prieur Général, le R. P. JOACH. MARIE PONTALTI, *de Véronne, élû dans le Chapitre Général tenu à Cézene en* 1756.

Procureur Général, le R. P. BRUNO DE S. ANTOINE, *Allemand, Profeſſeur de Théologie à Cologne.*

Protecteur de l'Ordre,

Le Cardinal LANTE, *Romain.*

Au milieu du ſeiziéme Siécle, ſainte Théreſe Carmelite Eſpagnole, entreprit la Réforme de ſon Ordre. Elle commença par les Couvents de filles. Aidée du Bienheureux Jean de la Croix, elle introduiſit la Réforme dans pluſieurs Couvents d'hommes. De-là l'origine des Carmes Déchauſſés.

L'habit de cet Ordre eſt double, noir ou gris par-deſſous, & blanc par-deſſus. La Réforme de l'un & de l'autre ſexe eſt extrêmement auſtère.

Prieur Général de la Réforme, le R. P. HILARION DE SANTAREPARATA, *élû dans le Chapitre tenu à Rome en* 1755.

ART. II. *L'Ordre des Auguſtins.*

CES Religieux ſont les ſucceſſeurs des Hermites que ſaint Auguſtin avoit raſſemblés à Hippone, après ſa converſion, pour partager ſa ſolitude & ſa pénitence. Ils vécurent diſperſés de côté & d'autre juſqu'au milieu du treiziéme Siécle. Guillaume Duc de Guienne, ayant pris l'habit de leur Ordre, obtint par ſon crédit qu'ils fuſſent réunis en un même corps. C'eſt encore à lui qu'ils doivent leur établiſſement en France, qui eſt auſſi ancien que leur réunion. Ils portent un habit & un chaperon noir d'une étoffe légére, & une ceinture de cuir. Ils ſuivent la Régle que ſaint Auguſtin avoit compoſée pour ſes Hermites.

La Réforme de cet Ordre eſt connue vulgairement ſous le titre de Petits-Auguſtins, de petits Peres, d'Auguſtins Déchauſſés. Elle eſt partagée en différentes Congrégations, qui ont chacune leurs Supérieurs Généraux.

Prieur Général des Auguſtins, le R. P. FRANÇOIS VASQUE'S.

Procureur Général, le R. P. AUGUSTIN BAZZANI.

Protecteur de l'Ordre,
Le Cardinal DORIA, *Génois*.

ART. III. *L'Ordre de S. Dominique.*

DOMINIQUE de Guſman, Gentilhomme Eſpagnol, Chanoine & Archidiacre d'Oſma ſa patrie, étant paſſé en France, raſſembla dans le Languedoc & la Gaſcogne, un grand nombre de Diſciples pour combattre avec lui l'erreur des Albigeois. Ce fut au commencement du douziéme Siécle qu'il en compoſa un Ordre Religieux ſous la Régle de ſaint Auguſtin, & ſous le titre de Freres Prêcheurs; titre qui annonce leur principal miniſtère, qui fut & qui eſt encore de prêcher l'Evangile. Honorius III. confirma ce nouvel Ordre qui avoit été approuvé par le Concile de Latran. La premiere maiſon de Dominicains fut établie à Touloſe en 1216. Quelques tems après ils eurent un Couvent à Paris dans le Fauxbourg ſaint Jacques, d'où leur eſt venu le nom de Jacobins.

Les premieres années de leur Inſtitut ils portoient le même habit que les Chanoines, ils le quitterent avant la mort de ſaint Dominique, pour prendre celui qu'ils ont encore aujourd'hui; il eſt double comme celui des Carmes, le noir eſt ſur le blanc.

Cet Ordre a douze Réformes particulieres; la plus connue dans ce Royaume eſt celle de l'avant-dernier Siécle, par le P. Michaëlis.

Les Dominicaines suivent la même Regle, & portent le même habit que les Dominicains. Elles prétendent être plus anciennes qu'eux de quelques années. Nombre de leurs Couvents n'admettent que des filles de condition. On assûre même que leur premier Monastere fondé à Proüilles auprès de Toulouse, ne fut établi par saint Dominique que pour de pauvres Demoiselles.

Il y a encore un Tiers-Ordre du même Instituteur. Ce fut d'abord un Ordre militaire de Chevaliers, pour arrêter les violences des Albigeois. Quelque tems après leur établissement, ils quitterent les armes, & devinrent un Ordre de Pénitens.

Maître Général de l'Ordre, le R. P. PIERRE-JEAN DE BUXADORS, *de Barcelonne, élû dans le Chapitre Général tenu à Rome en présence de Sa Sainteté; il a succédé au* R. P. BREMOND, *de Marseille.*

Procureur Général, le R. P. FERRETTI.

Protecteur de l'Ordre,
Le Card. CORSINI, *Florentin.*

ART. IV. *L'Ordre de S. François.*

SAINT FRANÇOIS, de la ville d'Assise en Ombrie, & contemporain de S. Dominique, établit un nouvel Ordre dont la pauvreté devoit être le fondement & l'essence. Son institut fut approuvé & confirmé par

Innocent III. Il renferme trois Ordres. Le premier, pour les hommes ; le second, pour les filles ; & le troisieme, pour les personnes de l'un & de l'autre sexe, obligées de vivre dans le monde.

Le premier est celui des Freres Mineurs, fondé en 1205. Le nom de Cordeliers leur est venu de la corde dont ils sont ceints. Ils étoient autrefois habillés de gris. La plûpart y ont substitué le noir. Le Supérieur particulier de chaque Couvent a le titre de Gardien.

On distingue deux especes de Cordeliers, les Conventuels & les Observantins.

Les Conventuels sont les plus anciens : ils possédent les Couvents les plus célebres de l'Ordre, d'où leur est venu le nom de Conventuels.

Les Observantins sont ceux qui, par les conseils de S. Bernardin de Sienne, ont essayé les premiers de faire rentrer l'Ordre dans sa primitive observance.

Gardien général des Cordeliers, le R. P. CLEMENT DE PALERME, *Napolitain*, élû à Murcie en Espagne en 1756. Son Généralat lui donne les honneurs de Grand d'Espagne.

Procureur général, le R. P. COLOMBINI.

Protecteur des Observantins,

Le Card. COLONNA, *Romain*.

Les Freres Mineurs ont deux Réformes ; les Capucins & les Récolets.

LES CAPUCINS.

MATTHIEU BASCHI, Religieux Observantin, eſt l'auteur de cette Réforme. Elle fut confirmée ſolemnellement en l'année 1508. Les Capucins vont les pieds nuds, & laiſſent croître leur barbe, pour pratiquer plus à la lettre l'exemple & la régle de leur Patriarche S. François. L'uſage du linge leur eſt abſolument interdit. Ils n'ont point encore profité de la permiſſion d'acquérir des fonds, qui fut accordée aux Mendians par le Concile de Trente. Paul III. leur avoit d'abord défendu de s'étendre hors de l'Italie : Charles IX. ayant demandé à Grégoire XIII. des Religieux de cet Ordre, la défenſe fut levée, non-ſeulement pour la France, mais pour tous les pays Catholiques.

Gardien général, le R. P. SERAPHIN DE CAPRICOL, *Italien.*

Protecteur de l'Ordre,
Le Card. CAVALCHINI, *de Torrone.*

LES RECOLETS.

LEs Récolets ſont une autre Réforme établie peu d'années après celle des Capucins. Elle fut approuvée par Clément VII. en 1532. & apportée d'Italie en France par quelques Religieux François, vers la fin du même ſiécle. Le nom de Récolets leur vient de *recolligere*, parce que cette Réforme a comme recueilli & raſſemblé tous

les Religieux qui vouloient observer plus étroitement leur Régle.

Ils ont le même GENERAL que les Cor[illegible]

LES FILLES DE SAINTE CLAIRE, OU LE SECOND ORDRE DE S. FRANÇOIS.

SAINT FRANÇOIS institua cet Ordre en faveur des femmes ; il l'établit sur le même plan que le premier. Sainte Claire en fut avec lui l'institutrice. Cette Régle est si austere, que les Souverains Pontifes ont cru devoir l'adoucir. Les Religieuses qui n'ont point voulu profiter de cette condescendance, & qui ont toujours persisté dans la rigueur de leur Institut, s'appellent en Italie Damianistes, du nom de leur premiere Maison ; & en France, les Filles de Sainte Claire, ou de l'*Ave-Maria*. Celles qui ont accepté l'adoucissement, s'appellent Cordelieres, Claristes mitigées, Urbanistes, du nom du Pape Urbain qui mitigea leur Régle. Parmi celles-ci quantité ont suivi la Réforme des Récolets & des Capucins, d'où elles ont pris le nom de Récolettes & de Capucines.

Toutes les Religieuses qui composent le second Ordre de S. François, sont sous l'obéissance du GENERAL des Cordeliers, ou des Capucins, selon la différence de leur Institut.

LE TIERS-ORDRE.

LE troiſieme Ordre de S. François eſt appellé vulgairement le Tiers-Ordre. Son origine eſt de l'année 1221, & ſa confirmation de 1229. par Nicolas IV. S. François l'établit pour les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ne pourroient s'engager dans le Cloître, & qui voudroient mener au milieu du monde une vie religieuſe. Il compoſa en leur faveur une Régle qui pût s'accorder avec leurs engagemens & leurs occupations. Les perſonnes de cet Ordre portent ſous leurs habits une tunique, ou un ſcapulaire de ſerge griſe, & ſe ceignent d'un cordon. En Eſpagne & en Italie on voit des ſéculiers porter publiquement l'habit de cet Ordre.

Preſque tous les Ordres Religieux ont chacun un Tiers-Ordre, à peu près ſemblable à celui-ci.

Supérieur général, le R. P. ALEX. ZENNA, élu dans la ville d'Aſſiſe en 1755.
Procureur général, le R. P. CORNALDI.
Sécretaire général, le R. P. BARBELLA.
Protecteur de l'Ordre,
Le Card. COLONNA, Romain.

LES PENITENS DU TIERS-ORDRE.

UNE Regle établie d'abord en faveur des ſéculiers, a donné naiſſance à un nouvel Ordre de Réguliers. Les perſonnes qui

ont voulu observer plus parfaitement l'Institut du Tiers-Ordre, ont pris le parti de se retirer dans des Cloîtres : de-là l'origine des Religieux Pénitens, & des Religieuses Pénitentes du Tiers-Ordre de S. François.

CHAPITRE V.

LES CHANOINES RÉGULIERS ET LES CHANOINESSES DE S. AUGUSTIN ET DE PRÉMONTRÉ.

LA principale fonction de tout Chanoine, soit Régulier, soit Séculier, c'est la célébration & le chant de l'Office Divin. Tous les Chanoines vivoient autrefois en commun : ceux des Cathédrales sous la discipline de l'Evêque ; ceux des Collégiales, sous l'obéissance d'un Abbé, ou d'un autre Supérieur. Ils observoient une Régle uniforme, d'où leur est venu leur nom, (κανων Régle, *Canonicus*, Chanoine.)

Depuis cinq ou six siécles la plûpart des Chanoines ont été sécularisés, c'est-à-dire, affranchis de cette Régle. Ceux qui ont jugé à propos de la conserver, ou qui ont embrassé depuis un genre de vie semblable, ont pris le nom de Chanoines Réguliers : ils ont ajouté à leur ancienne observance la profession des trois vœux solemnels. Leur gouver-

nement eſt le même que celui des Ordres Monaſtiques. On diſtingue deux Ordres de Chanoines Réguliers ; celui de S. Auguſtin, & celui de Prémontré.

ART. I. *Les Chanoines de l'Ordre de S. Auguſtin.*

ILs ſuivent la Régle que S. Auguſtin avoit preſcrite au Clergé d'Hippone. Ils ſont ſous-diviſés en une multitude de Congrégations, dont l'énumération ſeroit trop longue. Nous rendrons compte de celles qui ſont en France, à l'article du Clergé Régulier de ce Royaume. Les Chanoines de cet Ordre ſont toujours vêtus d'un rochet, même hors du Chœur & de la Maiſon.

Chaque Congrégation a ſon Supérieur particulier.

Protecteur des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin en Flandre & en Allemagne, Le Card. d'Alſace DE BOSSU, *Flamand.*

ART. II. *Les Chanoines de l'Ordre de Prémontré.*

CEt Ordre a pour Fondateur S. Norbert, né à Cologne, élu depuis Ar-

chevêque de Magdebourg. Le Saint ayant abandonné sa patrie, & les dignités qu'il possédoit dans l'Eglise de Cologne, se retira vers le commencement du douzieme siecle, dans la solitude de Prémontré, au Diocèse de Laon. Ce fut-là qu'il jetta les fondemens d'une nouvelle Congrégation de Chanoines Réguliers. La Régle qu'il leur donna, & qui n'est qu'un extrait ou une interprétation de celle de S. Augustin, fut approuvée & confirmée successivement par plusieurs Papes. Il avoit obligé d'abord ses Religieux à une abstinence perpétuelle. Mais vers le milieu du quinzieme siécle, le Souverain Pontife en modéra la rigueur. Leur Instituteur leur donna l'habit blanc, pour leur rappeller sans cesse la dévotion particuliere qu'ils doivent à la Sainte Vierge. Cet habit a la même forme que celui des Ecclésiastiques séculiers. Ils ont un scapulaire sur la soutane. Les Prémontrés Réformés ne différent des autres que par une vie plus austere.

Abbé général de l'Ordre, M. BECOURT, *François*. Sa résidence est à l'Abbaye de Prémontré. 45000. liv. de revenu.

ART. III. *Les Chanoinesses Séculiéres & Réguliéres des deux Ordres.*

LEs Chanoinesses suivent à peu près la même Régle que les Chanoines. Elles

ont le même objet, celui de chanter l'Office Divin. On peut les distinguer, comme eux, en Séculieres & en Régulieres.

Les Chanoineſſes Régulieres ſont ſous la Régle de S. Auguſtin, ou de Prémontré.

Il s'en faut beaucoup que les premieres ſoient auſſi anciennes que le Saint, dont elles ont adopté la Régle, comme l'ont prétendu quelques Hiſtoriens. Les monumens authentiques n'en font aucune mention avant le dixieme ſiécle. Elles ſont toujours vêtues d'un rochet. Au Chœur elles ont en été une aumuſſe ſur le bras, & un manteau ſur les épaules en hyver.

Les Chanoineſſes de *Prémontré* furent établies par le même Inſtituteur, dans le même tems, dans le même lieu, & ſous la même Régle que les Chanoines de leur Ordre. Elles portent comme eux l'habit blanc.

Les Chanoineſſes Séculieres ſont pour la plûpart de l'Ordre de S. Auguſtin, mais ſans faire de vœux, ni garder la clôture. Au chœur elles ont un habit de cérémonie, mais ailleurs elles ſont habillées comme les perſonnes du monde, ayant ſeulement quelque petite marque diſtinctive de leur état. Elles n'ont point une Manſe commune : elles jouiſſent chacune de leur prébende.

Elles ont les mêmes Supérieurs Généraux que les Chanoines Réguliers.

CHAPITRE VI.

LES CLERCS RÉGULIERS.

DANS le seizieme siécle il s'éleva sous ce titre un nouveau genre de Religieux, pour travailler à la réformation des mœurs, & pour combattre les nouvelles hérésies. Ce sont des Prêtres qui vivent en commun sous des Supérieurs & sous une Discipline uniforme ; leur gouvernement est différent selon les différentes Sociétés. Les unes exigent des vœux solemnels, les autres seulement des vœux simples ; d'autres n'en demandent aucuns. Comme l'habit monachal étoit fort odieux aux hérétiques, & que la plûpart des Clercs Réguliers avoient pour objet leur conversion, ils ne prirent point d'autre habit que celui des Prêtres séculiers de leur tems. Ils ont conservé l'ancien usage, sans s'assujétir au changement des modes. Leur premier institut les destine & les consacre à la prédication, aux missions, à l'éducation de la jeunesse, sur-tout de la jeunesse ecclésiastique.

On distingue plusieurs Sociétés de cette nature. La plus ancienne est celle des Théatins ; la plus célebre & la plus nombreuse est celle des Jésuites. Les autres sont les Oratoriens, les Doctrinaires, les Barnabi-

tes, les Lazaristes. Il est encore plusieurs autres Sociétés de Clercs Réguliers, comme en Italie les Somasques, les Peres *delle Scuole pie*, &c. Mais elles sont renfermées dans leur nation, & nous ne parlons ici que des Sociétés répandues généralement dans toute l'Eglise.

ART. I. *Les Jésuites.*

SAINT IGNACE de Loyola, gentilhomme Espagnol, d'abord Officier au service de son Prince, devint l'instituteur de cet Ordre. On sçait la cause, les circonstances & les progrès de sa conversion. Ce fut dans l'Université de Paris, où il étoit venu achever ses études à l'âge de 30 ans, qu'il forma le premier projet de son Institut, & qu'il rassembla ses premiers compagnons, entre autres, le célebre S. François Xavier, Apôtre des Indes. En 1538. il passa à Rome pour offrir au Souverain Pontife les services de sa nouvelle Société. Paul III. les agréa, approuva les constitutions dressées par S. Ignace, & confirma son Ordre en 1540. sous le titre de *Compagnie de Jesus*, d'où l'on a formé le nom de *Jésuites*. Ce titre fut contesté dans la suite aux Religieux de cette Compagnie; on vouloit y substituer celui d'*Ignatiens*; le Concile de Trente les confirma dans la possession du premier.

Outre les trois vœux ordinaires, les Jésuites

suites profès font celui de se consacrer aux missions & à la conversion des Idolâtres. On sçait avec quel zele & quel succès ce vœu fut accompli par S. François Xavier dans sa mission aux Indes.

Ils font vœu de renoncer à toutes les dignités Ecclésiastiques. Le Pape seul peut les dispenser de cette rénonciation, & ne le fait que pour de très-fortes raisons,

Cet Ordre a quatre especes de Religieux; les Profès, les Coadjuteurs spirituels, les Ecoliers approuvés & les Coadjuteurs temporels : ces derniers sont dans la Compagnie ce que sont les Freres lais dans les autres Congrégations. Les Ecoliers approuvés sont les jeunes Religieux, qui après un noviciat de deux ans sont admis dans la Société pour y achever leur cours d'étude, & y travailler ensuite à l'éducation de la jeunesse dans les colléges. Les trois vœux ordinaires qu'ils ont faits en sortant du noviciat, ne sont point irrévocables. Le Général peut en dispenser. Ce n'est qu'après sept années d'étude, autant de régence, une troisieme de noviciat, & 33 ans accomplis, qu'ils sont admis aux trois vœux solemnels, & au quatrieme dont nous avons parlé; en un mot, qu'ils sont profès. Les Coadjuteurs spirituels sont des Prêtres aggrégés à la Congrégation. Ils ne sont point liés, comme les Profès, par le quatrieme vœu particulier à la Compagnie.

Cet Ordre est gouverné par un Général perpétuel, élu par les Députés des Provinces. Chaque nation a un Assistant auprè

de lui, pour lui servir non-seulement de conseiller, mais de surveillant, & pour régler l'exercice de son autorité. C'est le Général qui nomme les Supérieurs provinciaux. C'est le Provincial qui nomme les Supérieurs particuliers.

Supérieur général, le R. P. LOUIS CENTURIONE, *Génois*, élu à Rome en 1755. Il a succédé au R. P. VISCOMTI, *Milanois*, mort la même année.

Sécretaire général, le R. P. RICCI.

ART. II. *L'Oratoire.*

CETTE CONGREGATION fut instituée peu de tems après la Compagnie de Jesus, par S. Philippe de Nery, Florentin. Les Prêtres qui la composent, ne font aucuns vœux.

Leur premiere Maison fut établie à Rome. Sur son modele il s'en éleva plusieurs autres en différentes villes; mais l'Instituteur, pour éviter la confusion, ne voulut point permettre de les réunir sous un même Chef & un même gouvernement. Il voulut que toutes les Maisons de son Ordre fussent réciproquement indépendantes.

Cet Ordre fut introduit dans le Royaume, au commencement du dernier siécle, par Pierre de Bérulle, depuis Cardinal. Il s'y gouverne autrement qu'en Italie. Il com-

posé une Congrégation sous un même Chef qui en est le Supérieur général. Les Oratoriens ne furent admis dans le Royaume qu'aux conditions qu'ils dépendroient immédiatement des Evêques.

Supérieur général de l'Oratoire de France, le R. P. LOUIS-THOM. DE LA VALETTE.

Les trois Assistans.

Le I. le R. P. LOUIS JOUCAS.
Le II. le R. P. BERNARD DE LA BORDE.
Le III. le R. P. SAUVE' MOISSET.

ART. III. *La Doctrine Chrétienne.*

CETTE Société commença à Rome vers le milieu du seizieme siécle. Marc Lusani, Gentilhomme Milanois, en fut le premier auteur. Ce fut d'abord une Confrairie de Prêtres & de Laïcs, qui s'étoient réunis par la permission & sous les auspices du Pape, pour enseigner au peuple la doctrine chrétienne. Animée par les faveurs & par les Indulgences des souverains Pontifes, elle ne tarda pas à se répandre dans toute l'Italie.

Quoique cette Confrairie renferme encore des Laïcs avec des Prêtres, & qu'ils jouissent les uns & les autres des mêmes privilèges, les Prêtres forment une Congrégation particuliere sous le titre de Prêtres de la Doctrine Chrétienne. Ils sont gouvernés par un Supérieur général. Leurs constitu-

tions furent rédigées en 1603. par le Pere Dorviette, alors Général de cette Compagnie. Elles furent approuvées par Grégoire XIII. Il fut décidé en 1609. dans un Chapitre général, qu'après un an de noviciat on s'engageroit à rester dans la Congrégation par un vœu solemnel, dont le Pape seul pourroit dispenser : ce qui fut ratifié par Grégoire XV. & Urbain VIII.

Les Doctrinaires de France font un corps séparé de ceux d'Italie. Le bienheureux César de Bus, du Comté Venaissin, les établit à Avignon en 1593. Sa Congrégation fut confirmée en 1597. par Clément VIII. Le vœu d'obéissance qu'il y voulut introduire, & qui fut approuvé par Paul V. lui fit perdre beaucoup de sujets, qui firent d'abord une Société à part, & qui s'incorporerent ensuite avec les Oratoriens. Son successeur voulut former de sa Congrégation un véritable Ordre religieux, & l'assujétir aux trois vœux solemnels : mais en 1647. Innocent X. fit rentrer la Congrégation dans son premier état. Elle est gouvernée par un Général toujours François. Voyez le Clergé Régulier de France.

Protecteur de l'Ordre, le Card. GUADAGNI, *Florentin.*

ART. IV. *Les Théatins.*

ILs sont les premiers qui aient pris le titre de Clercs Réguliers ; leur origine re-

monte jusqu'en 1524. Le Bienheureux Cajetan, Gentilhomme Vénitien, jetta les premiers fondemens de cet Ordre à Rome, sous le pontificat de Clément VII. qui confirma cet établissement. Jean-Pierre Caraffe, Archevêque de Chiezy, au Royaume de Naples, & depuis souverain Pontife sous le nom de Paul IV. fut le coopérateur du Bienheureux Cajetan, dans ce nouvel Institut. La ville de Chiezy, qui s'appelloit autrefois Theate, a donné son ancien nom aux Théatins.

Leur Regle leur interdit absolument la possession de tout revenu fixe & assuré, non-seulement en particulier, mais en commun. Ils ne peuvent rien demander; ils sont obligés d'attendre leur subsistance de la charité des Fideles & de la Providence.

Le Cardinal Mazarin les établit à Paris en 1644. & leur donna la Maison qu'ils y possedent encore. On ne leur en connoît point d'autre dans tout le Royaume.

Les Théatines sont des Religieuses du même Ordre, établies à Naples en 1583. Leur principale occupation est l'adoration perpétuelle. Elles se divisent en deux Congrégations. La premiere ne demande que des vœux simples; la seconde exige des vœux irrévocables. Elles sont sous l'obéissance & la direction des Théatins. Cet Ordre n'est guères connu que dans le Royaume de Naples.

Supérieur général, le R. P. VEZZOSI, *Italien*.

ART. V. *Les*

ILs prennent ce nom d
nabé de Milan, où il
bord, & d'où dépend
les appelle autrement
la Congrégation de S.
Trois Gentilshomm
troubles dont leur pa
l'empire de Charles V.
braſſer une vie apoſto
nouvel Ordre pour
& au ſalut du pro
confirmé en 1533.
Supérieur général,
MOLI, *Milanois*

ART. VI. *Les*

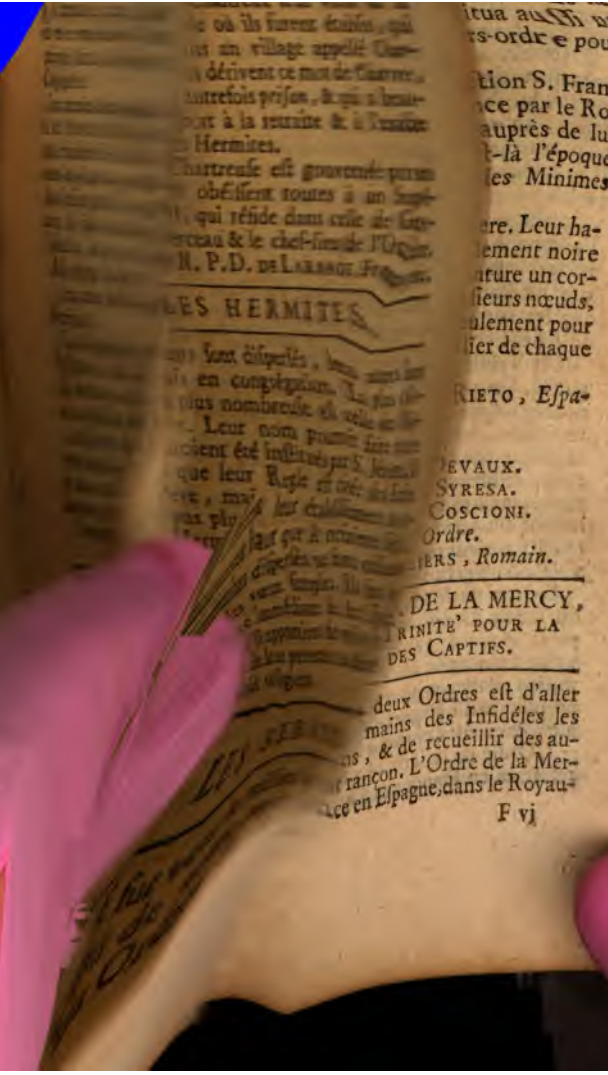

ART. I. *Ordres Religieux d'Hommes.*

LES CHARTREUX.

LEs Chartreux furent institués à la fin du onzieme siécle, par S. Bruno, né à Cologne, & d'abord Chanoine de l'Eglise de Rheims. Fort ému d'un miracle arrivé dans sa Cathédrale, S. Bruno forma la résolution avec plusieurs de ses amis, témoins du même prodige, d'aller faire pénitence dans la solitude. Il se retira avec eux dans les montagnes du Dauphiné. Dieu les avertit par une vision d'établir leur retraite aux environs de Grenoble, dans une affreuse vallée bordée de précipices. Après avoir obtenu de l'Evêque la permission d'y habiter, ils y renouvellerent les austérités & la vie des anciens Anachoretes. S. Bruno y dressa les constitutions de son Ordre.

Les Chartreux vivent chacun dans un logement séparé. Toutes leurs habitations sont renfermées dans un Cloître, d'où ils ne sortent jamais. Rien ne nous représente mieux les anciennes Laures, dont nous avons déja parlé. Ils font tous les jours l'Office en commun, mais ils ne peuvent manger ensemble, ni converser entre eux que certains jours fixés par leur Regle. Leur abstinence est perpétuelle. Ils portent l'habit blanc, & sous leur robe un cilice.

Le nom de Chartreux leur vient de la premiere solitude où ils furent établis, qui étoit située dans un village appellé *Chartreuse*. D'autres dérivent ce mot de *Chartre*, qui signifioit autrefois *prison*, & qui a beaucoup de rapport à la retraite & à l'exacte cloture de ces Hermites.

Chaque Chartreuse est gouvernée par un Prieur. Elles obéissent toutes à un Supérieur général, qui réside dans celle de Grenoble, le berceau & le chef-lieu de l'Ordre. *Prieur G.* le R. P. D. DE LARNAGE, *François*.

LES HERMITES.

LEs uns sont dispersés, les autres sont réunis en congrégation. La plus célebre & la plus nombreuse est celle des Hiéronymites. Leur nom pourroit faire croire qu'ils auroient été institués par S. Jérôme. Il est vrai que leur Regle est tirée des Ecrits de ce Pere, mais leur établissement ne remonte pas plus haut que le treizieme siécle.

Les Hermites dispersés ne font ordinairement que des vœux simples. Ils sont sous la dépendance immédiate de leur Evêque. C'est à lui qu'il appartient de veiller sur leur conduite, & de leur permettre ou défendre de porter l'habit religieux.

LES SERVITES.

CE fut vers le milieu du treizieme siécle, peu de tems après l'établissement des différens Ordres de S. François, que celui-

ci prit naissance au mont Senaire, près de Florence. Sept Marchands de cette ville, après avoir quitté leur commerce, se retirerent sur cette montagne, pour y mener une vie solitaire. Ils choisirent la Regle de S. Augustin. En très-peu de tems leur nombre augmenta, jusqu'au point de composer un Ordre Religieux. Le Concile de Latran approuva ce nouvel Institut. Ces Religieux font profession d'une dévotion particuliere envers la Sainte Vierge, d'où leur est venu le nom de Serviteurs de la Vierge, &, pour abréger, celui de Servites. En France, nous ne les connoissons guères que par un Ecrivain trop fameux qu'ils ont produit, FRA-PAOLO.

Supérieur général, le R. P. Ant. Joseph ROSSI, élû par le Pape, le Chapitre n'ayant pû s'accorder pour l'élection de son Général.

Procureur général, le R. P. VILIMPENTA, *de Plaisance.*

Secrétaire général, le R. P. VERNIZZI, *Bolonois.*

Protecteur de l'Ordre,
Le Cardinal CORSINI, *Florentin.*

LES MINIMES.

L'HUMILITE' de leur Instituteur leur a donné ce nom, qui signifie les moindres, les plus petits de tous les Religieux. S. François, surnommé de Paule, du lieu de sa naissance, est le fondateur de cet Ordre. Il l'établit d'abord dans la province de Calabre, sa patrie, au Royaume de Naples. La confir-

mation solemnelle de son Institut est de la fin du quinzieme siécle. Il institua aussi un Ordre de Religieuses, & un Tiers-ordre pour les Séculiers.

On sçait avec quelle distinction S. François de Paule fut reçu en France par le Roi Louis XI. qui l'avoit appellé auprès de lui dans sa derniere maladie. C'est-là l'époque & l'origine de l'établissement des Minimes dans ce Royaume.

Leur abstinence est très-austere. Leur habit doit être d'une laine naturellement noire & sans teinture. Ils ont pour ceinture un cordon de la même couleur avec plusieurs nœuds, cinq pour les Profès & trois seulement pour les Freres. Le Supérieur particulier de chaque Maison se nomme Correcteur.

Correcteur général, le R. P. RIETO, *Espagnol.*

Trois Assistans.

I. Pour la France, le R. P. DEVAUX.
II. Pour l'Espagne, le R. P. SYRESA.
III. Pour l'Italie, le R. P. COSCIONI.

Protecteur de l'Ordre.

Le Card. D'ARGENVILLIERS, *Romain.*

L'ORDRE DE N. D. DE LA MERCY, ET CELUI DE LA TRINITE' POUR LA REDEMPTION DES CAPTIFS.

L'OBJET de ces deux Ordres est d'aller racheter des mains des Infidéles les Captifs Chrétiens, & de recueillir des aumônes pour leur rançon. L'Ordre de la Mercy a pris naissance en Espagne, dans le Royau-

me d'Arragon. Il tire ſon nom de *Merces*; *rançon*. Il eſt en effet deſtiné à payer celle des Eſclaves Chrétiens.

L'Ordre de la Trinité fut établi ſous l'invocation de ce Myſtère, à la fin du douzieme ſiécle. S. Jean de Matha, né en Provence, en eſt le Fondateur. Ce fut à Paris qu'il conçut le projet de cet établiſſement. Il fit un voyage en Italie pour ſolliciter l'approbation du Souverain Pontife; après l'avoir obtenue il revint en France. Le Roi Philippe Auguſte accorda ſa protection au nouvel Inſtitut. La premiere Maiſon de l'Ordre fut établie dans un lieu nommé *Cerfroy*, ſur les confins de la Brie & du Valois. C'eſt le Chef-lieu de tout l'Ordre.

Les Trinitaires ſuivent la Regle de S. Auguſtin. On peut les mettre au rang des Chanoines Réguliers. En France, leur habit eſt une ſoutane blanche, avec un ſcapulaire de la même couleur, orné d'une croix pattée rouge & bleue. Hors de leur Maiſon ils portent le manteau noir. Avant que leur habillement eût cette forme, qui eſt aſſez récente, ils étoient toujours couverts, même en ville, d'un grand camail.

S. Jean de Matha établit des Religieuſes du même Ordre en Eſpagne. Il n'exigea point d'abord qu'elles ſe liaſſent par des vœux; mais peu de tems après elles s'y ſoumirent d'elles-mêmes, ſous la conduite d'une Infante d'Eſpagne, qui embraſſa leur Regle, & qu'elles mirent à leur tête.

L'Ordre de la Trinité a éprouvé pluſieurs réformes en France, en Eſpagne & en Por-

tugal, vers la fin du seizieme siécle. Chaque Réforme a un Vicaire général, choisi & approuvé par le Supérieur général de tout l'Ordre.

Les Supérieurs des Trinitaires, ou Mathurins, prennent la qualité de Ministres.

Ministre général des Trinitaires, M. Guillaume LE FEVRE, *François*.

Vicaire général de la Mercy pour la France, le R. P. OLIVE.

Protecteur de la Trinité & de la Mercy. Le Card. PORTOCARRERO, *Espagnol*.

LES RELIGIEUX HOSPITALIERS, ET LES FRERES DE LA CHARITÉ.

LEUR Ordre a commencé avec le seizieme siécle. Il est uniquement destiné au service des malades. Ce fut à Grenade en Espagne qu'il prit naissance. S. Jean de Dieu en est l'instituteur. Léon X. approuva cet institut dès qu'il commença à se former; mais il ne fut confirmé qu'un siécle après par Paul V. La fonction des Freres de la Charité est de servir les malades dans les Hôpitaux de leur Ordre. Ils n'ont parmi eux qu'un très-petit nombre de Prêtres; autant seulement qu'il en faut pour le gouvernement spirituel de chaque Maison.

Il y avoit autrefois dans l'Eglise un grand nombre de Religieux hospitaliers. La plûpart ne subsistent plus. Ceux qui ne sont pas éteints, ne conservent de leur ancien institut que le nom.

Celui dont nous venons de rendre com-

pte, eſt preſque le ſeul qui en faſſe les fonctions.

Vicaire général de cet Ordre pour la France, le R. P. Godefroy RASSENT.

ART. II. *Ordres Religieux de Filles.*

LES ANNONCIADES.

DEUX Ordres différens portent ce nom. Le premier fut établi vers l'an 1448. par la Bienheureuſe Jeanne de France, fille de Louis XI. ſœur de Charles VIII. & femme de Louis XII. Ce fut dans la ville de Bourges, où elle s'étoit retirée après ſa ſéparation volontaire d'avec le Roi ſon époux, qu'elle inſtitua cet Ordre. Elle en fonda toute la Regle ſur l'imitation des dix vertus qui caractériſent les dix myſtères de la Sainte Vierge, & qui ſont l'objet des dix Fêtes que l'Egliſe lui a conſacrées. C'eſt ce qui a fait ſurnommer cet Inſtitut celui des dix Vertus. Alexandre VI. qui ne vouloit point multiplier les Ordres Religieux, refuſa juſqu'à trois fois de confirmer celui-ci. Il ſe laiſſa vaincre enfin aux inſtances de la Reine, & le confirma l'an 1501. L'Inſtitutrice habilla ſes Religieuſes d'une robe griſe & d'un ſcapulaire rouge, & leur donna une croix & un anneau d'or.

Les autres Annonciades ſont ſurnom-

mées *les Céleſtes*, de la couleur de leur habit, qui eſt bleu-céleſte. Elles furent fondées en Italie par une Dame Génoiſe, au commencement du dernier ſiécle. Quoique leur inſtitut ſoit différent des premieres Annonciades, l'eſprit de leur Regle eſt le même. Leur nom, comme celui des précédentes, vient de leur dévotion particuliere au Myſtère de l'Annonciation.

LA VISITATION.

C'Est un Ordre de Religieuſes inſtitué par S. François de Sales, Evêque de Genéve, & par le miniſtère de la Bienheureuſe Fremiot, veuve du Baron de Chantal. Cet établiſſement commença en 1610. dans la ville d'Annecy. Le nouvel inſtitut n'exigeoit dans ſon premier plan que des vœux ſimples, ſans même y comprendre celui de clôture. Les Filles de la Viſitation étoient deſtinées à viſiter les malades pour les conſoler & les ſoulager. C'eſt ce qui leur a donné le nom qu'elles ont encore aujourd'hui, quoique leur inſtitut ſoit changé, & qu'il les renferme dans le cloître. Le Cardinal de Marquemont détermina S. François de Sales à ce changement, en lui faiſant craindre que ſans la précaution de la clôture & des vœux ſolemnels, ſon Ordre ne dégénérât. S. François de Sales dreſſa de nouvelles conſtitutions, qui furent approuvées par Urbain VIII. en 1626. La Viſitation fut alors érigée en véritable Ordre religieux ſous la Regle de S. Auguſtin. L'Inſtituteur a preſ-

crit peu de mortifications corporelles, afin que son Ordre pût servir d'asyle aux personnes âgées ou infirmes, qui n'auroient pas la force d'embrasser une Regle austère.

Cet Ordre est sous la juridiction des Evêques de chaque Diocèse.

Protecteur de l'Ordre,
Le Card. DE TENCIN, *François*.

LES RELIGIEUSES DU S. SACREMENT OU DE L'ADORATION PERPETUELLE.

ELLES sont principalement destinées au culte du S. Sacrement, ce qu'elles accomplissent par une adoration perpétuelle; c'est-à-dire, que dans chaque Monastère il y a toujours une ou plusieurs Religieuses devant le S. Sacrement jour & nuit. Dans quelques Maisons elles ont la corde au cou pendant l'adoration, pour représenter une amende honorable.

LES URSULINES.

CET Ordre est sous la Regle de S. Augustin. Il fut institué par Mademoiselle de sainte Beuve, au commencement du dernier siécle, pour travailler à l'instruction & à l'éducation des jeunes filles. Leur premiere Maison fut celle de Paris au Fauxbourg S. Marceau. Elles sont habillées de gris & de noir. Leur institut fut approuvé par Paul V.

LES HOSPITALIERES.

CEs Religieuſes, outre les vœux ordinaires, font celui d'hoſpitalité envers les pauvres, les étrangers, ou les malades. Leurs différentes Congrégations ſont preſque auſſi nombreuſes que leurs Hôpitaux.

LES SŒURS DE LA CHARITE'.

ELLES furent inſtituées dans le dernier ſiécle par S. Vincent de Paul, pour avoir ſoin des pauvres & des malades, que la honte ou d'autres raiſons empêchent de ſe retirer dans les hôpitaux. Une vertueuſe veuve, Madame *le Gras*, de Paris, lui avoit prêté ſon miniſtère pour cet établiſſement: elle en fut la premiere Supérieure.

Il n'eſt point de Congrégation de Filles plus utile à la ſociété. Elles ſe diſperſent dans les différens endroits où elles ſont appellées, pour y exercer auprès des pauvres les fonctions de leur inſtitut. Dès leur origine leur utilité les répandit juſques dans le fond de la Pologne.

La ſomme requiſe pour l'établiſſement d'une ſocieté de Sœurs de la Charité eſt fixée à 200 l. de penſion pour chacune.

Leur principale Maiſon eſt à Paris auprès de S. Lazare. C'eſt-là que la Congrégation raſſemble, éprouve & forme ſes ſujets, pour en fournir aux Paroiſſes qui lui en demandent. Elles ſont ſous la direction des Prêtres de la Miſſion.

Il ne nous auroit pas été possible de faire ici l'énumération de toutes les Sociétés Religieuses de l'un & de l'autre sexe, qui sont répandues dans toute l'Eglise; mais il n'en est point, ou il en est bien peu qui ne se rapportent à quelqu'un des Instituts, dont nous venons de donner le détail. Des Maisons d'un même Ordre, d'une même Congrégation, sont très-souvent sous l'invocation de différens Saints, de différens Mystères : on en donne les noms aux Religieux qui les habitent ; ce qui fait croire à la plupart que ce sont autant d'Instituts différens. A l'égard de ceux qui diffèrent réellement, nous en rendrons compte à l'article de Paris. Il nous en échappera peu. Il n'est guères d'Institut qui n'ait un établissement dans cette Capitale.

CHAPITRE VIII.

LES UNIVERSITÉS DE L'EUROPE.

Quoique les Universités renferment des parties qui ne sont point du ressort de l'Eglise, cependant comme leur objet le plus noble & le plus important est l'étude de la Théologie & du Droit Canon, & que leur Faculté la plus nombreuse, celle des Arts, est composée pour l'ordinaire d'un grand nombre

d'Eccléſiaſtiques, elles ne ſont point étrangeres à ce Recueil. Nous ne ferons mention que des Univerſités les plus célebres de chaque Nation.

Voyez dans la ſeconde Partie, Chap. VIII. les Notions préliminaires ſur l'origine & la nature des Univerſités en général.

ART. I. *Univerſités d'Italie.*

UNIVESITÉ DE ROME.

ELLE ſe nomme le Collége de Sapience. C'eſt le plus ancien de Rome, & le ſeul où l'on prenne des dégrés dans les Facultés de Théologie, des Arts, de Droit Canon, &c. Il y a des Profeſſeurs pour toutes les ſciences, pour toutes les langues ſavantes & pour tous les arts. Ils ſont au nombre de trente, ſans comprendre les ſurnuméraires & les Profeſſeurs émerites ou jubilés; c'eſt le Pape qui les nomme. Les Profeſſeurs en Théologie ſont tous choiſis parmi le Clergé Régulier, qui en fournit auſſi pluſieurs pour les chaires de Rhétorique, de Philoſophie & des Langues. Le Collége eſt gouverné par un Recteur. C'eſt toujours un Avocat conſiſtorial: il eſt élu par ſes confreres. Le Bâtiment du Collége eſt magnifique. Il renferme une nombreuſe bibliothéque & un jardin de Simples. On compte à Rome vingt autres Colléges où l'on enſeigne les Humanités & la Philoſophie.

Le Collége de *Propaganda-fide*, fondé par Urbain VIII. eſt pour les jeunes Eccléſiaſtiques que l'on deſtine aux Miſſions Etrangeres. Il y a onze Profeſſeurs, ſous la direction d'un Préfet, pour leur en-

seigner les Humanités, la Philosophie, la Théologie, les Langues Savantes & les Langues Orientales.

UNIVERSITÉ DE BOLOGNE.

CETTE Université est très-ancienne. Elle a dix-neuf Colléges, une nombreuse Bibliothéque, un Jardin de Simples & un Théatre anatomique. L'Académie de l'Institut de Bologne, fondée en 1712, a des Professeurs pour toutes les sciences & tous les arts: son Académie littéraire se nomme de *Gli otiosi*.

UNIVERSITÉ DE NAPLES.

ELLE fut établie dans le XIII siécle par l'Empereur Frederic. La Maison qu'on nomme de *Gli Studii novi*, est un bâtiment très-vaste qui renferme trois Colléges: le premier pour les Théologiens; le second pour les Légistes: le troisiéme pour les Philosophes. Les Professeurs y ont leur logement: leurs appointemens sont considérables. Naples a deux Académies, l'une de *Gli otiosi*, l'autre de *Gli ardenti*

UNIVERSITÉ DE TURIN.

ELLE étoit fondée dès 1405. Elle fut renouvellée en 1720. par le Roi Victor-Amédée II. qui rassembla d'habiles Professeurs de divers endroits de l'Europe pour en remplir les chaires. Elle a une bibliothéque. Celle du Palais du Prince est très-riche en manuscrits.

UNIVERSITÉ DE MILAN.

ELLE a trente-deux Colléges. Les principaux sont le Collége Ambrosien, où l'on entretient seize Professeurs, le Collége Helvétique pour la Nation Suisse, & celui des Barnabites.

UNIVERSITÉ DE PISE.

ELLE fut établie en 1339. C'est le Prince qui nomme aux chaires. Elles sont ordinairement remplies par d'habiles Professeurs. Il y a 5 Colléges : les principaux sont ceux des Loix & de la *Sapienza*. Elle possede un Cabinet d'Histoire Naturelle.

LES AUTRES UNIVERSITÉS D'ITALIE.

LES plus connues sont : I. Celle de PADOUE, fondée par l'Empereur Frederic II. Les Vénitiens ont soin d'y attirer de savans Professeurs. Padoue est la patrie de Titelive : elle a deux Académies, *Gli recovarti & Gli inflammati*. II. L'Université de PAVIE, célébre autrefois par l'étude du Droit Civil, & qui regarde sans aucun fondement l'Empereur Charlemagne pour son fondateur. III. L'Université de PEROUZE, fondée par le Pape Clément V. & qui consiste en trois Colléges. IV. Celle de PARME, & l'Académie célébre que Ranucio Farnese, Duc de Parme, y érigea en 1598. sous le titre de *Gli innominati*, ou des Anonymes, & qui jouit de revenus très-considérables. Les Jésuites ont la direction d'un Collége fondé en 1601 par le même Prince pour l'éducation de la jeune Noblesse. Les écoliers de toutes les Nations y peuvent être admis aux preuves. Il y a deux cens cinquante places.

ART. II. *Universités d'Espagne & de Portugal.*

UNIVERSITÉ DE SALAMANQUE.

SA fondation est du XIII. siécle. Elle a 80 Professeurs & 90000 écus de rente. Ses Professeurs élisent tous les ans un Recteur; c'est un des principaux Seigneurs d'Espagne. Le *Maître des Ecoles*, qui est immédiatement après le Recteur doit être un Chanoine de la Cathédrale. On distingue les Professeurs en *Cathédratiques* & en *Prétendans*. Les premiers ont les uns mille écus, les autres cinq cens écus d'appointemens. Les *Prétendans* remplissent les Chaires vacantes, & n'ont d'autre honoraire que les rétributions de leurs écoliers, avec l'espérance de devenir *Cathédratiques*. La Théologie à huit professeurs. Les leçons se donnent dans un vaste bâtiment, accompagné d'une Eglise & d'une Bibliotheque, & d'un Hôpital pour les pauvres écoliers malades. Outre les Ecoles publiques il y a 38 Colléges particuliers, dont 24 entretiennent chacun 30 boursiers. On compte dans cette Université quatre à cinq mille écoliers. Ils portent tous l'habit long.

UNIVERSITÉ D'ALCALA.

ON la nomme en Latin *Complutensis*. Elle eut pour fondateur le célébre Cardinal Ximenés. Son établissement fut vers la fin du XV. siécle. Elle a 60000 écus de rente, 46 chaires de Professeurs, & environ 3000 écoliers qui sont habillés uniformé-

ment comme à Salamanque & dans toutes les Universités d'Espagne. Le Cardinal affecta 17 Canonicats de la Collégiale de S. Juſt, aux Profeſſeurs Emerites : il établit auſſi un Hôpital pour les pauvres Ecoliers. Son Tombeau eſt dans la Chapelle du Collége.

UNIVERSITÉ DE COIMBRE EN PORTUGAL.

SON établiſſement eſt de 1553. Elle occupe l'ancien palais des Rois de Portugal. On y compte juſqu'à deux mille écoliers. Les Jéſuites ont auſſi dans cette ville un Collége très-vaſte & très-nombreux.

LES AUTRES UNIVERSITÉS D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL.

ON compte plus de vingt Univerſités en Eſpagne. Nous avons rendu compte des plus célebres. Parmi les autres les plus connues ſont celle de TOLEDE, fondée en 1475. Celle de SEVILLE en 1531. Celle de VALENCE en 1434, elle eſt célebre pour la Médecine. Celle de GRENADE, établie en 1537 par l'Empereur Charle V. Outre l'Univerſité de Coimbre, le Portugal à celle de Lisbonne, dont l'origine remonte juſqu'en 1290. & celle d'EVORA, établie en 1559. par le Cardinal Henri, premier Archevêque de cette Métropole.

***
**
*

ART. III. *Universités d'Allemagne.*

UNIVERSITÉ DE VIENNE.

SON érection est de 1237, & son rétablissement de 1365. Elle est composée de cinq Facultés, celle de Droit étant partagée en Droit Canon & en Droit Civil. Les Jésuites y ont trois Colléges : le *Grand*, le *Petit* & le *Théréſien*. Le Petit est destiné à l'éducation des Ecclésiastiques. Il est magnifique par son architecture, & par les peintures dont il est orné : le Théréſien a été fondé, depuis quelques années pour l'éducation de la jeune Noblesse, par l'Impératrice Reine (*Théreſe*) qui lui a donné son nom. Les Jésuites du Grand Collége occupent la plûpart des chaires de l'Université. Les autres sont remplies par des Séculiers. Il y a une Bibliothéque publique pour les étudians. La même Impératrice a fait construire un vaste édifice, qui contient des logemens pour les Professeurs, & des salles pour les leçons publiques. Le Prévôt de la Cathédrale de Vienne, qui a droit d'officier avec la mitre, est Chancelier de l'Université.

UNIVERSITÉS DES TROIS ELECTORATS ECCLESIASTIQUES.

CELLE de TREVES fut établie en 1473. Celle de MAYENCE en 1477. Celle de COLOGNE est la plus ancienne : son origine est de 1338. Elle doit son établissement à son Senat. Elle jouit des mêmes priviléges que celle de Paris. Les Jésuites ont la principale direction de ces Universités.

UNIVERSITÉ

UNIVERSITÉ DE LEYPSIC.

ELLE fut établie en 1409. par l'Electeur Frederic le Belliqueux. Elle embrassa le Luthéranisme avec la Ville en 1549. Elle est composée de quatre nations; de Saxe, de Misnie, de Franconie, de Silésie; & de six Colléges où l'on entretient un grand nombre de Boursiers. Elle a une Eglise qui lui est affectée, & qu'on nomme Académique: sa Bibliothéque contient plus de 8000 manuscrits. Le Sénat a aussi une Bibliothéque publique. Cette ville abonde en Gens de Lettres. Une societé d'entr'eux donne depuis long-tems un Journal, intitulé *Acta Eruditorum*, qui est fort repandu dans toute l'Europe.

UNIVERSITÉ DE WITTEMBERG EN SAXE.

SA fondation est de 1502. Son Fondateur est Frédéric le Sage, Electeur de Saxe. C'est une des plus célébres Universités protestantes d'Allemagne. Elle se fait beaucoup de gloire de compter le fameux Martin Luther & Melancton parmi ses premiers Professeurs.

UNIVERSITÉ DE FRANCFORT.

L'ELECTEUR JOACHIM I. la fonda en 1506. Elle a un grand nombre d'étudians. Les chaires de Théologie ne sont occupées que par des Reformés; si l'on excepte deux Professeurs extraordinaires de la Confession d'Augsbourg. Les autres chaires sont remplies indifféremment par les deux Religions.

ART. IV. *Universités des Pays-Bas & de la Suisse.*

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

ELLE fut fondée en 1426 par Jean IV. Duc de Brabant. Elle est composée de cinq Facultés : I. Théologie : II. Droit Canon : III. Droit Civil : IV. Médecine : V. les Arts. Elle a aussi des Professeurs pour l'Hebreu, le Grec & le François, pour l'Histoire & pour les Mathématiques. On y compte quarante-un Colléges : mais il n'y en a que quatre où l'on enseigne la Philosophie ; un seul où l'on professe les humanités ; les autres sont pour des Bourfiers. Cette Université jouit de grands privilèges, dont la conservation est confiée au Prevôt de Ste. Gertrude, Abbaye de Chanoines Reguliers de S. Augustin, où pour être admis il faut faire preuve de huit quartiers de Noblesse. Le Recteur de l'Université, qu'on change tous les six mois, étend sa jurisdiction sur tous les écoliers. Il a le pas sur tous les Magistrats de la Ville.

L'UNIVERSITÉ DE LEYDE EN HOLLANDE.

ETABLIE en 1574. On la connoît en Latin sous le nom de *Lugdunum Batavorum*. Elle est célébre sur-tout par la Faculté de Droit & celle de Médecine, & par une très-belle Salle d'Anatomie, un Jardin de Plantes, & une Bibliothéque riche en Manuscrits. Ses Colléges, qu'on nomme aussi Auditoires, sont au nombre de six. Elle en a un fondé pour 34 étudians en Théologie.

L'UNIVERSITÉ DE BASLE EN SUISSE.

FONDE'E en 1459, par le Pape Pie II. Elle étoit autrefois, & elle eſt encore aujourd'hui très-célebre. C'eſt elle qui a produit le fameux Mathématicien Bernoulli. Parmi ſes Colléges, elle en a un qui porte le nom d'Eraſme, pour rappeller le ſouvenir que ce ſavant homme y a profeſſé. Bâle eſt une des premieres villes où l'Art de l'Imprimerie ait été cultivé.

ART. V. *Univerſités d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande.*

UNIVERSITÉ D'OXFORT.

C'EST la plus célebre des Univerſités Proteſtantes. Elle a vingt-cinq Colléges, dont dix-huit ſont autant de Palais, pour l'étendue & la beauté de leurs bâtimens. Près de mille Ecoliers y ſont entretenus pendant le cours de leurs études. Chaque Collége a ſa Bibliothéque. La plus conſidérable eſt celle de *Bodley*. Elle appartient à l'Univerſité qui en laiſſe jouir le public. On voit dans cette Univerſité un très-beau Théatre pour les exercices Scolaſtiques. On vante beaucoup ſon Recueil d'Antiquités, ſon Jardin de Plantes, & ſon Cabinet d'Hiſtoire Naturelle. Elle a un Orateur public, ſeize Profeſſeurs & environ trois mille Ecoliers. Son Chef eſt un Chancelier qu'elle nomme elle-même, & qu'elle choiſit ordinairement parmi les Pairs du Royaume. Un Vice-Chancelier en fait les fonctions. Elle jouit de priviléges conſidérables.

Le Maire & les Echevins de la Ville sont soumis à son autorité. Elle a droit d'envoyer deux Députés à la Chambre-Basse du Parlement d'Angleterre.

UNIVERSITÉ DE CAMBRIDGE.

SON ETABLISSEMENT est de la fin du XIII. siécle : c'est la seconde Université d'Angleterre. Elle a un Orateur public, dix professeurs, seize Colléges semblables à ceux de l'Université d'Oxfort. Ces deux Universités ont à peu près le même nombre d'écoliers, & le même Gouvernement. Elles jouïssent des mêmes priviléges. Le plus beau Collége de Cambridge est celui de la Trinité fondé par Henri VIII.

UNIVERSITÉ D'EDIMBOURG EN ECOSSE.

ELLE EST composée d'un Principal, & de vingt Professeurs. Son Bâtiment est très-spacieux, & sa Bibliothéque fort nombreuse. Edimbourg a aussi un Collége de Justice pour les Jurisconsultes.

L'UNIVERSITE' fondée en 1412. dans la Ville de S. André, même Royaume, subsiste encore : elle a trois Colléges : on établit dans cette ville, en 1730, un nouveau Collége & des Professeurs pour l'Histoire Ecclésiastique & Profane.

UNIVERSITÉ DE DUBLIN EN IRLANDE.

QUOIQU'ELLE ait été érigée dès l'année 1320 par l'Archevêque Alexandre de Biknar, on peut regarder la Reine Elisabeth comme sa fondatrice ; sur-tout par l'établissement qu'elle fit, en 1591, du Collége de la Trinité, qui forme presqu'à lui seul l'Université de Dublin. Cette Compagnie a droit d'envoyer un Député au Parlement d'Irlande,

ART. VI. *Universités des Etats du Nord.*

UNIVERSITÉ DE CRACOVIE EN POLOGNE.

CASIMIR III. Roi de Pologne la fonda en 1364. Elle fut considérablement augmentée en 1401 par le Roi *Ladislas Jagellon*. Ce Prince fit venir des Doct. de Sorbonne pour y professer la Théol. ce qui la fait regarder comme la fille de l'Université de Paris. Cet établissement est l'un des plus fermes soûtiens de la Religion Catholique en Pologne. Il renferme onze Colléges. L'Evêque de Cracovie est Chancelier de l'Université. Les Etudians y abondent & jouïssent de très-grands priviléges. Leur plus belle prérogative est que la plupart des dignités & des emplois du Royaume ne se donnent pour l'ordinaire qu'à ceux qui ont fait leur cours d'étude dans cette Université.

UNIVERSITÉ DE MOSCOU.

ELLE vient d'être établie par l'Impératrice des Russies, actuellement regnante. L'ouverture du Gymnase ou Collége public se fit avec beaucoup d'appareil le 26 Avril 1755. On y prononça quatre harangues : la 1 en Russe. la 2 en Latin : la 3 en Allemand : la 4 en François.

S. PETERSBOURG a une Académie célebre, établie par le Czar Pierre le Grand, pour toutes les Sciences & tous les Arts. Ce Prince y rassembla de toutes les parties de l'Europe les Professeurs les plus célebres.

UNIVERSITÉ DE COPENHAGUE EN DANNEMARCK.

C'EST la seule du Royaume. Elle fut fondée en 1479. Elle est composée de 41 Colléges. Le plus considérable est le Collége Royal où l'on entretient 20 Boursiers. Les Rois l'ont établi, depuis que la Nation a embrassé la Confession d'Ausbourg.

UNIVERSITÉ D'UPSAL EN SUEDE.

SON établissement est du XV. siécle : mais c'est au Roi Gustave-Adolphe & à la Reine Christine qu'elle doit tout ce qu'elle est. Elle a 20 Professeurs & ordinairement sept ou huit cens écoliers dont le nombre a monté quelquefois jusqu'à 4000. Il y en a toujours un certain nombre entretenus par le Roi & par des Grands du Royaume. Elle est gouvernée par un Chancelier, un Vice-Chancelier & un Recteur. Le Chancelier est toujours un des premiers Ministres d'Etat : le Vice-Chancelier est l'Archevêque d'Upsal ; le Recteur est choisi parmi les Professeurs.

Fin de la premiere Partie.

II. PARTIE.

LE CLERGÉ DE FRANCE.

C'EST le Corps des Ecclésiastiques de la Nation. Il est le premier des Ordres du Royaume. Dans les assemblées politiques, telles qu'étoient autrefois les Etats généraux, & telles que sont aujourd'hui ceux de Languedoc, de Bretagne, &c. Le Clergé précede la Noblesse & le Tiers-Etat.

Nous distribuerons cette Partie en huit Chapitres. Le I. sera pour le gouvernement spirituel de l'Eglise de France. Le II. pour son gouvernement temporel. Le III. pour les Abbayes Commendataires. Le IV. pour les Chapitres Nobles. Le V. pour les Collégiales. Le VI. pour le Clergé Régulier. Le VII. pour les Dignités séculiéres possédées par des personnes Ecclésiastiques. Le VIII. pour les Universités.

CHAPITRE I.

GOUVERNEMENT SPIRITUEL DE L'EGLISE DE FRANCE.

Les Archevêques & Evêques; leurs Vicaires Généraux; leurs Officiaux; les Dignitaires des Cathédrales, &c.

NOTIONS PRE'LIMINAIRES.

L'EGLISE de France eſt diviſée en ſeize Provinces, ou Métropoles; celles de *Paris*, *Sens*, *Lyon*, *Rouen*, *Rheims*, *Tours*, *Bourges*, *Alby*, *Bordeaux*, *Auſch*, *Narbonne*, *Toulouſe*, *Arles*, *Aix*, *Vienne*, *Embrun*. Les autres Métropoles, comme celles de Cambray & de Beſançon, & tous les Evêchés des Pays conquis, ne ſont point réputés du Clergé de France. Nous avons parcouru dans la premiere Partie les Dignités du premier Ordre. *Voyez Archevêque, Evêque Métropolitain, &c. à l'article du Clergé de l'Egliſe Univerſelle.* Venons au ſecond Ordre.

LES GRANDS-VICAIRES.

APRE'S les Evêques, ceux qui ont le plus d'autorité dans l'Egliſe, ce ſont les Grands-Vicaires, dépoſitaires & miniſtres univerſels de la Juriſdiction Epiſcopale. Rien ne fait mieux connoître la nature des fonctions du

Grand-Vicaire, que ce que dit Sidoine Apollinaire du Prêtre Claudien, frere de S. Mamert, Evêque de Vienne. Ce Prélat trouvoit en lui *consiliarium in judiciis, vicarium in ecclesiis, in lectionibus comitem, in itineribus contubernalem, procuratorem in negotiis.*

Selon nos Ordonnances les Grands-Vicaires doivent être François naturels, gradués & constitués en Ordre de Prêtrise. *Edit de Henry II. Ordon. de Blois.* Ils sont révocables à la volonté de l'Evêque.

Les Officiaux, les Vice-gerents, les Promoteurs, &c.

Les Officiaux partagent avec les Grands-Vicaires le dépôt de la puissance épiscopale. Ce qui les distingue, c'est que les Grands-Vicaires exercent la juridiction volontaire, & les Officiaux, la juridiction contentieuse.

Il y a deux Officialités. L'Officialité métropolitaine, & l'Officialité diocésaine. L'on appelle de celle-ci à la premiere. *Voyez ci-dessus l'origine & la supériorité des Métropoles.*

L'Official a pour l'ordinaire un Vice-Gérent, qui exerce ses fonctions en son absence, ou qui les partage avec lui.

Le Promoteur de l'Officialité remplit dans ce Tribunal la même fonction, que les Procureurs-Généraux dans les Cours séculieres.

L'on pourroit joindre à ces premiers coopérateurs de l'Episcopat, le Pénitencier & le Théologal, comme étant chargés de fonctions qui paroissent entierement de son ref-

fort, mais ils trouveront leurs places parmi les Dignitaires des Chapitres, dont il faut parler maintenant.

Chapitres des Cathedrales.

Un Chapitre est un corps de Chanoines qui desservent une Eglise Cathédrale, ou une Collégiale.

Les Chanoines ont passé par trois états différens. Ils composoient d'abord le Clergé de l'Evêque, & étoient connus sous le nom de *Præbyterium*. Ils ont vécu ensuite dans des cloîtres, & enfin ils ont été sécularisés.

Le Chapitre a la régie du Diocèse pendant la vacance du Siége, & l'administration du spirituel. Le Droit canonique lui attribue aussi celle du temporel; mais le Roi, en vertu du Droit de Régale, le fait administrer par ses Economats.

Il est des Chapitres qui prétendent être en droit de donner en tout tems des démissoires aux Clercs de leurs corps. Cela dépend des titres & de la possession. D'autres se croient exempts de la juridiction de l'Evêque; mais la Jurisprudence des derniers tems a déclaré la plûpart de ces exemptions nulles & abusives. *Voyez à ce sujet les beaux réquisitoires de M. l'Avocat-Général Talon, Journal des Aud.*

Un Chapitre a ordinairement à sa tête plusieurs Dignitaires; les uns plus, les autres moins. Les principaux sont le *Doyen*, le *Prevôt*, l'*Archidiacre*, le *Chantre*, le *Pénitencier*, le *Théologal*, &c.

Les Doyens.

Leur institution est des plus anciennes. On les appelloit d'abord *Primicerii*. L'on peut être Doyen en deux manieres ; ou comme le premier en dignité, ou comme le plus ancien en réception. Souvent le Doyen est à la tête du Chapitre, sans être du corps du Chapitre. Pour en être il faut qu'il soit prébendé. Lorsque le Doyen n'est pas prébendé, il n'a pas de voix au Chapitre, pour les affaires temporelles. Il peut néanmoins y entrer, & même y présider pour toutes les affaires qui concernent la Discipline, le Service divin, &c. Dans les délibérations du Chapitre pour la nomination aux Bénéfices, il a voix prépondérante ; dans toutes les autres affaires il n'a que sa voix comme les autres. Le Doyen exerce les fonctions curiales envers les Chanoines & les autres Ecclésiastiques qui dépendent du Chapitre.

Les Prevôts.

Ils ne sont pas moins anciens dans l'Eglise que les Doyens. Ils étoient après les Abbés les premiers Supérieurs des Monastères. Ces Monastères ayant été sécularisés, ils en sont devenus les Chefs ; & c'est pour cela que dans presque toutes les Eglises qui sont régulieres *ab origine*, le Prevôt est encore aujourd'hui le premier Dignitaire.

Les Grands-Chantres.

Le Grand-Chantre est ainsi nommé, parce qu'il est le maître du Chœur. C'étoit lui

qui dirigeoit anciennement les Diacres & les Miniſtres inférieurs pour le chant & les autres fonctions de leur emploi. Il a droit de porter la chape & le bâton cantoral dans les Fêtes ſolemnelles ; il donne le ton au Chœur, & commence les pſeaumes & les antiennes. Dans pluſieurs Chapitres il y a un Souchantre.

Les Archidiacres.

L'Archidiacre étoit anciennement le chef, ou le premier des Diacres. Il n'y avoit que les Diacres qui puſſent être élevés à cette dignité ; & ſi celui qui en étoit revêtu, recevoit l'Ordre de Prêtriſe, il ne pouvoit plus exercer la fonction d'Archidiacre. Aujourd'hui elle eſt très-compatible avec la Prêtriſe. Le Concile de Trente exige même que ceux qui ont charge d'ames ſoient Prêtres. On appelloit autrefois l'Archidiacre *la main & l'œil de l'Evêque*. Sa dignité lui donne inſpection ſur les Curés de la campagne. Il a droit de viſiter tous les ans les Paroiſſes de ſon diſtrict. Il y connoît des matieres proviſionnelles, & qui doivent ſe juger ſur le champ. Lorſque l'Evêque donne les Ordres, c'eſt lui qui nomme les Ordinans, & qui répond de leur capacité. Quelques Canoniſtes ont prétendu, d'après le Concile d'Aquilée, que la dignité d'Archidiacre eſt la premiere du Chapitre. Il y a cependant un grand nombre de Diocêſes, où le Prevôt & le Doyen ont la préſéance.

LE PENITENCIER.

C'eſt un Prêtre commis par l'Evêque pour abſoudre des cas réſervés. C'eſt comme le Confeſſeur général de tout le Diocèſe. Les Pénitenciers commencerent en Occident vers le ſeptieme ſiécle, & en Orient ſous la perſécution de l'Empereur Dece. D'abord les Evêques les choiſiſſoient librement. Dans la ſuite les Conciles leur firent une loi d'en avoir. Depuis celui de Trente il y a une prébende affectée au Pénitencier dans toutes les Cathédrales. Cette dignité exige que l'on ſoit Docteur, ou Licentié en Théologie ou en Droit.

LE THEOLOGAL.

Il eſt établi pour prêcher & pour enſeigner la Théologie dans le Chapitre. Les Conciles de Latran, de Bâle & de Trente, les Ordonnances d'Orléans & de Blois preſcrivent l'établiſſement d'un Théologal dans chaque Cathédrale. Le Théologal doit être Docteur licentié, ou Bachelier formé en Théologie.

Telles ſont les Dignités ordinaires des Cathédrales. Il en eſt qui en ont de particulieres, mais le détail en ſeroit trop long, nous aurons ſeulement ſoin de les placer dans le rang qu'elles doivent occuper. Chaque Chapitre a auſſi un certain nombre de Chapelains qui aident les Chanoines à deſſervir leur Egliſe & à faire l'Office. Il ne reſte plus qu'à dire un mot des Séminaires.

LES SEMINAIRES.

Ce sont des Maisons où l'on instruit les jeunes Ecclésiastiques des devoirs & des fonctions de leur état. Le Concile de Trente veut que l'on prenne des enfans au-dessus de 12 ans, pour les nourrir en commun, les instruire & les former à l'Etat Ecclésiastique; & il est enjoint à chaque Eglise Cathédrale d'avoir au moins un Séminaire sous la conduite de l'Evêque. Mais en France l'établissement des Séminaires n'est pas tout-à-fait conforme à l'ordonnance du Concile. On prend de jeunes gens prêts à étudier en Théologie & à être ordonnés; ainsi les Séminaires sont des maisons de probation, où l'on examine la vocation des Clercs, & où on les prépare à recevoir les Ordres. La plûpart des Séminaires sont dirigés par des Clercs Réguliers; d'autres par des Sociétés de Prêtres, établies principalement pour ce ministère; d'autres encore, mais en plus petit nombre, par des Prêtres séculiers qui ne tiennent à aucune Société. Ceux qui seront curieux de sçavoir les différens instituts de ces Directeurs, pourront consulter pour les Jésuites, les Oratoriens, les Barnabites, les Doctrinaires, &c. le Chapitre des Clercs Réguliers dans la premiere Partie de ce Recueil; & pour les Sulpitiens, les Eudistes, &c. l'article des Séminaires de Paris dans la troisieme Partie.

Nous avons promis, dans la premiere Partie, de rendre compte dans celle-ci des arrangemens particuliers de nos Rois & de

notre Clergé avec le S. Siége. Voici leur principal objet.

NOMINATION AUX EVESCHE'S ET AUX autres Bénéfices Consistoriaux.

AVANT le *Concordat* tous les Bénéfices de France étoient électifs, & l'élection appartenoit au Clergé. Ce Traité fameux conclu en 1510. à Bologne, entre Leon X. & François I. abolit la liberté des élections. Il porte, entre autres choses, que le Roi nommera dans les six mois à tous les Evêchés ou Archevêchés de son Royaume, une personne au moins âgée de 27 ans, pour en être pourvûe indispensablement par le Pape.

Le Parlement de Paris refusa long-tems de vérifier le *Concordat*. Il ne le fit qu'après des ordres réitérés de la Cour; mais demeurant toujours attaché, comme auparavant, à la Pragmatique-sanction. C'est ce qui fit prendre à François I. le parti d'attribuer au Grand-Conseil la connoissance des Bénéfices consistoriaux. La Déclaration donnée à ce sujet est de 1517.

Comme le *Concordat* ne fut fait que pour abolir la Pragmatique-sanction, ce n'est point en vertu du *Concordat* que le Roi nomme aux Evêchés, situés dans des pays qui n'étoient pas soumis à la domination Françoise, lorsque la Pragmatique-sanction fut faite; tels sont, par exemple, les Evêchés de Provence, de Bretagne, ceux des nouvelles

Conquêtes, comme Besançon, Cambray, Strasbourg, &c. Le droit de conférer ces Evêchés appartient au Roi, en vertu de quelques Indults généraux, ou particuliers, obtenus par lui, ou par ses prédécesseurs.

Voici comment on est pourvû en France des Bénéfices consistoriaux à la nomination du Roi. Quand le Roi a choisi ceux qu'il veut nommer à un Archevêché ou à un Evêché, il en fait dresser un mémoire par son Confesseur, ou par celui à qui il a confié la Feuille des Bénéfices; il le signe lui-même & l'envoie au Sécretaire d'Etat qui a le département du Clergé, afin qu'il expédie le Brevet de nomination. Le Brevet expédié, le Roi écrit trois lettres; la premiere, au Pape; la seconde, au Cardinal protecteur des affaires de France; la troisieme, à son Ambassadeur. Ces trois lettres sont envoyées à Rome avec le Brevet, une information de vie & de mœurs, & la profession de Foi de celui pour qui l'on demande des Bulles. Le Banquier-expéditionnaire, à qui le paquet est adressé, porte d'abord les lettres à l'Ambassadeur; l'Ambassadeur met l'*expediatur* sur celle du Pape, & le Banquier la porte au Dataire qui la remet à Sa Sainteté. Le Banquier donne ensuite au Cardinal protecteur celle que le Roi lui écrit. Dans le premier Consistoire le Cardinal protecteur déclare que dans le Consistoire suivant il proposera une telle Eglise pour un tel. Cette déclaration s'appelle *préconisation*. Quand le jour du second Consistoire est arrivé, le Cardinal protecteur propose l'état de l'Evê-

ché à pourvoir, & les qualités de celui que le Roi y a nommé. Alors le Pape, après avoir pris l'avis des Cardinaux, ordonne qu'on expédie neuf Bulles. La premiere s'appelle la Bulle de proviſion, elle s'adreſſe à celui-là même qui a été nommé par le Roi; par cette Bulle le Pape lui dit qu'il le pourvoit d'un tel Evêché; la ſeconde eſt appellée *Munus conſecrationis*, c'eſt la commiſſion que le Pape donne à un, ou à pluſieurs Evêques, de faire la cérémonie du ſacre; la troiſieme s'adreſſe au Roi; la quatrieme, au Métropolitain, & quand c'eſt un Archevêque, aux Evêques ſuffragans; la cinquieme au Chapitre; la ſixieme au Clergé; la ſeptieme au peuple; la huitieme aux vaſſaux; la neuvieme eſt la Bulle d'abſolution. Pour obtenir ces Bulles il faut payer l'*Annate* au Pape.

L'*Annate* eſt le revenu d'une année, qui a été taxé ſelon l'évaluation du Bénéfice faite au tems du Concordat. L'on prétend que ce fut Jean XXII. qui introduiſit les *Annates* en France. Boniface les confirma à tous ſes ſucceſſeurs par une ſentence décrétale; & Clément VII. porta une loi, par laquelle la moitié du revenu de tous les Bénéfices de France devoit lui appartenir; mais nos Rois & nos Parlemens ont beaucoup modifié ces prétentions. Le Concile de Bâle, ſeſſ. 21 & 22, abolit les *Annates*, & ce Décret fut inſéré dans la Pragmatique-ſanction dreſſée à Bourges en préſence de Charles VII. Le Concordat, en ſupprimant la Pragmatique-ſanction, a fait revivre les *Annates*.

Avant de paſſer au détail du Gouverne-

ment des Diocèses, il faut remarquer:

I. Que nous avons préféré l'ordre alphabétique, qui sera plus commode pour le Lecteur, à l'ordre des Métropoles. Pour connoître celui-ci, on pourra consulter la premiere Partie de ce Recueil, chap. 2. art. 2. où nous avons pris la précaution de ranger les Diocèses selon la distribution des Provinces Ecclésiastiques.

II. Voici le détail où nous entrons sur chaque Diocèse. Nous mettons d'abord, le plus succinctement qu'il est possible, les notions suivantes; la ville Episcopale, son nom latin, la province où elle est située, le rang qu'elle y tient, la Métropole dont elle est suffragante: le siécle où chaque Evêché a été établi, son premier Evêque, les titres, les prérogatives attachés à l'Evêché, sous quelle invocation est la Cathédrale. Le revenu, la taxe en Cour de Rome, le nombre des Paroisses, la distance de Paris.

Vient ensuite l'Evêque actuel, ses noms, sa patrie, l'année de sa naissance, celle de sa promotion & de son sacre.

Il est suivi de ses Grands-Vicaires, & des Dignitaires de sa Cathédrale, en cet ordre; dans la premiere colonne sont les Vicaires-Généraux; dans la seconde, les Dignités; dans la troisieme, les Dignitaires & le nombre des Chanoines.

Ce détail comprend aussi les Officiaux, le Syndic du Diocèse, & la qualité des Directeurs du Séminaire.

Nous désignons par la lettre A les Abbés commendataires.

III. Nous devons prévenir le Lecteur 1°. qu'ayant commencé un peu tard notre Collection, il nous manque quelques Diocèſes, ceux, par exemple, des frontieres les plus éloignées, mais en petit nombre. 2°. Que nous ſommes bien éloignés de prétendre décider du rang des Dignités qui ſe conteſtent le pas. 3°. Qu'il peut nous arriver quelquefois de confondre avec des Dignités capitulaires de ſimples perſonnats, faute d'éclairciſſemens ſuffiſans. 4°. Que nous placerons à la fin de cette Partie un petit ſupplément pour quelques Diocèſes, dont les détails doivent nous arriver pendant le cours de l'édition.

ABBREVIATIONS.

Vic. Gén. *Vicaires-Généraux.*
Off. *Official.*
S. du D. *Syndic du Diocèſe.*
D. du S. *Directeurs du Séminaire.*
N. des C. *Nombre des Chanoines.*
Cat. *Cathédrale.*
P. Ev. *Premier Evêque.*
Rev. *Revenu.*
Tax. *Taxe en Cour de Rome.*
Par. *Nombre des Paroiſſes.*
Diſt. *Diſtance de Paris.*

Voyez à la fin de cette Partie le ſupplément pour les Diocèſes qui manquent dans la premiere Table.

DIOCESES DE FRANCE.

AGDE, *Agatha*, Languedoc, V. siéele, suffrag. de NARBONNE. Cathéd. *S. Étienne.*

Rev. 30000 l. Tax. 1500 fl. Par. 20. Dist. 165.

Joseph-François DE CHARLEVAL, né dans la Ville d'Acqs en Gascogne en 1709, sacré le 27 Novembre 1740.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
de Boisay	A	*Archid.*	Carrere
Golin		*N. des Chan.*	12
D. du S.		*Official*	Buzic
Prêt. Sécul.		*S. du D.*	Faucil

AGEN, *Agennum*, IV. siécle, suff. de BORDEAUX, Capitale de l'Agenois. Cathéd. *S. Étienne.*

Rev. 35000 l. Tax. 2440 fl. Par. 400. Dist. 128.

Joseph. Gaspard-Gilbert DE CHABANNES, né dans le Diocèse de Clermont en 1702, sacré le 29 Janvier 1736.

Vicaires Gén.		*Dign. de la Cathéd.*	
Bouriéres		*G. Archid.*	Bouriéres
Gardés		*Chantre*	Pinsemaille
Passalaigue	A	*N. des Chan.*	12
de Narbonne		*Official*	Gardés
D. du S.		*S. du D.*	Bouriéres
Lazaristes			

AIRE, *Aturum*, VI. S. suff. d'AUSCH, Gascogne. Cathéd. *Notre-Dame.*

Rev 30000 l. Tax. 1200 fl. Par. 20. Dist. 155.

François DE SARRET DE GAUJAC, né à Beziers en Languedoc, en 1691, fac. le 25 Mars 1736.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Lalane	*G. Archid.*	de Lalane
de Capdeville	*Archidiacre*	de Lalane
Teyffiné	*N. des Chan.*	20
D. du S.	*Official*	de Capdeville
Lazaristes	*S. du D.*	Lanéfranque

AIX, *Aquæ-Sextiæ*, Cap. de la Provence, III. S. Métropole de 6 Diocèses, l'Archevêque est Président-né des Etats de Provence. C. *S. Sauveur.*

Rev. 32000 l. Tax. 2400 fl. Par. 80. Dist. 160.

Jean-Antoine DE BRANCAS, né dans le Diocèse de Carpentras, en 1693, sacré Evêq. de la Rochelle le 21 Oct. 1725, fait Arch. d'Aix en 1729.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
de S. Ferreol		*Prevôt*	d'Oppede	A
de Galliffet	A	*Archidiacre*	Valcroissant	A
de Montvalon	A	*N. des Chan.*	13	
de Pierrefeu		*Off. Métr.*	de Pierrefeu	
D. du S.		*Off. Dioc.*	Rayan	A
Prêt. Séculiers		*S. du D.*	de Pierrefeu	

ALBY, *Albiga*, III. siécle, Métropole en 1673. Capitale de l'Albigeois. Cathéd. *S. Cecile.*

Rev. 95000 l. Tax. 2000 fl. Par. 327. Dist. 150.

Dominique DE LA ROCHEFOUCAULT, né dans le Dioc. de Mende en 1713, sacré le 29 Juin 1747.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Métropole.*		
de Panat, *Evêque d'Evrie*		*Prevôt*	de Castries	A
		Archidiacre	Breüil	

de Caſtries	A ———	Barthe
de Laſtic	A ———	Gaufferand
de Noé	A ———	Ferrier
de Caſſand	*Chantre*	David
Thomas	*S. Chantre*	Thomas
de Langlade	*N. des Chan.*	28
Guerin	*Off. Metrop.*	de Combettes
de Combettes	*Off. Dioc.*	Guerin
D. du S.	*S. du D.*	Druillet
Jéſuites		

AMIENS, *Ambianum*, III. ſiécle, ſuff. de REIMS, Capitale de la Picardie. Cathéd. *Notre-Dame*.

Rev. 30000 l. Tax. 4900 fl. Par. 776. Diſt. 28.

Louis-Franç. Gabriel D'ORLEANS DE LA MOTTE, né à Carpentras, dans la Comtat, en 1683 ; ſacré le 4 Juillet 1734.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
de Leſtocq		*Doyen*	de Leſtocq	
d'Inguimbert		*Prevôt*	du Freſne	
de Modène		*Chancelier*	d'Inguimbert	
de Brantes	A	*Archidiacre*	de Brantes	A
de Boiſmont		———	de S. Sauveur	A
de S. Sauveur	A	———	de Modène	
Official		*P.-Chantre*	le Clercq	
d'Inguimbert		*Chantre*	de la Court	
S. du D.		*Ecolâtre*	Pingré	
Joly		*Pénitenc.*	l'Endormy	
D. du S.		*N. des Chan.*	47	
Lazariſtes				

ANGERS, *Andegavum*, Cap. de l'Anjou, IV. S. ſuff. de TOURS. Cathéd. *S. Maurice.*

Rév. 26000 l. Tax. 1700 fl. Par. 668. Diſt. 65.

Jean DE VAUGIRAUD, né dans le Dioc. d'Angers en 1680, Sac. le 28 Janvier 1731.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Montecler	*Doyen*	Montecler
la Chalinniere	*G. Archid.*	de Livoniere
Houdbine	*Treſorier*	de K Bernard
de K Bernard	*Chantre*	Rouſtille
Official	*Archidiacre*	Monbault
Houdbine		la Rochefordiére
S. du D.	*M. d'Ecole*	Molé
Mezeray	*Pénitenc.*	la Chalinniere
D. du S.	*N. des Chan.*	30
Sulpitiens		

APT, *Apta*, en Provence, IV. ſiécle Suff. d'AIX. Cat. *N. D. & S. Caſtor.*

Rev. 9000 l. Tax. 250 fl. Par. 32. Diſt. 150.

Felicien BOCON DE LA MERLIERE, né dans le Diocèſe de Vienne, en Dauphiné, en 1714, ſacré le 4 Janvier 1742.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathé.*	
de Renaud	*Prevôt*	de la Canorgue
de la Canorgue	*Archidiacre*	Ollier
D. du S.	*N. des Chan.*	12
Jéſuites	*Official*	de Renaud
	S. du D.	Troutieg

ARRAS, *Atrebatum*, Cap. de l'Artois VI. siécle, suff. de CAMBRAY. Cathéd. *Notre-Dame.*

Rev. 22000 l. Tax. 4000 fl. Par. 400. Dist. 40.

Jean DE BONNEGUISE, né dans le Diocèse de Perigueux en 1706, sac. le 22 Octobre 1752.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Deshaies	*Prevôt*	d'Incourt
de Cry	*Doyen*	Lallart
de Miremont	*Ecolâtre*	le Clercq
le Roux	*G. Archid.*	le Roux
de Royere	*Archidiacre*	Werbier
Werbier	*N. des Chan.*	40
D. du S.	*Off. d'Arras*	Parent
Lazaristes	*Off. de Douay*	Taisne

AVRANCHES, *Abrincæ.* B. Normandie, IV. S. suff. de ROUEN. Cathéd. *S. André.*

Rev. 20000 l. Tax. 2500 fl. Par. 180. Dist. 70.

Pierre J. B. DURAND DE MISSY, né à Rouen en 1692. sacré le 9 Octobre 1746.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Artur	*Doyen*	Artur
de S. Germain	*Chantre*	Denis
du Quesnoy	*Tréforier*	Subtil
De Contrisson A	*Archid.*	du Quesnoy
Official	———	Phlippot
de S. Germain	*Scholast.*	de Verdun
D. du S.	*N. des Chan.*	25
Eudistes	*S. du D.*	Simon

AUSCH,

AUSCH, *Auguſta-Auſciorum*, IV. ſiécle, Métrop. dans le VIII. Capitale de l'Armagnac, dans la Province de Gaſcogne. Le Roi, en qualité de Comte d'Armagnac, les Barons de Montant, de Pardaillan, de Monteſquiou & de l'Iſle, ſont Chanoines honoraires de la Métropole, *N. D.*

Rev. 150000 l. Tax. 10000 fl. Par. 372. Diſt. 150.

Jean-François DE MONTILLET, né dans le Dioc. de ..... en 1701, ſac. Evêque d'Oleron le 2. Octobre 1735, transferé à Auch en 1742.

Vicaire Gén.	*Dign. de la Métrop.*
de Noë	*Prevôt* de Noë
du Sendat	*Archidiacre* du Sendat
de Berthier A	——— de Petit
de Bats A	——— de Berthier A
de Caſſaignoles	——— Symon
du Glas	——— de Soupetz
D. du S.	——— Hurau
Jéſuites	——— de Clamouſe
S. du D.	*N. des Chan.* 25
Symon	*Off. Métrop.* Symon
*	*Off. Dioc.* de Solle

AUTUN, *Auguſtodunum-Æduorum*, IV. S. ſuff. de LYON, Cap. de l'Autunois en Bourgogne. P. Ev. S. Amateur. L'Evêque a le Pallium, & jouit du droit de Régale ſur l'Archev. de Lyon pendant la vacance du Siége. Il eſt Préſident né des États de Bourgogne. Cath. anc. *S. Nazaire*, nouv. *S. Lazare.*

Rev. 22000 l. Tax. 4080 fl. Par. 610. Diſt. 70.

Antoine DE MALVIN DE MONTAZET, né dans le

Diocèse d'Agen en 1712, fac. le 25 Août 1748.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cath.*	
de Mange		*Doyen*	de Montcrif
de la Goutte		*G. Chantre*	de Guipy A
de Maiziere		*Prevôt*	de Morey
Quarré		*G. Archid.*	de la Goutte
Hamard		*Archidiacre*	Esmonin
de Chanterac	A	———	Thiroux
D. du S.		———	de Maiziere
Sulpitiens		*N. des Chan.*	50
S. du D.		*Off. d'Autun*	de Velle
Thiroux		*Off. de Moul.*	le Maitre

AUXERRE, *Antissiodorum.* Bourgogne, IV. S. suff. de SENS. Les Comtes de Chatelus sont Chanoines de cette Eglise. Cathéd. *Saint Étienne*, P. Ev. S. Peregrin, M.

Rev. 35000 l. Tax. 4400 fl. Par. 236. Dist. 40.

Jacques-Marie DE CARITAT DE CONDORCET, né dans le D. de Die en Dauph. en 1703, fac. Ev. de Gap le 28 Janv. 1742, transferé à Auxerre en 1754. *en 1708 transporté à Lisieux*

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cath.*	
de Lisle	A	*Doyen*	*****
la Ferté.		*G. Archid.*	Huet
Dargenſol		*Chantre*	Mignot
de Malavet		*Treſorier*	Clement
Official		*Archidiacre*	Dettey
de Lisle	A	*Pénitenc.*	d'Argenſol
D. du S.		*N. des Chan.*	52
Lazaristes		*S. du D.*	Huet

BAZAS, *Vasatum*, VI. siécle, suff. d'AUCH, Cap. du Bazadois en Gascogne. Cath. *S. J. Bapt.*

Rev. 18000 l. Tax. 600 fl. Par. 150. Dist. 135.

Jean-Bapt. Amedée DE S. SAUVEUR, né dans le Diocèse de Mende, en Languedoc en 1708, sacré le 16 Octobre 1746.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cath.*	
de Combes		*Archid.*	Mongin
de Pins	A	——	de Marbotin
de Cultures		——	de Combes
Thuilleres		*Chantre*	Picdepere
Official		*Sacrist.*	Mongin
de Combes		*Ouvr.*	Gauran
D. du S.		*N. des Chan.*	18
Barnabites		*S. du D.*	de Cultures

BAYEUX, *Bajocæ*, IV. siécle, suff. de ROUEN, Cap. du Bessin en B. Norm. 2. Ev. S. Exuper.

Rev. 70000 l. Tax. 4433 fl. Par. 611. Dist. 60.

Pierre-Jul. Cesi DE ROCHECHOUART MONTIGNY, né dans le Dioc. d'Orléans en 1699, sacré Ev. d'Evreux en 1734, transferé à Bayeux en 1753.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
Hugon		*Doyen*	de Biandos A.
de Biandos	A	*Chantre*	des Fresnes
de Loucelles		*Chancelier*	de l'Epinay
de Chamillart	A	*Tréforier*	Hugon
Dumont	A	*Archidiacre*	de Landa
de Gascq	A	——	de Coulons A.
de Nicolaï		——	de Cauchy
de Cugnac		——	du Castel
D. du S. de Bayeux		*Soûdoyen*	d'Azy
Lazaristes		*Soûchantre*	Saladin

de Caën	*Scolaſtiq.*	Hugon
Eudiſtes	*Penit.*	le Caval
Official	*N. des C.*	49
Hugon	*S. du D.*	Hugon

BEAUVAIS, *Bellovacum.* III. S. ſuff. de RHEIMS; Cap. de Beauvoiſis. L'Evêque eſt le premier des Comtes & Pairs Eccléſiaſtiques. Cath. *S. Pierre.*

Rev. 55000 l. Tax. 4600 fl. Par. 598. Diſt. 16.

Étienne-René POTIER, Cardinal DE GESVRES, né à Paris en 1693, ſac. le 6 Juin 1728, Card. en 1756.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
le Clerc		*Doyen*	de la Motte
de Promleroi	A	*G. Archid.*	de Promleroy A
le Herat		*Chantre*	Vaſlin
Official		*Archid.*	Danſe
le Clerc		*Soûchantre*	le Clerc
D. du S.		*N. des Chan.*	35
Lazariſtes		*S. du D.*	Bernard

BELLAY, *Bellicium*, V. ſiéc. ſuff. de BESANÇON; Cap. du Bugey. L'Evêque eſt Seigneur de la Ville & Prince du S. Empire.

Rev. 10000 l. Tax. 333 fl. Par. 212. Diſt. 110.

briel CORTOIS DE QUINCEY, né à Dijon en 1714, ſac. le 22 Août 1751.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Montbrun	*Doyen*	Rubat
Off. pour le Bugey	*Archidiacre*	Chareot
Beatrix	*Archiprêtre*	de Longecombe
pour le Dauphiné	*G. Chantre*	Barnier
de Bonne	*N. des Chan.*	18
pour la Savoye	*S. du C.*	Rubat
Lempereur	✱	✱

BEZIERS, *Biterræ*, Languedoc, IV. siécle, suff. de Narbonne. Cathéd. *S. Nazaire.*

Rev. 30000 l. Tax. 2008. fl. Par. 106. Dist. 160.

Joseph-Bruno DE BOUSSET DE ROQUEFORT, né dans le Diocèse de Marseille en 1702. sacré le 5 Juillet 1746.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Boussanelle	*G. Archid.*	de Barrés
de Cambacerés	*G Chantre*	de Chauchard
de Roquefort	*Archidiacre*	de Boussanelle
Ricard	*Sacristain*	de Cambacerés
Official	*Camerier*	de Roquefort
de Roquefort	*Succenteur*	de Barbier
D. du S.	*N. des Chan.*	12
Lazaristes	*S. du D.*	de Barbier

BLOIS, *Blesæ*, XVII. siécle, suff. de PARIS, démembré du Diocèse de Chartres en 1697.

Rev. 35000 l. Tax. 2533 fl. Par. 200. Dist. 45.

Charles-Gilbert DE MAY DE TERMONT, né dans le D. de Limoges en 1707, sac. le 30 Déc. 1753.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Courtarvel A	*Doyen*	Bouvet
de Lentilhac	*G. Chantre*	Monginot
de Tourny	*G. Archid.*	de S. Simon
de Pommerie	*Archidiacre*	de Pommerie
Official	*Soûdoyen*	de Lentilhac
Cellier	*Prevôt*	d'Itely
S. du D.	*Trésorier*	Montarou
Pommerie	*Prieur*	Roustille
D. du S.	*N. des Chan.*	17
Recollets	*Chapelains*	30

BOULOGNE, *Bononia*, B. Picardie, suff. de REIMS, Cap. du Boulonois. Erigé dans le VIII. S. Rét. dans le XVIe. Cathéd. *Notre Dame.*

Rev. 12000 l. Tax. 1500 fl. Par. 420. Dist. 52.

Franç. Joſ. Gaſt. DE PARTZ DE PRESSY, né dans le D. de Boulogne en 1713. fac. le 11 Août 1743.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
Regnault		*Doyen*	de Bancres
de Montgazin		*Archid.*	d'Imbretun
Millet		——	de Montgazin
Official		*Chantre*	de Marcilly
de Remortiers	A	*Treſorier*	Regnault
D. du S.		*Penitent.*	Bourſe
Lazariſtes		*N. des Chan.*	21
*		*S. du D.*	d'Imbretun

BOURGES, *Bituriges*, Cap. du Berry, Evêché dès le III. ſiécle, Métropole en 1115. Elle comprend ſix Diocèſes. L'Archevêque prend le titre de Patriarche & de Primat d'Aquitaine. C. *S. Etienne.*

Rev. 30000 l. Taxé 4033 fl. Par. 800. Dist. 54.

Fred. Jer. DE ROYE DE LA ROCHEFOUCAULT, né à Verſailles en 1701. Cardinal-Prêtre de la S. E. R. du Titre de *S. Agnès-hors-les-murs* en 1747. Sacré Arch. de Bourges le 7 Août 1729. Commandeur de l'Ordre du S. Eſprit en 1742. Grand Aumônier de France en 1756, Abbé & Supérieur Général de l'Ordre de Clugni en 1747. Coadjuteur de cette Abbaye dès 1738. Chargé par le Roi en 1755. du détail des affaires qui concernent la nomination aux Bénéfices.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Métropole.*	
Gaultier	A	*Doyen*	des Turreaux
de Radonvilliers		*Chantre*	Marpon

de Cicé	A	G. *Archid.*	Gaultier A
de Phélipeaux	A	*Chancelier*	de Radonvilliers
de Barathon		*N. des Chan.*	30
Mouzay		*Theologal*	Deville
Romelot		*Off. Primat*	Marpon
D. du S.		*Off. Métrop.*	des Turreaux
Sulpitiens		*Off. Diocés.*	Gaultier A
*		*S. du D.*	Gaultier A

S. BRIEUX, *Fanum S. Brioci.* Haute-Bretagne, IX. siécle, suff. de TOURS, S. Brieux, Apôtre de cette contrée lui a donné son nom. C. *S. Étienne.*

Rev. 22000 l. Tax. 800 fl. Par. 200. Dist. 95.

Hervé-Nic. THEPAULT DE BREIGNOU, né dans le Dioc. de Treguier en 1703, sac. le 13 Mars 1745.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
du Bois		*Doyen*	de Catuellan
de Catuellan		*Tréſorier*	de la Villeon
Deſnos	A	*Archidiacre*	de Robien
Official		——	de Launay
du Bois		*Scolaſtiq.*	du Bois
D. du S.		*G. Chant.*	de la Guetrande
Lazariſtes		*N. des Chan.*	24
*		*S. du D.*	le Chevallier

CARCASSONNE, *Carcaſſo.* Bas-Languedoc, ſuff. de NARBONNE, VI. S. premier Ev. S. Giner.

Rev. 35000 l. Tax. 6000 fl. Par. 96. Dist. 165.

Armand BAZIN DE BEZONS, né à Paris en 1700, ſacré le 14 Janvier 1731.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
Blancafort		*Doyen*	Blancafort
Figeac		*Archidiac.*	Figeac
Bradinac		*Treſorier*	Amieux

de Bellegarde	A	*Précenteur*	Belichon
Galibert		*Théologal*	de Bellegarde A
de Juigné		*N. des Chan.*	12
D. du S.		*Official*	Blancafort
Jeſuites		*S. du D.*	Negre

CASTRES, *Caſtrum-Albienſium*, B. Languedoc, ſuff. d'ALBY, XIV. S. premier Ev. Dieudonné, Abbé de Lagny. Le Chap. d'abord compoſé de Bénédictins, fut ſécularisé en 1535. Cathéd. *S. Benoît & S. Vincent.*

Rev. 30000 l. Tax. 2500 fl. Par. 100. Diſt. 160.

Jean-Sebaſtien DE BARRAL, né à Grenoble en 1710, ſacré le 17 Décembre 1752.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
de Leyſſin		*Prevôt*	Eſcande
Eſcande		*G. Archid.*	Chaſtard
de Barral		*2. Archid.*	Juran
Daſpe		*Précenteur*	Lieutand
S. du D.		*Succenteur*	la Riviere
de Leyſſin		*3. Archid.*	Migeville
D. du S.		*4. Archid.*	de Leyſſin
Prêt. Séculiers		*N. des Chan.*	16

CHAALONS, *Catalaunum*. Champagne, IV. S. ſuff. de REIMS, premier Ev. *S.* Memie. Ce Siége donne le titre de Comte & Pair. Les Canon. ſont à la nomination du Chap. L'Evêque ne confere que les 4. Archid. & la Tréſorerie. C. *S. Étienne.*

Rev. 30000 l. Tax. 3000 fl. Par. 300. Diſt. 36.

Claude-Ant. DE CHOISEUL-BEAUPRE', ſacré le 7 Mars 1734.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
le Maître	A	*Doyen*	Hocart
Hocart		*G. Archid.*	de Choiſeul A

Cazotte	*Archid.*	le Maître	A
Chorés	——	le Geix	
Official	——	Cazotte	
Hocart	*N. des Chan.*	30	
D. du S.	*S. du D.*	Cazotte	
Lazaristes	*	*	

CHALON, *Cabillonum.* Bourgogne, IV. S. suff. de LYON. Apôtre de cette ville Saint Marcel. Cathéd. *S. Vincent.*

Rev. 14000 l. Tax. 700 fl. Par. 720. Dist. 80.

Louis-Henri de ROCHEFORT-DAILLY, né dans le Dioc. du Puy en 1710, sacré le 18 Avril 1754.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathed.*	
Boisselier		*Doyen*	Boisselier
de Beaulieux	A	*Chantre*	Jornot
Off. de Chalons		*Trésorier*	du Mauny
de Beaulieux	A	*G. Archid.*	de la Loyere
Off. de Tournus		*Archid.*	du Noyer
Martinsa		——	Voillard
D. du S.		——	de la Vergne
Oratoriens		*S. du D.*	Deroux

CHARTRES, *Carnutes.* Beausse, III. S. suff. de PARIS, Cap. du pays Chartrain, premier Evêq. S. Aventin. Le Doyenné de la Cathéd. est à la nom. du Chap. le reste à celle de l'Ev. C. *N. D.*

Rev. 25000 l. Tax. 4000 fl. Par. 810. Dist. 7.

P. Aug. DE ROSSET DE ROCOZEL DE FLEURY, né dans le Dioc. de Narbonne en 1716, sac. le 16 Octobre 1746.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
de Montigny	A	*Doyen*	de Montigny A
de Bouville		*G. Chant.*	de Gontaud A
de Sanzay	A	*Soûchant.*	de Truschis

de la Clue	A	*G. Archid.*	de la Clue A
André		*Archid.*	de Sanſay A
de Moſtuejouls		*S. Doyen.*	André
Official		*A. de Blois*	de la Rue
de la Rue		*de Pinſerays*	de Moſtuejouls
Promoteur		*de Vendôme*	d'Enfert
d'Enfert		*de Dreux*	de Martancourt
D. du S.		*Chancelier*	de Segonzac A
Lazariſtes		*Chambrier*	de la Forêt
		Prév. d'Ingré	de Suville
		de Normand.	de Bouville
		de Mazangei	de Fontenay
		d'Anvers	Fournier
		Chefcier	des Charreux
		N. des Chan.	76

CLERMONT, *Claromons.* Auvergne, III. ſiécle, ſuff. de BOURGES, Cap. de la Baſſe-Auvergne, 1. Ev. S. Aſtremoine. Cathéd. *N. D.*

Rev. 1500 o^{l}. Tax. 4550 fl. P. 800. Diſt. 100.

François-Marie LE MAISTRE DE LA GARLAYE, ancien Comte de Lyon, né dans le Dioc. de Nantes en 1701, ſac. le 24 Fév. 1743.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
de Laire	A	*Prevôt*	Delaire A
de Cotenge		*Abbé*	de Champflour
David		*Doyen*	de la Bâtiſſe A
le Gallic		*N. des Chan.*	20
Omerin		*Official*	de Cotenge
Imbert		*Promoteurs*	David
D. du S.			Omerin
Sulpitiens		*S. du D.*	de Féligonde A

CONDOM, *Condomum*. Guienne, XIV. S. suff. de BORDEAUX, Cap. du Condomois. Le Chap. fut sécularisé en 1549. Cath. *S. Pierre*.

Rev. 60000 l. Tax. 2500 fl. Par. 140. Dist. 140.

Emmanuel-Hen. Tim. DE COSSE' DE BRISSAC, ancien Agent général du Clergé, né à Paris en 1698, fac. le 22 Janv. 1736.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Daguilhe	*Prevôt*	de Carboste
Bacon	*G. Archid.*	Audié
Official	*Archid.*	Daguilhe
Daguilhe	*G. Chantre*	Daguilhe
D. du S.	*N. des Chan.*	12
Doctrinaires	*S. du D.*	Bacon

COMMINGES, *Convenæ*. Gascogne, ... siécle, suff. d'AUCH. L'Ev. est admis aux Etats de Languedoc. La Cath. est à S. Gaudens. C. *S. Bertrand*.

Rev. 28000 l. Tax. 4000 fl. Par. 200. Dist. 166.

Antoine DE LASTIC, né dans le Dioc. de S. Flour en 1709, fac. le 9 Octobre 1740.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Latour	*Archid.*	le Normant
de Lassus	——	le Normant
de Lassus	——	de Labaudi
Lomagne	——	de Lassus
Official	——	de Marignac
de Lassus	*G. Ouvrier*	de Landorthe
D. du S.	*Précenteur*	Tredoulat
Jésuites	*N. des Chan.*	12

COUSERANS, *Conseranum*. Gascogne, suff. d'Auch. Cet Evêché est fort ancien : on en a voulu faire remonter l'origine jusqu'au I. siéc. La Cathédrale est à S. Lizier.

Rev. 24000 l. Tax. 1000 fl. Par. 82. Dist. 170.

Joseph DE S. ANDRE'-MARNAYS DE VERCEL, né à Paris en 1713, Sac. le 22 Octobre 1752.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
de Sanguis		*Archid.*	de Sanguis
de Roquemaurel		*Sacristain*	* * *
d'Huart	A	——	de Rosés
de Bellicens		*Ouvrier*	de Roquemaurel
de Jons		——	Ferrier
de Villa		*Precenteur*	de Linga
Official		——	Besson
de Roquemaurel		*Aumônier*	Boussac
D. du S.		*N. des Chan.*	12
Doctrinaires		*S. du D.*	de Linga

COUTANCE, *Constantia*. B. Normandie, IV. S. suff. de Rouen, Cap. du Coutantin. 1. Evêque S. Erepsiole. Cathéd. *N. D.*

Rev. 22000 l. Tax. 2500 fl. P. 450. Dist. 70.

Leonor GOYON DE MATIGNON, sacré le 13 Janvier 1722.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
du Quesnoy	A	*Chantre*	de Vains
de Vains		*Archid.*	de Cussy
de Cussi		——	du Planty
de Chifrevast	A	——	de Théville
du Planty		——	du Quesnoy
de Martinvast		*Ecolâtre*	Gondoin
de Berniéres de		*Tresorier*	du Desert
Ste. Honorine		*Pénitenc.*	Pouret

S. des C.	N. des Chan. 25
de Berniéres	Of. de Contan. Nantier
D. du S.	Of. de Valog. de Berniéres
Eudiſtes	Of. de S. Lo le Pegot

DIGNE, *Dinia.* Provence, V. S. ſuff. d'EMBRUN. L'Evêque eſt qualifié Baron de Lauziéres. La Cathéd. ancienne, ſous l'invocation de N. D. ayant été détruite par les Religionaires dans le ſeiziéme ſiécle, le Chapitre fut transferé dans l'Egliſe de S. Jerôme.

Rev. 10000 l. Tax. 400 fl. P. 32. Diſt. 150.

Louis-Sextius DE JARENTE DE LA BRUYERE, né à Marſeille en 1706, ſac. le 21 Octob. 1747.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
du Queylar	*Prevôt*	Fornier
Caſtel	*Archid.*	du Queylar
Official	*N. des Chan.*	12
du Queylar	*	*

DIJON, *Divio.* Bourgogne, XVIII. S. ſuff. de LYON, Cap. du Duché de Bourgogne. Ce Diocèſe eſt un démembrement de celui de Langres. Cath. *S. Étienne.*

Rev. 18000 l. Tax. 1233 fl. Par. 211. Diſt. 60.

..... D'APCHON, ſac. le 19 Octobre 1755.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
Jolivalo		*Doyen* de Bretagne,	A
de Bretagne	A	2 *Archidaconés*, 1 *Prévôt*, 1 *Treſ.*	
de Gourmont	A	13 *Chanoines.*	
de Caumont	A	*Off.* de Bretagne	A
de S. Denis		*D. du S.* Oratoriens	

DOL, *Dolum.* Bretagne, VI. siéc. suff. de TOURS, 1 Év. S. Sanſom. Cathéd. *N. D.* L'Evêque a le droit de faire porter la Croix devant lui. Cette Egliſe a prétendu être Métropole de la Bretagne.

Rev. 22000 l. Tax. 4000 fl. Par. 94. Diſt. 76.

Jean-Franç. DONDEL, né dans le Dioc. de Vannes en 1694, ſac. le 16 Fév. 1749.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
la Biliais		*C. Chantre*	le Biliais	
la Biochaye	A	*Archid.*	la Biochaye	A.
Déric		*Seolaſtiq.*	des Landes	
de Kerouzi		*Tréſorier*	du Fou	
Robert		*N. des Chan.*	16	
D. du S.		*Off. en Bretag.*	de Kerouſy	
Eudiſtes		*en Normand.*	Robert	
*		*S. du D.*	Lemarchand	

ÉVREUX, *Ebroicum.* H. Normandie III. S. ſuff. de ROUEN. Les Canonic. ſont à la nomination de l'Evêq. Cath. *N. D.*

Rev. 20000 l. Tax. 2500 fl. Par. 485. Diſt. 22.

Arthur-Richart DILLON, né à S. Germain-en-Laye en 1701, ſac. le 28 Octobre 1753.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
de Savary	A	*Doyen*	de Savary	A.
de Lavaur		*Chantre*	de Vaulx	
de Gauville		*Archid.*	de Captot	
Booth		——	Lucas	
du Hamel		——	de Lavaur	
de Luberſac		*Tréſorier*	de la Croix	
de Salba		*Pénit.*	Beſuchet	
Danviray		*N. des Chan.*	26	
D. du S.		*Official*	de Lavaur	
Eudiſtes		*S. du D.*	Allcaume	

S. FLOUR, *Floropolis.* Cap. de la H. Auvergne, XIV. S. ſuff. de BOURGES. Ses 13 premiers Evêques furent tirés de l'Ordre des Bénédictins.

Rev. 12000 l. Tax. 900 fl. Par. 270. Diſt. 210.

Paul DE RIBEYRE, né dans le Dioc. de Clermont en 1692, ſacré le 12 Août 1742.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cath.*		
de Mons	A	*Archid.*	de Montluc	
de Molens		*Treſorier*	de Mons	A
de la Roche		*Archip.*	de Molens	
de Sereys	A	*N. des Chan.*	17	
de Cebié		*Official*	de Mons	A
D. du S.		*S. du D.*	de la Roche	
Lazariſtes				

FREJUS, *Forojulium.* Provence, IV. S. ſuff. d'AIX, Cathéd. *N. D.* & *S. Léonce.*

Rev. 28000 l. Tax. 1000 fl. Par. 67. Diſt. 180.

Martin DU BELLAY, né dans le Dioc. d'Orléans en 1702. Sac. le 13 Décembre 1739.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Broves	*Prevôt*	Albin
Cavalier	*Archid.*	Cavalier
Official	*Sacriſtain*	de Suffret
Cavalier	*Capiſ.*	Attanoux
D. du S.	*N. des Chan.*	12
Prêtres Séculiers	*S. du D.*	Taxil

GAP, *Vapincum*. Dauphiné, V. S. suff. d'AIX. Les Evêques de Gap s'en qualifierent Princes jusqu'au regne de François I. Aujourd'hui ils ne prennent plus que le titre de Comte. Cath. *N. D.*

Rev. 11000 l. Tax. 1400 fl. Par. 221. Dist. 140.

Pierre Annet DE PEROUSE, né en Dauphiné, sac. le 16 Mars 1755.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
la Condamine	*Doyen* de Lisle	A
Piole	*Archid.* de la Gache	
Official	*Prevôt* Ceas	
Piole	*N. des Chan.* 12	
D. du S.	*S. du D.* Pascal	
Doctrinaires.	✻ ✻	

GLANDEVES, *Glandate*. Provence, V. S. suff. d'EMBRUN. La résidence est à Entrevaux. Cath. *S. Just.*

Rev. 10000 l. Tax. 400 fl. Par. 56. Dist. 160.

Gaspard-Brunet de TRESSEMANNES, sacré le 19 Octobre 1755.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cath.*	
Bellin		*Prevôt*	Bellin
d'Aiguillet	A	*Archid.*	Bonnetty
de Chaylan		*Sacrist.*	Fabre
D. du S.		*Capiscol*	Broq
Prêtres Séculiers		*N. des Chan.*	5
S. du D.		*Of. en France*	Bellin
Pandosy		*Of. en Savoye*	Caufferandi

GRASSE, *Grassa*. Prov. XIII. S. suff. d'EMBRUN. L'Evêché d'Antibes y a été transferé à cause des courses des Pirates. Cath. *N. D.*

Rev. 22000 l. Tax. 424 fl. Par. 22. dist. 170.

François DE S. JEAN DE PRUNIERES, né dans le Dioc. de Gap en 1718. Sacré le 20 Mai en 1753.

Vicaire Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Pugnaire	*Sacristain*	Mati
Official	*Capiscol*	Givaudan
Pugnaire	*Archid.*	Isnard
D. du S.	*N. des Chan.*	4
Prêtres Séculiers	*S. du D.*	Albanelly

GRENOBLE, *Gratianopolis*. Cap. du Dauphiné. IV. S. suff. de Vienne. L'Evêque prend le titre de Prince de Grenoble. Cath. *N. D.*

Rev. 28000 l. Tax. 1008 fl. Par. 334. Dist. 120.

Jean DE CAULET, né dans le Dioc. de Toulouse en 1693, sacré le 14 Avril 1726.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cath.*	
de Bailly	*Doyen*	de Murat
de Roiſon	*Precenteur*	Penon
D. du S.	*Chantre*	de Beauregard
Oratoriens	*N. des Chan.*	18
	Off. en Fran.	de Bailly
*	*Off. en Sav.*	Alex

**
*

LAON, *Laodunum*. Picardie. V. siécle, suff. de REIMS, Cap. du Laonois. L'Ev. est Duc & Pair de France, & porte la Ste. Ampoule au Sacre de nos Rois. Cathéd. *N. D.*

Rev. 30000 l. Tax. 4000 fl. Par. 420. Dist. 30.

Jean-Franç. Joſ. DE ROCHECHOUART, né dans le Dioc. de Toulouſe, ſacré le 15 Octobre 1741.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
de la Rüe	A	*Doyen*	le Carlier
de Meyere	A	*G. Archid.*	le Comte
de Ris	A	*Archid.*	Barbier
de Malide		*Treſorier*	de la Fare
le Carlier		*G. Chantre*	Blot
le Comte		*N. des C.*	84
Barbier		*Official*	le Rebours
du Mangeot		*Vicegerent*	de Ris A
D. du S.		*Promoteur*	Fleury
Nicolaïtes		*S. du D.*	Barbier

LAVAUR, *Vaurum*. Languedoc, XIV. S. ſuff. de TOULOUSE. Cath. S. *Alain*.

Rev. 35000 l. Tax. 2500 fl. Par. 26. Dist. 140.

Jean-Baptiſte-Joſeph DE FONTANGE, né dans le Dioc. de S. Flour en 1718. ſacré le 12 Déc. 1748.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cath.*	
Branque	*Prevôt*	Branque
Blanquet	*Archid.*	Blanquet
Dupuy	*Sacriſtain*	Dupuy
Official	*Prechantre*	de Greviſſe
Dupuy	*N. du Chan.*	12

LESCAR, *Lascura*. Bearn. V. S. suff. d'AUCH. l'Evêque est Président des Etats de Bearn, & premier Conseiller au Parl. de Pau, Cath. *N. D.*

Rev. 15000 l. Tax. 1300 fl. Par. 240 Dist. 170.

Hardouin DE CHASLON-DE-MAISON-NOBLE, sacré le 5 Fév. 1730.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cath.*
de Bachoué		*Elle est composée de 16 Chanoines; & de 18 Prébendés.*
d'Espalungue	A	M. de la Cassaigne, Ab. de
de Lezons	A	Jarente en est Chan. honoraire.
d'Amon	A	*Official* de Bachoué
D. du S.		*S. du D.* la Fargue
Lazaristes		

LIMOGES, *Lemovicæ*, Cap. du H. Limousin, III. S. suff. de BOURGES. S. Martial est l'Apôtre de la Province. Cath. *S. Etienne*

Rev. 20000 l. Tax. 1600 fl. Par. 900. Dist. 100.

Jean-Gilles DE COETLOSQUET, né dans le Dioc. de S. Paul-de-Leon en Bretagne en 1699. sacré le 7 Fév. 1740.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cath.*	
d'Argentré	A	*Doyen*	Romanet
de Montesquiou	A	*G. Chant.*	Romanet
David		*Archid.*	Peyriere
Servientis		*N. des Chan.*	28
Bordier		*Off. de Lim.*	de Beaupré
de Verthamon	A	*Off. de Brives*	Serre
Romanet		*Off. de Gueret*	de Ville
D. du S.		*Off. de Chenet.*	Motellon
Sulpiciens		*S. du D.*	de la Mothe

LISIEUX, *Lexovium*. H. Normandie, cap. du Lieuvin. V. S. suff. de Rouen. Cathéd. *S. Pierre*. L'Evêque est Comte de Lisieux.

Rev. 50000 l. Tax. 4000 fl. Par. 580. Dist. 40.

Henri-Ignace DE BRANCAS, né à Carpentras en 1687. sac. le 13 Janvier 1715.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cat.*		
de Cheilus	A	*Doyen*	de Cheilus	A
Gerard		*G. Chant.*	de Geymare	A
Mery		*Tresorier*	la Villedubois	
Despeaux		*Chev.*	Dosmont	
Regnault		*Ecolâtre*	de la Farre	
Official		*Archid.*	Gerard	
Gerard		———	Mery	
S. du D.		———	le Rebours	
Mervye		———	de Fresnes	
D. du S.		*N. des Chan.*	36	
Eudistes		✱	✱	

LOMBÉS, *Lombaria*. Gascogne. Demembré de Toulouse dans le XIV. S. suff. de TOULOUSE. Cath. *N. D.*

Rev. 20000 l. Tax. 2500 fl. Par. 90. Dist. 166.

Jacques RICHIER DE CERISY, né en Normandie en 1708. sacré le 22 Août 1751.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cat.*	
de Vicques	*Prevôt*	de Castaignes
de Castaignes	*Archid.*	de Castaignes
Ferry	*Sacrist.*	Bistos
D. du S.	*N. des Chan.*	12
Prêtres Séculiers	*Official*	Boudon
✱	*S. du D.*	Boudon

LUÇON, *Lucionia*. Bas-Poitou. XIV. S. suff. de BORDEAUX. l'Evêque prend le titre de Baron de Luçon. Le Chapitre a été sécularisé par le Pape Paul III. Cath. *N. D.*

Rev. 20000 l. Tax 1000 fl. Par 230. Dist. 170.

Samuel-Guil. DE VERTHAMON DE CHAVAGNAC, à Limoges en 1693. sacré le 2 Février 1738.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cat.*		
Coutin	*Doyen*	la Cordiniere	A
de Létrange	*Archid.*	de Létrange	
Official	———	Gaborit	A
de S. Marthe	———	de Verthamon	A
D. du S.	*Chantre*	Ganeau	
Prêtres Séculiers	*N. des Chan.*	30	
*	*S. du D.*	Gaborit	A

LYON, *Lugdunum*, capitale du Lyonois. II. S. Cette Métropole passe, avec raison, pour la plus ancienne des Gaules. Son Archevêque jouit de la dignité Primatiale sur plusieurs Provinces, & prend le titre de Primat des Gaules. Pendant la vacance du Siége l'Evêque d'Autun a l'administration du spirituel, & la jouïssance du temporel de l'Archevêché; mais pendant la vacance de l'Evêché d'Autun, l'Archevêque de Lyon n'a que l'administration spirituelle du Diocèse. Voyez à l'article des Chapitres Nobles, les Dignités & les Chanoines Comtes de Lyon, avec l'ancienneté & les prérogatives de leur Eglise.

Rev. 48000 l. Tax. 3000 fl. Par. 764. Dist. 102.

Pierre DE GUERIN DE TENCIN, Cardinal-Prêtre de la S. E. R. du titre des SS. Nérée & Aquilée, né à Grenoble le 22 Août 1680, créé Cardinal

par Clement XII. le 23 Février 1739, fac. Archi d'Embrun en 1724. Transferé à Lyon en 1740. Proviseur de Sorbonne, Protecteur de l'Ordre de la Visitation, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, Ministre d'Etat.

SUFFRAGANT DE LYON, *J. Bapt. Marie* BRON, né dans le Diocèse de Lyon en 1713, fait Evêq. d'Egée *in partibus* en 1754.

Vicaires Gén.

le C. de Bouillé
le C. de Montjouvent
le C. de S. Aubin
le C. de Montmorillon
le C. de la Chateigneraye
de Pusignieu A
d'Olmiéres A
de la Martiniere
de la Croix
de la Forêt
Navarre
D. du S.
Sulpitiens

Officialité Primatiale.

Official	le C. de Bouillé
Vicegerent	Dumarest
Promoteur	Navarre
Vicepromot.	Macheriot

Officialité Métropol.

Official	de la Croix
Vicegerent	de S. Didier
Promoteur	Navarre
Viceprom.	Marcheriot

Officialité Diocesaine

Official	de la Forêt
Vicegerent	Deville
Promoteur	Navarre
Viceprom.	Macheriot

S. MALO, *Maclovium*. Bretagne. VI. S. suff de TOURS. L'Evêché avoit été érigé dans l'ancienne ville d'Aleth. Il fut transfesé vers le XII. siécle dans la presqu'Isle où est S. Malo. Ce ne fut d'abord qu'un Monastere Episcopal de Chanoines Réguliers. Le Chapitre fut sécularisé en 1320. Anne Ducheſſe de Bretagne fonda la Ville. L'Ev. en est Seigneur avec le Chapitre. C. *S. Vincent*.

Rev. 35000 l. Tax. 1000 fl. Par. 200. Dist. 80.

Jean-Joſeph FOUGASSE DE LA BASTIE, né à

Avignon en 1704. sacré le 27 Novembre 1740.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
de Villepepin		*Doyen*	de Villepepin
Noüail		*Archid.*	Trublet
de Laurans	A	———	d'Aulnay
Official		*G. Chant.*	Noüail
Noüail		*N. des Chan.*	20
D. du S.		*S. du D.*	Bechu
Lazaristes		✱	✱

MARSEILLE, *Massilia*, Provence, suff. d'ARLES. On pretend que S. Lazare, ressuscité par Notre Seigneur, en fut le premier Evêque. Le Parlement d'Aix condamna au feu un écrit de M. de Launoy qui combattoit cette tradition. Cathéd. *N. D.* dite *la Majoure*. Les Canonicats sont à la nomination du Chapitre.

Rev. 30000 l. Tax. 700 fl. Pat. 29. Dist. 165.

Jean-Baptiste DE BELLOY, né dans le Diocèse de Bellay en 1708. sacré Evêque de Glandève le 30 Janv. 1752. Transferé à Marseille en 1755.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
Eymar		*Prevôt*	Soffin
de Mazenod		*Archid.*	Eymar
de S. Tropés		*Sacristain*	Deydier
de Milly	A	*Capiscol*	Capus
D. du S.		*N. des Chan.*	19
Lazaristes		*Official*	Eymar
✱		*S. du D.*	de S. Tropés

✱✱✱
✱✱
✱

MEAUX, *Meldæ*. Cap. de la Brie. PARIS, Cathed. *S. Étienne.*

Rev. 220001. Tax. 2000 fl. Par. 2

Antoine-René DE LA ROCHE DE F né dans le Dioc. de Paris en 1 Janvier 1738.

Vicaires Gén.	*Dignités de*
de Chalut A	*Doyen* Mo
Garnier A	*Archid.* de
de Ponnat	Gar
Leger, *Curé de S. André-des-Arcs à Paris.*	*Chantre* de
	Trefsorier De
de Larbouſt	*Chancelier* De
D. du S. Spirituain	*N. des Chan.*
~~Budistes~~	*Official* De
	S. du D. Ser

MENDE, *Mimate*. V. S. Cap. du G d'ALBY. L'Evêque a la Juriſdicti en Paréage avec le Rói. Cath. *N. I*

Rev. 40000 l. Tax. 3500 fl. Par. 2

Gabriel-Florent DE CHOISEUL-BEA 1686, ſacré Evêque de S. Papoul 1718, transferé à Mende en 1723

Vicaires Gén.	*Dignités de l*
Jauſcoy	*Prevôt* de
de Retz	*Archid.* Jau
Louis	*Precenteur* Cog
D. du S.	*N. des Chan.*
Doctrinaires	*Official* de
	S. du D. Jau

MIREPOIX, Marquisat, Langue-doc. Evêché de TOULOUSE. Cath. S. Maurice.

Rev. 24000 l. Tax. 1500 fl. Par. 60. Dist. 4 lieues 1718.

Jean Baptiste DE CHAMPFLOUR, Sacré le 22 Janvier 1718.

Dignités de la Cathédr.	
Prevôt	Vacante
Archidiacre	Monsieur de Meynard
Sacriſt.	
P. Chantre	
N. des Chan.	
S. de D.	

MONTAUBAN, Monſeigneur, Pair-Comte de la M. Comm. Ord. du S. Eſp. DE TOUSTAIN, Premier Abbé nommé par le Roi aux Etats de Languedoc, et en Chapitre de la Cathédr. celui de la Cathédr. de S. Etienne, desservie par les Religieux de la Cathédr. de Mirepoix, de S. Théodore.

Rev. 15000 l. Tax. 2400 fl. Par. 15. Dist. 10 lieues 1688, facré le 3 Janvier 1700.

Dignités de la Cathédr.	
Prevôt	Vacante
Doyen	Vacante
N. des Chan.	de la Tour
S. de D.	de Prades

hid	de Regnon
Chantre	de Kerverſio
ſorier	Doyennard
aſtique	de Menou
des Chan.	20
cial	de Kerverſi
du D.	de Kambart

Languedoc. III. S. Mét
Cette Ville eſt fort anci
m à la Gaule Narbon
les Romains. Le Pape
ois l'ancien Diocèſe d
ne prend le titre de Pr
s Etats de Languedo
é des plus grands hon
théd. S. Juſte & S. Paſte

9000 fl. Par. 240. diſt.

ROCHAYMON, né d
s en 1687. Sacré Evêq
mé à l'Evêché de Tarb
e Toulouſe en 1740, à
52. Commandeur des O

Dignités de la Cathéd.	
m.	Guerguil
hidiacre	Morel
centeur	de Crillon
hidiacre	Viguier
centeur	Hilaire
des Chan.	20
Primat.	Pradier
Métr.	de Rouch
Dioc.	Rambaud
mouſe	la Molliére

MEAUX, *Meldæ.* Cap. de la Brie. III. S. suff. de PARIS, Cathed. *S. Étienne.*

Rev. 22000 l. Tax. 2000 fl. Par. 210. Dist. 10.

Antoine-René DE LA ROCHE DE FONTENILLES, né dans le Dioc. de Paris en 1699. sacré le 12 Janvier 1738.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
de Chalut	A	*Doyen*	Montauglauſt
Garnier	A	*Archid.*	de Chalut A
de Ponnat			Garnier A
Leger, *Curé de S. André-des-Arcs à Paris.*		*Chantre*	de Mareuil
		Treſorier	Deniſe
		Chancelier	Deſpoſtz
de Larbouſt		*N. des Chan.*	38
D. du S. Spirituel		*Official*	Deniſe
Prêtres		*S. du D.*	Servant

MENDE, *Mimate.* V. S. Cap. du Gevaudan, ſuff. d'ALBY. L'Evêque a la Juriſdiction de ce pays en Paréage avec le Rôi. Cath. *N. D.* & *S. Pierre.*

Rev. 40000 l. Tax. 3500 fl. Par. 208. Dist. 120.

Gabriel-Florent DE CHOISEUL-BEAUPRE', né en 1686, ſacré Evêque de S. Papoul le 17 Juillet 1718, transferé à Mende en 1723.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Jaufroy	*Prevôt*	de Châteauneuf
de Retz	*Archid.*	Jaufroy
Louis	*Precenteur*	Cogoluenhes
D. du S.	*N. des Chan.*	15
Doctrinaires	*Official*	de Retz
	S. du D.	Jaufroy

MIREPOIX,

MIREPOIX, *Mirapincum.* Languedoc. XIV. S. suff. de TOULOUSE. Cath. *S. Maurice.*

Rev. 24000 l. Tax. 2500 fl. Par. 60. Dist. 170.

Jean-Baptiste DE CHAMPFLOUR, sacré le 28 Février 1738.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
Montlezun	A	*Prevôt*	Baille
d'Heliot	A	*Archidiacre*	Montlezun
Official		*Sacrist.*	de Meynard
de Maynard		*P. Chantre*	Delherm
D. du S.		*N. des Chan.*	12
Prêtres Séculiers		*S. du D.*	Mondin

MONTAUBAN, *Monsalbanus.* Bas-Quercy, Cap. de la H. Guienne. XIV. S. suff. DE TOULOUSE: l'Evêque a séance aux Etats de Languedoc: on a uni au Chapitre de la Cathéd. celui de la Collégiale de S. Étienne, détruit par les Religionaires. Cathéd. *S. Martin, & S. Théodore.*

Rév. 25000 l. Tax. 2400 fl. Par. 93. Dist. 150.

Michel DE VERTHAMON DE CHAVAGNAC, né à Limoges en 1688, sacré le 8 Janvier 1730.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Verthamon	*Prevôt*	Ramondis
Official	*Doyen*	de la Tour
Blondeau	*N. des Chan.*	24
D. du S.	*S. du D.*	de Prades
Lazaristes		

MONTPELLIER, *Monſpeſſulanus*. Languedoc. VI. S. ſuff. de NARBONNE: auparavant a Maguelone, transferé à Montpelier dans le XVI. S. Cathéd. *S. Pierre*. Elle avoit été détruite par les Religionaires: Elle fut rebâtie des bienfaits du Cardinal de Richelieu.

Rev. 32000 l. Tax. 4000 fl. Par. 200. Diſt. 158.

François DE VILLENEUVE, né dans le Diocèſe d'Acqs en 1684. ſacré Evêque de Viviers le 13 Août 1724. transferé à Montpellier en 1748.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
le Noir	A	*Prevôt*	Candillargues	
S. Bonnet	A	*G. Archid.*	le Noir	A
la Prunarede	A	*Archid.*	Arnihac	
de Barral		———	de Sarret	
Loïs		*l'Evêque a deux Canonic.*		
D. du S.		*N. des Chan.*	24	
Oratoriens		*Official*	le Noir	A
*		*S. du D.*	Arnihac	

NANTES, *Nannetes*. IV. S. Bretagne, Capitale du pays Nantois, ſuff. de TOURS. Les Anciens Ducs de Bretagne y avoient un Palais qui ſubſiſte encore. L'Evêque eſt Seigneur d'une partie de la Ville, & Conſeiller-né au Parlement de Bretagne. Cathéd. *S. Pierre*.

Rev. 35000 l. Tax. 2000 fl. Par. 217. Diſt. 83.

Pierre MAUCLERC DE LA MUZANCHERE, né dans le Dioc. de Luçon en 1700. ſacré le 9 Octobre 1746.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
de Menou	A	*Doyen*	de Laubriére	A
Kerverſio	A	*Archid.*	d'Eſpinoze	

de Regnon	A	*Archid*	de Regnon A
de Chamballan		*G. Chantre*	de Kervetsio A
de S. Thiebaud	A	*Tresorier*	Doyennard
de Maziere		*Scolastique*	de Menou A
de Hercé		*N. des Chan.*	20
D. du S.		*Official*	de Kerversio
Sulpitiens		*S. du D.*	de Kambart

NARBONE, *Narbo.* Languedoc. III. S. Métropole de onze suffragans. Cette Ville est fort ancienne; elle a donné son nom à la Gaule Narbonnoise, si connue du tems des Romains. Le Pape Jean XXII. divisa en trois l'ancien Diocèse de Narbonne. L'Archevêque prend le titre de Primat, est Président-né des Etats de Languedoc, & jouit en cette qualité des plus grands honneurs dans sa Province. Cathéd. *S. Juste & S. Pasteur.*

Rev. 110000 l. Tax. 9000 fl. Par. 240. dist. 175.

Charles-Antoine DE LA ROCHAYMON, né dans le Diocèse de Limoges en 1687. Sacré Evêque de Sarepte en 1725, nommé à l'Evêché de Tarbes en 1739, à l'Archev. de Toulouse en 1740, à celui de Narbonne en 1752. Commandeur des Ordres du Roi en 1753.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
Guerguil		*Prem.*	Guerguil	
de Rouch		*Archidiacre*	Morel	
la Molliere	A	*Précenteur*	de Crillon	A
de Durfort	A	*Archidiacre*	Viguier	
le Blanc		*Succenteur*	Hilaire	
de Lordat		*N. des Chan.*	20	
S. du D.		*Off. Primat.*	Pradier	
Caldogués		*Off. Métr.*	de Rouch	
D. du S.		*Off Dioc.*	Rambaud	
Lazaristes		*Delimous*	la Molliére	A

NEVERS, *Nivernæ*. VI. siécle. Capitale du Nivernois, suff. de SENS. 4 Barons dont les Baronies relevent de l'Evêque, sont obligés de le porter lorsqu'il fait son entrée dans la ville Epiſcopale, Cathéd. *S. Cyr.*

Rev 20000 l. Tax. 2150 fl. Par. 171. Diſt. 55.

Jean-Antoine TINSEAU, né à Bezançon en 1697, ſacré Evêque de Bellay le 12 Septembre 1745, transferé à Nevers en 1751.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
de Villedieu		*Doyen*	de Villedieu
Dollet	A	*G. Archid.*	Dollet A
de Cotignon		*Treſorier*	de Cotignon
de Medavy		*G. Chantre*	Châtelain
de Chabannes		*Archid.*	de Bonneval
de Chaffoy	A	*N. des Chan.*	40
D. du S.		*Official*	Châtelain
Jéſuites		*S. du D.*	Châtelain

NISMES, *Nemauſus*. V. S. Languedoc, ſuff. de NARBONNE. C'étoit la ſeconde ville de la Provence du tems des Romains: on y voit encore les débris d'un vaſte amphithéatre. L'on croit que la Cathédrale, qui eſt aujourd'hui ſous l'invocation de *S. Caſtor*, premier Evêque du Diocèſe étoit un Temple dedié à l'Empereur Auguſte: le Diocèſe appartenoit aux Comtes de Toulouſe. S. Louis le réunit à ſa Couronne par un traité de l'an 1229. Cet Evêché a beaucoup ſouffert des guerres des Religionaires. Le Chapitre autrefois compoſé de Chanoines Reguliers de S. Auguſtin a été ſécularisé en 1539.

Rev. 32000 l. Tax. 1200 fl. Par. 90. Diſt. 160.

Charles-Prudent DE BECDELIEVRE, né à Nantes

en 1705. sacré le 22 Janvier 1738.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Merez	*Prevôt*	de Laugnac
d'Aigremont A	*Archidiacre*	de Montfalcon
Official	———	de Merez
Demerez	———	d'Esponchés
S. du D.	*Precenteur*	Ferrand
Ferrand	*Treſorier*	de Dions
D. du S.	*N. des Chan.*	18
Doctrinaires	✻	✻

NOYON, *Noviodunum.* VI. S. Cap. du Noyonois, ſuffragant de REIMS. L'Evêché avoit été érigé dans la Capitale du Vermandois : la ville ayant été ruinée par les Barbares, le Siége fut transferé à Noyon en 551. l'Evêque eſt Comte de Noyon & Pair de France. Il porte le ceinturon au Sacre du Roi. Cath. *N. D.*

Rev. 25000 l. Tax. 3000 fl. Par. 740. Diſt. 22.

Jean-François DE LA CROPTE DE BOURZAC, né à Paris en 1697. ſacré le 7 Novembre 1734.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Frampalais	*Doyen*	de Frampalais
de Balanzac	*Archidiacre*	de Balanzac
de Vignay	*Chanselier*	de Vignay
Goſſet	*Tréſorier*	de Chanterac A
de Vienné	*G Chantre*	de Pille
Official	*Ecolâtre*	Goſſet
de Vignay	*N. des Chan.*	56
D. du S.	*S. du D.*	du Candat
Lazariſtes	✻	✻

S. OMER. La Ville doit son nom à S. Omer, Evêque de Teroüenne, qui bâtit dans ce lieu un Monastère, aujourd'hui Abbaye de S. Bertin & l'Eglise de *N. D.* érigée en Cathédrale vers le milieu du XVI. S. où l'on partagea en trois Diocèses celui de Terouenne. Trois Canonicats de la Cathédrale sont affectés à des Nobles, & six à des gradués en Théologie, ou en droit Canon.

Rev. 40000 l. Tax. 1000 fl. Par. 112. Dist. 55.

François DE MONTLOUET, né dans le Diocèse de Dol en Bretagne en 1710. sacré le 12 Janvier 1755.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*
de Bryas	*Doyen* de Bryas
de Lillers	*Prevôt* M. L'EVESQUE
V. Wormhoudt	*G. Chant.* Grout
Grout	*Archid.* Dourlen
du Châtel A	——— de Lillers
d'Herbouville	*Archip.* V. Wormhoudt
D. du S.	*Pénitenc.* d'Eglegatte
Prêt. Séculiers	*N. des Chan.* 34
*	*Official* Barlot

ORLEANS, *Aureliæ.* III. S. Cap. de l'Orléanois. L'Empereur Aurelien lui donna son nom : elle quitta celui de Genabum qu'elle portoit auparavant. Sa Cathéd. fut détruite par les Religionaires ; on en commença le rétablissement vers l'an 1600. Le Roi Henri IV. en posa la premiere pierre. C'est aujourd'hui un des beaux édifices du Royaume. L'Evêque, le jour de son entrée dans sa ville Episcopale, est porté par cinq Barons du pays. Il avoit droit de delivrer tous les prisonniers de la ville. Le Roi vient de restreindre ce privilége par un édit qui en excepte certains

crimes, & tout criminel qui n'eſt point né dans le Diocèſe. Cath. *Sainte Croix.* J. C. en eſt regardé comme le premier Chanoine. Il eſt mis à la tête de toutes les rétributions, & ſa part eſt portée à l'Hôtel-Dieu.

Rev. 24000 l. Tax. 2000 fl. Par. 212. Diſt. 32.

Louis-Joſeph DE MONTMORENCY DE LAVAL, né dans le Dioc. d'Angoulême en 1724. ſacré dans la Cathéd. de Paris le 10 Fev. 1754.

Ancien Evêque *Nicolas-Joſeph* DE PARIS, ſacré Evêque d'Europe *in partibus* le 26 Fév. 1724. Il a donné ſa démiſſion en 1743.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
d'Inteville	A	*Doyen*	de Colbert A
de Montagu	A	*S. Doyen*	de la Gogué
de Lorry	A	*Chantre*	Vallet
de Maſtin		*Archid.*	d'Inteville A
d'Hymbercourt		———	d'Hymbercourt
le Jeune		———	Hillerin
Official		———	Paris
Paris		———	de Giorand
Promoteur		*Scholaſt.*	de Montaran
Sinſon		*G. Chantre*	Huart
S. du D.		*Penitencier*	Luyſi
Muret		*Archiprêtre*	Tourtier
D. du S.		*N. des Chan.*	46
Prêt. Sécul.		*	*

PARIS, voyez ſon antiquité, ſes prérogatives, &c. dans la III. Partie, qui lui eſt entiérement deſtinée.

Rev. 180000 l. Tax. 4283 fl. Par. 492.

Nous ne mettrons ici que ſes Officialités & ſon Bureau Diocéſain.

OFFICIALITE' METROPOLIT. ET DIOCESAINE.

Official M. Regnauld, Archidiacre de Paris.
Promoteur M. Gex, Curé de S. Pierre aux Bœufs.
Viceprom. M. Riballier de la M. & S. de Sorbonne.

BUREAU DIOCESAIN.

De S. Exupery, *Doyen de Notre-Dame.*
Dagoult, *Chan. de Notre-Dame.*
Contet, *Prieur de S. Victor.*
Gex, *Promoteur de l'Officialité.*
Parquet, *Syndic.*
Chevalier, *Chan. de N. D. Greffier.*

S. PAUL-DE-LEON, *Leonia.* Bretagne. VI. S. suff. de TOURS. S. Paul premier Evêque de ce pays, qui avoit fixé son siége à Leon a donné son nom à la ville. C'est dans ce Diocèse qu'est situé le fameux port de Brest.

Rev. 15000 l. Tax. 800 fl. Par. 120. Dist. 120.

Jean-Louis-Goyon DE VAUDURANT, né dans le Diocèse de Vannes en 1702. sacré le 12 Octobre 1745.

Vicaires Gén.		*Dign. de la Cathéd.*
Allain	*Chantre*	Pic de la Mirandol
Morinay	*G. Archid.*	de Goyon
de Maillé	A *Archid.*	Kermenguy
Chambellan	———	le Grand
de Goyon	*Tréſorier*	Kerengat
de la Maſſe	*N. des Chan.*	16
de Leſcoet	*Official*	Kermenguy
D. du S.	*Promoteur*	Prigent
Lazariſtes	*S. du D.*	Kervilio

S. PAUL-TROIS-CHASTEAUX, *Fanum S. Pauli tricastinum.* Dauphiné, suff. d'ARLES : ainsi nommé d'un de ses Evêques S. Paul qui vivoit dans le IV. S. Ce Diocèse s'étend dans le Dauphiné, dans la Provence & dans le Comtat. L'Evêque est Seigneur de la Ville dont il possede le Domaine en pareage avec le Roi.

Rev. 10000 l. Tax. 400 fl. Par. 34. dist. 135.

Pierre-Fran. Xavier DE REBOUL DE LAMBERT, né à Aix en 1704. fac. le 17 Février 1744.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Eymard	*Prevôt*	Firmin
Off. en Dauphiné	*Sacrist.*	Eymard
Eymard	*Archid*	Jardin
Off. en Provence	*Précenteur*	Valerian
Sibour	*N. des Chan.*	12
Off. dans le Comtat	*S. du D.*	Ripert
Guilhermier	✻	✻

PERIGUEUX, *Petrocorium.* IV. S. Cap. du Perigord, anciennement appellée Vesune, suff. de BORDEAUX : la Cathédrale fut détruite en 1575 par les Religionaires, qui mirent la ville à feu & à sang. Elle a été transferée dans la Collégiale de S. Front. Les deux Chapitres ont été unis.

Rev. 24000 l. Tax. 2590 fl. Par. 400. Dist. 120.

Jean-Chretien DE MACHECO DE PREMEAUX, né dans le Diocèse de Dijon en 1698, sacré le 25 Mai 1732.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
de Bourdeille	A	G. *Archid.*	de Bertin
de S. Geyrat	A	G. *Chantre*	de Cremoux

de Bertin	*Archid.*	de Crevoiſeret
de Crevoiſeret	———	des Romains
de la Lande	———	de S. Geyrat
de Murat	*Ecolâtre*	de la Lande
de Plancher	*Précentenr*	de Lolliére
de Segonzac	*N des Chan.*	34
D. du S.	*Official*	de Crevoiſeret
Prêtres Séculiers	*S. du D.*	*le même*

PERPIGNAN, *Perpenniacum*. VI. S. ſuff. de NARBONNE. Capitale du Rouſſillon. L'Evêque réſidoit autrefois à Elne. Le Clergé de la Cathédrale eſt partagé en deux corps ; le Chapitre d'Elne & la Communauté de S. Jean. Le Pape nomme aux Bénéfices de ce Diocèſe pendant huit mois de l'année. Cath. *S. Jean.*

Rev. 18000 l. Tax. 1500 fl. Par. 180. Diff. 185.

Charles-François-Alexandre DE CARDEVAC DE GOUY D'AVRINCOURT, né dans le Dioc. de Noyon en 1698. ſacré le 17 Février 1744.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Saunier	*G. Archid.*	Serre
de Montferré	*Archid.*	Saunier
de Langlade	———	Xaupi
de Monteils	*G. Sacriſt.*	Balanda
D. du S.	*N. des Chan.*	21
Jéſuites	*Official*	Serre

POITIERS, *Pictavium* ..... S. Cap. du Poitou, ſuff. de BORDEAUX : c'eſt une des plus anciennes villes des Gaules. S. Hilaire ſi célébre dans l'Hiſtoire de l'Egliſe en a été Evêque. Quoique les Diocèſes de Luçon & de la Rochelle en ayent été démembrés, Poitiers eſt encore un des plus

vaſtes Diocèſes de France : il a eſſuyé de grands ravages de la part des Hérétiques. Cath. *S. Croix.*

Rev. 22000 l. Tax. 2800 fl. Par. 722. Diſt. 100.

Jean-Louis DE LA MARTHONIE DE CAUSSADE, né à Perigueux en 1712. ſac. le 25 Mai 1732

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
de Rabereul	A	*Doyen*	Rabereul	A
de Rybeyreys	A	*Chantre*	Deſchoiſy	
d'Harambures	A	*Prevôt*	de Neſde	
d'Argentre		5. *Chantres*	Bourguoin	
de S. Aulaire	A	5. *Doyens*	Nicolas	
Bamard		*N. des Chan.*	24	
d'Abzac.		*Official*	le Carlier	
Arnault		*Promoteur*	de Creſſac	
D. du S.		*S. du D.*	Bamard	
Lazariſtes		*	*	

S. PONS, *Fanum S. Pontii Tomerianum.* XIV. S. Bas-Languedoc. ſuff. de Narbonne. Ce Siége doit ſon origine à une Abbaye de Bénédictins, fondée dans le XIV. S. par le Pape Jean XXII. Le Chapitre a été ſécularisé en 1611. l'Evêque eſt Seigneur de la Ville. Cath. *S. Pons.*

Rev. 30000 l. Tax. 3400 fl. Par. 40. Diſt. 155.

Paul-Alexand. DE GUENET, né à Rouen en 1680 ſac. le 14 Mars 1728.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
d'Albin	*Archid.*	*en litige*
Aſtruc	*Aumônier*	Aſtruc
Galibert	*Precenteur*	Galibert
Foucaud	*N. des Chan.*	16
Official	*S. du D.*	Deſſieux
Aſtruc	*	*

LE PUY, *Podium.* Capitale du Vellay, ſuffragant de Bourges. Saint Voſi (Evodius) Evêque du pays y établit ſon Siége dans le VII. S. L'Evêque a toujours le *Pallium*, & ſe qualifie Comte de Velay. Les Chanoines ont droit de porter la Mitre les grandes fêtes. L'Evêché prétend relever immédiatement du S. Siége quoique ſitué dans les limites de la P. de Bourges. Cath. *N. D.* On y conſerve pluſieurs reliques de la S. Vierge.

Rev. 25000 l. Tax. 2650 fl. Par. 155. Diſt. 125.

Jean-Georges LE FRANC DE POMPIGNAN, ſacré le 11 Août 1743.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cath.*	
de la Broſſe		*Doyen*	de Beget
du Pinet		*Prevôt*	de Créaux
de Sarra	A	*Abbé*	d'Allemances
du Chayla		———	de la Broſſe
Official		*N. des Chan.*	43
de Laval		*S. du D.*	Valantin
D. du S.			
Sulpitiens		✱	✱

REIMS, *Remi.* Champagne. III. S. Métropole de ſix Suffragans. C'étoit autrefois une des deux capitales du Royaume d'Auſtraſie. Depuis le Roi Robert, les Evêques ont toujours été Seigneurs de la cité de Reims. En cette qualité ils eurent le premier rang parmi les ſix Pairs de France. Ils ſe qualifient Primats de la Gaule Belgique, Légats-nés du Saint Siége, Ducs de Reims, Pairs de France; ils ont le privilége de ſacrer nos Rois. On conſerve dans l'Abbaye de Saint Remy de Reims la Sainte Ampoule

qui, selon une ancienne tradition, fut apportée par un Ange pour l'onction de Clovis. Cat. *N. D.*

Rev. 55000 l. Tax. 4750 fl. Par. 690. Dist. 32.

Armand-Jules DE ROHAN, né dans le Diocèse de Paris en 1694. sacré le 23 Août 1727.

Suffrag. de Reims Henri HACHETTE DES PORTES, Evêque de Cydon.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Métropole.*	
P Evêq. de Cydon	*G Archid.*	l'Evêq. de Cydon
Jaquemart	*Archid.*	Favart
Escouvette	*Prevôt*	de Vinay
Of. Métropol.	*Doyen*	Pommies
Charuel	*Chantre*	Clignet
Off. Diocés.	*Tréſorier*	Jaquemart
Escouvette	*Vidâme*	Favereau
S. du D.	*Scolâtre*	Villot
Jaquemart	*Penitent.*	Chambort
D. du S.	*N. des Chan.*	64
Chan. Reguliers	*	*

RENNES, *Rhedones.* Capit. de la Bretagne IV. S. ſuff. de Tours. L'Evêque eſt Seigneur d'une partie de la Ville, & Conſeiller-né au Parlement de Provence. Cath. *S. Pierre.*

Rev. 14000 l. Tax. 1000 fl. Par. 265. Dist. 70.

Louis-Guy DE GUERAPIN DE VAUREAL, né en 1690 ſacré le 24 Août 1732. élu Maître de la Chapelle de Muſique du Roi en 1732. Ambaſſadeur en Eſpagne en 1741. Ambaſſadeur extraordinaire & plenipotentiaire auprès de la même Cour en 1744. pour le premier mariage de M. le Dauphin, créé Grand d'Eſpagne en 1745. Reçu l'un des 40 de l'Académie Françoiſe en 1749.

LE PUY, Podium. Capitale du Vellay, suffragant de Bourges. Saint Vos (Evodius) Evêque du Pays y établit son Siége dans le VII. S. L'Evêque a toujours le Pallium, & se qualifie Comte de Velay. Les Chanoines ont droit de porter la Mitre les grandes fêtes. L'Evêché prétend relever immédiatement du S. Siége quoique situé dans les limites de la P. de Bourges. Cath. N. D. On y conserve plusieurs reliques de la S. Vierge.

Rev. 25000 l. Tax. 2650 fl. Par. 155. Dist. 125.

Jean-Georges LE FRANC DE POMPIGNAN, sacré le 11 Août 1743.

Vicaires Gén.		Dignités de la Cath.
de la Brosse	*Doyen,*	de Beget
du Pinet	*Prevôt*	de Créaux
de Serre	A *Abbé*	d'Allemances
du Chayla		de la Brosse
Official	*N. des Chan.*	41
de Laval	*S. du D.*	Valantin
D. du S.		
Sulpiciens		

REIMS, *Remi*. C'
Suffragane
rales du P
bert, le
d
l

qui, selon une ancienne tradition, fut apportée par un Ange pour l'onction de Clovis. Cat. *N. D.*

Rev. 55000 l. Tax. 4750 fl. Par. 690. Dist. 32.

Armand-Jules DE ROHAN, né dans le Diocèse de Paris en 1694. sacré le 23 Août 1727.

Suffrag. de Reims Henri HACHETTE DES PORTES, Evêque de Cydon.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Métropole.*	
l'Evêq. de Cydon	*G. Archid.*	l'Evêq. de Cydon
Jaquemart	*Archid.*	Favart
Escouvette	*Prevôt*	de Vinay
Of. Métropol.	*Doyen*	Pommies
Charuel	*Chantre*	Clignet
Off. Diocés.	*Tréforier*	Jaquemart
Escouvette	*Vi[illegible]*	Favereau
S. du D.	*[illegible]*	Villot
Jaquemart	*[illegible]*	Chambort
D. du S.		64
Chan. Reguliers		*

[illegible] la Bretagne IV. S.
[illegible]t Seigneur d'une
[illegible]iller-né au Parle-
[illegible]. Pierre.

[illegible]Par. 265. Dist. 70.

[illegible] VAUREAL, né en
[illegible]s, élu Maître de la
[illegible]i en 1752. Ambaſ-
[illegible]s, Ambaſſadeur ex-
[illegible]ordinaire auprès de la
[illegible]le premier mariage de
[illegible]d d'Eſpagne en 1722.
[illegible]adémie Françoiſe en

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*		
de la Borderie		*Tréſorier*	de Bouteville	
de S. Aubin	A	*Chantre*	de Pontbriand	A
Official		*Archidiacre*	de Guerſans	A
de la Borderie		———	de la Borderie	
S. du D.		*Scolaſt.*	de S. Aubin	A
Hervagault		*N. des Chan.*	16	
D. du S.				
Eudiſtes		✱	✱	

RIÉS, *Reii.* Provence. V. S. ſuff. d'AIX. C. *N. D.*

Rev. 15000 l. Tax. 850 fl. Par. 34. Diſt. ....

Henri-Franç. DELA TOUR DU PIN DE LA CHAU-MONTAUBAN, né dans le Diocèſe de Valence en 1706. ſac. le 23 Janv. 1752.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Blacons	*Prevôt*	du Chaffaut
Official	*Archid.*	Clericy
de Blacons	*Sariſt.*	de Seguiran
S. du D.	*Capiſcol*	de Mazan
de Seguiran	*N. des Chan.*	8

RIEUX, *Rivi.* Languedoc. XIV. S. ſuff. de TOULOUSE. Cath. *N. D.*

Rev. 18000 l. Tax. 2500 fl. Par. 90. Diſt. 155.

Jean-Marie DE CATTELAN, né à Toulouſe en 1696. ſacré le 18 Juin 1748.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
d'Ever	A	*Prevôt*	de Palenc
de Palenc		*Archid.*	d'Eſcuns
de Comminges		*Sacriſtain*	Salveroque
Official		*Theologal*	Montagus
de Palene		*Precenteur*	Mariné

D. du S.		*N. des Chan.*	12
Oratoriens		*S. du D.*	Daram

LA ROCHELLE, *Rupella.* XVII. S. suff. de BORDEAUX. Cap. du Pays d'Aunois. Cette Ville fut pendant long-tems la principale forteresse des Religionaires: elle est célébre par les siéges qu'ils y soûtinrent en 1622 & 1628 contre Louis XIII. & par la fameuse digue que le Cardinal de Richelieu y fit construire. L'Evêché de Maillesais y fut transferé en 1649. Le Grand Temple des Religionaires servit dabord de Cathédrale. On en construit une nouvelle, sous l'invocation de S. Louis.

Rev. 50000 l. Tax. 742 fl. Par. 108. Dist 106.

Augustin-Roch DE MENOU DE CHARNISAY, né dans le Diocèse d'Auxerre en 1682. sacré le 10 Septembre 1730.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Menou	*Doyen*	de Roussy
Griffon	*Abbé*	Raffin
Official	*Tresorier*	de Lillerin
Griffon	*Aumonier*	de Roussy
S. du D.	*Archidiac.*	de Menou
. . . . .	———	Griffon
D. du S.	———	de Gennes
Jésuites	*G. Chantre*	Vatry
✱	*S. Chantre*	Ferret

RODÉS, *Ruthena.* Capitale du Rouergue, V. S. suff. d'ALBY Cath. *N. D.* Le Chapitre avant d'être sécularisé étoit anciennement sous la Regle de S. Augustin. L'Evêque prend la qualité de Comte de Rodés.

Rev. 50000 l. Tax. 2326 fl. P. 500. Dist. 128.

Charles DE GRIMALDY D'ANTIBES, né dans le Diocèse de Vence en 1705. sacré le 22 Janvier 1747.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
de Panat	A	*G. Archid.*	de Laval
de Bompar	A	*Archid.*	Cabriéres
du Bailleul	A	———	du Bailleul
d'Herouville	A	———	*en litige*
Cabriéres		*Chantre*	le Normand
Pichard		*Sacristain*	de Bompar
Mathat		*Ouvr.*	de Renard
le Gros		*N. des Chan.*	18
D. du S.		*Official*	Mathat
Jésuites		*S. du D.*	Cabrieres

ROUEN, *Rotomagus.* Capitale de la Normandie, Evêché dès le III. S. *Métropole* dans le VIII. avec six suffragans; déclaré exempt de la Primatie de Lyon par le Pape Caliste III. en 1457. L'Archevêque se qualifie Primat de Normandie. Cath. *N. D.* Les Canonicats sont à la nomination de l'Archevêque. Le Chapitre nomme le haut Doyen.

Rev. 80000 l. Tax. 12000 fl. Par. 1388. Dist. 28.

Nicolas DE SAULX TAVANNES, né à Paris en 1690. sacré Evêque de Chalons le 9 Novembre 1721. Transferé à Rouen en 1733. avec

conservation des honneurs de Pair de France, attachés au Siége qu'il quittoit. G. Aumonier de la Reine en ..... Commandeur des Ordres du Roi en ..... Card. de la S. E. R. en 1756. à la nomination du Roi de France.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Métrop.*	
Terriſſe	A	*Doyen*	Teriſſe A
Roſe		*G. Chantre*	d'Avoult
de S. Pierre	A	*Tréſorier*	de la Ruë
Eſmangard		*G. Archid.*	de S. Aulaire A
Sehier		*Archid.*	de Lezeau
de S. Aulaire	A	———	Roſe
de Brienne	A	———	de Canappeville
d'Andigné	A	———	de S. Pierre
de Cucé		———	Foſſard
S. du D.		*Chancelier*	de Gouy
Cornet		*N. des Chan.*	31
D. du S.		*Off. Métrop.*	Teriſſe
Eudiſtes		*Off. Dioc.*	Roſe

SAINTES, *Santones.* Capit. de la Saintonge. IV. S. ſuffragant de BORDEAUX. Les Chanoines ſont à la nomination du Chapitre. Cath. *S. Pierre.*

Rev. 20000 l. Tax. 2000 fl. Par. 291. Diſt. 106.

Simon-Pierre DE LA CORE'E, né dans le Dioc. de Paris en 1691. Sacré le 17 Sept. 1745.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
de Bougainville		*Doyen*	de Bougainville
la Jaunie		*Archid.*	de Romans
Dudon	A	———	Dudon
de Boiſmorand		*G. Chant.*	de Boiſmorand
de Laage	A	*N. des Chan.*	20
de Graves	A	*Off. de Saintes*	la Jaunie
D. du S.		*Cognac*	Guillet
Lazariſtes		*S. du D.*	Cothu

SÉES, *Sagium*, B. Normandie. IV. S. suff. de ROUEN. Les Canonicats sont à la nomination de l'Evêque. Cath. *S. Gervais & S. Protais.* Le Chapitre fut sécularisé en 1547. Alençon, Capitale de la soixiéme Généralité de Normandie, est de ce Diocèse.

Rev. 16000 l. Tax. 3000 fl. Par. 500. Dist. 420

Louis-François-Néel DE CHRISTOT, né a Rouen en 1698. sacré le 11 Décembre 1740.

On a oublié de nous envoyer la liste des Vic. Gén.	*Dignités de la Cath.*	
Off. de Sées	*Prevôt*	Agier
Dadin	*Chantre*	de Breſt
Off. d *Martagne*	*Archidiacre*	de Maiſons
de Beuville	———	de Beaumepaire
S. du D.	———	la Haye
Dadin	———	de Rougé
D. du S.	———	de S. Aignan
Eudiſtes	*Pénitencier*	du Perche
	N. des Chan.	16
	✻	✻

SENLIS, *Sylvanectum, Valois.* III. S. ſuff. de REIMS, Cath. *N. D.*

Rev. 18000 l. Tax. 1254 fl. Par. 76. Dist. 10.

Armand DE ROQUELAURE, né dans le Diocèſe de Rodès en 1720. sacré le 16 Janvier 1754.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cath.*	
Rouyer	*Doyen*	du Freſne
de Trudaine	*Chantre*	Chardon
S. du D.	*Archid.*	Brion
Rouyer	*N. des chan.*	24
D. du S.	*Official*	Rouyer
Eudiſtes	✻	✻

SENS, *Senones*, Champagne III. S. Métropole dès le quatriéme. L'Archevêque se qualifie Primat des Gaules & de Germanie. Il étoit Métropolitain de Paris avant l'érection de ce Siége en Archevêché. Les Canonicats sont à la nomination de l'Archevêque. Le Doyen, le Préchentre & le Célérier sont élus par le Chap. C. S. Étienne.

Rev. 70000 l. Tax. 6166 fl. Par. 775. Dist. 26.

Paul-Albert DE LUYNES, sacré Evêque de Bayeux le 25 Septembre 1729. Cardinal de la S. E. en 1756. Premier Aumônier de Madame la Dauphine, né dans le Diocèse de Paris en 1702.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Métropole.*	
de Villebreuil	A	*Archid.* de Villebreuil	A
d'Hauteville		*Tresorier* de Fourqueux	A
Morice		*Doyen* d'Hesselin	A
Bourras		*Précenteur* Morice	
de Bullioud		*Celerier* le Gris	
de Chalmazel	A	*Personats*	
de Murat		*de Gatluse* de la Neuville	
de Sougeat	A	*de Melun* Gradot	
de Gabriac		*de Provins* Bourras	
de Rouvre	A	*d'Etampes* de Bullioud	
D. du S.		*N. des Chan.* 30	
Lazarites		*Official* de Bullioud	
*		*S. du D.* Morice	

SISTERON, *Segustero*. Provence. V. S. suff. d'Aix. Cath. *N. D.* La résidence étoit autrefois à Forcalquier.

Rev. 15000 l. Tax. 800 fl. Par. 30. Dist. 150.

Pierre-François LAFFITEAU, né à Bordeaux en 1685. sacré le 10 Mars 1720.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Hondoul	*Prevôt*	Collombon
d'Arnaud	*N. des Chan.*	12
Sauteiron	*Official*	Hondoul
D. du S.	*S. du D.*	Hondoul
Lazaristes	*	*

SOISSONS, *Suessiones*. III. S. suff. de Reims, autrefois capitale du Royaume de ce nom. L'Evêque a droit de sacrer nos Rois en l'absence de l'Archevêque de Reims.

Rev. 18000 l. Tax. 2400 fl. Par. 450 dist. 22.

François Duc de FITZ-JAMES, Pair de France, né dans le Dioc. de Paris en 1698. sacré le 31 Mai 1739.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*	
d'Escars	A	*Prevôt*	d'Escars
Gosset		*Doyen*	du Rosay
de Breteuil		*G. Archid.*	Beauvisage
du Barail	A	*Tresorier*	de Varsan
Swanton		*Archid.*	Swanton
Official		———	de Rochefort
Gosset		———	Vernier
S. du D.		*G. Chantre*	Prevôt
Gosset		*Ecolâtre*	Gosset
D. du S.		*Préchant.*	de Sassenage
Prêt. Séculiers		*N. des Chan.*	42

TOUL, *Tullum-Leucorum.* M. Lorraine, ſuff. de TREVES. IV. S. Soumis à la France vers le milieu du quatriéme. Ce Diocèſe eſt le plus étendu du Royaume. Il contient 30 Abbayes, 33 Villes parmi leſquelles on compte Nancy, Luneville, Pontamouſſon & 1200 villages ou hameaux. L'Evêque ſe qualifie Comte de Toul, & Prince du S. Empire. Cath. *S. Étienne.*

Rev. 17000 l. Tax. 2500 fl. Par. 1700. Diſt. 658

Claude DROUAS DE BOUSSEY, né dans le Dioc. d'Autun en 1713. ſac. le 12 Mai 1754.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Dehuz	*Doyen*	de Donnery
Drouas	*G. Archid.*	de Huz
Franſquin	*Archid.*	Tardif
Houſtat	———	de Luker
de Clery	———	Drouas
de Treſſan	———	Franſquin
de Luker	———	Houſtat
de Fenelon	*N. des Chan.*	36
D. du S.	*Off. de Toul*	de Clery
Lazariſtes	*Off. de Bar*	Baré,

TOULON, *Telonium* ou *Telo Martius*, du nom d'un Tribun qui y conduiſit une Colonie Romaine. B. Provence. ſuff. d'ARLES. IV. S.

Rev. 15000 l. Tax. 400 fl. P. 20. Diſt. 180.

Louis-Alb. JOLY DE CHOUIN, ſac. le 1 Juin 1738

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Gubert	*Prevôt*	Deſparra
Official	*Archid.*	Vallavielle
Gubert	*Sacriſtain*	Imbert
D. du S.	*Precenteur*	de Fraigne
Jéſuites	*N. des chan.*	

TOULOUSE, *Tolosa*. Capitale du Languedoc. III. S. Métropole dans le XIV. S. Ce Diocèse comprenoit autrefois toute la Province Ecclésiastique qui en depend. Jean XXII. le partagea en huit.

Rev. 90000 l. Tax. 5000 fl. Par. 250. Dist. 150.

François DE CRUSSOL D'AMBOISE, né dans le Dioc. de Clermont en 1701. Sacré Evêque de Blois le 9 Janvier 1735. transféré à Toulouse en 1753.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Métrop.*	
de Cairol	*Prevôt*	de Beton
de S. Simon	*Chancel.*	de Cairol
d'Arguel A	*G. Archid.*	de Castand
de Lavaur	*Archid.*	Hebert
de Cambon A	———	de la Tour
Official	———	de Lavaur
de Cairot	———	de Cambon A
D. du S.	*G. Chantre*	de Catellan
Jésuites	*N. des Chan.*	
✻	*S. du D.*	Daspe

TOURS, *Turones*. Capitale de la Touraine. III. S. La Manse Abbatiale de la célébre Abbaye de Mairmoutier qui est dans ce Diocèse a été unie à l'Archevêché de Tours. Cath. *S. Gatien.*

Rev. 40000 l. Tax. 9500 fl. Par. 404. Dist. 58.

Henri-Marie-Bernardin DE ROSSET DE CEILHES DE FLEURY, né dans le Dioc. de Narbonne en 1708. sacré le 20 Juin 1751.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Métrop.*	
des Juniez	*Doyen*	Daydie A

Rigaud	A	*G. Archid.*	des Junies
de la Prunarede		*Treſorier*	de Charantais
de Durfort	A	*G. Chantre*	de Villebois
d'Argenteuil	A	*Chancelier*	de Dampierre A
Official		*Chancelier*	Rigaud A
de la Garde		*Archid.*	Audebert
D. du S.			Joüan
Lazariſtes		*G. Archip.*	45
✻		*N. des Chan.*	Faucillon

TREGUIER, *Trecorium.* B. Bretagne, ſuff. de TOURS. IX. S. L'Evêque en eſt Seigneur & s'en qualifie Comte. Cathéd. *S. Tugdual.*

Rev. 20000 l. Tax. 460 fl. Par. 120. Diſt. 105.

Charles-Guy LE BORGNE DE KERMORVAN, né dans le Dioc. de S. Paul de Leon en 1694. ſacré le 11 Juillet 1746.

Vicaire Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
du Lezard	*Chantre*	du Lezard
de Kerouzy	*Treſorier*	du Coetloſquet
de Villorbaine	*Archidiacre*	de Kerouſy
de la Marche		Barin
Official	*Scolâtre*	de Villorbaine
de Perrien	*N. des Chan.*	24
D. du S.	*S. du D.*	de Kerouſy
Lazariſtes	✻	✻

TROYES, *Trecæ.* Capitale de la Champagne. ſuff. de SENS. IV. S. Cath. *S. Pierre.*

Rev. 14000 l. Tax. 2500 fl. Par. 174. Diſt. 35.

Mathias PONCET DE LA RIVIERE, né à Paris en 1707. ſacré le 2 Septembre 1742.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cathéd.*
Gouault	A	*Doyenné vacque depuis 18 ans.*

de S. Capraise	G. *Archid.* la Gallissonniere A
des Marais	G. *Chantre* Gallien
Official	*Archidiacre* de la Motte
la Gallissonniere A	——— de S. Capraise
S. *du D.* idem	——— Varenne
D. du S.	——— Dagueſſeau
Lazariſtes	*N. des Chan.* 37

TULLE, *Tutella.* Capit. du Bas-Limouſin, ſuff. de BOURGES. XIV. S. Cathéd. *S. Martin.* Son Chapitre a été Regulier juſqu'au commencement du XVI. S.

Rev. 12000 l. Tax. 1400 fl. Par. 70. Diſt. 105.

François DE BEAUMONT D'AUTICHAMP, né dans le Dioc. de Valence en 1690. ſac. le 11 Juin 1718.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
de Pradeu	*Doyen*	d'Arcles
de S. Avid	G. *Prevôt*	de Fenis
de Beauvoire	G. *Chantre*	de S. Avid
Official	G. *Tréſorier*	de Pradou
de S. Avid	*N. des Chan.*	12
D. du S.	S. *du D.*	la Porte
Sulpitiens	✻	✻

VABRES, *Vabræ.* Rouergue. ſuff. d'ALBY XIV. S. Vabres n'eſt qu'un Village. L'Evêque fait ſa réſidence à Iſeri, petite ville qui en eſt à deux lieues.

Rev. 20000 l. Tax. 1000 fl. Par. 150. Diſt. 140.

Charles-Alexan. LE FILIEUL DE LA CHAPELLE, né dans le Dioc. de Liſieux en 1676. ſac. le 4 Janvier 1711. DOYEN DES EV. DE FRANCE.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cath.*	
de Graves	*Prevôt*	Baſtide
Baſtide	*Archid.*	Denizot

Officia

Official	*Chantre*	Calvairac
de Mazerand	*N. des Chan.*	9
D. du S.	*S. du D.*	de Graves
Jésuites	*	*

VENCE, *Venciæ*. B. Provence. suff. d'EMBRUN. IV. S. Cath. *N. D. S. Veran*, & *S. Lambert*. L'Evêque partage le Domaine de la Ville avec l'ancienne Maison de Villeneuve, qui possede sa portion sous le titre de Marquisat.

Rev. 7000 l. Tax. 200. fl. Par. 20. Dist. 172.

Jacques DE GRASSE, fac. le 23 Mars 1755.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Guevare	*Prevôt*	Guerin
Official	*Sacristain*	Guevare
le même	*Archidiacre*	Suche
D. du S.	*N. des Chan.*	6
Doctrinaires	*S. du D.*	Guevare

VERDUN, *Virodunum*. H. Lorraine, suff. de TREVES. IV. S. Les Evêques se qualifient Comtes de Verdun & Princes de l'Empire. Cathéd. *N. D.* Les Canon. sont à la Nom. du Roi & du Chap.

Rev. 60000 l. Tax. 4466 fl. Par. 350. Dist. 58.

Aymard-Chrétien-Franç. Michel DE NICOLAI, né à Paris en 1720. fac. le 16 Juin 1754.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cat.*		
de Noguez	A	*Doyen*	de Noguez	A
du Saulzet		*Archidiacre*	Sauvage	
Seve		———	Marschal	
Official		———	de l'Ecluse	
de Noguez	A	*G. Chantre*	Pernet	
D. du S.		*Chancelier*	Hurault	
Prêtres Séculiers		*Ecoldtre*	le Fevre	A
*		*N. des Chan.*	42	

VIENNE, *Vienna Allobrogum.* Bas-Dauphiné III. S. L'Archevêque est Seigneur de la Ville en pareage avec le Dauphin. Il prenoit autrefois le titre d'Archichancelier du Royaume de Bourgogne & d'Arles. Il se qualifie Primat des Primats. Cathédrale *S. Maurice.*

Rev. 22000 l. Tax. 1854 fl. Par. 365. Dist. 110.

Guillaume D'HUGUES, né dans le Dioc. de Gap en 1690. sacré Evêque de Nevers le 5 Mars 1741. transféré à Vienne en 1751.

Vicaires Gén.	*Dign. de la Métrop.*
de Loras	*Doyen* de Loras
de Prieres A	*Precenteur* Malvieux
de Paulin	*Chantre* de Corbeau
de Pingon	*Capiscol* de Vaulserre
de Montullé	*N. des Chan.* 20
de Penichon	*Off. Primat.* de Vaulserre
de Bardonnanche	*Off. Métrop.* Charvet
Piolle	*Off. Dioc.* Piolle
D. du S. Oratoriens	*S. du D.* Piolle

VIVIERS, *Vivarium.* Capitale du Vivarais, suff. de VIENNE. V. S. L'Evêque prend la qualité de Comte de Viviers. Il fait sa résidence à S. Andeol, à deux lieues de la ville Episcopale.

Rev. 30000 l. Tax. 4400 fl. Par. 300. Dist. 135.

Joseph ROLIN DE MOREL DEMONS, né dans le Dioc. d'Acqs en 1713. sac. le 6 Octobre 1748.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*
Flaugergues	*Prevôt* de Fabrias
de Francesqui	*Archid.* de Cambis
Off. Flaugergues	*Precenteur* de S. Pons
D. du S.	*Sacristain* Melchion
Sulpitiens	*Archip.* Flaugergues
S. du D.	*Kiguier* de S. Maurin
de S. Maurin	*N. des Chan.* 20

CHAPITRE II.

GOUVERNEMENT TEMPOREL DU CLERGÉ DE FRANCE.

LE Clergé a toujours été maintenu dans le droit de répartir & de recouvrer lui-même les subsides qu'il donne à l'Etat, & de juger de toutes les contestations qui s'élevent sur cette matiere. La répartition se fait par les Assemblées générales sur chaque Diocèse, par les Chambres diocésaines sur chaque Bénéfice ou Communauté, & le recouvrement par les mains des Receveurs diocésains & d'un Receveur général. Les contestations se portent en premiere instance devant les Chambres diocésaines, & par appel devant les Chambres Souveraines Ecclésiastiques.

La derniere Assemblée générale vient de faire un nouveau département, pour remédier à l'inégalité qui s'étoit glissée dans les anciens par la vicissitude des tems.

Le Clergé avoit réglé jusqu'ici ses répartitions sur le département de 1616. & sur celui de 1641. rectifié en 1646. Il est facile de concevoir tous les changemens qui doivent être survenus dans le temporel du Clergé pendant l'espace de plus d'un siécle.

Dès 1705. le Clergé voulut entreprendre un nouveau département; mais la guerre

qui agitoit alors l'Etat, fit différer ce travail jusqu'à la paix. La mort de Louis XIV. & d'autres circonstances prolongerent ce retardement jusqu'en 1726.

Depuis ce tems chaque Assemblée du Clergé s'est occupée à lever les obstacles qui s'opposoient à ce grand ouvrage.

L'Assemblée de 1730. dressa un plan extrêmement sage ; elle ne se guida pas seulement sur la valeur des Bénéfices, mais sur la qualité & les forces des contribuables. Un Bénéfice à charge d'ames devoit moins payer qu'un Bénéfice simple ; un Bénéfice considérable devoit être imposé à un taux beaucoup plus fort, qu'un Bénéfice médiocre ; par exemple, au sixieme, tandis que l'autre ne payeroit que le dixieme de son revenu.

L'Assemblée de 1755. aura sans doute encore ajouté, s'il a été possible, à la sagesse de ce premier plan.

Le Clergé est dans l'usage de faire des emprunts pour secourir plus promptement l'Etat. Par ce moyen il fait passer sur le champ ses dons gratuits dans les coffres du Roi. Ses impositions annuelles servent à payer les intérêts des emprunts, & à se libérer peu à peu des capitaux. Le don gratuit de la derniere Assemblée est de 15 millions. Le Roi a fixé au denier 25 l'intérêt de l'emprunt, qui étoit auparavant au denier 20. Les rentes sur le Clergé sont exemptes de tout impôt.

Outre les dons gratuits, le Clergé paye encore une partie des rentes de l'Hôtel-de-Ville.

Nous allons parcourir dans les articles suivans tout ce qui a rapport à ces différens objets, c'eſt-à-dire, tout ce qui compoſe le gouvernement temporel du Clergé.

ART. I. *Aſſemblées générales du Clergé de France.*

LE Clergé s'aſſemble de 5 ans en 5 ans. L'on diſtingue deux ſortes d'Aſſemblées générales; les unes grandes, les autres petites. Les premieres ſont compoſées de deux Députés du premier Ordre, & de deux du ſecond, par chaque Province Eccléſiaſtique; on les appelle *les Aſſemblées du Contrat*. Les petites n'ont qu'un Député de chaque Ordre pour chaque Province; on les nomme *les Aſſemblées des comptes*. Elles ſe tiennent alternativement. Elles s'ouvrent le 25 Mai. Les grandes durent ſix mois, & les petites trois. C'eſt le Roi qui fixe le lieu où elles doivent ſe tenir, & pour l'ordinaire c'eſt à Paris aux Grands-Auguſtins. Sa Majeſté écrit une lettre aux Agens généraux du Clergé, par laquelle il les charge d'avertir chaque Archevêque de convoquer ſon aſſemblée provinciale pour le choix des Députés. Les Députés doivent être dans les Ordres, & poſſéder un Bénéfice dans la Province qui les députe. Le rochet & le camail noir ſont l'habit des Députés du premier Ordre. Ceux du ſecond ſont en habit long & en bonnet carré. Ils

sont réputés présens à leur Bénéfice tout le tems de l'Assemblée, & s'ils ont des procès, ils peuvent en faire surseoir les poursuites. Les Présidens sont toujours choisis dans le premier Ordre. Ils sont Cardinaux, Archevêques, ou Evêques, indifféremment. L'Assemblée se partage en différens Bureaux pour le détail des différentes affaires qu'elle doit examiner. Voici la liste des Députés de la derniere Assemblée, & la distribution de ses Bureaux.

DEPUTÉS, tant du premier que du second Ordre, qui composoient l'Assemblée Générale du Clergé en 1755.

PROV. ECCLES.	I. ORDRE. *Messeigneurs*	II. ORDRE. *MM. les Abbés*
Bourges	le C. de la Rochefouc. / l'Evêque du Puy	de Sarra / de Mons
Narbon.	l'Archev. de Narbonne / l'Ev. de Montpellier	de Roquefore / de Boisay
Embrun	l'Archev. d'Embrun / l'Evêq. de Glandeve, *transf. à Marf. en 1755*	du Queylard / de Beaumelle
Auch	l'Archevêque d'Auch / l'Evêque d'Oleron	de Berthier / de l'Arbouft
Arles	l'Archevêque d'Arles / l'Ev. de S. Paul 3. Ch	de Raftignac / de Châteauneuf

PROV. ECCLES.	I. ORDRE. *Messeigneurs*	II. ORDRE. *MM. les Abbés*
Alby	l'Archevêque d'Alby l'Evêque de Rhodés	de Bulonde de Langlade
Tours	l'Archev. de Tours l'Evêque de Quimper	de Montesclete de Soulange
Toulouse	l'Arch. de Toulouse l'Evêque de Lavaur	de Chalabre de Beauteville *N. Ev. d'Alais*
Sens	l'Archevêque de Sens, *créé Cardinal en 1756.* l'Evêque de Nevers	de Murat d'Osmont
Lyon	l'Evêque de Langres l'Evêque d'Autun	de Montjouvent de la Croix
Vienne	l'Evêque de Grenoble l'Evêque de Die	de Gouvernet de Breves
Rouen.	l'Eveque de Bayeux l'Evêque d'Evreux	de S. Aulaire de Belbœuf
Reims	l'Evêque d'Amiens l'Evêque de Senlis	Trudaine de Modêne
Paris	l'Evêque de Meaux l'Evêque de Blois	de Montjoye d'Apchon, *nomé Ev. de Dijon*
Bordx.	l'Evêque de Saintes l'Evêque de Sarlat	de Montesquiou Dudon
Aix	l'Evêque de Riez l'Evêque d'Apt	de Gadagne de la Canorgue

Distribution des Bureaux de la même Assemblée

PRESIDENS DE L'ASSEMBLÉE.

MESSEIGNEURS.

le C. de la Rochefoucault	l'Evêque de Langres
l'Archev. de Narbonne	l'Evêque de Montpellier
l'Achev. d'Embrun	l'Evêque de Grenoble
l'Arch. d'Auch	l'Evêque de Bayeux

Promoteurs, MM.

l'Abbé de Castries — l'Abbé de Rastignac

Secrétaires, MM.

l'Abbé de Coriolis — l'Abbé d'Osmont

Anciens Agens, MM.

l'Abbé de Coriolis — l'Abbé des Castries

Nouveaux Agens, MM.

l'Abbé de Crillon. — l'Abbé de Jumilhac

Le Premier Président de l'Assemblée & les Agens Généraux, tant anciens que nouveaux, sont de toutes les Commissions.

BUREAU pour les comptes des anciennes Décimes, & des anciennes Rentes depuis 1636. jusqu'en 1707.

Messeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Archevêque de Narbonne	de Boisy
l'Evêque de Langres	de Soulange

l'Evêque de Meaux	de Sarra
l'Evêque de Die	d'Apchon
l'Evêque de Saintes	de Langlade
l'Evêque de Blois	de Modène

Pour les nouvelles Rentes de 1734, 1735, 1745 & 1747.

Meſſeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Archev. d'Embrun	Demons
l'Evêque d'Amiens	de Gouvernet
l'Evêque de Quimper	de Raſtignac
l'Evêque de Sarlat	de Monteſquiou
l'Evêque de Lavaur	de Montjouvent
l'Evêque de Glandeve	de Châteauneuf

Pour les nouvelles Rentes créées en 1742 & 1748.

Meſſeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Archevêque d'Auch	de Berthier
l'Evêque de Bayeux	d'Ofmond
l'Evêque d'Oleron	de Belbœuf
l'Ev. de S. Paul 3. Châteaux	de la Canorgue
l'Evêque de Rhodés	de Murat
l'Evêque de Riez	de Lasbouſt

Pour le nouveau Département général, & la vérification des dettes des Diocèſes.

Meſſeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Archevêque d'Alby	de la Croix
l'Evêque de Grenoble	de S. Aulaire
l'Evêque de Meaux	de Beauteville
l'Evêque de Quimper	de Berthier
l'Evêque de Glandeve	de Montjoye
l'Evêque d'Evreux	de Breves
l'Evêque de Senlis	Trudaine

Pour le Temporel.

Meſſeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Archevêque de Tours	de Beaumelle
l'Evêque de Grenoble	de Bulonde
l'Evêque de Bayeux	Trudaine
l'Evêque de Lavaur	de Roquefort
l'Evêque de Riez	de Chalabre
l'Evêque de Senlis	de Monteclerc

Pour le Don gratuit.

Meſſeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Archevêque de Toulouſe	de Montjoye
l'Evêque de Langres	de Queylard
l'Evêque de Sarlat	de Beaumelle
l'Evêque de Rhodés	de Gouvernet
l'Evêque d'Apt	de Murat
l'Evêque de Senlis	de Monteclerc

Pour la Juriſdiction.

Meſſeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Archevêque d'Arles	Demons
l'Archevêque de Sens	de la Croix
l'Evêque de Montpellier	Dudon
l'Evêque d'Amiens	de Langlade
l'Evêque du Puy	de Gadagne
l'Evêque de Nevers	de Raſtignac
l'Evêque d'Autun	de Beauteville
l'Evêque d'Evreux	de Monteſquiou

Pour les Jettons, leur devise & leur distribution.

Messeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Evêque du Puy	de Breves
l'Evêque d'Apt	de Boisay

Pour la visite & l'examen des Archives.

Messeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Evêque de Montpellier	d'Olmont
l'Evêque de Dye	Dudon

Pour la Révision du Procès-Verbal.

Messeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Evêque de Nevers	de Montjouvent
l'Evêque d'Autun	de Soulange

Pour l'instruction des Domestiques.

Messeigneurs	*MM. les Abbés*
l'Evêque de Blois	de la Canorgue
l'Evêque de Senlis	de Larboust

ART. II. *Les Agens généraux du Clergé de France.*

LEs affaires du Clergé sont administrées par deux Agens généraux, qui ont succédé aux Syndics généraux du Clergé, établis en 1564. & abolis par l'Assemblée de Me-

lun en 1579. Leur fonction dure cinq ans ; c'eſt-à-dire, d'une Aſſemblée générale ordinaire à l'autre. Leurs places donnent le titre de Conſeillers d'Etat, & ſont toujours remplies par des Abbés de diſtinction.

Les 16 Provinces Eccléſiaſtiques nomment les Agens généraux de cinq ans en cinq ans, tour à tour, & de deux à deux, en cet ordre. Nous mettrons les derniers Agens généraux nommés par chaque province.

Ann.	*Provinces*	*Agens Généraux, MM.*
1725	BOURGES	de Valras, *Ev. de Macon.*
	VIENNE	de Maugiron, *C. de Lyon.*
1730	LYON	de Briſſac, *Ev. de Condom.*
	BORDEAUX	de Chabannes, *Ev. d'Agen.*
1735	ROUEN	de Lanſac, *Comte de Lyon.*
	TOULOUSE	Fouquet, *Archev. d'Embrun.*
1740	TOURS	de Raſtignac, *Ab. de Barbeaux.*
	AIX	de la Baſtie, *nommé à l'Ev. de Lavaur, mort en 175.*
1745	SENS	de Breteuil, *Ab. de la Charité.*
	AUCH	de Nicolay, *Ev. de Verdun.*
1750	PARIS	de Coriolis, *Ab. de S. Gilles.*
	ALBY	de Caſtries, *Ab. de Foigni.*

Agens Généraux actuels, MM.

1755	EMBRUN	de Cicillon, *Ab. de Boigne.*
	ARLES	de Jumilhac.

Agens Généraux deſignés, MM.

1760	REIMS	de Broglie, *Ab. de la Chalade*
	NARBONNE	de Juigné de Neufchelles.

Receveur général.

C'étoit autrefois une place érigée en charge, aujourd'hui c'eſt une commiſſion que le Clergé confie à qui il juge à propos.

M. Bollioud de S. Julien.

Garde des Archives.

Il eſt le Dépoſitaire de tous les titres du Clergé. C'eſt aux Grands-Auguſtins que ſont les Archives. M. de Beauvais.

Avocats du Clergé.

Le Clergé a trois Avocats au Parlement, & un Avocat aux Conſeils, pour ſes affaires courantes. Le Conſeil du Clergé ſe tient tous les quinze jours chez le plus ancien d'entr'eux.

Avocats au Parlement, MM.

Le Merre. Simon de Moſac.
Terraſſon. De Jouy, *en ſurv.*

Avocats aux Conſeils, MM.

Bronod. Brunet, *en ſurvivance.*

ART. III. *Chambres Souveraines Ecclésiastiques, & Bureaux Diocésains.*

LEs Chambres Souveraines Ecclésiastiques furent établies par l'Assemblée de Melun en 1580. Elles sont au nombre de huit; Paris, Lyon, Rouen, Tours, Bourges, Toulouse, Bordeaux, Aix. Elles partagent entre elles tous les Diocèses de France. Elles sont composées de Conseillers-commissaires, députés par chacun des Diocèses de leur ressort. Pour l'ordinaire elles ont aussi quelques Conseillers du Parlement de leur province. Elles jugent souverainement de tous les différends qui concernent les décimes & subventions du Clergé, & exercent leurs fonctions gratuitement.

Outre les huit Chambres Souveraines Ecclésiastiques, dont nous venons de parler, il y a encore dans chaque Diocèse un Bureau Ecclésiastique pour la répartition des décimes. Ces Bureaux sont ordinairement composés de l'Archevêque, ou Evêque du lieu, d'un Député du Chapitre de la Cathédrale, d'un ou de deux pour les autres Chapitres, d'autant pour les Réguliers & pour les Curés, & quelquefois pour les Abbés & Prieurs-commendataires. Les élections de ces Députés varient selon les Diocèses. Cette Assemblée juge les différends qui s'élevent au sujet des impositions du Clergé. Quand la somme, dont il s'agit, excede 20 liv. il y a appel aux Chambres Souveraines Ecclésiastiques.

LES HUIT CHAMBRES SOUVERAINES ECCLÉSIASTIQUES.

I. *Celle de Paris.*

Sa Juriſdiction comprend les Provinces Eccléſiaſtiques de Paris, de Sens & de Reims; c'eſt-à-dire, l'Iſle de France, la Champagne, la Picardie, & une partie de la Bourgogne; ce qui compoſe les dix-huit Diocèſes, rangés ci-deſſous ſelon l'ordre d'ancienneté de leurs Députés.

Trois Conſeillers au Parlement, MM. de Sallabery, d'Hericourt, & Tudert.

Conſeillers députés par les Diocèſes, MM.

BLOIS	Belloi de Francière, *Doyen.*
ORLEANS	Colbert, *Doyen d'Orléans.*
AMIENS	Pruvoſt, ...
SENS	Huerne, *Chanoine de Sens.*
TROYES	Peret, *Chanoine de S. Honoré.*
BOULOGNE	Millet, *Principal du Collége de Preſſes.*
LAON	le Comte, *Principal du Coll. de Laon.*
PARIS	de Corberon, *Chan. de N. D. de Paris.*
AUXERRE	de Maulnory, *Chanoine d'Auxerre.*
BEAUVAIS	Thomas, *Chan. de la Ste. Chapelle.*
SENLIS	du Reſnel, *Abbé de Septfontaines.*
NEVERS	de Fourqueux.
CHAALONS	Buret, *Prof. de Théol. à Navarre.*
REIMS	de Lattaignant, *Chanoine de Reims.*
SOISSONS	Suanton.
NOYON	Durand.
MEAUX	Morin de Teintot.
CHARTRES	. . . . .

Promoteur général Vanier, *Chanoine de Vincennes.*
Greffier du Franc.

II. *Chambre Souveraine Eccl. de Lyon.*

Elle a dans son Ressort les Provinces Ecclésiastiques de Lyon, Vienne & Embrun ; c'est-à-dire, le Lyonnois & les contrées adjacentes, la Haute-Bourgogne, le Dauphiné : en tout 18 Diocèses.

LYON, *Autun*, *Langres*, *Macon*, *Châlon*, *Dijon*, *Saint-Claude*.
VIENNE, *Grenoble*, *Viviers*, *Valence*, *Die*,
EMBRUN, *Digne Grasse*, *Vence*, *Glandeve*, *Senès*.

S. E. le CARDINAL DE TENCIN, Arch. de Lyon.

Conseillers Commissaires, *MM.*

de Boüillé, *Doyen de l'Eglise*, *Comte de Lyon*.
Bernard de Montmorillon, *Comte de Lyon*.
la Croix, *Obeancier de S. Just*, *Vicaire Général*.
de Varissan, *Chamarier de S. Paul*.
Thevenet, *Sacristain de S. Nizier*.
Boëssé, *Chanoine de S. Just*.
de la Forêt, *Vicaire général*.
Desfrançois, *Custode*, *Curé de Sainte-Croix*.
de Mongiffond, *Prevôt d'Aisnay*.
Deville, *Sacristain de S. Étienne*.
Poissonneaux, *Chanoine de S. Nizier*.
de Fleurieu, *Président hon. à la Cour des Monnoies*.
Cholier, *Président à la Cour des Monnoies*.
du Gas, *Président à la Cour des Monnoies*.
Bollioud de Chanzieu, *Conf. à la Cour des Monn.*
PROMOTEUR Tolauzan, *Avocat général*.

III. *Chambre Souveraine Eccl. de Rouen.*

Son département se borne aux sept Diocèses de la province de Normandie.

Trois Conseillers au Parlement, MM.

de Germond, de Canapeville, & de Suslande.

Conseillers députés des Diocèses, MM.

ROUEN	le Chevalier, *Conf. Cl. aux Enq. du P.*
BAYEUX	de Canchy, *Conf. Cl. à la G. Chamb.*
AVRANCHES	Descours, *Conf. Cl. aux Enquêtes.*
EVREUX	de Fresne, *Conf. Cl. aux Enquêtes.*
SEES	de Maisons, *Conf. Cl. aux Enquêtes.*
LISIEUX	d'Osmont.
COUTANCE	de Pierreville, *Conf. Cl. à la G. Ch.*

IV. *Chambre Souveraine Eccl. de Tours.*

Son ressort est de la même étendue que la Province Ecclésiastique de Tours. Il comprend la Touraine, l'Anjou, le Maine, la Haute & Basse Bretagne: douze Diocèses; le nom des Députés nous manque : voici seulement les Diocèses qui les députent.

TOURS, Angers, le Mans, Rennes, Dol, Nantes, Quimper, Vannes, S. Paul de Leon, Treguier, S. Brieux, S. Malo.

V. *Chambre Souveraine Eccl. de Bordeaux.*

Sa Juridiction comprend la Guyenne, la Gascogne, la Saintonge, le Poitou, le Perigord, &c.

VI. *Chambre Souveraine Eccl. de Bourges.*

Elle a dans son district la Province Ecclésiastique de Bourges & celle d'Alby; c'est-à-dire, le Berry, l'Auvergne, le Limousin, le Velay, le Rouergue, le Quercy & partie du Languedoc; en tout 12 Diocèses.

BOURGES, Clermont, Limoges, le Puy, Tulles & S. Flour.

ALBY; Rhodés, Castres, Cahors, Vabres & Mende.

S. E. le CARDINAL DE LA ROCHEFOUCAULT.

Conseillers Commissaires, MM.

le Large, *Chanoine de la Cathédrale.*
Mouzay, *Prieur de S. Ursin.*
Agard de Turreaux, *Doyen de la Cathédrale.*
Jourdain de Bravignon, *Chan. de la S. Chapelle.*
Champion, *Curé du Fourchault.*
de Barathon, *Chanoine de la Cathédrale.*
Agard de Morogues, *Chanoine de la Cathédrale.*
Gaultier, *Doyen de Levroux.*

Trois Conseillers du Présidial, MM.

Coulom, *Clerc*, Esterlin, Archambaux.

Les Gens du Roi du Présidial, font à ce Tribunal les fonctions d'Avocats & de Procureurs généraux.

VII. *Chambre Souveraine Ecclésiastique de Toulouse.*

Son ressort renferme les Provinces Ecclésiastiques de Narbonne & de Toulouse; ce qui compose 18 Diocèses.

NARBONNE, Beſiers, Agde, Carcaſſonne, Niſmes, Montpellier, Lodeve, Uſſs, S. Pons, Alech, Alais.

TOULOUSE, Montauban, Mirepoix, Lavaur, Rieux, S. Papoul, Pamiers.

Conſeillers, MM.

de Palarin, *Conſeiller Clerc au Parlement.*
Caſtaing, *Conſeiller Clerc au Parlement.*
Daviſard, *Conſeiller Clerc, Abbé d'Ardorel.*
de Catellan, *G. Chantre de la Cathédrale.*

VIII. *Chambre Souveraine Eccl. d'Aix.*

Elle a dans ſon département les Métropoles d'Arles, d'Aix & leurs ſuffragans, c'eſt-à-dire, toute la Provence, avec le Diocèſe de Gap en Dauphiné; en tout 9 Diocèſes.

AIX, Apt, Riés, Fréjus, Gap.
ARLES, Marſeille, 3. Châteaux, Toulon.

La Liſte des Conſeillers députés ne nous a point été envoyée.

IV. *Les Œconomats & le Droit de Régale.*

LEs Œconomats ſont des Bureaux établis pour la régie des Bénéfices pendant la vacance. Ils doivent leur origine à la coutume où l'on étoit dans les Cathédrales de commettre des Eccléſiaſtiques pour percevoir tous les revenus de l'Egliſe, tant ce-

lui de l'Evêque que celui du Chapitre. L'administration des Evêchés vacans appartenoit à l'Evêque le plus voisin ; ce qui se pratique encore aujourd'hui entre l'Archevêque de Lyon & l'Evêque d'Autun. Cet usage est très-ancien. On en trouve des exemples dans l'Eglise Grecque. S. Athanase dit de lui-même qu'on lui avoit donné en œconomat une Eglise outre celle d'Alexandrie dont il étoit Evêque. Le Registre de Grégoire I. est rempli de ces sortes d'œconomats ou commissions, donnés pendant l'absence ou la maladie de l'Evêque, ou la vacance du Siége. En France, c'est le Roi qui fait administrer les œconomats en vertu du droit de Régale.

La Régale est un Droit Royal reconnu par plusieurs Papes, & approuvé par diverses Assemblées du Clergé de France, notamment par celle de 1682.

Ce Droit donne au Souverain, 1°. la jouissance du revenu de tous les Archevêchés & Evêchés pendant la vacance du Siége ; 2°. la collation de tous les Bénéfices simples, dont le patronage appartient au Siége vacant, sans être exposé aux dévoluts, aux préventions, ni assujetti au droit des Gradués.

Nos Rois ont fait divers usages des revenus que ce Droit rapporte à la Couronne. Ils les firent porter d'abord dans le Trésor Royal. Dans la suite Charles V. en donna une partie à la Sainte Chapelle de Paris. Charles VII. lui en accorda les profits pour trois ans ; & les Rois suivans pendant tout leur regne, jusqu'à Charles IX. qui les lui

donna à perpétuité. Louis XIII. les fit passer en 1642. aux nouveaux Evêques des Siéges vacans ; & pour dédommagement il unit à la Sainte Chapelle la Manse Abbatiale de l'Abbaye de S. Nicaise de Reims.

Louis XIV. après la révocation de l'Edit de Nantes, retint le tiers du revenu de la Régale, pour être employé à des pensions en faveur des nouveaux Convertis.

Il y a aussi des Œconomats pour la régie des biens des Religionaires fugitifs, & pour l'administration du temporel des Abbayes dont le Roi juge à propos d'affecter les revenus à des établissemens, à des fondations, & à d'autres usages utiles à la Religion : ou bien aux réparations de l'Abbaye vacante.

Directeur général des œconomats & de la régie des biens des Religionaires fugitifs.

M. le Comte de Muy, Conseiller d'Etat ordinaire, Commandant en Provence.

Oeconomes généraux du Clergé.

MM. Meny, & Marchal de Sainscey.

CHAPITRE III.

ABBAYES COMMENDATAIRES.

LEs Abbés Commendataires ont succédé pour le temporel aux droits des Abbés Réguliers, dont nous parlerons à l'article de

Clergé Régulier de France. Autrefois les Moines possédoient seuls presque tous les revenus ecclésiastiques. Les Commendes ont été établies pour leur faire partager leurs richesses avec le Clergé Séculier. L'origine des Commendes est très-ancienne. On peut en distinguer de deux sortes : des Commendes laïques, & des Commendes ecclésiastiques. Les Commendes laïques commencerent en France sous Charles-Martel. Ce Prince disposa de plusieurs Abbayes en faveur de ses Officiers & de ses courtisans. De-là vinrent les noms d'*Abbates milites*, ou *Abbi comites*. En vain les Conciles réclamerent avec force contre cet abus, l'usage des Commendes laïques ne fut aboli que sous le régne d'Hugues Capet. Il y avoit des Commendes ecclésiastiques dès le sixieme siécle, mais elles étoient en petit nombre. Elles ne sont devenues communes que dans le quatorzieme siécle. D'abord le Commendataire n'avoit pas la jouissance, mais seulement l'administration des revenus de l'Abbaye. Cette administration étoit même limitée, & ne duroit pour l'ordinaire que six mois. Aujourd'hui les Abbés Commendataires jouissent des fruits de leurs Bénéfices, & en jouissent toute leur vie. Les Commendes des Prieurés ont la même origine & les mêmes droits que celles des Abbayes. L'on distingue encore des Commendes libres & des Commendes décrétées. Les premieres sont celles auxquelles le Pape n'a apposé aucune restriction : alors le Bénéfice peut passer à un autre au même titre sans une

nouvelle diſpenſe. Les ſecondes ſont celles auxquelles le Saint Pere a appoſé des reſtrictions : alors le Bénéfice retourne en regle après la démiſſion ou le décès du Titulaire. Les Abbés Commendataires jouiſſent des mêmes honneurs que les Abbés titulaires, excepté qu'ils ne portent pas la croix pectorale. Ils ſont conſidérés dans l'Egliſe comme de vrais Prélats. Ils tiennent le ſecond rang dans le Clergé, & ſont immédiatement après les Evêques. Ils ont ſéance dans les Conciles. Suivant la diſpoſition du Concile de Trente, les Abbés Commendataires ſont tenus de ſe faire promouvoir à l'Ordre de Prêtriſe dans l'an de leurs proviſions, faute de quoi au bout de deux ans leurs Bénéfices ſont déclarés impétrables ; mais ils obtiennent ordinairement de la Cour de Rome des diſpenſes de *non promovendo*. L'Abbé Commendataire n'a point de juriſdiction ſur ſes Religieux: elle eſt exercée en ſa place par le Prieur clauſtral, qui eſt comme ſon lieutenant pour la diſcipline intérieure du Monaſtere. Les Abbés doivent laiſſer aux Religieux le tiers du revenu de leur Abbaye exempt de toute charge. Les biens ſe partagent en 3 lots ; le premier, pour l'Abbé ; le ſecond, pour les Religieux ; le troiſieme, pour les réparations.

Voici un état de tous les Abbés Commendataires du Royaume. Comme leur nom eſt plus connu & qu'il intéreſſe davantage que celui des Abbayes, nous avons mieux aimé ranger par ordre alphabétique les

noms des Titulaires que ceux des Bénéfices.

La 1e. colomne contient l'année de leur nomination : la 2e. le nom des Abbés : la 3e. les Abbayes, leur Ordre, le Diocèse où elles sont situées : la 4e. leur revenu.

A. signifie l'Ordre de S. Augustin : B. celui de S. Benoît : C. celui de Citeaux : P. celui de Prémontré : S. les Abbayes Sécularisées.

Dans la 2e. colomne E. signifie Evêque de tel Diocèse : A. Archevêque : A. E. ancien Evêque : Cd. Cardinal : Ct. Comte.

N.B. *Que le même nom répété plusieurs fois designe souvent différens Titulaires.*

ABBÉS COMMENDATAIRES.

1738	l'Ev. d'Acqs	la Caignotte, *Acqs*	B	2000
1754	Adam	les Roches, *Aux.*	C	4000
1738	l'Ev. d'Agde	Pessan, *Auch*	B	3000
1745	l'Agoult	Bonneval, *Rhodés*	C	12000
1754	d'Aigremont	Franquevaux, *Nîs*	C	2000
1717	l'Arch. d'Aix	S. Pierre, *Sens*	B	4000
1754	———	Montmorel, *Avr.*	A	8000
1747	l'Ev. d'Alais	Valmagne, *Agde*	C	8500
1756	d'Albergotti	S. André, *Sées*	C	7000
1727	l'Ev. d'Aleth	Locdieu, *Rodés*	C	4500
1752	———	S. Maurin, *Agen*	B	4000
1754	Allaire	Huiron, *Châlons*	B	3500
1742	l'Ev. d'Amiens	Valloires, *Amiens*	C	14000
1727	Amiſſon	Ivry, *Evreux*	B	4500
1728	l'Anqueville	Fontainejean, *Sens*	C	2700
1748	d'Antragues	l'Aumone, *Blois*	B	4500
1753	d'Argenteuil	Maymac, *Limog.*	B	7500
1748	d'Argentré	Olivet, *Bourges*	C	2500

1733 l'Ar-

1733	l'Arch. d'Arles	Bonneval, *Chart.*	B	4500
1733	d'Artagniette	Laon, *Bayonne.*	P	2000
1726	d'Aubuſſon	l'Iſle Chauvet, *Luç.*	B	4500
1732	d'Avernes	Lorroux, *Angers*	C	5300
1709	Aunillon	Gué de l'Aunay	B	2500
1754	d'Adviſard	Ardorel, *Caſtres.*	C	3000
1726	l'E. d'Avranch.	Lieudieu, *Amiens.*	C	4600
1748	l'Ev. d'Autun	Monſtier, *Châlons.*	C	9000
1745	d'Aydie	Savigny, *Avran.*	C	13000
1718	Bacqterot	l'Iſle de Medoc *Bor.*	A	4000
1731	Bacqterot	Madion, *Saintes.*	B	1200
1738	Baillard	la Buſſiere, *Aut.*	C	4000
1748	Bailleul	Bazelles, *Bourg.*	C	3000
1742	Baiſle	l'Etoile, *Blois.*	P	1700
1752	de Barral	Aurillac, *S. Flour.*	S	8000
1705	de Barcos	S. Jacque-, *Beziers.*	A	1600
1745	Barrail	Néeſle, *Troyes.*	B	3000
1730	la Baſtie	Joſaphat, *Char.*	B	3100
1733	Baſtide	Quincy, *Langres*	C	2500
1742	la Batiſſe	le Bouchet, *Clerm.*	B	1600
1748	Baudron	Chalivoi, *Bourg.*	C	2000
1722	le Bauldry	S. Fulcien, *Amiens*	B	4000
1740	Ev. de Bazas	Aubepierre, *Lim.*	C	3000
1738	Ev. de Bayeux	Bonnecombe, *Rod.*	C	14000
1749	Beaulieu	Valbenoit, *Lyon*	C	1200
1748	de Beaune	Andres, *Toul.*	B	3000
1739	Beaudouin	Mauzac, *Clerm.*	B	4000
1739	Beaupuid	Pré-Benoit, *Lim.*	C	900
1731	Beaupied	S. Spire, *Paris*	B	1600
1733	Beauvilliers	S. Pierre, *Paris*	B	12000
1754	Bellegarde	Montaulieu, *Carc.*	B	2000
1746	Ev. de Belley	S. Martin, *Autun*	B	4500
1724	Belleval	Baugerays, *Tours*	C	2800
1753	Bellon	Valchretien, *Soiſſ.*	P	2000
1745	Belzunce	Lemas G. *Toulouſe*	B	5500
1756	Bernis	S. Medar, *Soiſſ.*	B	30000
1754	Ev. de Betléem	la Rivoure, *Troy.*	C	4000

1736	A. de Bezançon	S. Menge, *Châl*	A	6000
1753	la Biôchaye	le Tronchet, *Dol*	B	2200
1754	Biodos	La Noë, *Evreux*	C	4000
1716	de Biron	Moissac, *Cors*	S	18000
1723	de Biron	Cadouin, *Sarlat*	C	3600
1702	Blakenkeim	S. Josse, *Amiens*	B	5500
1747	Ev. de Blois	Sauvemai, *Bord.*	B	8000
1735	le Blond	Bardoue, *Auch.*	C	8060
1752	Blondel	Pontron, *Angers*	C	3700
1750	de Blot	Bouras, *Auxerre*	C	1800
1699	Boisot	le M. S. Marie, *Bez.*	C	9000
1718	Boisot	Roziéres, *Bezanç.*	C	4500
1733	Boisot	S. Paul, *Bezanç.*	A	15000
1752	Boisot	Lieucroissant, *Bez.*	P	3000
1756	Boisot	Herivaux, *Paris*	A	7000
1731	la Boissiere	Longuay, *Reims*	P	1800
1752	Boizay	Villemagne, *Bez.*	B	1700
1752	Bompar	la Couronne, *Ang.*	A	5000
1740	Bonlieu	la Celle S. Hif, *Poit.*	A	1200
1743	Boucoirand	S. Pierre, *Auxerre*	A	1500
1734	Bouvouſt	Fontdouce, *Saint.*	B	3000
1748	A. de Bordeaux	Froidmont, *Beauv.*	C	22000
1735	Bosquet	Salvanes, *Vabres*	C	1400
1754	Bouettin	Oigny, *Autun*	A	4500
1746	Bouilhac	Souilhac, *Cahors*	B	3500
1753	de Bouillé	S. Nicolas, *Ang.*	B	14000
1745	E. de Boulogne	N. D. de Ham, *Noy.*	A	12000
1753	Bourdeilles	la Trinité, *Blois*	B	12000
1751	du Bourg	Orbays, *Soissons*	B	3000
1694	du Bourg	Gimont, *Auch*	C	8500
1728	de Bouſſay	Preuilly, *Tours*	B	2700
1749	Bragelongne	Longuay, *Lang.*	C	2200
1734	Brancas	Aulnay, *Bayeux*	C	5500
1752	Brantes	S. Acheuil, *Am.*	A	3000
1723	Bret	Bonnevaux, *Vien.*	C	2300
1749	Bretagne	Puyferrand, *Bourg.*	A	1600
1754	Breteuil	S. Voluſien, *Pam.*	A	8500
1754	Breteuil	la Charité, *Bzan.*	C	12000

1745	Breves	Dilo, *Sens.*	P	1200
1753	Brienne	Vauluisant, *Sens*	G	12000
1731	Brilhac	S. J. des Près *S. M.*	A	550
1712	Broglie	Vaux de Cernay, *Pa.*	C	7500
1714	Broglie	Baume les M. *Bez.*	B	13000
1721	Broglie	M. S. Michel, *Avr.*	B	1500
1757	Broglie	la Chalade, *Verd.*	C	5500
1695	Busca	Longvilliers, *Boul.*	C	6500
1753	Bussy	S. Laon, *Poitiers*	A	2700
1745	Bussy	Nantz, *Vabres*	B	5000
1733	Ev. de Cahors	Theulley, *Dijon*	C	8000
1733	Cahusac	Châtres, *Perig.*	A	1300
1716	A. de Cambray	S. Oüen, *Rouen*	B	35000
1721	———	S. Evroul, *Lisieux*	B	20000
1735	Canillac	Montmajour, *Arles*	B	20000
1739	Canillac	Cercamp, *Amiens*	C	25000
1745	Canillac	Fecamp, *Rouen*	B	77000
1729	Cantin	Pouletieres, *Lang.*	B	2700
1721	E. de Carcassonne.	la Grasse, *Carcass.*	B	18000
1734	Carman	Moreaux, *Poitiers*	B	1000
1723	la Cassagne	la Reaule, *Lescar*	B	2000
1751	Castellauve	S. Leon, *Toul*	A	4000
1754	Castries	Foigny, *Laon*	C	15500
1731	Cernay	S. Sauve, *Amiens*	B	2500
1733	Certain	Dalon, *Limoges*	C	3500
1723	Chabannes	Valricher, *Bayeux*	C	3300
1745	Chabannes	Bomport, *Evreux*	C	18000
1737	la Chabrerie	Chercamsaux, *Sens*	C	2000
1740	E. de Châlons	Moustier, *Châlons*	B	25000
1756	Chaffoy	Bellevaux, *Nevers*	P	1500
1753	Chalabre	l'Absye, *la Roch.*	B	2000
1756	Chalmazel	Lieudieu, *Luçon*	P	7500
1745	Chalut	Clairmont, *le Mans*	C	8000
1741	Chamillart	Valleroi, *Reims*	C	12000
1725	Champlais	Montfort, *S. Malo*	A	2500
1750	Chanterac	Serry, *Amiens*	P	5000
1731	Charand	Vierzon, *Bourg.*	B	1200

1721	Charſigné	Fontenay, *Bay.*	B	6500
1737	E. de Chartres	Buzay, *Nantes*	C	30000
1745	Châteauneuf	les Alleuds, *Poit.*	B	3000
1750	laChâteigneraïe	Bourgueil, *Angers*	B	14000
1746	du Chatel	Samer, *Boulogne*	B	8000
1754	du Chatel	Rigny, *Auxerre*	C	6000
1744	Chauchon	Vaaſt, *le Mans*	A	2500
1736	Chaumont	Morigny, *Bourges*	C	4000
1730	Chauvelin	S. Jouin, *Poitiers*	B	8000
1734	Chauvelin	Moutier, *Troyes*	B	7500
1716	Chauvigny	Cellefroin, *Angou.*	A	1100
1754	Cheylus	Cormeilles, *Liſi.*	B	12000
1747	Chiffrevart	S. Sever, *Coutance*	B	5500
1745	Cicé	Landevenek, *Quim.*	B	4500
1733	Ciceri	Baſſefontaine, *Troyes*		1200
1753	le Clerc	Valſecret, *Soiſſons*	C	4000
1717	C. de Clermont	le Bec, *Rouen*	B	60000
1721	———	Chaſlis, *Senlis*	C	36000
1737	———	S. Germain, *Paris*	B	130000
1734	E. de Clermont	Chéery, *Reims*	C	6000
1748	———	Moreilles, *la Roch.*	C	9000
1746	Clermont d'A.	Dommerie, *Rodés*	A	40000
1734	Clermont T.	Claire Font. *Chart.*	A	3000
1743	Clermont T.	Luxeuil, *Beſanç.*	B	23000
1725	Clopin	S. Laurent, *Aux.*	A	1200
1742	la Cliie	la Roche, *Paris*	A	1500
1747	la Cliie	Cormery, *Tours*	B	4270
169	Coëtmadeu	du Bourg *Nantes*	A	1800
1749	Colbert	S. Meſmin, *Orl.*	B	7500
1749	Commartz	S. Martin, *Rouen*	B	9000
1738	Combreux	Pleinpied, *Bourg.*	A	1400
1745	Commeles	Perſeigne, *le Mans*	C	2500
1754	le Comte	la Faiſe, *Bordæ.*	C	4500
1717	Ev. de Condom	Fontfroide, *Narb.*	C	8000
1732	———	S. Urbin, *Chalons*	B	8000
1740	Coriolis	Eſchalis, *Sens*	C	5500
1755	Coriolis	S. Gilles, *Nîmes*	S	14000
1721	Corberon	S. Seine, *Dijon*	B	6000

1748	la Cordiniére	Boisgrosland, *Lus.*	C	1800
1752	la Coste	la Clartedieu, *Tours*	C	2000
1752	la Coste	Bonnevaux, *Poit.*	C	2500
1710	de Cotte	S. Severin, *Poitiers*	A	3500
1716	de Cotte	Longlay, *le Mans*	B	4500
1734	Coulanges	Aiguebelle, *3. Ch.*	C	3000
1744	Coulons	Longues, *Bayeux*	B	3000
1734	Courcault	Charon, *la Roch.*	C	1100
1720	Courtarvel	Verteuil, *Bord.*	A	6500
1742	E. de Couserans	S. Romain, *Bord.*	A	4000
1714	E. de Coutance	Lessay, *Coutance*	E	9000
1732	Couturier	Chaumes, *Sens*	B	6000
1746	Crecy	Fenieres, *Clermont*	B	1600
1740	Crillon	Thibery, *Agde*	B	3700
1750	Crillon	Baigne, *Saintes*	B	3000
1703	la Croix	S. Syphorien, *Beau.*	B	2500
1717	Curban	Lure, *Sisteron*	B	2500
1748	Ev. de Cydon	Vermand, *Noyon*	P	4000
1742	Daché	S. Savin, *Poitiers*	B	3000
1740	Dagay	Sorerze, *Lavaur*	B	10000
1711	Damas	Savigny, *Lyon*	B	6000
1747	Damou	Saubalade, *Lescar*	C	2200
1753	Dampierre	Cherbourg, *Cour.*	A	6000
1737	Dandelau	Thenailles, *Laon*	P	8000
1754	Dandigné	la Cour-Dieu, *Orl.*	C	4000
1752	Dargens	Cruas, *Viviers*	B	4000
	Darguelle	H. Fontaine, *Chal.*	C	4300
1749	Davanne	Clairefontaine, *Bes.*	C	5000
1742	Descars	N.D. Duval, *Bay.*	A	3000
1753	Desclos	Vigeois, *Limoges*	B	3000
1755	Demons	Beaulieu, *Boul.*	A	3000
1731	Delz	S. Vincent, *Mets*	B	18000
1710	Desmaretz	S. Benigne, Dijon	B	11500
1715	Desmaretz	S. N. des Bois, *Laon*	B	13000
1747	Desuos	Redon, *Vannes*	E	11144
1752	Ev. de Digne	Lerins, *Grasse*	B	12000
1749	Dollet	Varenne, *Bourges*	C	1500

1733	Donnery	Mureaux, *Toul*	P	6500
1714	Dorillac	Noirlac, *Bourges*	C	2700
1703	Doroz	Goille, *Besançon*	A	3000
1739	Dudon	Lafrenade, *Saintes*	C	1500
1744	Dufau	Fontgombaud *Bour.*	B	2300
1745	Duguercan	S. Méen, S. *Malo*	B	7000
1749	Dhuart	S. Vincent, *Bordx.*	A	2000
1754	Dumont	Champagne, *Mans*	C	7000
1723	Duprat	S. J. en Vallée, *Ch.*	A	4500
1723	Duras	Boquien, *S. Brieux*	C	800
1756	Durat	Bellaigue, *Clerm.*	C	2500
1753	Durfort	Fontaines B. *Tours*	C	4000
1750	Durfort	la Vieuville, *Dol*	C	2500
1748	Dufferd	Obazine, *Limoges*	C	7000
1723	d'Elvemont	Chambon, *Poitiers*	B	2500
1727	l'Ar. d'Embrun	les Cannes, *Narb.*	B	3000
1740	d'Eſpalungue	Eſſey, *Agen*	B	1800
1743	d'Eſpagnac	N.D.duPalais, *Lim.*	C	1400
1735	d'Eterno	S. Rigaud, *Macon*	B	1800
1740	l'E. d'Evreux	Elan, *Reims*	C	6500
1747	Faraman	N. D. des Vertus	A	3800
1744	la Ferre C. G.	Beaugency, *Orléans*	A	5600
1730	la Fare-lopis	S. Pierre en Vallée	B	13000
1752	Feligonde	Montpeiroux, *Cler.*	C	3000
1754	le Fevre	Chartreuve, *Soiſſons*	P	3500
1748	Fleurigny	S. Sernin, *Toulouſe*	A	18000
1754	Fontaine	Geneſton, *Nantes*	C	1200
1723	Fontenilles	Maures, *S. Flour*	B	2500
1724	Fortia	Epernay, *Reims*	A	4500
1717	Foucaud	Eaulnes, *Toulouſe*	C	2000
1717	Fourille	S. Vincent, *Senlis*	A	4000
1734	Fournoue	Pebrac, *S. Flour*	A	2400
1741	Fourqueux	Honnecour, *Camb.*	B	5000
1725	l'Ev. de Frejus	Ste. Melaine, *Renn.*	B	9000
1756	Friſchman	Beaulieu, *Limoges*	B	4000
1722	Friſon	Beaulieu, *Tours*	B	2800

1746	Fumal	Beauport, *S.Brieux*	P	8000
1747	Fumée	la Valaſſe, *Rouen*	C	12000
1736	Gaborit	Triſay, *Luçon*	C	3000
1751	de Gagne	Ste. Marguer. *Aut.*	A	1900
1729	Gaillon	le Breuil, *Evreux*	B	5000
1742	la Galaiſiére	Begard, *Treguier*	C	9000
1755	Galliſſet	Fontaine-D. *le Mans*	C	8000
1742	Galliſſet	S. Chiron, *Chartres*	A	1200
1747	la Galiſſonniere	Reclus, *Troies*	C	3500
1732	de la Garde	Mauleon, *la Roch.*	A	4200
1752	Garnier	Lieureſtauré, *Soiſſ.*	P	3900
1750	de Gaſcq	S. Martin, *Nevers*	B	3000
1733	Gautier	Landais, *Bourges*	C	3500
1745	Gautier	Uſerches, *Limoges*	S	5500
1751	Gervaiſe	Miſeray, *Bourges*	A	2800
1756	le C. de Geſvres	S. Vincent, *Laon*	B	11000
1720	———	Ourcamp, *Noyon*	C	32000
1751	Girard	Soligniac, *Limoges*	B	2300
1737	de Gizeu	Touſſaint, *Angers*	A	3500
1745	de Giſthelle	S. Valery, *Amiens*	B	18000
1712	la Gogué	Guiſtres, *Bordx.*	B	3500
1724	Gontault	la Peyrouſe, *Perig.*	C	3300
1755	Gou	S. Paul, *Sens*	B	1000
1753	Gouault	la Chapelle, *Troy.*	P	2200
1739	Gouffier	S. Euverte, *Orléans*	A	5000
1741	Gouyon	Ste. Croix, *Treg.*	A	3800
1753	Gourmont	Chors, *Autun*	B	2000
1731	la Grange	Selincourt, *Amiens*	P	5500
1752	Graves	Châtres, *Saintes*	A	1300
1721	E. de Grenoble	Châtrices, *Châlons*	A	7500
1753	———	S. Nicolas, *Verd.*	A	3000
1745	de Grille	la Grainetiere, *Luç.*	B	6000
1740	Grosbois	S. Genou, *Bourg.*	B	2000
1730	Gyemare	Tonnay, *Charente*	B	1600

1737	B. Halleberg	S. Lo, *Coutance*	A	6000
1754	d'Harambures	S. Just, *Beauvais*	P	6500
1743	Hardouin	Sandras, *Alais*	B	3000
1717	Hay	Brantome, *Perig.*	B	3600
1749	d'Heliot	le Perray, *Angers*	P	2320
1755	d'Heliot	Mores, *Langres*	C	3000
1719	d'Hericourt	S. Michel, *Langres*	B	4000
1750	d'Hericourt	Molôme, *Langres*	B	5500
1746	d'Heronville	S. Serge, *Angers*	B	7000
1745	d'Heſſelin	Clairfaix, *Amiens*	S	4000
1743	Hillerin	Belleval, *Reims*	P	9000
1738	Hocquart	Sully, *Tours*	B	3400
1745	d'Horion	Mouſon, *Reims*	E	11500
1756	d'Hulluch	S. Vaaſt, *Arras*	B	40000
1748	d'Inteville	Licques, *Boulogne*	E	5000
1724	Jolyot	le Bourner, *Angoul.*	C	1700
1705	Jouan	Quarante, *Narbonn.*	A	1800
1741	de Jouques	Combelongue *Couſ.*	P	2000
1742	Joyeuſe	S. Syphorien, *Mets*	B	15000
1745	Junot	Aiguevive, *Tours*	A	1800
1731	Kerbingal	Lantenac, *S. Brieux*	B	2300
1754	Kermorvan	la Meilleraye, *Nan.*	A	4500
1751	Kerverſio	Pornid, *Nantes*	A	2000
1738	Kraſinski	S. Eloy, *Noyon*	A	6500
1754	de Laage	Belleſontaine *Roch.*	B	4000
1721	de Laire	Iſſoire, *Clermont*	B	1200
1747	de Lancry	la Roe, *Angers*	A	3400
1729	de Langle	Blanche, *Nantes*	B	3500
1743	de Lannoy	Lannoy, *Beauv.*	C	4000
1740	de Lanſac	Relec, *S. Pol de L.*	C	11000
1719	de Lanty	Grand-Selve, *Tou.*	C	16000
1721	de Lanty	N. D. de la Br. *Luç.*	B	5500
1745	l'Ev. de Laon	S. Remy, *Reims*	B	24000
1752	de Larbouſt	S Chignan, *S. Pons*	B	4500

1749	Lascaris	Figeac, *Cahors*	S	15000
1752	de Lastic.	Gaillac, *Alby*	B	5000
1712	de Laubanie	S. Jacut, *Dol*	P	4500
1746	Laubriere	Villeneuf, *Nant.*	C	6500
1745	de Laville	Noaillé, *Poitiers*	B	7000
1748	de Laville	S. Quentin, *Beauv.*	A	7000
1753	de Laurans	Coëtmaloen, *Kim.*	C	4000
1734	Lautrec	Candeil, *Alby*	C	2600
1747	Leglise	Ahun, *Limoges*	B	1200
1750	Lemaire	Benevent, *Limog.*	A	8000
1742	Lemaire	S. Wullumer, *Toul.*	A	1800
1713	Ev. de Lescar	Sablonceaux, *Saint.*	A	3500
1754	Lesquen	Langonet, *Kimper*	C	6000
1725	de Lezons	S. Pé, *Tarbes*	B	2300
1754	de Lille	S. Maur, *Angers*	B	4400
1745	Ev. de Limoges	Tournus, *Châlon*	B	16000
1725	Liniéres	Gastienne, *Tours*	A	3200
1712	Ev. de Lisieux	Ch. Fontaine, *Mea.*	P	4000
1706	———	S. Gildas, *Nantes*	B	3500
1747	de Lisle	Clausonne, *Gap.*	B	6000
1752	de Lodron	S. Crespin, *Soissons*	B	8000
1744	Ev. de Lombés	Chaage, *Meaux*	A	5500
1751	de Lorraine	S. Victor, *Marseil.*	A	13000
1754	de Lorry	S. Martin, *Troyes*	A	3000
1717	la Luzerne	la Garde-Dieu, *Cah.*	A	3500
1756	la Luzerne	Mortemer, *Rouen*	C	8000
1727	C. de Luynes	Cerizy, *Bayeux*	B	16000
1756	———	Corbie, *Amiens*	B	65000
1745	Marcé	N. D. d'Eu, *Rouen*	A	6000
1743	Ev. de Mâcon	S. Mansuy, *Toul*	B	20000
1729	———	Vallemont, *Rouen*	B	8000
1743	Malherbe	Tiron, *Chartres*	B	9000
1736	Malissolles	Valcroissant, *Die*	C	900
1752	Malromé	l'Escal-Dieu, *Tarb.*	C	1600
1728	Ev. du Mans	la Couture, *le Mans*	B	15000
1741	Marbœuf	Ribemont, *Laon*	B	10000
1753	Marbœuf	S. Germer, *Beauv.*	B	12000

1731	Marnezia	Bellevaux, *Beſanç.*	C	6000
1738	Marſan	S. Gilbert, *Clerm.*	P	1800
1748	E. de Marſeilles	S. André, *Avignon*	B	5000
1726	Mathan	la Croix, *Evreux*	B	9250
1747	Maubourg	Beaulieu, *le Mans*	A	7700
1725	Mazancourt	Lareau, *Poitiers*	A	2800
1752	l'Ev. de Maux	S, Faron, *Meaux*	B	11187
1744	———	Auberive, *Langres*	C	8000
1743	Megrigny	S. Georges, *le Mans*	A	1200
1706	l'Ev. de Mende	Tironneau, *le Mans*	C	4000
1714	———	Ste. Colombe, *Sens*	B	6500
1734	de Menou	Bontepos, *Quimp.*	B	7500
1732	Mercier	S. Jacques, *Sens*	A	5000
1745	Mercoran	S. Aphrodiſe, *Beſ.*	B	900
1710	l'Ev. de Metz	Jumieges, *Rouen*	B	23000
1740	de Meyere	Bonlieu, *Bordx.*	C	3500
1750	de Meyere	Bonnefont, *Comm.*	C	7000
1747	Michel	Hermieres, *Paris*	P	2100
1755	Migaot	Scellieres, *Troyes*	C	2500
1731	Millancour	Châteaulaudon *Sens*	A	1500
1755	de Milly	Laſſée, *Poitiers*	B	2000
1748	Montagu	Andres, *Boulog.*	B	3000
1751	Monbalin	Calers, *Rieux*	C	3500
1740	Montbeillard	S. André, *Clerm.*	P	1800
1706	Montenoy	Chantemerle, *Troy.*	A	2500
1750	Monteſquiou	S. Martial, *Limog.*	S	5200
1740	Montigni	Igny, *Reims*	B	14000
1746	Montlezun	le Mas Dazil, *Rieux*	B	3300
1729	Montlezun	S. Savin, *Tarbes*	B	2400
1753	Montlezun	Belleperche, *Mont.*	C	12000
1735	Montmillan	N. D. Gourdon, *Ca.*	C	15000
1743	E. de Montpel.	S. Lucien, *Beauv.*	B	16000
1747	Montvalon	S. Rambert, *Lyon*	B	2000
1753	Moreau	Aniane, *Mont.*		9000
1743	Morin	Fillon, *Beſanç.*	C	1600
1753	Morogues	l'Oroy, *Bourges*	C	4000
1744	de Mouſſi	Lamercidieu, *Poit.*	C	1400
1754	de Mury	Niſors, *Coming.*	C	2500

1731	A. de Narbon.	Sorde, *Acqs*	B	9000
1750	Nan	Boisaubry, *Tours*	B	1600
1726	Nées	la Vallette, *Tulles*	B	2200
1745	l'Ev. de Nevers	Bithaine, *Bezanç.*	C	4500
1756	de Noë	Simmore, *Auch.*	B	4000
1736	de Nogués	S. Sever, *Tarbes*	B	2500
1732	le Noir	S. Sauveur, *Lodeve*	B	1500
1745	Ev. de Noyon	Mont S. Quentin,	B	18000
1733	de Novy	Valsainte, *Apt*	C	1700
1733	de Novy	Villelongue, *Carc.*	C	1200
1742	l'E. d'Oleron	Ponteau, *Aire*	C	4300
1744	d'Olmieres	S. Cyprien, *Poit.*	B	3700
1745	Omelane	Corbigny, *Autun*	B	7000
1749	Onic	Ferrieres, *Sens*	C	4500
1732	A.E. d'Orange	Chaumont, *Reims*	P	8080
1732	l'Ev. d'Orange	Mazan, *Viviers*	C	7500
1752	———	S. Eusebe, *Apt*	B	3200
1730	A.E. d'Orléans	S. Jean, *Amiens*	P	16000
1743	l'Ev. d'Orléans	Ste. Croix, *Bordx.*	B	15000
1730	d'Oppede	S. Florent, *Angers*	B	10000
1742	d'Ormesson	Bolbone, *Mirepx.*	C	9000
1742	du Page	Carnoet, *Quimper*	C	3000
1731	Pajot	S. Loup, *Troyes*	A	7000
1734	Palerne	la Case-Dieu, *Auch*	P	2000
1754	de Panat	Coppues, *Rodez*	S	10000
1720	Paradis	Toussaint, *Châlons*	A	4000
1745	Parquet	la Creste, *Langres*	C	9000
1753	Pastelaigue	Perignac, *Agen*	C	2000
1748	Pavée	Angle, *Poitiers*	A	2000
	de la Pause	S. Hilaire, *Carc.*	B	1200
1750	Payan	l'Esterp, *Limoges*	A	3000
1718	Pecquet	Nanteuil, *Poitiers*	B	5000
1731	Pelissier	S. Amable, *Clerm.*	A	9000
—	E. de Perpignan	Arles, *Perpignan*	B	4500
—	———	la Reale, *Perpign.*	S	3500

1733	Perrin	Iſſoudun, *Bourges*	B	2500
1721	de Pezé	Beaupré, *Beauv.*	C	9000
1728	de Pezé	S. Jean, *Saintes*	B	8000
1718	Pigis	Quinçay, *Poitiers*	B	2500
1737	de Piolene	Flavigni, *Autun*	B	3200
1751	Phelippeaux	le Thoronet, *Frejus*	C	5500
1719	du Plancher	S Aſtier, *Perigeux*		1600
1722	Pléneuf	Maſſay, *Bourges*	B	3400
1704	le C. de Poitiers	Cheminon, *Châlons*	C	8000
1753	E. de Poitiers	Lezat, *Rieux*	B	12000
1746	de Ponnat	Talmond, *Luçon*	B	4000
1729	de Pons	Boſchaud, *Perig.*	C	1500
1735	Pontbriand	Lanvaux, *Vannes*	C	1200
1746	Pontbriand	S. Marien, *Auxerre*	P	3400
1755	Pontual	Beaulieu, *S. Malo*	A	1600
1748	Poule	Nogent, *Laon*	B	8000
1754	de Poudens	Bernay, *Liſieux*	B	16000
1723	du Prat	S. Jean en V. *Chart.*	A	4500
1723	du Pré	la Boiſſierre, *Ang.*	C	2400
1741	la Prunarede	S. Guillin, *Lodev.*	B	4500
1723	de Prie	Airvaux, *la Roch.*	A	11000
1747	Ev. du Puy	S. Chaffre, *le Puy*	B	10000
1746	Puyſignieux	ForesMontier, *Am.*	B	6000
1739	A.E. Quebec	Braiſne, *Soiſſons*	P	7000
174	Queſnel	Marſillac, *Cahors*	B	10000
1743	du Queſnoy	S. Sauveur, *Coutan.*	B	7000
1751	de la Quezie	S. Amand, *Sarl.*	A	1800
1748	Rabereul	S Linguaire, *Saint.*	B	10000
1752	Raffin	Nicœuil, *la Roch.*	A	3000
1738	Raigecourt	S. Pierre, *Châlons*	B	8000
1752	Raigecourt	Charlieu, *Beſanç.*	C	15000
1746	Raſtignac	Barbeaux, *Sens*	C	11000
1743	de Rays	Paimpont, *S. Malo*	A	4000
1747	Regnauld	Boulaincourt, *Troy.*	C	4000
1720	A. de Reims	Gorze, *Metz*	S	28000
1715	———	le Gard, *Amiens*	C	12000

1730	la Remortier	Doudeauville, *Bou.*	A	900
1733	E. de Rennes	Molesme, *Lang.*	B	14000
1732	————	Joui, *Sens*	B	15000
1742	————	S. Aubin, *Angers*	B	20000
1743	de Renty	Grestain, *Lisieux*	B	6000
1733	du Resnel	Septfontaines *Reims*	P	7000
1727	la Richardie	S. Clement, *Mets*	B	9000
1746	le Riche	S. Prix, *Noyon*	B	4000
1738	Ev. de Riés	S. Pierre, *Vienne*	B	5500
1753	Rigault	Villeloin, *Tours*	B	4500
1754	de Ris	S. Vincent, *Oleron*	B	5500
1729	Robinet	Bellozanne, *Rouen*	P	3000
1752	Roche	S. Crespin, *Soissons*	A	2400
1742	la Roche	Septfontaines, *Lan.*	P	1600
1742	Rochefort	B. Étoile, *Bayeux.*	P	1400
1738	C. R. Foucauld	Cluny, *Maux*	B	50000
1729	————	Beaulieu, *Verdun*	B	14000
1747	————	Aisnay, *Lyon*	S	33000
1755	————	S. Vandrille, *Rouen*	B	40000
1727	E. de la Rochel.	Angles, *Luçon*	A	3000
1742	E. de Rhodés	Grace-Dieu, *Roch.*	C	6000
1756	P. L. de Rohan	Chaise-Dieu, *Cler.*	B	16000
1757	P. C. de Rohan	Humblieres, *Noy.*	B	9000
1738	Romatel	Artoux, *Acqs*	P	1500
1755	Romilley	Maiziere, *Châlons*	C	7000
1729	Roquefort	Senanque, *Cavail.*	E	2800
1726	Rouault	S. Leonard, *la Roch.*	C	1190
1749	le Rouvre	Celles, *Poitiers*	A	9500
1743	le Rouvres	les Châteliers, *Poit.*	C	12000
1722	le la Rue	Lisle-Dieu, *Rouen*	P	3500
1745	le Rybeyreys	Fontaine le C. *Poit.*	A	6000
1744	de Sade	Ebreuil, *Clermont*	B	6000
1755	le Sailly	Vaux, *Toul*	C	7000
1754	S. Affrique	Valbone, *Perpig.*	C	1200
1753	S. Aldegonde	Breteuil, *Beauv.*	B	10000
1755	S. Amour	Belleville, *Lyon*	A	3500
1739	S. André	Beaulieu, *Rhodez*	C	3500

1750	S. André	Ville-Dieu, *Acqs*	P	2600
1742	S. Aubin	S. Aubin, *S. Brieux*	C	2700
1745	S. Aubin	Pleaux, *Liſieux*	B	12300
1751	S. Aulaire	la Reole, *Tarbes*	B	3000
1753	S. Aulaire	S. Taurin, *Evreux*	B	14000
1751	S. Aulaire	Tourtoirac, *Perig.*	B	1600
1747	S. Aulaire	S. Georges, *Angers*	A	1142
1751	S. Bon	Grandchamp, *Char.*	A	2600
1742	S. Bonnet	S. Policarpe, *Narb.*	B	1500
1754	E. de S. Brieux	Moiremont, *Châl.*	B	5300
1736	E. de S. Claude	S. Ambroiſe, *Bourg.*	A	3500
1749	S. Cyr	Troarn, *Bayeux*	B	38000
1738	S. Didier	Landeve, *Reims*	A	3300
1755	S. Étienne	la Chaſſaigne, *Lyon*	C	4500
1747	S. Exupery	S. Denys, *Reims*	A	10000
1734	E. de S. Flour	S. André, *Vienne*	B	2500
1753	S. Geyrac	S. Cybar, *Angoul.*	B	3500
1745	S. Hermine	Montbenoit, *Beſan.*	A	10000
1723	A.E.deS.P.3C.	S. Pierre, *Sées*	B	8000
1743	E.de S.P. 3.Ch.	Evron, *le Mans*	B	6000
1740	S. Pierre	Treport, *Rouen*	B	7500
1739	E.deS.Pol.deL.	S. Mahé, *S.P. de L.*	B	2500
1716	S. Point	S. Baſle, *Reims*	B	8500
1748	S. Severin	S. Maixan, *Poit.*	B	11000
1753	S. Simon	Conches, *Evreux*	B	13000
1746	S. Thiebault	la Chaume, *Nant.*	B	2000
1734	S. Vallier	Ardennes, *Bayeux*	P	4500
1742	Salabery	Coulomb, *Chartres*	B	11000
1742	le P. de Salm.	Boheries, *Laon*	C	14000
1738	Saluces	S. Amand, *Angoul.*	S	3000
1747	Sanſay	S. Riquier, *Amiens*	B	19000
1749	Sanſay	Noyers, *Tours*	B	2000
1755	de Sarra	Ferrieres, *Poitiers*	B	2500
1702	Saſſenage	S.J.desVignes, *Soiſ.*	A	17500
1755	Savary	Aumale, *Rouen*	B	5000
1733	Savary	Beaulieu, *Lang.*	C	4500
1712	de Savines	Boſcaudon, *Emb.*	B	6000
1726	de Saujon	Fontguillem, *Bay.*	C	2200

1719	du Sault	Terraſſon, *Sarlat*	B	3500
1744	de Scepeaux	Hambie, *Coutanc.*	A	4500
1754	de Scepeaux	Fémy, *Cambray*	B	8500
1733	Ev. de Sées	Eſſonnes, *Soiſſons*	A	4500
1728	———	Silly, *Sées*	P	2500
1722	Segonzac	Mégemont, *Clerm.*	C	700
1753	Segonzac	Aubeterre, *Perig.*	C	1800
1750	Serray	Thiers, *Clermont*	B	1200
1729	Séguy	Genlis, *Noyon*	P	2000
1737	le B. Sikingen	Longepont, *Soiſſons*	C	15000
1742	Simon	Beuil, *Limoges*	C	1100
1748	Siougeat	Manlieu, *Clermont*	B	3500
1731	E. de Siſteron	Corneville, *Ronen*	A	5000
1738	E. de Soiſſons	Rocherville, *Rouen*	B	13000
1728	———	S. Victor, *Paris*	A	28000
1733	Solier	Breuil, *Luçon*	B	3000
1745	Sourdeval	N.D. de la P. *Bour.*	C	4000
1753	Soyan	Orbeſtier, *Luçon*	B	4000
1734	E. de Strasbourg	Lyre, *Evreux*		17000
1749	———	S. Epure, *Toul*	B	30000
1743	de Suzy	Thorigni, *Bayeux*	C	3500
1748	E. de Tarbes	la Pelice, *le Mans*	B	4509
1745	C. de Tavannes	S. Étienne, *Bayeux*	B	40000
1721	———	S. Michel, *Laon*	B	15000
1757	———	Signi, *Reims*		38000
1740	C. de Tencin	S. Paul, *Verdun*	P	18000
1739	———	3. Fontaines, *Châl.*	C	45000
1702	———	Vezelay, *Autun*	S	10000
1739	Teriſſe	S. Victor, *Rouen*	A	5500
1751	de Termes	S. Étienne, *Saintes*	B	1200
1755	Thierry	Chezy, *Soiſſons*	B	5000
1721	de Tilly	S. Sauveur, *Bord.*	B	4000
1712	du Thil	la Vernuce, *Bourg.*	A	3300
1749	E. de Toul	Morigny, *Sens*	B	4500
1727	A. de Toulouſe	Charroux, *Poitiers*	B	6800
1738	———	S. Germain, *Aux.*	B	8000
1738	A. de Tours	Rebais, *Meaux*	B	17000

1736	A. de Tours	Royaumont, *Beaux.*	C	11000
1743	de la Tour	Châteaudun, *Chart.*	A	3000
1753	de la T. Dupin	Ambournay, *Lyon*	B	10000
1745	E. de Troyes	Montebourg, *Cout.*	B	12000
1754	E. de Tulle	la Victoire, *Senlis*	C	14000
1721	E. de Vabres	S. Pierre, *Chalon*	B	4500
1736	Valcourt	Fontenelles, *Luçon*	A	2500
1713	Valcroiſſant	S. Sauveur, *Châl.*	B	1700
1728	E. de Valence	Leoncelle, *Valence*	C	3500
1742	———	S. Benoît, *Orléans*	B	14000
1721	Valory	Sauve, *Alais*	B	4000
1742	Vanolles	Reſſons, *Rouen*	P	2500
1738	Varennes	Aubignac, *Bourges*	C	1800
1755	Vaulrouault	Chambons, *Viviers*	C	8500
1746	Vaulrouault	Kemperlay, *Quimp.*	B	6500
1723	Vaurouy	Preuilly, *Sens*	C	7500
1721	Vauroux	Saramon, *Auch*	B	2800
1725	Verceil	Acey, *Beſançon*	C	6000
1753	Verthamont	Nauſle, *Chartres*	B	4500
1746	de Verry	S. Satur, *Bourges*	A	8000
1723	Vichy Chamron	S. Calais, *le Mans*	B	4500
1737	de Vienne	B. Fontaine, *Reims*	C	4800
1733	de Viennay	Turpenay, *Tours*	B	2000
1747	de Viennois	Ivernaux, *Paris*	B	1100
1752	de Vigneau	Taſque, *Tarbes*	B	1800
1740	de la Vigerie	Baſſac, *Saintes*	B	2500
1743	de Vigier	Bonlieu, *Limoges*	C	2000
1741	du Vigier	Gondom, *Agen*	C	1500
1748	Villars	S. Marcel, *Cahors*	C	2000
1726	Villebreuil	Balerne, *Beſanç.*	C	3000
1700	Villebreuil	la Celle, *Troyes*	B	7000
1721	Villefroy	Blaximont, *Bazas*	B	1500
1727	Villeneuve	S. Gildas, *Vannes*	B	6000
1717	Villevers	S. Pierre, *Beziers*	B	2500
1744	Villevielle	Valence, *Poitiers*	C	2300
1742	de Voiſenon	le Jar, *Sens*	A	3000
1750	Urvoy	Menat, *Clermont*	B	6500

1745	d'Uzelles	S. Vincent, *Besanç.* B	6000
1729	Ev. d'Uzès	S. Barthelemy, *Noy.* A	7000
1705	Xaupi	S. André, *Perpig.* B	800
1755	C. d'York	S. Amand, *Tourn.* C	60000
1751	———	Anchin, *Arras* B	50000
1735	le Ce. Zaluski	Fontenai, *Autun* C	8000

Abbayes vacantes ou en économats.

Crespin, *Cambray*	B	15000
Pleineselve, *Bordeaux*	P	2000
S. Eloy de Noyon, *en économat*	B	14000
S. Arnoul de Mets, *en économat*	B	20000
S. Jean de Laon, *uni à l'Ecole Milit.*	B	11000
Falaise, *Sées*	P	2300
S. Quentin en Lisle, *Noyon*	B	25000

CHAPITRE IV.

CHAPITRES NOBLES.

CE sont les Chapitres où l'on ne peut être admis sans être d'une ancienne Noblesse, & sans fournir des preuves testimoniales, ou par écrit, plus ou moins rigoureuses, selon les constitutions & les usages de chaque Corps.

CHAPITRE DE STRASBOURG.

Il eſt compoſé de 24. Chanoines qui font preuve de 16. quartiers de Nobleſſe. Ils ſont partagés en Capitulaires & en Domiciliaires. Les premiers compoſent proprement le Chapitre ; ce ſont eux qui éliſent l'Evêque. Ils doivent être dans les Ordres ſacrés. Leur habit de chœur eſt de velours rouge doublé d'hermine, avec des boutonnieres d'or. Pour gagner leur *compétence*, ils ſont obligés de réſider trois mois de l'année dans le Diocèſe, & d'aſſiſter ſoixante fois à l'Egliſe. Les Domiciliaires ſuccedent aux Capitulaires par rang d'ancienneté. Ils jouiſſent en attendant du quart de la *compétence*. Ce Chapitre n'admettoit autrefois que la Nobleſſe Allemande, les Princes & les Comtes de l'Empire ; depuis la réunion de l'Alſace à la France, le tiers des Canonicats eſt affecté aux François, & il eſt toujours rempli par des ſujets tirés des familles les plus diſtinguées du Royaume. Les Luthériens ont quatre prébendes dans cette Egliſe, mais ils n'y paroiſſent que pour prendre poſſeſſion de leurs canonicats. La premiere dignité du Chapitre eſt celle de grand Prevôt. Le Concordat Germanique paſſé en 1447. entre le Pape Nicolas V. & l'Empereur Fréderic III. mit cette dignité à la nomination du S. Siége.

Chanoines Capitulaires, MM.

GRAND PREVÔT, Armand-Jules Prince de Rohan, *Archevêque Duc de Reims.*

La dignité de grand Doyen eſt vacante.

GRAND CUSTOS Jean-Maurice-Guſtave Comte de Manderſcheid Blanckenheim & Gerolſtein, *Archevêque de Prague en Autriche.*

François-Erneſt Comte de Salm & Reifferſcheid, *Evêque de Tournai.*

Frederic-Erneſte Comte de Salm & Reifferſcheid.

GRAND CAMERIER Maximilien Comte de Konigſegg & Roſenfels.

Joſeph Comte de Manderſcheid Blanckenheim & Gerolſtein.

Franç. Camille de Lorraine, Prince de Lambeſc.

GRAND ÉCOLATRE Joſeph-Charles Truchſeſs, Comte de Zeel, Baron de Waldbourg.

Joſeph Prince de Hohenlohe Pfedelbach, Comte de Waldenbourg.

Louis René Edouard, Prince de Rohan.

François-Chriſtophe-Antoine Comte de Hohenzolleren Sigmaringen.

Chanoines Domiciliaires, MM.

Clement-Charles-François Comte de Manderſcheid Blanckenheim & Gerolſtein.

François-Jean Wilhelme Comte de Salm & Reifferſcheids.

Louis-Armand Conſtantin Prince de Rohan.

Eugene-Hercule Camille Prince de Rohan.

Chrétien-François Comte de Konigſegg & Rozenfelds.

Ferdinand-Maximilien Meriadec Prince de Rohan.

Charles-Alexandre-Louis-Auguſte Prince de Salm Salm.

Joſeph Prince de Hohenlohe Bartenſtein, Comte de Waldenburg & Limbourg.
Charles Meinrade Comte de Konigſegg & Rottenfelds, Baron d'Aulendorff.
Chrétien Prince de Hohenlohe Bartenſtein Comte de Waldenbourg & Limbourg.
Charles-Godefride-Louis d'Auvergne Prince de Turenne.
François-Joſeph-Charles Prince de Hohenlohe Waldenburg Schillingfurſt.

CHAPITRE DE S. JEAN DE LYON.

C'eſt un des plus illuſtres de l'Europe. Il a le Roi pour premier Chanoine. Ses canonicats qui étoient au nombre de ſoixante-douze, furent réduits à trente-deux en l'année 1321. les huit dignités du Chapitre y ſont compriſes. Celles de grand Sacriſtain & de grand Cuſtode ſont à la collation de l'Archevêque; les autres à celle du Chapitre. Les Chanoines de Lyon prennent le titre de Comtes. Voici l'origine de cette prérogative. L'Empereur Fréderic I. avoit donné par une Bulle de 1157. à Héraclius de Montboiſſier, Archevêque de Lyon, & à ſes ſucceſſeurs, l'Exarquat du Royaume de Bourgogne, avec tous les droits régaliens ſur la ville de Lyon. Il s'éleva à cette occaſion un grand différend entre l'Archevêque & le C. de Forez, qui ſe qualifioit Comte de Lyon. La diſpute ne put ſe terminer que par une tranſaction. Le Comte céda l'an 1173. ſon titre & tous ſes droits à l'Archevêque & au

Chapitre, moyennant huit cens marcs d'argent. Depuis cet échange les Chanoines ont le titre de Comtes de Lyon. L'Archevêque & le Chapitre n'ayant pu s'accorder ensemble sur les droits attachés au Comté, céderent le domaine temporel de la ville de Lyon au Roi Philippe le Bel, qui leur confirma le titre de Comte. Ce titre leur a été confirmé de nouveau par un Arrêt de 1653. qui les maintient dans le droit de se dire Comtes de Lyon, tant en particulier qu'en nom collectif. Leur noblesse doit être prouvée de quatre quartiers paternels & maternels. Il est d'usage que le cinquieme quartier soit connu, & qu'il paroisse par énonciation dans les autres titres. Les biens du Chapitre sont de trois espéces. La premiere est le domaine du Comté qui se divise en 32 terres, on distingue dans chacune la mansion & l'obéance; la mansion comprend le château & les droits seigneuriaux, l'obéance, les revenus & les dixmes. La seconde espece est composée des rentes & des maisons situées dans la ville. Le troisieme comprend les fondations qui passent en distributions manuelles. Cette derniere espece de biens est la seule à laquelle les nouveaux Capitulans aient part. La Cathédrale de Lyon est sous l'invocation de S. Jean. Elle réunit trois Eglises sous un même clocher, S. Jean, Sainte Croix, S. Etienne. Un rit particulier à cette Cathédrale est de célébrer l'Office sans Musique, ni livres de chant. Quand l'Archevêque officie, on fait avant la consécration l'essai du pain & du vin; on regarde

cette cérémonie comme un monument de la souveraineté dont il jouissoit autrefois. Les Comtes de Lyon ont commencé dans ce dernier siécle à porter une croix d'or émaillée, attachée à un ruban amaranthe bordé de bleu. Le P. Jean de S. Aubin rapporte dans son Histoire de la ville de Lyon, qu'il y avoit en même tems dans ce Chapitre un fils d'Empereur, 9 fils de Rois & 14 fils de Ducs.

Chanoines de l'Église Comtes de Lyon.

LE ROI, premier Chanoine.

MESSIRES.

1728 DOYEN Nicolas de Bouillé de S. Geron, Ab. de S. Nicolas d'Angers, Premier Aumônier du Roi.
1707 ARCHID. François-Alexandre d'Albon.
1716 PRECENT. Hector de Levy, Prieur de Ventadour, & de S. Romain-le-Puits en Forez.
1695 CHANTRE Joseph de Fontanés de Chemé.
1728 CHAMARIER Louis-Albert de Lezay de Marnesia, Abbé de Bellevaux, *Syndic.*
1737 G. SACRIST. Marie-Eugene de Montjouvent, *Syndic*, Prieur de Chemilly, Vicaire gén.
1716 G. CUSTODE Jean de Fuligny de Damas, Abbé de Savigny.
1729 Gabriel-Cesar de Saint-Aulbin de Saligny, Grand-Prêtre, Abbé de Preaux, Prevôt de Fourvières en l'Eglise de Lyon, Vic.gén.
1737 M. DU CHOEUR Antoine-Bernard de Montmorillon, Prieur de Crouzieux, *Syndic.*
1718 Jos. Defay de Maubourg, Ab. de Beaulieu.
1718 Claude-François de Montboissier de Canillac, Auditeur de Rote, Abbé de Certamp,

Montmajour & Fecamp, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit.

1723 Pierre-François de Chauvigny de Blot, Abbé des Abbayes royales de Celle-frouin, Ordre de S. Augustin, & de N. D. de Boras, Ordre de S. Bernard, Prieur Commendataire de Cessy, Ordre de S. Benoît.

1726 Hyp. du Vivier de Lanfac, Abbé de Relecq, ancien Agent gén. du Clergé.

1729 Laurent-François de Montmorillon.

1729 Jean de Chabans.

1730 Franç. de Gruel du Villars.

1733 Jacques de S. Aulbin de Saligny.

1733 Joseph-Abel Allemand de Champier.

1735 Germain de la Chataigneraye, Abbé de Bauregueil, Aumônier du Roi, Vicaire gén.

1738 Louis de Jauffroy d'Uzelles.

1739 Pierre Allemand de Champier.

1742 Gaspard de Pingon de Prangin, Vicaire gén. de Vienne.

1743 Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond.

1751 François de Clugny.

1751 Louis-Anguſt. Casimir de Seytre de Caumont.

1752 Annet de Chabans.

1753 Gabriel de Montmorillon.

1750 François-Joachim de Pierre de Bernis, Abbé de S. Medard de Soissons, Ministre d'État.

1752 Yves-Alexandre de Marbeuf.

1753 Jean-Antoine de Castellas.

1753 Pierre de Gain.

1753 Claude-Gaspard de Lezay.

Chanoines & Comtes d'honneur, MM.

1711 Charles-Louis de Froulay de Tessé, *Evêque du Mans.*

1728 Jos. de Meallet de Fargues, *Ev. de S. Claude.*

1728 Fr. M. le Maistre de la Garlaye, *E. de Clerm.*

1732 Christophe de Beaumont, *Archev. de Paris.*

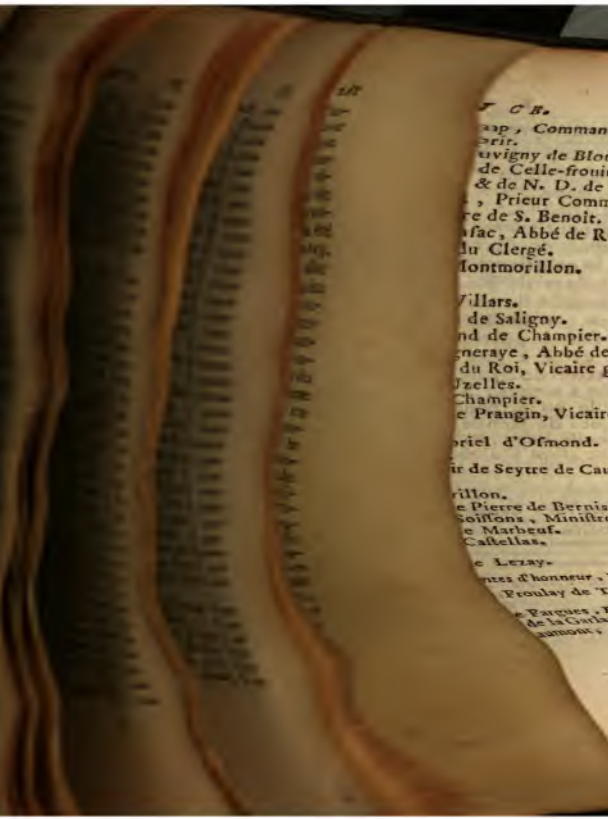

Chapitre de S. Julien de Brioude.

Brioude eſt en Auvergne dans le Diocèſe de S. Flour. Son Chapitre eſt du onzieme ſiécle. Il a ſuccédé à un ancien Monaſtere fondé pour honorer la mémoire de S. Julien, qui avoit ſouffert le martyre dans ce lieu vers le quatrieme ſiécle. Selon d'autres, les Chanoines de Brioude ont ſuccédé à une compagnie de 20 Chevaliers inſtitués dans ce lieu par Guillaume I. Duc de Guyenne, pour faire la guerre aux Normands. Ce Chapitre exige à peu près les mêmes preuves que celui de Lyon. Les Chanoines ont le titre de Comtes, à cauſe de la ſeigneurie de la ville qu'ils poſſedent en commun. Les Evêques de Mende & du Puy, les Abbés de la Chaiſe-Dieu, de S. Julien de Tours & de Pébrac, ſont toujours Chanoines de ce Chapitre.

Chanoines Comtes de Brioude, MM.

Prevôt Deſereys.
Doyen de Laurie
de Vichy.
de la Rochaimond-Balmon.
de Guilhen-de-Veriere.
du Rochain.
de Combre.
de Nozieres.
de Couteuſe.
de Breſſolle.
de Montmorillon.
de la Rochette.
du Vernet.
de Peſtel-de-la-Majorie.
de la Rochaimond
de Peſtel-de-la-Chapelle.
Deshubac.
de Cluny
de Peſtel-la-Chapelle
d'Anteroche.

CHAPITRE

CHAPITRE DE S. CLAUDE.

Il doit son origine à une Abbaye qui portoit d'abord le nom de S. Ouyan, & qui prit ensuite celui de S. Claude, qui en avoit été Abbé. L'on commença dans le seizieme siécle à exiger des preuves d'une ancienne noblesse de tous les Religieux qu'on y recevoit. Le Monastere ayant été sécularisé, les Chanoines qui ont succédé aux Religieux, ont conservé le même usage. La croix qu'ils portent actuellement est à peu près semblable à celle des Comtes de Lyon, elle étoit auparavant comme celle des Evêques.

Chanoines de Saint-Claude, MM.

G. DOYEN Ant. Dorothé de Champagne, *dep.* 1728
I. ARCHID. Léon Antide de Raincourt, *dep.* 1717
II. ARCH. J. M. C. de Falon de Raincourt, *dep.* 1728
G. CHANT. Fr. Mar. de Crozey de Rans, *dep.* 1728
1717 François de Chargére.
1729 George-Gabriel de Champ d'Hyvers.
1731 Pierre-Edüard d'Espinchal.
1735 Franç. Gabriel-Eleon. de Jouffroy d'Abans.
1735 François-Gaspar de Jouffroy Gousans.
1736 Franç. Marie de Jouffroy Gousans.
1738 Charle de Gourcy.
1741 Franç. Abel de Moyriat de Maillac.
1747 Louis-Marie de Volonzac.
1748 Jean-Marc de Laubespin.
1749 Ant. Ennemond de Moyriat de S. Martin.
1750 François-Felix-Ignace de Reynach.
1754 Jean-Joseph de Pesteils.
1755 François-André de Pesteils.

Chapitre de S. Pierre de Macon.

Il eſt compoſé de deux Dignités (le Prieur & le Tréſorier) & de 11 Chanoines. Il exige des preuves de 4 degrés de pere & de mere. La Collégiale étoit autrefois ſous la Regle de S. Auguſtin. Elle fut ſécularisée en 1557.

Chapitre de S. Pierre de Vienne.

C'étoit originairement une Abbaye conſidérable de Bénédictins. Elle a renfermé juſqu'à 500. Religieux. Elle fut ſécularisée en 1612. L'Egliſe eſt fort ancienne. On croit que la terre y cache les cendres d'un grand nombre de Martyrs qui ont ſouffert à Vienne pendant les premieres perſécutions; auſſi eſt-on dans l'uſage de n'y enterrer aucun corps. Le Chapitre eſt compoſé de 24. Chanoines qui doivent être nobles de 3. quartiers paternels & maternels. L'Abbé confere les canonicats alternativement avec le Chapitre. Il a la collation de ſix Prieurés aſſez conſidérables.

Abbé, l'Evêque de Riez. *Doyen*, M. l'Abbé de Blacon.

Le Chapitre de S. Chef.

Ancienne Abbaye fondée vers le milieu du ſixieme ſiécle par S. Teudert, Pénitencier de l'Egliſe de Vienne, dans une forêt alors inhabitée. Son nom latin eſt celui de ſon Fondateur, *S. Teuderius*.

la Régle de S. Benoît jusqu'en 1533. qu'elle fut sécularisée & convertie en un Chapitre noble de 28. Chanoines. La manse abbatiale a été réunie à l'Archevêché de Vienne; ce qui donne à l'Archevêque le droit d'en conférer tous les canonicats; mais il ne peut les donner qu'à des habitués reçus par le Chapitre, devant lequel ils font leurs preuves.

Doyen, M. l'Abbé de Rachais.

CHAPITRE V.

LES COLLEGIALES DU ROYAUME.

VOICI un Etat des Eglises Collégiales de France, le Diocèse où elles sont situées, le nombre de leurs Canonicats & leurs premiers Dignitaires. Nous avons été obligés d'en omettre plusieurs, les éclaircissemens qu'on nous a envoyés n'ayant pas toujours été aussi complets que nous le désirions. Nous aurions souhaité pouvoir désigner les différens Patronages; nous ne l'avons pû faire que pour un très-petit nombre. La lettre R désigne les Chapitres qui sont de fondation ou à nomination Royale; la lettre E, le Patronage Ecclésiastique; L, le Patronage Laïc, & le chiffre placé après le nom des Diocèses, le nombre des Canonicats.

ABBEVILLE, *Amiens*, R 24. *Doyen*, Fuzelier.
S. Affrique, *Vabres*, 12. *Prevôt*, Gamel.
S. Agnan, *Bourges*, 9. *Doyen*, Latouche.
S. Agnan d'*Orléans*, 40. *Doyen*, l'Evêque d'Orange. *Le Roi en eſt Abbé.*
Ainay, *Lyon*, 18. *Abbé*, le Cardinal de la Rochefoucault. *Lieu célebre par un temple d'Auguſte, & par les Martyrs de Lyon. Abbaye de l'Ordre de S. Benoît ſécularisée en* 1684. *Les Chanoines doivent être nobles au moins de pere & d'ayeul. Prevôt*, de Mongiffont, *Prevôt honoraire*, de Faraman.
Aire en Flandre, *S. Omer. Prevôt*, de Monchy.
Amay, *Vienne*, 18. 12. Séculiers 6. Réguliers de S. Ruf. C'eſt un Régulier de cette Congrégation qui en eſt Prieur.
Amboiſe, *Tours*, R. 8. *Doyen*, le Roy.
S. Amour, *S. Claude*, E. *Doyen*, Conches.
S. Anatoile de Salins, *Beſançon*, 12. *Prevôt*, Quirot.
Andely, *Rouen. Doyen*, Fouquet.
S. André de *Chartres. Doyen*, Vintant.
S. André de Chateaudun, *Chartres, Doyen*, de Tremault.
S. André de *Grenoble*, 12. *Prevôt*, de Roiſon. *Chapelle Royale des anciens Dauphins.*
S. Aphrodiſe, *Beziers. Abbé*, Mercorant.
Arbois, *Beſançon*, R. 12. *Doyen*, Demont.
S. Aſtier, *Périgueux. Abbé*, de Planchy.

Avalon, *Autun*, 12. *Doyen*, de S. Pierre.
Aubeterre, *Périgueux*. *Abbé*, de Segonzac.
Aubuſſon, *Limoges*, 6. *Prevôt*, de Margeleix.
Avesnes, *Cambray*, R. 12. *Prevôt*, Guillard.
Aups, *Frejus*, 7. *Prevôt*, Blanc.
Aurillac, *S. Flour*, 10. *Doyen*, de Fontanges.
Auxerre, *Auxerre*, 18. *Chantre*, Maulnory.

Barjols, *Frejus*, 9. *Prevôt*, Paſcalis.
Bar-ſur-Aube, *Langres*, 24. *Doyen*, Magauly.
Beaujeu, *Lyon*, 12. *Doyen*, Bernier.
Beaumont, *Vabres*, 10. *Prevôt* de Narbonne, Pelet.
Beaune, *Autun*, 28. *Doyen*, de la Marre.
Bedoués, *Mende*, 8. *Doyen*, Chambonnet.
Belleville, *Lyon*. *Abbé Comm.* de S. Amour. *Prieur*, Caze.
Bethune, *Arras*, R. *Prevôt*, Deſcamps.
Billon, *Clermont*. *Doyen*, Morin.
Binch, *Cambray*. *Doyen*, Mondé.
Blanzac, *Angoulême*, 7. *Abbé*.
Bollene, *S. Fol* 3. *ch. Doyen*, de Guillhermier.
Bourg-en-Breſſe, *Lyon*, 18. *Prevôt*, Curtil.
Bourmont, *Toul*, 10. *Prevôt*, Provencher.
Braux, *Reims*. *Prevôt*, Prudhomme.
Bray, *Sens*, 12. *Doyen*, Chevalier.
Brunon, *Sens*, 6. *Tréſorier*, Papon.
Brives, *Limoges*, 10. *Prieur*, de Laubanie.

Caen, *Bayeux*. *Doyen*, de Poignavant.
Capeſtang, *Narbonne*. *Archip.* Azam.
S. Caprais, *Agen*, 12. *Prieur*, Colouſſac.
Carcaſſonne, *Carcaſſonne*. *Doyen*, Butet.
Caſtel-Jaloux, *Bazas*. *Doyen*.

Cerdon, *Lyon*, 7. *Doyen*, Goiffon.
Chablis, *Langres*, E. 12. *Prev.* d'Hericourt.
S. Chamont, *Lyon*, 16. L. *Doyen*, Fulciron.
Champeaux, *Rennes*. *Doyen*, de Gennes.
Champigny, *Poitiers*. *Doyen*, de Gruilly.
Ste. Chapelle de *Bourges*, 12. *Tréſorier*, de Lancôme. *Fondée en* 1400. *Collateur, le Roi en qualité de Duc de Berry.*
Ste. Chapelle de *Chateaudun*. *Doyen*, Pierre.
Ste. Chapelle de *Dijon*, 26. *Doy.* de Grosbois. *Fondée dans le douzieme ſiécle par Hugues III. Duc de Bourgogne. Les Chevaliers de la Toiſon d'or y tinrent leur chapitre en* 1436. *On y conſerve dans un vaſe d'or une Hoſtie miraculeuſe que l'on croit avoir verſé du ſang. Le vaſe eſt orné de la couronne que Louis XI. porta à ſon ſacre.*
La Chapelle au Riche, *Dijon*. 6. *Doy.* Duſſerd. *Ainſi nommée de Dominique le Riche ſon Fondateur en* 1195.
Le Château, *Bourges*, 10. *Prieur*.
Châtillon, *Lyon*, 6. *Doyen*, de Ronzieres.
Châtillon, *Sens*, 12. *Doyen*, Tonnelier.
La Châtre, *Bourges*. *Prieur*, Lamy.
Chaumont, *Langres*, 4. *Doyen*, Sampigny.
Chinon, *Tours*, 14. *Chefcier*, le Breton.
Clamecy, *Auxerre*. *Chantre*, de la Poterie.
Clermont, *Beauvais*, 6. *Prev.* de Montange.
Cliſſon, *Nantes*. *Doyen*, Bureau.
S. Cloud, *Paris*, 8. *Un Doyen*, *un Chantre*
Colmar, *Bâle*, 4. *Prevôt* . . . . .
Commercy, *Toul*. *Doyen*, Rouſſel.
Compiegne, *Soiſſons*, 6. *Doyen* . . . . .
Condé, *Cambray*, L. 22. *Prevôt*, Prouveur.
Conques, *Rodez*, *Prieur*, Nicolas.

Coſne, *Auxerre. Chantre*, Gromaire.
Courpalais, *Sens*, 8. *Doyen*, Pelois.
Creſpy, *Senlis*, *Doyen*, Choron.
Croiſſanville, *Bayeux. Tréſorier* . . . .
Ste. Croix, *Cambray*, 12. Chanoines.
Cuiſeaux, *S. Claude. Doyen*, Fornier.

DAMMARTIN, *Meaux*, L. 5. *Doyen*, la Martiniere.
Deneuvre, *Toul. Prevôt*, le Begue.
S. Diez, *Toul*, 28. G. *Prevôt*, de Mareil, *Doyen*, de Tonnoy.
Dole, *Beſançon*, R. 12. *Doyen*, d'Avannes.
Donzy, *Auxerre. Tréſorier*, Rouyer.
Le Dorat, *Limoges*, 14. *Abbé*, Leſter.
Douay, (S. Amé) *Arras*, 5. Dign. 24. Prébendes. *Prevôt*, Taiſne.
Le Roi nomme le Prevôt, & celui-ci les Canonicats alternativement avec le Pape. Le Chapitre élit le Doyen, l'Evêque confirme l'élection.
Douay, (S. Pierre) *Prevôt*, de la Feuillie.
Cette Dignité eſt à nomination Royale. Le Pape, le Roi & le Prevôt nomment aux Prébendes, chacun dans leur mois.
Draguignan, *Frejus*, 6. *Sacriſt.* Lombard.
Dreux, *Chartres*, 13. *Doyen*, de Sailly.

ECOUIS, *Rouen. Doyen*, de Fabars.
Eſtampes, (Ste. Croix) *Sens*, 20. *Doyen*, de S. Adon.
S. Etienne, *Troyes*, *Doyen*, Gouaut.
Emoutiers, *Limoges*, *Prevôt*, Feletin.

FAMQUIMPERT, *Boulogne. Doy.* Hubin.
Figeac, *Cahors*, 12. *Abbé*, Laſcaris.

S. Flour en *Auvergne*, 19. *Prevôt*, Faulcon.
Fonquedec, *Treguier. Prevôt*, Blot.
Forcalquier, *Sisteron*, 12. *Prevôt*, Rouyt.
Fourvieres, *Lyon*, 10. *Prevôt*, de Saligny.
S. Frambour, *Senlis*, 17. *Doyen*, le Guoy.

GAillac, *Alby. Doyen*, de Combettes.
S. Gaudens, *Comminges. Sacristain*, de la Barthe Giscaro.
S. Genez, *Clermont. Abbé*, Imbert.
S. Gengoult, *Toul. Prevôt*, de Hus.
Doyen, de Tressan.
S. Georges de *Châlons*, 12. *Doy.* Perruchet.
Gerberoy, *Beauvais*, E. 12. *Doyen* . . . . .
S. Germain, *Limoges. Doyen*, du Faure.
Gien, *Auxerre. Chantre*, de Rancourt.
S. Gilles, *Nismes*, 6. Dign. *Doy.* Teissonnier.
S. Girons, *Aire. Abbé*, de la Lane.
S. Giry de *Cambray*, 40. *Prevôt*, de Launoy.
Grancey, *Langres*, L. 10. *Doyen*, Loison.
Gray, *Besançon*, 8. *Prevôt*, de Chargey.
La Guerche, *Rennes. Chefcier*, Paris.
Guerrande. *Doyen*, d'Alanzon.
Guise, *Laon*, 12. *Doyen*, Constant.

HEsdin, *S. Omer* 12. *Chantre*, Cawet.
Hieres, *Toulon. Prevôt*, Martelly.
S. Hilaire, *de Poitiers*, *Trésorier*, des Grois.

JArgeau, *Orleans. Doyen*, Moiret.
Jausselles, *Beziers. Abbé*, de Villevert.
Joinville, *Chaalon, Doyen*, Paillette.
Issoudun, *Bourges. Prieur*, Agobert.
S. Julien, *de Laon* 12. *Doyen* . . . .
S. Junien, *Limoges* 17. *Prevôt*, d'Argentré.
Saint Just, *de Lyon*, 4. *Dign.* 16. *Chan.* Ile

prennent la qualité de Barons. Le G. Obéancier est orateur né du Clergé de Lyon, cette qualité, il porte la parole à l'entrée des Rois, des Princes, &c. G. Obéancier la Croix. *Prevôt*, Boesse.

LOCHES, *Tours* R. 11. *Doyen*, Naulagnieux, *Lyon. Doyen*, Baron.
S. Laud, *d'Angers*, 13. *Doyen*, Gilly.
Lautembac, *Strasbourg* 14. *Prevôt*....
Lautrec, *Castres. Doyen*, de Puibusque.
Lemas, *Condom. Prieur*, Ferrachapt.
Lens, *Arras* R. *Doyen*, de Cunchy.
S. Leonard, *Limoges* 10. *Prieur*, Jouvel
Levroux, *Bourges. Doyen*, d'Ancize.
Leuze, *Cambray. Doyen*, d'Aubremo.
Ligny, *Toul. Doyen*, Clement.
Lille, *Tournay* 6. *Dign.* 48. *Chan.* 40. *Preséres Benef. fondée par Beaudoin* V. *Comte de Flandre, dans le* XI. *S. le Roi nomme le Prevôt; le Doyen & le Chantre font élus par le Chap. le Pape & le Prevôt nomment aux Canonicats, chacun dans leur mois, le Prevôt n'a que ceux de Juin, Mars, Septembre & Decembre.*
Lillers, *S. Omer* 10. *Doyen*, Anfart.
Lisle-Jourdain, *Toulouse* 13. *Doyen*, Mar
S. Loubouer, *Aire. Abbé*, de Bourdeau
Lorgues, *Frejus. Doyen*, de Richery.
Luzarche, *Paris* L. 6. *Prevôt*....

SAINTE Magdeleine, *de Besançon*. D
de Belot Chevigney.
Magné *Saintes. Doyen*, Fabre.
Maintenon, *Chartres* L.
Malzieu, *Mende* 10. *Doyen*, Prouheze.

Mantes, *Chartres* 7. *Doyen*, Mui-de-bled.
S. Martial, *Limog.* 18. *Ab.* de Monteſquiou.
S. Martin, *de Tours. Doyen*, de la Prunarede. *Tréſorier* de Baudry.

Collegiale, célebre par le tombeau de Saint Martin, ſécularisée dans le neuvieme ſiécle. Depuis Hugues Capet, nos Rois en ſont Abbés. Le Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, de pluſieurs Chan. hon. tant Eccléſiaſtiques que Laics, de dix autres Dignitaires, de 15. Prevôts, de 43 Chanoines, de 56. Vicaires. Les Chanoines honoraires laics ſont les Ducs de Bourgogne, d'Anjou, de Bretagne, de Vendôme, de Nevers. Les Comtes de Flandres, de Dunois & de Douglas en Ecoſſe. Les Seigneurs de Preuilly & de Partenay, les Chanoines honoraires Eccléſiaſtiques ſont les Archevêques, de Bourges, de Sens, de Cologne, de Mayence, les Evêques de Liége, d'Angers, de Poitiers, de Strasbourg.

S. Martin, *d'Angers.* 13. *Doyen*.....
S. Martin, *Marſeille* 6. *Prevôt*, Bourelly.
Maruejols, *Mende* 11. *Doyen*, Aſtruc.
Maubeuge, *Cambray. Prevôt*, Hennet.
S. Maurice de Salins, *Beſançon* R. 22. *Prevôt*, Racket.
S. Maxe de Bar, *Toul. Doyen*, Barré.
Mehun, *Bourges*, *Doyen*, Duteil.
S. Melon de Pontoiſe, *Rouen* 8. *Doyen*.....
Melun, *Sens* R. 8. *Chantre*, Mauroy.
Menigoute, *Poitiers. Treſorier*, Vincent.
Meſſimieux, *Lyon. Doyen*, la Rejaſſe.
Meung, *Orleans*, *Doyen*, Segretier.
Mezieres, *Reims* 12. *Doyen*, Godel.
S. Michel de Salins, *Beſançon. Doyen*, Garnier.

S. Michel, *Verdun. Prevôt*, de l'Écluſe.
Milly, *Sens* 6. *Doyen*, Ruelle.
Mirebeau, *Poitiers. Chefcier*, Recoquillé.
Montaigu, *Luçon* L. *Doyen*, d'Hillerin.
Chantre, Duclos. *Souschantre*, Jouſſemet.
Montbriſon, *Lyon* 6. *Doyen*, de Tyrange.
Montelimart, *Valence* 9. *Doyen* .....
Montfaucon, *Reims. Prevôt*, Viart.
Montreau, *Sens* 10. *Doyen*, Bruté.
Montuel, *Lyon. Doyen*, Acaſſel.
Morlay, *Treguier. Prevôt* .....
Mortagne, *Sées* 11. *Doyen*, Charpentier.
Mortain, *Avranches* 15. *Doyen*, Moles.
Moulins, *Autun. Doyen*, de la Mathré.
Moy, *Laon. Doyen*, Capelet.

NANCY, *Toul* 15. *Primat*, l'Arch. de Beſançon. *Cette Egliſe, érigée par Clement* VII. *a le titre de Primatiale, parce que ſon Chefa la qualité de Primat. Cette dignité lui donne le droit d'officier en habits pontificaux.* Grand Doyen, de Bouzey.
Nancy, (S. George de) 14. *Prevôt* .....
Neeſle, *Noyon* 24. *Doyen*, Dumont.
Neuville, *Strasbourg. Prevôt* .....
Noailles, *Limoges* . *Doyen*, de Long.
S. Nizier, *Lyon* 18. *Chefcier*, Thevenet.
N. D. des Accoules, *Marſeille. Doy.* Guerin.
N. D. Dantoing, *Cambray* 15. *Doyen*, de Vaucene.
N. D. de Châlons 10. *Doyen*, celui de la C.
N. D. de Cléry, *Orleans*, R. L. 10. *Doyen*, de Château-Guillaume.
N. D. de Nantes, *Chefcier*, Berthelot.

N. D. de Poitiers E. *Abbé*, Bamard.
N. D. du Port, *Clermont. Doyen*, Omerin.
Nuys, *Autun* 16. *Doyen*, Durand.

ORENS, (S.) *Auſch* 26. *Doyen* de S. Paul.

PARTENAY, *Poitiers. Doyen*, de Lorgére.
S. Paul de Beſançon. *Abbé*, Boiſot. C'*eſt un Chapitre, Abbatial. Prieur clauſtral*, de S. Thiebault.
S. Paul de S. Denis, *Paris* 16. *Chantre* .....
S. Paul de Lyon 18. *Chamarier*. de Variſſan. *Chantre*, de Briandas. *Sacriſtain*, de la Vernouze.
S. Paul de Narbonne. *Abbé*, Duvert.
S. Paul de Vence. *Doyen*, Flory.
Perronne R. 36. *Doyen*, l'Arquevat.
Pezenas, *Agde. Doyen*, de la Serre.
S. Pierre d'Angers 14. *Doyen*.....
S. Pierre de Bar, *Toul. Doyen* .....
S. Pierre du Bourg, *Valence* 8. *Prevôt* .....
S. Pierre de Clermont. *Doyen*, Deffarges.
S. Pierre, *Condom. Doyen*, Buret.
S. Pierre de Laon 12. *Doyen*, Fleury.
S. Pierre, *Poitiers. Doyen*, Mallet.
S. Pierre en Pont, *Orleans. Doyen*, Sarrebouſſe.
S. Pierre le Puellier, *Orleans. Doyen*, Limberge.
S. Pierre du Sault, *Sens* 8. *Chantre*, Bourgade.
S. Pierre de Soiſſons. *Doyen*, de la Porte.
Mad. de la Rochefoucault, en qualité d'Abbeſſe de N. D. de Soiſſons, eſt Tréſoriere prébendée de ce Chap. & collatrice des Canonicats.

S. Pierre le jeune, *de Strasbourg*. 16. *Prevôt*, de Regemorte.
S. Pierre le vieux, *de Strasbourg*. 18. *Prevôt*, Payer.
Pignans *Fréjus* 18. *Prevôt*, l'Ev. de Toulon. *Doyen*, Monginot.
Pimbo, *Aire. Abbé*, la Rhede.
Pithiviers, *Orleans. Chantre*, Froc.
La Platriere, *Lyon. Abbé*, de Nantes. *Preeur*, de Tardivon. *Sacristain*, de Vernon.
Le Pleſſis-lez-Tours R. 12. *Doy.* de Lugré.
Poligny, *Beſançon* R. 12. *Doyen*, Martin.
Pont-à-Mouſſon, *Toul* 6. *Prev.* de Charvet.
Pondeveaux, *Lyon* 8. *Doyen*, Bergier.
Poneins, *Lyon. Doyen*, Moiret.
Provins (Ste. Croix de) *Sens* 24. *Doyen*, de Rouvre.
Provins (N. D. de) *Sens* 18. *Doy.* de Vaſſy.

QUENTIN, (S.) *Noyon* 56. *Doyen*, de Modene, *S. Quentin y fut martyriſé vers la fin du* III. S. *Cette ville fut la réſidence de l'Evêque du pays juſqu'en* 531. *que S. Medard transfera l'Evêché à Noyon. Outre ſes Chanoines, elle a* 83. *Chapelains. Le Roi eſt premier Chanoine de ce Chapitre & Collateur des Canonicats.*
Quezac, *Mende* 10. *Doyen*, Montevert.

RADEGONDE (Ste.) *Poitiers. Prieur*, Fumée.
La Reole, *Bazas. Tréſorier*.....
S. Rieul, *Senlis* 17. *Doyen*, Afforty.
Riom, *Clermont. Doyen*, Peliſſier.
La Roche, *Perigueux. Doyen*, Chancel.
Romans, *Vienne E.* 5. *Sacriſt.* de S. Etienne.

Rozcy, *Laon* 25. *Doyen*, de Soyzei
Roye. *Amiens* R. 17. *Doyen*, le Pin.

SALVY, (S.) *Alby*, *Prevôt*, de Panac;
Evêque d'Evrie.
Saugues, *Mende* 25. *Doyen*, Gerenton.
Saulieu, *Autun. Doyen*, de Verchere.
La Sauſſaye, *Evreux. Doyen*, Harel.
S. Sébaſtien, *de Narbonne*, *Prevôt*, Joffre.
Semur, *Autun. Doyen*, de Badier.
S. Sernin, *Toulouſe* 24. *Abbé*, de Fleurigny.
On y conſerve les Reliques de ce S. Martyr premier Evêque du pays dans le III. S. *Les anciens Comtes de Toulouſe avoient leur ſépulture dans le cimetiere de S. Sernin. L'on obſerve encore l'uſage de n'enterrer perſonne dans cette Egliſe.*
S. Sernin, *Vabres*. 12. *Prevôt*, d'Izarn.
S. Severin *de Bordx.* ou S. Sevrin, *autrefois Collégiale de Chan. Régul.*
Soignies, *Cambray. Prevôt*, de Bacre.
S. Spire, *Sens* R. 9. *Chantre* . . . . .
S. Symphorien, *Reims* E. 11. *Doy.* Graillet.

TAILLEBOURG, *Saintes. Doyen*, Richer.
Taillefer, *Limoges. Doyen*, Beſſe.
Tanney, *Nevers. Prevôt*, de Beze.
Thiers, *Clermont. Prevôt*, Cuſſon.
Thouars, *Poitiers* 12. *Doyen*, Raymond.
Toncy, *Auxerre. Tréſorier*, Dannery.
Tonnerre, *Langres* E. L. 16. *Prev.* Timbert.
Tournus, *Châlon* 12. *Doyen*, Mongirot.
Chantre, Prodejac. *Tréſorier*, Martinſa.
Trevoux, *Lyon. Doyen*, de la Geneſte.
Ste. Trinité, *Châlons. Doy.* celui de la Cat-

VALENCIENNES, *Cambray* 15. *Doyen*, Lalon.
Varembon, *Lyon. Doyen*, Bourdin.
Varzy, *Auxerre. Chantre*, Regnard.
S. Vaſt d'Origny, *Laon. Prevôt*, Moreau.
L'Abeſſe eſt Doyenne & Prelate du Chapit.
Vatan, *Bourges. Doyen*, la Châtre.
Vaucouleurs, *Toul. Doyen*, de Villers.
Verdun, *Verdun. Prevôt*, Marchal.
Vernon, *Evreux*, *Doyen*, d'Anviray.
Veſoul, *Beſançon* R. E. 8. *Doyen*, Lampinet.
Veſelay, *Autun* R. E. *Doyen*, Berthier.
S. Victor, *de Marſeille. Abbé*, de Lorraine. *Prevôt* de Saint Tropez. *Chantre* de Villeneuve, *Tréſorier*, de Jarente, *Abbaye fondée dans le* V. S. *ſécularisée & convertie en Collégiale depuis quelques années. Elle étoit chef d'une nombreuſe Congrégation ſous la Régle de S. Benoît. Elle a produit le Pape Urbain qui y a ſon tombeau. On y voit une grotte que l'on prétend être la premiere Chapelle des Gaules.*
Villefranche, *Lyon 6. Doyen*, Beſſon.
Villefranche, *Rhodès. Prevôt*, Reyniez.
Vitré, *Rennes. Tréſorier*, de Croiſne.
Vitry, *Châlons* 18. *Doyen*, de Bourneuf.

URBAIN, (S.) *de Troyes* 11. *Doyen*, de Reins, *fondée par le Pape Urbain* IV. *natif de Troyes, qui la ſoumit immédiatement au S. Siége.*
S. Urſin, *Bourges* 12. *Prieur*, Mouzay.
Uzerche, *Limoges. Abbé*, Gaultier.
Uzeſte, *Bazas. Doyen* .....

YBARS (S.) *Rieux. Doyen*, Gely.
Yrieix, *Limoges* 12. *Doyen*, Laſon.

CHAPITRE VI.

LE CLERGÉ RÉGULIER DE FRANCE.

NOUS ne parlerons ici que des Chanoines Réguliers & des ordres Monastiques. On trouvera dans la III Partie les Supérieurs provinciaux des Clercs Réguliers & des Ordres Mendians, à l'article des Couvens de leur Institut. C'est ici l'occasion de rendre compte de l'origine, des prérogatives & des fonctions des Abbés Réguliers. Tous les Abbés étoient Réguliers dans leur premiere institution, suivant cette Loi tracée par les Canons *Regularia Regularibus*. Les Abbés Réguliers ont des priviléges que n'ont point les Abbés Commendataires. Ils ont le droit de porter la Croix pectorale comme les Evêques. Ils officient pontificalement dans leur Abbaye. Ils ont sur leurs Religieux trois sortes de puissances canoniques. L'œconomique, celle d'ordre & celle de juridiction. La premiere consiste dans l'administration du temporel. La Seconde à ordonner du service divin à recevoir les Religieux à profession, à leur donner la tonsure. La troisieme dans le droit de corriger les mœurs & tous les abus concernant la Régle.

Un Cardinal a le privilége de pouvoir posséder, quoique séculier, une Abb. Réguliere,

L'Institution des Abbesses est postérieure à celle des Abbés. Les premieres Vierges qui se consacrerent à Dieu, demeuroient dans leurs maisons paternelles; ce ne fut que dans le IV siécle qu'elles s'assemblerent dans des Monasteres, & c'est à cette époque qu'il faut faire remonter l'origine des Abbesses. D'abord l'Abbesse étoit élue par sa Communauté, & son autorité étoit perpetuelle. On avoit toujours soin de la choisir parmi les plus anciennes & les plus capables de gouverner. Aujourd'hui les Ordonnances du Royaume exigent que toute Abbesse ait 10 ans de profession, ou qu'elle ait exercé pendant 6 ans un office claustral. Les droits de l'Abbesse sont les mêmes que ceux de l'Abbé Régulier. Il y avoit anciennement des Abbesses qui confessoient leurs Religieuses. On fut obligé de leur retrancher ce pouvoir. Il y a encore aujourd'hui dans quelques Monasteres une pratique appellée la Coulpe qui est un reste de cet ancien usage.

Notre collection des Abbés Réguliers & des Abbesses étant encore trop incomplette, nous sommes obligés de nous borner aux Abbés généraux d'Ordre ou de Congrégation.

ART. I. *Les Chanoines Réguliers.*

ILS ont en France un grand nombre de Congrégations & de Réformes, nous ne rendrons compte que des plus considérables.

Voyez dans la premiere Partie les Chanoines Réguliers de Premontré & ceux de la Sainte Trinité, dont le Chef-lieu & le Général ſont en France.

CHANOINES REG. de la Cong. de FRANCE.

Leur Chef-lieu eſt l'Abbaye de Sainte Geneviéve de Paris: c'eſt ce qui leur a donné le nom de Congrégation de France. Cette Réforme eſt du commencement du dernier ſiecle. Elle doit ſon origine au P. Faure Chanoine de Saint Vincent de Senlis, & au Cardinal de la Rochefoucault, Abbé de Sainte Geneviéve qui l'appuya de ſon crédit. Le Roi renonça au droit de nommer l'Abbé: l'Abbaye devint élective & triennale. On obtint l'agrément de la Cour de Rome en 1634. Cette Congrégat. s'eſt beaucoup multipliée. Elle comprend plus de 100. Monaſteres: elle compte en France 67. Abbayes, 28. Prieurés conventuels, 2. Prevôtés, 2. Hôpitaux. Ses Chanoines poſſedent un grand nombre de Cures, & dirigent pluſieurs Séminaires. *Voyez l'art. des Abbayes de Paris.*

CHANOINES REGULIERS de S. Antoine en VIENNOIS.

Ils ſont ſous la Régle de S. Auguſtin, leur principale maiſon eſt dans le Dauphiné, à dix lieues de Vienne. Ils prennent le nom de S. Antoine, des Reliques de ce Saint qui ont

donné lieu à leur établissement. Ce fut un Gentilhomme de la province qui les apporta de Constantinople dans sa Patrie. Une maladie contagieuse nommée le feu S. Antoine, en fit naître le culte : un nombre considérable de Pélerins venoient de toutes parts honorer les Reliques du Saint. A cette occasion des Gentilshommes voisins bâtirent dans le voisinage un hôpital pour retirer les malades, & formerent un nouvel institut d'Hospitaliers, qui fut confirmé par le Pape. Leur Supérieur eut la qualité de Commandeur jusqu'à la fin du 13. siécle qu'il prit celle d'Abbé. Il unit à son Hôpital l'Eglise de S. Antoine qui dépendoit de l'Abbaye de Montmajour d'Arles. Il donna à son institut une forme plus parfaite, & le mit dans l'état où il est encore. Les Antonins sont habillés comme les Prêtres séculiers, mais sans rabat, ils portent sur la poitrine une croix bleue en forme de T. Leur Chef-lieu renferme un très-grand nombre de Religieux.

Abbé Général, M. l'Abbé GALAND.

CHANOINES REGULIERS de S. Ruf.

Leur principale maison est à Valence en Dauphiné. Elle fut d'abord fondée à Avignon dans le XI. S. Le siécle suivant elle fut transférée dans une Isle du Rhône près de Valence. Ayant été ruinée le siécle dernier par les Religionnaires, elle a été transférée dans la Ville. Cette Congrégation est sous la Régle de S. Augustin.

Abbé Général, M. l'Abbé de NANTES.

ART. II. *Les Ordres Monastiques.*

NOus ne répéterons point ici les Supérieurs Généraux des Ordres Monastiques, dont le Chef-lieu est dans le Royaume; nous en avons rendu compte dans la premiere Partie. Voyez à leurs articles Cluny, Grammont, Fontevrault, les Feuillans, les Chartreux, &c.

LES BENEDICTINS REFORMÉS.

Ils ont en France deux Congrégations, celle de S. Vannes & celle de S. Maur, le Chef-lieu de la premiere est en Lorraine dans le Diocèse de Verdun. Le Supérieur Général de la seconde reside dans l'Abbaye de S. Germain des Prés de Paris.

Sup. G. de la Congrégation de S. Vannes, D. . . . .

Sup. G. de la Congrégation de S. Maur, D. d'Elrue.

L'ORDRE DE CITEAUX.

En France, il a 5. filiations qui ont chacune sous leur gouvernement un certain nombre de Monasteres & d'Ab. Régulières. Leur supériorité sur leur filiation ne les empêche

pas d'être toujours subordonnées à Cîteaux. Voici le nom de ces Abbayes & leur revenu.

1748	Cîteaux, *Châlons*	D. Trouvé	120000
1740	Clairvaux, *Langres*	D. Mayeur	90000
	la Ferté, *Châlons*		33000
1742	Pontigni, *Auxerre*	D. Grillot	28000
1755	Morimont, *Langres*	D. Thirion	14000

LES CELESTINS.

Les Celestins forment dans ce Royaume depuis 1417. une Congrégation particuliere, appellée la Congrégation de France; elle est composée de 21. Monasteres, celui de Paris en est le Chef, quoiqu'il ne soit pas le plus ancien.

Sup. de la Congrég. de FRANCE, D .....

CHAPITRE VII.

DIGNITÉS SECULIERES POSSÉDÉES PAR DES PERSONNES ECCLÉSIASTIQUES.

Les Pairs Ecclésiastiques.

C'EST au Roi Philippe Auguste qu'on peut rapporter l'Institution des douze Pairs de France, 6. Ecclésiastiques & 6. Laïcs, ou plutôt la réduction des grands Fiefs de la Couronne à ce nombre: elle est de la fin du XII. S. ou du commence-

ment du XIII. Nous ne parlerons que des Pairs Eccléſiaſtiques. Parmi les anciens 3. ſont Ducs, & 3. ſont Comtes. Les Ducs ſont l'Archevêque de Reims, l'Evêque de Laon, l'Evêque de Langres. Les Comtes ſont les Evêques de Beauvais, de Noyon & de Chaalons; l'Archevêché de Paris n'a été érigé en Duché-Pairie qu'en 1674. Le rang de cette Pairie ſe régle par le tems de ſon Erection. Pluſieurs de ces Prélats, transférés à d'autres ſiéges, ont obtenu des Brevets de conſervations des honneurs attachés à la Pairie.

Pairs Eccléſiaſtiques MM.

De Rohan, *Archev. Duc de Reims.*
De Saint-Albin, *Archev. Duc de Cambray, comme ancien Evêque de Laon.*
De Rochechouart, *Evêque Duc de Laon.*
De Mont-Morin de Saint-Heren, *Evêque, Duc de Langres.*
Le Card. de Gévres, *Evêq. Comte de Beauvais.*
Le Card. de Tavannes, *Archev. de Rouen, comme ancien Evêque de Chaalons.*
De Choiſeul, *Evêque Comte de Chaalons.*
De Saint-Simon, *Evêque de Metz, comme ancien Evêque de Noyon.*
De la Cropte de Bourzac, *Evêque Comte de Noyon.*
De Beaumont, *Archevêque de Paris, Duc de S. Cloud.*

Grand d'Eſpagne de la premiere Claſſe.

M. de Vaureal, *Evêque de Rennes.*

CONSEILLERS D'ETAT ECCLESIASTIQUES.

Il y a toujours dans le Conseil d'Etat 3. Conseillers ordinaires Ecclésiastiques. Les deux Agens Généraux du Clergé ont aussi le le titre de Conseillers d'Etat pendant le cours de leur agence.

Conseillers d'Etat ordinaires Ecclésiastiq.

1743. M. l'Abbé de S. Cyr.
1753. M. l'Abbé de Marbeuf.
1756. M. l'Abbé de Bernis Comte de Lyon Ministre d'Etat.

Conseillers d'Etat en qualité d'Agens Généraux du Clergé de France.

M. l'Abbé de Crillon.
M. l'Abbé de Jumilhac.

CONSEILLERS CLERCS DES COURS SOUV.

Les Parlemens & les autres Cours Souveraines ont un certain nombre de Conseillers Clercs ou Ecclésiastiques. Charles IX, par un Edit de 1573, ordonna qu'il y en eût aussi dans chaque Présidial du Royaume. Les Conseillers Clercs jouissent du Revenu de leurs Bénéfices sans résider. Ils n'assistent point au jugement des procès criminels.

PARLEMENT DE PARIS.

Conseillers d'honneur nés, MM.

de Beaumont du Repaire, *Archevêque de Paris.*
C. de la Rochefoucault, *en qualité d'Ab. de Clugny.*

Conseillers Clercs à la Grand-Chambre.

1713 de Fieubet.
1715 de Dampierre.
1716 Boucher.
1718 Langlois.
1720 de Salabery.
1724 Bochart.
1724 Macé.
1730 d'Hericourt.
1735 Chaban de la Fosse.
1735 de Tudert.
1737 Terray.
1723 de Vienne, *hon.*

Conseillers Clercs aux Enquêtes.

1737 d'Espagnac.
1738 d'Hauterive.
1738 le Noir.
1738 Chauvelin.
1738 d'Estrabonne.
1739 Sauveur.
1739 d'Yrval.
1740 Pommier.
1743 Borry.
1745 de Berthy.
1747 de Megrigny.
1747 de Vignoles.
1749 Richard de S. Nom.
1749 de Malezieu.
1750 de l'Attaignant.
1751 Terré.
1755 de la Varenne.

PARLEMENT DE TOULOUSE, *MM.*

de Palarin.
Castaing.
Bastide.
d'Avisard.

PARLEMENT DE GRENOBLE, *MM.*

de Corbeau.
de Belleaffaire.
de Revillac.
de la Tour.
de .....
de Bartal, *honoraire.*

PARLEMENT

PARLEMENT DE DIJON.

Conseillers d'honneur Ecclésiastiques, MM.

d'Apchon, *Evêque de Dijon.*
de Montazet, *Evêque d'Autun.*
de Quinçay, *Evêque de Bellay.*

Conseillers-né.

D. Trouvé, *Abbé général de Citeaux.*

Conseillers Clercs, MM.

Bazin.
de S. Colombe.
de la Borde.
de S. Pierre.
de Verchere.
de Livron.

PARLEMENT DE ROUEN.

Conseillers Clercs à la Grand-Chambre, MM.

de Germont.
de Suſlande.
de Canapeville.
de Pierreville.
de Lezeau
d'Amfreville.
de la Rue.
de Canchy.

Conseillers Clercs aux Enquêtes, MM.

le Chevalier.
de Sourdeval.
Deſcours.
de Maiſons.
de Freſne.
de S. Ouën.
le Danois.
de Bolconte.
Perchel.

PARLEMENT D'AIX.

Un ſeul Conſeiller Clerc.

M. l'Abbé de Monvalon.

PARLEMENT DE RENNES.

Conseillers d'honneur, MM.

de Vaureal, *Evêque de Rennes.*
de la Muzancherè, *Evêque de Nantes.*

Président au même Parlement.

M. de Chambalan, *Vicaire général de Nantes.*

PARLEMENT DE PAU EN BEARN.

M. l'Abbé de Sales, *Théologal de Lescar.*

PARLEMENT DE BESANÇON.

MM. d'Audeux, & d'Espiars.

PARLEMENT DE DOUAY.

MM. de la Feuillie, & du Thil.

CONSEIL SOUVERAIN D'ALSACE.

Conseiller Chevalier d'honneur d'Eglise.

M. Gaffier, *Abbé de Neubourg.*

Conseillers Clercs.

MM. Garnier, & de Regemorte.

Conseillers Honoraires.

M. de Regemorte, *Préteur Royal de Strasbourg.*
M. de Boisgauthier.

CONSEIL SOUVERAIN D'HAYNAULT.

Conseillers Ecclésiastiques.

MM. le Binch, le Doyen, & Mondé.

COUR SOUVERAINE DE LORRAINE A NANCY.

Conseillers Prélats, MM.

Drouas, *Evêque de Toul.*
de Choiseul, *Archevêque de Besançon, en qualité de Primat de N. D. de Nancy.*
de Bouzey, *G. Doyen de la même Eglise.*
Un seul Conseiller Clerc, M. Anthoine.

CHAPITRE VIII.

UNIVERSITÉS DE FRANCE.

ON entend par Université l'union de plusieurs Ecoles qui sont liées ensemble par des loix communes, & qui ont le pouvoir de conférer les degrés. Leur nom vient, selon quelques-uns, *ab universitate Magistrorum & scholarium*, & selon d'autres, de l'universalité des sciences qu'elles enseignent. Elles ont en effet, quand elles sont complettes, quatre Facultés auxquelles on peut rapporter tous les différens genres de sciences.

I. Celle des Arts pour les langues, les Humanités & la Rhétorique; pour la Logique, la Métaphysique, la Morale, les Mathématiques, la Physique: elle a le titre de *præclara Artium Facultas*.

II. Celle de Médecine pour toutes les parties qui concernent cet Art. L'Anatomie, la Bothanique, la Chymie, &c. Elle prend la qualité de *Saluberrima Facultas*.

III. Celle de Droit, pour le Droit canon ou ecclésiastique, & pour le Droit Civil qui comprend le Droit Romain & ses loix ou coutumes nationales. Son titre est *consultissima Facultas*.

IV. Celle de Théologie, pour l'étude de la Théologie naturelle, surnaturelle, positive,

morale & dogmatique, dont lui vient le nom de *ſacra Facultas*.

Avant l'établiſſement des Univerſités, les Ecoles étoient dans les Monaſteres & dans les Cathédrales.

Le célebre Pierre Lombard, Evêque de Paris, plus connu ſous le nom de Maître des Sentences, eſt le premier qui ait introduit la forme ſcholaſtique.

Les Univerſités commencerent dans le XII. S. Celle de Paris, & celle de Bologne en Italie, ſont les plus anciennes, on leur doit l'origine des Degrés.

On en diſtingue trois: le degré de Bachelier, celui de Licentié, & celui de Docteur.

Dans la Faculté des Arts, ces trois degrés ſont confondus ou ſe donnent tous les trois preſqu'en même tems après deux ans de Philoſophie dans un Collége dépendant de l'Univerſité. On ſubit deux examens ſur cette ſcience & la Rhétorique. Bachelier après le premier examen, Licentié après le ſecond, on obtient le titre de Maître-ès-Arts.

Ce titre eſt néceſſaire pour être admis dans la Faculté de Théologie & dans celle de Médecine; celle de Droit en diſpenſe.

Dans ces trois Facultés, le degré de Bachelier ne ſe donne qu'après trois ans d'étude dans leurs Ecoles, pluſieurs examens particuliers & un acte public. Quand on a atteint 25. ans, on obtient dans la Faculté de Droit diſpenſe de tems d'étude. On fait alors ſon Droit dans l'eſpace de quelques mois; ce qu'on appelle le faire par *bénéfice d'âge*.

On varie ſur l'étymologie de Bachelier;

quelques-uns la font venir à *Baccis lauri*, c'eſt-à-dire, de la couronne de laurier, que l'on donnoit autrefois aux ſavans, comme on le fit à Rome en faveur de Pétrarque en 1341.

Quoi qu'il en ſoit, le nom de *Baccilarii* ou *Bacchalarii*, ſe donnoit anciennement aux Seigneurs qui occupoient dans la Milice un degré inférieur aux Ecuyers, & ſupérieur aux Chevaliers. Quand les Univerſités ont adopté ce mot, il eſt aſſez vraiſemblable qu'elles ont voulu déſigner un degré ſupérieur à la qualité d'Etudiant, & inférieur à celle de Maître ou de Docteur.

Les Licenciés, ſont les Bacheliers qui ont fréquenté pendant un certain tems les actes publics, & qui en ont eux-mêmes ſoutenu un certain nombre. A la fin du cours de ces exercices le Chancelier de l'Univerſité les *licentie*, & leur donne la bénédiction apoſtolique.

Le Docteur eſt le Licentié qui a pris le bonnet, cette cérémonie ſe fit pour la premiere fois à Bologne, en la perſonne d'un célebre Profeſſeur du Droit Romain. Pierre Lombard & Gilbert de la Porée, ſont les premiers qui aient eu le bonnet de Docteur dans l'Univerſité de Paris.

Les principaux Officiers des Univerſités ſont, 1°. le Recteur, il eſt à la tête des quatre Facultés; il veille à l'obſervation des Statuts & à la conſervation des Priviléges. Il préſide aux aſſemblées & aux déciſions générales de l'Univerſité. Dans quelques Univerſités, comme dans celle de Paris, cette dignité eſt attachée à une ſeule Faculté. Ail-

leurs, toutes les Facultés ont droit d'y prétendre.

2°. Le Chancelier est celui qui donne la bénédiction apostolique aux Licentiés qui ont fini leur cours. On reçoit de sa main le bonnet de Docteur. C'est encore lui qui scelle les lettres & les provisions qu'on obtient dans l'Université; le Chancelier est ordinairement l'Evêque du lieu, ou un Dignitaire de la Cathédrale.

3°. Le Doyen de chaque Faculté. Il est à la tête de sa compagnie. Ce n'est pas toujours l'âge qui donne cette qualité: elle est quelquefois élective.

4°. Les Syndics; chaque Faculté a ordinairement le sien pour gérer ses affaires & pour veiller au maintien de la discipline.

Voici un Etat des Universités de France, par ordre alphabétique. On y verra leur érection, leur gouvernement, leurs principales dignités.

UNIVERSITÉS DU ROYAUME.

UNIVERSITÉ D'AIX EN PROVENCE.

Elle avoit été fondée en 1407. par le Pape Alexandre III. Henry IV. la rétablit en 1603.

Chancelier-né, l'Archevêque d'Aix.

Vicé Chancelier, l'Abbé de S. Ferreol.

UNIVERSITÉ D'ANGERS.

La Martinière prétend qu'elle fut érigée par le Roi S. Louis à la priere du Comte d'Anjou son

stere. Elle est composée de quatre Facultés & de six Nations : 1. d'Anjou, 2. du Mainé, 3. de France, 4. d'Aquitaine, 5. de Bretagne, 6. de Normandie. La Faculté des Arts a deux Colléges. C'est en Anjou qu'est situé le fameux Collége de la Fleche, fondé par Henry IV. en 1603, & dirigé par les Jésuites. Le Recteur de l'Université est élu pendant six mois par la Faculté de Droit; pendant trois mois par celle de Théologie & de Médecine tour à tour. Les trois autres mois sont pour les six Nations, le tout alternativement.

Chancelier M. Girault de Molé, *Maître Ecole de la Cathédrale.*

UNIVERSITÉ DE BESANÇON.

Elle avoit été établie à Dole vers l'an 1421. Depuis la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. Elle fut transferée à Besançon en 1691. Elle réunit les quatre Facultés.

Chancelier M. l'Archevêque de Besançon.

Recteur & Doyen de la Fac. de Théol. M. Dollet.

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX.

Elle doit son origine au Pape Eugene IV. qui l'établit en 1441. & ses prérogatives au Roi Louis XI. qui augmenta ses priviléges en 1473. Elle a quatre Facultés, & deux Colléges : celui des Jésuites qui est aggrégé à celle des Arts, & celui de la ville qui se nomme le Collége de Guienne.

UNIVERSITÉ DE BOURGES.

Le Roi Louis XI, qui étoit né dans cette ville, y fonda une Université en 1463. Elle n'eut pendant long-tems que trois Facultés. Celle de Théologie

ne fut ajoûtée qu'en 1624 par Henri de Bourbon. La Faculté des Arts eſt entre les mains des Jéſuites, qui occupent auſſi les chaires de Théologie.

Conſervateur Apoſtolique.

S. E. M. le Cardinal de la Rochefoucault, Archevêque de Bourges.

Chancelier M. l'Abbé de Radonvilliers.

Vice-Conſervateur D. Chevalier Ab. de S. Sulpice.

Pour la Faculté de Théologie, MM.

Doyen, Marpon, Chantre de la Cathédrale.

Syndic, de Barathon, Chanoine, Vicaire gén.

Vice Chancelier, de Mery, Chan. de la Cathéd.

UNIVERSITÉ DE CAEN.

Fondée en 1431 par le Roi d'Angleterre Henri IV. pendant que la Normandie étoit encore ſous la domination des Anglois. Elle n'eut d'abord que la Faculté de Droit. On y ajoûta depuis les trois autres. Charles VII. ayant reconquis la province, confirma cette fondation en 1452. les Jéſuites y ſont aggregés pour la Faculté des Arts ſeulement.

Chancelier-né, M. l'Evêque de Bayeux.

Vice-Chancelier, M. l'Ab. Hugon, Vicaire gén.

Tréſorier de la Cathédrale de Bayeux.

Doyen de la Faculté de Théologie, M. Caval.

UNIVERSITÉ DE CAHORS.

Elle avoit été fondée en 1332 par le Pape Jean XXII. *Jacques d'Euſe*, natif de Cahors, d'une Famille noble, & non pas fils d'un artiſan, comme on le dit communément. Elle fut ſupprimée & réunie à celle de Toulouſe par Edit du mois de Mai 1751.

Voyez l'Univerſité de Toulouſe.

UNIVERSITÉ DE DIJON.

Établie en 1722 pour la faculté de Droit seulement. Les Lettres patentes d'érection, & la Bulle d'Innocent XII. lui accordent tous les privilèges dont jouissent les autres Universités du Royaume.

Protecteur, le Prince de Condé, Gouverneur de la Province.

Chancelier, l'Abbé de Bretagne, Vicaire général, Doyen de la Cathédrale.

Premier Directeur, le P. Président du Parlement.

UNIVERSITÉ DE DOUAY.

Érigée en 1562 par le Pape Paul IV. & par Philippe II. Roi d'Espagne pour les pays-bas Wallons. Elle a cinq Facultés, la Faculté de Droit étant partagée en celle de Droit Canon & celle de Droit Civil. Chaque Faculté a pour chef un Doyen: ce n'est point l'âge qui donne cette qualité. Les Docteurs la possedent tour-à-tour, l'espace d'un an. Les quatre principaux Colléges: sont 1°. Celui du Roi nouvellement bâti: 2°. Celui de l'Abbaye de S. Vast d'Arras: 3°. Celui des Bénédictins d'Anchin: 4°. Celui de S. Amand, même ordre. Les Jésuites professent les humanités dans le Collége de l'Abbaye d'Anchin, sous l'autorité des Religieux de ce Monastère. Le Recteur de l'Université exerce une Juridiction contentieuse, civile & criminelle. Il est renouvellé tous les ans. L'élection s'en fait au commencement de l'année scholastique. La dignité de Chancelier est attachée à celle de Prevôt de S. Amé, premiere Collégiale de Douay.

Chancelier, M. Taisne, Prevôt de S. Amé.

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER.

Fondée en 1289, & confirmée par François I. en 1537. Elle eſt compoſée de quatre Facultés & partagée en deux corps : l'un pour celle de Médecine, qui eſt une des plus célébres de toute l'Europe : le ſecond pour les trois autres Facultés. Celui-ci eſt gouverné par un Recteur toujours tiré de la Faculté de Droit : celles de Théologie & des Arts ſont gouvernées par les Jéſuites.

Chancelier-né, M. l'Evêque de Montpellier.

UNIVERSITÉ DE NANTES.

Érigée en 1460. Elle a quatre Facultés ; mais depuis quelque tems celle de Droit a été transferée à Rennes, ſejour du Parlement de Bretagne. Le Recteur eſt annuel, la Faculté de Théologie & celle des Arts l'éliſent alternativement avec celle de Médecine. La Faculté de Droit a pour Chef le Doyen de ſes Profeſſeurs qui porte le titre de *Comte*.

Chancelier-né, M. l'Evêque de Nantes.

Recteur, le P. de la Borde Oratorien.

Vice-Chancelier, M. Berthelot, Chefcier de N. D. *Il eſt à la tête de la Faculté de Théologie.*

Doyen de la Fac. de Droit, M. de la Bourdeliere.

UNIVERSITÉ D'ORLÉANS.

Établie en 1305 par Clement V. & confirmée par Philippe le Bel en 1372. Elle n'a qu'une Faculté, celle de Droit Canon & Civil.

Chancelier, M. l'Abbé de Montaran, en qualité de Scholaſtique de la Cathédrale.

UNIVERSITÉ DE PAU.

Elle n'eſt que pour le Droit Canon & le Droit Civil. Les Jéſuites y ont un Collége, dont le Recteur eſt en même tems Recteur de l'Univerſité.

Chancelier, M. l'Abbé de Lezons, Chan. Vic. gén.

UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN.

Établie en 1343 par le Roi Pierre d'Aragon; & compoſée de quatre Facultés.

Chef de la Faculté de Théologie, M. l'Abbé Noguer, Chanoine de la Collégiale de Perpignan.

UNIVERSITÉ DE POITIERS.

Fondée en 1431 par le Pape Eugene, IV. & le Roi Charles VII. Elle a quatre Facultés.

Recteur, M. l'Abbé de Belhoir de la Fond.

Chancelier, M. l'Ab. Richard des Groix, en qualité de Tréſorier de S. Hilaire, Coll. de Poitiers.

UNIV. DE PONTAMOUSSON, en Lorraine.

Fondée en 1572. Les Jéſuites occupent les Chaires de Théologie & des Arts; ils ont auſſi la direction de l'Univerſité.

Recteur, le R. P. Fagnier.

UNIVERSITÉ DE REIMS.

Établie en 1547. & compoſée de quatre Facultés. Celle des Arts a un Collége de plein exercice. La Théologie a deux Profeſſeurs. L'Univ. de Reims eſt fille de celle de Paris qui l'a adoptée. Le privilége de cette adoption eſt, que l'Univerſité de Paris qui n'a point d'égard aux études faites dans les autres Univerſités, compte pour un an deux ans d'études dans celle de Reims. L'Univerſité de Caen jouit de la même prérogative.

Recteur, M. Polonceau, Chan. de S. Symphorien.

Chanc. M. de Saulx, Chanoine de Reims.

Doyen de Th. M. de la Salle, Chan. de Reims.

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG.

Erigée par le Sénat de cette ville en 1538. pour les quatre Facultés. Elle est mélangée de Catholiques & de Protestans. Les Jésuites y enseignent la Théologie aux Catholiques. Les autres Professeurs sont choisis indifféremment parmi les Catholiques & les Protestans. Le Recteur de l'Université est toujours celui du Collége des Jesuites.

Chancelier, le P. Tavernier.

Syndic par rang d'ancienneté, M. Gonzé.

Syndic en fonction, le P. Georgia, Jésuite.

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE.

Fondée en 1223, & composée de quatre Facultés. Celle de Droit qui est la plus célébre a six Professeurs. On n'enseigne la Philosophie & les Humanités que dans le Collége des Jesuites & celui des Oratoriens. La Théologie a pour Professeurs trois Séculiers, deux Dominicains, trois Jésuites. Les principaux Colléges de moyen exercice sont, 1°. Celui de S. Martial pour les Limousins : 2°. Celui de Bearn pour les états de la Maison de Foix : 3°. Celui de Perigord. Le premier a produit Etienne Baluse; le second le fameux Cardinal d'Ossat, & Pierre de Marca, Archevêque de Toulouse, ensuite de Paris.

Chancelier, M. l'Ab. Cairol, Vicaire gén. Offic.

Doyen de Théologie, M. de Roubiniac.

UNIVERSITÉ DE VALENCE, en Dauphiné.

Fondée à Grenoble en 1339 par le Dauphin Humbert II. & transférée à Valence en 1452 par Louis XI. alors Dauphin. Elle a quatre Facultés; celle de Droit a été fort célébre.

Chancelier, l'Evêque de Valence.

Fin de la seconde Partie.

SUPPLEMENT POUR LES DIOCESES.

ACQS, *Aquæ Tarbellicæ*. Gascogne. Ainsi nommé à cause de ses eaux thermales ou chaudes. Evêché avant le V. S. Cathed. N. D. 10. Chan. C'est le plus ancien qui préside à leurs délibérations.

Rev. 14000 l. Tax. 500 fl. Par. 196. Dist. 150.

Louis-Marie DE SUARES D'AULAN, né à Avignon en 1697, sac. le 2. Juin 1737.

ALAIS, *Alestum*, dans les Cevennes, suff. de NARBONNE, demembré du Diocèse de Nismes en 1694. La Collégiale de S. Jean, fondée dans le XIV. S. par les Seigneurs d'Alais, a été érigée en Cathédrale. On lui a réuni celle de Psalmodi ou d'Aigues-mortes. Le Chapitre est composé de 5. Dignitaires & de 13. Chanoines.

Rev. 16000 l. Tax. 500 l. Par. 85. Dist. 140.

Jean-Louis DE BUISSON DE BEAUTEVILLE.

ALETH, *Electum*. Languedoc. XIV. S. suff. de NARBONNE. Le Chapitre étoit d'abord régulier. Il a été sécularisé en 1531. Il est composé de 12 Chanoines, dont 4. dignitaires.

Rev. 18000 l. Tax. 1500 fl. Par. 80. Dist. 160.

François, BOCAUD, né dans le Dioc. de Montpellier en 1685. sacré le 11. Juin 1724.

AMBRUN, *Ebrodunum*. IV. S. Haut-Dauphiné. Cap. de l'Ambrunois, ancienne Métropole de la Province des Alpes maritimes. Cath. *N. D.*

Les Jésuites jouissent des prébendes théologale & préceptoriale.

Rev. 22000 l. Tax. 2400 fl. Par. 121. dist. 145.

Bernardin-Franç. FOUQUET, né dans le Dioc. de Rennes en 1705. Agent gén. du Clergé en 1735. sacré le 8. Janvier 1741.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Métrop.*
de Barral	*Prevôt* des Augiers
des Augiers	*Sacristain* Pascalis
Pascalis	*Archid.* Jouve
Gresli	*N. des Ch.* 12.

ANGOULEME, *Inculisma.* Capitale de l'Angoumois, suff. de BORDEAUX. IV. S. Les Religionaires s'en sont rendus maîtres deux fois. Ils avoient détruit la Cathédrale qui a été rebâtie en 1628. 5. Dignités, 24. Chanoines.

Rev. 35000 l. Tax. 2440 fl. Par. 490. Dist. 100.

Joseph-Amédée DE BROGLIE, né dans le Dioc. d'Arles en 1710. Sac. le 3. Mars 1754.

ARLES, *Arelate.* II. S. Basse-Provence, Métropole de quatre Suff. La foi y fut annoncée par S. Trophime son premier Evêque. La Cathéd. est sous l'invocation de ce Saint & de S. Etienne. Elle a 20. Canonicats, y compris 4. Dignités & 3. Personats. Le Chapitre a été sécularisé en 1584.

Rev. 33000 l. Tax. 2800 fl. Par. 51. Dist. 160.

Jean-Joseph de S. Jean DE JUMILHAC, né dans le Dioc. de Limoges en 1706. sac. Ev. de Vannes le 12 Août 1742, transféré à Arles en 1746.

BAYONNE, *Baiona*. IX. §. Gascogne, Cap. du pays des Basques. Cath. *N. D.* 12. Chan. Les Jésuites ont le Seminaire. Un des fauxbourgs de la ville, celui du S. Esprit, dépend du Dioc. d'Acqs. Il y a un grand nombre de Juifs à Bayonne; mais sans Synagogue.

Rev. 19000 l. Tax. 100 fl. Par. 40. Dist. 160.

Guillaume D'ARCHES, né à Bordeaux en 1702. sacré le 15. Septembre 1745.

BESANÇON, *Vesuntio*. III. siécle, Capitale de la Franche-Comté. Métropole de trois Suff. dont deux hors du Royaume. Cathédrale *S. Jean*. Les Chanoines portent l'habit violet comme les Evêques, & officient les jours solemnels avec les ornemens Pontificaux. L'Archevêque se qualifie Prince de l'Empire.

Rev. 36000 l. Tax. 1023 fl. Par. 838. Dist. 75.

Antoine-Clairiadus DE CHOISEUL-BEAUPRE', né en Septembre 1706. sacré le 25 Juin 1755. Primat de Lorraine, G. Aumônier du Roi de Pologne.

~~Suffragant~~, ~~*Claude-Ignace*~~ DE FRANCHET DE RANS, sac. Ev. de Rhosy en Syrie le 23 Mai 1756.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*	
Ev. de Rhosy	*Haut-Doy.* de Noironte	
d'Uselles	A *G. Archid.* de la Rochelle	
Galois	*G. Chantre* d'Uselles	A
Bailly	*G. Tréforier* de Belot	
du Tartre	*Archid.* de Belot Roset	
Off. du Tartre	——— Arvisenet	
Promoteurs	——— Perrinot	
Varelet	——— Maistre	
Dangirey	*N. des Ch.* 43.	
Buretel	*D. du S.* Prét. Séculiers	

BORDEAUX, *Burdigala*, III. S. Cap. de la Province & du Gouvernement de Guyenne. Métropole de 9. Suff. Un grand nombre de Juifs y font le commerce sous le nom de Juifs Portugais : ils n'ont point de Synagogue. Le Chapitre est de 10 Dignités, & de 24 Canonicats. L'Archevêque prend le titre de Primat de la seconde Aquitaine. Il relevoit autrefois de la Primatie de la première Aquitaine. Mais Clement V. qui avoit occupé le Siége de Bordeaux l'en exempta.

Rev. 55000 l. Tax. 4000 fl. Par. 400. Dist. 128.

Louis-Jacques D'AUDIBERT DE LUSSAN, né dans le Dioc. de Viviers en 1703, sacré le 22 Avril 1744.

Vicaires Généraux, MM.

Bacterot, d'Antragues, le Comte, Blancfort, Montbalin, de Boudens.

Doyen de l'Eglise Métropolitaine.

M. l'Ab. Bacterot. *Abbé Command.* de Madion, & de l'Isle de Medoc.

CAHORS; *Cadurcum*, Capitale du Haut-Querci. III. S. suff. d'ALBY, Son ancien nom étoit *Divona*. Cath. *S. Etienne.* Le Chapitre étoit autrefois régulier de l'ordre de S. Augustin. 4. Dignitaires : 14. Chanoines y compris l'Evêque. Le Seminaire est dirigé par les Lazaristes. L'Evêque se qualifie Comte de Cahors, & met l'épée & le gantelet à côté de l'Autel lorsqu'il officie.

Rev. 45000 l. Tax 1000 fl. Par. 422. Dist. 117.

Bertrand-Jean-Baptiste-René DU GUESCLIN; né dans le Dioc. de Rennes en 1703, sac. le 15 Octobre 1741.

CAMBRAY, *Cameracum*, Capitale du Cambresis. Evêché dans le VI. S. ensuite réuni à celui d'Arras dont il ne fut séparé qu'au XV. Archevêché en 1559. Il étoit auparavant sous la Métropole de Reims. L'Eglise de Cambrai est la plus riche des Pays-Bas, soit pour les revenus de l'Archev. soit pour ceux du Chapitre. Cathédrale *N. D.* 6. Dignit. 43. Canonicats, 4. Semip. 8. Hauts Vic. 95. Chapelains. Parmi les Canonicats: 3. sont affectés à la Noblesse: 4. à des Gradués en Théologie: 6. à des Gradués en Droit, & 1. à un Prêtre, Docteur en Médecine. L'Arch. se qualifie Prince de l'Empire.

Rev. 100000 l. Tax. 6000 fl. Par. 598. Dist. 40.

Charles DE S. ALBIN, né à Paris le 5 Avril 1698. fac. Evêq. de Laon en 1722. transféré à Cambray en 1723. avec conservation des honneurs de Duc & Pair.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cathéd.*		
Jacquerye	*Prevôt*	de Fumal	
d'Anterroches	*Archidiac.*	Bryas	
de Millancourt A	*Archid.*	Peitavy	
le Maire	———	de Millancourt	A
de Rochemont	———	de Ronvalle	
Jallout	*Doyen*	Mutte	
D' du S.	*Official*	de Millancourt	A
Prêtres Sécul.	*Promoteur*	Boyer	

S. CLAUDE, *Condate*. Franche-Comté. XVIII. S. suff. de LYON. Cathédrale *S. Claude*. On y conserve le corps de ce Saint dans une châsse précieuse.

Rev. 27000 l. Tax. 1560 fl. Par. .... Dist. ....

Joseph DE MEALET DE FARGUES, né dans le

Diocèse de S. Flour en Auvergne, sacré le 8 Août 1742.

Voyez les Dignités, & les Chanoines du Chapitre à l'article des Chapitres Nobles.

DIE, *Dea.* Dauphiné, Evêché dans le IV. S. suff. de Vienne uni à celui de Valence en 1275. rétabli dans son premier état en 1692. Cette ville a été long-tems au pouvoir des Religionaires qui en ruinerent les Eglises. L'Evêque en est Seigneur.

Rev. 15000 l. Tax. 2126 fl. Par. 70. Dist. . . .

Gaspar-Alexis DE PLAN DES AUGIERS, né dans le Dioc. de Digne en 1707. sac. le 20 Fév. 1742.

Doyen de la Cathéd. M. de Moydieu. Il est aussi *Vicaire Général.*

Sacristain de la même Eglise, M. de Chasse.

LANGRES, *Lingones.* IV. S. Champagne, suff. de LYON. C'est une des plus anciennes villes des Gaules. Elle passa au XII. S. dans le Domaine de ses Evêques qui la possedent à titre de Duché-Pairie. L'Evêque est un des six Pairs Ecclésiastiques de France. Cathéd. *S. Mamers.* 42. Chan. 2. Semiprébendés.

Rev. 36000 l. Tax. 9000 fl. Par. 600. Dist. 56.

Gilbert DE MONTMORIN DE S. HEREM, né dans le Dioc. de Clermont en 1691. Sac. Ev. Titulaire de Cydon en 1723. Nommé à l'Evêché d'Aire la même année: transf. à Langres en 1734. Commandeur des Ordres du Roi en 1742.

Vicaires Gén.		*Dignités de la Cath.*	
du Fau	A	*Doyen*	d'Harlay
de Lalane		*Tresorier*	de Lalane
de Chabannes	A	*G. Archid.*	Philibert
de Sceneaux	A	*Archid.*	Martenot

Neret	———	Pralard
de Brezols	———	Simonnet
D. du S.	———	Neret
Prêtres Sécul.	*G. Chantre.*	de Changey
S. du D.	*Off. de Lang.*	du Fau
Philibert	*Off. de Bourg.*	Crevoisier
*	*F. Comté*	Durand

LEYCTOURE, *Lactoratum*. Capitale du Pays de Lomagne. Suffragant d'AUCH. L'Evêque eſt Seigneur de la Ville conjointement avec le Roi. Cathéd. *S. Gervais & S. Prothais*. 5. Dignités, 12. Chan. & 14. Semiprebendés.

Rev. 18000 l. Tax. 1600 fl. Par. 79. Diſt. 140.

Claude-François DE NARBONNE-PELET, né dans le Dioc. d'Arles en 1689. Sac. le 19. Mai 1746.

LODEVE, *Lutevæ*. V. S. ſuff. de NARBONNE. Cathédrale *S. Genès & S. Fulcrand*. 3. Dignités & 12. Canonicats. La Juſtice eſt exercée par les Officiers de l'Evêque, & il n'y a d'autre Juſtice Royale dans le Diocèſe qu'à Nerian.

Rev. 22000 l. Tax. 1060 fl. Par. 48. Diſt. 140.

Jean-Felix Henri DE FUMEL, né dans le Dioc. de Toulouſe en 1715. ſac. le 25 Mai 1750.

MACON, *Matiſco*. Bourgog. V. S. ſuff. de LYON. Cathéd. *S. Vincent*. 9. Dignités: 19 Canonicats. L'Evêque eſt Préſident-né des États du pays. Ils ſont compoſés des trois Ordres, & s'aſſemblent quelque tems avant ceux de Bourgogne, auxquels ils envoyent un député de chaque Ordre. Celui du Clergé eſt alternativement tiré du Chapitre de la Cathédrale, & de celui de S. Pierre de la même ville.

Rev. 17000 l. Tax. 1000 fl. Par. 261. Diſt. 81.

Henri-Conſtance de LORT DE SERIGNAN DE VALRAS, né dans le Dioc. de Beziers en 1691. Agent Gén. du Clergé en 1725. Continué dans l'Agence en 1730. Sacré Evêque de Mâcon le 27 Juillet 1732.

Voyez à l'article des Chapitres Nobles le Chapitre de S. Pierre de Mâcon.

LE MANS, *Cenomanum*. III. S. ſuff. du TOURS. Capit. du Maine; Cathéd. *S. Pierre*. 9. Dignités, 38. Canonicats, 4. Semipreb. Les Lazariſtes ont le Seminaire, & les Oratoriens le Collége.

Rev. 25000 l. Tax. 2216 fl. Par. . . . Diſt. 48.

Charles-Louis FROULLAY DE TESSÉ, né en Novembre 1686. Sacré le 25 Février 1724. cidevant Comte de Lyon, & Aumônier du Roi en 1715. Nommé en 1725 premier Aumônier de la feue Reine Douairiere d'Eſpagne, de la Maiſon d'Orléans.

METZ, *Metæ*. Haute-Lorraine. Capitale du pays Meſſin. Cathéd. *S. Étienne*. 12 Dignités, & 28 Canonicats. On compte dans cette ville 20000 familles, & près de 90000 habitans, partagés en 17 paroiſſes. Les Juifs y ſont tolérés. Ils y ont même une Synagogue, & c'eſt la ſeule ville du Royaume où ils ayent l'exercice public de leur religion. Plus de 100 paroiſſes du Dioc. de Metz ſont occupées par des Lutheriens. L'Evêq. prend la qualité de Prince de l'Empire.

Rev. 120000 l. Tax. 6000 fl. Par. 613. Diſt. 68.

Claude DE ROUVROY DE S. SIMON, né à Paris en 1697. Sacré Evêque de Noyon en 1732. Transferé à Metz en 1733. avec conſervation des honneurs de Pair de France.

D. du S. prêt. ſeuil.

OLERON, *Elorona*. Bearn. V. S, suff. d'AUSCH. Cathéd. *N. D.* Son Chap. est composé d'un Archidiacre, de 12. Chan. & de 8. Chapelains: l'Evêque prend le titre de premier Baron de Bearn.

Rev. 13000 l. Tax. 600 fl. Par. 200. Dist. 180.

François DE REVOL, né dans le Dioc. de Vienne en 1715. sac. le 5 Août 1742.

ORANGE, *Arausio*. IV. S. Bas-Dauphiné. suff. d'ARLES. Cette ville fut ravagée par les Religionaires en 1562. La Cathéd. est sous l'invocation de la *Vierge*, de *Tous les SS.* & de *S Florent*. L'on y a tenu divers Conciles. Le Chapitre ne consiste qu'en 3 Dignitaires, & 6 Chanoin.

Rev. 10000 l. Tax. 408 fl. Par. 19. Dist. 140.

François-André DE TILLY, né dans le Dioc. d'AUTUN en 1695. sacré le 17 Fév. 1732.

ANCIEN EVESQ. *Louis* CHOMEL, sacré en 1721. Il a donné sa démission en 1731.

PAMIERS, *Apamiæ*, au pays de Foix. XIII. S. Suff. de TOULOUSE. Autrefois Abbaye sous le nom de S. Antonin de Fredelas. Le Chapitre est toujours demeuré régulier, & c'est le seul qui le soit aujourd'hui en France. Il consiste en 6 Dignités, 9. Chanoines, & 12 Semipreb. Ceux-ci sont séculiers.

Rev. 25000 l. Tax. 2500 fl. Par. 100. Dist. 175.

Henri-Gaston DE LEVYLÉRAN, né dans le Dioc. de Mirepoix en 1711. sacré le 11. Fév. 1742.

S. PAPOUL, *Fanum S. Papuli.* XIV. S. Languedoc, suff. de TOULOUSE. Cathédr. *S. Papoul.* 1. Dignité. 11. Chanoines.

Rev. 20000 l. Tax. 2500 fl. Par. 56. Dist. 166.

Daniel-Bertrand DE LANGLE, né dans le Dioc. de Rennes en 1702. Sac. le 5 Avril 1739.

QUIMPERCORENTIN, *Coriſopitum*, IX. S. ſuff. de TOURS, Baſſe-Bretagne. Premier Evêque S. Corentin. La Cathéd. eſt ſous ſon invocation. 6. Dignit. & 24 Canon. L'Evêque eſt Seigneur de la Ville, & ſe qualifie Baron de Cornouaille.

Rev. 22000 l. Tax. 1000 fl. Par 200. Diſt. 120.

Auguſte-Franç. Annibal DE FARCY DE CUILLE, né dans le Dioc. d'Angers, ſac. le 8. Nov. 1739.

SARLAT, *Sarlatum.* Cap. du Sarladois dans le Perigord, ſuff. de BORD. Cette Ville doit ſon origine à une Abbaye de Bénédictins qui exiſtoit dès le VII. S. ſous le nom de S. Sauveur ou de S. Sardos, & qui embraſſa la réforme de Cluni au commencement du X. Le Pape Jean XXII. l'érigea en Evêché l'an 1317. Le Chap. demeura régulier, ſous la régle de S. Benoît, juſqu'en 1559 qu'il fut ſécularisé. Il eſt compoſé de 18 Chan. dont 6 ſont Dignit. L'Ev. eſt Seign. de la Ville.

Rev. 12000 l. Tax. 742 fl. Par. 130. Diſt. . . .

Henri-Jacq. DE MONTESQUIOU, né dans le Dioc. d'Auch en 1710. Sac. le 17 Sept. 1747.

SENÉS, *Sanitium*. V. S. Haute-Provence, suff. d'EMBRUN. Cath. *N. D.* 3 Dignités. 5 Chanoin. 5 autres Bénéf. Le Chap. a été sécularisé en 1650.

Rev. 10000 l. Tax. 300 fl. Par. 32. Dist. 156.

M. de WOHELES, ancien Vicaire gén. d'Arles, nommé à cet Evêché au mois d'Avril 1757.

STRASBOURG, *Argentoratum*. Capitale de la Basse-Alsace, suff. de MAYENCE. V. S. Cath. *N. D.* on la nomme la *Munster*. Cette Ville avoit embrassé le Luthéranisme en 1529. Louis XIV. l'ayant soumise en 1681. y rétablit l'exercice de la Religion Catholique. Les Catholiques y ont 6 paroisses, & les Luthériens 7. Les Jésuites gouvernent le Seminaire & l'Université. L'Evêque a séance aux Diettes de l'Empire, & fait sa residence à Saverne à quatre lieues de Strasbourg.

Rev. 300000 l. Tax. 2500 fl. Par. . . . Dist. 100.

Louis-Cesar-Constantin Prince DE ROHAN GUEMENE', né le 24 Mars 1697. Sac. le . . . . 1757.

Vic. gén. & Offic. de Strasbourg, M. du Vernin.
Provicaire gén. & Vicegerent, M. Lantz.
Promoteur, M. d'Herbain. *Syndic*, M. Lantz.
Voyez les Chan. de la Cath. & l'art. des Chap. Nobles.

TARBES, *Tarba*. Cap. du Comté de Bigorre, suff. d'AUCH. Dès l'an 1006 un Evêque de cette Ville avoit assisté au Concile d'Agde. Cath. *N. D.* L'Evêque préside aux Etats de Bigorre.

Rev. 22000 l. Tax. 1200 fl. Par. 140. Dist. 166.

Pierre DE LA ROMAGÈRE DE RONSSECY, né dans le Dioc. de Perigueux en 1709. Sac. le 29 Août 1751.

VALENCE, *Valentia*. IV. S. Bas-Dauphiné. Suff. de VIENNE. Cath. S. *Apollinaire*. 4. Dignités. 2. Perſonats, & 14. Chanoines. L'Ev. ſe qualifie Comte de Valence.

Rev. 16000 l. Tax. 2389 fl. Par. 140. Diſt. 125.

Alexandre MILON, ſac. le 31 Mars 1726.

Vicaires Gén.	*Dignités de la Cath.*	
Chomel	*Doyen*	Chomel
Dorele	*Prevôt*	Préclos
Dain	*Ab. de S. Felix*	Dorele
Conſtant	*Archid.*	Previllac
D. du S.	*Perſonats.*	
le Congreg. du	*Precenteur*	Chaix
Sa Sacrement.	*Sacriſtain*	de Roſtaing

VANNES, *Venetiæ*. VI. S. Capitale des anciens *Venetes*, ſi célébres dans les Gaules. Premier Evêque S. Patern, Cath. S. Pierre. 5 Dignitaires. 15 Chan. L'Ev. eſt Seigneur en partie de la Ville.

Rev. 24000 l. Tax. 350 fl. Par. 160. Diſt. 100.

Charles-Jean BERTIN, né à Périgueux en 1712. Sacré le 27 Septembre 1746.

USÉZ, *Uceti*a. Bas-Languedoc, ſuff. de NARBON. Cath. *S. Theodorit*, Martyr d'Uſez. 4 Dignités, & 24 Chan. le Chap. n'a été ſécularisé qu'en 1719.

Rev. 25000 l. Tax. 1000 fl. Par. 281. Diſt. 154.

Bonaventure BAUYN, né à Dijon en 1699. ſac. le 24 Mars 1737.

III. PARTIE.

CLERGÉ DE PARIS.

CETTE Partie ſera diviſée en huit Chapitres. Le premier, pour l'origine, l'état & le gouvernement du Diocèſe & de l'Egliſe de Paris; le ſecond, pour les Collégiales; le troiſieme, pour les Paroiſſes; le quatrieme, pour les Couvents d'hommes; le cinquieme, pour les Couvens de filles; le ſixieme, pour la Faculté de Théologie; le ſeptieme pour celle des Arts & ſes Colléges; le huitieme, pour l'adminiſtration des Hôpitaux.

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINE, ETAT ET GOUVERNEMENT DU DIOCESE ET DE L'EGLISE DE PARIS.

ART. I. *Archevêché de Paris.*

PARIS, en Latin, *Lutetia, Pariſii*, eſt ſitué dans l'Iſle de France. C'eſt la Capitale du Royaume. La Foi y fut appor-

a

rée au commencement du troisieme siécle par S. Denys, qui en est regardé comme le premier Evêque. Plusieurs ont prétendu que c'étoit l'Aréopagite, converti par S. Paul, & depuis Evêque d'Athénes : mais l'opinion la plus probable est, que c'étoit un autre Saint du même nom, envoyé dans les Gaules par le Pape S. Clément.

L'Evêché de Paris demeura soumis à la Métropole de Sens jusqu'en 1622, que Grégoire XV. l'érigea en Archevêché à la requisition de Louis XIII. L'an 1674. Louis XIV. ajouta une nouvelle dignité à ce Siége ; ce Prince érigea en Duché-Pairie, pour l'Archevêque de Paris & ses successeurs, les Terres & Seigneuries de S. Cloud, de Maisons, de Creteil, &c. sous le titre *de S. Cloud*.

Depuis S. Denis, premier Evêque de Paris ; jusqu'à François de Gondy, qui en fut le premier Archevêque, l'on compte 107 Evêques ; dont il y en a six que l'Eglise révere comme Saints, neuf qui ont été Cardinaux, & quelques-uns qui ont été Chanceliers de France.

Depuis l'érection du Siége épiscopal en Archevêché il y a eu neuf Archevêques, dont voici les noms : *Jean-François de Gondy ; Jean-François-Paul de Gondy, Cardinal de Retz ; Pierre de Marca ; Hardouin de Péréfixe ; François de Harlay ; Louis-Antoine, Cardinal de Noailles ; Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc ; Jacques-Bonne Gigault de Belfond.*

ARCHEVESQUE DE PARIS.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT DU REPAIRE, né dans le Diocese de Sarlat en Périgord, le 28 Juillet 1703. originaire du Dauphiné, de la maison des Barons des Adrets; d'abord Chanoine, Comte de Lyon; Vicaire-général & Official de Blois; Abbé de Notre-Dame des Vertus, Diocese de Chaalons-sur-Marne en 1738. sacré Evêque de Bayonne le 24. Déc. 1741. Archevêque de Vienne & Grand Primat des Gaules en 1746. Archevêque de Paris, Duc de S. Cloud, Pair de France, le 13. Août 1746. nommé Commandeur de l'Ordre du S. Esprit le 21. Mai 1747. reçu le premier Janv. 1748. & au Parlement comme PAIR, le 22. Déc. 1750.

ART. II. *L'Eglise de Paris.*

LE P. de Montfaucon prétend que cette Eglise étoit autrefois un temple dé[dié] à Jupiter. Elle a porté le nom de S. De[nis] jusqu'en 522. Elle fut alors rétablie sous [le] ne de Childebert I. & dédiée à la sain[te] erge. On rebâtit cet édifice vers l'an [1] du tems du Roi Robert, fils de Hu[gues] Capet. Il fut achevé sous Philippe Au[guste], vers l'an 1150. Alexandre III. qui [avoit] mis la premiere pierre pendant son [exil] en France, fit consacrer le maître-a[utel]

autel par un de ſes Légats. On avoit commencé la réparation du Chœur en 1699, ſur les deſſeins de J. H. Manſart. Elle fut exécutée ſur ceux de de Cotte le pere, & finie par de Cotte le fils en 1714. On doit regarder Louis XIII. & Louis XIV. comme les reſtaurateurs de cette Egliſe. Le Cardinal de Noailles y a auſſi contribué de plus de 500000. liv.

Le ſanctuaire eſt du deſſein le plus majeſtueux : les bas-reliefs & les ſtatues qui le décorent, ſont des plus habiles maîtres. Derriere le grand autel eſt l'autel des Féries. Dans l'enfoncement eſt une Deſcente de Croix de Girardon ; aux deux côtés ſont les ſtatues de Louis XIII. & de Louis XIV. en marbre blanc ; la premiere eſt de Couſtou le jeune ; la ſeconde, de Coyzevox. Les entrailles des deux Rois ſont dans un caveau au bas des degrés du ſanctuaire. La plûpart des tableaux dont l'Egliſe eſt ornée, ſont des préſens du Corps des Orfévres. Ils étoient ci-devant dans l'uſage d'en offrir un tous les ans le premier de Mai. Les tableaux du chœur ſont de Jouvenet ; c'eſt une hiſtoire continuée de la Sainte Vierge.

Le Chapitre de cette Egliſe eſt un des plus célebres de toute la France. Il a produit ſix Papes ; Grégoire IX. Adrien V. Boniface VIII. Innocent VI. Grégoire XI. & Clément VIII. Et il en eſt ſorti une multitude de Cardinaux, d'Archevêques & d'Evêques.

Il y a à Notre-Dame 150 Chapelles, dont la plûpart donnent droit de *Committimus*. Les Canonicats de S. Jean-le-Rond & de

S. Denys-du-pas ſont auſſi de la dépendance de ce Chapitre. L'Egliſe Collégiale de S. Germain l'Auxerrois lui fut incorporée l'an 1744. Les Canonicats rapportent depuis 2000. liv. juſqu'à 4000. liv. & le revenu du Chapitre monte à 180000. livres. Vingt-deux Canonicats & toutes les Dignités, excepté le Doyenné, ſont à la nomination de M. l'Archevêque. Les autres Bénéfices ſont conférés par le Chapitre, & ſe nomment *Servitoriaux*.

DIGNITE'S DE L'EGLISE DE PARIS, MM.

Doyen, DE S. EXUPERY, *du diocèſe de Sarlat*; Chan. le 3 Février 1730. Doyen, le 2 Avril 1747.

Grand-Chantre, URVOY, *du diocèſe de S. Malo*. Chan. le 12 Mai 1745. Chantre le 22 Septembre 1747.

Archidiacre de Paris, REGNAULD, *du diocèſe de Châlons*, 13 Janvier 1738.

Archidiacre de Joſas, DE LA CHASSE, *du diocèſe de Paris*. Chan. le 4 Août 1716. Archidiacre le 12 Mai 1752.

Archidiacre de Brie, TANDEAU, *du diocèſe de Limoges*, 26 Août 1739.

Souchantre, JEANSON, *du diocèſe de Troyes*, Chan. le 25 Juin 1740. Souch. le 17 Mai 1752.

Chancelier, THIERRY, *du diocèſe de Sens*. Chan. le 26 Septembre 1736. Chancelier le 7 Août 1739.

Pénitencier, ROCHE, *du diocèſe du Puy*, le 16 Octobre 1747.

Chanoines Prêtres, MM.

de Berty	*Paris*	4 Déc.	1734
d'Eaubonne	*Paris*	4 Mai	1716
Baille	*Bordeaux*	7 Mai	1720
de Cotte, *Jubilé*	*Paris*	10 Nov.	1702
Desfriches	*Rouen*	28 Octob.	1727
d'Agoult	*Riez en P.*	29 Nov.	1728
Beaudouin	*Paris*	4 Octob.	1729
Robinet	*Nantes*	20 Mai	1730
Deniſon	*Langres*	6 Octob.	1730
du Four	*Paris*	21 Mai	1731
de Malherbe	*Bayeux*	6 Juin	1731
de la Baune	*Paris*	4 Mai	1736
d'Hauterive	*Autun*	24 Octob.	1738
Vaſſelin	*Paris*	12 Nov.	1738
Tudert	*Poitiers*	2 Juin	1733
Imbault	*Chartres*	12 Avril	1741
Mongin	*Tulles*	13 Octob.	1741
de Coriolis	*Aix*	15 Fév.	1734
de Paniſſe	*Aix*	3 Fév.	1744
Moreau	*Paris*	13 Août	1737
le Blanc	*Autun*	1 Mars	1746
André	*Tulles*	12 Nov.	1746
de Mont-joye	*Paris*	27 Sept.	1745
de Caraman	*Touloufe*	12 Fév.	1748
Macé,	*Paris*	9 Mai	1749
du Marais	*Liſieux*	28 Juillet	1749
d'Hérouville	*Paris*	17 Fév.	1743
Lucas	*Evreux*	1 Juillet	1750
Taboureau	*Paris*	30 Déc.	1750
d'Ormeſſon	*Paris*	12 Janv.	1750
Gauget	*Bayonne*	30 Janv.	1754
de Cugnac	*Cahors*	1 Déc.	1755
Verchere	*Autun*	27 Sept.	1756

Chanoines Diacres, MM.

de Montempuys	*Paris*	18 Nov.	1720
de Gouffier	*Amiens*	23 Déc.	1739
Delon	*Sens*	15 Janv.	1743
de Megrigny	*Paris*	3 Juin	1743
Lagau	*Paris*	23 Mars	1748

Chanoines Soudiacres, MM.

de Corberon	*Metz*	13 Oct.	1713
Chevalier	*Paris*	19 Mars	1728
Lagau, *Jubilé*	*Paris*	3 Avril	1702
de S. Remy	*Paris*	30 Sept.	1739
de Vienne	*Ausch*	9 Févr.	1748

Chanoines in Minoribus, MM.

de Champigny	*Paris*	1 Fév.	1751
de la Luzerne	*Paris*	29 Avril	1754
Radix	*Paris*	2 Juillet	1756

CHANOINES HONORAIRES, Evêques.

1722 DE FONTENILLES	*Evêque de Meaux.*
1728 BAUYIN	*Evêque d'Uzès.*
1733 DE FLEURY	*Archevêque de Tours.*
1739 DE NICOLAY	*Evêque de Verdun.*

Chanoines Honoraires.

Pajot	*Paris*	14 Octob.	1702
de Biron *Duc & P.*	*de Paris*	30 Déc.	1712
Robert	*Paris*	22 Sept.	1718
Parquet	*Paris*	10 Nov.	1724
de Gouffier	*Paris*	9 Mars	1728
de Barcos	*Paris*	4 Déc.	1728
Chauvelin	*Paris*	16 Janv.	1730

Couet	*Paris*	16 Avril	1734
Chauvelin	*Paris*	2 Mai	1732
Arraud	*Apt*	13 Mai	1735
Regnauld	*Châlons*	13 Sept.	1737
de Vienne	*Châlons*	28 Juillet	1738

Hauts-Vicaires de l'Eglise de Paris.

Berthod, *de Paris*, 1727. *S. Maur-des-Fossés.*
de la Frenaye, *de Paris*, 1743. *S. Denys de la Chartre.*
le Roux, *de Paris*, 1738. *S. Victor.*
Marie, *de Bayeux*, 1754. *S. Martin-des-Champs.*
Niort, *de Troye*, 1749. *S. Marcel.*
Grisel, *de Coutances*, 1738. *S. Germain l'Auxerrois.*

Etat des Chanoines de S. Denys-du-Pas & de S. Jean-le-Rond, des Chapelains & des Chantres de la Métropole.

S. Jean-le-Rond.		*S. Denys-du-Pas.*	
Chan. Prêtres,	2	Chan. Prêtres,	5
Chan. Diacres,	3	Chan. Diacres,	3
Chan. Soudiacres,	3	Chan. Soudiacres,	2

Nombre des Chapelains de la Cathéd.	130
Nombre des Chantres,	8
Nombre des Clercs de Matines,	6
Nombres des Enfans de chœur,	12

ART. III. *Etat du Diocèse de Paris, & ſes Juriſdictions Eccléſiaſtiques.*

IL comprend 492 Paroiſſes. Il eſt diviſé en 20. Doyennés ; 13. dans la ville, & 7. à la campagne ; ces derniers ſont, Chelles, Montmorency, Corbeil, Lagny, Champigny, Montlhery & Châteaufort.

On compte dans Paris 46. Paroiſſes, dont 5. exceptées de l'Ordinaire ; 11. Collégiales ; 3. Abbayes, & 42. autres Communautés Religieuſes d'Hommes ; 8. Abbayes, & 44. autres Couvens de Filles ; 15. Communautés non cloîtrées ; 10. Colléges de plein exercice ; 27. autres Colléges ; 26. Hôpitaux.

Les Juriſdictions Eccléſiaſtiques ſont, *les Officialités, Diocéſaine & Métropolitaine.* Voyez l'Official dans la II. Partie, à l'art. du Diocèſe de Paris.

Les Juriſdictions temporelles de l'Archevêché & du Chapitre de N. D. ſont :

Le Bailliage de la D. Pairie de l'Archevêché.

Il jouit des prérogatives attachées aux Juriſdictions ducales ; l'appel de ſes ſentences ſe porte au Parlement.

Bailly, M. Lalourcé, *Avocat au Parlement.*

La Barre du Chapitre.

Elle connoît en premiere instance de toutes les causes civiles, criminelles & de police dans l'étendue du Cloître, & dans l'intérieur de la Cathédrale. Les droits seigneuriaux de la censive du Chapitre font aussi de sa compétence. Toutes les Justices dépendantes de Notre-Dame ressortissent par appel à ce Bailliage, & de-là au Parlement.

Bailly, M. Bigot, *Avocat au Parlement.*

Juriſdiction de M. le G. Chantre.

Elle s'exerce sur toutes les petites Ecoles, dont le G. Chantre de la Cathédrale est collateur & directeur.

Juge, M. l'Abbé URVOY, *G. Chantre de l'Egliſe de Paris.*

Vice-gérent, M. Morin du Marais, *Chanoine de Notre-Dame.*

ART. IV. *Séminaires de Paris.*

SEMINAIRE DE S. SULPICE.

MR OLLIER, Curé de S. Sulpice & Abbé de Pebrac, en est le fondateur. Il avoit passé dans le monde toute sa jeunesse peu occupé du soin de son salut. Une sainte Fille de l'Ordre de S. Dominique lui prédit un jour que Dieu se serviroit de lui pour former à la piété un grand nombre d'Ecclésias-

tiques. Elle contribua beaucoup par ſes prieres à l'accompliſſement de ſa prédiction. M. Ollier jetta les fondemens d'un Séminaire en 1642. Il inſtitua pour le gouverner une Société de Prêtres connus depuis ſous le nom de *Sulpitiens*. Le Séminaire étoit fort peu avancé lorſqu'il mourut. M. de Bretonvilliers qui lui ſuccéda dans la Cure de S. Sulpice, acheva cet établiſſement. Les peintures de la Chapelle ſont fort renommées; c'eſt par elles que le Brun commença la grande réputation qu'il s'eſt acquiſe. MM. de S. Sulpice ont la direction d'un grand nombre de Séminaires. Ils en ont un à Quebec, capitale du Canada; leurs Miſſionnaires travaillent avec beaucoup de ſuccès à inſtruire les nations ſauvages de cette contrée. Leur établiſſement de Paris comprend quatre maiſons, le grand & le petit Séminaire, & deux Communautés. Ils ont auſſi la direction de celle qui eſt établie dans le Collége de Liſieux.

Supérieur général de la Société, M. *Couturier*, Abbé de Chaumes.

S. Nicolas du Chardonnet.

Inſtitué par Adrien Bourdoiſe, Prêtre d'une éminente vertu, & ami de S. Vincent de Paul. Ce fut en 1612. que M. Bourdoiſe commença à former ſa Société. Elle s'établit d'abord au Collége de Reims; elle paſſa ſucceſſivement à ceux du Mans, du Cardinal le Moine & de Montaigu. Elle reſta plus long-tems dans celui des Bons enfans. Le

premier dessein de son Instituteur étoit qu'elle ne possédât rien en propre ; mais Louis XIII. lui permit d'acquérir des biens & de recevoir des donations. Armand de Bourbon, Prince de Conty, lui donna 40000. liv. pour acheter une maison. Elle se fixa sur la Paroisse de S. Nicolas du Chardonnet. M. de Gondy érigea son établissement en Séminaire l'an 1644. Le Roi confirma cette érection par des Lettres-patentes de la même année. Ce Séminaire a la gloire d'avoir produit tous les autres par son exemple. L'institut en a paru si utile, qu'il a été imité par toutes les villes épiscopales du Royaume. Cette Société a deux maisons dans Paris ; un Séminaire pour les Ecclésiastiques qui se préparent aux Ordres, & une Communauté pour ceux qui étudient dans l'Université.

Supérieur du Séminaire & de toute la Société, M. Tachard.

Supérieur de la Communauté, M. Destregard.

LES EUDISTES.

Leur principal établissement est à Caen, capitale de la basse Normandie. Ils n'ont dans Paris qu'une maison, peu considérable, qui leur sert seulement d'hospice. Elle nous donne lieu de parler ici de leur Congrégation. Le P. Eudes, frere de l'Historien Mezeray, est leur instituteur. Il étoit d'abord Prêtre de l'Oratoire. Il en sortit pour former une Société de Prêtres sous le titre de Congrégation *de Jesus & de Marie*. Elle est destinée

aux missions de la campagne, & à l'éducation des jeunes Ecclésiastiques dans les Séminaires. Elle s'établit d'abord à Caen, d'où elle s'est répandue dans toute la Normandie & dans une partie de la Bretagne. Le Chef-lieu est dans la même ville. La maison qu'ils y possedent, en est un des plus beaux édifices. Leur noviciat est à Valognes en basse Normandie. Ils ont la direction de presque tous les Séminaires de la province. Ils gouvernent aussi ceux de Rennes, de Dol, &c. de Meaux, de Senlis, &c. Ils ont commencé depuis quelques années à se faire bâtir à Paris une maison assez considérable.

Supérieur général de la Congrégation, M. de S. André.

Supérieur de la Maison de Paris, M. Fontaine.

Les Missions Etrangeres.

Bernard de sainte Thérese, Evêque de Babylone, ayant prêché la foi avec succès dans plusieurs contrées de l'Asie, résolut de fonder à Paris une maison où l'on élevât des missionnaires pour le même objet. Il consacra tout ce qu'il possédoit à un établissement si utile. Telle est l'origine & la destination du Séminaire des Missions Etrangeres. On y rassemble & on y forme un certain nombre d'Ecclésiastiques & même de Laïcs, pour les envoyer ensuite à Ispahan, où ils se perfectionnent dans l'étude des langues & dans la connoissance des mœurs du pays. Leur Fondateur avoit dans cette capitale de

la Perſe une maiſon qu'il donna à la nouvelle Société pour y établir un Séminaire. Leur Egliſe de Paris fut commencée en 1683. M. de Harlay, Archevêque de Paris, ayant ſupplié Louis XIV. de permettre que la premiere pierre fût poſée au nom du Duc de Bourgogne, le Roi répondit que ce Prince étoit encore trop jeune. Il voulut faire lui-même cet honneur à la nouvelle Egliſe. Les fondemens en furent donc jettés au nom de Louis XIV. La Ducheſſe d'Aiguillon, & pluſieurs autres Dames célebres par leur naiſſance & leur piété, contribuerent beaucoup par leurs largeſſes au progrès du nouvel établiſſement. Le cœur de l'Evêque de Babylone, fondateur, celui de M. l'Abbé d'Argenſon & de Mademoiſelle de Bouillon repoſent dans cette Egliſe.

Supérieur, M. de la Lane.

S. MAGLOIRE.

C'étoit auparavant une Abbaye de Bénédictins. La Reine Catherine de Médicis la fit ſéculariſer, & en unit les revenus à l'Evêché de Paris. Henry de Gondy, Cardinal de Retz, la convertit en Séminaire; il y affecta la menſe capitulaire de S. Magloire. L'établiſſement fut confirmé en 1618. par des Lettres-patentes. La direction en fut donnée en 1620. aux Prêtres de l'Oratoire. On y fonda en même tems douze places gratuites, qui ſont à la nomination des Archevêques de Paris. Les ſçavantes conférences du P. Thomaſſin ſur

les Saints Peres & les Conciles ; celles du P. Mascaron, depuis Evêque d'Agen ; celles du P. Massillon, mort Evêque de Clermont, ont rendu cette maison fort célebre. *Supérieur*, le P. le Seurre de Chantemerle.

Les Bons-Enfans.

Autrefois Collége de ce nom. Il étoit presque entiérement abandonné, lorsque M. de Gondy, Archevêque de Paris, en donna la principalité à S. Vincent de Paul. C'est dans cette maison que ce saint homme commença l'établissement de sa Congrégation. Il le convertit en Séminaire, & il en confia le gouvernement à des Prêtres de son institut. Quoique ce Séminaire soit sous l'invocation de S. Firmin, on ne le connoît guères que sous l'ancien nom du Collége. *Voyez l'Institut de S. Vincent de Paul dans la I. Partie.*

Supérieur, M. le Roy.

Les Trente-trois.

Cette Communauté n'étoit d'abord fondée que pour cinq écoliers en l'honneur des cinq Plaies de Notre-Seigneur. On les augmenta jusqu'à 12. en l'honneur des 12. Apôtres ; & enfin jusqu'à 33. en mémoire des 33. années que J. C. a passées sur la terre. C'est de ce nombre que lui vient son nom. Il porte encore celui de *la Sainte Famille*. Claude Bernard, connu sous le nom du *pauvre Prêtre*, l'érigea en Séminaire vers 1633. La Reine Anne d'Autriche faisoit donner 33. li-

vres de pain par jour pour les 33. écoliers. Cette largesse fut changée depuis en une pension de 900. liv. sur le Trésor royal. Feu M. le Duc d'Orléans donna à cette maison une somme considérable pour acquitter les dettes dont elle étoit obérée, & pour réparer son bâtiment.

Supérieur, M. de la Roche.

SEMINAIRE DE S. LOUIS.

Erigé par le Cardinal de Noailles vers la fin du siécle dernier, & bâti en partie des bienfaits de M. de Marillac, Curé de S. Jacques de la Boucherie. Feu M. Ourfel, Pénitencier de l'Eglise de Paris, lui a légué sa bibliotheque. Il y a dans cette maison un grand nombre de places gratuites.

Supérieur, M. Garel.

S. MARCEL.

C'est le Chapitre de S. Marcel qui l'a établi avec l'agrément des Archevêques de Paris. Les Ecclésiastiques de ce Séminaire assistent les jours de Fêtes à l'Office célébré par le Chapitre, & y font les fonctions de leurs Ordres.

Supérieur, M. Pasquer.

SEMINAIRE DU S. ESPRIT.

Les Ecclésiastiques de ce Séminaire n'étudient point dans l'Université; ils vont prendre des leçons de Philosophie ou de Théologie au Collége des Jésuites.

Supérieur, M. Bouïc.

SEMINAIRE DES ANGLOIS.

Fondé des libéralités de Louis XIV. sur la fin du dernier siécle, pour servir de retraite aux Eccléſiaſtiques de cette nation qui ſe réfugient en France.

Supérieur, M. Howard.

CHAPITRE II.

COLLÉGIALES DE PARIS.

ART. I. *Les quatre Collégiales, Filles de l'Archevêché.*

CHAPITRE DE S. MARCEL.

CETTE EGLISE eſt fort ancienne ; on prétend qu'elle fut la premiere Egliſe de Paris, & la demeure des premiers Evêques, de leur Chapitre & de leur Clergé. Celle que nous voyons, fut bâtie par Roland, neveu de l'Empereur Charlemagne. Son ſymbole eſt au pied du clocher ; c'eſt la figure d'un bœuf ruminant. Le fameux Pierre Lombard, maître des Sentences, a ſon tombeau dans cette Egliſe. Il eſt regardé comme le pere de la Théologie ſcholaſtique : auſſi la Licence

eſt-elle dans l'uſage d'aller en corps tous les ans chanter une Grand'-Meſſe à S. Marcel. Cette Egliſe étoit deſſervie par des Moines en 918. Elle commença à l'être par des Chanoines en 1157. Le Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, (le dernier mort eſt M. l'Abbé de Lowendal, frere du Maréchal de ce nom) & de 14. Chanoines, qui dans toutes les cérémonies ont le pas immédiatement après la Cathédrale. Les Canonicats ſont à la nomination de l'Archevêque de Paris. Le Chapitre nomme à pluſieurs Cures de Paris & des environs. Il eſt Seigneur du fauxbourg S. Marcel. Sa Juſtice s'étendoit autrefois ſur tout ce territoire. Elle eſt réduite aujourd'hui à l'enceinte du Cloître; le reſte a été réuni au Châtelet.

Doyen, M. l'Abbé le Riche.

Chanoines, MM.

le Chevalier.	le Jean.	Potien, *Chan. de S. Victor.*
Morin.	Noſſim.	Millet.
Germain.	Maurain.	Preſſat.
Paignon.	Hériſſant.	David.
Galas.	le Roi.	

S. GERMAIN L'AUXERROIS.

Uni au Chapitre de la Cathédrale en 1744.

CHAPITRE DE S. HONORÉ.

Fondé dans le treizieme ſiécle par Renold de Chereins. Ses canonicats paſſent pour les plus riches de Paris. Ils ſont à la nomination de l'Archevêque depuis la réunion de

Chapitre de S. Germain à celui de N. D. Le Cardinal Dubois, Archevêque de Cambray, principal Ministre sous la derniere Régence, mort en 1723. a un très-beau mausolée dans cette Eglise, dont il avoit été Chanoine. Cet ouvrage est de Coustou le jeune.

Chantre, M. l'Abbé Boucher.

Chanoines, MM.

Peret.	Playne.	de Beon.
Portelance.	le Chevalier.	Peigné.
Sauvage.	de la Sone.	Delpagnac.
Lecomte.	Seigneur.	2. *Chapelains.*

Le Chapitre de Sainte Opportune.

Eglise Royale & très-ancienne, nommée d'abord *N. D. des Bois*; rebâtie en ..... & dédiée à Sainte Opportune, Abbesse d'Almenêche. Les Chanoines jouissent du droit de *Commissinus*, & sont à la nomination de ceux de N. D. Ils ont un Semiprendé & 15. ou 20. Chapelains. C'est aussi une Paroisse. *Voyez son article dans le Chap. suivant.* Le Curé est à la tête du Chapitre en qualité de Chefcier.

Chefcier, M. Brillon de Jouy, *Curé de Sainte Opportune.*

Huet.	Dejean.	Chatelus, *Sous-diacre.*
Lallier.	Bourget.	
Barbier.	de Beze.	de Nully.

ART. II. *Les IV. Collégiales, Filles de Notre-Dame.*

CHAPITRE DE S. MERRY.

SON EGLISE étoit originairement un Oratoire sous l'invocation de S. Pierre. S. Merry Abbé, ou, selon d'autres, simple Religieux de S. Martin d'Autun, étant venu visiter les tombeaux de S. Denys & de S. Germain, mourut pendant son séjour à Paris. Comme il logeoit dans le voisinage de cette chapelle, son corps y fut enseveli. Sa sainteté rendit cet Oratoire célebre. Le Chapitre de la Cathédrale y envoya plusieurs Ecclésiastiques pour y célébrer l'Office canonial. En 1200. on y bâtit une Eglise qui fut érigée en Paroisse. Les Chanoines remplirent d'abord alternativement les fonctions curiales. Peu de tems après ils les confierent au plus ancien d'entre eux. Le nombre des Paroissiens s'étant beaucoup multiplié, ils établirent un second Curé vers l'an 1300. Mais sur la fin du siécle dernier ces deux Bénéfices ont été réunis. Il n'y a plus à S. Merry qu'un seul Curé : il est à la tête du Chapitre en qualité de Chefcier. Les Canonicats sont à la nomination de N. D. L'Eglise qui subsiste aujourd'hui, fut commencée sous le regne de François I. & achevée en 1612. *Voyez ses embellissemens à l'article*

les Paroiſſes. Derriere l'œuvre eſt l'épitaphe du fameux Poëte Chapelain. Dans une chapelle eſt le tombeau d'Arnaud de Pomponne, Sécretaire d'Etat, mort en 1699.

Chefcier, M. de S. Pons, *Curé de S. Merry*.

Chanoines, MM.

Sequart.	Gilbert.	de la Grive.
Mouſſinet.	Riviere.	de Burne.

CHAPITRE DU S. SEPULCHRE.

L'Egliſe fut bâtie l'an 1326. pour ſervir aux Croiſés qui avoient fait vœu de viſiter le S. Sépulchre de Jéruſalem. Elle étoit d'abord deſſervie par des Chapelains. Les Canonicats ſont à la collation du Chapitre de N. D. Le plus ancien Chanoine eſt cenſé Dignitaire.

Chanoines, MM.

Herault.	Fauvel.	Doïſnel.
Quinon.	Coniſel.	Boulard.
de la Mare.	Guichon.	Bâchelay.
Roſſignol.	Breton.	Pelletier.

CHAPITRE DE S. BENOIST.

Cette Egliſe eut d'abord pour patrons S. Serge & S. Bacche, martyriſés ſous l'empire de Maximilien. C'étoit anciennement un Monaſtere de Bénédictins; ce qui lui a fait donner dans la ſuite le nom de S. Benoît. Henry I. la donna en 1290. à Imbert, Evêque de Paris, & à ſes Chanoines. Elle eſt aujourd'hui deſſervie par ſix Chanoines, un Semiprébendé, un premier Chapelain né

qui eſt le Curé de la Paroiſſe, dix Chapelains de communauté, & environ 12. Chapelains forains.

Chanoines, MM.

Pagnon.	Gautier.	*Semipréb.*
Lentendu.	Caffarel.	Monchamps,
De Langle.	De la Roue,	*P. Ch.* Brutè.

S. ETIENNE DES GRE'S.

Ainſi nommée *à greſſibus*, à cauſe de quelques marches qui étoient à la porte; d'autres diſent *à Græcis*; fondée ſous la premiere race de nos Rois. Les Canonicats ſont à la nomination du Chapitre de N. D. Il y a dans cette Egliſe une Chapelle de la Sainte Vierge ſous le titre de *N. D. de bonne Délivrance*. S. François de Sales n'étant encore qu'écolier, s'y retiroit ſouvent pour prier.

Chefcier, M. Seconds.

Chanoines, MM.

Seguin.	Maillard.	Brocas.
de la Maiſon.	Deculex.	Bernard.
Thibouſt.	d'Alby.	Benoît.
Meſſier.	Sepher.	✠

ART. III. *Les Saintes Chapelles de Paris & de Vincennes.*

LA SAINTE CHAPELLE DE PARIS.

SAINT LOUIS la fonda l'an 1245. pour y dépoſer les Reliques qu'il avoit obte-

nues de l'Empereur Baudouin. Il n'en eſt point de plus authentiques, ni d'auſſi précieuſes. La plus remarquable eſt la Couronne d'épines de J. C. On y conſerve auſſi pluſieurs inſtrumens de la Paſſion. On ne peut voir le Tréſor ſans une lettre de cachet du Roi. Dans la ſacriſtie eſt le Chef de S. Louis. L'architecture de l'Egliſe & de ſa fleche eſt d'un deſſein fort délicat & très-hardi, quoique gothique. Les Chanoines porterent le nom de Chapelains juſqu'au regne de Philippe le Bel. Ils ont produit 5. Cardinaux, & un grand nombre d'Evêques. Le Tréſorier eſt le premier Dignitaire. Il a droit d'officier avec le rochet & la mitre, mais ſans croſſe. Les Canonicats ſont à la nomination du Roi, & donnent le droit de *Committimus*.

Tréſorier, M. de Vichi Chamron, 1739.
Chantre, M. de Sailly, 1730.
Chanoines, MM.

1723. More.
1725. Mercier.
1729. de Montigny.
1735. Bence.
1736. de Brancas.
1736. Thomas.
1745. Digautray.
1746. Courdoumer.
1749. Dargicourt.
1750. Legros.
1756. de Perthuys.

✠

La Sainte Chapelle de Vincennes.

Egliſe du château royal de Vincennes auprès de Paris. Elle fut ſubſtituée par François I. & Henry II. à celle qu'avoit fait bâtir Charles V. Elle eſt remarquable par ſes pyramides. Ses vitreaux ont été peints ſur les deſſeins de Raphaël, & paſſent pour les plus

beaux de l'Europe. L'on conserve dans le Trésor les Fonts qui ont servi pendant long-tems au baptême des enfans de France, & qui furent portés à la Cour pour celui de Louis XIII.

Trésorier, M. Arrault, 1723.
Chantre, M. Michel, 1746.

Chanoines, MM.

1725. Vanier.	1742. de Luzy.
1725. Boulé.	1742. Saint-Joire.
1730. Laisné.	1753. Texier.
1737. de Noinville.	1755. Barre.
1739. de Verpré.	1755. Alibert.

Vicaires Capitulans, MM.

1739. de Fronton.	1753, Garnier.
1742. Alberge.	1753. le Roux.
1748. Baderon.	1756. Viel.

ART. IV. *Les Chapitres de S. Louis du Louvre, & de S. Jacques de l'Hôpital.*

CHAP. DE S. LOUIS DU LOUVRE.

NOMMÉ autrefois S. Thomas du Louvre, fondé dans le douzieme siécle par Robert, Comte de Dreux, fils de Louis le Gros. L'Eglise ayant été démolie, ou plutôt s'étant écroulée d'elle-même, son Chapitre fut uni à celui de S. Nicolas du Louvre, qui a aussi quitté son nom pour prendre celui de S. Louis. La nouvelle Eglise, où ces deux Chapitres ont été transférés, a été bâtie

bâtie sur les desseins de Germain, Orfévre du Roi. Le Cardinal de Fleury qui la destinoit pour lui servir de sépulture, contribua beaucoup à cet édifice. Les Canonicats sont à la nomination du Roi & de l'Archevêque de Paris.

Prev. M. Artaud, *Chant.* M. de la Touche. *Chanoines*, MM.

Demesle.	Guiton.	de la Porte.
Aubert.	Clément.	Pluyette.
Ballin.	Delfaut.	Mondenois.
Desauzieres.	Panthon.	Bauny.
Bonnet.	Dutilleul.	Carpentier.
Dubois.	Petit.	*Deux*
Roger.	Rosamberg.	*Chapelains.*

S. Jacques l'Hôpital.

Cette Eglise doit son origine à une Société de Bourgeois de Paris, qui avoient fait le pélerinage de S. Jacques en Galice ; leur confrérie s'étoit formée vers la fin du treizieme siécle. Elle fut confirmée par des Lettres-patentes du Roi Louis X, en 1315. Peu de tems après ils entreprirent la fondation d'un Hôpital pour les Pélerins, & d'une Eglise qui devoit être desservie par 4. Chapelains perpétuels, dont l'un seroit Trésorier. Ils se réservoient l'administration des Biens & la présentation aux Bénéfices. Pour la Trésorerie ils devoient présenter à l'Evêque, & pour les Chapelains, au Trésorier. Jean XXII. & Clément VI. confirmerent leur établissement & leurs droits. La premiere pierre de l'Eglise fut posée en 1322. par Jean-

ne de France, fille de Louis X. Le nombre des Chapelains augmenta dans la suite jusqu'à vingt. Huit d'entre eux étoient chargés de célébrer l'Office, les douze autres d'acquitter seulement les Messes. Les premiers prirent le titre de Chanoines, les seconds conserverent celui de Chapelains. Cet établissement a essuyé de grandes contestations. Elles intéressoient beaucoup le public dans leur tems; en voici le précis. La premiere fut à l'occasion de la réunion momentanée de ses revenus avec l'Ordre des Chevaliers de S. Lazare, en conséquence de l'Edit de 1672. qui réunissoit à cet Ordre tous les biens des maisons hospitalieres, où l'hospitalité n'étoit plus exercée; mais on sçait que cette Loi fut abrogée par un autre Edit de 1693. L'établissement, dont il est ici question, y fut encore uni en 1722. Il en fut séparé de nouveau en 1724. Les plus grandes contestations qu'il ait éprouvées, furent entre l'Archevêque de Paris, le Trésorier, les Chanoines, les Chapelains & les Confreres, au sujet de l'administration des biens de la Confrérie, & de la nomination aux Bénéfices qui en dépendoient. Chaque Partie avoit ses prétentions particulieres, & l'éloignement des tems avoit beaucoup obscurci leurs droits réciproques. Nous ne suivrons point le détail de cette procédure, qui dura depuis 1674. jusqu'en 1734. Voici seulement comment l'affaire fut terminée par rapport à la nomination aux Bénéfices. Il fut ordonné que des Administrateurs qui seroient établis pour gérer les biens & les affaires

de la Confrérie, préſenteroient le Tréſorier à l'Archevêque de Paris, & les Chapelains au Tréſorier.

Tréſorier, M. Thomas.

Chanoines, MM.

Goujet.	Deſchamps.	Memart.
Gauthier.	Cuſſilier,	du Renel du
de la Varde.	de Poilly.	Bellay.

CHAPITRE III.

PAROISSES DE PARIS.

L'Origine des Paroiſſes & des Curés.

LEs Curés ſont des Miniſtres du ſecond Ordre, chargés de la conduite des ames dans une certaine étendue de terrein ou de pays, qu'on appelle *Paroiſſe*. Le mot de Paroiſſe vient du latin *parochia*, qui a été formé du grec Παροικία, *commoratio*, parce que les premiers Chrétiens n'oſant pas s'aſſembler publiquement dans les villes, étoient obligés de ſe faire ſécrétement dans les maiſons particulieres. On donnoit autrefois ce nom à tout le territoire d'un Evêque. Ainſi Euſebe appelloit les Egliſes de France *les Paroiſſes des Gaules*. Les Paroiſſes de la campagne ne commencerent qu'au quatrieme ſiécle; celles des villes ſont plus ancien-

nes. La ville d'Alexandrie eſt la premiere qui ait été diviſée en Paroiſſes.

Nous allons rendre compte de celles de Paris, de l'origine de chacune, de la fondation de l'Egliſe Paroiſſiale, de ſon antiquité, des monumens qu'elle renferme, &c. de ſes prérogatives, &c. Nous y ajouterons le nombre du Clergé, celui des Communians, le Curé actuel, ſes Vicaires, le Patron de la Cure.

N. du C. *Nombre du Clergé.*
N. des C. *Nombre des Communians.*
P. de la C. *Patron de la Cure.*
Nom. *Nommé en telle année.*

I. *Paroiſſes de la Cité.*

LA MAGDELAINE, n. du c. 20. n. des c. 4000.

Cette Egliſe étoit d'abord ſous l'invocation de S. Nicolas. Elle fut érigée en Paroiſſe Archipreſbytérale l'an 1491. par Louis de Beaumont, Evêque de Paris. Elle a une Confrérie célebre nommée *la grande Confrérie de N. D. aux Seigneurs, Prêtres, Bourgeois & Bourgeoiſes de Paris*, qui eſt ſi ancienne, que ſon origine eſt inconnue. La Reine Blanche de Caſtille, mere de S. Louis, s'y étant fait inſcrire en 1224. les femmes y ont été admiſes. Depuis ce tems-là le Roi & la Reine en ſont toujours. Cette Confrérie a ſix Officiers. Un Abbé qui eſt toujours

l'Archevêque de Paris; un Doyen, qui eſt ordinairement le premier Préſident du Parlement, &c. Les Confreres ont joui du Droit de *Committimus* juſqu'en 1726. P. de la C. l'Archevêque de Paris.

Curé, M. *Etienne* ROBERT, *Archiprêtre*, *en* 1748.

Vicaires, MM. de Maurt, & Biaubois.

S. GERMAIN-LE-VIEUX, n. du c. 18. n. des c. 3000.

Cette Paroiſſe étoit originairement une Chapelle, bâtie par les ſoins de S. Germain, Abbé de S. Symphorien d'Autun, depuis Evêque de Paris. Elle lui fut enſuite dédiée. Le Patronage de la Cure fut cédé à l'Univerſité de Paris en 1368. par les Religieux de S. Germain-des-Prés.

Curé, M. *Jean-Bapt. Antoine* COTELLE, *nommé en* 1743.

S. PIERRE AUX BŒUFS, n. du c. 3. n. des c. 500.

C'eſt une [illegible] Egliſe qui [illegible] trefois de [illegible] S. Mart[illegible] érigée en [illegible] rs l'an [illegible] ainſi nom[illegible] la conf[illegible] ſembl[illegible] que le[illegible] ent le[illegible], de l[illegible] e de [illegible] M. [illegible] re, [illegible]

S. LANDRY, n. du c. 10. n. des c. 2000.

C'étoit anciennement une Chapelle qui servoit d'oratoire à S. Landry, Evêque de Paris. On l'érigea depuis en Eglise Paroissiale sous son invocation. La famille de Boucherat y a sa sépulture. L'on y voit le beau Mausolée du célebre Sculpteur Girardon; il en avoit donné lui-même le modele. S. Landry a les plus beaux Fonts baptimaux de Paris. Ils sont de porphyre : les ornemens sont de bronze doré. La Cure est à la nomination de l'Archevêque de Paris depuis la réunion du Chapitre de S. Germain l'Auxerrois à celui de Notre-Dame.

Curé, M. *Franç. Matthieu* FAULTE DE RIBIERE, *nommé en* 1740.

Vicaire, M. Grenier.

SAINTE CROIX, n. du c. 10. n. des c. 600.

Cette Eglise étoit autrefois dédiée à saint Hildevert, Evêque de Meaux. Les phrénétiques y étoient amenés de toutes parts pour obtenir leur guérison par l'intercession de ce Saint. Une autre Eglise appellée *Ste. Croix*, & qui étoit dans le fauxbourg, ayant été détruite par les Normands, l'on apporta dans celle-ci les reliques qui avoient échappé au pillage; elle changea de nom, & prit celui de *Sainte Croix*. L'érection de cette Paroisse est de 1107. sous le Pontificat de Paul II. P.. de la C. l'Archevêque de Paris comme Prieur de S. Eloy.

Curé, M. *Nicolas* BRUMANT, *nom. en* 1754.

Vicaire, M. Barré.

S. PIERRE DES ARCIS, n. du c. 10. n. des c. 600.

M. de Launoy a prétendu qu'il falloit dire *des Assis*, parce que cette Eglise étoit à l'usage de plusieurs familles Assyriennes établies à Paris. D'autres font venir son nom du mot latin *Arcisterium*, qui dans la basse latinité signifie Monastere, parce que S. Pierre dépendoit anciennement des Monasteres de S. Martial & de S. Barthelemy. Il en fut séparé, & érigé en Paroisse l'an 1107. Il y a dans cette Eglise quatre Chapelles qui, de même que la Cure, sont à la nomination de l'Archevêque de Paris.

Curé, M. *Jean-Charles-Louis* CRESPEAUX, *nommé en* 1751.

Vicaire, M. Merlier.

S. BARTHELEMY, n. du c. 30. n. des c. 5000.

C'étoit la Chapelle de nos Rois dans le tems qu'ils demeuroient au Palais. Elle fut d'abord desservie par des Chanoines Réguliers, ensuite par des Bénédictins. On l'érigea en Paroisse l'an 1138. Par Arrêt du Parlement, le Curé & la Fabrique ont droit de faire prêcher dans la Grand'-Salle les Dimanches du Carême, le Vendredi S. & les Fêtes de Pâques. C'est au Curé qu'appartiennent les offrandes qui se donnent à la Messe que l'on célebre à la rentrée du Parlement. P. de la C. l'Archevêque de Paris.

Curé, M. *Remy* CHAPEAUX, *en* 1756.

Vicaire, M. le Jay.

SAINTE MARINE, n. du c. 2.

C'eſt la Paroiſſe de l'Archevêché. Elle eſt très-ancienne. Il en eſt parlé dans des lettres de Guillaume, Evêque de Paris, dattées de l'an 1228. Quelques-uns croient qu'elle fut bâtie des libéralités d'un riche Vénitien. Elle a commencé à être Paroiſſe vers le regne de Philippe-Auguſte. C'eſt dans cette Egliſe que ſe font les mariages ordonnés par l'Officialité.

Curé, M. *Nicolas* ISOARD, *nom. en* 1723.

II. *Paroiſſes de Paris en la Ville.*

S. GERMAIN L'AUXERROIS, n. du c. 30. n. des c. 40000.

Cette Egliſe étoit d'abord ſous l'invocation de S. Vincent. Pluſieurs Auteurs en font remonter l'origine au tems de Childebert, & prétendent que ce Prince en fut le fondateur. Le veſtibule de cette Egliſe eſt à remarquer. Les Grecs & les Romains ornoient ainſi l'entrée de leurs temples. C'eſt-là que ſe tenoient, dans la primitive Egliſe, les Catéchumenes & les pécheurs publics pendant l'Office divin. On travaille maintenant à decorer le Chœur. S. Germain eſt la Paroiſſe du Roi à cauſe du Louvre. La Cure eſt à la nomination de l'Archevêque, depuis que le Chapitre de cette Egliſe

été réuni à celui de la Cathédrale. Le Roi est premier Marguillier d'honneur de cette Eglise.

Curé, M. *Michel* RAUNAY, *nom. en* 1747.
Vicaires, MM. Fresneau & Pion.

S. EUSTACHE, n. du c. 120. n. des c. 90000.

L'origine de cette Paroisse & l'histoire de son Saint sont également incertaines. C'est après Notre-Dame l'Eglise la plus spacieuse de Paris, & avec S. Sulpice la Paroisse la plus nombreuse. Si elle est moins étendue que celle-ci, elle est à proportion beaucoup plus peuplée : le quartier des Halles qui en dépend, renferme une multitude prodigieuse d'habitans. L'architecture de l'Eglise a ses admirateurs : tout le monde est d'accord sur sa hardiesse, mais on lui reproche un grand défaut, son mélange de gothique & de moderne. On travaille depuis quelques années à lui construire un magnifique portail. M. Colbert voulut y contribuer avant de mourir, par une donation considérable. Le Mausolée de ce Ministre est derriere le chœur ; c'est un des plus beaux ouvrages de Coyzevox. P. de la C. le Chapitre de Notre-Dame.

Curé, M. *J. Franç. Rob.* SECOUSSE, *en* 1729.
Vicaires, MM. Pourez & Aubry.

S. ROCH, n. du c. 50. n. des c. 15000.

Dans son origine Annexe de S. Germain l'Auxerrois, sous le titre des cinq Plaies de Notre-Seigneur ; on l'érigea en Paroisse le 30. Juin 1633. Cette Eglise, & sur-tout son

SAINTE MARINE, n. du c. 2.

C'est la Paroisse de l'Archevêché. Elle est très-ancienne. Il en est parlé dans des lettres de Guillaume, Evêque de Paris, dattées de l'an 1228. Quelques-uns croient qu'elle fut bâtie des libéralités d'un riche Vénitien. Elle a commencé à être Paroisse vers le regne de Philippe-Auguste. C'est dans cette Eglise que se font les mariages ordonnés par l'Officialité.

Curé, M. *Nicolas* ISOARD, *nom. en* 1723.

II. *Paroisses de Paris en la Ville.*

S. GERMAIN L'AUXERROIS, n. du c. 30. n. d[illegible] 40000.

Cette Eglise [illegible] fond sous l'invocation de S. V[illegible] font remonter [illegible] leurs Auteurs en bert, & p[illegible] fondateur [illegible] remarqu[illegible] noient [illegible] là qu[illegible] se, [illegible] pe[illegible]

a été réuni à celui de la Cathédrale. Le
est premier Marguillier d'honneur de
Eglise.

Curé, M. Michel RAUNAT, *nom.* en
Vicaires, MM. Fresneau & Pion.

S. EUSTACHE, n. du c. 120. n.

L'origine de cette Paroisse &
son Saint sont également in
après Notre-Dame l'Eglise
de Paris, & avec S. Sul
plus nombreuse. Si elle
que celle-ci, elle est à
plus peuplée : le quar
dépend, renferme
se d'habitans. L'
ses admirateurs :
sur sa hardiesse,
grand défaut,
de moderne.
années à lui
M. Colbert
mourir, par
Mausolée
chœur ; c'est
Coyzevox.
tre-Dame.
Curé, M.
Vi

XV.
Bour-
Duc de
Le mau-
dans une
oit ordon-
feroit porté
ayant été
pauvres de
ours regar-
écher qu'un
, profiterent
mille étoient
nent un tom-
de leur Bien-
ie de Paris,
RRIN, *nom.*

Portail, ſont au rang des beaux édifices de Paris. C'eſt un monument des libéralités de Louis XIV. & de Louis XV. La coupole de la Chapelle de la Vierge vient d'être peinte à freſque par M. Pierre, premier Peintre de M. le Duc d'Orléans; le deſſein eſt une Aſſomption. Dans la chapelle de S. André eſt le mauſolée de *le Nautre*, dont le buſte eſt admiré des connoiſſeurs. Le grand Corneille, Madame Deshoulieres, & le célebre Fontenelle que nous venons de perdre, y ont auſſi leur ſépulture. P. de la C. l'Archevêque de Paris.

Curé, M. *Jean-Bapt.* MARDUEL, *nom. en* 1749. *Vicaire*, M. le Blanc.

NOTRE-DAME DE BONNE NOUVELLE, n. du c. 8. n. des c. 1000.

Quelques-uns écrivent & prononcent *Bonnes-Nouvelles*, mais il paroît que c'eſt une faute. Ce titre eſt relatif à l'Annonciation de la Vierge, & dans les Actes latins concernant cette Egliſe, le Curé y eſt qualifié *Paſtor à bono nuntio*. Avant d'être Paroiſſe elle étoit ſuccurſale de S. Laurent. Son premier nom étoit *S. Louis & ſainte Barbe*. Ayant été raſée pendant les troubles de la Ligue, elle fut rebâtie en 1624. & prit le nom qu'elle porte aujourd'hui. Son érection en Paroiſſe eſt du 22. Juillet 1673. P. de la C. le Prieur & les Religieux de S. Martin-des-Champs. Ils en ſont auſſi Curés primitifs.

Curé, M. *Pierre-Louis* BULLOT, *nom. en* 1755.

S. LEU, n. du c. 18. n. des c. 8000.

Cette Egliſe étoit originairement une chapelle ſuccurſale à l'uſage des Paroiſſiens de S. Barthelemy qui demeuroient au-delà du pont. Les habitans de ce quartier s'étant dans la ſuite conſidérablement multipliés, elle fut érigée en Paroiſſe l'an 1617. Elle a trois Patrons, S. Leu, S. Gilles, & Ste. Cordule. A l'avénement de nos Rois au tróne l'on y fait pendant neuf jours des prieres ſolemnelles pour leur conſervation. Dans le Chœur eſt un tableau pour rappeller le ſouvenir de celles que l'on fit pour Louis XV. Le Roi, le Duc d'Orléans, le Duc de Bourbon, la Ducheſſe de Vantadour, le Duc de Villeroy y ſont peints d'après nature. Le mauſolée de Madame *de Lamoignon* eſt dans une chapelle à côté du chœur. Elle avoit ordonné par teſtament que ſon corps ſeroit porté aux Récolets de S. Denis; mais ayant été dépoſée dans l'Egliſe de S. Leu, les pauvres de cette Paroiſſe qui l'avoient toujours regardée comme leur mere, pour empêcher qu'un dépôt ſi cher ne leur fût enlevé, profiterent d'un inſtant où le Curé & la famille étoient abſens. Ils creuſerent promptement un tombeau, & y enſevelirent le corps de leur Bienfaitrice. P. de la C. l'Archevêque de Paris,

Curé, M. *Jacques-Claude* PERRIN, *nom. en* 1754.

Vicaire, M. de Villers.

LES SS. INNOCENS, n. du c. 25. n. des c.

Cette Eglise est sous l'invocation des Saints Innocens massacrés par Hérode. Elle a été bâtie sur un fonds donné successivement par trois de nos Rois au Chapitre de Sainte Opportune, qui consentit dans la suite qu'elle fût érigée en Paroisse. Parmi les reliques que contient son trésor, on remarque une épine de la couronne de J. C. le corps entier d'un des SS. Innocens, & la tête d'un autre jeune martyr nommé Richard, né à Pontoise, crucifié par les Juifs. Son cimetiere est le plus ancien & le plus spacieux de Paris. Les Paroisses qui n'en ont point, ont coutume d'y faire leurs inhumations. P. de la C. le Chapitre de Sainte Opportune.

Curé, M. *Paul* OLIVIER, *nom. en* 1738.
Vicaire, M. Benneroy.

SAINTE OPPORTUNE, n. des c. 100.

Son érection en Paroisse est du neuvieme siécle. Depuis 853. jusqu'en 1311. elle n'eut point d'autres Marguilliers que les Chanoines. C'est le Chefcier du Chapitre qui en est Curé. *Voyez l'article des Collégiales.*
Chefcier-Curé, M. *Antoine-Pierre* BRILLON, *nommé en* 1745.

S. JACQUES DE LA BOUCHERIE, n. du c. 40. n. des c. 15000.

Cette Eglise a pris son nom de la Bouche-

rie qui est auprès de la Porte-Paris. Elle a été long-tems sous l'invocation de sainte Anne. L'opinion la plus commune est qu'elle fut érigée en Paroisse sous le regne de Philippe-Auguste. Le Prieur & les Religieux de S. Martin-des-champs ont le patronage de la Cure. Ils partagent avec le Curé le casuel. Ce dernier article a souvent fait naître des contestations entre eux. Les Papes, les Conciles même ont été pris pour arbitres. L'an 1626. le Parlement de Paris jugea que le Curé auroit le choix, ou de donner tous les ans 500. livres avec la moitié des cires, ou de donner la moitié du casuel.

Curé, M. *Antoine* DE LAUZY, *nom. en* 1733.
Vicaire, M. Mievre.

S. MERRY, n. du c. 50. n. des c. 25000.

Elle fut érigée au commencement du treizieme siécle. L'architecture de l'Eglise est gothique & fort massive ; mais son chœur mérite d'être admiré pour ses nouveaux embellissemens. Il est revêtu jusqu'à la naissance des voutes, en partie de marbre, en partie de stuc : son sanctuaire a beaucoup d'éclat : le baldaquin & la gloire sont des dessins de M. Slodtz. La châsse de S. Merry est portée par deux anges de grandeur naturelle. L'entrée du chœur est décorée de deux chapelles peintes par M. Vanloo ; à l'une, c'est une Vierge ; à l'autre, un S. Charles. S. Merry est aussi Eglise collégiale. *Voyez son article au Chap. II.* P. de la C. le Chapitre de Notre-Dame.

Ancien Curé, M. *Pierre-Joseph* ARTAUD; 1744. *Il vient d'être nommé par le Pape à l'Evêché de Cavaillon.*
Curé actuel, M. DONZEAU DE S. PONS.
Vicaires, MM. Charbonnier, Serpe, Thionville & Guinard.

S. JOSSE, n. du c. 3. n. des c. 300.

Originairement chapelle succursale de S. Laurent, bâtie au même endroit où S. Josse avoit logé en passant par Paris. Elle fut érigée en Paroisse l'an 1260. à condition que le Curé de S. Josse payeroit à celui de S. Laurent dix livres Parisis chaque année par forme de dédommagement. P. de la C. M. l'Archevêque de Cambray, en qualité de Prieur de S. Martin-des-champs.
Curé, M. *Jean-Baptiste* BESSON, *nom. en* 1753.
Vicaire, M. Mocqueris.

S. NICOLAS-DES-CHAMPS, n. du c. 40. n. des c. 50000.

Cette Paroisse, aujourd'hui si étendue, n'étoit originairement qu'une simple chapelle bâtie sur le terrein de S. Martin-des-champs pour les domestiques de ce Monastere. Il en est fait mention dans une Bulle de Calixte II. de 1119. Diverses habitations ayant formé insensiblement un fauxbourg aux environs, on fut obligé de la convertir en Paroisse. Les Religieux de S. Martin, Patrons de la Cure, en sont aussi Curés primitifs. De-là vient le droit qu'ils ont d'y célé-

brer l'Office & toutes les fonctions curiales, les veilles & les jours des quatre Fêtes solemnelles, & d'y faire cesser les sermons les Dimanches qui précedent & qui suivent les fêtes de S. Martin & de S. Paxent, afin de ne pas détourner les Paroissiens des instructions qu'ils doivent recevoir ces jours-là dans leur Eglise matrice. Le savant Budé, le Philosophe Gassendi, & Mademoiselle Scudery y ont leur tombeau.

Curé, M. *Jacques* DE L'ECLUSE, *nom. en* 1746.
Vicaires, MM. du Bertrand, de Latour, & Cousin.

S. SAUVEUR, n. du c. 40. n. des c. 14000.

Autrefois Chapelle de la Tour, parce qu'elle tenoit à la tour quarrée que l'on voit encore au coin de la rue S. Sauveur. S. Louis y faisoit une station toutes les fois qu'il alloit à S. Denys. On ignore en quel tems elle fut érigée en Paroisse. L'Eglise d'aujourd'hui est du regne de François I. Trois Artistes célebres ont concouru à la décoration de la Chapelle de la Vierge; l'architecture est de Blondel, la sculpture est de le Moine, & la peinture de Noël-Nicolas Coypel. Dom Félibien & Dom Lobineau en parlant de cette Paroisse dans leur Histoire de Paris, rapportent une anecdote qui paroîtra singuliere, c'est qu'*Alexandre Nacart*, qui en étoit Curé, étoit en même tems Procureur au Parlement, & en exerçoit les fonctions. Le Chapitre de S. Germain nommoit à la Cure avant sa réunion à celui de Notre-Dame.

Curé, M. *Jean-Pierre* JACQUIN, *nom. en* 1731.
Vicaire, M. Jacquin.

S. GERVAIS, n. du c. 60. n. des c. 20000.

C'eſt une des plus anciennes Paroiſſes de Paris. Il en eſt fait mention dans le ſixieme ſiécle. Fortunat rapporte dans la vie de S. Germain, que ce Saint étant venu pour faire ſa priere à S. Gervais, il en trouva les portes fermées, mais qu'ayant fait ſur elles le ſigne de la croix, elles s'ouvrirent auſſitôt d'elles-mêmes. Le portail de cette Egliſe eſt un des plus beaux morceaux d'architecture qu'il y ait en Europe. Quelqu'un a dit qu'il ne lui manquoit qu'une place & des admirateurs. On voit dans la nef & dans les chapelles pluſieurs beaux tableaux de *le Sueur*. Les Chanceliers le Tellier, Boucherat & Voiſin y ont leur tombeau. P. de la C. M. le Comte de Clermont en qualité d'Abbé du Bec.
Curé, M. *François* FEU, *en* 1699. *C'eſt le Doyen des Curés de Paris.*
Vicaire, M. Villetard.

S. JEAN EN GREVE, n. du c. 34. n. des c. 14000.

Elle faiſoit autrefois partie de celle de S. Gervais. Elle en fut diſtraite en 1213. par Pierre de Nemours, Evêque de Paris. L'Egliſe a été bâtie ſous le regne de Charles IV. Les dedans ont été réparés en 1724. Le chœur eſt un des plus décorés de Paris. On y conſerve l'Hoſtie miraculeuſe dont nous

parlerons à l'article des Billettes. Le célebre *Jean Gerſon*, Chancelier de l'Univerſité de Paris, & ſi connu par ſes ouvrages, a été Curé de cette Paroiſſe. P. de la C. l'Abbé du Bec.

Curé, M. *Jean-Baptiſte* DE LA HOGUE, *nom.* en 1742.

Vicaire, M. Richard.

S. PAUL, n. du c. 70. n. des c. 60000.

Originairement petite chapelle bâtie par S. Eloy. Elle fut érigée en Paroiſſe vers le douzieme ſiécle. L'Egliſe, que l'on voit aujourd'hui, fut bâtie ſous le regne de Charles VI. Le premier jour de la Fête-Dieu, au lieu de porter le S. Sacrement ſous un dais, on le porte ſur une arche décorée magnifiquement. L'intérieur eſt de vermeil, & repréſente la converſion de S. Paul. On y voit ces Apôtre renverſé de cheval à la vûe de l'éclat miraculeux qui le frappa; cet éclat eſt exprimé par le ſoleil qui renferme l'hoſtie. S. Paul a pluſieurs tombeaux qui méritent d'être remarqués. Celui du Duc *de Noailles* par *Anſelme Flamen*; celui de *Manſart*, par *Coyzevox*; & celui de *Claude Berbier Dumetz*, Lieutenant-général d'artillerie, par *Girardon*. Cette Paroiſſe s'étendoit juſqu'à Charonne, & comprenoit tout le fauxbourg S. Antoine, avant que ſainte Marguerite, ſa ſuccurſale, fût érigée en Paroiſſe. P. de la C. l'Archevêque de Paris.

Curé, M. *N.* P. GUERET, *nom. en* 1721.

Vicaires, MM. d'Avouſt & Liévin.

S. LOUIS EN L'ISLE, n. du c. 30. n. des c. 5000.

Cette Paroisse comprend toute l'Isle Notre-Dame, d'où elle a pris son nom. C'étoit originairement une chapelle qu'avoit fait bâtir pour lui un particulier (*Nicolas le Jeune*, maître Couvreur). Elle fut érigée en Paroisse l'an 1623. par Jean-François de Gondy, premier Archevêque de Paris. L'Eglise a été rebâtie depuis des bienfaits de Louis XIV. & de Louis XV. & des libéralités des Paroissiens. La Dédicace en fut faite le 14. de Juillet 1726. par M. de Caulet, Evêque de Grenoble. Elle a été commencée sur les desseins de *Louis le Vau*, premier Architecte du Roi, & continuée par *Gabriel le Duc*. Elle est comptée parmi les plus belles de Paris. P. de la C. le Chapitre de Notre-Dame. *Curé*, M. *Pierre* GUILLAUME, *nom. en* 1751. *Vicaire*, M. de la Marre.

III. *Paroisses du Quartier de l'Université.*

S. SEVERIN, n. du c. 50. n. des c. 20000.

Les Auteurs sont partagés sur le Patron titulaire de cette Eglise. Les Bénédictins, Auteurs de l'Histoire de Paris, prétendent que c'est S. Severin, Abbé d'Agaune, qui vint en cette ville vers l'an 506. & qui guérit Clovis d'une maladie qui le tourmentoit

depuis long-tems. M. de Valois soutient au contraire que c'est un autre S. Severin qui vécut plusieurs années en Anachorete dans un des fauxbourgs de Paris. Cette opinion est confirmée par une chartre d'Henry I. conservée dans les Archives de l'Eglise de Paris. S. Severin y est appellé *le Solitaire*. L'Eglise a été bâtie à différentes repriſes. Elle fut érigée en Paroiſſe vers le onzieme ſiécle. Son Curé a le titre d'Archiprêtre des fauxbourgs, & en cette qualité il précede ſes confreres au Synode, & ſert d'aſſiſtant le Jeudi-ſaint à la bénédiction des ſaintes Huiles. P. de la C. l'Archev. de Paris.

Curé, M. *Claude-Melchior* DAUMET DE BRION, *nommé en* 1750.

Vicaires, MM. Lambert & Chemery.

S. NICOLAS DU CHARDONNET, n. du c. 120.

L'on croit que cette Egliſe doit ſon nom à un ancien clos, dans lequel elle a été bâtie, & qui s'appelloit *le Clos du Chardonnet*, à cauſe des chardons dont il etoit rempli. Elle fut érigée en Paroiſſe l'an 1243. par Guillaume, Evêque de Paris. On commença à la rebâtir en 1656. & elle n'eſt pas encore entiérement achevée. On admire la décoration de la chapelle de S. Charles, où *le Brun* & ſa mere ont leur mauſolée. Ce grand Peintre en avoit donné lui-même les deſſeins, & y avoit déployé tout ſon art & tout ſon génie. Le tableau de l'autel qui repréſente S. Charles Borromée à genoux

devant un crucifix ; & le bas-relief qui représente le même Saint administrant les Sacremens à son peuple dans une place publique, au milieu de la contagion ; ces deux morceaux sont des chefs-d'œuvre. Le Séminaire & la Communauté de S. Nicolas fournissent à cette Paroisse un Clergé nombreux. *Voyez l'article des Séminaires dans le Chapitre I.* P. de la C. l'Archev. de Paris. *Curé*, M. *François* GARNOT, *nom. en* 1722. *Desservant*, M. TACHARD, *Sup. du Sémin.*

S. ETIENNE DU MONT, n. du c. 20. n. des c. 40000.

Ainsi nommée à cause de la montagne sur laquelle l'Eglise est située. Erigée en Paroisse au commencement du treizieme siécle. Bâtie en 1221. Rebâtie successivement en 1494. 1538. 1605. 6. 9. & 18. L'on estime ses voutes, son jubé, le crucifix qui est à l'entrée du chœur, la chaire du Prédicateur qui est portée par la statue de Samson. Cette Eglise & son cimetiere renferment les tombeaux de plusieurs personnes célebres ; Pascal, de Sacy, Racine, de Tournefort, Eustache le Sueur. Le Curé est toujours un Chanoine Régulier. P. de la C. l'Abbaye de sainte Génevieve.

Curé, M. *Jean-Nic.* REGNAUD, *nom. en* 1754. *Vicaires*, MM. le Clerc & Durville.

S. BENOÎT, n. du c. 30. n. des c. 14000.

Cette Eglise étoit Paroissiale avant le qua-

zorzieme siécle. Parmi ceux qui en ont rempli la Cure, on remarque *Louis Lasseré*, de la Maison de Navarre, qui fut député aux Etats du Royaume pendant la prison de François I. C'est aussi une Collégiale. *Voyez son article dans le Chapitre premier.* P. de la C. le Chapitre de N. D. & celui de S. Benoît.

Curé, M. *Jean* BRUTE', *en* 1734.
Vicaire, M. Guibert.

S. HILAIRE, n. du c. 12. n. des c. 800.

On ignore l'année de son érection en Paroisse. Elle a très-peu d'étendue; cependant la Cure est une des plus riches de Paris. Elle est à la nomination du Chapitre de S. Marcel. Le Collége d'Harcourt est de la Paroisse.
Curé, M. *Jean-Baptiste* BELLANGER, 1748.
Vicaire, M. Deschamps.

S. COSME, n. du c. 6. n. des c. 800.

Son érection est de l'an 1212. Les Religieux de S. Germain-des-prés en ont eu le patronage jusqu'en 1345. Ils en furent privés par Arrêt du Parlement à l'occasion d'une querelle survenue entre les domestiques de cette Abbaye & les écoliers de l'Université. Depuis ce tems-là l'Université a toujours conféré ce Bénéfice. Il ne peut être ni résigné, ni permuté.
Curé, M. *Christophe* BELOT, *nom. en* 1736.
Vicaire, M. Bellanger.

S. ANDRÉ-DES-ARTS, n. du c. 40. n. des c. 10000.

Ainſi nommée, ſelon quelques-uns, *ab artibus*, & ſelon d'autres, *ab arcubus*. Philippe-Auguſte, ayant entouré de murs la ville de Paris, permit à l'Abbé de S. Germain-des-prés d'ériger deux Paroiſſes ſur le domaine de ſon Abbaye. L'Abbé fonda celles de S. Côme & de S. André. L'Egliſe de celle-ci fut bâtie ſur les ruines d'un oratoire appellé S. Andéol; mais cet ancien édifice ne ſubſiſte plus. L'Egliſe que l'on voit aujourd'hui fut conſtruite l'an .... Dans le chœur, aux deux côtés du ſanctuaire, ſont les mauſolées de la Princeſſe de Conty, (Martinozzi) par Girardon, & du Prince de Conty, (François-Louis) par Couſtou l'aîné. On voit dans une chapelle les tombeaux de Chriſtophe de Thou & du célebre Hiſtorien du même nom. Pluſieurs autres perſonnes diſtinguées ont été inhumées à S. André; Pierre Seguier, Préſident au Parlement; Nanteuil, ſi connu par ſes excellentes gravûres; M. de Tillemont; le Juriſconſulte du Moulin; le Poëte de la Motte; Henry d'Agueſſeau, pere du feu Chancelier. P. de la C. l'Univerſité.

Curé, M. *Claude* LEGER, *en* 1738.
Vicaires, MM. Hilaire, Stienne & Palerne.

S. JEAN DU CARDINAL LE MOYNE.

Cette Paroiſſe ne comprend que l'enceinte

du Collége de ce nom. Le Cardinal le Moyne y établit un Prêtre, auquel il assigna une pension de huit marcs d'argent. Clément V. approuva cet établissement par une Bulle donnée à Poitiers en 1308.
Curé, M. *Charles-Paul* DE S. PAUL.

ART. IV. *Paroisses des Fauxbourgs de Paris.*

S. MARTIN, n. du c. 6. n. des c. 5000.

Eglise très-ancienne, dont il est parlé dans une Bulle du Pape Adrien IV. de l'an 1158. érigée en Paroisse l'an 1480. & consacrée la même année par Louis de Beaumont, Evêque de Paris. P. de la C. le Chapitre de S. Marcel.
Curé, M. *Pierre-Denys* ETIENNE, *en* 1735.
Vicaire, M. Barre.

S. MEDARD, n. du c. 6. n. des c. 2000.

Bâtie en faveur des vassaux qu'avoit dans cet endroit l'Abbaye de sainte Génevieve. Les Papes Innocent, Alexandre & Luce III. en confirmant les droits de ce Monastere, font expressément mention de l'Eglise de S. Médard. Elle étoit d'abord fort petite. Elle fut considérablement agrandie en 1586. M. Patru & M. Nicole y ont été inhumés. Le Curé est toujours un Régulier. P. de la C. l'Abbé de sainte Génevieve.

Curé, M. *Pierre* HARDY DE LEVARE.
Vicaire, M. Cuſſac.

S. HIPPOLYTE, n. du c. 6. n. des c. 6000.

Cette Egliſe n'eſt pas moins ancienne que S. Médard. Quelques-uns croient qu'elle a été fondée par le Roi Robert. L'on ignore le tems de ſon érection en Paroiſſe. Le Curé a le droit de préſenter à la Cure de S. Jacques du Haut-pas alternativement avec le Chapitre de S. Benoît, P. de la C. le Chapitre de S. Marcel.
Curé, M. *Jean* DE LA FOSSE, *en* 1737.
Vicaire, M. Savary.

S. JACQUES DU HAUT-PAS.

Son nom lui vient d'un ancien Hôpital appellé *S. Jacques du Haut-pas*, lequel devoit lui-même le ſien à un endroit nommé *Haut pas* ou *Maupas*, ſitué ſur l'Arno en Italie, où s'étoit fait ſon premier établiſſement. Les habitans du fauxbourg S. Jacques obtinrent en 1566. qu'elle fût érigée en ſuccurſale de S. Benoît, de S. Hippolyte & de S. Médard; mais en 1633. elle en fut démembrée & créée Paroiſſe indépendante. Alors on la rebâtit; ce fut le Duc d'Orléans, frere de Louis XIII. qui en poſa la premiere pierre. M. Fléchier prêcha la Dédicace. Le portail eſt eſtimé pour la régularité des proportions. Le fameux Caſſini y fut inhumé en 1712. P. de la C. l'Archevêque de Paris,

Curé

sur la présentation du Chapitre de S. Benoît & du Curé de S. Hippolyte.
Curé, M. . . . COCHIN, *en* 1757.

S. SULPICE, n. du c. 300. n. des c. 100000.

Cette Eglise étoit anciennement au même endroit où est aujourd'hui celle des Religieux de la Charité. Elle étoit pour lors sous l'invocation de *S. Pere* ou de *S. Pierre*. Le fauxbourg S. Germain s'étant considérablement peuplé, l'on fut obligé en 1211. d'en faire bâtir une plus vaste. Celle-ci s'étant trouvée elle-même trop petite, l'on jetta les fondemens d'une troisieme en 1646. Il y avoit déja plusieurs années qu'on y travailloit, lorsqu'on s'apperçut qu'elle n'étoit pas encore assez grande. Elle fut donc démolie, & en 1655. on en recommença une quatrieme sur les desseins de le Vau, premier Architecte du Roi. La Fabrique manquant de fonds, l'on fut contraint en 1675. de suspendre les travaux, & ils ne furent repris qu'en 1719. Le zele de M. Languet triompha des obstacles. Il obtint du Roi une Loterie en 1727. C'est avec ce secours, & les largesses des Grands, dont cette Paroisse est remplie, que ce Curé célebre a bâti & décoré si magnifiquement son Eglise. La Dédicace s'en fit en 1745. avec le plus grand appareil. M. Languet profita de l'Assemblée générale du Clergé qui se tenoit alors, pour avoir un plus grand nombre d'Evêques consécrateurs. Le détail de la cérémonie, qui fut envoyé dans toutes les Cours de l'Europe, attira

Curé, M. *Pierre* HARDY DE LEVARI
Vicaire, M. Cuſſac.

S. HIPPOLYTE, n. du c. 6. n. des c. 6

Cette Egliſe n'eſt pas *moins* ancienne S. Médard. Quelques-uns croient qu'el été fondée par le Roi Robert. L'on ign le tems de ſon érection en Paroiſſe. Le C a le droit de préſenter à la Cure de S. J ques du Haut-pas alternativement avec Chapitre de S. Benoît, P. de la C. le Ch pitre de S. Marcel.

Curé, M. *Jean* DE LA FOSSE, *en 1737.*
Vicaire, M. Savary.

S. JACQUES DU HAUT-PAS.

Son nom lui vient d'un ancien Hôpital appellé *S. Jacques du Haut-pas*, lequel devoit lui-même le ſien à un endroit nommé *Haut pas* ou *Maupas*, ſitué ſur l'Arno en Italie, où s'étoit fait ſon premier établiſſement. Les habitans du fauxbourg *S.* Jacques obtinrent en 1566. qu'elle fût érigée en ſuccurſale de S. Benoît, de S. Hippolyte & de S. Médard; mais en 1633. elle en fut démembrée & créée Paroiſſe indépendante. Alors on la [illegible] ce fut le Duc d'*Orléans*, frere de [illegible] ſa premiere pierre. M[illegible] portail [illegible] portio[illegible] en 17[illegible]

sur la présentation du Chapitre de S. ...
& du Curé de S. Hippolyte.
Curé, M. ... COCHIN, en 1757.

S. SULPICE, n. du c. 300. n. des ...

Cette Eglise étoit anciennement au même endroit où elle est aujourd'hui; celle des Religieux de la Charité. Elle étoit pour lors fort petite. Sa vocation de S. Pere ou de S. Pierre. Le fauxbourg S. Germain s'étant considérablement peuplé, l'on fut obligé en 1211. d'en ... bâtir une plus vaste. Celle-ci s'étant trouvée elle-même trop petite, l'on jetta les fondemens d'une troisieme en 1646. Il y avoit déja plusieurs années qu'on y travailloit, lorsqu'on s'apperçut qu'elle n'étoit pas assez grande. Elle fut donc démolie, & en 1655. on en recommença une quatrieme sur les desseins de le Vau, premier Architecte du Roi. La Fabrique manquant de fonds, l'on fut contraint en 1675. de suspendre les travaux, & ils ne furent repris qu'en 1718. Le zele de M. Languet triompha des difficultés. Il obtint du Roi une Loterie en faveur de cette Paroisse, & les secours, & les largesses des Grands, dont ce Curé célebre a bâti & orné avec le plus grand goût. La ... qu'il a donné à cette Eglise. La ... finissement son Eglise. La ...

au Curé des Lettres de félicitation de la part de pluſieurs Souverains. On travaille à lui élever un tombeau. Tout eſt remarquable dans cette Egliſe ; le portail, le chœur, le ſanctuaire, le tabernacle, la chapelle de la Vierge, la plûpart des autres chapelles, les ornemens, les vaſes ſacrés, les tableaux, les ſtatues, les mauſolées. S. Sulpice comprend tout le fauxbourg S. Germain. Son étendue & la multitude de ſes Paroiſſiens en font la premiere Paroiſſe de Paris, & l'égalent aux plus grandes villes du Royaume. Le Séminaire de S. Sulpice lui donne un Clergé extrêmement nombreux. Elle eſt deſſervie par une Communauté de 50. Prêtres. Pour mettre de l'ordre dans une adminiſtration auſſi vaſte, la Paroiſſe, eſt diviſée en pluſieurs quartiers. Le détail de chacun eſt confié à un ancien Prêtre.

Curé, M. *Jean* DU LAU D'ALLEMANS, 1748.
Vicaires, MM. Noguet, Sigogne & Bremant.

S. LAURENT, n. du c. 30. n. des c. . . . .

Paroiſſe du fauxbourg S. Martin. C'étoit anciennement une Abbaye. Il en eſt parlé dans Grégoire de Tours. S. Laurent fut érigé en Paroiſſe l'an 1180. ſous le regne de Philippe Auguſte. Il a été rebâti ſucceſſivement en 1429. & en 1595. P. de la C. le Prieuré de S. Martin-des-champs.

Curé, M. *Alexandre-François* COTTEREL, *nommé en* 1748.
Vicaires, MM. de Bourgneuf & le Courtier.

SAINTE MARGUERITE, n. du c. 24. n. des c. 40000.

Ci-devant dépendante de S. Paul. Elle en fut démembrée par le Cardinal de Noailles en 1712. Louis XIV. confirma son érection en Paroisse par des Lettres-patentes de 1713. Cette Eglise n'étoit dans son origine qu'une petite chapelle, fondée par M. Fayet, Curé de S. Paul, en faveur des habitans de ce fauxbourg, & en considération de l'éloignement où ils étoient de leur Eglise paroissiale. Cette chapelle subsiste encore; elle est Bénéfice simple. C'est dans cette Paroisse qu'est arrivé le miracle opéré par le S. Sacrement sur la personne de Madame la Fosse; on en célebre la mémoire tous les ans par une procession solemnelle. Le patronage de la Cure a causé différentes contestations entre l'Archevêque de Paris, l'Abbesse de S. Antoine, Dame du fauxbourg, & les héritiers du Fondateur de la chapelle; mais la nomination en est demeurée à l'Archevêque.

Curé, M. *Charles-Bernardin* LAUGIER DE BEAURECUEIL, *en* 1743.

LA MAGDELAINE DE LA VILLE-L'EVESQUE, n. du c. 35. n. des c. 18000.

Paroisse en 1639. Auparavant annexe de S. Germain l'Auxerrois. Elle s'étend sur tout le fauxbourg S. Honoré. Comme le nombre de ses Paroissiens augmente de jour en jour,

on doit lui bâtir une Egliſe plus conſidérable dans la Place que la Ville éleve à la gloire de Louis XV. P. de la C. l'Archev. de Paris.
Curé, M. *Louis-Charles* CATHELIN, *en* 1746.
Vicaires, MM. Morel, de la Ronchére & Bolaine.

ART. V. *Paroiſſes des Lieux exceptés de l'Ordinaire.*

LA SAINTE CHAPELLE.

PAROISSE pour les domeſtiques des Chanoines, Chapelains, &c. de la Sainte Chapelle. Elle eſt ſituée ſous celle-ci. A l'entrée eſt une ſtatue de la Vierge qui a la tête baiſſée. L'on raconte que Scot allant diſputer pour l'Immaculée Conception, fit ſa priere devant cette Image, & que l'Image baiſſa miraculeuſement la tête pour l'aſſûrer de ſa protection. L'Auteur du *Lutrin* eſt enterré dans cette Egliſe.
Curé, M. POURTEIRON.

LE TEMPLE.

Il a pris ſon nom des Religieux Templiers qui vinrent s'établir à Paris vers le milieu du douzieme ſiécle. L'on ſçait l'origine, les progrès & la chûte de cet Ordre célebre, le plus ancien de tous les Ordres militaires.

la vie des premiers Templiers étoit si régulière, que S. Bernard disoit d'eux, *qu'ils joignoient la douceur des Religieux à la valeur des Guerriers.* Mais ils dégénérerent tellement dans la suite, qu'au commencement du quatorzieme siécle les Papes & les Rois furent contraints de les abolir. Tous leurs biens ont passé à l'Ordre de Malthe. Le Temple est un édifice gothique. L'on prétend qu'il a été construit sur le modele de celui de S. Jean de Jérusalem. On y a élevé un mausolée au Grand-Maître de l'Isle-Adam. C'est un cénotaphe.

Prieur-Curé, M. Cloud.

S. Jean de Latran.

Commenderie de l'Ordre de Malthe fondée dans le douzieme siécle. Le Commendeur a haute, moyenne & basse Justice. L'Eglise est desservie par un Chapelain de l'Ordre avec titre de Curé. Le Grand-Prieur *Jacques de Souvré* y a un beau mausolée par *Anguiere*, l'un des plus habiles sculpteurs de son tems.

Curé, M. Denier, *Commendeur de Luniville.*

Les Quinze-Vingts.

Paroisse de ceux qui demeurent dans l'enclos de cet Hôpital. L'Eglise est très-ancienne. Sur la porte l'on voit une statue presque usée qui représente S. Louis. Elle est d'une très-médiocre exécution, mais on la dit fort ressemblante. C'est un usage que le Prédi-

teur qui doit prêcher l'Avent ou le Carê-
e devant le Roi, le prêche auparavant
ix Quinze-Vingts. Nous entrerons dans un
us grand détail sur cette Maison à l'arti-
e des Hôpitaux.
uré, M. DE MOURICAUD.

S. SYMPHORIEN.

Paroisse de ceux qui demeurent dans les
ours du Palais Abbatial de S. Germain-
es-prés, ou dans l'enceinte du Monaste-
e. Le Curé est un Religieux de l'Abbaye.
uré, Dom *Ch.* RABACHE, *Soupriour de*
Abbaye.

CHAPITRE IV.

MAISONS RELIGIEUSES D'HOMMES.

ART. I. *Les Abbayes.*

L'ABBAYE DE STE. GENEVIEVE.

CLOVIS la fonda pour accomplir un vœu qu'il avoit fait en marchant contre Alaric Roi des Visigots. L'Eglise fut commencée par ce Prince, achevée par la Reine Clotilde, & dédiée par S. Remy, sous le titre de S. Pierre & de S. Paul. Ruinée pen-

dant les guerres des Normands, elle fut rebâtie & prit le nom de Ste. Geneviève que l'on y avoit inhumée en 509. L'on y voit encore son tombeau, & ceux de Clovis & de Clotilde. La Châsse de Ste. Geneviève est élevée sur quatre colonnes de jaspe données par Louis XIII. & le Cardinal de la Rochefoucault. Nos Rois & nos Reines se sont disputé la gloire de l'enrichir. Dans les calamités publiques on la porte en procession à N. D. Tout le Clergé & toutes les Cours supérieures assistent à cette cérémonie. L'Abbé a la droite sur l'Archevêque; ses Religieux marchent nuds pieds & ont aussi la droite sur le Chapitre de la Cathédrale. On voit à Ste. Geneviève une multitude de Tableaux *Ex-Voto*, qui sont autant de monumens des miracles opérés par l'interceſſion de cette Sainte. C'est dans cette Eglise que Louis XIV. fit apporter de Stockolm l'an 1667. les cendres du fameux Descartes, mort en Suede l'an 1650. On jette les fondemens d'une nouvelle Eglise qui doit être un chef-d'œuvre d'architecture, & l'un des plus beaux ornemens de la capitale. Feu M. le Duc d'Orleans avoit choisi cette maison pour le lieu de sa retraite. Cette Abbaye est le Chef-lieu des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France. Voyez leur article dans la IIe. Partie. La Bibliothéque de Ste. Geneviève est une des plus belles qu'il y ait en Europe, soit pour le vaisseau, soit pour le choix & la quantité des livres dont elle est composée. Feu M. le Tellier, Archevêque de Reims, lui légua par testament 17000. Volumes. Elle est enrichie du

cabinet de feu M. le Duc d'Orleans. n. des R. 70.

Abbé, le R. P. Chaubert.

Bibliot. le P. Pingré de l'Académie des Sciences de Paris.

S. VICTOR.

C'étoit d'abord un Prieuré dépendant de l'Abbaye de S. Victor de Marseille. Louis le Gros en fit une Abbaye à la priere de Guillaume de *Champeaux*, qui en avoit été Religieux, & que son mérite avoit élevé depuis à l'Episcopat. A peine l'Abbaye de S. Victor fut-elle fondée, qu'elle se rendit célebre par toute l'Europe. Ses Ecoles devinrent très-fameuses. Elles furent les premieres de l'Université avec celles de N. D. Dès le commencement du XIII. S. elle avoit jusqu'à 40. Abbayes dans le Royaume. Depuis *l'établissement* de la Congrégation de France qui lui a enlevé toutes ses Abbayes, elle est seule & ne forme plus de Congrégation. Ce fut dans cette maison que vint loger S. Thomas de Cantorbery lorsqu'il passa par Paris: l'on y conserve encore son cilice; elle possede un des pieds de S. Victor, celui qui fut coupé au S. Martyr pour venger l'Idole dont il avoit renversé l'autel. Elle a produit plusieurs Cardinaux & une foule d'hommes illustres. Nous n'en citerons que deux Hugues de S. Victor & Santeuil.

La Bibliothéque de S. Victor est publique. Elle est composée d'environ 40000. Volumes imprimés & d'un grand nombre de manuscrits.

Abbé Com. l'Ev. de Soissons. n. des R. 25.
Prieur, M. Camet. *Bibl.* M. Pelissier.

S. GERMAIN-DES-PRÉS.

Ainsi nommée d'une vaste Prairie où elle étoit située, fondée dans le VI. S. par Childebert I. C'est la plus ancienne Communauté Religieuse de Paris. Son Eglise quitta en 754. le nom de Ste. Croix & de S. Vincent pour prendre celui de S. Germain, dont le corps venoit d'y être transféré. Elle étoit d'une si grande magnificence qu'on l'appelloit *S. Germain le Doré.* Mais elle fut ravagée par les Normands dans le IXe. siecle. Celle d'aujourd'hui est du XIe. Le grand Autel a été rebâti au commencement du nôtre. Le dessein en est très-majestueux. Cette Eglise servit long-tems de sépulture à nos Rois. L'Abbaye de S. Germain avoit été réformée en 1513. Elle fut réformée de nouveau en 1631. & aggrégée à la Congrégation de S. Maur. Elle en est comme le Chef-lieu. Le Général y fait sa résidence.

La Bibliothéque de cette Abbaye contient plus de 50000. Volumes, sans compter les Manuscrits. n. des R. 60.

Abbé Comm. S. A. S. le C. de CLERMONT.
Prieur, D. Gilliot. *Biblior.* D. Parert.

ABBAYE DE S. DENYS.

Quoiqu'elle ne soit point dans Paris, elle en est trop voisine, & elle est trop remarquable pour ne pas trouver ici sa place.

C'eſt au tombeau de S. Denys qu'elle doit ſon origine. L'on bâtit une Chapelle en l'honneur de ce S. Martyr, & l'on y joignit un Monaſtere. Dagobert I. en eſt regardé comme le principal fondateur. Son Egliſe eſt un des plus beaux gothiques de l'Europe. Pepin, Charlemagne, S. Louis, les Abbés Eudes & Suger, donnerent des ſommes conſidérables pour ſa conſtruction. C'eſt là que l'on couronne nos Reines, & que l'on enterre nos Rois. Dagobert eſt le premier qui y ait été inhumé. Les Mauſolées des Rois, ſes prédéceſſeurs, ne ſont que des cenotaphes. Nos Rois ont accordé l'honneur de la ſépulture dans cette Egliſe, à pluſieurs perſonnages illuſtres, comme aux Connétable du Gueſclin & de Sancerre, aux Chambelans de la Riviere & de Barbazan, l'un de Charles V. l'autre de Charles VII. aux Ducs de Chatillon, & au Marquis de Saint-Maigrin. Louis XIV. y a fait élever un ſuperbe tombeau à M. de Turenne. Le Tréſor de S. Denys eſt après celui de Lorette, & celui de S. Marc à Veniſe, le plus riche de toute la chrétienté. Les Religieux ſont de la Congrégation de S. Maur. Le Monaſtere a été rebâti en entier dans ce ſiecle. La Menſe Abbatiale eſt unie à la maiſon de S. Cyr depuis 1692.

ART. II. *Chanoines Réguliers.*

LES PREMONTRÉS, *de la rue Hautefeuille.*

Fondés vers le XIIIe. S. Cette maiſon eſt deſtinée aux études des Religieux de l'Ordre.

Elle a été rebâtie depuis peu sous le généralat de Michel Colbert.

Prieur, M. du Boc. n. des R. 12.

LES PREMONTRÉS, *de la Croix Rouge*.

Fondés en 1661. ils sont réformés. La Reine Anne d'Autriche les introduisit à Paris. Cette Princesse posa elle-même la premiere pierre de leur Eglise & de leur Couvent. L'Eglise s'étant trouvée trop petite a été rebâtie en 1719. n. des R. 15.

Vicaire Gén. de la Réforme, le P. Jaquot.

Abbé, de Salival.

Procureur Gén. le P. Thomas.

Prieur de la maison, le P. Dardelu.

LE PETIT S. ANTOINE.

Ainsi appellé pour le distinguer de l'Abbaye de S. Antoine, autrefois Hospitaliers; aujourd'hui Chan. Rég. de la Congrég. de S. Antoine en Viennois (*Voyez leur article dans la* II. *Partie*) établis à Paris, sous le régne de Charles V. pour exercer l'hospitalité envers les pauvres, attaqués de la *maladie sacrée* ou *Feu S. Antoine*.

On érigea cette maison en Commenderie vers le milieu du XIV. S. Ce Bénéfice a été possédé par 18 réguliers & 3. séculiers. Parmi les réguliers l'on compte le célebre Cardinal de Tournon. Cette Commenderie fut supprimée en 1615. & convertie en Collége

ou Séminaire pour les jeunes Religieux de l'Ordre.

Supérieur, M. Guidy. n. des R. 16.

Le Prieuré de Ste. CATHERINE.

Dépendant de l'Ab. de Ste. Genevieve, anciennement appellé *du Val des Ecoliers*, parce qu'il étoit membre d'une Congrégation de ce nom : nommé *de la culture* ou *coulture, à culturâ ;* apparemment parce qu'il étoit dans un endroit cultivé avec soin ; réformé en 1607. Ce bénéfice fut mis en commende au commencement du XVI S. n. des R. 22.

Prieur Commendataire, M. l'Evêque de Verdun.

Prieur Convent. M. Rousseau.

STE. CROIX, *de la Bretonnerie.*

Chanoines Réguliers appellés *de Ste. Croix*, parce qu'ils ont été principalement fondés pour méditer sur le mystere de la Croix, & *de la Bretonnerie*, parce que leur Couvent est dans la rue de ce nom : institués au commencement du XIII. S. par Théodore de Celles, Chanoine de Liége ; attirés à Paris par S. Louis. Ils étoient d'abord sous la régle de S. Dominique. Ils ont embrassé depuis celle de S. Augustin. Leur Chef-lieu est Clairlieu situé entre Liége & Namur. Ils ont été réformés dans le XVI. S. C'est dans leur Eglise que fut inhumé le fameux Président Brisson,

après avoir été la victime de la fureur des Seize. n. des R. 12.

Sup. Gén. de la Congrégation, M.
Prieur & Provincial, M. PEIGNE.

LES MATHURINS.

C'eſt le nom ſous lequel les Trinitaires ſont le plus connus en France. Il leur vient du premier établiſſement qu'ils ont eu dans la capitale. C'étoit une Egliſe & un Hôpital ſous l'invocation de S. Mathurin qui leur furent donnés par l'Evêque & le Chapitre de Paris, vers le commencement du XIII. S. L'Egliſe que nous voyons a été rebâtie ſur les fondemens de l'ancienne. L'on y conſerve le Manteau Royal de S. Louis, dont on a fait une chaſuble. L'Univerſité tient ſes aſſemblées dans cette maiſon, n. des R. 30.

Miniſtre, M. LE FEVRE, *Gén. de l'Ordre*.

LES RELIGIEUX DE LA MERCY.

Etablis à Paris par la Reine Marie Medicis en 1613. Une des conditions de l'établiſſement, fut que le Commendeur ou Supérieur de cette maiſon iroit préſenter chaque année un cierge à la Reine le jour de la Purification. Leur régle eſt la même pour le fonds que celle des Mathurins, à cette différence près, que ceux-ci ſe bornent au vœu d'aller racheter les eſclaves, & que les Religieux de la Mercy y ajoutent celui de de-

meurer en ôtage pour eux. Ils ont un Collége fondé en 1520. dans le quartier de l'Université par Allain Dalbret, pour les Religieux de l'Ordre qui viennent étudier à Paris. n. des R. 30

Commendeur, le P. Puys.

ART. III. *Clercs Réguliers.*

LES JESUITES, *de la Maison Professe.*

Le Cardinal de Bourbon en est fondateur. L'Eglise a été bâtie des libéralités de Louis XIII. & le portail de celles du C. de Richelieu. Cet édifice fut commencé en 1627. & achevé en 1641. Le cœur de Louis XIII. & celui de Louis XIV. sont soutenus en l'air par deux Anges d'argent, sous les deux arcades qui accompagnent le sanctuaire. Les ornemens de bronze qui décorent la Chapelle de Bourbon sont fort admirés. C'est le Président Perault qui a fait élever ce monument à la gloire de Henry de Bourbon, P. de Condé, son bienfaiteur. Il a fondé en même tems un service qui se célebre tous les ans, & où l'on prononce l'Oraison Funébre de ce Prince. La salle de la Congrégation renferme plusieurs Tableaux de l'Albane, du Titien, des Caraches. Sa Bibliothéque a été formée de celles du C. de Bourbon, de M. Huet, & du savant Menage. Cette maison est célebre par

le séjour qu'y ont fait les hommes les plus célebres de la société.

Provincial de France, le R. P. Frey.
Sup. de la maison, le R. P. Chatillon.
Biblior. le R. P. le Brun.

Le Noviciat des Jesuites.

On y reçoit les Novices de France. Mad. de Sainte Beuve donna l'an 1610. l'hôtel de Mezieres pour cet établissement. Le Sécrétaire d'Etat des Noyers, fit bâtir l'Eglise en 1630. Le maître Autel a été construit sur les desseins de J. H. Mansart, aux dépens de Louis XIV. Il est orné d'un des plus beaux Tableaux du Poussin. Cette maison a un bâtiment affecté aux retraites. On les ouvre 8. fois l'an. Il y en a de particulieres pour les Ecclésiastiques. n. des R. 50.

Recteur, le P. de la Croix.

Le College de Louis le Grand.

C'est la premiere maison que les Jesuites aient eue en France. Nous en parlerons à l'art. des Colléges.

Les Oratoriens. II. *Maisons.*

Les Oratoriens de S. Honoré. Cette maison est comme la mere de toutes les maisons de l'Oratoire de France; le Supérieur Général y réside. Ce fut-là que M. de Berulle vint

s'établir avec sa société naissante. Il y fit bâtir une Eglise à laquelle il travailla de ses propres mains. Comme la Cour y abondoit à cause de sa proximité du Louvre, le P. Bourgoing, pour rendre les courtisans plus attentifs, mit en musique les Pseaumes & quelques Cantiques, sur les airs qui étoient pour lors à la mode. De-là est venu le chant particulier que les Oratoriens ont substitué dans leur office au chant Grégorien. L'Eglise est demeurée imparfaite jusqu'en 1747. où l'on a achevé le portail. M. de Berulle y a un beau mausolée par F. Anguierre. Ce S. homme mourut à l'Autel lorsqu'il prononçoit ces mots: *Hanc igitur oblationem.* L'on a vu briller successivement dans cette maison les PP. Senault, de Ste. Marthe, Mascaron, Mallebranche, Massillon.

Supérieur, le R. P. Joseph Marius Franc.

L'INSTITUTION, *près l'Observatoire.*

C'est le Noviciat des Oratoriens. Elle fut fondée par Gaston de France, oncle de Louis XIV. & bâtie en 1650. Elle sert aussi de retraite à plusieurs personnes de distinction qui vont s'y occuper uniquement de leur salut.

Supérieur, le R. P. Sauvé Moisset.

LES THEATINS.

Leur Eglise n'étoit d'abord qu'une petite Chapelle que Louis XIV. avoit nommé *Ste. Anne la Royale.* Celle d'aujourd'hui devoit

être immenſe, ſelon le projet de l'Architecte. Le cœur du Cardinal Mazarin, celui du Maréchal de la Feuillade & du Chevalier de Bouillon y repoſent. Ce Couvent eſt le ſeul que les Théatins aient dans le Royaume. Il eſt dans le plus beau quartier de Paris, ſur le bord de la Seine & en face du Louvre. rue des R. 21.

Supérieur, le R. P. d'Hericourt.

PRETRES DE LA DOCTRINE CHRETIENNE.

Cette Société vint s'établir en France vers l'an 1650. Animée par la protection de Louis XIII. elle acheta en 1627, la maiſon qu'elle poſſede à Paris. On la nomme *la maiſon de S. Charles*, parce que l'Egliſe eſt ſous l'invocation de ce Saint: le Général y fait ſa réſidence. La Bibliothéque a été rendue publique par la fondation de M. l'Abbé Miron, Prêtre de la ville d'Orleans, Doct. de Sorb. La Congrégation de France fait un corps ſéparé de celle d'Italie. Elle a un Supérieur Général toujours François. Elle eſt diſtribuée en trois Provinces; Avignon, Paris & Toulouſe. Chaque province eſt gouvernée par un Viſiteur Provincial.

Supérieur Génér. le R. P. Suret. *Viſiteurs des 3. prov. Paris*, le P. de S. Genis. *Avignon*, le P. Etienne. *Toulouſe*, le P. Bonnefon.

LES BARNABITES.

L'Eglise & la maison de ces Peres doivent leur origine à S. Eloi, qui avoit fondé dans cet endroit un Monastere de 300. Filles sous la direction de Ste. Aure. On leur substitua dans le XIIe. S. des Moines de S. Maur des Fossés. Ceux-ci furent remplacés en 1530. par des Prêtres Séculiers, & enfin ces derniers le furent par les Barnabites dans le siécle passé. n. des R. 15.

Provincial de France, D. d'Espalung.
Sup. de la maison, D. Pau-Chauvin.

LES LAZARISTES.

S. Lazare étoit autrefois un Prieuré de Chanoines Réguliers, & un Hôpital destiné au soulagement des lépreux. Il fut donné à S. Vincent de Paul, Instituteur des Prêtres de la Mission. Il en fit le Chef-lieu & le Séminaire de sa Congrégation. Il y mourut en 1660. il a été béatifié en 1729, & canonisé en 1737. Son corps repose dans une châsse sur l'Autel d'une Chapelle. L'Eglise est ornée de plusieurs beaux tableaux, qui expriment les principales actions de sa vie. Cette maison est renommée pour les retraites : il y en a pendant toute l'année pour les Ecclésiastiques & pour les Laïcs. Quand l'on est de Paris, l'on y est reçu *gratis*. Celle des Curés du Diocése, s'ouvre le lendemain de la quin-

zaine de Pâques. La fondation eſt pour 400. n. des R. 170.

Sup. Général. M. de Bras. *Aſſiſtans*, MM. Jacquier, Jaubert, l'Amy, Teſſori. *Sup. de la maiſon*, M. de Bras *Sup. Gén.*

Profeſſ. en Théolog. MM. Didier & Brunet.

ART. IV. *Ordres Monaſtiques.*

LES BLANCS MANTEAUX.

Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, ainſi appellés de la rue où ils demeurent; laquelle doit elle-même ſon nom à d'anciens Religieux que le peuple nomma *Blancs Manteaux*, parce qu'ils portoient des manteaux blancs. Le Cardinal de Retz introduiſit les Bénédictins dans ce Monaſtere au commencement du ſiécle dernier. Il a été rebâti en 1685. L'Egliſe n'eſt pas encore achevée. L'on y admire le mauſolée de M. le Camus, Lieutenant-Civil, mort en 1710, n. des R. 17.

Prieur, D. Robart. *Bibliot.* D. Pradier.

LES BENEDICTINS ANGLOIS.

Ce Monaſtere doit ſon origine à des Religieux de cet ordre, refugiés en France au commencement du ſiécle dernier. Le corps de Jacques II. Roi d'Angleterre, eſt en dé-

pôt dans leur Eglise. Ce Prince ne voulut point d'autre Epitaphe que celle-ci : *Cy gît Jacques II. Roi d'Angleterre.* On voit à côté de son cercueil sa tête en cire; d'après nature, selon l'usage d'Angleterre, où l'on conserve dans l'Abbaye de Westminster, les portraits en cire des Rois de cette nation.

Prieur, D. Wameton.

S. MARTIN DES CHAMPS.

D'abord Abbaye fondée en 1060. par le Roi Henry I. L'on croit qu'elle fut bâtie au même endroit où S. Martin avoit guéri miraculeusement un lépreux. S. Hugues, sixieme Abbé de Cluny, y ayant envoyé, à la priere de Philippe I. des Religieux de sa Congrégation, le Monastere cessa d'être Abbaye, & devint Prieuré, selon la régle de Cluny, qui ne devoit avoir qu'un seul Abbé; ce qui faisoit dire dans ce tems-là qu'*Hugues cassoit les crosses.* S. Martin est la deuxieme fille de Cluny. Ce Bénéfice est en commende, rapporté 45000. livres de rente, donne le patronage de 23. Prieurés, de 5. Cures de Paris, &c. n. des R. 40.

Prieur Comm. M. l'Archev. de Cambray.
Sup. Gén. de la Cong. D. Boucher.
Prieur Convent. D. Taupin.

S. DENYS DE LA CHARTRE.

Prieuré dépendant de celui de S. Martin des Champs & sous la même Régle. On l'ap-

pelle de la Chartre *de Carcere*, parce qu'il eſt conſtruit ſur le cachot où l'on dit que Siſinnius avoit fait enfermer S. Denys. Ce Bénéfice eſt en commende & vaut environ 12000. livres de rente. n. des R. 7.

Prieur, M. Courtin.

Le College de Cluny.

Fondé en 1269. par Yves de Vergy, Abbé de Cluny, en faveur des Religieux de cette Congrégation qui font leurs études à Paris. Il y a dans la même maiſon, des Cluniſtes réformés & des non-réformés. n. des R. non-réformés 15. n. des R. réformés 7.

Grand Prieur, D. Juvanon. *Procureur G.* D. de S. Vincent. *Prieur des non-réformés*, D. Aſſelin, *Prieur des réformés*, D. Pompadon.

Le College de Grammont.

Nommé d'abord le Collége Mignon, du nom de ſon fondateur. Le Roi Henry III. le donna en 1587. aux Religieux de Grammont en échange du Prieuré qu'ils poſſédoient à Vincennes. Ce Collége vient d'être rebâti. n. des R. 8.

Les Bernardins.

Etienne de Lexinton Anglois, Abbé de

Clairvaux, voulant ranimer l'émulation qui languissoit dans son Ordre, fonda à Paris le Collége des Bernardins vers le milieu du XIIIe. S. Cette maison demeura affectée aux seuls Religieux dépendans de Clairvaux jusqu'en 1320, où elle est devenue commune à tout l'Ordre. Benoît XII. en avoit été Professeur. C'est ce Pape qui a fait commencer l'Eglise. On ne peut la voir sans regretter qu'elle ne soit pas achevée. On y conserve le crâne de S. Jean Chrysostôme. n. des R. 30.

Proviseur, D. Couteau.

LES CELESTINS.

C'est Charles V. qui les a introduits dans cette maison. Dans les chartes & les priviléges qui leur furent accordés par ce Prince & les Rois ses successeurs, ces Religieux sont appellés *leurs bien amés Chapelains & Orateurs en Dieu*. Leur Eglise est après S. Denys, celle de France qui renferme le plus grand nombre de monumens funèbres. Ce ne sont que pyramides, que mausolées, que tombeaux. Les cœurs de plusieurs Rois & Princes & Princesses y reposent. C'est la sépulture des Montmorenci, des la Trimouille, des Brissac, des Chabot, des Grevies. n. des R. 40.

Prieur, D. de Saint-Alban.

LES CHARTREUX.

S. Louis est leur fondateur. Il les établit

d'abord à Gentilli & peu de tems après il leur fit présent de son Hôtel de Valvert où ils sont aujourd'hui. Leur Eglise est du XIVe. S. Elle est ornée d'un grand nombre de tableaux de nos plus habiles Peintres. Mais la merveille des Chartreux est l'Histoire de la vie de S. Bruno, exprimée en 22. Tableaux qui décorent le Cloître. Ils sont d'Eustache le Sueur. La jalousie de plusieurs de ses rivaux qui ont défiguré ces inimitables peintures, le loue mieux que tous les éloges. n. des P. P. 30. n. des F. F. 10.

Visiteurs de la Province de France sur Seine, D. Rouviére, *Prieur de Troyes*.
D. Callas, *Prieur de Bourgfontaine*.
Sup. de la Chart. de Paris, D. du Pas.

LES FEUILLANS.

Henry III. avoit pour ces Religieux une affection particuliere. Il les fit venir à Paris, & leur y fit construire un superbe Couvent. Henry IV. leur accorda les priviléges dont jouissent les Monasteres de fondation Royale. La premiere pierre de leur Eglise fut posée par ce Prince. Louis XIII. a fait bâtir le portail. C'est le coup d'essai du célébre F. Mansart. Le nécrologe de cette Eglise offre les noms de Lorraine, d'Uxelles, de Scomberg, de Marillac, de Rostaing, de Laubepine, de Phelypeaux. n. des R. 40.

Prieur, D.

LES FEUILLANS *de la rue d'Enfer.*

Cette maiſon eſt ſous l'invocation des Anges Gardiens. Elle avoit d'abord été deſtinée à ſervir de Noviciat. La premiere pierre en fut poſée l'an 1633. par Pierre Seguier, pour lors Garde des Sceaux. n. des R. 13. *Prieur*, D. Terrier.

ART. V. *Les Ordres Mendians.*

LES CARMES, *de la place Maubert.*

C'eſt le Collége de leur Ordre, & leur prémier établiſſement dans ce Royaume. On ſait que S. Louis qui avoit été les viſiter au Mont-Carmel, en amena pluſieurs avec lui à ſon retour de la Terre Sainte. Ils habiterent d'abord dans le Couvent des Céleſtins. Philippe le Bel leur donna une maiſon au pied de la Montagne Ste. Genevieve. Philippe le Long y en ajouta une autre, ils acheterent eux-mêmes un Collége voiſin, & inſenſiblement leur Couvent eſt devenu ce qu'il eſt aujourd'hui. Jeanne d'Evreux, troiſieme femme de Charles le Bel, donna ſa couronne & pluſieurs autres bijoux précieux pour la conſtruction de l'Egliſe. La Dédicace en fut faite l'an 1353. La famille de Chauvelin y a ſa ſépulture. Cet Ordre a dans le Royaume 8. Provinces

Provinces dont 6. ont droit d'envoyer leurs étudians dans le Couvent de Paris. n. des R. 70.

Assistant de France auprès du Gén. le R. P. Malleau. *Prieur*, le P. Carteau. *Professe. de Théol.* le P. Azimont. *Biblios.* le P. Jehan.

LES CARMES BILETTES.

Ainsi nommés de la rue où est leur Couvent. Ils ont été substitués en 1733. aux *freres de la Charité de N. D.* Leur Eglise que l'on vient de rebâtir, est au même endroit où arriva un célebre miracle sous le regne de Philippe le Bel. Une femme avoit emprunté à un Juif 30. sols parisis. Inquiettée pour cette dette, elle promit au Juif s'il vouloit la lui remettre; de lui livrer la premiere Hostie qu'elle recevroit à la Communion. Elle n'a pas plutôt exécuté son horrible promesse que le Juif renouvelle sur l'Hostie le déicide & toutes les fureurs de ses ancêtres contre J. C. Il la flagelle; il la cloue à un poteau; il la perce de plusieurs clous. Le sang coule en abondance, & ce prodige ne le convertit point. Il prend l'Hostie & la jette dans un brasier ardent. L'Hostie voltige au-dessus des flammes. Il la jette de nouveau dans une chaudiere bouillante: tout à coup l'eau se convertit en sang & J. C. se montre à découvert à ses yeux. Une Chrétienne qui entra dans la maison, reçut l'Hostie qui voltigeoit encore & la porta à S. Jean en Grêve. Le Juif fut brûlé vif.

Les Carmes Billettes ſont de la Province de Touraine.

Provincial, le P. Eloy de S. François.
Prieur, le P. Felix de S. Arſene.

LES CARMES DECHAUSSE'S.

Ils ſont de la réforme de Ste. Thereſe. Paul V. les envoya en France. Louis XIII. leur permit de s'établir à Paris. La Reine Marie de Medicis poſa en 1613. la premiere pierre de leur Egliſe, l'on y admire une ſtatue de la Vierge, *d'Antonio Raggi* dit le Lombart. Le Chevalier Bernin en avoit donné le modele. C'eſt un préſent du Cardinal Barberin.

LES GRANDS AUGUSTINS.

Ce fut ſous le regne de S. Louis qu'*ils s'é*tablirent à Paris. Ils demeurerent d'abord au-delà de la porte S. Euſtache, & enſuite auprès de celle de S. Victor. En 1239. ils acheterent la maiſon qu'ils occupent aujourd'hui. L'Egliſe commencée ſous Charles V. fut achevée ſous Charles VII. Le célébre Philippe de Commines y a été inhumé. La cérémonie des Cordons bleus s'y faiſoit anciennement. On voit dans le Chœur cinq grands Tableaux qui repréſentent autant de Réceptions ſolemnelles faites par nos cinq derniers Rois. Cet Ordre a dans le Couvent quatre ſalles magnifiques où ſont les portraits & les armes de tous les Chevaliers reçus depuis l'inſtitution. Le Clergé y a auſſi pluſieurs

salles. C'est là qu'il a coutume de tenir ses assemblées générales, & où sont ses Archives. Ce Couvent n'est d'aucune province. Il releve immédiatement du Général. L'on y envoye de toutes les provinces de France, des Religieux pour prendre leurs degrés dans l'Université.

Prieur, le P. Fournier. n. des R. 90.

Les Petits Augustins.

Leur Couvent étoit d'abord occupé par des Augustins Déchaussés. Marguerite de France premiere femme d'Henry IV. les avoit fondés pour chanter des Cantiques *sur les airs qui seroient faits par son ordre*. Cette Princesse leur substitua quelque tems après des Augustins de la réforme, établie à Bourges par le P. Rabache. Les Petits Augustins ne prennent aucuns grades dans les Universités. Le fameux P. André le Boulenger, connu sous le nom du petit P. André, étoit de cette réforme. Il a été inhumé dans le Cloître de ce Couvent. Il étoit fils d'un Président au Parlement de Paris. n. des R. 26.

Prieur, le P . . .

Les Augustins *de la place des Victoires.*

Ce sont ceux que la Reine Marguerite avoit fait sortir du Couvent des Petits Augustins. Ils se retirerent à Avignon, & en 1619 ils revinrent à Paris. Leur réforme a été instituée

au milieu du seizieme siécle par le P. Thomas de Jesus Augustin Portugais. Ils doivent leur nom de *Petits Peres* à la petitesse de leur premier hospice, ou, selon d'autres, à un bon mot d'Henry IV. Ils regardent Louis XIII. comme leur fondateur. Ce Prince leur a donné pour armoiries une N. D. des Victoires avec trois fleurs de lys. Leur Eglise fut commencée en 1656. L'on estime son portail. Elle a aussi plusieurs beaux Tableaux. Un même tombeau y renferme les cendres des deux plus grands Musiciens de France, Lully & Lambert. L'Abbé de Choisy rapporte que le Maréchal de la Feuillade avoit dessein d'acheter un caveau dans cette Eglise, & de faire conduire le souterrein jusque sous le milieu de la place des Victoires, afin que son cercueil fût placé précisément sous la statue qu'il avoit érigée à Louis XIV. La Bibliothéque est riche, & le Cabinet des Médailles fort curieux. n. des R. 60,

Sup. Gén. de la Réforme, le P. Gervais.

LES JACOBINS, *de la rue S. Jacques*.

Cet Ordre eut des Religieux à Paris dès qu'il fut institué. S. Dominique y en envoya lui-même sept au commencement du treizieme siecle. L'Université leur ayant accordé la Chapelle de S. Jacques, dont elle avoit le patronage, ils furent appellés Jacobins. L'Eglise du grand Couvent a été bâtie des bienfaits de S. Louis. Elle renferme les tombeaux de plusieurs de nos Rois. Elle a une

Confrérie célebre, celle du Roſaire. Les Enfans de France y ſont inſcrits dès qu'ils ſont nés. Un Religieux du Couvent récite le Roſaire pour eux. Près de l'Egliſe, ſont les écoles de S. Thomas, autrefois ſi renommées dans tout le monde chrétien. Albert le Grand en a été le premier Profeſſeur, & S. Thomas le ſecond. L'on conſerve dans une ſalle les portraits des hommes les plus illuſtres de cet Ordre qui a produit douze Saints, quatre Papes, près de ſoixante Cardinaux, vingt-trois Patriarches, tous les Maîtres du Sacré Palais ſans interruption, depuis S. Dominique : vingt-huit Confeſſeurs de nos Rois, & quarante-deux des Rois d'Eſpagne. n. des R. 72.

Prieur, le P. Mareiller.

Profeſſeurs, les P. des Granges, Aubin, Beſſard, Theas. *Bibliot.* le P. Mombler.

Les Jacob. *de la rue S. Dominique.*

Ce Couvent reconnoît le C. de Richelieu pour fondateur, il eſt de la plus étroite obſervance. C'eſt le Noviciat Général de la réforme. L'Egliſe a été commencée en 1683. & n'eſt pas entierement achevée. On admire la noble ſimplicité du maître Autel. Le Chœur des Religieux eſt derriere. Il eſt orné de pluſieurs Tableaux du célébre *frere André*, Religieux de la maiſon. Les peintures du plafond ſont de le Moine. *Sep.* Le Maréchal & la Maréchale de Navailles, pluſieurs de la

maiſon de Lorraine, pluſieurs du nom de Soyecourt, de Rothelin, de Belfond, de Relingue, d'Armentieres, de Chazeron, & le fameux Marquis de Vardes, honoré de la confiance de Louis XIV. & enſuite diſgracié par ce Prince. n. des R. 70.

Prieur, le R. P. Paradis.

LES JACOB. *de la rue S. Honoré.*

Fondés en 1611. par Henry de Gondy, Evêque de Paris, & par Jean du Tillet de la Buſſiere. Ils ſuivent la réforme du P. Michalis, natif de Marſeille, qui en fut le premier Prieur, & qui eſt mort dans cette maiſon en odeur de ſainteté. Le Maréchal de Crequi a dans l'Egliſe de ce Couvent un très-beau mauſolée, exécuté ſur les deſſeins de le Brun. L'épitaphe eſt de Santeuil. n. des R. 40.

Provincial de la P. de S. Louis, le R. P. Barbier. *Prieur*, le P. Dermott. *Profeſſ.* les P. P. Raulet, & le P. Daille.

Bibliot. le P. Hubert.

LES CORDELIERS.

Ils furent envoyés à Paris en 1216. par S. François d'Aſſiſe, qui avoit eu d'abord deſſein de venir les y établir lui-même. S. Louis eſt le Fondateur de leur Egliſe. Brûlée en 1580. elle fut rebâtie par Henry III. en 1582. Leur ſanctuaire fut réparé en 1703. des libé-

ralités de Louis XIV. Les Religieux de cette maison furent *conventuels*, jusqu'en 1502. que Gilles Dauphin 40e. Général de l'Ordre y introduisit la Grande Observance. Ce Couvent est le Collége général des Cordeliers. Les 8. provinces qu'ils ont en France ont droit d'y envoyer chacune un certain nombre d'Etudians. C'est dans ce Couvent que se tiennent les Chapitres de l'Ordre de S. Michel, & les assemblées d'une Confrérie célebre, Ste. Croix de Jerusalem, établie pour la visite des Saints lieux. On sait que l'Eglise, bâtie sur le S. Sépulchre, est desservie par des Cordeliers. *Sep.* Bullion, Lamoignon, Briçonnet. L'Académie Françoise, à la mort de chaque Académicien, fait célebrer un service aux Cordeliers. n. des R. 140.

Voici un état des Supérieurs Généraux de cet Ordre dans le Royaume.

3. *Définiteurs Gén.* les R R. P P. Clerc, Husson, la Plesne *Récolet. Provinciaux des 4. grandes Provinces. France*, le P. des Fontaines. *Touraine*, le P. Barbé. *S. Bonaventure*, le P. Boudry. *Aquitaine*, le P. Majeau. Il y a encore quatre autres Provinces moins considérables.

Supérieurs du Couvent de Paris. Gardien, le P. Clerc Défin. Gén. *Profess.* les PP. le Grand, Graimpré, Giffey, Bonhomme.

Les Capucins *de S. Honoré.*

C'est le Couvent le plus considérable qu'ils aient dans le Royaume. Ils le doivent

à Catherine de Medicis. Ils furent introduits en France par le Cardinal de Lorraine après le Concile de Trente. Le Cardinal de Joyeuse fit la Dédicace de leur Eglise en 1610. On voit dans la nef la tombe du fameux P. Ange de Joyeuse, & celle du P. Joseph si connu par ses relations intimes avec le Cardinal de Richelieu. Cette maison a possédé plusieurs autres Religieux d'une naissance distinguée, les PP. de Marillac, Brûlart, Molé, de Crevecœur. n. des R. 100.

Provincial, le P. Dorothée de Paris.
Profess. le P. Hugues de Paris.

LES CAPUCINS *de S. Jacques.*

Fondés en 1613. par François Godefroy de la Tour. C'est le Noviciat de la Province de Paris. n. des R. 40.

Gardien, le P. Athanase d'Arras.

LES CAPUCINS *du Marais.*

Fondés en 1623. par les soins du P. Athanase Molé, frere du Garde des Sceaux de ce nom. Feu M. d'Argenson Lieutenant de Police & ensuite Garde des Sceaux, a beaucoup contribué à la construction de l'Eglise. n. des R. 40.

Gardien, le P. Maximilien de Paris.
Profess. le P. Fidele de Bethune.

LES PICPUS.

Religieux du Tiers-Ordre ainſi appellés du village où ils ſont établis depuis 1600. La maiſon de Mortemar s'en prétend fondatrice. Ce Couvent eſt le chef de la réforme. L'Égliſe a été bâtie en 1611. Louis XIII. en poſa la premiere pierre. Les entrailles du Cardinal du Peron y ont été inhumées. Les Picpus poſſédent une partie de ſa Bibliothéque. Il y a dans cette maiſon un appartement pour les Ambaſſadeurs. C'eſt-là où l'Introducteur va les chercher dans les carroſſes du Roi, le jour de leur entrée publique; & où la cérémonie commence à ſe mettre en marche. n. des R. 75.

Sup. le P. Gaſpard. *Profeſſ.* le P. Lefevre. *Biblioth.* le P. Anſelme.

LES PENITENS DE NAZARETH.

Ce Couvent eſt auſſi du Tiers-Ordre, & dépend de la province de Normandie. Le Chancelier Seguier en eſt le principal fondateur. n. des R. 50.

Sup. le P. Jean Louis. *Profeſſ.* le P. Ange.

LES RECOLETS.

Fondés vers 1600. par la Reine Marie de Medicis, Henry IV. protégea cet établiſſe-

ment qui fut auſſi favoriſé des libéralités du ſur-Intendant de Bullion & du Chancelier Seguier. L'Egliſe eſt ornée de pluſieurs Tableaux du Frere Luc Récolet & Peintre eſtimé. On lit ſur les Epitaphes les noms de Roquelaure, de Laval, de Bullion, de Brulart, de Bethune & de Crequi. La Bibliothéque de ces Peres eſt une des plus belles de Paris. Leur Général eſt le même que celui des Cordeliers. n. des R. 60.

Provincial de la Province de Paris, le P. Nicolas Henry.

Gardien, le P. Jean-Baptiſte. *Profeſſeur*, le P. Edouard.

LES MINIMES *de la Place Royale.*

Fondés en 1611. par la Reine Marie de Medicis. MM. Lefevre d'Eaubonne & Lefevre d'Ormeſſon qui deſcendent de la Sœur de S. François; & MM. de la Vieville & de Sourdis, contribuerent à cet établiſſement. Anne d'Autriche venoit preſque tous les vendredis dans cette Egliſe, implorer l'interceſſion de S. François de Paule, pour obtenir un Dauphin. La plûpart des Chapelles de cette Egliſe ſont remarquables par leurs Tableaux & leurs Mauſolées. Un Prince de Condé Henry de Bourbon, repoſe dans celle de S. François de Paule. Le Duc de la Vieville Surintendant des Finances, la maiſon d'Angoulême, Colbert de Villacerf, de l'Hôpital Vitry de Caſtille, de Vertamon, le ſavant Launoy y ont leur ſépulture. n. des R. 36.

Correcteur, le P. Rouſſet. *Profeſſ. de Théol.* le P. Couſin. *Biblior.* le P. de Bauſſancourt.

42.

CHAPITRE V.

COUVENTS DE FILLES.

L'Abbaye de S. Antoine.

Fondée en 1198. par deux Miſſionnaires, dont l'un Curé de Neuilly, pour y retirer pluſieurs perſonnes du ſexe qu'ils avoient converties. Incorporée depuis à l'Ordre de Cîteaux. S. Louis lui accorda pluſieurs priviléges. L'Abbeſſe eſt Dame de tout le Fauxbourg. On voit dans l'Egliſe le tombeau & les ſtatues des deux filles de Charles V. n. des R. 22.

Abbeſſe, Madame la Princeſſe de Condé.
Prieure, Mad. Mangot.

L'Abbaye de Port-Royal. Réforme de Cîteaux. Ce Monaſtere eſt aujourd'hui compoſé des débris d'une Abbaye du même nom fondée en 1204. dans le Diocèſe de Chartres par Mathieu de Montmorenci, & appellée *Port-Royal*, parce que Philippe Auguſte s'étant égaré à la chaſſe, ſe réfugia dans un Oratoire qui étoit en cet endroit. L'on conſerve dans l'Egliſe une Epine de la Couronne de N. S. Une niéce du célebre Paſcal

fut miraculeuſement guérie à l'âge de dix ans d'une fiſtule lacrymale par l'attouchement de cette ſainte Relique. N. des R. 54.

Abbeſſe, Mad. de Vauban.

L'ABBAYE DU VAL-DE-GRACE, occupée par des Bénédictines Réformées qu'on transféra de Biévre-le-Châtel à Paris en 1621. Fondée par Anne d'Autriche, qui fit bâtir l'Egliſe en actions de graces de la naiſſance de Louis XIV. Ce Prince encore enfant en poſa la premiere pierre en 1645. Elle a été commencée par F. Manſart, continuée & achevée par le Mercier, le Muet, le Duc & Duval. C'eſt un des plus beaux édifices modernes. L'on admire le grand autel, & les peintures du Dôme par *Mignard*. Quand il meurt un Prince ou une Princeſſe de la Maiſon Royale, ſon cœur eſt porté au Val-de-Grace. L'on a uni à ce Monaſtere la Menſe abbatiale de S. Corneille de Compiegne. L'Abbeſſe eſt élective & triennale. Nombre des R. 50.

Abbeſſe, Mad. du Quenoy.

L'ABBAYE DE PANTEMONT. Ordre de Cîteaux. Fondée au commencement du treizieme ſiécle dans le Diocèſe de Beauvais. Etablie à Paris en 1671. & ſubſtituée aux Filles du *Verbe incarné*. N. des R. 20.

Abbeſſe, Mad. de Betizy de Mezieres.

Direct. D. Tavernier., *Bernardin.*

L'ABBAYE AUX BOIS. Ordre de Cîteaux. Fondée en 1207. dans le diocèſe de Noyon. Ainſi appellée, parce que ſa premiere habi-

tation étoit au milieu des bois. Transférée à Paris pendant les guerres du siécle dernier. Elle a succédé dans ce Couvent à des Religieuses de l'Annonciade.

Abbesse, Mad. de Mornay.

L'ABBAYE DE MONTMARTRE. Ordre de S. Ben. Fondée en 1113. par le Roi Louis le Gros & la Reine Adélaïde. Située sur la montagne où S. Denys & ses compagnons ont souffert le martyre; ce qui l'a fait nommer Montmartre, *Mons Martyrum*. Cette Fondation fut confirmée par une Bulle du Pape Eugene III. qui fit lui-même la dédicace de l'Eglise. Il étoit assisté dans cette cérémonie par S. Bernard & Pierre le Vénérable. L'Abbaye de Montmartre a été réformée, 1°. en 1503. 2°. en 1547. 3°. en 1600. Les Moines de S. Denys sont dans l'usage d'y aller tous les sept ans en procession avec le Chef de ce S. Martyr.

Abbesse, Mad. de la Rochefoucauld.

Quartier de S. Germain.

LE CALVAIRE, *rue de Vaugirard*. Ordre de S. Ben. Institué par le P. *Joseph*, Capucin, *pour honorer & imiter le Mystère de la Compassion de la Vierge aux douleurs de son adorable Fils*. Fondé en 1623. par la Reine Marie de Médicis. Il y a continuellement des Religieuses aux pieds de la Croix, tant la nuit que le jour. N. des R. 33.

Supérieure, Mad. du Colosquet.

LES FILLES DU PRECIEUX SANG, *même rue*. Ordre de Cît. Ainſi appellées, parce qu'elles ſont un vœu particulier de ſe conſacrer au culte du *Précieux Sang de J. C.* Etablies en cette Maiſon en 1659. La Supérieure eſt triennale. N. des R. 26. des S. 9.

Supérieure, Mad. de Sercy de S. Robert.

N. D. DES PREZ, *même rue*. Prieuré perpétuel de Bénédictines, fondé à Mouſon dans le dernier ſiécle par *Heuriette de la Viéville*, veuve d'Antoine de Joyeuſe, Comte de Grand-pré. Transféré enſuite à Paris. Les premieres Religieuſes furent tirées de l'Abbaye de S. Pierre de Reims.

L'ENFANT JESUS, *rue du petit Vaugirard*. Inſtitué par feu M. Languet Curé de S. Sulpice, ſur le modele de S. Cyr. Cet Etabliſſement eſt pour 30 Demoiſelles. Les Religieuſes de S. Thomas de Villeneuve en ont l'adminiſtration.

LES FILLES DU S. SACREMENT, *rue Caſſette*. Etroit. obſerv. de S. Ben. Fondées par la Reine Anne d'Autriche pour l'adoration perpétuelle du S. Sacrement.

N. D. DE LA MISERICORDE, *rue du vieux Colombier*. Regle de S. Aug. Inſtituées à Aix pour ſervir d'aſyle à des filles nobles, ou autres d'honnête condition, à qui leur indigence fermoit l'entrée des autres Couvens. Attirées à Paris par la Reine Anne d'Autriche. Etablies dans cette Maiſon l'an 1651.

Supérieure, Mad. de Ste. Victoire.

N. D. DE CONSOLATION, ou Religieuses du Cherche-midi, parce que leur Couvent est dans la rue de ce nom. Prieuré de Bénédictines, fondé dans le siécle dernier par *Marie-Eléonore de Rohan*, d'abord Abbesse de Caen, ensuite de Malnoue, Dame dont l'esprit égaloit la naissance, Auteur de la *Morale du Sage*. Son épitaphe est dans l'Eglise; elle est de Péliſſon. Les Abbesses de Malnoue ont le droit de confirmer les nouvelles Prieures. N. des R. 32. des S. 8.

Prieure, Mad. de la Garie.

S. THOMAS DE VILLENEUVE, *rue de Sève*. Hospitalieres de l'Ordre de S. Auguſtin, inſtituées en 1660. par le P. *Ange Prouſt*, Auguſtin, conſacrées au ſervice des Pauvres, à l'imitation de S. Thomas de Villeneuve, Archev. de Valence en Eſpagne. Etablies à Paris en 1700. Ce Couvent eſt chef de l'Inſtitut.

Supérieure, Mad. du Vergier de Kerorlay.

LES BENED. DE N. D. DE LIESSE, *même rue*. Fondées à Rethel, Diocèſe de Reims, en 1631. & à Paris en 1636. par *Anne de Montaffié*, Comteſſe de Soiſſons. La Prieure eſt élective.

LES PETITES CORDELIERES, *rue de Grenelle*. Fondées en 1633. Elles ſont Urbaniſtes, & relevent du Général des Cordeliers. Ce Couvent n'a plus que deux Religieuſes.

Supérieure, Mad. le Bas.

LES CARMELITES, *même rue*. Fondées par la Reine Anne d'Autriche. L'on ſçait que

c'eſt au Cardinal de Bérulle qu'eſt dû l'établiſſement des Carmelites en France. Parmi les ſix qu'il amena avec lui d'Eſpagne, deux avoient été diſciples de ſainte Thereſe. Ce Couvent eſt un démembrement de celui de la rue S. Jacques. N. des R. 42.

Supérieure, Mad. d'Havré.

LES CHANOINESSES DU S. SEPULCHRE, ou de Belle-chaſſe, *rue S. Dominique*. Ainſi appellées du nom que portoit autrefois l'endroit où elles ſont établies. Inſtituées en Paleſtine, où elles avoient la garde du S. Sépulchre. Attirées de Charleville à Paris par la *Baronne de Plancy*.

LES FILLES DE S. JOSEPH, *même rue*. Fondées en 1641. par *Marie Delpeche de l'Etan*. Cette Maiſon a reçu de grands biens de Mad. de Monteſpan. L'on y reçoit des orphelines de 9. à 10. ans, & on les y garde juſqu'à ce qu'on leur ait procuré un état. N. des R. 18.

Supérieure, Mad. de Senadon.

LA VISITATION, *rue du Bac*. Démembrée en 1673. du Couvent de la rue S. Jacques. N. des R. 47.

Supérieure, Mad. d'Avejan. *Maîtreſſe des Novices*, Mad. de Brancas. *Directeur*, M. l'Abbé de Monty.

L'IMMACULE'E CONCEPTION, ou les Recolettes, *même rue*. Fondées par la Reine *Marie-Thereſe d'Autriche* vers 1660. en actions de graces de l'heureuſe naiſſance du Dauphin. Leur inſtitut eſt le même que celui

des Religieuses du même titre établies en Espagne. N. des R. 34.

Supérieure, Mad. de S. Prix.

Quartier S. Jacques.

LA VISITATION, *rue S. Jacques*. Fondée en 1626. Ce Couvent n'étoit d'abord qu'un aide de celui de S. Antoine. C'est aujourd'hui un des plus considérables de l'Ordre.

Supérieure, Mad. de Tourmont. *Maîtresse des Novices*, Mad. de Lamoignon.

LES URSULINES, *même rue*. Dix-huitieme siécle. Regle de S. Aug.. D'abord Séculieres. L'on fit venir Anne de Roussy, Abbesse de S. Etienne de Reims, pour les former aux exercices du Cloître. La premiere pierre de leur Eglise fut posée en 1620, par la Reine Anne d'Autriche. Mad. de Ste. Beuve leur Fondatrice est inhumée dans le chœur.

LES FEUILLANTINES. Dix-septiemé siécle. Fondées par Mad. d'*Estourmel*. Attirées à Paris par Anne d'Autriche. Dirigées par des Feuillans. N. des R. 35.

Sup. Mad. Claude de S. Augustin.

LES CARMELITES, *même rue*. C'est le premier Couvent qu'ait eu cet Ordre en France. L'Eglise est très-ancienne. L'on prétend que c'étoit un temple de Cérès. Elle est une des mieux décorées de Paris, & une des plus riches en peintures. L'on y admire sur-tout le tableau de la Magdelaine pénitente par

le Brun. On croit qu'il n'eſt qu'allégorique. C'eſt dans ce Couvent que ſe retira Mad. la Ducheſſe de la Valliere. Elle y eſt morte Religieuſe en 1710. N. des R. 31.

Supérieure, Mad. de S. Ange.

LES FILLES DE LA PROVIDENCE, *rue de l'Arbalêtre*. Inſtituées en 1630. par Mad. *de Pollalion*, pour ſervir d'aſyle aux perſonnes du ſexe dont la vertu étoit en danger dans le monde. Les Filles de la Providence font après deux ans de noviciat des vœux ſimples de chaſteté, d'obéiſſance, de ſtabilité perpétuelle & de ſervir le prochain ſelon leurs Conſtitutions. La Supérieure eſt triennale. N. des R. 19. des S. 11.

Supérieure, Mad. Angelique du Vert.

LA PRESENTATION. Prieuré perpétuel de Bénédictines mitigées, fondé en 1643. par Mad. *de Carouge*.

STE. AURE, *rue neuve Ste. Génevieve*. Fondée ſur la fin du ſiécle dernier. Le vertueux M. le Fevre, Sous-précepteur des Enfans de France, doit en être regardé comme l'Inſtituteur.

Quartier du Marais & de S. Antoine.

L'AVE-MARIA, *rue des Barrés*. Louis XI. avoit établi dans cette Maiſon des Religieuſes appellées ſelon le ſtyle de ce tems-là, *de la Tierce-Ordre, pénitence & obſervance de*

Monſieur S. François. Il leur fit prendre le nom de l'*Ave-Maria*, à cauſe de ſa dévotion particuliere envers la Sainte Vierge. Elles furent remplacées peu de tems après par des Filles de Ste. Claire qui ont conſervé le nom de l'*Ave-Maria*. Elles ne vivent que d'aumônes, marchent nuds pieds en tout tems, obſervent une abſtinence perpétuelle, jeûnent toute l'année, n'ont point de cellules, couchent ſur la dure, & ſe levent à minuit pour aller au chœur, où elles ſont toujours debout. Elles ſont dirigées par des Cordeliers. N. des R. 55.

Abbeſſe, Mad. d'Argentré. *Confeſſeur*, le P. Poſtere.

STE. AVOYE, *rue de Ste. Avoye.* Fondée d'abord pour 40 veuves, occupée enſuite par des Béguines, aujourd'hui par des Urſulines.

S. GERVAIS, ou STE. ANASTASE, *vieille rue du Temple.* Hoſpitalieres de la même Regle. Deſtinées à exercer l'hoſpitalité envers les pauvres voyageurs. Elles ont été ſubſtituées en 1608. à une Communauté de Religieux fondés pour le même objet. N. des R. 44. N. des lits 30.

Adminiſtrateur pour le ſpirituel, l'Archev. de Paris. *Supérieure*, Mad. de Tran.

STE. ELIZABETH, *rue du Temple.* Même Réforme que les Picpus. Fondées par la R. Marie de Médicis. N. des R. 30. N. des S. 10.

Supérieure, Mad. Berrier de S. Ambroiſe.

LES FILLES DU S. SACREMENT, *rue S.*

Louis. Bénédictines. Fondées en 1684. par *Thérese de Vignerod*, Ducheſſe d'Aiguillon. L'objet de leur inſtitut eſt l'adoration perpétuelle du S. Sacrement. Elles occupent l'Hôtel de l'illuſtre Vicomte de Turenne. N. des R. 32.

Prieure, Mad. Colombien de Ste. Marie.

LE CALVAIRE du Marais, *rue S. Claude*. Même Inſtituteur & même inſtitut que celui de la rue de Vaugirard. Fondé en 1635. Le Cardinal de Richelieu eſt bienfaicteur de ce Monaſtere. N. des R. 34.

Supérieure, Mad. de Vary de Ste. Placide.

LES FILLES BLEUES, ou Annonciades Céleſtes, *rue Culture Ste. Catherine*. Introduites à Paris dans le ſiécle dernier par la Marquiſe *de Verneuil*. N. des R. 40.

Supérieure, Mad. de Raymond.

LES HOSPITALIERES de la Place Royale. Ordre de S. Aug. Inſtituées & fondées en 1624. par la Mere *Françoiſe de la Croix*, pour le ſervice & le ſoulagement des pauvres filles & femmes malades. N. des R. 40.

Supérieure, Mad. de la Hogue.

LES FILLES DE LA CROIX, *rue S. Antoine*. Inſtituées par M. *Guérin*, Curé de la ville d'Amiens pour l'inſtruction des filles. N. des R. 40.

Supér. Mad. Hyacinthe Terrier.

LA VISITATION, *rue S. Antoine*. Etablie par S. *François de Sales* lui-même & par la Bienheureuſe *de Chantal*. Leur Egliſe eſt du

deſſein de F. Manſart. André de Frémiot, Archevêque de Bourges, frere de l'Inſtitutrice, & le fameux Surintendant Fouquet y ont leur ſépulture. Mad. de Chantal avoit promis par écrit de donner ſon cœur à cette Maiſon; mais le Couvent de Moulins, où elle eſt morte, l'a conſervé.

Supérieure, Mad. 19

Les Chanoinesses Régulieres de l'Ordre de S. Aug. *rue de Picpus.* Fondées en 1640. par *Jean-François de Gondy*, premier Archev. de Paris. Les premieres Religieuſes de ce Monaſtere furent tirées de l'Abbaye de S. Etienne de Reims. La Prieure eſt triennale. N. des R. 36.

Prieure, Mad. Deſvieux.

La Conception, *rue de Charenton.* Auguſtines. Ce Couvent doit ſon origine à des Angloiſes réfugiées qui vinrent s'y établir en 1633.

Les Hospitalieres de la Raquette, *rue de la Raquette.* Ordre de S. Aug. Fondées en 1739. pour le même objet que celles de la Place Royale. Ces deux Maiſons n'en faiſoient d'abord qu'une. Elles n'ont plus rien de commun que leurs vœux. N. des R. 38.

Supér. Mad. Bernard de S. Louis.

Les Filles de la Croix, *rue de Charonne.* Ordre de S. Dom. Inſtituées en 1632. par *Marie de Senaux*, autrement la Mere *Marie de Jeſus.* Charlotte Deffiat, fille du Maréchal de ce nom, en eſt regardée comme la fondatrice. Elle y eſt morte Relig. en 1692.

LA MAGDELAINE DE TRAISNEL, *rue de Charonne.* Prieuré perpétuel de Bénéd. réf. L'un des cinq qui furent fondés par la Comtesse *Mathilde*, femme de Thibaud, Comte de Champagne; établi d'abord à Traisnel en Champagne; transféré à Paris vers 1640. Il relevoit anciennement de l'Abbaye du Paraclet. N. des R. 33.

Prieure, Mad. de Francini.

N. D. DE BON SECOURS, *même rue.* Prieuré perpétuel de Bénéd. mitigées. Fondé vers 1650. par *Claude de Bouchavanne*, veuve d'un Directeur des Finances. Il est à la nomination de l'Arch. de Paris. N. des R. 36.

Prieure, Mad. Rossignol.

Quartiers S. Denys & S. Martin.

LES FILLES DE S. MAGLOIRE, Originairement pénitentes ou repenties. Instituées par *Jean Tisserand*, Cordelier, prédicateur célebre. Il falloit pour être admise dans cette Communauté faire preuve de prostitution. L'on n'y reçoit plus que des personnes de bonnes mœurs.

STE. CATHERINE, *rue S. Denys.* Autrefois Hôpital de Ste. Opportune, fondé dans le onzieme siécle pour servir d'asyle aux pauvres femmes & filles qui cherchent condition, & pour procurer la sépulture aux personnes noyées ou trouvées mortes dans Paris. Cette Maison est gouvernée par des Hospitalieres de l'Ordre de S. Aug.

S. CHAUMONT, *rue S. Denys.* Communauté séculiere appellée de S. Chaumont, parce qu'en 1683. elles acheterent l'hôtel de ce nom. Instituées par *Anne de Croze* pour l'instruction des filles, & spécialement des orphelines & des nouvelles converties. Cet Institut comprend environ 20. Maisons.

Supérieure, Mad. de Mongené.

LES FILLES-DIEU, *même rue.* Originairement Pénitentes. *S. Louis* est regardé comme leur Fondateur. Charles VIII. leur substitua des Religieuses de Fontevrault. Piganiol rapporte que dans le tems où les criminels étoient exécutés à Montfaucon, on les faisoit entrer dans la cour de ce Couvent, & que là ils prenoient de l'eau-benite, bûvoient un coup de vin, mangeoient trois morceaux de pain, & baisoient un Crucifix de bois dressé contre le chevet de l'Eglise. On appelloit cette cérémonie *le dernier morceau des patiens.* Les Filles-Dieu sont dirigées par des Religieux de leur Ordre. N. des R. 24.

Prieure, Mad. de l'Esseville.

LES FILLES DE LA CHARITÉ, autrement les Sœurs Grises, *fauxbourg S. Denys.* C'est le Noviciat de l'Institut & sa principale Maison. Il y a une Communauté de ces Filles sur toutes les grandes Paroisses de Paris, pour travailler au soulagement des malades & à l'instruction des pauvres. N. des R. 200.

Supér. génér. Marie-Anne Bonnejoye.

Assistantes de la Sup. génér. les SS. Roglin, Apervay & Gastal.

LES CARMELITES *de la rue Chapon*, fondées en 1619. par *Catherine d'Orléans*, Princesse de Longueville.

LES FILLES DE LA MAGDELAINE, ou les Magdelonettes. Communauté de filles repenties, Fondées en 1620. par *Marguerite-Claude de Gondy*. Gouvernées d'abord par des Religieuses de la Visitation, ensuite par des Ursulines, enfin par des Hospitalieres. Elles forment trois classes. La premiere est de 30. que l'on y a mises par force. Elles conservent leur habit séculier. Elles passent dans la seconde à mesure qu'elles donnent des marques de repentir, elles prennent alors un habit gris. La troisieme est composée de celles qui après plusieurs années d'épreuves ont embrassé l'état de Religion. Elles suivent la Regle de S. Augustin. N. des R. 60.
Supérieur, Mad. de Chassouville.

Quartier de S. Victor.

LA CONGREGATION DE N. D. *rue neuve S. Etienne*. Augustines. Instituées par le vertueux *Pierre Fourrier, Curé de Mathaincourt*. L'objet de leur institut est l'instruction gratuite des filles. Elles reçoivent des pensionnaires, tant filles, que femmes & veuves. N. des R. 30.
Sup. Mad. Colas de la Résurrection.

N. D. DE SION, *rue des Fossés S. Victor*. Chanoinesses Angloises de l'Ordre de S. Augustin. Fondées en 1633. N. des R. 30.
Supérieur

Supérieur, M. Trogmortan.

LA MISERICORDE DE JESUS, Hospitalieres, *rue Mouffetard*. Fondées en 1656. par M. *d'Herbelais*, Maître des Requêtes. Leur institut est de *servir, panser & soulager les pauvres filles & femmes malades*. Elles sont sous la juridiction de l'Ordinaire.

LES FILLES DE LA CROIX, *rue d'Orléans*. Consacrées à l'instruction des pauvres de la Paroisse S. Médard. Elles reçoivent des pensionnaires. N. des R. 6.

LA MISERICORDE, *vieille rue S. Jacques*. Hospitalieres, fondées en 1624. par *Antoine Séguier*, Président au Parlement, pour cent orphelines de pere & de mere, natives de Paris. On les reçoit dans cette maison à l'âge de 6. ou 7. ans, & on les y garde jusqu'à 20. Elles donnent la maîtrise à celui qui les épouse. N. des R. 12.

Administrateurs, le I. Président, le Procureur Gén. & le chef mâle de la Famille de Séguier. *Supér.* Mad. Dolé.

LES CORDELIERES, *rue de l'Ourſine*. Fondées à Troyes en 1270. par Thibaud VII. Comte de Champagne. Transférées à Paris en 1289. Blanche, fille aînée de S. Louis, s'étoit retirée dans ce Couvent. Elle y mourut en 1322. N. des R. 36.

Abbeſſe, Mad. Brouſſin.

LES ANGLOISES, *rue des Filles Angloiſes*. Bénédictines réfugiées en France au commencement du siécle dernier. N. des R. 20.

Supérieure, Mad. Voodman.

STE. PELAGIE, *rue du Puits-l'hermite.* Pénitentes ou repenties, fondées dans le siécle passé par Mad. de Miramion & plusieurs autres Dames charitables. Cette Maison dépend de l'Hôpital génér. & a les mêmes Administrateurs.

LES MIRAMIONNES, ou les Filles de Ste. Génevieve, *quay de la Tournelle.* Instituées & fondées par Mlle. *du Blosset* & par Mad. *de Miramion.* Dès 1636. Mlle. du Blosset avoit rassemblé un certain nombre de filles qui, sans vœux & sans clôture, travailloient en commun, récitoient le petit Office de la Vierge, visitoient les malades, &c. & qui choisirent pour Patrone Ste. Génevieve. Ce ne fut que 16. ans après que Mad. de Miramion, veuve d'un Conseiller au Parlement, fonda un établissement à peu près semblable. Ces deux Communautés furent réunies en 1665. & Mad. de Miramion en fut nommée premiere Supérieure. Feu M. Feret, Curé de S. Nicolas du Chardonet, dressa les constitutions qui furent approuvées par le Cardinal de Vendôme, Légat *à latere*, & par M. de Harlay, Arch. de Paris. Les Miramionnes enseignent gratuitement, servent les malades, prennent des pensionnaires, & font des retraites.

Sup. Mad. Marie. Elisabeth Cailler.

Quartier de S. Honoré.

L'ASSOMPTION, *rue S. Honoré.* Chanoinesses de S. Aug. fondées en 1622. par l'union

que fit le Cardinal de la Rochefoucault des biens de l'Hôpital des Haudriettes à cette Maiſon. L'Egliſe commencée en 1670. ſur les deſſeins d'Erard, ne conſiſte qu'en un dôme. L'on y voit pluſieurs tableaux eſtimés de la Foſſe, des Coypels, de Boullongne, &c.
Supér. Maj. le G. Aum. de France.

LA CONCEPTION, *rue S. Honoré.* Tiers-Ordre. Fondée en 1635. N. des R. 24.
Supérieure, Mad. Duſol.

LES BENEDICTINES DE LA VILLE-L'EVESQUE, *fauxbourg S. Honoré.* Réforme de S. Benoît. Fondées en 1613. ſous le titre de *N. D. de Grace* par deux Princeſſes d'*Orléans-Longueville.* Ce Monaſtere eſt demeuré uni à celui de Montmartre juſqu'en 1647. La Prieure eſt triennale. N. des R. 24.
Prieure, Mad. de Catinat.

LES CAPUCINES, *rue neuve des Petits-champs.* Fondées par *Louiſe de Lorraine*, veuve de Henry III. introduites dans ce Couvent en 1688. Il a été bâti des bienfaits de Louis XIV. La façade de l'Egliſe décore une des vûes de la Place de Louis le G. M. de Louvois & le Duc de Crequy y ont chacun un ſuperbe mauſolée. La vie des Capucines eſt auſſi auſtere que celle des Filles de l'*Ave-Maria.* C'eſt le ſeul Couvent qu'elles aient en France. Elles ſont dirigées par les Capucins. N. des R. 39.
Sup. Mad. de la Croix-Feydeau.

LES FILLES S. THOMAS D'AQUIN, *vi-*

à-vis la rue Vivienne. Dominicaines. Fondées vers 1620. par *Anne de Caumont*, Comtesse de S. Paul. Elle tira les premieres Religieuses du Couvent de Ste. Catherine de Sienne de Toulouse. N. des R. 28,

Prieure, Mad. de S. Dominique.

LES NOUV. CATHOLIQUES, *rue Ste Anne.* Communauté séculiere instituée en 1634. par M. de Gondy, Arch. de Paris, pour retirer les nouvelles Catholiques. C'est au Vicomte de Turenne nouvellement converti, qu'elles doivent la maison qu'elles occupent. N. des S. 40,

STE. AGNE'S. Communauté séculiere fondée en 1678. pour apprendre des métiers aux filles pauvres de la Paroisse S. Eustache. La Sœur *Anne Pasquier* en est regardée comme l'institutrice. N. des S. 42,

Supérieure, Mad. Duquesne.

CHAPITRE VI.

LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS.

LA Faculté de Théologie est composée de Docteurs qui sont de quelques Sociétés particulieres, comme de Sorbonne & de Navarre, & de Docteurs Ubiquistes qui ne sont d'aucune Société. Elle s'assemble

pour l'ordinaire tous les premiers du mois, & ces assemblées s'appellent *Prima mensis*. Elle a un Doyen & un Syndic. Le Doyen préside aux assemblées, recueille les suffrages, & prononce les conclusions : c'est le plus ancien des Docteurs séculiers résidans à Paris. Le Syndic fait les réquisitoires, examine les Thèses & veille à l'observation de la discipline. On le change tous les deux ans, & on le tire alternativement des Maisons de Sorbonne, de Navarre & du corps des Ubiquistes. Les Degrés de la Faculté de Théologie sont, le Baccalauréat, la Licence & le Doctorat. Pour aspirer au premier il faut être Maître-ès-arts de l'Université, & avoir étudié trois ans dans les Ecoles de Théologie. L'on subit deux examens, l'un sur la Philosophie, l'autre sur cinq Traités de Théologie ; l'on soutient une Thèse appellée *Tentative*, & l'on est Bachelier. Deux ans après le Baccalauréat l'on entre en Licence. Elle est précédée de deux examens ; le premier sur tous les Traités de Scholastique, le second sur les Sacremens, l'Ecriture S. & l'Histoire Ecclésiastique. Pendant ces deux ans les Bacheliers argumentent aux Thèses, & en soutiennent trois, *la Majeure*, *la Mineure* & *la Sorbonique*. Quand ils ont fourni cette carriere, le Chancelier de l'Eglise de Paris leur donne la bénédiction apostolique, & ils sont licentiés. Avant de recevoir le bonnet de Docteur, ils soutiennent un nouvel Acte appellé *Vespéries*, parce qu'il se fait le soir. Le jour de la prise du bonnet ils soutiennent une derniere Thèse nommée *Auli-*

que, de la Salle où elle se soutient, *Aula* ; c'est la Salle de l'Archevêché. Six ans après qu'ils sont Docteurs, ils sont obligés de soutenir encore une Thèse, elle se nomme *Résumpte*, c'est-à-dire, récapitulation de tous les Traités de Théologie. Les Docteurs ne commencent que de ce jour à présider aux Thèses, & à jouir des Droits, communs à tout le Corps.

Doyen, M. Dufour, *Chanoine de N. D.*

Syndic, M. Roche, *Pénitencier de N. D.*

Professeurs en Sorbonne, MM. Delorme, Joly, Deculture, le Mercier, Delaunay, l'Advocat.

Professeurs à Navarre, MM. Souveſtre, Buret, Plunket, Dulaurent.

Voici un Etat par ordre alphabétique de tous les Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, tant morts que vivans, reçus depuis le commencement du ſiécle, avec l'année de leur réception.

Nous les partageons en 4. ordres. 1°. La Maiſon de Sorbonne. 2°. Celle de Navarre. 3°. Les Ubiquiſtes. 4°. Les Réguliers.

Dans chaque article nous diſtinguons deux époques : 1°. depuis 1700. juſqu'en 1725 : 2°. depuis 1725. juſqu'en 1748. Nous n'avons pû aller plus loin ne ſçachant pas exactement les noms des Doct. reçus depuis lad. année.

Afin que chaque page pût contenir trois colonnes, nous avons retranché les chiffres 17. *de l'année de réception. Comme le Lecteur eſt prévenu qu'il eſt toujours queſtion du même ſiécle, nous avons crû pouvoir nous diſpenſer de cette répétition.*

ART. I. *Maison & Société de Sorbonne.*

LA maison de Sorbonne si célebre depuis tant d'années dans tout le monde chrétien eut des commencemens peu brillans. Elle fut fondée en 1252 par Robert de Sorbon, Confesseur & Aumônier du Roi S. Louis, pour de pauvres Etudians en Théologie. C'est à ce fondateur qu'elle doit le nom qu'elle a toujours porté. Le Cardinal de Richelieu l'a fait rebâtir avec une magnificence digne d'un Roi. La premiere pierre fut posée le 4. Juin 1629. La Théologie y est enseignée par six Professeurs. Feu M. le Duc d'Orleans, y fonda, peu de tems avant sa mort, une septieme Chaire pour l'Hébreu. Il ne faut pas confondre la maison de Sorbonne avec sa Société, l'on peut être de l'une sans être de l'autre. La Sorbonne est gouvernée par un Bachelier en licence qui a le titre de Prieur & que l'on change tous les ans. L'on est dans l'habitude, sur-tout dans les Provinces, de prendre la Sorbonne pour toute la Faculté de Théologie de Paris. Cela vient de ce que les Assemblées de la Faculté se tiennent dans la maison de Sorbonne, & que chaque Bachelier en licence y soutient une Thése nommée *Sorbonique*.

Proviseur de Sorbonne,
S. E. M. le Card. de TENCIN.
Senieur, M. de Lorme.

DOCTEURS DE LA MAISON DE SORBONNE
Depuis 1700.

Evêques morts.	*Evêques vivans.*
1700 le C. de Rohan	1705 le Card. de Tencin.
1700 d'Argentré, *Evêque de Tulles.*	1719 de la Corée, *Ev. de Saintes.*
1703 de Malezieu, *Ev. de Lavaur.*	1720 de Missy, *Ev. d'Avranches.*
1709 de Forbin, *Arch. d'Arles.*	1722 Bellan, *Evêque de Messenne.*
1710 Robuste, *Evêque de Nitrie.*	1727 de Valras, *Evêque de Macon.*
1712 de Montclus, *Ev. d'Alais.*	1728 Bauyn, *Ev. d'Uzés*
	1732 Fouquet, *A. d'Emb.*
1712 de Valbelle, *Evêq. de S. Omer.*	1736 de Chabanes, *Evêq. d'Agen.*
1714 de Rastignac, *Arch. de Tours.*	1742 de Pompignan, *E. du Puy.*
1741 le Card. de Soubise. *G. Aum. de France.*	1748 de Montazet, *Ev. d'Autun.*

Docteurs reçus depuis 1700. jusqu'en 1725.

25 Anisson	10 la Chassaigne	12 Gaillande
02 de Barz	22 Chretiennot	24 Gouffé
20 Bellot	17 de Coniac	13 Gueret
18 Besoigne	20 Courcault	19 Gueret
09 Blondin	20 Desmarais	14 Habert.
14 le Boucher	16 Desverneys	00 Joly
06 Boursier	24 Douceur	00 de Lan
08 Braille	08 Dumans	03 de Langle
00 Bureau	10 le Fevre	18 Langlois
20 Catherinet	10 la Fleuterie	03 Languet
22 Certain	10 de Francieres	19 le Large

64 de Leſtocq
21 de Lorme
24 Macé
08 de Macholles
00 Majainville
12 de Mailly
16 de Mareuil
16 Metra
20 Montmorin
06 Mouſle
12 Nel
04 le Normant
18 Parquet
15 le Quin
15 Robbe
10 de Romigny
02 Salmon
16 Sarret
12 Savalette
09 de Scorailles
02 Thomaſſin
02 Thomaſſin
16 de la Tour
12 Touvenot
14 de Vaubrun
06 de Vence
24 de Vienne
00 Witiot

Docteurs reçus depuis 1725. juſqu'en 1748.

48 Alaret
41 Aubry
25 de Bacq
40 le Bel
25 de Blamon
43 de Bonamour
29 Bonnevie
40 Brillon
42 Cabaret de la Bouchardiere
42 Caulincourt
36 de Chabannes
28 la Chambre
40 Cotterel
46 du Croeq
45 de Culture
41 Davelluy
54 Davouſt
32 Dehus
30 Digaultray
39 Doré
46 Duhamel
43 Duranthon
26 d'Eſtureaux
34 Farjonel
33 le Fevre
30 de Fourqueux
44 des Gallois de la Tour.
42 Gandiſle
32 Garnier
40 Gombault
45 Hachette
46 Hubert
39 Hylaire
32 Jaquemet Gautier
46 Jarry
48 Jolly
48 de Launay
38 Lavocat
34 de Lahaye
40 de Lecluze
44 de Lecluze
39 de Leigonie
25 Machet
36 de Matherbe
30 Marcilly
40 le Mareſchal
41 Mercier
40 de Mervye
45 du Meſnil
43 Metra
46 Minier
46 Moreau
27 de la Motte-dès-Granges
27 de Montcrif
48 de Monjoye
42 Mouſle
38 Mury
28 Negrel

30 Nigon-de-Berti.
32 Omelane
32 Parant
45 Perrier
45 de Plaine
32 Quefnel
44 de Rabaudy
42 la Roquette
38 Riballier
37 de Ribiere
41 Richard
45 Riviere
46 Robert
37 la Roche
45 Roffet
46 Ruellon
34 Salmon
44 Satis
46 Seconds
30 le Seigneur
39 Sepher
42 de Suffret
37 Tandeau
44 le Texier
30 Terriſſe
37 Thebault
28 Thierry
44 le Vallois
45 Varé
39 Ville-Leon
33 Villevieille
37 Vinot
33 de la Voye-Pierre

*

ART. II. *Maiſon & Société de Navarre.*

LA maiſon de Navarre fut fondée l'an 1304. par *Jeanne Reine de Navarre, Comteſſe de Champagne, & femme de Philippe le Bel.* Elle a été le Berceau d'une foule d'Hommes Illuſtres. C'eſt d'Elle que ſont ſortis *les Dailly, les Gerſon, les Launoy, les Boſſuet.* Mais une particularité, qui ne lui fait pas moins d'honneur, c'eſt que de 12. Docteurs que le Roi Charles IX. envoya au Concile de Trente, il y en avoit 7. de la maiſon de Navarre. La Théologie y eſt enſeignée par 4. Profeſſeurs. Les Docteurs de Navarre demeurent au Collége de Boncourt, réuni à cette maiſon l'an 1638.

Supérieur de la Maiſon de Navarre, M. l'Evêque de Laon.
G. Maître, M. Gervaiſe, Ab. de Miſerey.
Proviſeur, M. Bernard.

DOCTEURS DE LA MAISON ROYALE DE NAVARRE, depuis 1700.

Evêques morts.

1700 Bossuet, *Evêque de Troyes.*
1701 de Rochebonne, *Arch. de Lyon.*
1708 Languet, *Archevêq. de Sens.*
1706 Varlet, *Evêque de Babylone*

Evêques vivans.

1724 de Brissac, *Evêque de Condom.*
1725 de Catelan, *Evêque de Riez.*
1732 de Jumilhac, *Arch. d'Arles.*
1733 de la Musanchére, *Ev. de Nantes.*
1734 de Choiseul, *Evêq. de Chalons.*
1741 de Rochechouart, *Ev. de Laon.*
1742 Hachette, *Evêque de Cydon.*
1746 Grimaldy, *Ev. de Rhodez.*
1754 Drouas, *E. de Toul.*

Docteurs reçus depuis 1700 jusqu'en 1725.

30 d'Agoult
30 Antoine
19 Barthelemy
14 Basteroc
18 Baudoüin
22 Baulos
28 de Beausse
24 Benoit
20 Beraud
22 Bizot
22 Blondel
22 la Boessiere
26 Bonnard
27 de Brinon
26 Brisset
07 Camet
13 de Catheu
02 de la Chateigneraye
19 le Chaulve
18 Chenvot
22 Choplet
19 de S. Croix
24 de S. Cyr
22 Dubourg-blanc
20 Dugart
16 Dumfreville
14 Duval
22 Estienne
12 Flechier.
04 Girard
06 Goulard
12 Gregoire
27 Guilleux-Malo
23 Guyonneau
15 Hamelin
20 Herault
24 Housset
06 Huby
22 Jandin
12 le Jeune
02 le Juge

24 de Langle
28 Lauzy
10 Magnodet
20 Marchais
12 Mesnil
23 de Montaran
19 Montbayen
22 Montesquieu
06 Moreau
19 Mouffinot
24 le Myre

19 la Neuville
00 Penet
06 Pin
00 Pouffin
12 le Ridant
21 le Rouge
16 le Roux
24 Secouffe
21 Sellier
00 de Serre
20 le Surre

16 Thomas
16 du Treffelé
20 le Vaffor
24 Vaugon
00 Verdier
16 Vernon
15 Villefranche
14 Vinot
15 Vray
14 Xaupy

*

Docteurs reçus depuis 1725. jusqu'en 1748.

30 Adam
41 d'Aireaux
41 Betoux
37 Bernard
31 de Blamont
41 la Bretonniere
28 Brion
39 Brument
40 Buret
33 de Canillac
32 de Caſtellane
40 du Chatellier
39 Chaumont-de-Mareilles
39 Chaumont de la Galaiziere
30 Chauvelin
25 Choderlos
39 de Chatillon
41 Conſtantin
44 Coppette

35 de la Croix
33 Daillan
39 Dervaux
35 Desbrieres
48 Deſpeaux
48 du Petit-Château
37 Duoheſne
35 Dumareſt
39 de S. Fal
43 Foucher
32 Frin de la Villegontier
25 le Geay
32 Gervaiſe
25 Gouault
39 Grajon
39 le Gros
40 Guigues
27 Guilleux-Malo
42 d'Hemery

48 d'Hymbercourt
28 Jourdier
33 Junot
46 de Laage
25 la Luzerne
43 de Lemps
31 de Lezeau
36 de Marquez
37 Meyere
46 de Montbalen
41 Montannier
35 de Morinay
31 Olivier
40 d'Origny
44 Patert
40 Plunket
30 Robinet
40 de Sailly
39 Santé
41 du Saulzet

27 Simon	32 Suanthon	36 de Variſſan
38 Souveſtre	35 de Valcourt	48 de Villeneuve

ART. III. *Les Docteurs Ubiquiſtes.*

ILS ſont ainſi appellés parce que n'étant attachés à aucune maiſon particuliere, ils ſont répandus par-tout. *Ubique.*

DOCTEURS UBIQUISTES, reçus depuis 1700.

Evêques Morts.

1701 Hanriau, *Evêque de Boulogne.*
1701 de Sanſay, *Evêque de Nantes.*
1701 Kelly, *E. en Irlande.*
1702 de Tourouvre, *Ev. de Rhodez.*
1703 de Vaurony, *Ev. de Perpignan.*
1704 de la Chapelle, *Ev. de Vabres.*
1704 Droſmenil, *Evêque de Verdun.*
1708 le Blanc, *Evêque d'Avranches.*
1708 de S. Aignan, *Ev. de Beauvais.*
1708 Begon, *Ev. de Toul.*
1709 de Merinville, *Ev. de Chartres.*
1710 Butler, *A. en Irland.*
1710 de Vieuxville, *Ev. de Bayonne.*
10 Matignon, *E. de Cour.*
1711 de Cambouſt, *Evêq. de Tarbes.*
1711 de Meaupeou, *Ev. de Lombés.*
1712 Dargouges, *Ev. de Perigueux.*
1712 Strikland, *Evêque de Namur.*
1712 Trudaine, *E. de Senl.*
1712 Bouhier, *E. de Dijon*
1714 de Villeroy, *Arch. de Lyon.*
1715 de Vizé, *Evêq. de*
1716 Lallemant, *E. de Séez*

1718 Dantin, *E. de Lang.*
1719 de Lisle Dugast, *Ev. de Boulogne.*
1719 de Charency, *Ev. de Montpellier.*
1721 de la Salle, *Evêque d'Arras.*
1725 le C. de la Rochefoucault, *G. Aum. de France, mort le 29 Avril 1757.*

Evêques vivans.

1708 de Menou, *Evêq. de la Rochelle.*
1710 de Brancas, *Evêque de Lisieux.*
1711 Bocaud, *E. d'Aleth.*
1714 Milon, *E. de Valen.*
1714 de Vaureal, *Ev. de Rennes.*
1716 le C. de Tavannes.
1716 de Verthamon, *Ev. de Montauban.*
1719 de Ribeyre, *Ev. de S. Flour.*
1720 de Caulet, *Ev. de Grenoble.*
1721 Montmorin, *Evêque de Langres.*
1721 S. Albin, *Arch. de Cambray.*
1722 de Chalon, *Evêque de Lescar.*
1724 Ogara, *Arch. .....*
1725 la Rochaymon, *A. de Narbonne.*
1725 de Bourlac, *Evêque de Noyon.*
1725 de Prémeaux, *Evêq. de Perigueux.*
1727 de Besons, *Ev. de Carcassonne.*
1731 de Lussan, *Archev. de Bordeaux.*
1733 du Quesnoy, *Evêque de Coutance.*
1734 de Cuillé, *Evêque de Quimper.*
1734 de Fitz-james, *Ev. de Soissons.*
1736 Desaugiers, *Evêque de Die.*
1736 de Pontbriand, *Ev. de Quebec.*
1737 Belloy, *Evêque de Marseille.*
1737 de la Bastie, *Evêque de S. Malo.*
1738 Bron, *Ev. d'Egée, suff. de Lyon.*
1738 Bertin, *Evêque de Vannes.*
1738 de Fargues, *Evêque de S. Claude.*
1738 de Pressy, *Evêq. de Boulogne.*
1739 de Rochefort, *Ev. de Chalon.*
1742 de Fleury, *Evêque de Chartres.*
1743 de Revol, *Evêque d'Oleron.*
1743 de Fleury, *Arch. de Tours.*

1743 de Caussade, *Ev. de Poitiers.*
1743 Artaud, *Evêque. de Cavaillon.*
1745 de Nicolay, *Evêq. de Verdun.*
1747 de Beaumont, *Arch. de Paris.*
1747 la Rochefoucault, *Arch. d'Alby.*
1747 de Roquelaure, *Ev. de Senlis.*

Docteurs reçus depuis 1700. jusqu'en 1725.

16 Affory
04 Agis
14 Alano
22 Aldigier
23 Allain
00 Artur
20 Asselin
08 Aubret
04 Auvray
13 Auvray
05 d'Aynac

12 Badoire
06 Baillard
17 Baillet
16 Bailly
15 Balza
08 de Barcos
02 Batedou
02 Bardon
24 Barrin
14 de Barry
22 le Bas
18 Basset
00 de la Bastie
01 de la Bastie
12 le Baud
24 Beauchamps
19 de la Baunne
20 de Beaupoil
17 de Beausset
23 de Beauville
00 Becquereau
18 Bellanger
17 Bellette
08 Bence
19 Benoît
14 Beranger
00 Bert
07 Bidet
23 Bigeaud
12 Bigorgne
14 le Blanc
16 le Blond
18 Bloüin
08 Bober
15 Boicervoise
19 Boidot
06 Boisot
16 Boisset
15 Boivin
06 Bolcher
20 Bonardy
09 Bonhomme
08 Bonnaire
08 Bonnardiere
02 Bonneau
06 Bonnedame
17 Bonnefont
08 de Borsat
14 Botté
05 Boucher
14 Boudet
14 Boudin
03 Bouhon
22 Bouilleros
23 Bouras
16 Bourret
11 Boutte
07 Boyer
16 de Boyer
00 Brandicourt
12 Breteuil
07 Bridelle
19 de Brinon
11 de Broglie
16 de la Broisse
02 Broquisse
00 de la Brosse
19 Brovemont
08 de Bry
19 Buat

03 Bugniatre
05 Burgevin

21 de Cabanis
20 Caillou
06 Canart
20 de Canillac
02 Canon
19 de Caqueray
16 Cariou
00 le Caron
04 Cartin
00 le Cene
13 Champflour
10 Chardon
15 Chardon
02 Charpentier
07 Chartier
03 Chaſſaing
11 de la Chaſſe
20 Chaſſepoux
13 de Chaumont
14 Chauviré
08 de la Chaux
10 Cheret
20 le Chevalier
04 Choüet
14 Chriſtin
08 Clement
14 Cleret
14 le Clerc
07 Cluzel
15 Cochin
13 Coffy
04 Colinds de Serre
09 Collibeaux

02 Collot
16 Compaigne
24 le Comte
19 Coppier
10 Cordelier
16 Coſtil
06 Coullemier
23 de Coulombe
19 le Courtois
16 Coufferon
09 Couſtey
03 Couſture
20 Couturier
00 de la Croix
16 de la Croix
17 Croſe
05 Crouſer
12 de Croüy
01 Cucquemelle

17 Damoreau
13 Dandigné
20 Danſe
15 Dargnies
19 Dartigeas
12 Davolé
21 Daxy
02 de Bacq
19 Delaulne
23 de S. Denys
04 Deriegſon
00 Derveaux
00 Dervieux
09 Deſalleurs
14 Deſchateaux
16 Desfriches
19 Deshays
19 Deſmuids

16 Deſrues
08 Deſverneys
14 Devaulx
22 Donnelane
06 Dourlen
09 Dourlen
12 Dourlens
14 le Doux
11 Drouynot
19 Dubois
21 Dubois-de-liſle
07 Duffy
14 Dufreſne
22 Dugué
23 Dumanoir
13 Durand
23 Durand
05 Duval

20 Elie
23 l'Epy
22 Eſcouvette
09 Eſtienne
06 Eudes

24 de Faramant
16 des Farges
20 Fargus
21 Faron
06 de Favancourt
09 Fault
04 le Febvre
12 le Febvre
18 le Febvre
21 le Febvre
08 Ferret
24 de la Feuille

06 Filleux
21 Filloux
14 Fitz-maurice
17 Florent
22 Floyde
19 Foissey
22 Foubert
22 Foucquer
05 le Franc
18 le Franc
19 du Franc
08 Fransquin
15 Freminet
14 Fromond

22 de Gamaches
16 Gardinet
02 de la Garenne
12 Garguy
04 Garnot
19 de Gast
14 Gaucher
14 Gautier
15 Général
21 Gerand
22 Gerard
29 Germarcé
04 S. Gervais
00 Gillot
16 Girardeau
07 de Girardin
00 Gobillon
07 le Goff
12 Gollard
09 Gosse
06 Gosset
00 de Gougniou
06 Goulard

13 Gouriot
00 Goy
04 Goy
12 de Gravigny
22 Grenier
22 de Grosbois
08 Guenot
19 Guichard
10 Guillon
10 Guimoneau
00 Guiry-Beaumont
07 Guyart

24 Hamon
10 de Hangest
20 de Harcourt
14 Hebert
20 Hocquart
20 Hocquiné
20 Hogan
15 Hosteaume
15 Hubert
16 Hubert
21 Hubert
24 Huet
06 Hullot

07 Jacqueſſon
06 le Jadé
06 de Jaligny
22 le Jeune
16 Jogues
21 Johannet
04 Jourdain
22 Jourdan
17 Juery
20 Jumeau

24 de Juſſieu
17 d'Ivry

23 de Kereſcar
19 de Kergariou
22 de Kergariou
22 de Kervilly

20 Labbé
20 Ladainte
20 Laiſney
16 Lallemant
08 Langlois
41 Lanidy
20 le Large
03 Lattaignant
19 S. Laurent
22 Laurent
20 Lauzy
11 Lemenez
08 le Paige
19 Leſpez
12 Levêque
19 L'hommeau
22 L'hommeau
17 L'huillier
18 Liger
21 de Livoniere
22 Lombart
21 de Lourme
12 Lozeach
07 Lucas
17 Lucas
23 Lyon
10 Lyot

00 Mac-en-croé
04 le Maire
20 Maire

03 Mallet
18 Mallier
04 Mareuil
08 Marie
09 Marie
19 la Mariaiere
08 Mariotte
20 de Mathan
22 Mattancourt
05 de Maulny
05 Maupas
23 S. Maximin
19 Menaffier
20 Meret
25 Merouville
26 le Meſnager
20 le Meur
29 Michon
19 Mille
29 le Moine
10 Monbriſſon
23 Moniat
01 Monicaud
08 Monnier
28 de Montcara
08 de Montullé
08 Morand
25 Moreau
10 Morel
06 Morlaix
27 Morue
07 de Moiſſier
23 de la Mothe
20 le Moyne
06 Mullot
19 Munier
24 Muret
08 de Muyn

14 Navarre
14 le Normant
03 Nozerinés
19 Olivier
24 Olivier
11 le Page
20 de Palhaſſe
22 Payan
06 Pazery
18 Pean
14 Peigné
00 Pelletier
13 Perchel
19 Perée
17 Perret
14 Perrone
14 le Petit-du-Boulay
15 de Peyras
00 de la Pierre
14 Pigné
16 Pinchart
09 de Plainville
04 de Plancy
16 de la Porte
08 Poſtel
08 Pouart
18 Pourrez
15 Prat
09 Priolo
05 Pruvoſt

14 Quernaſſen
10 Querou
22 du Queſnoy
09 Quignon

27 Rapine
22 Ravé

07 Ravet
14 Rayez
19 Regnaud
17 Regnaule
04 Renaud
18 des Rentes
14 Ribaucourt
14 Richard
06 Rigby
12 Rigby
06 Rivoal
00 Robine
14 Robinet
19 de la Roche
16 des Roches
00 Ronneau
23 de Roſey
07 Roſlin
23 de Roſtaing
16 de Rothelin
20 Rouelle
20 Roulland
02 Rouſſelot
19 le Roux
20 le Roux
20 le Roux-de-Breſcanvelle
19 du Rouzey
08 le Rouzie
08 du Rozey
19 le Rudder
13 Ruel
04 Ryder

19 Saintard
16 du Sauſſoy
10 Scellier
19 le Secq

11 Senturel
00 de Serre
10 Servant
18 Simon
14 Simoneau
02 Smith
08 Socquart
12 de la Solaye
18 Soubret
15 le Soudier
21 Soulas
22 Soyer
14 Stoner
00 le Sueur

12 Taquet
02 Taignier
06 Tamponnet
24 le Tellier
03 le Teſtu
01 Theraiſſe
02 Thevenes
14 Thevenin
11 Thevenot
00 Thureau
13 du Tilleul
00 Toupet
12 Tournier
24 Tourtier
09 Tozier
08 de Tricaud
15 de Tromelin
04 Trouvain
14 Trouvain
11 de Truchis
24 le Tullier

19 le Vacher
14 de Vains
19 Valcharmon
01 de Valernod
08 le Vallois
03 Varin
22 Vaſſadel
06 le Vaſſeur
22 Vaucocourt
18 de Vaugimois
20 de Vaulſerre
de la Vergne
02 de Vialles
11 de Vienne
10 de la Vieville
21 de Vilie
14 Villemſens
15 Villemſens
15 de Villiers
18 de Vinay
19 Vrayer
14 la Vrilliere
24 Walhs

14 Xaupy

Docteurs reçus depuis 1725. juſqu'en 1748.

34 Affory
27 Agnes
40 Allain
41 Ami
39 André
43 d'Anneville
de Chivrevaſt
29 Arnaud
30 Aronio
37 Aſtrue
33 Aubert
40 Aubin
45 Auvray
33 Azire

28 de Balza
39 Baluet
39 Barthelmy
36 Barachin
47 Barré
44 Bauſſancourt
25 Baufier
35 Behic
42 Belluot
44 Bertin
47 Berard
41 Berthelot
39 Beſuchet
04 Beuvran la L.
30 Bibaut
27 Bichart
47 de Beaujeu
31 Biſſé
46 de Bizien
32 Blak
29 le Blanc
d'Ambonne
32 Blancafort
44 Blanquet
42 Blin
47 de Blonay
46 Bobé
41 Boby

25 Bodhin
28 Bodhin
33 Bonnedame
38 Bordier
42 Boſcheron
34 Bourgade
32 Bourachot
22 Bouillerot
25 de Burdeau
30 Bourk
43 Bourſe
31 Boyer
47 Boyer d'Argens
35 Brady
42 Brady
46 Bragelongne
28 Bredy
29 de Brantes
34 de Breſt
44 le Breton
45 Breton
43 Bridou
40 Brillon
39 Brongniart
28 Bruté
31 la Bunaudiere
29 de Burle
33 Butel

31 de Cailly
31 Camarec
46 Cambacerez
25 de Camiran
39 Canoz
46 Caroll
33 Careillier
32 Caſtel
43 de Ceilhs
45 Ceſſou
43 Chahan
35 Chalut
44 Chambry
35 de Charſigné
46 Charpit
42 Chamoux
30 le Chat
43 de Chavannes
45 de Cheilus
32 le Chevallier
34 Chevrie
35 de Choiſeul
39 Chopart
38 Clavel
27 le Clerc
41 le Clerc
46 le Clerc
45 Clauſier
25 Coiffier
31 Colbert de Turges
37 Compagnon
33 Conan
45 Corſembleut
34 de la Coſte
42 de la Coſte
45 la Coſte
25 de Cotte
44 Coulon
39 Couſin
25 le Couteux
27 le Couſt
41 Cozette
37 Creſpeaux
39 Crozat
25 Cuſſet
45 Cuſſon

32 Dandelau
29 Dartaguiette
43 David
33 Decombette
39 Delamarre
27 Demaiſon
25 Deniſe
31 Deniſe
38 Depetichet
29 Dervy
32 Deſchamps
38 Desfrançois
25 Desjardins
29 Deſmé
41 Deſportes
33 Deſvignes
45 Deville
34 Dijon
31 Dincourt
33 Donnerie
33 Dorigny
17 Dreſche
30 le Drogo
45 Drouin
43 Dubertrand
35 Dudrenec
38 Duffy
35 Dufreſſe
41 Dumolin
31 Dumont
38 Dumont
38 Dumne
47 Dupleſſys
33 Durand
39 Durand

47 Duranquet
29 Duret
34 Duval
43 Duval
42 Duvernin

41 Eſchinard
30 Eſmangard
29 d'Eſtureaux

43 Faguet
30 Faiſant
29 Falquet
31 Favier
25 le Febvre
25 le Fevre
43 de Fontenay
40 de la Foreſt
45 Formentin
37 de la Foſſe
40 de la Foſſe
28 de Fouillac
40 Fouquier
27 de Fourdinier
31 Fournier
37 Fournier
38 Fournier
41 Frachert
45 le François
44 Froger

28 de Gache
40 Gaillande
46 le Gall
39 Gallet
42 Gailliard
45 de Galliffet
38 Gallois
43 Garat
36 Garat
46 Garat
41 Garnier
36 Gaultier
37 Gautier
41 Gauvin
28 Gendron
28 Gerard
29 Germacé
42 de S. Geyrat
31 Gilbert
35 Girard de la Batiſſe
25 Gontier
36 Goret de Villepepin
36 Goſſet
41 de Goyon de Launay
46 le Grand
45 Gravelle
37 Gruchet
25 Gueniart
47 Guerin
45 Gueſdon
44 Guillot
29 Guyot du Mazet

28 Habert
35 Hanrahan
30 Haſſet
33 Hay de Bonteville
41 Henegan
25 Henin
28 Herſant
25 l'Heronder
27 Heuqueville
34 Hicky
34 Holden
34 Holdefort
25 Houſtat
46 Houyard
28 Hubac
25 Hubert
35 Hugon
29 Hullart
27 Hurault

32 Jacquin
46 Jacquin
35 Jaullain
40 Jeanſon
27 le Jeune
39 Ibert
37 Imbault
29 de Jong
45 Joſſe
45 Joſſe
46 Joubert
24 de Juſſieu
44 de Juſſieu

36 Kearnay
29 Kerangal
38 Kerhrat
45 Kerguenech
29 Kirvan

41 de Lachenal
46 de la Lane
45 Lalau
39 Lambert
32 de Langle
25 de Laubriere
29 Laurencin

29 Leleu
39 Lelieu
45 le Meye
42 Lendormy
40 Leroux
40 Leſſelin
38 Lievin
45 de Lignery
45 Lioult
43 Longueville
36 Louvel
37 Louvel
41 Lucadou
46 Lucotte

25 Macquart
38 Madaillan
34 Madrieres
31 Madrieres
36 Mahady
34 de la Maiſon
36 Maitrot
43 Makennat
33 de Marbœuf
30 Marcotte
43 la Mare
37 Margeoſt
44 Marnat
37 Martin
41 Mas
45 Maſſon
28 Mathiſon
45 Mehillac
43 de Merez
35 de Meromon
48 Mery
42 de Meſſac
46 Meual

32 Meur
27 Mignard
27 Mignot
25 Millet
37 Mimerel
35 le Monnier
27 Montaigne
47 Montaudouin
47 Moreau
47 Morel
28 Morreul
28 Morin
43 du Moulin
23 le Moyne
24 Muret
40 Mievre
45 Mievre

46 de Nans
42 de Navitt
27 S. Nizier
44 Noguier
45 Nolliere
32 le Normant
46 Normant de Faradon
28 du Noyer

36 Olivier
40 O Sullivan

43 Pages
35 Paygnon
41 Paliſot
45 de Panat
46 Parent
39 Pariſy
47 Parin
30 Patot

39 Paſchalis
43 de S. Paul
22 Payan
45 Peillot de la Garde
25 Peliſſier
37 Pelois
35 Perrard
40 Perret
46 Perrin
43 de Piala
30 Picart de S. Adon
41 Picart
25 la Pierre
41 la Pierre
37 Pigache
39 Plancher
34 Poiſſoneaux
41 Polle
35 de Pomiers
42 de Pondoville
40 de Pontual
36 Pourchereſſe-Deſtrabonne
39 Pourchereſſe-Davanne
42 Poyet
39 Pradot
45 de Pré
45 Prêtre
43 Prevel
37 Prevoſt

44 de Rachay
47 Raffare
39 Rauſnay

29 Ravet
43 Regnard
41 Regnault
44 Regnier
29 Reilly
45 Repey
39 Rey
29 le Riche
37 de Riez
34 Roche
38 de Roche
47 de la Roche
37 Roger
28 Rogier
40 Roland
45 Romanet
39 Rome
32 Rose
31 de Rouche
36 du Roujoux
37 Rousselot
45 Routhonnet
33 de la Rue
45 de la Rue
29 Ryan

36 Salmon
32 de Sarcey
36 Savary
42 de la Selve de S. Avide
40 Siochan
44 Souben
42 Soutré
44 Stonor
47 le Sueur
47 de Suffrin de S. Tropez
33 Suhard

29 Taffin
36 Tardif
24 le Tellier
43 Teyras
31 Thomas
40 de la Tout
41 Touchet de Cotrcelles
39 Tougard
25 de Treveneu
25 Trigan

47 Trois
33 Trumeau

31 le Vallois
43 le Vallois
25 de Vannoye
46 Vanmerle
30 de Varenne
39 de Vassan
47 Vefferot
44 Vatebled
38 de Vaux
42 de la Vaux
38 de Velle
39 de Vercel
28 de Verdun
37 Vignolles
40 Villain
34 Villerouge
45 Villetard
45 de Villers
33 Vinatier
37 de la Voye Pierre
42 Voodbery

DOCTEURS RÉGULIERS, Depuis 1725.

Chan. Réguliers de S. Victor.

30 Baillard
47 Brunet
38 Canot
33 Contet
46 Ruelle

Prémontrés.

13 Truyard
43 du Boc
42 Duriez
30 Grisart
43 de Livry
44 Richard

Trinitaires.

17 du Sauzet
30 de Vinay
37 Baert
43 Durand
31 Guillomet
43 Pichault

30 Poinſignon
39 Tremeau

Cluniſtes.

38 le Blanc
43 Bonnet
41 Bouché
41 Herſant
43 Juvanon
42 de S. Vincent

Cîteaux.

31 Carnot
33 Claveurier
44 le Clerc
31 Cochet
34 Collignon
42 Couthaud
36 des Queſnes
33 Dubois
37 Faurre
41 Guillemin
31 Huot
37 le Loup
33 Maillard
30 la Malatie
33 Marconnier
28 Mayeur
25 Morlet
37 Pavoy
36 Pennet
41 Perpére
37 Perin
34 Portes
32 Tourny
45 Trouvée
46 Viros

Carmes.

38 Agoſtiny
36 d'Anjou
42 Aſimon
37 Berruyer
37 Berbedet
38 Carrau
42 Chazottier
35 le Clercq
40 Croſſier
31 le Demieux
36 Duilhé
40 Dulaurent
38 Fagez
43 Fozembas
36 Gaillac
27 Gautier
25 Guine
37 Hughes
41 Jehan
39 Laville
44 Marſaudet
31 Martin
27 Maſſeaux
27 le Mazurier
30 de la Mothe
47 Perchehaye
35 Rerouilh
46 Sourciat
34 Tropenat
45 Vercherat

Auguſtins.

36 André
41 Armillhon
33 Avid
42 Bernenc
41 Boiſſonade
45 Bordeneuve
23 Bouraſſé
25 Colombe
47 de Combaud
29 Dolle
36 Duanny
47 Duſſaut
38 Fournier
38 Gerbet
32 Girels
35 Gregoire
45 Henry
43 Huſſon
39 Leydet
45 Lombart
27 Loys
34 Matthieu
37 Maupaſſan
29 Soucellier
32 Soucellier
47 Tedenat
43 Trotianne

Jacobins.

35 Artigues
40 Aubin
39 Balbie
45 Barachin
26 Baſſelard
37 Bonadona
45 Bonnet
28 Boredy
30 Catelin
39 Chopart
38 Corbiere
23 Croſier

33 Croiſicq
41 de Curty
42 d'Eſclapon
38 Deſgranges
42 Dumas
35 de Gavaudun
41 Gille
38 Guigne
36 Helie
28 Hubac
22 de S. Jaques
29 Jacquier
28 Jamet
34 Jouvenne
37 Jouvenne
25 Montiron
44 de Mans
30 Paſquier
25 Perrin
35 Pillet
41 Proville
45 Revol
29 Richard
36 Rochet
45 de S. Romant
32 Sabatier
39 Simeon
42 Villaucourt
42 Viron

Cordeliers.

39 Barbe
45 Boudet
27 Brocard
46 Candart
28 Cart
47 Clere
32 de Courcy
44 de la Croix
43 Drouard
47 Deſcordal
45 Duby
39 Ducluzeau
33 Dureau
31 Follet
35 des Fontaines
30 le Frére
43 Goyot
37 le Grand
43 Griſot
35 Guyot
37 Hory
41 Jobart
38 Kelly
44 Kergolin
39 Lecuyer
32 Liegée
39 Moraq
31 Porquerel
39 Quillardet
36 Quillot
46 Ravenean
43 Regnier
45 Robart
37 Robert
35 de la Rue
42 Triſſemene
36 la Veroulliere
37 Vial

Bacheliers de la Licence courante, ſelon leur ordre d'ancienneté, MM.

Sautereau, *de Paris.*
Pompanon, *Cluniſte. R.*
de Bellerive, *Carme.*
Apervé, *Cordelier.*
Lelong, *Premont.*
Marliac, *Auguſt.*
de la Borie, *de Sarlat.*
Mouſty, *Carme.*
Arreſtant, *de Paris.*
Boule, *Cordelier.*
Paillé, *de Paris.*
Bonnet, *Bernardin.*
Ducourroy, *Cordelier.*
de Saluces, *de Soiſſons.*
Deſvallées, *du Mans*
Aldebert, *de Mende.*
Barthouil, *de Condom.*
de la Freloniére, *de Nantes*
Morel, *Carme.*
Taffin, *Cordelier.*

Garrigues, *de Rodés.*
Villette, *de Paris.*
des Houssayes, *de Rouen.*
du Boisbasset, *S. Brieux.*
Charriere, *Cordelier.*
de Salgues, *de Cahors.*
d'Auricourt, *de Beauvais.*
le Boulanger, *Bernard.*
Pinelle, *Bernardin.*
Riviere, *Bernardin.*
Laugier, *Jacobin.*
Motte, *de Lyon.*
Gondouin, *de Lisieux.*
la Borie, *d'Usés.*
Veytard, *de Clermont.*
Brigeat, *de Toul*
de Verclos, *d'Avignon.*
Ferran, *de Vannes.*
Dalton, *d'Irlande.*
le Ber, *de Paris.*
de Vauxelles, *de Paris:*
Despallieres, *d'Autun.*
Delpeirous, *de Tulles.*
Portelance, *de Paris.*
Petitjean, *de Châlons.*
Jacquet, *de Lyon.*
Chesnel, *de Rennes.*
de Montigni, *de Rennes.*
Boitel, *d'Amiens.*
le Mintier, *de S. Malo.*
Hallaran, *d'Irlande.*
Becquet, *de Rouen.*
Bluget, *de Langres.*
Bourlier, *de Dijon.*
Kennedy, *d'Irlande.*
Blondeau, *de Chartres.*
Dumont, *de Beauvais.*
du Tillet, *de Sens.*
Dosne, *de Châlons.*
Lefevre, *de Beauvais.*
Mestrel, *de Bayeux.*
Bouillet, *de Bourges.*
de Bonnac, *de Paris.*
Acher, *de Beauvais.*
Piganiol, *de S. Papoul.*
de Carpilhet, *de Grasse.*
Junot, *d'Autun.*
Paillard, *de Paris.*
de Corcelles, *d'Autun.*
Palâte, *de Paris.*
Dumas, *d'Orange.*
de Fresnay, *du Mans.*
de Maurousse, *de Cahors.*
Turmine, *d'Amiens.*
de la Croix, *de Rennes.*
de Granclos, *de S. Malo.*
Quillet, *de Lisieux.*
le Boulanger.
Magauran, *d'Irlande.*
de Challemaison, *de Troyes.*
de Salis, *de Condon.*
de Lallic, *de Saint-Flour.*

CHAPITRE VII.

FACULTÉ DES ARTS DE L'UNIVERSITÉ.

C'EST le corps le plus nombreux de l'Université ; & celui qui lui donne ses principaux Officiers.

Le Recteur ne peut être choisi parmi les Docteurs des autres Facultés. Il est élu de trois mois en trois mois ; mais ordinairement il est continué. Son autorité sur toutes les Facultés, s'étend jusqu'à pouvoir suspendre, quand il le juge à propos, leurs leçons & leurs actes publics. Il a droit de défendre à tous les prédicateurs de prêcher le jour de sa procession qui se fait ordinairement quatre fois l'année.

Le titre de Fille aînée de nos Rois, dont joüit l'Université de Paris, donne au Recteur de grandes prétentions & beaucoup de prérogatives. Dans les cérémonies publiques il prétend avoir le pas après les Princes du Sang. Aux funérailles des Princes il marche à côté de l'Archevêque de Paris. Son habit de cérémonie est une robe violette, un manteau fourré d'hermines, une ceinture ornée de glands d'or & d'une *escarcelle*, c'est-à-dire, d'une bourse à l'antique.

Outre les assemblées générales de l'Université qui se tiennnent aux Mathurins, le Recteur a chez lui un Tribunal composé des Doyens de Theologie, de Droit & de Méde-

cine, des Procureurs des nations, dont nous parlons ci-après, du Syndic, du Greffier & du Receveur de l'Université.

L'Université a auſſi deux Chanceliers l'un à Notre-Dame, & l'autre à S. Genevieve; leur fonction eſt de donner la bénédiction de licence, & le pouvoir d'enſeigner à Paris, & partout ailleurs, *hic & ubique terrarum*: celui de Sainte Geneviève n'eſt que pour la Faculté des Arts. La dignité de Chancelier eſt attachée à ces deux Egliſes, parce que les premieres écoles de l'Univerſité s'ouvrirent à Notre-Dame, & à l'Abbaye de S. Victor & que l'Abbaye de Ste. Genevieve a ſuccédé au droit de celle-ci.

La Faculté des Arts eſt partagée en quatre Nations.

1°. Celle de France, *Honoranda Gallorum natio*, diviſée en cinq tribus ou provinces, *Paris., Sens, Reims, Tours, Bourges.*

2°. Celle de Picardie, *Fidelissima Picardorum natio*, diviſée en cinq tribus, *Beauvais, Amiens, Noyon, Laon & Terrouane.*

3°. Celle de Normandie, *Veneranda Normanorum natio*, bornée à cette ſeule province.

4°. La Nation d'Allemagne pour les provinces conquiſes & les pays étrangers. Elle fut ſubſtituée à celle d'Angleterre dans le XIV. S. pendant les guerres de la France contre les Anglois.

Chaque Nation a un Procureur qui préſide à ſes aſſemblées, un Cenſeur qui veille à l'obſervation de la diſcipline, & un Queſteur pour la perception de ſes droits.

Officiers de l'Université.

Recteur, M. le Bel, Prof. de Rhét. au Col. Mazarin.
Syndic, M. Guerin, Prof. de Rhét. au même Collég.
Greffier, M. Fourneau, Pr. de Phil. au C. des Graffins.
Receveur, M. Hamelin, Prime. du Coll. de Beauvais.

Chanceliers de l'Université.

Chancelier de N. D. M. Thierry.
Souchancelier, M. du Hamel.
Chanc. de Ste. Genevieve, le P. Barre.
Souchancelier, M. Bernard, Prov. de Navarre.

Dans les deux articles suivans nous rendrons compte de tous les Colléges dépendans de l'Université de Paris : on y verra leur érection, leurs fondateurs, le nombre des bourses, les conditions requises pour les posséder. Aux Colléges de plein exercice nous ajoûterons le nom des Professeurs de Philosophie & de Rhétorique.

ART I. *Colléges de plein exercice.*

LE Collége d'HARCOURT, fondé en 1280. par *Raoul d'Harcourt*, Chanoine de l'Eglise de Paris, de l'ancienne maison d'Harcourt en Normandie. Il y a huit Bourses pour la Théologie, dont deux affectées au Diocèse de Coutances, deux à Rouen, deux à Bayeux, deux à Evreux ; trente-deux Bourses pour les Humanités, dont vingt à la nomination du Proviseur, quatre à la nomination du

Chapitre de Coutances, deux à la nomination de la ville de S. Lo, une à la nom. de la ville d'Avranches, & cinq à la nomin. de différens particuliers du Diocèse de Coutances. Les Bourses en Théologie nomment le Proviseur.

Proviseur, M. Asselin. *Coadjuteur*, M. Louvel. *Prof. de Phil.* MM. Basset & Berthe. *Rhét.* M. Vallée. *4e bourse.*

LE COL. DU CARDINAL LE MOYNE, fondé en 1302. par un Cardinal de ce nom, Ev. de Meaux & Légat du Pape Boniface VIII. Ménage rapporte que Turnèbe, Buchanan & Muret en étoient en même tems Professeurs.

Grand-Maître & Principal, M. Beaudouin, *Professeurs de Phil.* MM. Georget & Vallé. *Rhétor.* M. le Roi. *18 Bourses et six aux arts du Diocèse d'Amiens.*

LE COLLEGE ROYAL DE NAVARRE, fondé en 1304. par la *Reine Jeanne*. Plusieurs de nos Rois, & entre autres François I. Henry III. & Henry IV. y ont étudié. Il y a des Bourses à la nomination du Roi, du Grand Aumônier, du Supérieur du Collége, du Grand-Maître, de l'Abbé de S. Eloy, en Flandres, & de l'ancien Président de la première Chambre des Enquêtes. Le Roi vient d'y fonder une chaire de Physique expérimentale.

Supérieur, l'Evêque de Laon. *Voyez la Maison de Navarre dans le Chapitre précédent.*

Grand-Maître, M. Gervaise. *Prov.* M. Bernard. *Principal*, M. Foucher. *Profess. de Phil.* MM. Guil. Mazeas & J. Mathur Mazeas. *Phys. exp.* M. Nollet de l'Académ. des Sciences. *Rhét.* M. Vicaire. *20 Theologiens. 20 Ecoliers. 20 artiens.*

LE COL. DE MONTAIGU, fondé en 1314. par *Gilles Aicelin*, Arch. de Rouen, & par le Card. de *Montaigu* son neveu, Evêque de Laon. Le Chapi

de N. D. est Supérieur du Collége. Le Prieur des Chartreux présente aux Bourses.

Principal, M. Germain. *Prof. de Phil.* MM. Leziel & Charmon. *Rhét.* M. Germain. *30 bourses*

LE COL. DU PLESSIS, fondé d'abord en 1322. par *Geoffroi Duplessis-Baliffon*, Secrétaire de Philippe le Long, & ensuite Religieux de l'Abbaye de Marmoutier. Le Card. de Richelieu en est le second fondateur. Les Bourses sont à la nomination des Evêques d'Evreux, de S. Malo & de l'Abbé de Marmoutier. Pierre Coleau, Chan. de N. D. vient d'en augmenter le nombre. Celles qu'il a fondées s'obtiennent par la voye du Concours.

Principal, M. Thebault. *Prof. de Phil.* MM. Macdonogh & Tingry. *Rhét.* M. Guenée. *16 bourses de l'ancienne fondation*

LE COL. DE LISIEUX, fondé en 1336. par *Guy d'Harcour*, Ev. de Lisieux. Augmenté en 1414. par *Guillaume d'Estouteville*, aussi Ev. de Lisieux. L'Evêque de ce Diocèse, & l'Abbé de Fécamp en sont Supérieurs & nomment aux Bourses.

Principal, M. le Seigneur, *Professeur de Phil.* MM. Gigot & Camyer. *Rhét.* M. Herivaux. *24 bourses moitié de Lisieux et de Fecamp*

LE COL. DE BEAUVAIS, fondé en 1370. par *J. de Dormans*, Card. Ev. de Beauvais & Chancelier de France. Les Boursiers sont tirés de Dormans en Champagne, patrie du Fondateur, & des Diocèses de Soissons, de Reims & de Troyes. C'est le Parlement qui les nomme sur la présentation de l'Abbé de S. Jean des Vignes. Parmi les Professeurs qui ont illustré ce Collége, on compte S. F. Xavier, le Card. d'Ossat & feu M. Vivement, Sous-Précepteur des enfans de France, si connu par sa modestie

fin.

& son désintéressement. M. Rollin en étoit Principal.

Principal du Collége, M. Hamelin. *Principal des Boursiers*, M. Cuneaux. *Profess. de Phil.* MM. Turquet & Rolland. *Rhét.* M. Maltor. 24 Boursiers dont 12 du Village de Dormans.

LE COLLEGE DE LA MARCHE, fondé en 1423. par *Guillaume*, natif de la Marche dans le Duché de Bar. L'Archevêque de Paris en est proviseur & confere les Bourses.

Princ. M. le Neveu. *Prof. de Ph.* MM. Gaston, & Seguy. *Rhét.* M. Lambert. 12. B.

LE COL. DES GRASSINS, fondé en 1569. il porte le nom de ses fondateurs. Pierre Grassin, Conseiller au Parlement, laissa une somme pour cette fondation. Il en remit l'exécution à *Antoine de Neufchelles*, Evêque d'Avranches, l'un des Peres du Concile de Trente. L'Archevêque de Sens est Supérieur du Collége & nomme les Boursiers qui doivent être de son Diocèse.

Princip. M. d'Aireaux. *Prof. de Ph.* MM. Forget & Fourneau. *Rhét.* M. le Beau. 6 grandes & 12 petites

---

LE COL. MAZARIN, fondé dans le siécle dernier par le Cardinal de ce nom. Cet établissement est pour 60 Nobles qui, selon les termes de la fondation doivent être tirés, 15 du territoire de Pignerol en Italie, 15 du pays d'Alsace, 20 de celui de Flandres & 10 du Rouſſillon, Conflans, &c. d'où lui est venu le nom de Collége des quatre Nations. Une Déclaration du Roi de 1724. substitue aux Nobles de Pignerol, des Nobles de la Bresse, du Bugey & du pays de Gex. Toutes ces places sont à la nomination des héritiers du Fondateur.

Grand-Maître & Principal, M. Salmon. *Prof. de Phil.* MM. Chevreuil & Roussel. *Math.* M. de la Caille. *Rhét.* MM. le Bel & Guerin. 60 gentilshommes

ART. II. *Colléges de moyen exercice.*

LE COL. DU TRESORIER, place de Sorbonne, fondé en 1268. par *Guillaume de Saone*, Tréf. de l'Égliſe de Rouen; pour des étudians de ce Diocèſe. Les Bourſes ſont à la nomination des Archidiacres du pays de Caux.

Principal, M. Broquet. 8. Theolog.

LE COL. DES CHOLETS, rue Jean-le-Maître; fondé en 1295. par les exécuteurs teſtamentaires du Cardinal *Jean Cholet*, pour les Diocèſes d'Amiens & de Beauvais. Il y a 20 ou 22 Bourſiers, les uns théologiens, les autres artiens; ceux-ci ſont nommés par les théologiens.

Prieur des Bourſiers, M. Dupreſſoir. 16 Theolog. 6. artiens.

LE COL. DE BAYEUX, rue de la Harpe, fondé en 1308. par *Guillaume Bonnet*, Ev. de Bayeux. 12 Bourſes à la nomination des Evêques du Mans & d'Angers pour des étudians de ces deux Dioceſes.

Principal, M. de la Tour. 12. Bours.

LE COL. DE LAON, Montagne Ste. Genevieve, fondé en 1314. par *Gui de Laon*, Chanoine de Laon & Tréſorier de la Sainte-Chapelle, pour des étudians du Dioc. de Laon. Il y a des Bourſes pour la Théologie, la Philoſophie, le Droit & la Médecine. Feu M. Couſin, Préſident en la Cour des Monnoyes, mort en 1707., en a fondé ſix pour des Eccléſiaſtiques. Elles durent depuis la Philoſop. juſqu'à la priſe du bonnet de Docteur. L'Evêque de Laon eſt Supérieur du Collége.

Principal, M. le Comte. 12 Theolog. 16 artiens.

LE COL. DE PRESLE, rue des Carmes, fondé en 1313. par *Raoul de Presle*, Clerc & Secrétaire du Roi. Les Bourses sont pour des Etud. du Dioc. de Soissons. *Principal*, M. Millet.

LE COL. DE NARBONNE, rue de la Harpe, fondé en 1317. par *Bernard de Farges* ou *du Fargis*, Arch. de Narbonne, affecté à des Etudians de ce Diocèse: Clement VI. en avoit été Boursier.

Principal; M. de Russon.

LE COL. D'ARRAS, rue d'Arras, fondé en 1322. par *Nicolas le Caudrelier*, Abbé de S. Vaast d'Arras, en faveur des Etudians de cette Ville.

Principal, Dom Louis Corman.

LE COL. DES ÉCOSSOIS, rue des Fossés-Saint-Victor, fondé en 1325. par *David*, Ev. de Murray en Ecosse, pour des écoliers de ce Royaume: considérablement augmenté par *Jacques Beaton*, dernier Arch. de Glascow.

Principal, M. Gordon.

LE COL. DE BOURGOGNE, rue des Cordeliers, fondé en 1331. par *Jeanne de Bourgogne*, Reine de France. Les Boursiers doivent être de Franche-Comté. Ils sont nommés par le Chancelier de l'Université, & par le Gardien des Cordeliers.

Principal, M. Boulier.

LE COL. DES LOMBARDS, rue des Carmes, fondé en 1333. pour des Italiens. Accordé en 1672. par Louis XIV. aux Irlandois réfugiés.

Principal, M. de Vreux.

LE COL. DE TOURS, rue Serpente, fondé en 1333. par *Estienne de Bourgueil*, Arch. de Tours. 6. Bourses. Collateur l'Arch. de Tours.

Principal, M. Belluot.

LE COL. D'HUBAND, ou de *L'AVE MARIA*, Montagne Sainte Genevieve, fondé en 1339. par *J. d'Huband*, Président au Parlement. La fondation est pour six Bourſiers, natifs d'Huband dans le Nivernois ou des environs, à la nomination de l'Ab. de Ste. Genevieve, & du G. Maître de Navarre.

Principal, M. Grillet. *Vacant.*

LE COL. D'AUTUN ou DU CARD. BERTRAND, rue S. André-des-Arts, fondé en 1337. par *Pierre Bertrand*, Card. & Evêque d'Autun. La fondation porte qu'il y aura quinze Bourſiers des Diocèſes de Vienne, du Puy, de Clermont ou de S. Flour: parmi ces quinze, cinq doivent étudier en Théologie, cinq en Philoſophie & cinq en Droit Canon.

Principal, M. de Meure. *15 Bourſ.*

LE COL. DE CAMBRAY, ou DES TROIS EVEQ. Place de Cambray, 1348. Les fondateurs ſont, *Hugues de Pomare*, Ev. d'Autun: *Hugues d'Arci*, Ev. d'Auxerre, & *Gui d'Auſſonne*, Ev. de Cambray. Les Bourſiers doivent être tirés de ces trois Dioc. Collateur, le Chancelier de l'Univerſité de Paris.

Principal, M. Mercier. *Sans bourſes*

LE COL. DE JUSTICE, rue de la Harpe, fondé en 1358. par *Jean de Juſtice*, Chantre de l'Egliſe de Bayeux, pour les Diocèſes de Paris, Rouen & Bayeux. Les Bourſes du Dioc. de Paris ſont à la nomination du Prieur de S. Victor.

Principal, M. le Rat. *Sans bourſ.*

LE COL. DE BOISSY, rue du Cimetiere Saint André-des-Arts, fondé en 1354. par *Godefroi de Boiſſy*, Secrétaire du Roi Jean, pour un Principal, un Chapelain & cinq Bourſiers qui ſont à la nomination du Chancelier de l'Egliſe de Paris & du Prieur des Chartreux.

Principal, M. Chevillard. *12 Bourſ. 5 vj.*

LE COL. DE MAISTRE GERVAIS, rue du Foin, fondé en 1370. par *Maistre Gervais*, originaire du Diocèse de Bayeux, premier Physicien ou Médecin de Charles V. & Chanoine de l'Eglise de Paris. Principalement affecté aux Etudians du Diocèse de Bayeux. Charles V. y fonda plusieurs bourses, dont il donna le patronage au Grand Aumônier.

Principal, M. Buffart. *24 bours. de Bayeux*

LE COL. DE DAIMVILLE, rue des Cordeliers, fondé, en 1380. par *Michel de Daimville*, Arc. de l'Eglise d'Arras. Les bourses sont à la nomination des Chapitres d'Arras & de Noyon.

Principal, M. Losmont. *12 Bours.*

LE COL. DE CORNOUAILLE, rue du Plastre, fondé en 1380. par *Galeran Nicolas*, Clerc Breton, pour le Diocèse de Quimper ou les Diocèses voisins. A la nomination de l'Arch. de Paris.

Principal, M. Dulaurent. *10 bours.*

LE COL. DE FORTET, rue des Sept-Voyes, fondé en 1391, par *Pierre Fortet*, Chan. de l'Egl. de Paris. Le Chapitre de N. D. est Supérieur du Collége, & Collateur des Bourses.

Principal, M. de Vernhes. *6 bours. 12 trois for les enfans de cœur de N. D. de paris*

LE COL. DE S. MICHEL ou DE CHANAC, rue de Bievre, fondé en 1404. par *G. de Chanac*, Ev. de Paris, pour des Etudians du Limousin. Le Card. du Bois en avoit été boursier.

Principal, M..... *6 boursiers*

LE COL. DE REIMS, rue des Sept-Voyes, fondé en 1412. par *Gui de Roye*, Arch. de Reims. Les bourses sont possedées par des Etudians du Diocèse de Reims. Un doit être natif de Rethel & un autre du Comté Porcien. L'Arch. de Reims est Supérieur du Collége, & confere les Bourses.

Principal, M. Copette. *for des bours. du Diocèse*

LE COL. DE SE'E'S, rue de la Harpe, fondé en 1427. par *Gregoire Langlois*, Evêque de Sées, pour des Etudians de ce Diocèse & de celui du Mans. Les Bourses sont à la nomination de l'Ev. de Sées, & de l'Archid. de Passaye dans le Dioc. du Mans.

Principal, M. Simon. *6 bourses.*

LE COL. DU MANS, rue d'Enfer, fondé en 1526. par le *Cardinal de Luxembourg*, Ev. du Mans. L'Evêque de ce Diocèse nomme le Principal, le Procureur & les Boursiers.

Principal, M. Georget. *10 bours.*

LE COL. DE SAINTE-BARBE, rue de Reims, fondé 1°. en 1430. par *Jean Hubert*, Professeur en Droit. 2°. En 1556. par *Robert de Guast* aussi Professeur en Droit. Robert Certain, Curé de S. Hilaire, le même qui a donné son nom à un puits qui est auprès de cette Eglise, en a été le premier Principal. S. Ignace y a fait une partie de ses études.

Principal, M. de la Maison.

Il s'est établi dans l'enceinte de ce Collége trois Communautés, l'une pour les Théologiens, l'autre pour les Philosophes, la troisiéme pour les Humanités. Ces deux derniéres sont très-nombreuses: elles vont prendre leurs leçons au Collége du Plessis, dont le Principal est Supérieur né de Sainte-Barbe pour le temporel.

Supérieur des Théol. M. Pegorier. *4. bours. & nombre au petit seminaire.*

LE COL. DES DIX-HUIT, & celui de TREGUIER. Quoique ces deux Colléges n'ayent plus d'emplacement, leurs Bourses subsistent toujours. Le Doyen de N. D. confére celles du premier: celles du second sont à la nomination de l'Evêque de Treguier. *6 bourses dans la normandie*

LE COLLÉGE ROYAL.

Il forme un corps séparé de l'Université. François I. en est le fondateur. Ce Prince *en l'an* 1531, dit Belleforest dans son sixiéme livre de l'histoire des Rois de France, *établit à Paris douze Lecteurs publics en langue Latine, Grecque, Hébraïque, Philosophie, Art Oratoire, & Médecine. Ce grand Roi avoit entrepris, si la mort ne l'eut sitôt assailli, de dresser un Collége où toutes les sciences & les langues eussent été gratuitement enseignées, & auquel il eut donné 50000 écus de revenu annuel pour la nourriture de 600 Escoliers, & entretien des Professeurs lisants ordinairement en ce Collége, choisis d'entre les plus doctes hommes qu'on eut sçu trouver en la chrétienté.* Ce que François I. n'avoit fait que commencer, ses successeurs l'ont achevé. Henri II. a fondé dans ce Collége une Chaire de Philosophie : Charles IX. une de Chirurgie : Henri III. une d'Arabe : Henri IV. une d'Anatomie & de Botanique : Louis XIII. une d'Arabe & une de Droit : & Louis XIV. une de Syriaque & une de Droit. Louis XIII. a fait élever les bâtimens. Les Professeurs prennent le titre de Conseillers du Roi, & jouïssent du droit de Committimus.

Directeur du Collége, M. le Comte de S. FLORENTIN, Ministre d'Etat.

Inspecteur, M. l'Abbé VATRY, de l'Acad. des Inscriptions.

Lecteurs & Professeurs Royaux.

Hébreu, MM. les Ab. Sallier & Villefroy.
Grec, M. l'Ab. Vatry, & M. Capperonier.
Mathém. MM. de Lisle & de Moncarville.
Philosoph. MM. le Monnier, & l'Ab. Batteux.
Eloq. M. l'Ab. de la Bleterie, & M. le Beau.
&c. &c. &c.

LE COLLÉGE DE LOUIS LE GRAND.

Il est aussi séparé de l'Université: il appartient aux Jesuites. On l'appelloit d'abord le Collége de Clermont; parce que son premier bienfaiteur, Guillaume du Prat, étoit Evêque de Clermont. Il a pris le nom de Louis le Grand en 1682. On y a vû briller presque à la fois les Maldonat, les Sirmond, les Petau, les Labbe, les Jouvenci, les Cossart, les Rapin, les Bouhours, les Commire, les Sanadon, les Porée, &c. Ce Collége a toujours cinq à six cens pensionnaires. La premiere Noblesse du Royaume y est élevée.

Principal, le P. Barleuf.
Prof. de Rétor. les PP. Geoffroy & Desmoyers.

ART. VIII. *Hôpitaux de Paris.*

L'HÔTEL-DIEU, fondé vers 660. par S. Landri, Evêq. de Paris: considérablement augmenté par S. Louis: desservi par des Religieuses de l'Or-

dre de S. Augustin. L'on y reçoit toutes sortes de malades, hormis les pestiférés, les incurables & ceux qui sont atteints de mal caduc. Ces malades sont distribués en vingt salles. Celle de S. Thomas a été fondée par *Henri IV.* Celle de Ste. Marthe par le *Chancelier Duprat*, & celle de S. Charles par *M. de Pomponne*. Par un acte capitulaire de l'Eglise de Paris de 1181. le lit de l'Evêque & celui de chaque Chanoine appartient à l'Hôtel-Dieu après leur mort.

Administrateurs du Spirituel, quatre Messieurs du Chapitre de N. D. qui sont, MM. de S. Exupery, *Doyen*: Jeanson, *Souchant*. de Barcos & le Blanc, *Chanoines*.

Chefs de l'Administration du Temporel, l'Archev. de Paris: les Premiers Présidens des trois Cours Souveraines: le Procureur-Général du Parlement: le Lieutenant-Général de Police, & le Prevôt des Marchands.

SAINT-LOUIS, ou Maison de Santé. Fondé par *Henri IV.* pour les pestiférés, & dédié à Saint Louis, parce que ce Prince mourut d'une maladie contagieuse. Cette Maison dépend de l'Hôtel-Dieu qui la fait desservir par ses Religieuses, & qui y envoye ses convalescens pour se rétablir.

LES QUINZE-VINGTS. S. Louis fonda cet Hôpital pour 300 aveugles. Quelques Auteurs ont prétendu que c'étoient 300 Chevaliers donnés en ôtage par ce Prince au Soudan du Grand-Caire & auxquels les Sarrasins avoient crevé les yeux. Les Quinze-Vingts sont partagés en freres aveugles & en freres voyans, 140 aveugles, 60 voyans & 98 femmes tant aveugles que voyantes: ce qui en comptant le maître & le portier fait trois cens ou quinze-vingts. Cette Maison a droit de faire quêter par

faut le Royaume. Pour y être reçu il faut être François ou naturalisé en France. Toutes ces places sont à la nomination du G. Aumônier.

Supérieur-Général, le G. Aumônier de France.

L'HÔPITAL-GE'NE'RAL, établi en 1656. par Edit du Roi, pour y renfermer les pauvres qui mendient dans Paris. Les Chefs de son administration sont les mêmes que ceux de l'Hôtel-Dieu. Il comprend plusieurs Maisons:

1°. BICETRE, ancien Château ainsi nommé, par corruption, de Jean Evêque de *Wincester* qui le fit bâtir en 1290. Rebâti vers 1400. par Jean de France Duc de Berry: & en dernier lieu par Louis XIII. qui l'employa au soulagement des Soldats blessés à l'armée. Accordé à l'Hôpital-Général par Louis XIV. en 1656. L'on y compte près de dix mille ames. Il y a une Maison de Force pour les fous & une autre pour les libertins.

2°. LA SALPETRIERE, ainsi nommée de l'usage auquel Louis XIII. l'avoit destinée. Aussi accordée à l'Hôpital-Général par Louis XIV. L'on y reçoit des enfans au dessous même de 4 ans, des femmes de tout âge & de toute infirmité. L'on y compte 50 cellules pour les personnes mariées hors d'état de travailler. L'on y enferme aussi des femmes de mauvaise vie.

3°. L'HÔPITAL-DE-LA PITIE', fondé l'an 1612. & réuni 14 ans après à l'Hôpital-Général. L'on y éleve un grand nombre d'enfans pauvres. Ils doivent être de Paris.

LE SAINT-ESPRIT, fondé en 1362. pour de pauvres orphelins. Louis XIV. en donna l'administration à l'Hôpital-Général l'an 1680. Voici les conditions que l'on exige de ceux que l'on y reçoit: 1°. Il faut qu'ils soient de Paris: 2°. Qu'ils soient nés de légitime mariage: 3°. Que leur pere & leur mere soient morts à l'Hôtel-Dieu: 4°. Qu'ils n'ayent pas encore atteint l'âge de neuf ans. Les administrateurs sont les mêmes que ceux de l'Hôpital-Gén. Nombre des Garçons 60. Nombre des Filles 60.

Supérieur des Garçons, M. Trois. *Supérieure des Filles*, Madame Chartron.

L'HÔP. DE LA TRINITÉ, origin. nommé LA CROIX DE LA REINE, destiné à retirer les Pelerins & les pauvres Voyageurs. Desservi par des Prémontrés jusqu'en 1562: affecté depuis 1547, à un certain nombre d'enfans pauvres qui ont encore pere & mere. Ils portent des robes bleues & des bonnets de même couleur. On leur apprend des métiers, & ils donnent la maîtrise à ceux qui les instruisent. N. du C. ⊕. N. des Garçons 100. N. des Filles 36.

Administrateur pour le Spirituel, l'Arch. de Paris. *Supérieur des Garçons*, M. Callucil. *Supérieure des Filles*, Madame le Bas.

L'HÔP. DES ENFANS TROUVÉS, fondé pour les enfans qu'on trouve exposés dans Paris. 2. Maisons. 1°. Celle du Fauxbourg S. Antoine. 2°. Celle de la rue N. D. la Reine en est bienfaitrice: Ses bâtimens sont magnifiques. Toute l'Église est peinte à fresque. Elle représente l'Étable de Bethléem & la naissance de J. C. Ces peintures font honneur aux talens de MM. Natoire & Brunetty. Les deux maisons sont gouvernées par des Sœurs de la Charité.

Supérieur, M. Parquet.

L'HÔPITAL DES PETITES-MAISONS, ainſi appellé parce que ſes cours ſont entourées de maiſons fort petites & fort baſſes. Fondé ſous le regne de Charles VIII, pour le ſoulagement d'une maladie juſqu'alors inconnue en France, & apportée d'Amérique par les Eſpagnols. Affecté depuis 1557 aux Foux & aux femmes ſujettes au mal caduc.

Supérieur, M. Truffer.

L'HÔPITAL DES INCURABLES, deſtiné au ſoulagement des maladies ſans remède. Deſſervi par des Sœurs de la Charité. Trois perſonnes ont contribué à cet établiſſement : *le Cardinal de la Rochefoucauld* : un Prêtre nommé *Jean Joulet*, ſieur de *Châtillon*, & *Marguerite Rouillé*, femme de *Jacques le Bret*, Conſeiller au Châtelet.

LES ENFANS-DIEU, autrement dits les ENFANS ROUGES, parce qu'ils ſont vêtus de rouge, pour marquer, ſelon les termes d'une Ordonnance de François I. leur fondateur, que c'eſt la charité qui les fait ſubſiſter. Il faut qu'ils ſoient orphelins de pere & de mere. N. du C. 3. N. des Enfans 84.

Supérieur, M. Denyſe.

L'HÔPITAL DE LA CHARITÉ, de l'inſtitut de *S. Jean-de-Dieu*, Portugais, canoniſé en 1690. Fondé par *Marie de Medicis* en 1602 ; deſſervi par des Religieux, dont la fonction eſt de ſervir les malades. L'on n'y reçoit que des hommes ; chacun y a ſon lit particulier. N. des R. 70. N. des Malades 174.

Supérieur, le P. Donatien Moulin.

LES CONVALESCENS DE LA CHARITE', fondés en 1642 par *Angelique Faure*, femme de *Claude de Bullion*, Surintendant des Finances. Toute ſorte de convaleſcens qui ſortent de la Charité y ſont reçus, *excepté les Prêtres, les Soldats & les Laquais.*

L'HÔPITAL DU NOM DE JESUS, fondé par *S. Vincent de Paul*, pour ſervir de retraite à de pauvres artiſans qui ne pouvant plus gagner leur vie, par vieilleſſe ou par infirmité, ſe trouvent réduits à la mendicité. Deſſervi par des Sœurs de la Charité. N. des lits 56.

Adminiſtrateur pour le Spirituel, M. de Bras, Supérieur Gén. de la Congrégation de la Miſſion.

Fin de la Troiſième Partie.

IV. PARTIE.

LE CLERGÉ DE LA COUR.

ORIGINE DE LA CHAPELLE DU ROI.

NOS ROIS ont eu un Clergé attaché à leur Cour dès qu'ils ont été Chrétiens. Mais le nom de Chapelle n'a commencé à être en usage que sous le regne de Pepin. Baronius le fait venir de *Cappa*, qui chez les anciens François signifioit tente ou couverture, parce qu'il y avoit toujours à l'armée dans le quartier du Roi une tente destinée à la célébration du service divin. Les freres Pithou veulent qu'il soit derivé de la Chappe de S. Martin que nos Rois faisoient porter par dévotion à la guerre, & que l'on appelloit *Sant Martens Cappel*.

Cette Chapelle étoit ambulatoire. Nos Rois avoient toujours avec eux leur Clergé. Pendant la bataille de Bovines, Philippe avoit auprès de sa personne un de ses Chapelains qui chantoit le pseaume : *Benedictus Dominus qui docet manus meas ad prælium, & digitos meos ad bellum.*

Ce Clergé étoit beaucoup plus nombreux qu'il ne l'eſt aujourd'hui. Celui du Roi Robert étoit compoſé de plus de 160 Eccléſiaſtiques. L'on y admettoit indifféremment les Réguliers & les Séculiers. Quand nos Rois vouloient honorer quelque Eccléſiaſtique, & même quelque Evêque, ils l'aſſocioient à leur Clergé. S. Arnoul, parent de Clothaire II. & Maire du Palais étoit membre de celui de Dagobert, & S. Modoald, frere de Jetta femme de Pepin, étoit auſſi de la Chapelle du même Prince.

Dans pluſieurs Chartes les Chapelains du Roi ſignent avant les Evêques. Dans celle de Henri I. concernant la fondation de Saint Martin des Champs, deux de ſes Chapelains Voyſelin & Richard ſignent *avant les Ev.* d'Amiens, de Meaux, de Laon & de Troyes: & la Charte de Philippe I. en faveur de l'Abbaye de S. Pere eſt ſignée par Philippe Chapelain du Roi, entre le Sénéchal & le Connetable qui étoit un Montmorency.

L'éclat de la Chapelle diminua un peu ſous les derniers regnes qui précederent celui de François I. mais ce Prince le lui rendit tout entier. La Chapelle de Henri II. ſon ſucceſſeur étoit ſi brillante qu'il ſembloit que ce fut un conſiſtoire de Cardinaux: elle comptoit parmi ſes membres les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Coligny, de Givry, du Bellay, le Veneur, de Meudon, de Lenoncourt, d'Annebault, d'Amboiſe, d'Armagnac, &c.

Mais on verra tout au long à la fin de chaque article tous ceux qui ont occupé les pre-

mieres dignités de la Chapelle du Roi, depuis l'érection de ces dignités. Il y aura quelque interruption vers la fin du dernier siécle, & le commencement de celui-ci ; les historiens que nous avons consultés ayant terminé leur ouvrage au regne de Louis XIV.

Nos Reines & nos Dauphines ont une Chapelle distinguée de celle du Roi. Madame a aussi la sienne : nous en rendrons compte séparément.

Cette partie sera distribuée en huit Chapitres :

Le I. pour le Grand Aumônier de France, & le Premier Aumônier.

Le II. pour le Maître de la Chapelle & celui de l'Oratoire.

Le III. pour les Confesseurs de nos Rois depuis S. Louis jusqu'à Louis XV.

Le IV. pour les Aumôniers de quartier.

Le V. pour les Prédicateurs qui ont prêché l'Avent ou le Carême, la Pentecôte ou la Cène devant le Roi depuis le commencement du siécle.

Le VI. pour les Chapelains, les Clercs de Chapelle & tous les Officiers tant de la Chapelle & Oratoire, que de la Chapelle-Musique.

Le VII. pour la Chapelle de la Reine, celle de Mgr la Dauphine & celle de Madame.

Le VIII. pour les Maisons Royales.

CHAPITRE I.

LE GRAND AUMOSNIER DE FRANCE, ET LE PREMIER AUMOSNIER DU ROI.

ART. I. *Le Grand Aumônier de France.*

LE GRAND AUMÔNIER eſt le Chef de la Chapelle du Roi. C'eſt, à proprement parler, l'Evêque de la Cour; il en a les prérogatives & en fait les fonctions. Cette charge eſt preſque auſſi ancienne que la Monarchie. Sous la premiere Race, celui qui en étoit revêtu s'appelloit Apocriſaire : ſous la ſeconde on le nomma Archichapelain, & ſous la troiſieme Grand Aumônier.

Il fut d'abord appellé Apocriſaire, parce que ſa principale fonction étoit de répondre à ceux qui venoient le conſulter : le mot Apocriſaire vient du Grec *Αποκρισις*, reponſe. L'Apocriſaire partageoit avec le Comte du Palais l'adminiſtration des affaires du Royaume. Il étoit pour le ſpirituel ce qu'étoit le Comte pour le temporel : il occupoit un des premiers rangs aux Etats Généraux, & avoit pour aſſocié & pour collégue le Chancelier.

L'Archichapelain hérita de l'autorité de l'Apocriſaire. Il étoit chef de la Chapelle, diſpoſoit

disposoit de toutes les places Ecclésiastiques de la Cour, étoit appellé aux Etats généraux, présidoit aux assemblées de l'Eglise Gallicane, & jugeoit en dernier ressort toutes les affaires spirituelles du Royaume dont la connoissance appartenoit au Roi : souvent même la dignité de Chancelier étoit incorporée à la sienne. Goslin Evêque de Paris est qualifié Archichapelain & Archichancelier de France sous Charles le Chauve, Louis II. & Carloman.

Le successeur de l'Archichapelain n'eut pas d'abord le titre qu'il porte aujourd'hui. Il étoit d'abord appellé Aumônier du Roi : on le nomma ensuite Grand Aumônier du Roi : on lui donna enfin le titre de Grand Aumônier de France. Le Cardinal de Meudon est le premier qui en ait été décoré.

Depuis le célébre Amyot, Evêque d'Auxerre, Precepteur des Rois Charles IX. & Henri III & Grand Aumônier de France; mais qui est encore plus connu par ses écrits que par ses dignités ; les Grands Aumôniers sont commandeurs-nés de l'Ordre du S. Esprit.

Le Grand Aumônier prête serment de fidélité entre les mains du Roi. Dans les sermens d'alliance, il présente à S. M. le livre des Evangiles. C'est lui qui expédie le certificat du serment de fidélité que l'on prête au Roi pour les dignités Ecclésiastiques ; comme les nouveaux Archevêques ou Evêques, les Généraux d'Ordre, quelques Abbés ; ou pour les dignités qui ont rapport à la Religion : comme des Grands Prieurs de l'Ordre de Malthe.

Il se trouve au lever & au coucher du Roi pour assister aux prières de S. M. Il est présent aux repas publics du Roi, pour la bénédiction de la table & pour les graces.

A la Messe du Roi il présente à S. M. son livre de prière & lui donne l'eau bénite. Quand le Roi va à l'offrande il l'accompagne depuis le Prie-Dieu jusqu'à l'Autel. A certaines fêtes de l'année, il lui fait baiser l'Evangile & la paix. Quand le Grand Aumônier est absent cet honneur est dévolu au premier Aumônier, & en l'absence de celui-ci aux Aumôniers de quartier, préférablement aux Cardinaux qui seroient présens. Il est d'usage que le jour de la Cêne le Grand Aumônier, quand il est Evêque, donne l'absoute avec la crosse & la mître.

C'est lui qui administre au Roi la communion & les autres sacremens, & qui le dispense, quand il est besoin, de l'abstinence pendant le carême & les autres jours où l'on doit l'observer.

Il baptise les Enfans de France & ceux dont le Roi est parrein. Il fiance & marie devant le Roi les Princes & les Princesses: mais toujours en présence du Curé, qui inscrit sur les regîstres de la Paroisse les actes qui se font en conséquence de ces cérémonies.

Quand le Roi dans un heureux évenement, comme à l'occasion de son Sacre, de la naissance d'un Prince, de sa premiere entrée dans une ville, ou de quelque victoire signalée, &c. donne la liberté à des prisonniers, c'est le Grand Aumônier qui est chargé de les délivrer.

Sa fonction primitive, & celle qui a donné le nom à sa dignité, est la distribution des Aumônes du Roi. Il dispose en conséquence de tous les fonds destinés à cet objet. Il a aussi l'intendance de l'Hôpital des Quinze-vingts de Paris, & de quelques autres Maisons.

Ses anciens appointemens sur l'état général de la maison du Roi, sont de 1200 liv. d'une part: 1200 l. de pension: 6000 l. pour son plat & sa livrée: 6000 l. en qualité de Commendeur de l'Ordre.

Les Chefs de la Chapelle de nos Rois, depuis Philippe I. jusqu'au tems où ils ont eû le titre de Grand Aumônier de France.

Eustache, Chapelain de Philippe I. 1067.
Roger, Evêque de Sées, Aum. de Louis VII. 1160.
Pierre, Chapelain de Philippe Auguste 1183.
Simon *de Sully*, Archichapelain du Roi 1226.
Guill. *de Senna*, Archichapelain du Roi 1287.
Gilles *de Pontoise*, Abbé de S. Denis, Archichapelain de Philippe le Bel, & des Rois ses Enfans.
Guill. *Morin*, Aumônier du Roi, vers 1321.
Guill. *de Feucheroles*, Aumôn. du Roi, vers 1340.
Jean *Droin*, Aumôn. du Roi Jean, vers 1355.
Michel *de Breïche*, Aumônier du Roi, Evêque du Mans 1351.

Il fit bâtir l'Eglise des Quinzevingts de Paris; ce qui a mis cet Hôpital sous la jurisdiction des Grands Aumôn. de France.

Geoffroi *le Bouteiller*, de Senlis, Premier Chapel. du Roi en 1360. Chancelier de l'Eglise de Chartres, Chanoine de la S. Chapelle.

Pierre *de Prouverville*, Aumônier du Roi 1371.
Michel *de Crênay*, Aumônier du Roi 1385.
Pierre *d'Ailly*, Evêq. de Cambray, Aumôn. du Roi vers 1391.
Jean *de Courtecuisse*, né en Normandie, Conseiller & Aumônier du Roi vers 1418. Il fut Evêq. de Paris, ensuite de Genève.
Gilles *des Champs*, Premier Chapel. du Roi 1411. Il fut Evêq. de Coutance & Cardinal: mort en 1418.
Etienne *de Montmorel*, Aumônier de Charles VII. vers 1422.
Jean *d'Auffy*, Aumôn. du Roi, Evêq de Langres.
Jean *de la Ballue*, Aumônier de Louis XI. Evêq. d'Evreux, Cardinal, mort en Italie en 1499.
Ange Catho *de Benevent*, Grand Aumônier de Louis XI. en 1476, Archev. de Vienne.
Jean *l'Huillier*, Aumônier du Roi, Doyen de l'Eglise de Paris, Ev. de Meaux, mort en 1500.
Jean *de Rely*, Aumôn. & Confeff. de Charles VIII. Ev. d'Evreux & d'Angers, mort en 1498.
Geoffroi *de Pompadour*, Grand Aumôn. du Roi vers 1485. Premier Préſident des Comptes, Ev. d'Evreux & du Puy.
François *le Roi Chargni*, Aumôn. du Roi en 1494.
Adrien *Gouffier*, Grand Aumôn. de François I. Ev. de Coutance & d'Alby, mort en 1523.
François *des Moulins de Rochefort*, Grand Aumôn. de François I. en 1519. depuis Evêq. de Condom.
Le Cardinal *le Veneur*, Grand Aumôn. du Roi en 1528. Ev. de Liſieux, mort à Rome en 1543.

Les Grands Aumôniers de France.

I. LE CARD. DE MEUDON (*Antoine Sanguin*) Archev de Toulouſe. C'eſt le premier qui ait eu le titre de *Grand Aumônier de France*. Il lui fut donné par Lettres Patentes de 1543. Ce Prélat travailla

négocier la paix avec l'Empereur Charles V. Il fut du nombre des ôtages donnés à ce Prince depuis la mort de François I. il mourut en 1559.

II. PIERRE DU CHASTEL, sous le regne de Henri II. Evêque de Tulles, puis de Mâcon, enfin d'Orléans: mort en 1551.

III. BERNARD DE RUTHIE, Abbé de Pontlevoi, Grand Aumônier en 1552: mort en 1556. il étoit frere d'un Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi.

IV. LOUIS DE BRESE', Thréſorier de la Sainte Chapelle de Paris: Grand Aumônier en 1559. mort en 1589.

V. JACQUES AMYOT, né à Melun en 1514. d'abord Religieux dans l'Abbaye de S. Ambroiſe de Bourges. Son Abbé ne voulant pas lui laiſſer enſevelir ſes talens dans le cloître, lui procura la connoiſſance d'un Secrétaire d'Etat, qui le produiſit à la cour de Marguerite, Ducheſſe de Berry, ſœur du Roi François I. Cette Princeſſe le fit profeſſeur en Grec & en Latin dans l'Univerſité de Bourges. Amyot ne ſe borna pas à enſeigner; il écrivit & fit pluſieurs traductions du Grec en François. Il préſenta ſon premier ouvrage à François I. Cet Eſſai lui valut l'Abbaye de Bellozane. Sous le regne ſuivant il fut envoyé au Concile de Trente en qualité de député du Roi. De Trente il paſſa à Rome, où ſon merite lui gagna l'amitié du Cardinal de Tournon: Ce Prélat de retour en France propoſa Amyot au Roi Henri II. pour précepteur des deux Princes ſes enfans, qui ont regné depuis ſucceſſivement ſous les noms de Charles IX. & de Henri III. Charles IX. ne fut pas plutôt monté ſur le Trône, qu'il combla ſon précepteur d'honneurs & de

biens. Il le fit Abbé de Saint Corneille de Compiegne, Ev. d'Auxerre; G. Aumônier de France. Henri III. son successeur ajoûta à toutes ces dignités celle de Commandeur de l'Ordre du S. Esprit dans la premiere institution de 1578. avec cette prérogative pour tous les Grands Aumôniers de France qu'ils seroient Commendeurs-nés de cet Ordre, sans être obligés aux preuves de Noblesse. Tant d'honneurs n'étouffèrent pas le goût d'Amyot pour l'étude; ce fut depuis sa plus brillante fortune qu'il mit la derniere main à ses traductions de Plutarque. Sur la fin de sa vie il fut disgracié & privé d'une partie de ses dignités. Il se retira dans son Diocèse où il mourut en 1693. âgé de 79. ans.

VI. RENAUD DE BEAUNE, d'abord Président des Enquêtes du Parlement de Paris; depuis Mr des Requêtes: ensuite Ev. de Mende. Chancelier du Duc d'Alençon en 1572. Archev. de Bourges en 1581. Grand Aumônier en 1592. Arch. de Sens en 1602. Mort en 1606. Il contribua beaucoup à la conversion du Roi Henri IV. Ce fut lui qui reçut la profession de foi de ce Prince dans l'Eglise de S. Denis.

VII. LE CARD. DU PERRON, (*Jacques Davy*) d'une famille noble de S. Lo en Basse-Normandie, Evêque d'Evreux & Archev. de Sens. G. Aumônier de Henri IV. Ambassadeur à Rome avec le Card. d'Ossat pour l'absolution du Roi. Ses parens étoient de la religion prétendue réformée. On sait avec quel succès il a combattu l'erreur dans laquelle il étoit né, & jusqu'où il a porté la science & le talent de la controverse. Pendant les États de Blois il avoit paru avec éclat devant la Cour: ce fut-là l'origine de sa fortune & de son élévation.

VIII. LE CARD. DE LA ROCHEFOUCAULT, (*François fils de Charles*) Soudoyen du Sacré Collége ; Evêq. de Clermont & de Senlis ; Abbé de Tournus & de Ste. Genevieve de Paris. Il contribua beaucoup à la reforme de cette Abbaye. Il y mourut en 1645. âgé de 88 ans : On y voit son tombeau.

IX. LE CARD. DE LYON (*Alph. Louis du Pleſſis Richelieu*, frere du célébre Cardinal de ce nom.) Il eut d'abord l'Evêché de Luçon qu'il quitta pour ſe faire Chartreux. Il fut depuis Arch. d'Aix & de Lyon ; Cardinal & Grand Aumônier en 1332. par la démiſſion du Cardinal de la Rochefoucault. Mort à Lyon en 1653. Son tombeau eſt dans l'Egliſe de la Charité de Lyon.

X. LE CARD. BARBERIN, Arch. de Reims, Ev. de Paleſtrine, Duc de Segni, Abbé de Saint Evroul, &c. Il étoit neveu du Pape Urbain VIII. qui le fit Cardinal en 1627. Il eut ſucceſſivement pluſieurs Légations, celles d'Avignon, d'Urbin, de Bologne, &c. Il fut Camerlingue du Saint Siége & Généraliſſime des Armées de la Ste. Egliſe contre les Princes ligués. Il avoit été Légat *à latere* en Piémont en 1629. Le Roi de France le choiſit en 1653. pour Protecteur des affaires du Royaume à la Cour de Rome. Il le nomma la même année Grand Aumônier, & en 1557. Archev. de Reims. Mort auprès de Rome en 1671. âgé de 64 ans. Il avoit aſſiſté à l'élection de quatre Papes, Innoc. X. Aléxandre VII. Clement IX. & Clement X.

XI. LE CARD. DE BOUILLON (*Emmanuel. Théodoſe de la Tour*) Abbé de Tournus, de Saint Pierre de Beaujeu, de S. Oüen de Rouen, de S. Amand en Flandre & de S. Vaaſt d'Arras ; créé Cardinal par Clement IX. en 1669. Fait G. Aumôn.

par Louis XIV. en 1671. Sacré à Rome Ev. d'Albano en 1689. Il étoit neveu du Vicomte *de Turenne*, & frere du Duc de Bouillon, Pair & Grand Chambelan de France. Il suivit le Roi à la conquête de la Hollande en 1672. Il assista à l'élection des Papes Clement X. Innoc. XI. Alexandre VIII. Innocent XII. Il fit la cérémonie de l'ouverture de la porte Sainte en 1699 à la place du Pape & du Doyen du S. Collége. Il fut privé en 1700. de la dignité de Grand Aumônier.

XII. LE CARD. DE COISLIN (*Pierre de Cambout*) Ev. d'Orléans en 1666. Cardinal en 1695. Grand Aumônier en 1700. Abbé de S. Victor de Paris, de S. Jean d'Amiens, de S. Gildas: Prieur d'Argenteuil, de Longpont, &c. Il assista à l'élection de Clement XI. en 1700. Il mourut en 1706. âgé de 70. ans.

XIII. LE CARD. DE JEANSON (*Toussaint de Forbin*) Ev. Comte de Beauvais, Pair de France. Etant Ambassadeur en Pologne en 1674. il contribua beaucoup à l'élection de Jean Sobieski. Ce Prince pour lui marquer sa reconnoissance lui offrit le Chapeau de Cardinal qui étoit à la nomination de la Couronne de Pologne. Il fut décoré de cette dignité en 1690. Après la mort du Pape il fut chargé des affaires de France auprès du S. Siége. Ses négociations terminerent enfin les différends de la Cour de Rome avec la nôtre. Il assista à l'élection du Pape Alexandre VIII. & à celle de Clement XI. auprès duquel il resta jusqu'en 1706. que le Roi le rappella en France & le nomma Grand Aumônier. Il mourut en 1713.

XIV. LE CARD. DE ROHAN (*Armand-Gaston de Rohan-Soubise*) créé Cardinal en 1712. Ev. & Prince de Strasbourg, Abbé de la Chaise-Dieu;

de Monstier en Argone, de Saint Vaast d'Arras & de Foigni; l'un des 40 de l'Académie Françoise; honoraire de l'Académie des Inscriptions: nommé Grand Aumônier en 1713. Mort en 1749.

XV. LE CARD. DE SOUBISE (*Armand de Rohan*, né en 1717.) Ev. & Prince de Strasbourg, Abbé de la Chaise-Dieu, &c. l'un des 40 de l'Académie Françoise. Il étoit frère du Prince de Soubise. Il porta d'abord le nom d'Abbé de Ventadour. Il fut sacré Evêque titulaire de Ptolémaïde en 1742. nommé Coadjuteur de Strasbourg la même année: créé Cardinal en 1747. fait Evêque de Strasbourg & Grand Aumônier de France en 1749: mort en 1756.

XVI. LE CARD. DE LA ROCHEFOUCAULT (*Frederic-Jerôme de Roye*, né en 1701.) Archev. de Bourges en 1729. Cardinal en 1747. du titre de Ste. Agnès hors-les-murs: Ambassadeur de France à Rome en 1748. Abbé & Supérieur général de l'Ordre de Cluny en 1747. Il étoit Coadjuteur de cette Abbaye dès 1738. Abbé Commendataire de Beaulieu en 1729. d'Aisnay en 1747. de S. Vandrille en 1755. Chargé par le Roi en 1755 du détail des affaires qui concernent la nomination aux Bénéfices: nommé Grand Aumônier en 1756. mort le 29 Avril 1757. & inhumé dans le chœur de l'Eglise de S. Sulpice. Il avoit présidé aux Assemblées générales du Clergé de 1750 & 1755.

ART. II. *Les Premiers Aumôniers du Roi.*

C'EST le second Officier Ecclésiastique de la Chapelle du Roi. Il est comme le Grand-Vicaire-né du Grand Aumônier, &

lorſque celui-ci eſt abſent, il en fait toutes les fonctions. Cette charge qui n'a été érigée en titre d'office que ſous le regne de François I. exiſtoit long-tems auparavant ſous une dénomination qui a ſouvent varié.

Ses appointemens ſont de 1200 l. par le Threſorier de la Maiſon : 6000 l. pour ſa dépenſe : 3000 l. de penſion au treſor Royal.

Premiers Aumôniers du Roi.

1. Jacques *Hamelain*, ſous François I.
2. Jean *de Gaigny*, ſous le même regne.
3. Bernard *de Rutie*, Abbé de Pont-le-Voy : depuis Grand Aumônier ſous François I. & Henri II.
4. Jean *le Hennuyer*, ſous Henri II. depuis 1554. juſqu'en 1557, & ſous Charles IX. fait Evêq. de Liſieux : il fut auſſi Confeſſeur de *Henri II.*
5. Pierre *de la Baulme*, Evêque de S. Flour ; ſous Henri III. en 1575.
6. Nicolas *Fumée*, Ev. de Beauvais.
7. Jacques *Davi*, Ev. d'Evreux, depuis Cardinal *du Perron*, Arch. de Sens & Grand Aumônier.
8. Bertrand *d'Echault*, Ev. de Bayonne, enſuite Arch. de Tours, Commendeur de l'Ordre du S. Eſprit ; ſous Henri IV. & Louis XIII.
9. Dominique *Seguier*, Evêque de Meaux ; frere du Chancelier de ce nom ; ſous Louis XIII.

Parmi les Prélats qui ont occupé cette place ſous les deux Regnes ſuivans ; l'on compte :

Pierre *de Camboût*, Duc *de Coiſlin*, Ev. d'Orléans, Cardinal en 1690. & Grand Aumônier en 1700.

Henri-Charles *de Coiſlin*, Evêque de Metz, neveu du précedent.

François, Duc *de Fitz-james*, Ev. de Soiſſons, pourvû en 1742.

Le Prince Conſtantin *de Rohan*, aujourd'hui Ev. & Prince de Strasbourg : pourvu en 1748.

CHAPITRE II.

LE MAISTRE DE LA CHAPELLE, ET CELUI DE L'ORATOIRE.

ART. I. *Le Maître de la Chapelle.*

C'EST CELUI qui a l'intendance de la Chapelle-Musique. Anciennement il y avoit une seconde Chapelle ; celle de Pleinchant : elle a été réunie à celle de Musique.

Celle-ci est de la plus grande antiquité. Toutes les Eglises du Royaume lui doivent la Musique tant vocale qu'instrumentale & même le chant réglé.

Le chant des anciens Gaulois étoit barbare. Clovis fit venir d'Italie le plus célébre Musicien qu'il y eut alors. Ce Musicien réforma le Chant de la Cour, & le reste du Clergé réforma le sien sur celui-ci.

Ce chant retomba bientôt après dans sa premiere barbarie. Charlemagne pour le réformer une seconde fois, pria le Pape Adrien I. de lui envoyer douze de ses Musiciens. Mais on dit que ces Italiens voulant que leur nation fût la seule qui possédât le talent & la gloire de la Musique, firent ensemble le complot d'apprendre aux François un chant bizarre.

De retour en France Charlemagne, dont les oreilles étoient accoutumées à la beauté du chant Italien & qui s'attendoit à le trouver établi dans ses Etats, fut fort étonné de l'étrange cacophonie qu'il y entendit.

Il envoya deux de ses Chapelains à Rome, pour y prendre de meilleures leçons sous les yeux du Pape, & se mettre en état d'en donner eux-mêmes à leurs compatriotes : par ce moyen la Musique passa les Monts, malgré la jalousie qui vouloit la retenir toute entiére en Italie.

C'est à cette époque qu'il faut rapporter le chant réglé & uniforme qui regne en France. L'Eglise de Paris, celles de Lyon & de Metz furent les premieres qui réformerent le leur.

La Chapelle-Musique étoit presque tombée sous les premiers Regnes de la troisiéme Race. François I. la rétablit & lui donna un Chef ou Maître de la Chapelle en 1543. Il a pour appointemens 1200 liv. payés par le Thrésorier des menus plaisirs : 3000 l. à la Chambre aux deniers : 1500 liv. au Thrésor Royal.

On verra dans le Chapitre IV. les Officiers dont cette Chapelle est composée, & les cérémonies qu'on y observe.

Maîtres de la Chapelle-Musique.

1. Le Card. *de Tournon*, Arch. d'Ausch ; depuis 1543. jusqu'en 1547.
2. Pierre *de Carret*, Ev. de Cahors, sous Henri II. depuis 1547. jusqu'en 1553.
3. L'Abbé *de S. Amand*, sous le même regne.

4. Un Ev. d'Auxerre de la Maiſon *d'Inteville*.
5. Jean *de la Rochefoucault*, ſous Henri II. François II. & Charles IX.
6. François *de la Rochefoucault*, neveu du précédent, Abbé de Tournus, Ev. de Clermont.
7. Philippe *du Bec*, Arch. de Reims.
8. *de l'Etang*, Ev. de Lodeve, dep. Ev. de Carcaſſ.
9. Jean Franç *de Gondi*, premier Arch. de Paris.
10. Cyrus *de Villers la Faye*, Abbé de Jaſſin.

M. *le Tellier*, Arch. de Reims, & le Cardinal *de Polignac* ont poſſédé cette charge ſous le Regne de Louis XIV.

Charles le Tonnellier *de Breteuil* en fut pourvu en 1716, ſur la démiſſion volontaire du précédent.

Maître de la Chapelle actuel.

Louis Gui Guerapin *de Vaureal*, Ev. de Renne, ancien Ambaſſadeur à la Cour de Madrid, Grand d'Eſpagne, &c. l'un des 40 de l'Académie Françoiſe, &c. pourvu en 1732.

ART. II. *Le Maître de l'Oratoire.*

NOS ROIS ont toujours eû un Oratoire diſtingué de leur Chapelle. Ils entendoient la Meſſe en public dans leur Chapelle & en particulier dans leur Oratoire. Celui-ci étoit placé dans l'intérieur de leur appartement : ils en avoient auſſi hors de leurs palais. La charge de Maître de l'Oratoire étoit alors ſi importante, que pluſieurs, & entr'autres le Préſident Fauchet ont confondu celui qui la poſſédoit avec l'Archichapelain.

Elle fut érigée en titre d'office par François I. Louis XIII. se fit une loi d'assister tous les jours à la Messe en public. Ses deux successeurs ont suivi son exemple. Depuis ce temslà le Maître de l'Oratoire n'a presque plus de fonctions : ses appointemens sont de 1200 l. sur le thrésor de la Maison, & de 3600 l. à la Chambre aux deniers.

Maîtres de l'Oratoire.

1. Un Evêque de Bazas en 1523. sous François I.
2. Un Evêque d'Orléans, sous le même regne.
3. Le Cardinal *de Meudon* en 1540. sous le même regne. Il fut depuis Grand Aumônier.
4. Jacques *d'Annebault*, en 1546. sous le même regne. Il fut depuis Cardinal.
5. Pierre *Palmier*, Arch. de Vienne en 1547. sous Henri II.
6. Louis *Guillard*, Ev. de Chalon, sous le même regne en 1559. & sous Charles IX. en 1561.
7. Pierre *de Gondi*, Ev. de Paris; sous Charles IX. Henri III. & Henri IV.
8. Henri *de Gondi*, depuis Cardinal de Retz; sous Henri IV. & Louis XIII.
9. *de Rieux*, Ev. de Léon; sous Louis XIII.
10. Philippe *de la Fontaine*, Abbé de S. Leger, de Mortemer & de Marsillac; sous Louis XIII. & Louis XIV.
11. Nicolas *de Mazure*, Protonotaire du S. Siége, Curé de S. Paul de Paris; sous Louis XIV.

. . . . . .

Ceux de leurs Successeurs dont nous avons connoissance, sont:

Un Evêque d'Agde.
M. *de Valbelle*, Evêque de S. Omer, auparavant Evêque d'Aleth.

M. l'Abbé *de Valbelle*, neveu du précedent, Doyen de S. Omer; depuis Ev. de ce Diocèse.
M. *de Vaureal*, depuis Evêque de Rennes.
Charles-Philippe *Hulnoſtain*; pourvu en 1745.
M. le Comte *de Bouillé*, Doyen de l'Egliſe de Lyon; pourvu en 1748.

Maître de l'Oratoire Actuel.

M. l'Abbé *de Peguilhan de l'Arbouſt*, Abbé de S. Chinian, Vicaire Général de Meaux.

CHAPITRE III.

LES CONFESSEURS DE NOS ROIS.

PLUSIEURS ont prétendu que le Confeſſeur n'avoit commencé à être membre de la Chapelle que ſous S. Louis. Mais il jouïſſoit de la plus grande autorité ſur le Clergé de la Cour dès le regne de Philippe Auguſte. Il paroît même qu'il étoit alors ce qu'étoient avant lui l'Apocriſaire & l'Archichapelain, & ce que ſont aujourd'hui le Grand Aumônier, le Maître de la Chapelle & le Maître de l'Oratoire. Ce ſentiment eſt juſtifié par les états de la Maiſon du Roi ſous les regnes de Philippe Auguſte & de Philippe le long. Dans les actes de ce tems-là il eſt nommé avant l'Aumônier: & des ſix chambres marquées par les fourriers du Roi, le Confeſſeur avoit la premiere après le Chancelier, l'Aumônier n'avoit que la troiſiéme. Le premier Officier Eccléſiaſtique de la Cour qui ait été Cardinal eſt le Confeſſeur. Cette

prééminence du Confesseur sur les Officiers de la Chapelle a duré jusqu'à Charles VIII. Aujourd'hui il n'est plus que le quatriéme.

On ne commence à connoître bien exactement les Confesseurs de nos Rois qu'au regne de S. Louis. *S. Gilles* étoit Confesseur de Charlemagne: *Gilduin*, premier Abbé de S. Victor, l'étoit de Louis le Gros.

Confesseurs de Saint Louis.

Robert *Sorbon*, premier fondateur de la Sorbonne.

Le B. H. Bartelemy *de Bragance*, Dominicain, Maître du Sac. Palais sous Innoc. IV. Evêque de Vicence, Patriarche de Jerusalem.

Bartelemi *de Tours*, Dominic. Definiteur avec S. Thomas d'Aquin au Chap. général de Londres en 1263.

Mathieu *de Vendosme*, 45e. Abbé de S. Denis.

Un Archevêque de Tyr.

Geoffroi de Beaulieu *de Beromas*, Dominic. Il administra à S. Louis les derniers Sacremens. Il écrivit depuis la vie de ce Prince.

Saint Louis avoit pris aussi un Confesseur chez les Cordeliers. Il avoit une telle affection pour l'Ordre de S. François & celui de S. Dominique, qu'il fit élever ses deux enfans nés dans la Terre Sainte, l'un chez les Cordeliers, l'autre chez les Dominicains.

Confesseurs de Philippe III. dit le Hardi.

Mathieu *de Vendosme*, le même qui avoit été Confesseur de S. Louis.

Laurent *le François*, Dominicain.

Confesseurs de Philippe IV. dit le Bel.

Nicolas *de Goran.*
Nicolas *de Freauville*, Cardinal en 1305.
Ymbert, qui fut depuis Confesseur de Charles IV.
Guillaume *de Paris*, Inquisiteur général.
François *de Jacques*, d'Ascoli en Italie.
Regnauld *d'Aubigni.*
Ces 6. Confesseurs étoient de l'Ordre de S. Dominique.

Confesseur de Louis X. dit Hutin.

Wibert *Bonelly*, Dominicain.

Confesseurs de Philippe V. dit le Long.

Renauld *d'Aubigni*, qui l'avoit été de Philippe IV.
Jean *du Temple*, Dominicain.
Nicolas *de Clermont*, Dominicain.

Confesseurs de Charles IV. dit le Bel.

Wibert *Bonelly*, qui l'avoit été de Louis X.
Ymbert, qui l'avoit été de Philippe IV.

Confesseurs de Philippe VI. de Valois.

Nic. *de Goran*, qui l'avoit été de Philippe le Bel.
Vincent *de Bourgogne*, Dominicain.
Pierre *de Trigni*, Ev. de Senlis, Dominicain.

Confesseurs du Roi Jean.

Guillaume *de Rancé*, Domin. Ev. de Sées, en 1362.

Adam *de Nemours*, Ev. de Senlis, en 1369.
Le P..... l'un des exécuteurs testamentaires du Roi. Archon croit que c'étoit un P. Malirat; mais Malirat étoit mort Evêq. de Vence en 1310.

Confesseurs de Charles V.

Pierre *de Villiers*, Dominic. Ev. de Nevers, ensuite de Troyes, mort en 1377.
Maurice *de Coulange*, Dominic.
On croit que Raoul *de Presle*, Fondateur du Coll. de ce nom, étoit aussi Confesseur de ce Roi.

Confesseurs de Charles VI.

Le même Maurice *de Coulange*, Evêq. de Nevers, Grand Pénit. de Clement VII.
Guill. *de Valen*, *de Valence*, *de Valon* ou *d'Avalon*. On lui donne ces quatre noms : d'abord Evêq. de Bethléem; ensuite Ev. d'Evreux en 1389.
Michel de *Cernay* ou de *Cresnay*, Cardinal.
Jean *Manchon*, & Gilles *des Champs*.

Confesseurs de Charles VII.

Un Evêque de Castres, vers 1439.
Christophe *d'Harcour*, Ev. de Chartres.
Mathieu *Renault*, Eveq. de Terrouene, vers 1450.
Jean *d'Aussy*, Ev. de Langres.
Robert *Baigard*, Dominicain.
Girard *Matheri*, qui le fut depuis de Henri II.
Louis *de Masure*, Docteur de Sorbonne.

Confesseurs de Louis XI.

Pierre *Bard*, Celestin.
Louis *de Masure*, Docteur de Sorbonne.
Jean *Balue*, Evêque d'Evreux, Cardinal, Aumônier & Confesseur du Roi.

Confesseurs de Charles VIII.

Yves *Maichue*, Dominicain.
Jean *de Rely*, Chanoine de l'Eglise de Paris, ensuite Evêque d'Angers.

Confesseurs de Louis XII. dit le Pere du Peuple.

Louis *Chantereau*, Augustin, Ev. de Mâcon.
Le P. Laurent *Bureau*, Carme., Ev. de Sisteron.
Le même Yves *Maichue*, Ev. de Rennes, en 1506. On a informé pour sa Béatification.
Jean *Clerée*, en 1504. élu Général des Dominicains en 1507. mort la même année.
Antoine *de Furno* ou *du Four*, Ev. de Marseille, en 1507. mort en 1509.
Guillaume *Parvi* ou *le Petit*, Dominicain, Inquisiteur général.

Confesseurs de François I.

Le même Guill. *Parvi*, nommé par ce Prince Arch. de Bourges l'an 1519. en vertu du Concordat: Mais il céda son droit, & fut sacré Ev. de Troyes en 1520. transferé à Senlis en 1528. mort en 1536.
Nicolas *Cossart*, & Henry *le Maire*.

*

Confeſſeurs de Henri II.

Jean *de Guiencourt*, Ab. de S. Georges de Roüen.
Jean *Hennuyer* en 1557. Domin. Ev. de Liſieux.
Creſpin *de Brichanteau*, Bénédictin de S. Denis en France, Ab. de S. Vincent de Laon, Ev. de Senlis.

Confeſſeur de Charles IX.

Guillaume *Ruzé*, Ev. d'Angers.

Confeſſeurs d'Henri III.

Le même Guillaume *Ruzé*.
Le P. Claude *Matthieu*, Jéſ. natif de Lorraine.
Le P. Edmond *Auger*, Jéſuite, originaire de Sezanne en Brie. On rapporte que Henri III. qui faiſoit lire pendant ſes repas & ſes heures de loiſir, demandoit: *pourquoi les livres étoient plus beaux quand Maître Edmond Auger liſoit.*

Confeſſeurs de Henri IV.

René *Benoît*, Curé de S. Euſtache, depuis Ev. de Troyes.
Le P. *Coton*, Jéſuite, né à Neronde en Forés de Parens Nobles, en 1564. nommé Confeſſeur du Roi en 1604.

Sous les trois Regnes ſuivans nos Rois choiſiſſent leurs Confeſſeurs parmi les Jéſuites.

Confeſſeurs de Louis XIII.

Le même P. *Coton*, juſqu'en 1617.

Le P. Jean *Arnoux*, de Riom en Auvergne.

Le P. Gaſpard *Seguiran*, né en Provence d'une Famille Noble & diſtinguée dans la Robe & dans l'Épée.

Le P. Jean *Suffren*, de Salon en Provence. Il étoit en même tems Confeſſeur de la Reine Mere. Cette Princeſſe ſortant du Royaume, le P. Suffren demanda au Roi la permiſſion de la ſuivre, lui diſant: *qu'il ne manqueroit pas de Confeſſeurs dans ſon Royaume; mais que la Reine, dans ſon exil avoit beſoin de conſolateur.* Il mourut à Fleſſingue en 1641.

Le P. Alexandre *Jari*, de Poitiers.

Le P. Charles *Maillart*, de Bellay.

Le P. Jacques *Gourdon*, Ecoſſois, mort en 1641.

Le P. Nicolas *Cauſſin*, de Troyes en Champagne.

Le P. Jacques *Syrmond*, de Riom en Auvergne, depuis 1637 juſqu'en 1642.

Le P. Jacques *Dinet*, de Moulins, juſqu'à la mort de Louis XIII.

Confeſſeurs de Louis XIV.

Le P. Charles *Paulin*, d'Orléans, mort en 1563.

Le P. François *Annat*, né en 1590. dans le Rouergue. Il remplit ce poſte pendant ſeize ans, & le quitta volontairement en 1570. Il mourut quatre mois après.

Le P. Jean *Ferrier*, né dans le Rouergue, mort en 1674.

Le P. Franç. *de la Chaiſe*, petit neveu du P. Cotton, d'une Famille Noble du Forés: nommé en 1675. mort en 1709. âgé de 85. ans. Il avoit dirigé la conſcience du Roi l'eſpace de 34. ans.

Le P. Michel *le Tellier*, né à Vire en Normandie, Confeſſeur du Roi depuis 1709. juſqu'en 1715. c'eſt-à-dire, juſqu'à la mort du Roi. Ce Religieux mourut au Collége de la Fleche en 1719.

Confeſſeurs de Louis XV.

L'Abbé *Fleury*, Prieur d'Argenteuil, ancien Sous-precepteur des Enfans de France, nommé & préſenté au Roi par M. le Régent en 1716. C'eſt le célébre Auteur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

Le P. Claude-Bertrand *de Lignieres*, natif de Tours d'une Famille diſtinguée dans la Robe, nommé en 1722.

Le P. *Peruſſeau*, mort en 1753.

Confeſſeur actuel de Sa Majeſté.

Le R. P. *Deſmareſt*, nommé en 1753.

CHAPITRE IV.

AUMOSNIERS DE QUARTIER.

L'INSTITUTION des Aumôniers eſt du regne de Charles VIII. Ils ont ſuccédé à ceux qui étoient appellés *Clerici de latere.*

Leur fonction eſt d'aſſiſter au lever & au coucher du Roi pour faire ſa priére, de ſe trouver au commencement & à la fin de ſes repas pour dire le *Benedicite* & les Graces. A l'Egliſe ils lui préſentent ſon livre de priéres, & le Roi leur donne ſes gants & ſon chapeau à garder. Ils y occupent toujours le côté droit, tandis que les Evêques & les autres Prélats qui ne ſont pas de la Chapelle n'ont que le côté gauche.

Dans les cérémonies où le Roi & la Reine ſe trouvent enſemble, ce ſont les Aumôniers

du Roi qui font toutes les fonctions. Ceux de la Reine ne sont que spectateurs ; ceux du Roi prétendent même avoir seuls le droit de porter le rochet sous le manteau dans la Chapelle.

Quand ils ont fini leur quartier chez le Roi, ils passent chez M. le Dauphin, chez M. le Duc de Bourgogne & les Enfans de France, & chez Mesdames.

Aumôniers de Quartier.

M. l'Abbé de Raigecourt.
M. l'Abbé de Lascaris.
M. l'Abbé de la Châteigneraye.
M. l'Abbé de Barral.
M. l'Abbé de Sainte-Aldegonde.
M. l'Abbé du Chastel.
M. l'Abbé de Chabannes.
M. l'Abbé de Scey-Montbeillard.

CHAPITRE V.

LES PREDICATEURS DU ROI.

Ils étoient anciennement membres de la Chapelle & leur nombre étoit pour l'ordinaire fixé à huit. Nos Rois donnoient ces places aux plus habiles Théologiens de leur Royaume. Jean de Verdun, Bénédictin de l'Abbaye de S. Denys, étoit Prédicateur en titre de Charles IX. Arnauld Sorbin, connu sous le nom de Ste. Foi, Evêque de Nevers,

l'étoit de ce même Prince & de ſes ſucceſſeurs Henri III. & de Henri IV. le P. Dinet Minime, enſuite Evêque de Mâcon ; le P. Portugay Cordelier, Evêque de Sées ; Pierre Fenoillet, Ev. de Montpellier, & le ſavant Coeffeteau Dominicain, Evêq. de Marſeille l'étoient d'Henri IV. Aujourd'hui le G. Aumônier choiſit parmi les meilleurs Prédicateurs ceux qui doivent remplir cette fonction.

Voici un état de tous ceux qui ont prêché devant le Roi depuis l'année 1700. Outre l'Avent & le Carême on ne prêche devant Sa Majeſté que le jour de la Pentecôte & celui du Jeudi-Saint. On ne ſera pas fâché de voir paſſer en revue les Prédicateurs célébres qui ont paru en France depuis le commencement du ſiécle. Pour rendre le Recueil plus complet nous y joignons ceux qui ont prononcé le Panégyrique de Saint Louis dans la Chapelle du Louvre devant l'Académie Françoiſe. Il eſt peu de Prédicateurs diſtingués qui n'aient paru dans quelqu'une de ces occaſions.

ART. I. *Prédicateurs qui ont prêché l'Avent ou le Carême devant le Roi. Le premier eſt le Prédicateur de l'Avent : le ſecond celui du Carême.*

1700 { le P. Maſſillon.
l'Abbé Boileau.

1701 { le P. Maure, *Oratorien.*
le P. Maſſillon.

1702

1702 { le P. Bonneau, *Jéſuite.*
le P. Gaillard, *Jéſuite.*

1703 { D. Jerôme, *Feuillant.*
le P. Lombard, *Jéſuite.*

1704 { le P. de la Rue, *Jéſuite.*
le P. Maſſillon, *Orat. dep. Ev. de Clerm.*

1705 { le P. Maure, *Oratorien.*
le P. Gaillard, *Jéſuite.*

1706 { l'Ab. de la Croix, *Chap. de S. M.*
le P. de la Ruë, *Jéſuite.*

1707 { le P. Pallu, *Jéſuite.*
le P. Gaillard, *Jéſuite.*

1708 { Poncet de la Riviére, *Ev. d'Angers.*
le P. de la Rue, *Jéſuite.*

1709 { le P. Quinquet, *Théatin.*
l'Abbé Anſelme.

1710 { le P. de la Rue, *Jéſuite.*
le P. Gaillard, *Jéſuite.*

1711 { le P. Poiſſon, *Cordelier.*
le P. Quinquet, *Théatin.*

1712 { le P. Gaillard, *Jéſuite.*
le P. de Canapeville, *Jéſuite.*

1713 { le P. de la Rue, *Jéſuite.*
le P. Quinquet, *Théatin.*

1714 { le P. Ron, *Jéſuite.*
les PP. Gaillard & de la Rue, *Jéſuites.*

1715 { l'Abbé Prevôt.
l'vêque d'Angers.

1716 { le P. Cortonay, *Jéſuite.*
le P. Gaillard, *Jéſuite.*

1717 { le P. Bourſault, *Théat.*
les PP. Maſſillon & Terraſſon, *Orator.*

1718 { le P. Surian, *Oratorien.*
le P. Maſſillon, *Oratorien.*

1719 { le P. Portail, *Oratorien.*
le P. Surian, *Oratorien.*

1720 { l'Abbé de Barcos, *Vicaire gén. de Lyon.*
le P. Bourſault, *Théatin.*

1721 { le P. Quinquet, *Théatin.*
l'Abbé Prevôt, *Chan. de Chartres.*

1822 { le P. d'Ardenne, *Doctrinaire.*
le P. Portail, *Oratorien.*

1723 { le P. Boyer, *Théat. dep. Ev. de Mirepoix.*
le P. d'Ardenne, *Doctrinaire.*

1724 { l'Abbé Couturier, *Chan. de S. Germ. l'Aux.*
le P. Raphael de Paris, *Capucin.*

1725 { le P. Surian, *Oratorien.*
le P. Quinquet, *Théatin.*

1726 { l'Abbé de la Pauſe.
le P. Boyer, *Théatin.*

1727 { l'Abbé Hardouin.
le P. Surian, *Oratorien.*

1728 { l'Ab. Prevôt, *Chan. de Chartres.*
l'Ab. Couturier, *Chan. de S. Germ. l'Aux.*

1729 { l'Abbé de Ciceri.
le P. Boyer, *Théatin.*

1730 { le P. Segaud, *Jésuite.*
l'Affiteau, *Evêque de Sisteron.*

1731 { le P. Cortonay, *Jésuite.*
le P. Perusseau, *Jésuite.*

1732 { le P. Bourfault, *Théatin.*
le P. Segaud, *Jesuite.*

1733 { le P. Julien, *Recolet.*
le P. le Fevre, *Jésuite.*

1734 { le P. Couvrigny, *Jésuite.*
le P. Tainturier, *Jésuite.*

1735 { l'Ab. Poncet de la Riv. *dep. Ev. de Troyes.*
le P. Ingoult, *Jésuite.*

1736 { l'Abbé Hardouin, *Chanoine de Sens.*
le P. Godolet, *Oratorien.*

1737 { le P. d'Hericourt, *Théatin.*
le P. Julien, *Recolet.*

1738 { le P. de Neuville, *Jésuite.*
le P. Segaud, *Jésuite.*

1739 { le P. de Menoux, *Jésuite.*
l'Abbé Hardouin, *Chan. de Sens.*

1740 { le P. Pons, *Jésuite.*
le P. de Neuville, *Jésuite.*

1741 { le P. Renaud, *Jacobin.*
le P. d'Hericourt, *Théatin.*

1742 { le P. Pleury, *Jésuite.*
le P. Tainturier, *Jésuite.*

1743 { l'Ab. Adam, *Curé de S. Barthelemi.*
le P. Chatillon, *Jésuite.*

1744 { le P. Cuny, *Jésuite.*
le P. Pons, *Jésuite.*

1745 { le P. de Beauvais, *Jésuite.*
le P. Segaud, *Jésuite.*

1746 { l'Abbé Hardouin, *Chan. de Sens.*
le P. de Neufville, *Jésuite.*

1747 { le P. Imbert, *Théatin.*
le P. d'Hericourt, *Théatin.*

1748 { le P. Griffet, *Jésuite.*
le P. Tainturier, *Jésuite.*

1749 { l'Abbé Josset, *Ch. de Metz.*
l'Abbé Adam, *Curé de S. Bart.*

1750 { le P. Laugier, *Jésuite.*
le P. de Beauvais, *Jésuite.*

1751 { l'Abbé Poulle.
le P. Griffet, *Jésuite.*

1752 { l'Abbé Froquieres, *Théologal de Noyon.*
le P. Dumas, *Jésuite.*

1753 { l'Ab. de Boismont, *Ch. de Roüen.*
D. Senfaric, *Bénédictin.*

1754 { le P. Culhiat, *Jésuite.*
le P. Laugier, *Jésuite.*

1755 { le P. de Neufville, *Jésuite.*
le P. Griffet, *Jésuite.*

1756 { l'Abbé de la Tour-du-Pin.
l'Abbé de Boismont.

1757 { l'Abbé du Pont, *Clerc de la Chapelle.*
le P. de Neufville, *Jésuite.*

Avent prochain, le ***
Carême prochain, le P. Chapelain, *Jésuite.*

ART. II. *Prédicateurs qui ont prêché la Cêne devant le Roi.*

1700 l'Abbé de la Chateigneraye.
1701 l'Abbé de la Roche, *Archid. de Paris.*
1702 . . . . . .
1703 l'Abbé Mongin, *dep. Ev. de Bazas.*
1704 l'Abbé Miton.
1705 l'Abbé Prevôt.
1706 l'Abbé du Chesne.
1707 le P. Quinquet, *Théatin.*
1708 l'Abbé de Conflans, *Vicaire gén. de Soissons.*
1709 l'Abbé Robert.
1710 l'Abbé de Montal, *Doyen de Beauvais.*
1711 le P. Capitan, *Barnabite.*
1712 l'Abbé Lopis de la Farre.
1713 . . . . . .
1714 l'Abbé d'Argentré, *Aumônier du Roi.*
1715 l'Ab. Fossard, *Vicaire gén. d'Evreux.*
1716 l'Ab. de Bollioud.
1717 l'Abbé Bion.
1718 l'Abbé Rieutort
1719 le P. Beguin, *de la Merci.*
1720 l'Ab. de Bourdon, *Chapelain du Roi.*
1721 l'Abbé de la Motte la Myre.
1722 l'Abbé Huerne, *Chanoine de Sens.*
1723 l'Abbé de Montalet.
1724 l'Abbé du Rosay, *Théolog. de Soissons.*
1725 l'Abbé Charaud.
1726 l'Abbé de la Nux, *Théologal de Toul.*
1727 l'Abbé Monrang.
1728 l'Abbé Burgevin, *Thréf. de S. J. l'Hôpital.*

1729 le P. Toulouſe, *Jacobin.*
1730 le P. J. François, *Capucin.*
1731 l'Abbé Seguy.
1732 l'Abbé Pichault, *Théologal de Meaux.*
1733 l'Abbé Poncet, *Vicaire gén. de Sées.*
1734 le P. Painchinat, *Cordelier.*
1735 l'Abbé des Jardins.
1736 l'Abbé Tello.
1737 l'Abbé Rouſtille, *Chan. d'Angers.*
1738 l'Abbé de Ciceri.
1739 le P. Benjamin, *Capucin.*
1740 l'Ab. Froquieres, *Curé du Dioc. de Beauvais.*
1741 le P. Imbert, *Théatin.*
1742 le P. Bergeron, *Recolet.*
1743 le P. Duru, *Cordelier.*
1744 le P. Hiacynte, *Capucin.*
1745 l'Ab. Clement, *Aumônier du Roi de Pologne.*
1746 l'Abbé de Bery, *Chan. de Toul.*
1747 l'Abbé Borde de Charmoy.
1748 le P. le Fraire, *Cordelier.*
1749 l'Abbé Veres.
1750 l'Abbé Couturier, *C. de Chamarantes.*
1751 l'Abbé Berthier, *Vicaire gén. de Troyes.*
1752 l'Ab. de la Riviére, *Chan. de S. Mery.*
1753 D. Senſaric, *Bénédictin.*
1754 le P. Sutil.
1755 l'Abbé de Tremouilhe, *Théolog. de Tours.*
1756 l'Abbé Bon, *Théol. de Noyon.*

ART. III. *Prédicateurs qui ont Prêché la Pentecôte devant le Roi.*

1700 l'Abbé Gaillard.
1701 l'Abbé Grimaux.
1702 le P. de la Boiſſiére, *Oratorien.*

1703 l'Abbé Baſtide.
1704 l'Abbé de la Croix, *Chap. de Sa Majeſté.*
1705 l'Abbé Pernault, *Clerc de la Chap.*
1706 l'Abbé de la Pariſiére.
1707 l'Abbé Prevôt.
1708 le P. Riviere, *Jéſuite.*
1709 le P. Drugeon, *Jacobin.*
1710 l'Abbé de Conſtans.
1711 l'Ab. de Goiſenvaux, *Ab. de Chalivoy.*
1712 l'Ab. de Cambefort, *Curé de Bonnes Nouv.*
1713 l'Abbé Meron.
1714 l'Abbé Couſturiet.
1715 l'Abbé Gobert.
1716 l'Abbé Favier.
1717 le P. Chanan, *Antonin.*
1718 le P. d'Ardenne, *Doctrin.*
1719 l'Abbé Guyot.
1720 l'Abbé de la Nux, *Théolog. de Toul.*
1721 l'Abbé Eſtor.
1722 l'Abbé Aulanier.
1723 l'Abbé Cheret, *Chanoine de Chartres.*
1724 l'Abbé de Montfort.
1725 l'Abbé Ciceri.
1726 l'Abbé le Bœuf, *Chapelain du Roi.*
1727 le P. Marié, *Mathurin.*
1728 l'Abbé Eſtor.
1729 l'Abbé Huerne, *Chan. de Sens.*
1730 l'Abbé de la Ruë, *Chanoine de Tournai.*
1731 l'Abbé Cauſſe.
1732 le P. Hericourt, *Théatin.*
1733 le P. Guilleaume, *Auguſtin déchauſſé.*
1734 l'Abbé Billard.
1735 l'Abbé Ragon, *Chapel. de la D. d'Orléans.*
1736 l'Abbé d'Orvalle, *Théologal de Sées.*
1737 le P. Dureau, *Cordelier.*
1738 le P. Jouvenet, *Cordelier.*
1739 l'Abbé Loguer, *Doyen de Mantes.*
1740 . . . . . .

1741 l'Abbé le Fevre, *Théologal de Verdun.*
1742 l'Abbé Desjardins, *Curé de Franconville.*
1743 D. Hermant, *Feuillant.*
1744 l'Abbé Forto.
1745 l'Abbé Dufuau, *Chan. de S. Denis.*
1746 le P. du Laurent, *Carme du G. C.*

Nᵃ. *Ces deux années* 1745. *&* 1746. *la Pentecôte ne fut prêchée que devant la Reine; le Roi étant à la tête de ſes armées.*

1747 l'Abbé Bardonnet, *Chap. du Roi.*
1748 l'Abbé de Bery, *Vicaire gén. de Toul.*
1749 l'Abbé de la Riviere, *Chan. de S. Mery.*
1750 l'Abbé Varé, *de la Maiſon de Sorbonne.*
1751 le P. Sutil, *Chan. Regulier.*
1752 l'Abbé Dupont, *Clerc de la Chapelle.*
1753 l'Abbé de la Riviere, *Clerc de la Chapelle.*
1754 le P. Couterot, *Barnabite.*
1755 l'Abbé Berthier, *Vicaire gén. de Troyes.*
1756 l'Abbé Talbert, *Chanoine de Beſançon.*
1757 l'Ab. de Cambaceres, *Vic. gén. de Beziers.*

ART. IV. *Prédicateurs qui ont prononcé le Panégyrique de S. Louis, dans la Chapelle du Louvre, devant l'Acad. Françoiſe.*

1700 le P. de la Roche, *Oratorien.*
1701 l'Abbé Mongin, *depuis Ev. de Bazas.*
1702 l'Abbé de la Roche, *Archid. de Paris.*
1703 l'Abbé Miron.
1704 l'Ab. de Dromeſnil, *dep. Ev. de Verdun.*
1705 l'Abbé Prevôt.
1706 le P. de S. Jacques, *Antonin.*
1707 l'Ab. de Cambefort, *Curé de Bonne-Nouv.*

1708 l'Abbé de la Farre.
1709 l'Abbé Fournier.
1710 l'Abbé du Buisson.
1711 l'Abbé Germain.
1712 le P. Boursaut, *Théatin.*
1713 l'Abbé Bignon, *de l'Académie Françoise.*
1714 le P. Poisson, *Cordelier.*
1715 l'Abbé Bion.
1716 l'Abbé Favier.
1717 l'Abbé Prevôt.
1718 l'Abbé de Cheret.
1719 le P. Quinquet, *Théatin.*
1720 le P. Portail, *Oratorien.*
1721 l'Abbé de Ciceri.
1722 le P. Surian, *Oratorien.*
1723 l'Abbé Charost.
1724 l'Abbé de Chance.
1725 D. Jerosme, *Feuillant.*
1726 l'Abbé Guichon.
1727 l'Abbé Couturier, *Chan. de S. Germ. l'Aux.*
1728 l'Abbé de la Pause.
1729 l'Abbé Seguy.
1730 l'Ab. Ragon, *Chap. du Duc d'Orléans.*
1731 l'Abbé Laizeau.
1732 l'Abbé du Resnel.
1733 le P. Tournemine, *Jésuite.*
1734 l'Abbé Poncet, *dep. Ev. de Troyes.*
1735 l'Abbé de Rozey, *Archid. de Soissons.*
1736 l'Abbé Billard.
1737 le P. Perusseau, *Jésuite.*
1738 l'Abbé de Villefont.
1739 l'Abbé de S. Vincent.
1740 l'Abbé Leonard.
1741 l'Abbé Artaud, *dep. Ev. de Cavaillon.*
1732 l'Abbé Conti, *Chan. de Villiers-Fort-Oiseau.*
1743 le P. Griffet, *Jésuite.*
1744 l'Ab. de Lecluse des Loges.
1745 l'Abbé Clement.

1746 l'Abbé le Couturier, *C. d'Armancour.*
1747 l'Abbé Josset, *Chan. de Metz.*
1748 l'Abbé Poulle.
1749 l'Abbé d'Arty.
1750 l'Ab. de Boismont, *Chan. de Rouën.*
1751 l'Abbé de la Tour-du-Pin.
1752 le P. de Neufville, *Jésuite.*
1753 l'Abbé Bon, *Théol. d'Autun.*
1754 l'Abbé de Cambacerez.
1755 l'Abbé Talbert, *Chan. de Besançon.*
1756 l'Abbé Palerne.

CHAPITRE VI.

LES CHAPELAINS ET LES CLERCS DE CHAPELLE.

LA fonction des Chapelains est de célébrer la Messe devant le Roi : & celle des Clercs de Chapelle de la servir. On en distingue deux sortes : ceux *de la Chapelle & Oratoire*, & ceux *de la Chapelle Musique*. Les premiers sont pour les Messes basses : les seconds pour les Grandes Messes & l'Office solemnel.

ART. I. *Les Chapelains de la Chapelle & Oratoire du Roi.*

ILS n'avoient ci-devant que le titre de *Chapelains* ou *de Clercs de l'Oratoire*; parce

qu'ils ne faisoient leurs fonctions que dans l'Oratoire du Roi. Les jours que S. M. entendoit la Messe dans sa Chapelle, la Messe étoit toujours célébrée par les Officiers de la Musique, ou du Plein-chant.

Nos Rois s'étant mis dans l'usage d'entendre tous les jours la Messe en public, on réserva les Officiers de la Musique pour les Messes solemnelles; & ceux de l'Oratoire furent chargés de célébrer toutes les Messes basses qui se diroient dans la Chapelle devant S. M. c'est ce qui leur a fait ajoûter dans leur titre *la Chapelle* à l'Oratoire. On dit aujourd'hui un Chapelain, un Clerc *de la Chapelle & Oratoire du Roi.*

Les Chapelains sont au nombre de huit. Ils servent deux par chaque quartier; ces deux ont chacun leur semaine. Celui qui n'est point de semaine a droit de suivre le Roi à la Messe & de se placer immédiatement après les Aumôniers.

Il en est de même des Clercs de la Chapelle, soit pour leur nombre, soit pour leur service, &c.

Au commencement de la Messe le Célébrant présente de l'eau bénite au Roi & à la Reine: à la fin, il fait baiser à leurs Majestés le Corporal sur lequel il a consacré.

Pendant la Messe, la Chapelle Musique, dont nous parlerons dans l'Article suivant, exécute un motet.

Les Chapelains & les Clercs de Chapelle, sont réputés présens à leurs bénéfices pendant tout le tems qu'est censé durer leur service.

Au sortir de chez le Roi, ils passent chez

M. le Dauphin, chez les Enfans de France & chez Meſdames.

Les Clercs de Chapelle n'étoient autrefois que de ſimples Clercs. Louis XIV. ordonna en 1677. que ces charges ne ſeroient remplies à l'avenir que par des Prêtres, qui pourroient ſuppléer aux Chapelains, & dire la Meſſe devant les Enfans de France.

Outre les huit Chapelains & les huit Clercs de Chapelle, dont nous venons de parler, il y a un Chapelain & un Clerc ordinaire, pour remplir les fonctions des abſens.

Toutes ces charges ayant été rembourſées en 1720. leurs titulaires ne ſont plus les maîtres d'en diſpoſer.

	Chapelains, MM.	*Clercs de Chap. MM.*
Janv.	Peigné. / Bibault.	Bunel. / Bulté.
Avril	Ligier. / Solon.	du Hauſſet. / de Liſle.
Juill.	S. Bon. / Barcq.	des Bruyeres. / du Puget.
Octob.	Châtelain. / Bélon.	Gelé. / du Pont.

Chapelain ordinaire, M. Bêle.

Clerc de Chap. ordin. M. de Bêne.

ART. II. *Chapelle - Musique.*

NOUS avons déja rendu compte de son origine. Il y avoit autrefois une Chapelle de Plein-chant distinguée de celle-ci : l'une & l'autre ne forment plus aujourd'hui qu'un même corps, qui comprend les Officiers des Grandes Messes & les Musiciens de la Chapelle, & qui est sous la Juridiction du même Chef, le Maître de la Chapelle-Musique. (*Voyez son Art. au Chap. III.*)

Les Officiers des Grandes Messes, célébrent les Offices qui se chantent dans la Chapelle devant le Roi.

Les jours d'Office solemnel sont Noël, la Circoncision, la Chandeleur, l'Annonciation, le Dimanche des Rameaux & les quatre derniers jours de la Semaine-Sainte, Pâques, la Pentecôte, la Fête-Dieu, la Toussaint, la Conception, la Nativité & l'Assomption. Le jour de l'Assomption il y a procession autour de la Chapelle immédiatement après Vêpres : le Roi va quelquefois entendre la Grand'Messe à la Paroisse, sans être suivi de sa Chapelle-Musique.

C'est le Chapelain ordinaire qui officie pendant toutes ces Fêtes tant le matin que l'après midi, excepté les Fêtes les plus solemnelles, où l'Office est ordinairement célébré par un Evêque.

Ces Fêtes sont : 1°. Celles de l'Ordre du

S. Esprit, c'est-à-dire, la Pentecôte, la Circoncision & la Purification; on choisit pour officier un Prélat Commandeur de l'Ordre. 2°. La Fête de Paques, celle de la Toussaint & celle de Noël. Le Chapelain ordinaire sert d'assistant à l'Evêque officiant.

Les jours de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint & de Noël, l'Evêque qui a chanté la Messe chante ordinairement les Vêpres. Le jour de la Circoncision & celui de la Chandeleur, il n'officie qu'à la Messe: les Vêpres sont chantées par le Chapelain ordinaire.

C'est le même Chapelain qui entonne les *Te Deum* qui se chantent dans la Chapelle: c'est encore lui qui officie dans toutes les Eglises où le Roi va entendre l'Office, quand S. M. ordonne à sa Chapelle-Musique de s'y trouver.

A l'égard des Musiciens de la Chapelle, leur service ne se borne pas aux Offices solemnels: ils chantent des motets pendant les Messes basses que les Officiers de la Chapelle & Oratoire célébrent devant le Roi.

Chapelain ordinaire de la Musique, M. l'Abbé Gergoy.

ART. II. *Les Aumôn. de la Maison du Roi.*

ON les nomme aussi les Aumôniers de S. Roch. Ils sont au nombre de six; & servent trois par chaque semestre; ils prêtent

ſerment au Roi entre les mains du Grand Maître. Le Confeſſeur & Prédicateur du Commun ou de la Maiſon du Roi, le prête entre les mains du Grand Aumônier. Il ne faut pas confondre ces Aumôniers avec ceux de la Maiſon Militaire du Roi.

	Meſſieurs,		*Meſſieurs,*
Janv.	Bretignieres. Poulain. Grivault.	*Juill.*	Tougard. Peronne. de Bulté.

Conf. & Prédic. de la M. du R. M. Soldigny.

CHAPITRE VII.

CHAPELLE DE LA REINE, DE MADAME ET DE MADAME LA DAUPHINE.

Chapelle de la Reine.

LA Chapelle de la Reine n'eſt guére moins ancienne que celle du Roi. Gregoire de Tours fait mention de pluſieurs Eccléſiaſtiques dont étoit compoſée celle de la Reine Fredegonde. Le Poëte Fortunat, Evêque de Poitiers avoit été Chapelain de Ste. Radegonde, & S. Genès l'étoit de Ste. Bathilde.

Nous n'aſſurerons point que nos Reines ayent eu, comme nos Rois, un Apocriſiaire

ſous la premiere Race, & un Archichapelain ſous la ſeconde : il paroît au contraire que tout le Clergé de la Cour étoit d'abord ſoumis à l'Apocriſiaire; qu'il le fut enſuite à l'Archichapelain, & en dernier lieu au Grand Aumonier de France.

Auſſi lorſqu'on choiſit, pour être Grand Aumônier de la Reine Marie de Medicis, M. de Bonzy, Ev. de Beziers, depuis Cardinal; M. de Beaune, Arch. de Sens, Grand Aumônier de France, voulut y former oppoſition, prétendant qu'il ne devoit y avoir qu'un Grand Aumônier en France : mais en donner un à la Reine ce n'étoit point innover. Nicolas de Dicaſtello l'avoit été d'Anne de Bretagne, femme de Charles VIII. & de Louis XII. Le Cardinal Salviati, Ev. de Clermont, Louis le Bouthelier & l'Abbé de Vendôme l'avoient été pareillement de Cathérine de Médicis.

La Reine a auſſi un Premier Aumônier.

Les autres Officiers de ſa Chapelle ſont un Aumônier ordinaire, un Confeſſeur, quatre Aumôniers de quartier, quatre Chapelains & quatre Clercs de Chapelle, un Chapelain & un Clerc de Chapelle ordinaire.

Leurs fonctions ſont les mêmes que celles des Officiers de la Chapelle du Roi.

Grand Aumônier de la Reine,
S. E. M. le Cardinal de TAVANNES.

Premier Aumônier, M. l'Ev. de Chartres.

Aumônier Ordinaire, M. l'Ab. de Marbeuf.

Confeſſeur, le R. P. Bieganski, *Jéſuite*.

Aumônier de Quartier.

M. l'Abbé de Ste. Hermine.
M. l'Abbé de Gouyon.
M. l'Abbé d'Andigné.
M. l'Abbé du Châtel.

Chapelain Ordin. M. l'Ab. Morin.
Clerc de Chap. Ord. M. l'Ab. le Moine.

Chapelains & Clercs de Chapelle, servant par quartier.

Quartiers.	*Chapelains.*	*Clercs de Chap.*
Janvier.	du Parc.	Riviére
Avril.	du Brousteau.	Fournier.
Juillet.	Poulain.	Ducreau.
Octobre.	Astoüin.	Bonhomme.

Chapelle de Madame la Dauphine.

Elle est composée des mêmes dignités & des mêmes offices que celle de la Reine, à l'exception du Grand Aumônier.

Premier Aumônier,

S. E. M. le Cardinal de Luynes.
Aumônier Ordinaire, M. l'Abbé de S. Cyr.
Confesseur, le R. P. Crousl, *Jésuite.*

Aumôniers de Quartier,

M. l'Abbé de Sailly.
M. l'Abbé de Poudens.
M. l'Abbé de Siougeat.
M. l'Abbé de Murat.

Chapelain Ordinaire, M. l'Ab. de Jean.
Clerc de Chap. Ordin. M. l'Ab. Jorre.

Chapelains & Clercs de Chapelle ſervans par quartier.

Quartiers.	*Chapelains.*	*Clercs de Chap.*
Janvier.	Cheffrelle.	Paignan
Avril.	Tougard.	Mantel.
Juillet.	le Mée.	Aſtoüin.
Octobre.	Pithou.	Croze.

Chapelle de Madame.

Premier Aumônier, M. l'Evêque de Meaux.

Aumôniers de Quartier.

M. l'Abbé de Béon.
M. l'Abbé de Panat.
M. l'Abbé de Soulanges.
M. l'Abbé de Goyon.

Chapelains & Clercs de Chapelle.

Janvier.	Goſſelin.	Rallet.
Avril.	Gandras.	Moillard.
Juillet.	Perthuit.	Charpentier.
Octobre.	Machelard.	Maſſiette.

CHAPITRE VIII.

MAISONS ROYALES.

ART. I. *Verſailles & Fontainebleau.*

LES MAISONS ROYALES ont chacune leur Chapelle : nous ne parlerons que des deux plus conſidérables.

Chapelle de Verſailles.

C'EST le plus bel ornement de ce Palais. Elle ne peut être plus richement décorée, ſoit pour l'architecture, ſoit pour la ſculpture. La tribune qui eſt autour eſt la plus belle qu'on ait vue juſqu'à préſent : cette Chapelle a couté dix années de travail. Elle fut achevée en 1710. Toutes ſes voutes ſont peintes de la main des plus habiles maîtres.

Louis XIV. établit en 1682. pour la deſſervir, ſix Prêtres, ſix Clercs & deux Freres, qui doivent tous être de la Congrégation de S. Lazare. C'eſt la même Congrégation qui gouverne & qui deſſert les deux paroiſſes de Verſailles, N. D. & S. Louis. Notre-Dame eſt la paroiſſe du Roi, de tout le Château & des bâtimens qui en dépendent.

Supérieur des Miſſion. de la Chap. M. Felix.

Chapelle de Fontainebleau.

SAINT LOUIS la donna en 1259 aux Religieux de la Trinité, dont plusieurs l'avoient suivi avec leur Général dans son premier voyage à la Terre Sainte. François I. rebâtit cette Chapelle en 1529. & en fit le plus bel édifice de son tems. Henri IV. & Louis XIII. l'ont décoré de plusieurs peintures, & Louis XIV. d'un magnifique Autel, dont la sculpture est de Girardon. Cette Chapelle est encore desservie par des Religieux de la Trinité: leur Ministre, c'est-à-dire, le Supérieur de leur Communauté a le titre de Conseiller-Aumônier du Roi, qui lui fut donné par Charles IX. & confirmé par Henri IV. Quand la Cour est à Fontainebleau, c'est lui qui présente l'eau bénite à la porte de la Chapelle au Roi, à la Reine, aux Princes & aux Princesses du Sang.

Fontainebleau dépendoit ci-devant de la Cure d'Avon qui appartient aux Trinitaires. En 1623. Louis XIII. fit bâtir une Chapelle sous l'invocation de S. Louis, pour servir de succursale à cette parroisse. Il y établit deux Religieux de la Trinité. En 1661. Louis XIV. érigea cette Chapelle en Paroisse pour le Bourg & le Château. Il en donna la Cure & la desserte aux Prêtres de S. Lazare, reservant seulement aux Trinitaires le titre de Curé de l'Eglise matrice, & le droit d'officier trois fois l'année dans la nouvelle Paroisse.

ART. II. *L'Hôtel Royal des Invalides.*

JAMAIS fondation ne fut plus digne de la Religion & de l'humanité d'un Souverain. Avant cet établiſſement, les Officiers & les Soldats forcés par leurs bleſſures ou par leur âge de quitter les armées, n'avoient ſouvent d'autre récompenſe de leur valeur que les triſtes reſtes d'une vie & d'une fortune épuiſée au ſervice de l'Etat. Louis XIV. en fut attendri : il voulut leur aſſurer un aſile honorable, où, libres de toute inquiétude, logés, nourris, vêtus, entretenus, ils puſſent jouir d'un repos ſi bien mérité.

Il leur fit élever aux portes de la capitale, en 1671. un magnifique Hôtel, qui vient encore d'être conſidérablement augmenté par Louis XV. Près de 7000. hommes, tant Officiers que Soldats, y trouvent tous les ſecours & tous les ſoulagemens qu'ils peuvent deſirer. Pour les garantir de l'oiſiveté & de l'ennui, d'une maniere qui les amuſe ſans les fatiguer, on les occupe de fonctions militaires proportionnées à leurs forces, & qui leur retracent l'image de leur ancien état. Louis XIV. avoit fait peindre ſes victoires dans leurs ſalles, pour leur rappeller continuellement les actions qui leur avoient merité cet aſile.

La dépenſe de cette maiſon eſt immenſe, c'eſt l'Officier même & le Soldat qui fourniſ-

ſent les fonds néceſſaires, par la retenue qui ſe fait de trois deniers pour livre ſur tous les payemens tant de l'ordinaire que de l'extraordinaire des guerres. Moyennant ce petit tribut, dont on s'acquitte ſans preſque s'en appercevoir, on s'aſſure à ſoi-même l'aſile & les ſecours que l'on procure à ſes devanciers. Le Clergé y contribue auſſi par les penſions *des Oblats*. Autrefois chaque Abbaye le chargeoit d'entretenir un ſoldat invalide. Le ſoldat faiſoit à peu près l'office de frere convers, d'où lui vint le nom d'*Oblat*. On a évalué depuis cet entretien à tant de penſion par tête, dont le Clergé tient compte à l'hôtel des Invalides.

Louis XIV. voulut que cet établiſſement fût un monument de ſa grandeur auſſi bien que de ſon humanité. Ce vaſte édifice, qui renferme tout ce qui peut ſervir aux uſages & aux commodités de la vie, étale au dehors ce que l'architecture a de plus noble & de plus majeſtueux. On peut le mettre au rang des plus beaux palais de l'Europe.

Le dôme de l'Egliſe eſt d'un éclat & d'une beauté qui ne le cede qu'à S. Pierre de Rome. Il a été conſtruit ſur les deſſeins de J. H. Manſart. On a employé plus de 30. ans à le decorer : les peintres & les ſculpteurs les plus célébres, Coypel, Girardon, Couſtou, Coiſevox, les deux Boulogne, Jouvenet, la Foſſe, y ont épuiſé tout leur art.

Mais un ſpectacle encore plus frappant que cette magnificence, c'eſt la pieté de tous ces militaires, chargés d'années & de bleſſures, qui ſe rendent en foule dans cette Egliſe à tous momens de la journée, & qui montrent

pour le service de Dieu la même ardeur & la même fidélité qu'ils avoient fait voir pour celui du Prince.

Les Invalides sont dirigés, pour le spirituel, par des Prêtres de la Congregation de S. Lazare. *Curé*, M. Gaveau, en 1747.

ART. III. *Saint-Cyr.*

LOUIS XIV. en est le fondateur, & Madame de Maintenon l'Institutrice. Ce fut elle qui en donna au Roi la premiere idée: en voici l'origine.

Madame de Brinon, Religieuse Ursuline, obligée par la ruine de son Couvent d'errer d'un asile dans un autre, s'occupoit à instruire des enfans, pour remplir son vœu d'instruction. Ses talens lui méritèrent l'estime de Madame de Maintenon qui l'établit à Ruelle en 1682. & qui lui confia l'éducation de soixante Pensionnaires, dont elle lui payoit elle-même la pension.

Peu de tems après Madame de Maintenon ayant obtenu de Louis XIV. le Château de Noisy, elle y transfera cette école. Le Roi vint voir avec sa Cour la nouvelle Communauté. Il en fut si satisfait, qu'il augmenta jusqu'à cent le nombre de pensionnaires.

Les conditions étoient confondues, les unes étoient d'extraction noble, les autres d'honnête famille; les filles des Officiers étoient préférées.

Ces premiers succès développerent & agrandirent les vues de Madame de Maintenon. Elle proposa au Roi de faire une fondation perpétuelle pour l'éducation des filles de condition, dont les peres s'étoient ruinés au service de l'Etat. Louis XIV. saisit avec empressement un projet si conforme à ses sentimens pour la Noblesse Françoise. Dans un premier mouvement il voulut que la fondation fût pour cinq cens personnes. Comme une éducation si nombreuse auroit pu devenir trop difficile, on se borna à la *moitié*.

Il falloit que cet établissement fût assez près de Versailles pour être toujours sous les yeux du Monarque, & en même tems assez écarté pour n'être pas exposé aux dangers de la Cour. On choisit S. Cyr qui *réunissoit* ces deux avantages. L'édifice commença dès 1685. sur les desseins de Jul. Hen. Mansart. Deux mille six cens hommes furent employés à sa construction. Tout fut achevé dans l'espace de 15 mois.

Le Roi unit à cette maison la Manse Abbatiale de S. Denis, dont le revenu montoit à 114000 liv. Il lui assigna 50000 liv. de rente à prendre sur les Domaines de la Généralité de Paris: en attendant qu'on eût fait le fonds de cette somme. En 1698, il augmenta la dotation d'une rente de 30000 l. & d'une autre de 60000 l. à prendre sur la même Généralité. L'Edit d'érection défend à S. Cyr de recevoir à l'avenir aucun bienfait que de la part des Rois, ou des Reines de France.

Les constitutions furent dressées par Ma-

dame

dame de Brinon, revue pour le ſtyle par Racine & Boileau, & pour l'eſſentiel par le P. de la Chaiſe, Confeſſeur du Roi, & par l'Abbé Gobelin, Directeur de Madame de Maintenon.

Les Dames chargées de l'éducation des Demoiſelles de S. Cyr n'étoient tenues d'abord qu'à des vœux ſimples dont l'Evêque pouvoit diſpenſer. Pluſieurs profitoient de cette liberté pour paſſer dans des maiſons plus auſtéres : pour les retenir à S. Cyr il fallut des vœux abſolus. On les mit ſous la régle de S. Auguſtin. Madame Priolo, Religieuſe de la Viſitation de Chaillot, vint les former aux exercices du Cloître.

Louis XIV. avoit fixé leur nombre à 36, & celui des Converſes à 24, en tout 60. Louis XV. a permis d'augmenter ce nombre juſqu'à 80. Quand il vaque une place parmi les Dames, elle ne peut être remplie que par une Demoiſelle élevée dans la Maiſon. C'eſt la Communauté qui la choiſit à la pluralité des ſuffrages.

La Supérieure eſt élective, & change tous les trois ans. Elle étoit d'abord perpétuelle. Madame de Maintenon fut la premiere : elle abdiqua en faveur de Madame de Brinon ; mais elle lui fit quitter cette charge quelques années après pour la rendre triennale.

La Maiſon eſt dirigée pour le ſpirituel par des Prêtres de S. Lazare, ſous l'autorité de l'Evêque de Chartres, en qualité d'Evêque Diocézain. Le temporel eſt gouverné par un Directeur général, & par un Conſeil établi par Louis XIV.

Le nombre des éleves eſt de 250. Elles font preuve de quatre dégrés de Nobleſſe du côté paternel. On n'eſt admis à S. Cyr que depuis ſept ans juſqu'à douze, & l'on n'y demeure que juſqu'à vingt. La Communauté peut renvoyer les Demoiſelles à leurs parens quand elle le juge à propos, & les parens peuvent les retirer à leur volonté.

Les deniers des épargnes ſont employés à doter les Demoiſelles. Celles qui ſont appellées à l'état Religieux, entrent gratuitement dans les Abbayes à nomination Royale.

Les plus petits détails de l'éducation de S. Cyr deviennent importans par la nobleſſe de leur objet. Les Demoiſelles ont un habit uniforme d'étamine brune : il eſt encore ſelon la mode du tems où S. Cyr fut établi. Elles ſont partagées en pluſieurs claſſes diſtinguées par la couleur du ruban de la coëffure, & ſoudiviſées en brigades.

On leur apprend la Géographie, la Muſique, l'Hiſtoire ancienne & moderne : on les corrige des prononciations de provinces ; on forme leur ſtyle par des compoſitions proportionnées à leur ſexe & à leur âge : leurs exercices ſont entrecoupés par le travail des mains : afin de prevenir la diſſipation on ne leur permet d'aller au parloir que les quinze derniers jours de chaque quartier.

Le Fondateur & l'Inſtitutrice n'épargnerent rien pour perfectionner cette éducation. Louis XIV. honoroit ſouvent cette Maiſon de ſes viſites. Dès que Madame de Maintenon pouvoit s'échaper de la Cour elle voloit à S. Cyr ; elle y menoit ſouvent avec elle la

Jeune Ducheſſe de Bourgogne, mere de Louis XV. Pour former l'eſprit des Demoiſelles de S. Cyr, elle leur faiſoit répéter des converſations qu'elle avoit elle-même compoſées. Elle leur faiſoit auſſi repréſenter des Tragédies. Racine compoſa pour elles *Eſther* & *Athalie*. Le Roi aſſiſtoit avec une Cour choiſie à ces ſpectacles innocens. Ils ſuccéderent aux fêtes brillantes qu'il donnoit auparavant à ſa Cour.

A la mort de Louis XIV. Mad. de Maintenon fixa ſa retraite à Saint Cyr, où elle jouit, ſelon les intentions du Fondateur, de toutes les prérogatives de Fondatrices. Elle y reçut en 17.. la viſite du Czar Pierre le Grand. Elle y mourut en 1719, âgée de 83 ans. Sa tombe eſt au milieu du Chœur.

Supérieures de S. Cyr depuis l'inſtitution.

Madame DE MAINTENON.

MESDAMES,

de Brinon, *Morte à Maubuiſſon en* 1701.
de Loubert. *Elle ſe retira aux Urſul. de Poiſſy en* 1698.
Priolo, *Relig. de la Viſitation de Chaillot.*
de Fontaines, *Morte en* 1743. *Agée de* 85.
Travers du Perrou, *M.* 1748. *A.* 83.
Hallé, *M.* 1703. *A.* 50.
de la Poype de Vertrieux, *M.* 1716. *A.* 55
de Glapion, *M.* 1729. *A.* 55.
de Roquiny de Bulonde de Linemare, *M.* 1749. *A.* 65.
de Boufflers de Remiencourt. *M.* 1751. *A.* 69.
de Mornay de Montchevreuil, *née en* 1700.
de Crevecœur, *née en* 1701. *élue le* 13 *Mai* 1755.

ART. IV. *L'Ecole Militaire.*

QUOIQU'ELLE ait peu de rapport avec cet ouvrage : elle en a trop avec les deux fondations précédentes pour l'en séparer.

C'eſt le Fondateur qui va expoſer lui même les motifs & l'objet de cet établiſſement.

" Après l'expérience (dit le Roi dans le préambule de l'Edit de création) que nos prédeceſſeurs & nous-même avons faite, de ce que peuvent ſur la Nobleſſe Françoiſe les ſeuls principes de l'honneur ; que n'en devrions-nous pas attendre, ſi tous ceux qui la compoſent y joignoient des lumieres acquiſes par une heureuſe éducation ? Mais nous n'avons pu enviſager, ſans attendriſſement, que pluſieurs d'entr'eux, après avoir conſommé leurs biens à la défenſe de l'Etat, ſe trouvaſſent réduits à laiſſer ſans éducation des enfans qui auroient pû ſervir un jour d'appui à leur famille, & qu'ils éprouvaſſent le ſort de périr ou de vieillir dans nos armées, avec la douleur de prévoir l'aviliſſement de leur nom dans une poſterité hors d'état d'en ſoutenir le luſtre..... Nous avons réſolu de fonder une *Ecole Militaire*, & d'y faire élever ſous nos yeux *cinq cens* jeunes Gentilshommes nés ſans bien, dans le choix deſquels nous préférerons ceux qui, en perdant leurs peres à la guerre, ſont devenus les enfans de l'Etat. "

Comme le Roi s'eſt particulierement propoſé dans cet établiſſement de ſecourir la Nobleſſe, qui eſt hors d'état de procurer à ſes enfans une éducation convenable; il partage les prétendans en huit claſſes, dont la premiere doit être préférée à la ſeconde; celle-ci à la ſuivante; ainſi des autres.

La Ire. eſt des orphelins dont les peres auront été tués au ſervice, ou ſeront morts de leurs bleſſures, ſoit au ſervice, ſoit après s'en être retirés à cauſe de leurs bleſſures.

La IIe. des orphelins dont les peres ſont morts au ſervice d'une mort naturelle, ou qui ne s'en ſeront retirés qu'après trente ans de commiſſion de quelque eſpéce que ce ſoit.

La IIIe. des enfans qui ſeront à la charge de leurs meres, leurs peres ayant été tués au ſervice, ou étant morts de leurs bleſſures, ſoit au ſervice, ſoit après s'en être retirés, à cauſe de leurs bleſſures.

La IVe, des enfans qui ſeront à la charge de leurs meres, leurs peres étant morts au ſervice d'une mort naturelle, ou s'étant retirés du ſervice, après 30 ans de commiſſion, de quelque eſpéce que ce ſoit.

La Ve. des enfans dont les peres ſe trouveront actuellement au ſervice.

La VIe. des enfans dont les peres auront quitté le ſervice par rapport à leur âge, leurs infirmités, ou pour quelque autre cauſe légitime.

La VIIe. des enfans dont les peres n'auront pas ſervi, mais dont les ancêtres auront ſervi.

La VIIIe. enfin des enfans de tout le reſte

de la Nobleſſe qui, par ſon indigence, ſe trouvera dans le cas d'avoir beſoin de ce ſecours.

Le même Edit exige des prétendans quatre dégrés de Nobleſſe du côté paternel: on les reçoit depuis huit à neuf ans, juſqu'à dix à onze: à l'exception des orphelins qui peuvent être reçus juſqu'à treize. Ils doivent ſavoir lire & écrire, de façon qu'on puiſſe les appliquer tout de ſuite à l'étude des langues.

Leur éducation comprend toutes les ſciences qui ont rapport à la guerre, & toutes celles qui doivent entrer dans l'éducation d'un Gentilhomme.

Le Roi veut que ceux qui auront atteint l'âge de 18 à 20 ans, ou qui ſeront aſſez formés, ſoient employés dans ſes troupes & dans les autres parties de la guerre, ſuivant les talens & les diſpoſitions qu'on remarquera en eux; & qu'ils jouiſſent alors d'une penſion de 200 l. ſur les fonds de l'Ecole Militaire.

L'Ecole Militaire eſt dirigée pour le ſpirituel par des Docteurs de la Maiſon & Société de Sorbonne. Le Roi y a uni l'Abbaye de S. Jean d'Amiens.

Directeurs du Spirituel, MM.

de Loiré, Varé, Cheſſimont, Hubert & Troüillet, *Doct. de la M. & S. de Sorbonne.*

Fin de la quatriéme & derniere Partie.

Eglise et Diocèse de Rouen

Un archevêché . . . un Doyen electif
un chantre . . . trésorier . . . chancelier
Archidiacres, le grand 8 Doyennés
405 paroisses.

D'la 6 Doyennés 173 par.
Pays de Caux 5 doy. 227
Du Vexin françois 4 doy. 165 par.
Du Vexin d'Normand 4 doy. 170 par.
Du petit Caux 3 doy. 155 par.
Total 30 doyennés, 1395 paroisses
sans y comprendre les exemptions
enclavées qui sont de Le Doyen de
S. Candres à l'Evêque de Lisieux
2° De l'abbaye de Fécamp
3° de l'Abbaye de Montebillers.
4° Prieur des chevaliers de Malthe
50 Chanoines titulaires
22 chapelains de Darnetal à la comm
10 D'albane à la commune
65 de la commune
16 clementins unis à Darnetal et à
Albane
35 titulaires font 450 chapelains

12 enfans de Chœur

3e prebendier de S. Romain pour les Dalles et à la presentation des 4 cures et de 70 chapelles

Dans le Diocèse 104 prieurés simples. — 276 chapelles titulaires

union à la musique

4 chanoines de 15 et 4 de 15 marcs — 4 chapelains des 4 parties 6 de S. Esprit la musique est composée de 18 et de 12 enfans de Chœur

Paroisses de la ville de Rouen

S. Erbland au chapitre 4 chap. Titul. —

~~La 4e prieure fondée l'an 1449~~

S. La paroisse et prieuré de un moine est curé à la collation du prieur et des curés d'Adon, Beaute, dioc. de Lisieux S. Jean de Rouen, Blonville et Agon et l'autre à la même collation gouvernées jusqu'en 1449 par l'Evêq de Coutance quelquefois avec contestation

L'église de S. le fort partagée en deux par une muraille de separation l'an 1344 Le haut on aux religieux qui doivent être Dix et le bas sert de paroisse

S. D. Dela Ronde paroissiale et collég. l'an 1255. le curé est le doyen et 3 autres chanoines fondés par S. Louis a la collation du Roy et 4 vicaires à titres l'an 1482 la cure fut unie au doyenné

S. Ithienne la 3e Eglise etait celle qui est la chapelle du S. Esprit qui fut demolie et aggrandie la cathédrale de la ville et du cœur l'an 1000

Notez les 4 par. étoient dans l'enceinte de la ville avant son premier aggrandissement du temps de Rollon ou Raoul 1er duc de Normandie

S. Cande le jeune étoit une chapelle de S. Victor érigée en paroisse qui possede une partie des reliques de ce saint et a une chapelle à Ethe a la collation de l'evêque de Lisieux ainsi que la Cure

S. Pierre du Chatel bâtie dans la chapelle du château des ducs à la collat. de S. Ouen

S. Cande le vieux ancienne chapelle des ducs de normandie desservie par 4 chanoines curés réduits par ordre de Rouen a 2 de Lisieux a trois.

à la collation du d. Evêque qui en doyen
de cette collég. prononcera et de son
exemption qui contient la paroisse et de
petit queuilli de S. Aubin du petit Quevilly
Ch. D. de Sotteville sur le territoire
de laquelle sont les moulins de grisenne
de Grammont et les cayeux d'Orléans
S. Etienne du Rouvrey S. Gervais et S.
Patrocle du bourg de Trepagus dans le
vexin normand à 7 lieues de Rouen
tous du diocèse de Lisieux et l'official à
à un vicaire gral offic. ou promoteur en
hotel ou maison de Lisieux de Rouen
Louis de Bourbon Vendôme
arch. de Rouen fit un procès à l'Evêq.
de Lisieux sur sa juridiction de S. Cande le
doyenné et il fut debouté l'an 1443.
S. Martin du Pont
petite chapelle de S. Martin de la Roquette
du tems de la reine Ballote Malfilde
qui fit construire le pont de pierre et
a 4 chapelains titulaires. le 1er de S.
Martin a cheval fondé en 1221. à la
collation de l'abesse de S. Amand. le 2e
de S. Jacques. le 3e fondé l'an 1332
à la coll. alternative de l'abbesse de S.
Amand qui donne aussi la cure de Martheu
4e a fondé l'an 1503.

S. Estienne des Tonneliers à l'abbé
de S. Ouen a une chapr de S. Leger en de
S. Gilles
S. Denys à la coll. du gd Chantre
L'accroissement du coté du Couchant
S. Jean grand erigée en 1109 Dec.
chapelle soumise à l'Evêq. de Coutances
où il y a un chapelain titulaire
de S. Nicolas en patronnage laic. La
Cure desservie par un religieux de S. Ste
S. Martin sur Renelle jadis
petite chapelle de Ste Catherine des prés
érigée et unie en la coll. du chapr de
la cathedr.
S. Pierre l'Honoré jadis petite
Chapelle de S. Clair érigée en titre
à la coll. de l'abbé de S. Ouen
La Croix des Pelletiers chapelle
jadis de N. D. érigée en par. à la
coll. de l'abbé de S. Ouen
S. Sauveur à la coll. du chapr de
la cathedr. ou ses 2 chapelains desse
Anne et de S. Eustache sans revenus
S. Pierre le Portier jadis chapelle
des SS. Paterne érigée en par. à la
coll. de l'abbé de Jumiège

S. André porte la croix à la
collation du même abbé
S. Eloy a 3 chapelains titul.
S. Vincent à la coll. du chap. de
la cathédr.
S. André de la ville à la coll.
de l'abbé de S. Ouen
S. Amand à la coll. de l'abbé
à une chap. S. Leonard
S. Nicolas à la coll du chap de la
cathédr.
S. Laurent à la coll. de l'abbé de
S. Vandrille à 4 chap. Chapelle de
Ste Marguerite à la collation du même
abbé la 1re de St D. à la coll. de
l'archev. la 2e de Ste Catherine et
la 4e de S. Jean à la collation
de l'abbé de S. Vandrille
S. Godard à la coll. de l'archev.
Une chapelle titre
Ste Croix St Ouen à la coll. de
l'abbé de S. Ouen
3 Accroissemens de Rouen
Ste Marie jadis Simple chapelle
érigée en cure en 1731 à la coll.
l'archev. ainsi que ses 2 chap. à titre

de S. J. Baptiste et de S. [illegible]

S. Vivien jadis chapelle de Ste collation de l'abbé de S. Ouen ainsi que la chapelle de [illegible] de Ste et chapelle de S. martin à la coll. de l'archev. Ste Catherine à l'abbesse nommée de Jouarre alternatif. et

S. Viguise ou Victrice existante dans [illegible] à la coll. de l'archev. de Rouen [illegible] la chap. Ste Catherine alternative avec le Seigneur de S. Jean du Cardonnay

S. Patrice à la coll. du chap.

Ste Chapelle la petite à la coll. de l'archev. ainsi que son chapelain titul. S. Cyr et Ste Julitte.

S. Vigor à la collat. de l'archev. ainsi que sa chap. titul. de Ste Catherine.

Faubourg

S. Gervais et S. Protais jadis abbaye unie et annexée par à la coll. de l'abbé de Fecamp et en tel spirituel et temporel que [illegible] à son official.

S. Sever à la coll. de l'abbé de Ste Catherine

S. Paul jadis temple d'Aboville. La collation à l'abbesse de Montivilliers en de son exemption

S. Nicaise à la coll. du Trésorier de la Cathédrale.

Collegiale du S. Sepulchre
Archanatier à la coll. du Voyer de
l'archev. alternat.
Seminaires
S. Vicken S. Nigaise, du
Sabaier, S. Lei quiem chapelle
en de Joyeuse unis au college Jesuites
Jesuites
College de S. Owen, Benedictins
de la congreg. de S. Maur. prieuré
de S. D. de Bonne nouvelle les mêmes
prieuré de l'hotel Dieu les
magdelaine, chanoines regul. de S. Aug.
congregation de Jesus dite de
sera de moin aux malades en l'
abbaye de S. Arnaud filles
les celestins fondé l'an 1445
les saccians fondé en 1616.
les mathurins fondé en 1657
Archan. reguliers de S. antoine l'an...
les gds augustins fondé par philippe
le bel l'an 1289
les augustins deschaussés au petits
fondé l'an 1600...
les prestres de l'oratoire de Jesus.
rue à l'hopital S. Barthelemy l'an...